This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

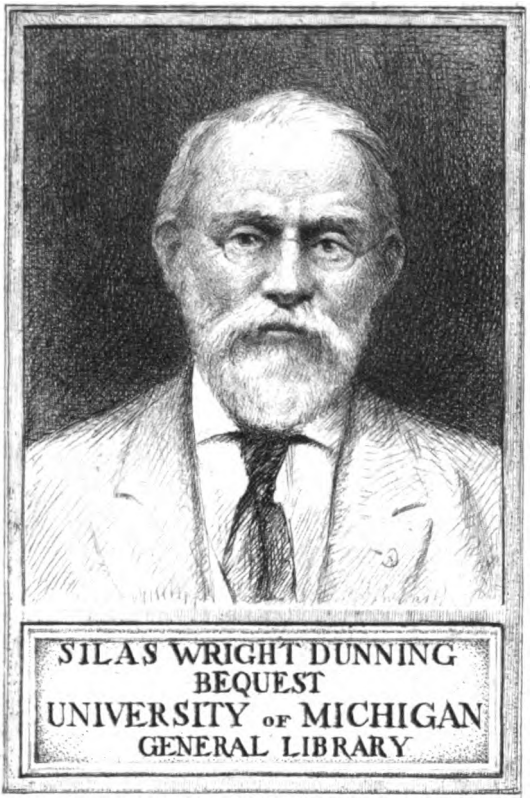


Digitized by Google

DC
611
.B84
R4

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DE

# BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

Digitized by Google

NOTA. — S'adresser pour la Rédaction et l'Administration à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 12, rue Daumier, Paris-Auteuil, ou à M. R. Blanchard, 1, rue Royale, Nantes.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

*QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE*

# REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

**Société des Bibliophiles Bretons**

**TOME XXV**

*1re Livraison. — Janvier 1901*

PARIS ET NANTES

1901

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 12, rue Daumier, Paris-Auteuil.

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-20-30
13603

# LE XIX^e SIÈCLE

## EN BRETAGNE

Le siècle, qui vient de finir assez obscurément, a été, pour la Bretagne, une ère de rénovation littéraire d'un incomparable éclat. C'est un Breton qui ramena les Français aux autels désertés par leurs pères. Chateaubriand écrivit le *Génie du Christianisme*, il en retraça l'épopée dans les *Martyrs* ; peu après, un autre malouin, La Mennais, retrouva, dans l'*Essai sur l'indifférence*, la dialectique puissante et le style de Bossuet. La Bretagne remplit un chant tout entier des *Martyrs*, mais elle ne domine pas l'œuvre de Chateaubriand, elle ne s'impose à tous les écrivains, à tous les poètes bretons qu'en 1830, en plein romantisme, au moment où naissent trois chefs-d'œuvre : la *Marie* de Brizeux, bientôt suivie des *Bretons*, les *Derniers Bretons* de Souvestre, le *Barzaz Breiz* de La Villemarqué. Une pléiade se forme alors, dont Brizeux est le Ronsard ; Turquety, Boulay-Paty, La Morvonnais, Paul Féval, Hip. Lucas, Elisa Mercœur, Pitre Chevalier, Emile Péhant, vingt autres pensent, parlent, écrivent pour la gloire de la patrie bretonne.

Le mouvement ne s'est pas arrêté ; le sentiment breton s'affirme, de nos jours, dans tous les ouvrages des poètes français et bretons de Bretagne, et aussi des traditionnistes comme Luzel et M. Sébillot ; il est sensible chez Ernest Hello, chez Villiers de l'Isle-Adam, dans les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* de Renan, dans les *Mémoires des autres* de Jules Simon ; il rayonne dans l'*Histoire de Bretagne* par excellence, celle de M. Arthur de la Borderie, notre maître éminent.

Les arts suivirent l'exemple des lettres. La peinture d'inspiration celtique, la sculpture, la musique n'ont pas cessé de compter d'illustres représentants. La voie est ouverte ; les Bretons, fiers de leur pays, confiants dans l'énergie de leur race, continuent d'y marcher. Il nous a paru, qu'au seuil de l'Avenir, c'était un devoir, pour le doyen des périodiques bretons, que d'évoquer les glorieux souvenirs du Passé.

*La Revue de Bretagne.*

Digitized by Google

# LE VŒU DE GUISCRIFF

*Drame en trois Actes et dix Tableaux*

---

PERSONNAGES :

L'ABBÉ MELVEN, *prêtre assermenté.*
L'ABBÉ DENMAD, *ancien recteur de Guiscriff.*
LE CAPITAINE FLORENT, *commandant la compagnie du 53e cantonnée à Guiscriff.*
ANDRÉ LECREAC'H dit BONAVENTURE, *lieutenant de paroisse.*
FRANÇOIS GUIADER, *sonneur de cloches.*
URSULE GUIADER.
LE SERGENT LAMOURETTE, *du 53e voltigeurs.*
THOMAS DE KERGREIS. } *chouans.*
JEAN LE FLOCH. }
PERRIC DALL, *sorcier.*
CATELLIC BELLEN, *femme du charron.*
SAÏC, *servante de l'abbé Melven.*
CHOUANS, VOLTIGEURS.
FEMMES, VILLAGEOIS.

---

Digitized by Google

# ACTE PREMIER

## PREMIER TABLEAU

### AU PRESBYTÈRE DE GUISCRIFF

*Octobre 1795.*

### SCÈNE I

L'ABBÉ MELVEN

*L'abbé Melven, adossé à la cheminée dans le salon du presbytère ; tête à moitié chauve, front haut et proéminent empreint d'une dignité triste.*

J'ai juré de servir sous l'arbre de la Croix
Jésus, la Liberté, l'Evangile et les Lois.
Notre défunt Recteur, l'abbé Denmad, mon maître,
Immola le civisme à son credo de prêtre
Et de sujet romain . Quel deuil à son départ !
Les ifs du cimetière ont craqué sous le char
De la Mort... Les Bretons disent en leurs légendes
Qu'une bataille au ciel illumina les landes.
La croix rouge parut sur le seuil des maisons.
La lune ensanglantait de fauves horizons...
J'ai célébré depuis dans une morne église
Le culte agonisant : le soudard me méprise,
Brûle nos saints de chêne, et les couplets grivois
Jaillissent aux clartés sacrilèges du bois.

Digitized by Google

Naguère, en prononçant les mots eucharistiques,
L'angoisse a martelé mon cerveau... Les cantiques
Expirent dans ma gorge, et lorsque j'aperçois
Ce calice doré qui tremble entre mes doigts,
Je doute, vil jongleur, histrion du mystère,
Si le jus de la grappe est le sang du Calvaire.
Les Chouans m'ont traité d'apostat, de galeux.
Et je ne suis qu'un bonze, un cagot pour les Bleus

. . . . . .

Ulcéré, je me vautre aux pieds de la Madone,
Je me cloue au gibet du Christ qui m'abandonne.
J'entends hurler des voix d'outre tombe, et ma chair
Se crispe d'épouvante au tableau de l'enfer.
La ligne de beauté m'éblouit, et je rêve
A tes frissons d'hermine, ô chevelure d'Eve!
Un être de candeur et de grâce aujourd'hui
Approche de Melven et se confesse à lui.
Le regard de l'étoile a brillé dans ma fange.
Je m'enivre d'azur à voir ce profil d'ange
Qui rayonne, et ces doigts flotter sur le missel
Où les oiseaux d'amour rasent le bleu du ciel.

## SCÈNE II

URSULE, L'ABBÉ MELVEN

*Ursule, 25 ans, figure douce et mélancolique ; costume noir de Gourin, tête couverte d'une coiffure blanche, retombant en longues banderoles sur ses épaules.*

URSULE

Bon pasteur, allégez le fardeau qui m'accable.
Je file la quenouille et je soigne une étable,
Moi qui fus demoiselle et choyée autrefois.
Quand les Kersulio s'exilèrent, François,
Le brave marguillier, m'offrit de l'eau bénite,
Une bague d'argent, le souper et le gîte.

Digitized by Google

C'est l'idéal des cœurs bas-bretons, mais, hélas !
Il ne sait que sonner l'*Angelus* et le glas.

L'ABBÉ MELVEN

S'il daube les rubans coquets et les mains fines,
Il est dur au travail, besogne dès matines
Et charge allègrement son faix. Un bras viril
Vaut mieux qu'un talon rouge ou qu'un cerveau subtil.

URSULE

Mon âme, sol brûlé, retrouve au presbytère
L'ombre qui rafraîchit et l'eau qui désaltère.
Je ne puis m'adresser aux prêtres de Carnac
Qui modulent un psaume aux accords du ressac,
Et confondent les voix de la grève et des cloches
Vous ne méritez pas les injustes reproches
Dont on vous abreuvait . La Madeleine en pleurs,
Qui partagea vos jeux, vous livre ses douleurs.
Illusions, regrets, doutes, mélancolies,
Les avrils moissonnés et les roses pâlies,
Vous ne savez que trop mon lugubre bilan.
Mon humble lot sera de vieillir en filant.
Jetez l'ancre mystique aux naufragés du monde.

L'ABBÉ MELVEN

La vertu doit bénir cette épreuve féconde.
Je suis l'ami fidèle et discret dont la main
Ecartera pour vous les ronces du chemin...
Vous cueillerez le lys après la sauge amère.
L'arc-en-ciel jaillira dans un flot de lumière.
Marie est l'astre pur qui rit aux matelots
Quand la mer orageuse a déchaîné ses flots

(*Lui montrant une image* )

Voici sur velin bleu la Madone aux longs voiles,
Et son manteau gemmé de saphirs et d'étoiles.

Digitized by Google

Quatre lions crépus gardent le Saint Trésor
Et veillent, accroupis, auprès du trône d'or.
Ici, c'est Bethléem givré, l'étable nue
Et le triple rayon qui glisse de la nue.
Que le Nazaréen sur vos espoirs trompés,
Comme au puits de Jacob, distille l'eau de paix.

(*Il donne l'image à Ursule qui le regarde étonnée et silencieuse.*)

(*Elle se retire.*)

## SCÈNE III

L'ABBÉ MELVEN, LE CAPITAINE FLORENT

MELVEN, *seul.*

Prêtres immaculés, nous serons des infâmes
Si notre sang se trouble aux paroles des femmes.
Sa confidence éveille un intérêt trop vain
En mon cœur, métal vierge où brille un sceau divin.
La chair morte a senti l'aiguillon. Son haleine
Me tue : un philtre ardent empoisonne ma veine.
Oh ! ces regards noyés et ce souffle obsesseur !
Ursule, je croyais t'aimer comme une sœur.
. . . . . .
Je dois l'entretenir non des biens de la terre,
Mais du renoncement et de la tâche austère
Et lui montrer, enjeu du sacrifice obscur,
Les paradis vermeils et leurs dômes d'azur !

(*Il sourit vaguement et entr'ouvre la fenêtre.*)

La veillée est lugubre, et les cris de chouette
Prolongent le sanglot lointain de la tempête.

(*Apercevant le capitaine.*)

Voici Brutus ! Depuis qu'il cantonne à Guiscriff,
Cet infernal geôlier s'amuse d'un captif.
Il garrotte cet humble entendement, assiège
Ma vertu qui fléchit au combat sacrilège,
Et je râle, meurtri par ses coups de boutoir.

Digitized by Google

FLORENT *entrant.*

*(Lèvres contractées, œil noir voilé d'une longue paupière.)*
*Secouant sa casquette.)*

Mon loutre imperméable est inondé ce soir.

*(A la vieille carabacen.)*

Saïc, un grog bouillant avec ma pipe en terre.
Quel climat de crapauds !

L'ABBÉ MELVEN

On dit au presbytère
Que les gueux de Lecreac'h ont surpris vos soldats.

FLORENT

Pas encor ! J'ai promis des monceaux d'assignats
A qui tuerait ce drôle.

L'ABBÉ MELVEN

Il tiendra la campagne
Plus longtemps que Jeannot et que Brise-Montagne.

FLORENT

Les Locustes de cour ont broyé leurs poisons.
La carabine anglaise émerge des buissons.
Cadoudal a repris le bicorne et l'aigrette.
Les tocsins vont rugir à la voix de Charette.
Le Capet junior débarque à l'Ile-Dieu.

L'ABBÉ MELVEN

Je lutte pour la Cause et le Progrès.

FLORENT

Bien peu !
Vous avez abjuré quelques sottes croyances.
Mais que de préjugés, de sombres défaillances !
Le cerveau s'abêtit à force d'orémus.

Digitized by Google

*(Il parcourt quelques livres posés sur une table avec des numéros épars du* Républicain *et de la* Décade patriotique).

Chrysostôme badine avec Helvétius.

*(Il aperçoit sur la cheminée, au-dessus du crucifix, un bréviaire romain.)*

Un bréviaire, abbé! Pourquoi cette lecture?

MELVEN

L'Eglise la prescrit.

FLORENT

Vous êtes son parjure!
Allez plutôt servir le Dalaï Lama
Ou gloser l'Alcoran avec les uléma.

*(Il continue à feuilleter des livres.)*

Fénelon... cabotin!

*(Apercevant la profession de foi du vicaire savoyard.)*

Rousseau! Visionnaire
Que hantent le symbole obscur et la chimère!
C'est l'étape indécise où l'on s'arrête un temps
Et qui plaît aux esprits timorés, hésitants...

L'ABBÉ MELVEN

Ce livre me console : il indique une route
Aux malheureux tombés de la foi dans le doute,
Et je rêve d'unir, sous le drapeau chrétien,
Nos jeunes Libertés et l'Evangile ancien.

FLORENT

L'aigle et le chat-huant! Mensonges, balivernes.
Le soleil éteindra vos fumeuses lanternes...

L'ABBÉ MELVEN

Jean-Jacques montre un Dieu d'amour et de bonté.
Sans découvrir en lui le Moloch irrité.

FLORENT

Tartufe génevois!

Digitized by Google

L'ABBÉ MELVEN

Non : la doctrine est belle
Qui nous prêche vertu, justice, âme immortelle.

FLORENT

Vivre au-delà, l'abbé, c'est l'espoir des déments.
L'homme, comme un chien mort, retourne aux éléments.
Votre pauvre raison n'est guère émancipée...
Un cuistre érotomane, un jongleur l'a dupée.
Robespierre et Rousseau furent des calotins
Dignes de flagorner le Pape en vers latins.

L'ABBÉ MELVEN

Vous n'avez pas connu la foi, béatitude
De l'esprit, nonchalante et sainte quiétude,
Cité de Dieu, manoir des Elus, pur séjour
Où le cœur se dilate au foyer de l'amour !
J'ai plané sur la cime ardente du mystère,
Mais aujourd'hui déchu, brisé, la face à terre,
Aux mains des factieux misérable jouet,
Je pleure, comme un serf avili par le fouet.
Jean-Jacques, c'est le baume assoupissant ma plaie,
Quand votre rire aigu me jette sur la claie.

FLORENT

Je suis le néophyte illuminé — Ces bras
Ont éventré le trône et l'autel scélérats....
Lorsque la Némésis, à la lueur des torches,
Envahit les palais, se rua vers les porches
Où les vendeurs du Temple étalaient leurs comptoirs,
J'ai traîné les moutons galeux aux abattoirs.
Aujourd'hui que les mains poltronnes d'une clique
Laissent rétrograder ton char, ô République,
Je rends grâces au Sort qui m'envoya chez vous
Pour enfumer cagots et chouans dans leurs trous.

. . . . . .

Digitized by Google

Moi, fils d'un grand seigneur et d'une ballerine,
J'ai subi les affronts d'un valet de cuisine.
Les enfants du marquis soufflétaient le bâtard.
Mais, las d'être traité de vaurien, de pendard,
J'ai fui, comme un voleur, la maison du bellâtre,
Et, sous les oripeaux défraîchis d'un théâtre,
Parmi l'onguent, le fard et les lièges fumés,
Près des Phillis d'égoût j'ai pris des airs pâmés...
Histrion loqueteux, j'abandonnai les planches.
J'ai savouré depuis de joyeuses revanches,
Lorsque se débattaient aux crocs fumants des loups
Les faquins qui m'avaient sifflé pour treize sous.
L'anathème d'antan cornait à mes oreilles.
Le rouge crépuscule et les aubes vermeilles
M'ont vu, le glaive au poing, sombre justicier,
Fulminer des arrêts debout sur un charnier.
Vous, le jureur, et moi, le cabot, sommes frères.
L'Eglise nous poursuit de ses mêmes colères.
L'autel ou le tréteau, l'habit de carnaval
Ou la robe, le cierge et le quinquet banal,
C'est tout un ! et vos pleurs couleront sous la mitre
Comme je sanglotais dans mes haillons de pître.
Enseignez au désert ces mythes vermoulus
Et ces dogmes pourris auxquels on ne croit plus.

L'ABBÉ MELVEN

Pitié ! votre sarcasme élargit ma blessure.

FLORENT, *levant son verre.*

A la mort des Tarquins ! au droit ! à la Nature !
Excusez le langage ardent d'un collet bleu.
C'est la faulx qui discute avec l'ivraie... Adieu.

Digitized by Google

## DEUXIÈME TABLEAU

### A GUISCRIFF

### Chez François Guiader, le sonneur de cloches.

*François trafique d'une vache au marché de Gourin. Ursule cire un grand lit clos et fait reluire un médaillon représentant un sonneur à cheval sur une barrique. Elle écoute, distraite, le bavardage intarissable de Catellic Bellen, la femme du charron, qui tient l'auberge de l'autre côté de l'Eglise.*

### SCÈNE I

URSULE GUIADER et CATELLIC BELLEN

CATELLIC, *son estame à la main.*

Lecreac'h a fusillé deux gendarmes, ma chère,
Près de Kérandraon. On les a sans prière
Ensevelis sous bois... L'un d'eux, à moitié mort,
A dégagé sa main dans un suprême effort.

*Ursule nettoie les barreaux enfumés.*

Bonaventure, hier, reçut dans la poitrine,
Sans être incommodé, vingt coups de carabine.

URSULE, *indifférente.*

C'est à rendre jaloux nos sorciers, Catellic.
Il faudra raconter ce miracle à Perric.

CATELLIC BELLEN

Ma bonne, vous croyez malin d'ôter les fièvres,
De lézarder un mur ou de tarir les chèvres.
André fait mieux, et Dall n'est qu'un vil charlatan
Bien que, vêtu de pourpre, il galope en chantant
Sur les clochers d'ardoise, et qu'il aille à la brune
Cueillir la marjolaine et les rayons de lune.
. . . . . .
Jadis, il terrassa nos lutteurs de Scaër.

Digitized by Google

URSULE

Usait-il de magie ?

CATELLIC

On abolit l'enfer.
Le Paradis et Dieu !

(*Montrant quelques volumes dépareillés.*)

Pourquoi tant de lectures ?
Ursule, vous niez des choses qui sont sûres...
Le maléfice en poche et la ruse au bissac,
Lecreach brave canons, tonnerres et ressac...
A Zhor, il remportait les prix à chaque joute.

URSULE

C'était le plus adroit, le mieux musclé sans doute.

CATELLIC

Aux fêtes de Kerstang, il gagna le mouton,
Le chapeau, le fusil... mais il avait, dit-on,
Charmé deux taureaux blancs couchés dans la prairie.
Il peut ensorceler ses rivaux.

URSULE

Raillerie !
Bellen, vous nous direz cette fable en mangeant
Le boudin de Noël ou le coq de Saint-Jean.
Les docteurs de l'Eglise ont blâmé ces croyances.

CATELLIC

Le prêtre assermenté trouble vos consciences...

(*Avec un sourire.*)

Il sape et démolit les préjugés anciens.
Sous le Roi mort, avant le marteau des païens,
Ce n'étaient que sorciers, larves, péris, fantômes.
Les vierges de Guiscriff ont égréné des psaumes
Contre le Belzébuth. Un jour, le saint abbé,
Qui depuis sous un plomb sacrilège est tombé,

Digitized by Google

Me dit qu'il laisserait volontiers dessous terre
Son linceul, pour rôder la nuit au presbytère.

*(Ursule range sur la fenêtre la demi-douzaine de livres qui compose sa bibliothèque. Un tremblement soudain s'empare d'elle. Elle quitte la main du petit Yaouennic qui tombe et se met à pleurer.)*

CATELLIC

Votre front a pâli. D'où vient ce brusque émoi ?
Est-ce un tressaillement de mère ?

URSULE

Laissez-moi.

CATELLIC

Faites la huche avant le berceau ! Je vous quitte.
Brûlez un cierge rose à sainte Marguerite,
Si Jésus vous envoie un angelot. Adieu.
Les soldats à l'auberge attendent le vin bleu.

*(Catellic partie, Ursule regarde à la fenêtre. La personne mystérieuse, dont l'apparition l'avait si violemment frappée, reparaît à ses yeux. C'est un mendiant qui porte une besace et qui s'appuie sur un bâton de houx. Bragous déchirés, chuppen cousu de mille pièces. Feutre à larges bords et percé à jour.)*

## SCÈNE II

URSULE, LE VAGABOND

URSULE, *très bas.*

Quel est ce vagabond qui traîne sa besace ?

*(L'inconnu s'arrête devant la porte. La jeune femme, immobile sur l'escabeau du foyer, n'ose avancer. Le chien quitte les cendres et se précipite sur l'homme en haillons).*

LE VAGABOND

Pauvre Dudu !

*(La bête fascinée par l'accent du vieillard, se roule convulsivement à ses pieds.)*

Pater noster.

*(Ursule fixe les yeux sur le pauvre qui la regarde avec calme et continue son oraison.)*



Digitized by Google

URSULE

*(Se rappelant les dernières paroles de Catellic.)*

Mon sang se glace...

LE VAGABOND

Et dimitte nobis peccata.

URSULE

C'est sa voix !

LE VAGABOND

*(Il regarde autour de lui et, se rapprochant d'Ursule.)*

On me connaissait bien à Guiscriff... autrefois.

URSULE

Juste ciel, vous vivez !

L'ABBÉ DENMAD

Saint Guénolé protège
L'enfance aux boucles d'or et les cheveux de neige.
Je rends grâces à Dieu qui me permet de voir
Mon clocher brun, flottant dans les brumes du soir,
Après Jersey, l'exil et cette guerre infâme,
Quiberon...

*(Ursule presse la main décharnée que lui tend le Recteur.)*

URSULE

J'ai porté votre deuil dans mon âme.
J'aurais voulu noircir ces vêtements. Hélas!
La pauvreté m'oblige à murmurer tout bas.
Je garde les brebis et file ma quenouille.

*(Elle tire de son berceau un enfant de six mois, et, prosternée, l'élève vers le prêtre.)*

Une humble pénitente à vos pieds s'agenouille.
Bénissez Yaouennic et Jean, mon nouveau-né.

Digitized by Google

L'ABBÉ DENMAD

Et nunc servum tuum dimittis, Domine

*(Brusquement.)*

La guillotine attend mes hôtes de Bretagne.
Je suis le criminel évadé de son bagne.
Ursule, ce n'est pas sans très grave motif
Qu'un Dieu persécuté me ramène à Guiscriff.

*(Ursule le regarde avec une sorte de saisissement.*

URSULE

Ma jeunesse plaintive a bu jusqu'à la lie
La coupe d'amertume et de mélancolie.
Je suis le pèlerin d'Emmaüs, Cléophas,
Devant notre Sauveur, ressuscité d'en bas.
Restez : l'ombre grandit. Déjà le crépuscule
A noyé les sapins de lilas mauve... Ursule,
Mon Père, a vu surgir, comme un joyeux flambeau
Dans la nuit, le Prophète échappé du tombeau.

*(S'animant.)*

Je rougis de croiser les bras, lorsque les nôtres
S'appellent légion de martyrs et d'apôtres...
Moi vivante, on devra respecter votre habit.

*(D'un ton embarrassé).*

François sonne toujours l'Angelus... Il subit
Le caprice des Bleus pour garder la pâture
A ces rossignelets délicats, mais je jure
Qu'il va dans son délire embrasser vos genoux.
. . . . . .
Les crêpes fumeront près d'un broc de vin doux.

L'ABBÉ DENMAD

L'antre moussu de Dall me servira de gîte
Dès l'aurore. Apprenez le but de ma visite.

*(Ursule retire la clef de la serrure en bois et place deux planches inégales devant l'ouverture qui sert de fenêtre. Le lecteur lui montre en souriant le fond de sa besace garnie de pain de seigle et entame le récit de ses tribulations.)*

Digitized by Google

L'ABBÉ DENMAD

Vous vous rappelez trop mon départ éperdu
La plainte universelle et les cris de Dudu.
L'automne agonisant pleurait sur la fougère.
Ma coquille de noix cingla vers l'Angleterre.
On ne parle là-bas ni français, ni breton.
Des prêtres mariés et très savants, dit-on,
Pérorent en frac noir dans une église nue.
Les clochers, les vaisseaux, les toits percent la nue...
La forge de Bellen, qui semble un puits d'enfer,
Est moins fumeuse encor que Londres en hiver.
Oh ! la tour de Guiscriff, les rocs, les nids de buses,
Les vierges de granit, l'appel des cornemuses !

. . . . . .

Les nobles claironnaient à leurs blondes Phillis :
« Charette a ramené l'oriflamme et les lys »
Des mots !... Pour libérer ma nostalgie amère,
Je m'enfuis à Jersey... La Bretagne, ma mère,
Etait proche ; et, collant aux galets écumeux
Mon oreille, j'ai cru dans le lointain brumeux
Reconnaître vos voix...
Les milords flegmatiques
Secondèrent enfin vos Chouans héroïques.
Prêtre de Jésus-Christ, le Dieu compatissant,
Je vis avec horreur la croisade de sang...
On m'embarqua parmi les caissons et les balles.
Lorsque la bise enflait nos bannières royales,
Ma rêverie en deuil planait sur l'échafaud.
La nuit, des coups de feu m'éveillaient en sursaut.
Pourtant, quand j'aperçus les algues et les landes,
La grève et les menhirs...., les refrains, les légendes
Jaillirent comme un vol d'étourneaux... J'abordais.
Je vis le chuppen court des gars morbihannais,
Leur crinière sauvage aux flamboiements de forges,
Et le panache monstre et l'habit vert de Georges.

Digitized by Google

Dans notre camp régnaient la discorde et l'erreur.
Le moindre hobereau visait à l'Empereur.
L'armée, après un mois de vaine attente, Ursule,
Occupa Quiberon, étroite péninsule
Sans arbres et sans eau. Nos superbes desseins
S'étaient évanouis. Les chefs républicains
S'emparèrent du fort en soudoyant des traîtres.
Alors criblés, meurtris, vieillards, femmes et prêtres,
Sous la trombe écarlate et l'ouragan de fer
Bondirent en troupeaux éperdus vers la mer,

. . . . . .

Les bras déchiquetés s'accrochaient à la poupe
Des vaisseaux... On me hisse à bord d'une chaloupe,
Et j'apprends que les Bleus dirigent sur Auray
Luc de Kersulio, mon filleul adoré,
Hardi comme un lion et plus doux qu'une fille.

(*Ursule fait un mouvement comme pour interroger le Recteur.*)

Ursule, vous savez que sa noble famille
Fut une providence aux âmes de Guiscriff,
Et para nos autels de fleurs, d'argent massif
Et de tissus éclos sous les doigts d'une fée.
Madame m'avait dit d'une voix étouffée
Quand cingla le navire, aux mâts ornés de lys,
« S'il est malade ou pris, ayez soin de mon fils,
Parlez lui de sa mère et de Dieu !. ... »
L'équipage,
Voyant mon désespoir, me jette sur la plage.
Il pleuvait un sang chaud. Les arbres épineux
Comme de longs serpents m'enlaçaient de leurs nœuds.
Des spectres chevauchaient les sapins ! Fou d'angoisse,
Je jure de prier dans ma vieille paroisse,
Si je puis, Guénolé, grâce au puissant secours
De ton bras, pénétrer jusqu'au nid des vautours.

. . . . . .

Victoire ! j'ai le pied subtil de la gazelle.
Un Archange lauré me couvre de son aile.

Digitized by Google

Vannes paraît : l'aurore a blanchi l'horizon.
Sous des loques d'emprunt, je force la prison.
Le héros s'éteignit dans un pâle sourire
Et reçut en chantant les palmes du martyre.
. . . . . .
Ursule, j'ai gardé depuis, comme un trésor,
Ses cheveux enroulés dans une bague d'or.

*(Ursule, suffoquée de sanglots, baise ces reliques. Le Recteur s'efforce de la calmer).*

URSULE

Ah ! laissez-moi baiser ces reliques, mon père.
Dieu m'avait envoyé l'intersigne, et la terre
A retenti du choc empourpré de son front !

LE RECTEUR

J'épanche ma douleur comme un vase profond.
Une ineffable paix descend dans ma poitrine.
. . . . . .
J'entends hurler encor la meute jacobine
Qui tua Monseigneur de Dol. Il avait l'air
D'un séraphin parmi les milices d'enfer.
Si je suis le nouveau Mathusalem, je jure
De ne pas oublier la sinistre figure
Du satan galonné qui présida le feu.
Je m'évadai bientôt, traqué par l'habit bleu.
Georges me consulta sur la guerre civile.
Les Chouans me traitaient de poltron, d'imbécile,
De cagot débonnaire, et je fus impuissant
Contre la mitraillade et les décrets de sang.
Une goutte, un caillot auraient jailli peut-être
Sur l'aube immaculée et sur les mains du prêtre.
L'homicide répugne aux avocats de Dieu
Et j'ai suivi Lecreac'h pour accomplir mon vœu.
. . . . . .
François m'entr'ouvrira l'église, après la lune,
Lorsque le chat-huant rase la forêt brune.

Digitized by Google

URSULE, *très émue.*

Vous n'y pénétrerez qu'au péril de vos jours.
Le poste de Guiscriff est armé. Les tambours
Hurlent la *Carmagnole* au milieu de la messe.

. . . . . .

J'ai péché contre vous et Jésus par faiblesse.
Pardon ! l'abbé Melven changera de sonneur.

L'ABBÉ DENMAD *lui serrant affectueusement la main.*

Nourrissez ces petits : c'est l'ordre du Seigneur
Qui versa l'eau de grâce à la Samaritaine,
Et bannit sept démons du corps de Madeleine.
Jetez sur mes genoux votre amphore de nard,
Ma fille, en exauçant les désirs d'un vieillard.
Le ciel protégera ma pieuse imprudence.

URSULE

Ils n'oseront jamais guillotiner l'enfance !

(*Elle regarde entre les planches de la fenêtre.*)

Voici Jean Quémener, plus ivre que le vin.
Il faudra que Lannic, un falot à la main,
Vienne avec sa jument le cueillir à la fraîche.

. . . . . .

L'oiseau va revenir. Vous irez dans la crèche
A côté du liorz. C'est plus sage : François
Aux fêtes de Gourin se grise quelquefois.

(*Le Recteur passe derrière la file de longues pierres brutes qui séparent la maison de l'étable. Ursule aperçoit le sonneur arrivant droit et ferme, la pipe à la bouche et le penbas en main. Elle va ouvrir.*)

Digitized by Google

## SCÈNE III

URSULE ET FRANÇOIS GUIADER, LE SONNEUR DE CLOCHES

URSULE

Vous n'avez pas langui ! Triste marché sans doute.

FRANÇOIS

Plus d'animaux en foire, Ursulette.
On redoute
Ces bons réquisiteurs — Les Chouans et les Bleus
Volent nos bestiaux ; et nous, les pauvres gueux,
Au lieu d'écus sonnants, on nous gruge, on nous pipe
Avec des papiers bons pour allumer la pipe !
Au diable ces portraits du feu Roi, du Dauphin
Et de la Liberté, quand nous crevons de faim.

URSULE

Que disait-on de neuf, hormis cela ?...

FRANÇOIS

Ma belle,
Le malheur aujourd'hui n'est pas chose nouvelle.
Le petit Penfouillic mort aux Chouans ! Rampaux
Yves et Plozanec tués sous les drapeaux !

(*D'un air moitié important et moitié léger.*)

On colportait aussi des fables singulières,
Un conte à la Perric !....
Les morts quittent leurs bières.
L'un d'eux parcourt la lande en habit de vapeur.

URSULE, *très agitée.*

Lequel ?...

FRANÇOIS

Oh ! celui-là ne vous ferait pas peur.
Mais pourquoi quand il est si bien dans les nuages,
Viendrait-il, comme un gueux, rôder par les frostages ?

Digitized by Google

Landevennec prétend qu'il se change en corbeau.
Notre défunt Recteur trouve le ciel trop beau
Pour errer dans l'ajonc et courir les bruyères...

URSULE, *tremblante.*

Peut-être est-il venu réclamer des prières
A ceux qui l'ont aimé. — S'il a besoin de nous,
S'il vous parle, François, que lui répondrez-vous ?

FRANÇOIS

La bique doit rester à l'attache pour paître
Mais, à servir Melven, a-t-on la peau d'un traître ?
Je vénère les morts, Ursule, et ne veux pas
Qu'ils me tirent les pieds ou me jettent à bas,
Quand je dors sur vos seins mignons....

URSULE

(*Animée et gesticulant avec feu.*)

Si par la douve
Il revenait un soir, traqué comme une louve,
S'il désirait un lit près de l'âtre et du pain,
François, lui diriez-vous : « Passez votre chemin ! »

(*Elle a l'air d'un sombre génie qui menace l'ingratitude.*)

FRANÇOIS

Quel rêve ! Puissiez-vous ne pas mentir, ma mie!
Mieux vaut la guillotine encore que l'infamie.
Un illettré n'est pas un coquin.....

URSULE, *allant vers la porte.*

Maintenant,
Courage, marguillier, voici le Revenant.

(*L'abbé Denmat paraît aux yeux du sonneur de cloches ébahi.*)

(*A suivre.*)

A. PÉROUSSE.

Digitized by Google

# USAGES ET DROITS FÉODAUX

## en Bretagne.

(*Suite*[1])

### IV. — REDEVANCES OFFRANT UN CARACTÈRE RELIGIEUX

*Cierges de la Purification. — Chandelles de la Mi-Août.*
*Fleurs de la Fête-Dieu. — Couronnes des statues de saints.*

En certains jours de fêtes religieuses s'exerçaient parfois des droits féodaux en rapport avec la fête ; ils avaient ordinairement pour origine quelque générosité d'un seigneur envers une église. Ainsi les paroissiens de Toussaints à Rennes, ayant agrandi leur église sur un terrain concédé par le vicomte de Rennes, il fut stipulé que dès lors s'exercerait le droit féodal qui suit : le jour de la Purification, « doibvent lesdits paroissiens et marguilliers de Toussaints aller en nombre suffisant présenter au seigneur vicomte un cierge de cire blanche du poids de deux livres, orné de l'écusson de ses armes, accompagner ledit seigneur (ou son représentant) depuis sa maison et le conduire avec toutes sortes d'honneurs à ladite église de Toussaints, sur un banc qu'ils doibvent placer dans le sanctuaire et couvrir de tapis, pour y entendre la grande messe et assister, si bon lui semble, à la procession qui se fait auparavant la dite messe au dehors et autour de l'église, sans qu'aucun ecclésiastique, gentilhomme ou autre personne puisse à la dite procession précéder ledit vicomte ny marcher à costé de luy[2] ».

Un seigneur de Betton[3], ayant donné une dîme pour l'entretien du luminaire de son église paroissiale, voulut, en revanche, qu'au jour de la Chandeleur la fabrique de Betton lui offrit des cierges conve-

[1] Voir le fascicule de décembre 1900.
[2] Aveu de la vicomté de Rennes en 1682.
[3] Commune d'un canton de Rennes.

Digitized by Google

nables non seulement à lui-même mais encore à sa femme et à ses enfants[1].

Plusieurs autres églises devaient ainsi des cierges à leurs seigneurs à la fête de la Purification.

A Quintin[2] le droit de cierge avait pour but d'éclairer et d'honorer le seigneur du lieu à son retour de l'église où il avait assisté à l'office des vêpres. Voici comment il s'exerçait, d'après un aveu de 1588 : « Le sergent féodé de Quintin doit, la veille de la Mi-Août, à l'issue des vêpres, se présenter à la porte du chœur de l'église de Notre-Dame de Quintin, un grand cierge allumé à la main, et de là conduire le comte de Quintin au château ou ailleurs dans la ville selon son plaisir ; arrivé au château ou autre logis, soit en salle ou en chambre, doit avoir une grande poignée de chandelles de cire, les allumer et les attacher tout à l'entour desdites salle ou chambre où se trouve le comte, lequel voulant boire, ledit sergent doit avoir et tenir en son autre main un cierge de cire allumé et tenir lesdits deux cierges allumés en ses mains pendant que le comte boit, lequel ayant bu, ledit sergent peut en faire autant si bon lui semble[3]. »

Quand arrivait la Fête-Dieu c'était des bouquets ou des couronnes de fleurs que recevaient les seigneurs. — Celui de Betton avait droit à « un bouquet de roses blanches et vermeilles auparavant porter le *Corpus Domini* », c'est-à-dire avant la procession du sacre[4]. — Il était dû au seigneur de la Ballue en Bazouges « un bouquet de fleurs bien et duement ordonné à la Feste-Dieu, » plus à Noël un « chapeau de roses ou 5 deniers » somme plus facile à trouver que les roses en hiver. — Les recteurs de Chauvigné et de Baillé[5] devaient chacun, « ledit jour du Sacre de chaque année un chapeau (c'est-à-dire une couronne) de roses, » à cause de leurs presbytères bâtis dans les fiefs de leurs seigneurs et ces derniers portaient ces couronnes à la procession ou en décoraient les autels. — Les tenanciers de Cailledieu étaient tenus, à la Fête-Dieu, d'offrir au

[1] Aveu de la seigneurie de Betton en 1680.
[2] Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Brieuc.
[3] *Archiv. des Côtes-du-Nord*, E, 2355.
[4] Aveu de la seigneurie de Betton en 1680.
[5] Communes de l'arrondiss. de Fougères.

Digitized by Google

baron de Pontchâteau[1] à son banc en l'église paroissiale et au départ de la procession « un chapeau ou bouquet faict et composé de roses, d'œillets et autres belles fleurs selon la saison[2] ». — Il était également dû en cette fête du Saint-Sacrement à l'évêque de Dol « une couronne de fleurs de roses » et au baron de Vitré « un bouquet d'œillets et de roses ».

Parfois ces couronnes de fleurs étaient destinées à orner les statues de certains saints en vénération particulière. A Crossac[3], par exemple, le seigneur du Boisjoubert devait au vicomte de Donges, rendu en la chapelle de son château de Lorieuc « un chapeau de roses sur la teste de l'imaige Monsieur sainct Georges, le jour de la feste de Pentecoste[4] ».

A Plédéliac[5] les vassaux du Chemin-Chaussée devaient au baron de la Hunaudaye, le 24 juin de chaque année, « un chapeau de boutons de roses placé sur le chef de Monsieur saint Jean en sa chapelle du chasteau de la Hunaudaye[6] ».

## V. — DROITS SE RATTACHANT A LA POLICE DES FOIRES ET MARCHÉS

*La chevauchée de Rennes. — Le guet de Combour et de Saint-Léger. — La fête des bouchers de Rennes. — Le saut des poissonniers à Bécherel, Châteaubriant, Pontivy et Rochefort. — Les aubades et le dîner du poids de Dinan.*

Aux seigneurs incombait le devoir de faire faire la police dans leurs fiefs ; l'exercice de ce devoir donnait naissance à plusieurs droits féodaux ; nous signalerons seulement ici les chevauchées et les droits relatifs à la police des halles et marchés.

La chevauchée avait été instituée pour maintenir l'ordre les jours de foire ; toute seigneurie un peu importante ayant droit de tenir foire, la chevauchée était par suite assez commune. Non seulement les seigneurs laïques, comme le vicomte de Rennes et le

[1] Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
[2] Aveu de la baronnie de Pontchâteau en 1681.
[3] Commune du canton de Pontchâteau.
[4] Aveu de la vicomté de Donges en 1682.
[5] Commune du canton de Jugon, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord).
[6] *Archiv. des Côtes-du-Nord*, E, 1831.

Digitized by Google

baron de Fougères, mais encore les seigneurs ecclésiastiques, tels que l'évêque de Dol et l'abbé de Saint-Melaine de Rennes faisaient courir des chevauchées.

Voici comment la chose se passait à Rennes, à la foire de la Madeleine se tenant à l'entrée de cette ville dans les prairies de Villeneuve. Ce jour-là tous les étagers, c'est-à-dire les sujets possédant maison habitée dans les fiefs de la vicomté de Rennes, au nombre d'environ quatre cents, étaient astreints de comparaître à cheval, « ou gens de leur part », équipés et armés sur la place du Champ-Jacquet à dix heures du matin. De là, sous la conduite du sénéchal de la juridiction, ils se rendaient en belle ordonnance, tous réunis, jusqu'au champ de foire où se faisait l'évocation et chaque défaillant à l'appel était passible d'une amende de 60 sous monnaie. Le but de cette chevauchée était d'établir un peu d'ordre dans le placement des marchands et de leurs marchandises. A cette foire le vicomte de Rennes levait un droit de bouteillage de quatre pots par pipe de vin ou de cidre et prenait de chaque porc vendu en détail une oreille et deux pieds[1].

Le baron de Combour avait pris un autre moyen pour maintenir l'ordre dans les deux plus grandes foires de sa seigneurie : celle de l'Angevine à Combour[2] et celle de Saint-Léger au bourg de ce nom. C'était aux habitants mêmes qu'était remis le soin de la police et nul n'y avait, en effet, plus d'intérêt qu'eux. La veille de la foire de l'Angevine et durant tout le jour de cette foire, les hommes « estagers habitants de la ville de Combour et faubourgs », étaient tenus de faire le guet en armes ; et les possesseurs d'une maison de Combour appelée la Lanterne devaient allumer « des flambeaux dans la lanterne attachée au devant de ladite maison, pour servir et faire ledit guet et l'assise du corps de garde d'iceluy ». Ceci montre qu'on faisait le guet non seulement le jour de la foire, mais encore la nuit qui précédait et celle qui suivait.

A la foire de Saint-Léger[3] devait être également fait le guet, comme à Combour, le jour de la foire, la veille et les deux nuits,

[1] Aveu de la vicomté de Rennes en 1682.
[2] Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Malo.
[3] Commune du canton de Combour.

Digitized by Google

par les tenanciers de Saint-Léger « habitant ladite bourgade ». Mais le seigneur de Saint-Léger était obligé de veiller à la tête du poste chargé de faire ce guet pendant la nuit ; il levait, en récompense, le tiers des droits que le baron de Combour percevait en cette foire[1].

La haute police des halles appartenait aussi aux seigneurs. A Rennes, les bouchers et leur halle dépendaient du seigneur de la Prévalaye à cause de son fief de Matignon. En reconnaissance de son autorité ils devaient, entre autres redevances, lui fournir tous les samedis « un os moullier de bœuf », et chaque fois que ledit seigneur venait résider en ville « lui bailler de la paille blanche pour ses chevaux et son train et aussi pour ses espagneuls et chiens pendant huit jours ». Le Mardi-Gras de chaque année, à la tenue des plaids généraux de la seigneurie en la Haute cohue de Rennes, devait, « le maistre boucher comparoir à ladite audience, revestu de la robe ordinaire qu'il porte le Mardi-Gras, suivant l'ancienne coutume », accompagné des « provosts de la frairie des bouchers et assisté de joueurs d'instruments ». Le maître boucher présentait alors au seigneur de la Prévalaye ou à son procureur « une pièce honneste de bœuf » avec les clefs de la halle de la boucherie, que le seigneur pouvait faire vider et fermer aussitôt[2].

Les mêmes rapports féodaux avaient lieu entre le seigneur de Beaumont et les bouchers de Redon, entre le baron de Lohéac et les bouchers de la petite ville du même nom, etc.

Les seigneurs faisaient aussi surveiller la vente du poisson, et les poissonniers usant de leurs halles ou pêchant dans leurs fiefs étaient tenus à certains devoirs envers eux. Ainsi les pêcheurs en Loire devaient au baron d'Ancenis leur premier saumon, leur première alose et leur première lamproie, et au vicomte de Donges leurs « premiers esturgeons, molues et saumons[3] ».

Mais dans un grand nombre d'importantes seigneuries, telles que Châteaubriant, Châteauneuf, Combour, Guingamp, Bécherel, etc, les poissonniers étaient soumis à un devoir plus singulier qui demande explication.

[1] Aveu de la baronnie de Combour en 1580.
[2] Aveu de la seigneurie de la Prévalaye en 1680.
[3] Aveu des seigneuries d'Ancenis en 1459 et de Donges en 1524.

Digitized by Google

Au moyen-âge l'abstinence durant le carême était pratiquée dans toute sa rigueur. Quand arrivaient les fêtes de Pâques la rancune du peuple s'exerçait volontiers contre les poissonniers qui lui avaient vendu fort cher de mauvais poisson durant la sainte quarantaine : la vengeance consistait en une cérémonie burlesque réglée par la seigneurie. Voici comment elle se pratiquait à Bécherel[1].

Le lundi de Pâques, tous ceux qui avaient « vendu du poisson le carême précédent, dans ladite ville et forsbourgs de Bécherel » étaient tenus de se rassembler devant les juges et autres officiers de la baronnie, puis de « venir tous ensemble sauter ledit jour dans l'estang nommé l'estang de Bécherel, en endroit raisonnable ». Et après s'être « dépouillés pour sauter, doibvent chacun d'eux demander congé (c'est-à-dire permission) au seigneur ou à ses officiers pour sauter dans ledit estang, et avant d'en sortir doibvent également demander congé[2] ». Le saut des poissonniers avait toujours lieu à Bécherel, au grand divertissement de la populace, « soubs peine d'amende » que pouvaient payer toutefois ceux qui craignaient d'attraper quelque rhume à la suite de ce bain forcé, souvent intempestif.

Les barons de Châteaubriant[3] avaient également admis à la porte de leur ville le plaisant saut des poissonniers, mais les patients y étaient plus humainement traités qu'à Bécherel, comme nous allons voir :

« Ceux qui pendant le caresme trempent et vendent poisson sec, morue, hareng et aultres poissons en la ville de Chasteaubriant doibvent se présenter devant le seigneur dudit lieu ou ses officiers, sur la chaussée de l'estang de la Torche et là recognoistre leur debvoir de saulter en ledit estang, et à cet effet doibvent saulter une fois pendant les féries de Pasques ; et doibt ledit seigneur fournir un bateau pour les recevoir après lesdits saults et leur doibt du feu (pour se sécher), une pièce de bœuf et du vin (pour se réconforter) ; et les défaillants à obéir et saulter en l'eau doibvent chacun deux chapons de Cornouaille et 60 sols d'amende[4] ».

[1] Chef-lieu de canton, arrondiss. de Montfort (Ille-et-Vilaine).
[2] Aveu de la baronnie de Bécherel en 1680.
[3] Chef-lieu d'arrondissement (Loire-Inférieure).
[4] Aveu de la baronnie de Châteaubriant en 1628.

Digitized by Google

A Pontivy le saut des poissonniers se pratiquait d'une façon plus sommaire, mais moins humaine : ils étaient « hissés sur une charrette que les bouchers poussaient dans le Blavet, laissant les poissonniers se tirer d'affaire comme ils pouvaient[1]. »

Relatons enfin ce qui se passait à Rochefort-en-Terre[2]. « S'il y a personne en la ville de Rochefort qui ait vendu poisson vert (poisson sec) en karesme ou autre temps, il doit se trouver avant vespres, le lendemain de Pasques, à l'orme de la Tahurte (près l'étang du Colombier), où seront aussi le duc d'Amour, les officiers du sire de Rochefort et les bourgeois de la ville et forsbourg dudit Rochefort. Et en ce lieu se dépouillera nud le poissonnier et viendra se baigner à l'estang du Colombier ; et avant se jetter en l'eau se mettra le poissonnier sur un pied et à genou devant le duc d'Amour, qui lui baillera la bénédiction avec le pied gauche. Et sont tenus Jehan Dréan et Marie Hochart, sa femme, par cause de la maison où ils demeurent (en la ville de Rochefort) de fournir et porter, ce jour, une chaudière de terre neuve pleine de feu, à l'heure de soleil levant, audit estang, pour chauffer l'eau audit poissonnier. Et tout ce à peine d'amende. » Cette chaudière de feu au bord de l'étang, cette bénédiction avec le pied étaient de cruelles ironies[3]. »

Il y aurait bien autre chose à raconter sur les rapports féodaux des seigneurs bretons avec leurs sujets commerçants, notamment avec les charcutiers, les boulangers, les potiers, etc., mais nous devons nécessairement abréger. Néanmoins nous ne pouvons sortir des halles seigneuriales sans mentionner de curieuses cérémonies accompagnant souvent l'usage des poids publics.

Nous citerons deux cas d'afféagement de poids publics. A Quimper, le duc de Bretagne afféagea ce poids au seigneur de Kerguéguen moyennant le « debvoir de garder les chiens du Duc quand il vient à Quimper, de leur fournir de la paille blanche et de l'eau, et de plus un pot de vin et un pain audit Duc (c'est-à-dire à son serviteur). » — A Dinan, le seigneur du lieu avait également afféagé

[1] Aveu du duché de Rohan en 1682 — De la Borderie, *Hist. de Bret.* III, 125.

[2] Chef-lieu de canton, arrondiss. de Vannes.

[3] Aveu de la seigneurie de Rochefort en 1554. — De la Borderie, *Hist. de Bret.* III, 125.

Digitized by Google

le poids public de ses halles, et l'afféagiste était tenu de surveiller le fonctionnement régulier du pesage. Pour le récompenser de sa peine, les marchands fréquentant la halle lui faisaient chaque année des aubades, lui offraient un feu de joie et lui donnaient un dîner que nous allons décrire.

« A la vigile de Monsieur saint Jean-Baptiste, lorsqu'on fait les raviers ou feux publics appelés les Feux Saint-Jean, on doibt trois aubades par des sonneurs de hautbois amenés au devant de la maison et demeurance dudit sieur du Poids[1] en ladite ville de Dinan. On doibt ensuite chanter trois chansons et prier ledit sieur du Poids d'allumer un buscher construit devant sa demeure à Dinan. » La fête se terminait ce premier jour par « un pot de vin blanc » offert à l'afféagiste.

Le lendemain ce dernier se rendait à l'église Saint-Sauveur de Dinan, y assistait à une messe solennelle et recevait « par prérogative » le premier pain bénit. « A l'issue de ladite messe, entre les dix et onze heures du matin », on apportait solennellement à son hôtel « le disner du sieur du Poids ». Voici en quoi consistait ce repas : « trois plats garnis de chair ou de poisson de trois sortes différentes, selon le jour qu'eschet icelle feste Saint-Jean, avec deux plats de salade selon la saison ; laitue, pourpier, capres et cassepierre ; trois couples de pains blancs et trois pots de vin blanc et de vin clairet » ; tous ces plats et pots « recouverts de linge blanc et honneste » et portés processionnellement par les bouchers de Dinan « conduits par le procureur de la confrairie de Saint-Jean, assisté de deux provosts d'icelle confrairie et des aultres anciens de la mesme confrairie, portant tous verges peintes, festons et bouquets selon la saison ; » tous enfin « menés par les sonneurs des tambourins, haultbois et bombardes, comme c'est accoustumé de temps immémorial[2]. » Jugez quelle joie devait exciter dans les vieilles rues de Dinan cette procession pantagruélique du « Disner du sieur du Poids ».

*(A suivre.)*

L'abbé Guillotin de Corson,
*Chanoine honoraire.*

[1] On appelait ainsi l'afféagiste du poids public.
[2] Aveux de la baronnie de Dinan en 1617 et 1673.



Digitized by Google

# LES FRANCISCAINES

## MISSIONNAIRES DE MARIE

(*Suite*)[1].

### 3° Indes Orientales

L'Inde, où il nous faut maintenant suivre nos Religieuses, a été, on l'a vu, le berceau de leur ordre. C'est un immense pays dont la population, généralement dense[2], représente dans son ensemble près de la cinquième partie du genre humain tout entier. On l'évaluait, en 1896, à 277 millions d'âmes, et elle a dû augmenter encore depuis, en dépit des épidémies et des famines qui s'y renouvellent périodiquement.

L'Inde est, on le sait, à l'exception de quelques parcelles de terre insignifiantes, soumise à la Reine d'Angleterre qui en est l'impératrice et y entretient un représentant sous le titre de vice-roi. On pourrait être surpris de la facilité relative avec laquelle nos voisins d'Outre-Manche ont établi et maintiennent leur autorité sur cette population dix fois plus nombreuse qu'ils ne le sont eux-mêmes, si l'on ne savait que cette population, d'un naturel du reste assez apathique, est, en outre, très divisée de races, de langues et de religions. A côté des Aryas ou Hindous proprement dits, qui sont l'élément dominant, il y a, par exemple, les Dravidiens qui représentent l'ancienne population indigène, vaincue par les immigrants venus du

[1] Voir la livraison de décembre 1900.

[2] On a exagéré pourtant assez généralement la densité de la population hindoue. En moyenne elle est seulement de 70 habitants par kilomètre carré, c'est-à-dire inférieure de trois unités à la nôtre réputée avec raison très faible. Des régions fertiles comme le Bengale ont jusqu'à 171 habitants par kilomètre carré, mais, en revanche, d'autres pays comme le Malva et la Goudiana n'en ont que 53. C'est donc à son étendue plutôt qu'à la densité de sa population que l'Inde doit le chiffre élevé de ses habitants.

Digitized by Google

Nord, et qui sont restés très nombreux dans l'Inde méridionale, précisément dans cette partie où nous allons retrouver nos sœurs missionnaires. Il y a, en plus, dans ces régions montagneuses et centrales, environ dix millions d'individus qui vivent toujours à l'état sauvage et qui eux-mêmes sont des restes de populations plus primitives encore.

Les Hindous eux-mêmes sont répartis en un nombre infini de castes qui se jalousent ou se méprisent les unes les autres.

Les langues sont plus variées encore que les races. On en a compté jusqu'à 240 dont la plupart ont quelque affinité avec l'ancienne langue sacrée des Brahmanes, le Sanscrit. Toutefois, à côté de ces idiomes plus ou moins modernes, il en est d'un caractère plus primitif, comme le Tamoul, que parlent les populations dravidiennes du Sud de la péninsule hindoue.

Sans être aussi multipliées que les langues, les religions sont pourtant encore très distinctes. Celle qui domine est le brahmanisme, vieille religion, théoriquement panthéiste, pratiquement polythéiste et idolàtrique, qui compte, paraît-il, près de 200 millions d'adeptes répartis entre les différentes castes de la société hindoue. Viennent ensuite les Musulmans qui ne seraient pas moins de 50 millions, généralement très hostiles aux Brahmanistes. Quant au bouddhisme, qui a eu tant de succès en Chine et au Japon, bien que né dans l'Inde, il ne compte guère dans ce pays que 3 millions d'adhérents ; encore les trouve-t-on surtout dans l'île de Ceylan.

Les chrétiens ne sont pas loin d'atteindre ce chiffre. Toutefois le protestantisme fait peu de progrès dans l'Inde. Malgré tous les moyens de propagande qu'ils ont à leur disposition, les ministres anglais n'auraient guère recruté que 300.000 adeptes dans la population indigène. Grâce à Dieu, nos missionnaires catholiques ont plus de succès. Le nombre de leurs adhérents s'élevait exactement, en 1896, à 1.942.197. Ce n'est pas se hasarder que de dire qu'il atteint aujourd'hui deux millions.

Il paraît que ce nombre a été considérablement dépassé il y a deux siècles. Les Jésuites, qui s'étaient établis dans cette contrée à la suite des Portugais, y obtinrent, comme en Chine, de merveilleux succès. Malheureusement la persécution survint avec le mi-

Digitized by Google

nistère Pombal. Les religieux durent céder la place au clergé indigène de Goa dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne fut point à la hauteur de son ministère. Entre les mains de ces prêtres improvisés, ignorants et grossiers, tout dégénéra. Eux-mêmes finirent par rompre avec le Saint-Siège, à l'instigation du gouvernement portugais. Il a fallu arriver jusqu'à notre époque, jusqu'au pontificat glorieux de Léon XIII le Pacificateur, pour voir la fin de ce schisme malheureux qui faillit anéantir le catholicisme dans l'Inde. Par un concordat passé en 1886, le Souverain Pontife a concédé au roi de Portugal le droit de présentation au siège archiépiscopal de Goa et à quelques évêchés voisins. Moyennant cette concession aux exigences portugaises, il a recouvré sa liberté d'action sur tout le reste de l'Inde et s'est empressé, en conséquence, d'y établir la hiérarchie ecclésiastique. De là huit métropoles qui ont pour sièges les villes de Goa, Colombo, Pondichéry, Virapoly, Madras, Calcutta, Agra et Bombay. Autour de ces 8 archevêchés se groupent 19 évêchés, 3 vicariats et 2 préfectures apostoliques.

Le diocèse qui nous intéresse présentement est celui de Coïmbatour, lequel appartient à la province de Pondichéry. Confiée à la Société des Missions Étrangères de Paris, cette province est celle qui s'est le plus transformée en notre siècle. Le nombre des catholiques y a plus que décuplé. Il était de 42.000 en 1800 ; en 1896, on en comptait au juste 473.869 !

Ce progrès date surtout de la seconde moitié, on pourrait dire des dernières années du siècle. Le diocèse de Coïmbatour en est à lui seul la preuve. Erigé en 1846, il n'avait alors ni églises, ni écoles, ni presbytères. Tout au plus quelques prêtres venaient-ils chaque année de Pondichéry administrer les sacrements aux rares chrétiens qui s'y trouvaient disséminés. Cinquante ans plus tard, en 1896, il comptait 33.000 catholiques, — sur 2 millions d'habitants — 1 évêque, 34 missionnaires, 7 prêtres indigènes, 96 églises ou chapelles, un collège avec 500 élèves, plus une communauté de prêtres irlandais, 50 sœurs indigènes de la Présentation et 3 établissements de Franciscaines Missionnaires de Marie situés à Outacamound, à Coïmbatour et à Palgath.

La ville d'Outacamound, qui joint au mérite d'être l'une des

Digitized by Google

plus charmantes de l'Inde celui, plus grand encore, d'avoir été le berceau de notre Institut, mérite qu'on s'y arrête un instant.

Bien qu'elle soit située dans les montagnes et à une grande distance de la mer, on s'y rend avec une extrême facilité en prenant à Madras le chemin de fer qui traverse la péninsule et, à Pothanoor, la petite ligne, d'une quarantaine de kilomètres, qui gagne Metapollium, au pied des Nilgherries. Là, un tramway permet de gravir la montagne au travers d'une végétation luxuriante qui, insensiblement, change de caractère. En bas, c'étaient « des cocotiers, des aréquiers et des bambous enchevêtrés d'un réseau inextricable de lianes formant une forêt impénétrable, repaire favori des éléphants sauvages, des tigres, des ours, des hyènes et des sangliers, ainsi que d'une infinité de serpents[1]. » Plus haut, la végétation sans rien perdre de sa splendeur se modifie avec l'altitude. Ce sont les arbres de nos forêts qui, peu à peu font leur apparition. « Que c'est beau de voir changer la flore à mesure qu'on s'élève, s'écrie une religieuse qui se rend à Outacamound. Au bas, les cactus et les plantes des tropiques; et, à mesure que nous montions, des fleurs plus connues venaient charmer nos yeux. Comme elles sont belles et pleines de vie ces roses qui grimpent jusqu'à la cime des arbres! Les fougères arborescentes, les géraniums, les fuchsias sauvages nous faisaient pousser des cris d'admiration. Tout ce feuillage est entretenu frais par de joyeuses cascades qui tombent çà et là. On se croit presque au pays des fées[2]. »

Outacamound, ville de dix à vingt mille habitants, est située à une altitude de 2200 mètres au pied du Dobabetta (2672 m.) qui est le point culminant, non seulement des monts Nilgherries, mais encore de l'Inde entière, en dehors de l'Hymalaya. C'est un assemblage de villas plutôt qu'une cité proprement dite, tant ses maisons sont dispersées irrégulièrement sur le flanc de plusieurs collines. Là viennent passer l'été les riches fonctionnaires anglais qui habitent dans cette région, le gouverneur de Madras en tête. Ils trouvent dans la végétation de ces montagnes privilégiées quelque

[1] E. Cotteau, *Promenade dans l'Inde et à Ceylan*, p. 326.
[2] *Annales des Franciscaines missionnaires de Marie*, janvier 1890.

Digitized by Google

chose de la patrie absente, plus une égalité de température qui manque à l'Angleterre. « Sur ces hauteurs, dit un géographe contemporain, le printemps est éternel. Les grands changements sont ceux de la sécheresse et de l'humidité. De la fin d'octobre au commencement de mai, le ciel est presque toujours sans nuages ; mais pendant la saison des pluies les brouillards rampent souvent sur le plateau. Lors de la mousson sud-ouest, les ruisseaux grossis se changent en rivières, et les filets d'eau des cascatelles sont remplacés par de puissantes cataractes Niagaras, temporaires qui rongent les bords du plateau[1]. »

Une des plus belles cascades, celle de la Païkara, est située à 16 kilomètres seulement d'Outacamound.

C'est dans ce site enchanteur que les Missionnaires de Marie ont établi leur résidence. La maison qu'elles y possèdent n'est pas seulement la plus ancienne de toutes ; elle est aussi une des plus importantes. On y voit, à côté d'un orphelinat, d'un ouvroir, d'une école gratuite, d'un dispensaire où l'on soigne chaque année des milliers de malades, un pensionnat florissant où se pressent à l'envi Anglaises ou Hindoues, avides d'un enseignement dont de nombreux brevets attestent la supériorité.

Si des hauteurs des Nilgherries nous redescendons dans la plaine par laquelle nous sommes venus, nous ne tardons pas à rencontrer au sud la ville relativement considérable — 35.000 à 40.000 habitants — de Coïmbatour, et dans cette ville, siège d'un évêché, une nouvelle maison de nos Sœurs Missionnaires.

Plus loin, toujours sur la voie ferrée qui relie Madras à la côte de Malabar, nous trouvons un troisième établissement à Palgath, ville presque aussi considérable que la précédente, située dans une sorte de brèche ouverte par la nature à la limite des deux bassins oriental et occidental. Dans l'une et l'autre localité, nos Sœurs ont établi des hôpitaux et aussi des dispensaires où l'on a vu jusqu'à 800 malades affluer le même jour. Toutes les castes sont représentées dans cet étalage de plaies hideuses et de misères physiques de toutes sortes, mais naturellement la plupart des malades appartiennent

[1] El. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VIII, p. 516.

Digitized by Google

aux castes pauvres, celles-là surtout étant sujettes aux maladies, par suite de la vie misérable qu'elles mènent. C'est ainsi que l'une d'elles, obligée par des usages auxquels personne n'oserait déroger, à se nourrir d'animaux morts de maladie, est en conséquence celle qui offre le plus de plaies incurables, plaies qui ont souvent tous les caractères de la lèpre.

Mais nulle part hôpitaux et dispensaires ne sont plus assiégés qu'à Méliapour. Cette petite ville, appelée aussi Saint-Thomé ou Saint-Thomas, parce qu'on y vénère le tombeau de l'apôtre de ce nom, est située à quelques kilomètres seulement au sud de Madras. Elle est la résidence d'un évêque portugais, suffragant de l'archevêque de Goa. Nos sœurs y sont établies depuis 1888. Elles y ont une école et un pensionnat. Mais ce qui a fait leur réputation à Madras et dans toute l'Inde méridionale, c'est leur dispensaire. Je ne crois pas que jamais cabinet de médecin ait été pareillement assiégé. Ce ne serait pas assez de dire que les malades s'y sont présentés par centaines à la fois ; on en a compté un jour jusqu'à 3868 ! Un service d'ordre a dû être organisé pour prévenir les accidents. Il est fait généralement par des soldats indigènes qui, guéris par les Religieuses, sont heureux de leur témoigner ainsi leur reconnaissance. Cent malades sont introduits à la fois. A l'entrée les diverses castes se confondent forcément ; mais si grande est dans l'Inde la force du préjugé qu'une fois dans la salle elles s'isolent de nouveau, en attendant leur tour de consultation.

Et qu'ont donc fait nos Religieuses pour entraîner ainsi des multitudes ? Tout simplement des miracles. Assurément ce ne sont pas les potions ou pilules anodines, distribuées un peu au hasard, qui peuvent expliquer les innombrables guérisons qu'elles obtiennent. Elles sont les premières à le reconnaître. « Nous en arrivons à nous demander, écrit l'une d'elles, si, sous les dalles du vestibule nous servant de dispensaire, il n'y a pas quelque corps de saint dont le bon Dieu veut manifester la puissance[1]. » Et comme l'eau de la fontaine de Saint-Thomas et la terre de son tombeau entrent dans la plupart des médicaments distribués aux malades,

[1] *Annales des Franciscaines missionnaires de Marie*, septembre 1890.

Digitized by Google

on se sent tout naturellement porté à attribuer l'efficacité merveilleuse de ces médicaments à l'apôtre des Indes qui peut-être voudrait affirmer de la sorte l'authenticité toujours contestée de son tombeau et du lieu de son martyre.

Quoi qu'il en soit, ces guérisons, humainement inexplicables, ont puissamment contribué à l'extension de la foi catholique dans l'Inde. Elles préparent le terrain ; les missionnaires viennent ensuite jeter la bonne semence de l'Evangile. Ainsi s'expliquent sans doute les progrès récents qu'a faits notre sainte Religion dans ces contrées.

L'île de Ceylan, où les missionnaires de Marie ont deux importantes maisons, est réunie à l'Inde par une série d'écueils qu'on appelle le Pont d'Adam. Un exhaussement du sol de quelques mètres suffirait pour rattacher l'île au continent et en faire une presqu'île.

Sa population est de trois millions d'âmes, ce qui donne une moyenne de 47 habitants par kilomètre carré. Elle est donc inférieure en densité à celle de l Inde et plus encore à celle de notre pays[1].

Ceylan a la réputation d'être un paradis terrestre, et elle l'est réellement, du moins dans la région méridionale, la plus accessible aux étrangers. Nulle part, en effet, on ne saurait trouver, sinon un climat plus agréable, du moins une végétation à la fois plus abondante et plus variée. Comme le printemps dans les Nilgherries, ici l'été est perpétuel. La moyenne de la température est de 26 degrés à Colombo, capitale de l'île, et elle oscille à peine de 3 ou 4 degrés ; les pluies sont abondantes, mais régulières. « Dans presque toutes les saisons les mouvements de l'atmosphère se font avec une telle régularité qu'on peut en prédire longtemps à l'avance et régler en sécurité l'emploi de ses journées[2]. »

[1] A part les Veddahs, peuplade sauvage disséminée dans l'intérieur de l'île, les Cinghalais sont des Hindous comme leurs voisins du continent. Ils en ont les traits, le teint noir, — quoique se rattachant à une race blanche, — le caractère, la séparation en castes, mais non la religion, car ils sont bouddhistes pour la plupart, plutôt que brahmanistes.

[2] E. Reclus, *Nouvelle Géographie*, t. VIII, p. 589.

Digitized by Google

Quant à la végétation, écoutons une religieuse nous décrire les abords d'une propriété voisine de Colombo où elle a conduit un beau jour la bande joyeuse de ses pensionnaires et orphelines. « Il semble, nous dit-elle, que toute la végétation de l'île se soit concentrée en cet endroit, tant elle est luxuriante et variée, les cocotiers s'unissent en voûte au-dessus de nos têtes ; nous semblons marcher dans une forêt. Voici des tulipiers en abondance, de vigoureux figuiers sur le tronc desquels grimpent des orchidées superbes et de longues lianes qui se relient les unes aux autres. Là, ce sont des bégonias aux grandes fleurs violettes, des lautanas de plusieurs variétés ; ici le palmier, la canne à sucre, le bananier et mille autres arbustes se disputent l'air, la terre et le soleil. Les sites les plus pittoresques se déroulent à nos yeux émerveillés[1]. »

La maison de Moratuwa, à laquelle appartient la religieuse qui nous décrit avec tant de charme l'exubérance de la végétation cinghalaise, est située à quelques milles seulement de Colombo. L'archevêque de cette ville, qui était alors Mgr Bonjean, des Oblats de Marie, y installa les Franciscaines missionnaires dès le printemps de l'année 1886. Celles-ci s'empressèrent d'ouvrir une crèche, un orphelinat et un dispensaire à côté du pensionnat qui leur était confié.

La même année, le gouvernement de Colombo leur offrait la direction de l'hôpital de cette ville. Encouragées par les Oblats de Marie, qui ont la charge du diocèse, elles s'empressèrent d'accepter, dans l'espoir qu'elles trouveraient l'occasion de faire du bien. Elles ne s'étaient pas trompées. A partir de leur arrivée, l'hôpital ne désemplit pas, et dès le premier trimestre elles obtinrent 50 baptêmes d'adultes et 47 baptêmes d'enfants.

Les malades qu'elles ont à soigner appartiennent aux nationalités les plus diverses : car, à côté des indigènes, il y a presque toujours des Européens laissés là par les bateaux qui se rendent aux Indes. Quelle consolation pour nos soldats français de trouver là des compatriotes dévouées qui leur prodiguent leurs soins et représentent auprès d'eux la famille et la patrie absentes ! « Je

[1] *Annales*, 1896, p. 424.

Digitized by Google

suis bien content d'entendre parler ma langue maternelle, leur disait l'un d'eux, plus heureux encore d'être soigné par vous. Vrai, ma mère, cela adoucit les souffrances de voir une Religieuse autour de soi quand on est malade. Cela donne l'illusion qu'on est près de sa mère[1]. »

Celui-là était bien disposé, et il fut facile de le préparer à la mort. Tel fut encore cet autre soldat, rapatrié de Cochinchine, qui conserva jusqu'à la fin son humeur et sa verve gauloise et sous un langage des plus pittoresques professa des sentiments véritablement édifiants qu'une sœur a reproduits avec une fidélité scrupuleuse dans un des plus intéressants, j'allais dire des plus admirables récits des *Annales* de nos missionnaires (juillet 1899). Mais à côté de ces moribonds déjà chrétiens de sentiments et de baptême, que d'autres se montrent rebelles aux pieuses exhortations de leurs gardiennes ! Pour en faire la conquête il faut toute l'habileté de nos Religieuses. Mais elles excellent à cet égard ; aussi est-il rare qu'elles échouent. La prière et, dans les cas extrêmes, l'eau de Lourdes et la médaille de saint Benoît sont les grands moyens auxquels elles ont recours. L'une d'elles nous raconte que, dans une seule semaine, elle obtint par le simple contact de la médaille de saint Benoît la conversion de trois malades que toute parole de religion avait le don de mettre jusque-là en fureur.

Les lettres de nos Religieuses sont pleines de faits qui tiennent du prodige : telles sont les conversions d'indigènes spécialement voués à une divinité païenne. Un signe extérieur est l'indice de cette consécration : c'est, suivant les cas, un cordon d'une nature spéciale ou des tresses de cheveux dans lesquels le peigne n'a jamais passé. Tant que ce signe existe, impossible de songer à une conversion. Toutes les tentatives qu'on fait à cet égard sont accueillies avec horreur, sinon par des blasphèmes. On se croirait vraiment en face d'une possession démoniaque. Mais que le signe en question vienne à disparaître, même à l'insu des malades : on remarque aussitôt un changement d'attitude et la conquête devient relativement facile[2].

[1] *Annales*, mai-juin, 1898.
[2] *Ibid.*, janvier 1897 et septembre 1898.

Digitized by Google

L'action évangélisatrice de nos religieuses ne se borne pas à Colombo et à Moratuwa. Soit par elles-mêmes, soit par les Sœurs indigènes qu'elles recrutent, à Ceylan comme dans l'Inde, sous le nom d'Agrégées ou de Tertiaires, elles exercent leur influence à distance. C'est ainsi qu'elles ont fondé récemment (1899), une école à Katacurundu. C'est ainsi encore qu'on les voit se mêler aux foules innombrables de toute race et de toute religion qui, chaque année, se pressent autour de la modeste chapelle de Sainte-Anne, sur la côte désolée de Manaar, pèlerinage étrange qu'on est aussi surpris qu'heureux de rencontrer en pareil pays et qui donne lieu à des conversions nombreuses.

Si le nombre des catholiques augmente rapidement à Ceylan, au point d'avoir atteint en 1898 le chiffre relativement élevé de 256 000, alors qu'il était de moins de 100,000 un demi-siècle auparavant, le mérite en revient en premier lieu aux missionnaires français, belges et italiens qui desservent les cinq diocèses de l'île, notamment aux Oblats de Marie qui ont à leur compte 217,000 fidèles; mais nul doute que, par leur dévouement et leur zèle intelligent, nos Franciscaines ne soient aussi pour beaucoup dans cet heureux progrès.

La même observation s'applique à la Birmanie où elles se sont établies en 1878. Ce pays est tout entier, on le sait, sous la domination de l'Angleterre depuis 1886. L'œuvre d'évangélisation, longtemps contrariée par des guerres perpétuelles, quand ce n'était pas par le mauvais vouloir des princes indigènes, a fait depuis cette époque de rapides progrès. Ici comme à Ceylan, où la Grande-Bretagne succédait au gouvernement persécuteur de la Hollande, la conquête anglaise a été, il faut le reconnaître, le signal d'une ère de liberté pour la propagande catholique.

La Birmanie comptait, dès 1856, 48,000 catholiques répartis entre trois vicariats apostoliques, ceux de Mandala, de Rangoun et de Moulmein. Les deux premiers sont confiés aux Missions Étrangères de Paris. Mandalay et Rangoun sont les deux grandes villes du pays, la première de 65,000 habitants, la seconde au moins du double. L'une et l'autre sont situées sur l'Iraouaddy et reliées par ce fleuve en même temps que par un chemin de fer. L'une et l'autre aussi possèdent des hôpitaux de lépreux récemment confiés à nos dévouées Franciscaines.

Digitized by Google

On connaît la lèpre, maladie hideuse entre toutes, caractérisée par des plaies purulentes dont l'aspect est repoussant et dont l'odeur fétide vous suffoque. Très répandue en Birmanie, où les règles de l'hygiène sont inconnues, elle n'y était guère soignée jusqu'ici. Là, comme au Japon, les pauvres lépreux étaient abandonnés à leur malheureux sort. Le passant qui les rencontrait sur le chemin avec leurs mains et leurs pieds rougis leur visage tuméfié, leurs yeux sanguinolents, s'en détournaient avec horreur, après leur avoir jeté tout au plus un peu de riz. Pour remédier à cette immense misère, la charité chrétienne les a recueillis dans nos hôpitaux spéciaux, où nos admirables sœurs sont allées les rejoindre, au risque de contracter elles-mêmes le germe de la maladie et de mourir de la plus lamentable des morts ; car l'expérience a prouvé qu'on ne passe pas impunément des années au sein d'un pareil foyer de purulence. N'importe ! nos sœurs se sont inscrites si nombreuses qu'il a fallu faire un choix parmi elles. Dévouement héroïque dont la religion catholique seule nous offre l'admirable spectacle !

« Voilà les vraies victimes consacrées », dit Léon XIII aux six premières religieuses qui allèrent lui demander sa bénédiction avant d'aller s'ensevelir pour jamais dans la léproserie de Mandalay. Elles n'en partirent pas moins gaîment, tout heureuses d'avoir été choisies par la Providence pour ce rôle de victimes. La charmante relation de leur voyage que l'une d'elles a insérée dans les *Annales* de l'Institut n'annonce ni regrets, ni préoccupations pénibles. Elles semblent ne rien comprendre à l'admiration que leur dévouement provoque autour d'elles et qui se traduit parfois par des dons généreux, même de la part des protestants Accueillies avec enthousiasme par les 200 lépreux de Mandalay, elles se mettent immédiatement à l'œuvre. Au premier pansement que fait l'une d'elles, « un doigt lui reste dans la main, laissant à découvert une plaie affreuse d'où s'exhale une odeur tellement épouvantable que le malheureux patient ne peut le supporter. » Quant à la jeune sœur, elle achève son bandage sans broncher, n'ayant pas l'air de se douter qu'elle fait là un acte héroïque.

Les 200 lépreux de Mandalay se sont bientôt élevés à 300, en même temps que le Gouvernement confiait aux Franciscaines mis-

Digitized by Google

sionnaires de Marie un autre hôpital dans cette ville et une nouvelle léproserie à Rangoun. Inutile d'ajouter que les maux du corps ne sont pas les seuls qui préoccupent nos Religieuses. Elles soignent également ceux de l'âme, et, grâce à Dieu, il est rare que leurs malades se montrent rebelles à leurs pieuses exhortations et meurent sans embrasser une religion qui engendre un pareil dévouement.

(*A suivre.*) HAMARD.

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

# EN ROUTE !

Doux et cher oiselet, compagnon de ma route,
Dont le cœur ému chante et rend le mien joyeux,
Ta voix mélodieuse en marchant que j'écoute,
Comme un écho divin semble tomber des cieux.

Mon pas cadencé frappe, et la route déserte
S'allonge clair ruban courant au but lointain,
Entre les rangs feuillus des épaisses haies vertes ;
Ensemble, nous allons vers le même destin.

Tous les jours dûrement nous quêtons notre vie,
Moi, je cherche de l'or, et toi le vermisseau
Pour mon sommeil encore un gîte est mon envie,
Et sans peur tu t'endors sur un frêle arbrisseau !

Mais au réveil, le jour emplissant nos clairières,
Nous montre les blés mûrs s'offrant à la moisson ;
A travers les champs blonds et les roses bruyères,
Nous chantons à la vie une même chanson !

Et nous allons ainsi, courant à notre rêve,
Toi, dans l'air radieux, moi, sur le dûr chemin,
Mais, qui pourra nous dire en ce jour qui s'achève,
Si Dieu nous donnera semblable lendemain ?

Digitized by Google

Malgré mes bras, ma force, et malgré tes deux ailes,
Tout-à-coup, sans prévoir, nous serons engloutis !
Nous reviendrons fauchés des moissons éternelles,
Aux granges du Semeur, d'où nous sommes sortis !

Qu'importe ! Aux renouveaux d'alternances certaines,
Les Êtres par la mort s'en iront transformés,
Chercher aux Infinis sur les rives lointaines
Les âmes d'autrefois qui les auront aimés !

CH. LE BOURG.

Digitized by Google

# ÉLÉGIE[1]

Nous errions tous les deux ensemble sur la plage
Où, dans le sable fin, brille le coquillage,
En faisant dans nos cœurs les rêves les plus fous;
Des oiseaux blancs volaient dans l'azur sans nuage,
Et la vague envoyait, en mourant près de nous,
Un rayon de soleil à votre front si doux.

Parfois nous entrions dans la grotte sauvage
Creusée aux bords des mers par les flots en courroux;
Et je voyais rougir votre charmant visage,
Si, tremblant, j'attachais, assis à vos genoux,
Un œillet de la dune à votre fin corsage;
Vous en souvenez-vous? vous en souvenez-vous?

Lorsque nous reposions d'autres fois sur le sable,
Le sommeil abaissait vos longs cils de velours
Apportant une trêve à nos tendres discours;
Un charme était en vous, charme indéfinissable!...
Ce tableau, dans mon cœur, est gravé pour toujours
Avec son abandon et sa grâce ineffable.

La contemplation du divin firmament,
Le plaisir âpre et doux de l'avare lui-même
Qui compte son trésor avec un tremblement,
Non, rien n'est comparable à ce ravissement,
A ce ravissement ineffable, suprême
De regarder dormir une vierge qu'on aime.

Lorsque son âme blanche, en rêve, prend l'essor,
Son front pur est un lys et sa lèvre une rose,
Et cet être adoré, qui, sans crainte, repose,

[1] Cette pièce de vers, adressée à une personne imaginaire, est, pour une grande partie, une imitation libre de plusieurs passages du *Don Juan* de Lord Byron.

Digitized by Google

Laissant flotter au vent ses légers cheveux d'or,
N'a point le sentiment du bonheur qu'il nous cause...
Aux beaux jours d'autrefois,oh ! que ne suis-je encor !...

Mais, il a fui ce temps où nos cœurs en partage
Possédaient, pour seuls biens, les projets les plus doux ;
Vous avez pris depuis, ma Belle, un riche époux
Et, par lui, vous avez or, palais, équipage ;
Mais tout cela vaut-il les plaisirs du jeune âge
Et nos rêves d'amour, dites, qu'en pensez-vous ?

Mais tout cela vaut-il les jours de la jeunesse,
Les jours où vous marchiez rougissante à mon bras
Et ne songez-vous point, parfois avec tristesse,
Au passé disparu sans espoir qu'il renaisse,
A ce premier amour, la chose, n'est-ce pas ?
Pour le cœur des humains la plus douce ici-bas...

Il est doux de voguer sous un ciel sans nuage
Où brillante apparaît l'étoile du matin,
Et de se rencontrer dans un pays lointain
Avec un vieil ami de notre humble village,
De respirer l'odeur des roses du jardin
Et d'égarer ses pas dans quelque frais bocage ;

Il est doux de rêver au bord d'un clair ruisseau,
D'ouïr le rossignol à l'heure où tout sommeille ;
De regarder, de fleur en fleur errer l'abeille,
Sur le bord de son nid voler le jeune oiseau,
Et s'éveiller l'enfant dans son petit berceau
Mains et bras potelés, front blanc, lèvre vermeille ;

Mais plus doux, mais plus doux est un premier amour ;
C'est le premier rayon qui brille dans la vie
Eclairant l'horizon de notre âme ravie,
Il fait un paradis du terrestre séjour ;
Sa fuite, d'un regret éternel, est suivie ;
L'homme pleure sur lui jusqu'à son dernier jour !

DOMINIQUE CAILLÉ.



Digitized by Google

# DOCUMENTS

SUR

# LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

*(Suite[1]).*

---

*Coutumes, Usages, Revenus, Charges et Privilèges des Chanoines.*

Parlons d'abord de la Psalette. Dès 1444, il est établi dans l'église de Tréguier « un maître de psalette avec six enfants de chœur, sous « l'épiscopat de Jean de Plouëc[2], de bonne mémoire, après con- « sentement et entente des seigneurs chantre, chanoines et Cha- « pitre. Au chapitre est réservée la provision, nomination, élection, « déposition, destitution quelconque de la maîtrise, sans que les « seigneurs Evêques puissent y prétendre aucun droit. »

Cette fondation est dotée des fruits d'un canonicat et prébende de 50 livres de rente due à la chapellenie Saint-Nicolas, fondée à la cathédrale par Catherine de Troguindy, dame de la Roche-Jagu, de concert avec son fils Henri. Cet acte passé au lieu capitulaire, le vendredi 5 mai 1444, paraphé Yv. Even et Jean Glaven, not. Callixte III, par une bulle donnée à Rome aux calendes de nov. 1456, approuve et confirme ces actes et donation.

[1] Voir la livraison de décembre 1900.

[2] *D'hermines à 3 chevrons de gueules.* Dans le mémoire on écrit toujours Jean de Plouec et non Jean de Plœuc.

Digitized by Google

A la mort du seigneur évêque Jean de Plouec, Raphaël Gerbe, cardinal diacre du titre de Saint-Georges, devint évêque de Tréguier[1] Il résigna ses fonctions à Jean de Coëtquis[2].

Dès 1457, une contestation s'élève entre l'évêque et les chanoines touchant les prérogatives que leur accordait la bulle d'institution de la maîtrise. Le seigneur évêque d'Urbin, député et légat du Pape, donne raison au Chapitre qui maintient tous ses droits, « sans qu'on puisse à l'avenir ni inquiéter ceux qu'il aura désignés, « ni les priver des honneurs ou des revenus par autre que les cha- « noines, sous les peines portées par la Bulle donnée à Rome, dans « la maison du commissaire de Sa Sainteté, le 8 juillet 1457, la troi- « sième année du pontificat de Callixte III[3]. » — Signée et scellée d'un sceau rouge avec un fil de soie.

Un jour les officiers du seigneur évêque Grigneaux s'étant permis de faire sonner la petite cloche de l'office canonial, et d'avancer l'heure, il s'en suivit un grand trouble... du moins parmi les chanoines. L'évêque fut obligé d'affirmer qu'il n'avait donné aucun ordre, et consentit qu'à l'avenir les cloches sonneront quand le Chapitre le jugera à propos, sans demander avis à personne. Fait à Tréguier, le 20 avril 1514 paraphé J. de Keryec, *sic Deus me adjuvet*.

Comme si l'on craignait quelques difficultés nouvelles au sujet de ces privilèges auxquels, il faut le croire, le Chapitre tenait d'autant plus qu'ils étaient extraordinaires, les chanoines provoquèrent une troisième confirmation du Concordat passé entre l'évêque et eux. La lettre du pape Léon X, dans le sens de la bulle de Callixte III, est du 29 mars 1520. Elle est suivie de près : 1° d'une lettre de maintenue de juridiction et correction sur les employés de la cathédrale, octroyée par le roi François Ier, duc de Bretagne. Nantes, 17 mars 1523 ; 2° d'un placet signé par le même roi et duc aux sénéchaux et juges de Rennes, Ploërmel, Morlaix, Guingamp et Goëlo, en faveur des chanoines de Tréguier, sur la même question ; 3° d'une lettre du même laissant au Chapitre le droit d'assigner

[1] *Alb. Le Grand*

[2] *D'argent au sautoir de gueules accompagné en flancs et en pointe de 3 quintefeuilles, et au chef d'un annelet de même.*

[3] *De gueules au chevron d'or accompagné de 3 croix potencées de même.*

Digitized by Google

les heures de l'office du chœur, distribuer les clefs des archives et du trésor, poser des armes et armoiries aux vitres, tombes et escabeaux, prohibitivement à tous autres. Ces deux dernières lettres données à Nantes, le 15 déc. 1523 et le 18 déc. 1523, signées par le roi et duc.

Le duc François Ier, on le voit, voulait par tous les moyens, dût-il outrepasser la mesure, faire accepter l'union de la Bretagne à la couronne de France. Il tâche de gagner les bonnes grâces du Chapitre de Tréguier, qui était une puissance à cette époque. Il va plus loin, en reconnaissant à tous les « ecclésiastiques du pays, province « et duché de Bretagne, tous les privilèges et prérogatives quel- « conques, avec mêmes libertés et franchises, comme ils en usaient « avant l'union de la province à la couronne, sans rien changer, in- « nover ou ôter que par l'avis et conseil des gens des Etats de Bre- « tagne. » Cet acte est donné au Plessix, collationné à l'original, et signé Cohier.

Le mémoire de M. Burlot indique qu'il se trouvait aux archives un sac « dans lequel sont les procédures en la Cour du Parlement de ce pays entre le sieur évêque Guy Champion[1] et le Chapitre, depuis 1622 jusqu'à 1633. » D'après un concordat passé entre les parties, les points suivants furent débattus et décidés :

1° Le grand-vicaire ne fera aucun office pontifical au préjudice du chanoine chantre, premier dignitaire ; 2° le mandat et visa de collation de charge de sacristain faite par l'évêque sera revu en tous ses points ; 3° les chanoines auront, comme autrefois, la clef de la bibliothèque qui est au-dessus de la sacristie, dans une salle commune au Prélat et au Chapitre ; 4° l'évêque devra payer le *prandium* aux suppôts du bas-chœur le jour où il officiera pontificalement ; 5° la sentence des requêtes sera réformée touchant la résidence et la distribution au chœur ; 6° le Chapitre aura la disposition des offices et recettes de Plouguiel et Plougrescant, avec pouvoir de conférer et bailler les fermes au plus offrant ; l'évêque pourra, s'il le veut, assister au Chapitre lorsque sera traité le fermage ; 7° l'assemblée synodale se réunira, et les statuts seront portés par l'avis et le con-

[1] *D'azur à 3 écussons d'argent chargés chacun de 3 bandes de gueules.*

Digitized by Google

seil du Chapitre, tant pour le lieu que pour la matière; 8° les comptes de fabrice seront soumis aux chanoines, qui les examineront; 9° au chœur, l'usage romain et les cérémonies ordinaires de ladite église seront observés pour les encensements; 10° aux assemblées capitulaires, les suffrages seront libres, et les décisions prises à la pluralité des voix; 11° l'évêque doit donner au Chapitre avis du motif de son absence lorsqu'il est hors du diocèse, pour le service du roi ou de la province: il devra toujours assister à la fondation ducale, dont aucun chanoine ne pourra se dispenser. Cette transaction est datée du 15 juillet 1633 et signée : Monneraye.

### Ecussons aux vitres et portes du chœur.

Nous avons vu que le Chapitre avait droit de poser des armes et armoiries aux vitres de la cathédrale. Il usait de son droit en accordant l'autorisation de décorer les fenêtres et d'orner les tombes aux bienfaiteurs ou fondateurs de chapellenies. Un acte en latin porte que les seigneurs du Verger (Trédarzec) avaient obtenu la permission de mettre leurs armes et écussons aux deux vitres qui sont au-dessus des deux portes supérieures du chœur. Ces armes étaient *de gueules à dix billettes d'or, à une fasce à la dernière billette.* (*Cath. de Tréguier*, M. P. Chardin). Le Chapitre reconnaît ce droit même aux futurs seigneurs du Verger. — Acte daté du 23 novembre 1517, signé : de Goeslin, *capituli scriba.*

D'après un extrait des Registres du Chapitre, cette faveur est confirmée à noble homme Henry de Kernec'h[1], seigneur de Kericuff et du Verger, avec devoir d'entretenir et faire réparer ces vitres lorsqu'il sera besoin. Pour cela il est placé hypothèque sur la terre et le lieu du Verger et toutes les dépendances. — Acte du 5 juin 1609, signé : Coadalan, Nic. de Trogoff, Henry de Kermec'h, et B. Le Chevoir, chanoines.

Au cas où ceux qui possèdent en privilèges ne réparent pas leurs vitres en temps opportuns, ils sont déclarés déchus et privés de

[1] *D'argent au pin de sinople chargé d'une pie.* Ces armoiries se voient sur la maison du Calouar, au bourg de Louannec.

Digitized by Google

leurs droits ; le chapitre se réserve la faculté d'en disposer en faveur de ceux qui présentent de meilleurs conditions. Une sentence dans ce sens fut rendue en la cour royale de Lannion, sur l'instance, de messire Math. Lhostis, trésorier de la fabrique de Tréguier et publiée dans les villes de Morlaix, Lannion, Guingamp, Pontrieux, Tréguier et ailleurs. — Mois de juillet 1602, signée Cozober, greffe.

Déjà en 1513, le Chapitre avait autorisé par acte capitulaire messire Guillaume Guiscanou, seigneur de Kerpheliple, chanoine de Tréguier, « à faire construire une autre porte au haut du chœur, « du côté du cloître, en pierres de taille, à dire d'ouvriers. Il pourra « faire une voûte et arcade à côté de cette porte et y apporter les « armes de ses père et mère et autres de son alliance, ainsi qu'à un « escabeau et deux vitres, l'une vers le manoir épiscopal, l'autre au « bas de la cathédrale. Ce droit est pour lui et ses héritiers prohi- « bitivement à tous autres. » (Du 13 juin 1513) signé : R. et O. de Kernec'h.

Le droit d'enfeu, dit M. P. Chardin, p. 52 du *Bulletin monumental*, 52e volume de la collection, n'était pas spécialement réservé aux familles nobles. C'était une véritable propriété concédée volontairement, moyennant une rente annuelle, ou en considération de l'engagement pris par le concessionnaire de supporter des charges souvent assez lourdes. » Nous verrons plus loin des fondateurs d'altaristies obtenant les honneurs de la sépulture dans la cathédrale.

## Les guerres civiles a Tréguier.

C'est sous l'épiscopat du seigneur évêque de la Tour[1] en 1592, que les Espagnols descendirent à Tréguier, mettant tout à feu et à sang, « emportant, dit Albert Le Grand, le bras de saint Tugdual et la gencive de saint Yves ».

Guillaume du Hallegoet ou Halgoet[2] de la maison de Kergresc, en Plougrescant, devient évêque en 1594, par résignation de son prédécesseur, et occupa le siège de saint Tugdual jusqu'en 1599,

[1] *D'azur à la tour donjonnée d'or.*
[2] *D'azur au lion morné d'or.*

Digitized by Google

et non en 1602, comme l'écrit Albert Le Grand. Durant trois, ans l'évêque fut obligé de se renfermer dans son manoir épiscopal, contraint d'entendre l'office d'une des *garrittes* de la cathédrale, n'osant descendre pour y assister, ainsi que les chanoines, à cause du péril évident d'être pris par les gens de guerre.

Voici une déposition faite devant les juges de Lannion, le 11 mai 1594, à la requête du Chapitre, au sujet des guerres civiles à Tréguier. On y rapporte ce qui suit :

« Yves du Cosquer dépose qu'il est notoire qu'au mois de novembre 1589 les ennemys rebelles au Roy tenant le party du duc de Mercœur suscitèrent les communes et paysans dudit evesché de Tréguier à prendre les armes contre ceux qui voulaient se maintenir en l'obéissance du Roy, et en ayde les uns des autres assiégèrent la ville de Lautréguier où s'était retiré le deffunct seigneur de Châteauneuf avec nombre de gentilshommes et gens de guerre serviteurs du Roy, quelle ville ils prirent, ravagèrent et emportèrent tous les meubles qu'ils trouvent en icelle, tant aux églises, maisons ecclésiastiques qu'aux maisons des habitants, sans y rien laisser que partye des gros boisages, ayant été l'évesque dudit Tréguier, avec un sieur Cousin, chanoine de son église, contraint de se retirer quelques jours à Grandville, craignant de tomber ès mains des ennemys, lesquels le menaçaient particulièrement pour s'être mis en tout devoir de maintenir la noblesse et les habitants de Lautréguier au service du Roy, s'étant et tous ceux de sa cathédrale, excepté quelques-uns montré très affectionné au Roy, ce que connaissant bien iceux ennemys, il n'y eut église, maison épiscopale et autres maisons bénéficiales qui ne fut entièrement pillée et ravagée, et les bleds de leurs revenus — qu'ils y avaient fait ramasser emporté et distribué à un chacun ; — depuis lequel temps il s'est fait trois autres ravages en icelle de la part desdits ennemys, savoir : au mois d'août 1590, au mois de mai 1591, au mois d'août 1592. Une partie de l'armée espagnole fit descente par mer, brûlèrent la meilleure partye de ce qu'il y avait de plus beau logis en ville, et grand nombre des maisons des paroisses voisines, ce que le déposant a depuis vu, ayant été plusieurs fois à Lautréguier, même puis peu de temps ; sur lesquelles maisons brûlées il est dû

Digitized by Google

plusieurs rentes à l'évesque et aux seigneurs chanoines, dont ils n'ont pu se faire payer, comme aussi puis le commencement des présents troubles jusqu'à maintenant il aura été impossible de jouir quel que soit que bien que les autres rentes et revenus de leurs bénéfices et dignités, qui consistent pour la plupart en dîmes, prémices et droits de neumes, pour être situés et deubs en pays d'ennemy, et avoir été pris et saisis par lesdits rebelles.

*(A suivre.)*

Abbé Allain.

Digitized by Google

# L'ÉGLISE DE RUNAN

## SES ORIGINES — SON HISTOIRE

*(Suite).*

### NOTES ET DOCUMENTS

L'église de Runan est consacrée à Notre-Dame de Bon-Secours.

« Un fait constaté par les archéologues, écrivait naguère un « prêtre érudit, M. Daniel, mort en 1875, curé de Mûr, c'est que « les anciennes églises mères et chapelles tréviales étaient généra- « lement dédiées à la Trinité, à la sainte Vierge et à saint Pierre. « Les répartitions actuelles des patronages se rapprochent des « premières dédicaces, si on excepte un très petit nombre de pa- « roisses placées en nos contrées sous le vocable de saints bretons. »

Dans la grande fréquence de ces dédidaces de nos sanctuaires à la Vierge, nous devons surtout voir, à notre avis, le témoignage de la spéciale dévotion des premiers apôtres du christianisme à Celle qui écrasa la tête du serpent.

La situation topographique de Runan, « colline élevée », au sommet du plateau qui commande les deux vallées du Jaudy et du Trieux, est pour accréditer l'hypothèse d'une voie romaine qui aurait jadis traversé cette localité. Par là, à la suite des légions de César, auraient pénétré dans la région les pionniers du Christ. Ceux-ci ne furent-ils point des disciples de Drennalus ? Il nous est permis de le conjecturer.

Quelques fragments d'une très ancienne légende rimée, recueillis sur les lèvres d'une vieille femme, sont le seul document que nous possédions sur l'établissement de la foi dans ce pays. Sur l'éminence

[1] Voir le fascicule de septembre 1900.

Digitized by Google

où se trouve actuellement bâtie l'église de Runan, dit le Guerz, s'élevait jadis un chêne consacré au culte de Teutatès. C'était un arbre robuste, immense ; ses racines plongées profondément dans le sol s'agrippaient aux sépulcres des ancêtres, rangés sous son ombre ; autour du tronc, pour l'affermir encore, l'on avait amassé des blocs de granit. Non loin de là, sous un petit bouquet d'aubépine fleuri, un prêtre du vrai Dieu plaça une statuette de la Vierge tenant sur ses genoux l'enfant divin Dès lors le géant périclita ; ses feuilles peu à peu se flétrirent, ses ramures se desséchèrent : bientôt, avec un grand bruit, il s'écroula.

Le peuple reconnut la puissance de la mère de Dieu : il lui bâtit un temple à l'endroit même où se dressait le signe de l'idolâtrie.

La légende encore nous a conservé le souvenir de bien d'autres miracles accomplis par Notre-Dame de Runan. Nous allons en rappeler brièvement quelques-uns, vieux déjà de quelque trois cents ans :

Un vieillard du village de Coat-an-Hir en Ploüec, situé non loin de la fontaine de Notre-Dame de Runan, fut frappé de paralysie ; des amis le transportèrent dans la chapelle de la Vierge ; il y entendit dévotement la messe, et, dès le sortir de l'église, se remit à marcher allègrement.

Une jeune fille de dix-huit ans sortait chargée d'un lourd fardeau du moulin de Brélidy ; son pied vint à glisser en passant sur la chaussée du bief et elle tomba dans le torrent qui se précipitait sous les grandes roues du moulin. Or, soudain, le torrent cessa de mugir, les grandes roues de tourner ; le meunier, effaré, se jette hors du moulin et il entend une voix disant du fond du gouffre : « Je suis sauvée. » C'est la Vierge de Runan qui a arrêté les tournants. » Et la jeune porteuse de farine sortit de l'eau incontinent.

Une autre tradition remarquable qui remonte probablement au dix-septième siècle :

L'un des prêtres qui desservaient alors la trêve de Runan faisait le pèlerinage de Rome Il s'était embarqué à Marseille et naviguait depuis deux jours heureusement lorsque, en vue des côtes d'Italie, le vaisseau fut assailli par une affreuse tempête. Les passagers désespérèrent de leur salut ; le prêtre pèlerin se vit, selon l'expression de

Digitized by Google

la légende, *entre les deux eaux*. En cette occurrence extrême, il appela à son aide la Dame céleste qu'il servait. Sa prière fut entendue ; à l'instant même un grand calme régna sur les eaux, et le navire, libéré de tout péril, reprit sa course vers Civitta-Vecchia. — Un *ex-voto* placé dans l'église de Runan garda longtemps le souvenir de ce miracle.

Ce ne sont point les seuls faits miraculeux acquis à la gloire de la Vierge de Runan ; bien d'autres prodiges sont restés le secret des âmes en faveur desquelles ils s'accomplirent. Et la légende n'attribue-t-elle pas encore à la pieuse reconnaissance des princes bretons la fondation des nombreuses foires de Runan ?

Les foires se tenaient au jour de la fête de chacun des douze apôtres, le jour de la saint Laurent, à la Mi-Carême, la veille du grand pardon de juillet, et le samedi suivant.

La grande fête patronale avait lieu le dernier dimanche de juillet ; d'autres pardons se célébraient le premier dimanche d'octobre, le vingt-sept décembre, le vingt-cinq mars, le lundi de la Quasimodo et le dimanche de la Pentecôte. Toutes les recettes effectuées en ces jours de fêtes solennelles, comme tous les droits de place recueillis les jours de foire étaient, selon entente entre les princes séculiers, et les évêques de Tréguier et de Saint-Brieuc, attribués à l'entretien de l'Église.

Mais il n'y eut pas que les grands qui attestèrent leur reconnaissance à Notre-Dame de Runan ; vers elle, dès une époque éloignée, les libéralités affluaient. Tels documents que nous possédons l'affirment.

De temps immémorial existaient à Runan des fondations de messes et services exigées autant par les paroissiens que par de dévots serviteurs de Marie. Les titres de ces fondations se trouvèrent être vers 1558 ou périmés ou perdus. Le Général[1] de la paroisse con-

[1] Le *Général* de la paroisse était la réunion des notables et ensuite du peuple entier, convoqué au prône de la grand' messe, pour traiter des questions concernant la paroisse. Cette réunion se tenait d'habitude sous le porche de l'église : les notables avaient voix délibérative ou maire et majeure ; le peuple approuvait d'habitude les décisions prises par ses mandants.

C'était, sauf quelques points, l'équivalent de nos conseils municipaux.

Digitized by Google

sulté, introduisit auprès de la cour de Chateaulin[1] qui l'approuva, une demande en continuation desdites messes « aux jours de dimanches, fêtes et foires » De nouvelles pièces furent à ce sujet dressées, qui reçurent la sanction de monseigneur Jehan des Ursins évêque de Tréguier. Dès lors, les dotations persistèrent, qui avaient enrichi, à l'origine, le trésor de l'église ; le corps politique ou Général de Runan était alors composé de :

Guillaume Hervé, Yves Le Goas, Jehan Hangal, Charles et Yves Le Corre, Yvon Le Picard, François Le Goas, Jehan Raoul, Allain Théliby, Jehan Kermarec, Nicolas Le Bollozec, Jehan Théliby, Jehan Le Bellec, Jehan Le Berre, Merrien, Henry, Nédelec, Le Bouil, etc., etc.

Les chapelains de la trêve étaient messires Hervé Le Goas, Jehan de Kernéchriou et François Rolland. Les principaux fondateurs que nous rencontrons vers cette époque sont Guillaume Le Goff et noble hommme Guy Quentric.

*Testaments.* — Ces dispositions du Général de la paroisse engagèrent à tester de plus en plus en faveur de Notre-Dame.

Nous citerons quelques-uns de ces legs : Jacques Carcan et Magdeleine Menguy, sa femme, donnent en 1639, à l'église de la benoîte Marie, à charge d'une messe à perpétuité pour le repos de leur âme, le champ de Leuranguer, en Plouëc.

Françoise Le Caer, épouse de Jacques Le Bolloch, étant à ses derniers moments, en présence de messire Etienne Le Goas curé de la trêve de Runan, et de nombreux témoins : « Déclare et ordonne « bailler à perpétuité aux prêtres et chapelains de laditte église, un « boisseau de froment de rente à charge de deux services, par an, « sur sa tombe, le 1er ou 3e dimanche de juillet, et le 2e ou 3e jour « d'avril, et pour ce, elle hypothèque la moitié des acquits par elle « faits et acquittés, en faveur de la fabrique de Runan :

« Outre, baille au gouverneur du luminaire de laditte église, un « quart gros blé, une fois payé ;

« Item au gouverneur du Rosaire ; item au gouverneur du lumi-

[1] Juridiction de Chateaulin-Pontrieux qui s'étendait sur une grande partie du pays de Tréguier.

Digitized by Google

« naire de monseigneur saint Pierre de Plouëc, item au gouverneur « de monseigneur saint Jorand, 1648.

En 1656, une nommée Marguerite Garric a légué à perpétuité, au gouverneur du luminaire de Runan, soixante sols tournois de rente, à la charge de faire faire un service pour laditte testatrice par chacun an, au jour des Trépassés : sçavoir, audit luminaire vingt sols, et quarante sols aux prêtres dudit Runan. Attesté par exploit fait en 1658 par Olivier Loutrage gouverneur dudit luminaire, contre François Le Picard deffendeur : deux deffauts ayant été obtenus par ledit gouverneur du luminaire de l'église tréviale de Runan, en la cour de Chateaulin-Pontrieux, le premier en date du 6e jour d'août 1658, le second au 5e de novembre : signé : De Beaumanoir pour le greffe et en la signification : Le Louet, sergent.

Nous voyons, à cette époque, figurer pour le service de la trêve de Runan, outre le curé ou vicaire délégué du recteur de Plouëc — *ad universalitatem causarum*, — plusieurs abbés, chapelains, ou desservants. Ces derniers étaient généralement des enfants de famille de la paroisse, ordonnés sans doute, au titre patrimonial. Leur principale fonction consistait à acquitter les messes et services de fondations ; ils venaient également en aide au curé vicaire et occupaient la charge de directeurs des confréries établies en la chapelle.

*Confréries.* — Les confréries étaient celles du Saint-Rosaire et du Saint-Sacrement dont l'ancienneté et le renom sont attestés par les donations faites en leur faveur aux gouverneurs des diverses chapelles intérieures de l'église, chapelles où étaient justement établis les sièges de ces confréries. Monseigneur de la Romagère a revu et confirmé tous les privilèges dont les Souverains Pontifes gratifièrent jadis ces pieuses institutions.

Le 3 juin 1716, Clément XI, par un bref donné en ce jour à Rome, accorde des indulgences plénières à perpétuité à toutes les personnes qui feront partie de la confrérie de Notre-Dame des Agonisants érigée par le même Souverain Pontife dans l'église de Runan. Un grand nombre de fidèles s'était fait inscrire sur les registres de cette confrérie. Aujourd'hui encore un témoignage nous reste de la dévotion extrême que montrait à Notre-Dame de l'Agonie toute la

Digitized by Google

contrée environnante; c'est l'usage qui subsiste de faire tinter à Runan une cloche funèbre lorsque, dans le voisinage, une âme s'apprête à franchir le passage redoutable de l'éternité.

### Gestion des commandeurs de Malte.

En même temps que généreux seigneurs de son église et du fief qui l'entoure, les commandeurs de la Feuillée et du Palacret furent les plus fervents zélateurs du culte de Notre-Dame. Il appert de différents actes que nous avons pu recueillir combien ils apportèrent à leur gestion de soin et de désintéressement — le gouvernement n'était point sans difficultés. Ainsi, voyons-nous, en 1696, messire René de Saint-Ostangé, commandeur de Malte, mettre en avant devant la cour du Palacret ses privilèges contre Guillaume Hervé et Pierre Durand, fabriciens de l'église tréviale de Runan.

Il s'agissait, en l'espèce, de la vente faite au prône de la grand'-messe, par lesdits fabriciens, de certains chênes tombés « *par impétuosité de vent, en l'issue du bourg de Runan* », et que ledit seigneur prétendait lui appartenir, avec, d'ailleurs, tout le bourg situé dans son fief. Distinction faite de propriété et de jouissance, il fut conclu que la fabrique, en possession de ce dernier privilège, tenu des chevaliers maîtres de Malte, possédait en outre le droit de vendre les arbres tombés « par impétuosité du vent », en vertu de transactions passées entre les trêviens et les précédents seigneurs commandeurs, en payant de chef-vente, comme ils le font pour raison desdits arbres, vingt-quatre sols monnoyés.

Fait au manoir du Palacret sous le signe dudit seigneur et de messire Isaac Noblet et de maître Le Cazre, sieur de Merléan, pour lesdites fabriques ce vingt-et-unième jour d'avril 1676, après midi : Le chevalier de Saint-Ostange[1] Isaac Noblet, Le Cazre, Yves Godert notaire et Voumoulin autre notaire, et vers lui demeure le registre ainsi signé : Voumoulin, notaire.

En 1637, Ollivier Loutrage comparait devant les notaires fondés

[1] Armes : « *D'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 merlettes de même.*

Digitized by Google

de pouvoir du commandeur, pour présenter un aveu[1] dans le sens du procès précité. Cet « aveu » fait au prône même de la grand'messe par Philippe Le Cazre, prêtre curé, et par l'un des chapelains desservants, fut accepté par le général de la paroisse.

Plus tard, les chevaliers de Malte se présentèrent eux-mêmes pour la visite de leurs fiefs, ainsi que l'atteste le document suivant :

« On fait à sçavoir au général des habitants de la trêve de Runan « de la part de Le Bailly de Sesmaisons[2], commandeur du Palacret « et annexes, qu'il se rendra en cette église de Runan, mardy pro- « chain, dix-huitième du présent mois de mars, pour faire la visite « de laditte église, ainsi que de sa fabrique, des ornements, du « trésor, des archives, et pour examiner et régler les comptes des « marguilliers, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance « et que lesdits marguilliers et tous autres qu'il appartiendra, ayant « à s'y trouver.

« Fait à Guingamp ce 15 mars 1704. Signé : De Tréguiré. »

C'est au sujet de cette visite que s'éleva, entre le commandeur et Mgr Jégou de Kerlivio, évêque de Tréguier, une contestation qui fut portée devant le roi Louis XIV. Le prince donna raison aux chevaliers de Malte en déclarant que tout le droit de l'évêque consistait à donner la confirmation à Runan et à décerner ses pouvoirs au curé de la trève[3].

*Ordonnance du Commandeur Tambonneau, 1727.* — Nous reproduisons intégralement cette pièce, non seulement parce qu'elle précise plus que toute autre le rôle administratif des commandeurs, mais aussi parce qu'elle est un document précieux pour l'histoire archéologique de la chapelle.

[1] Voici un spécimen d' « aveu ».

« Le huitième jour d'avril 1529, avec pouvoir express ès prêtres et treffiens « de l'église et chapelle de Runan ou Runargan, offre et fait foi et hommage à « messire Pierre Le Nevet, chevalier, seigneur commandeur de la Feuillée et du « Palacret, à cause des héritages mentionnés et déclarés ci contre, à sçavoir : une « maison, et son jardin, avec cave, la cohue, le bois, l'église, etc., etc. »

[2] Armes de Sesmaisons : *De gueules à trois tours de maisons d'or.*

[3] La réconciliation ne tarda point. Nous voyons, quelques années après, le vicaire général de Tréguier ordonner quelques restaurations à l'église qui furent aussitôt exécutées.

Digitized by Google

« Nous, frère Victor Tambonneau, chevalier de l'Ordre de Saint-
« Jean de Jérusalem, commandeur de La Feuillée, Palacret, Pont-
« Melvez, et autres membres en dépendants, en conséquence, de
« notre ordonnance du huit juin dernier, rendu en notre cours de
« visite faite en l'église treffiale de Runan, ledit jour procédant à
« l'apurement des anciens reliquats de comptes, tant de la fabrice
« de ladite église, que des confréries y établies, après avoir vu les
« comptes de laditte fabrice, sçavoir : celui fourny en 1699 par
« Charles Ernault et Jean-Olivier-Henry, en 1702 par Jean Der-
« riennic le Vieil et Bertrand Le Pennec.

« En 1703 par Jean Le Layec et Laurens Le Bouil, en 1704 par
« Yves Nicolas et Pierre Durand, et ainsy jusqu'à la présente
« année.

« Vu aussy les comptes-rendus pour la confrérie du Rosaire : en
« 1720 par Marc Derrienuic ; en 1723 et 1726 par Charles Nicolas ;
« — ceux pour la confrérie du luminaire par Pierre Le Feschant
« en 1720 et en 1726 par Claude Loutrage ; — ceux de la confrérie
« du Saint-Sacrement rendus en 1721 par Yves Le Louet, en 1723
« par Laurent Le Goas, en 1726 par Jean Le Maillart ; — ceux de la
« confrérie des agonisants, en 1720 par Yves Loutrage, en 1723 par
« François Le Goas, en 1726 par Yves Louet ;

« Vu pareillement l'appurement des comptes, avec les quittances
« au soutien des payements, faite la déduction des reliquats portés
« par iceux ; les délibérations faites en ladite église les 25 février et
« 11 mars 1725, 13 mars 1726, portant les dépôts faits aux archives
« de ladite église par partie des débiteurs desdits reliquats, de la
« somme de huit cent nonante livres quinze sols quatre deniers en
« argent sonnant, et d'autres obligations à la concurrence de cinq
« cent vingt et une livres cinq sols sept deniers : — les trois déléga-
« tions faites par autres délibérations du corps politique de ladite
« église, dont la dernière est du vingt-neuvième de juillet 1727 pour
« le paiement de la somme de mille cinq cents livres au sieur Sahié
« pour la dorure de quatre autels, et pour les autres réparations
« faites pour les lambris et le pavé de l'église, le marchepied et le
« ballustre du grand autel, nous avons trouvé que tous les débi-
« teurs desdits comptes sont quittes au moyen des payements qu'ils

Digitized by Google

« ont faits, tant en déposant leur argent aux archives de ladite église « que pour les réparations; en conséquence des délégations ci- « dessus spécifiées, dans lesquelles délégations, les particuliers qui « avaient déposé des actes obligatoires auxdites archives pour sû- « reté de leur dû, étant compris, et les ayant acquittés suivant les « quittances qui nous ont été représentées, nous les avons jugés « quittes et ordonné que lesdits actes leur seront rendus comme « quittes;

« A l'exception néanmoins de Laurens Le Bouil, fabrique de la- « dite église en 1715, qui doit vingt-quatre livres douze sols encore « de reste; Toussaint Le Beaudour, fabrique en 1726, la somme de « nonante deux livres, seize sols, onze deniers, et Jean Le Maillart, « gouverneur en 1726 de la confrérie du sacre, la somme de dix- « neuf livres, neuf sols, quatre deniers, lesquelles sommes nous « leur avons ordonné de payer dans quinzaine pour tous délais, « faute de quoi, ils seront signifiés à la requête de notre procureur « fiscal, pour y estre condamnés à leurs frais, et pour éviter à l'avenir « les abus qui s'étaient glissés parmi les fabriques et gouverneurs « de confréries de demeurer saisis de leurs reliquats de comptes, « ce qui a causé une perte et un préjudice considérable à l'église;

« Nous avons ordonné que les gouverneurs à présent en charge « et ceux qui leur succéderont payeront et déposeront aux archives « les reliquats de leurs comptes, quinzaine après la clôture d'iceux, « à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et sur leur deffaut « de le faire, ordonné aux gouverneurs en charge d'en donner avis « à notre procureur fiscal, afin de faire des suittes vers eux, pour « les y faire condamner à peine de répondre en propre et privé nom « des reliquats des comptes.

« Nous avons pareillement enjoint au sieur Recteur[1] et aux gou- « verneurs, tant de la fabrice que des confréries, de déposer aux « archives les comptes ci-devant articulés pour la conservation des « droits de l'église, et à l'égard des particuliers qui ont refusé de « communiquer leurs comptes, ils seront poursuivis en justice à « cet effet, et réputtés débiteurs; après lequel appurement fait,

[1] Le Drio, recteur de Ploüec, Cavalan, curé de Runan.



Digitized by Google

« ayant considéré qu'il ne reste plus de fonds dans l'église prove-
« nant des anciens reliquats des comptes, que ceux de huit cent
« nonante livres, quinze sols, quatre deniers déposés aux archives,
« et les trois sommes dues par les débiteurs ci-dessus, faisant en-
« semble celle de cent trente-six livres, huit sols, trois deniers, avec
« les sommes dues par Yves Le Merrer et Laurens Le Bouil, der-
« niers fabriques de Runan, qui ne sont pas suffisantes pour entre-
« prendre présentement la construction d'une sacristie neuve, et
« nous ayant été représenté qu'il est nécessaire d'avoir un panneau
« pour garnir le grand autel, et une chaire à prédicateur, nous
« avons ordonné que par l'advis du sieur recteur et des treffiens, et
« de notre procureur fiscal, il sera fait marché aux conditions les
« plus avantageuses avec un sculpteur pour lesdites chaire et en-
« castellure ; après quoi nous avons réservé de statuer ce qu'il ap-
« partiendra pour l'entreprise de la sacristie neuve ; et afin que la
« présente ordonnance servant de règlement pour les comptes à
« venir, et de décharge pour ceux qui nous ont été représentés soit
« notoire à tout le monde, nous avons ordonné qu'elle sera publiée
« au prône de la grand-messe, et ensuite enregistrée sur le livre des
« délibérations pour y avoir recours en cas de besoin.

« Fait de notre ordonnance, sous notre seing et celui de notre
« adjoint, ce jour sixième de novembre mil sept cent vingt-sept.

« Le chevalier Tambonneau, commandeur du Palacret Ch. Bon-
« noir, adjoint.

Il appert donc du texte de cette ordonnance que la chaire actuelle date du commencement du XVIII^e siècle ; à la même époque remontait ce panneau qui, jusqu'en 1860, masqua déplorablement la maîtresse vitre. Mais il n'est de mal qui ne serve à quelque bien, et sans doute est-ce à cette bizarre restauration que nous devons d'avoir conservé la verrière qui fait la gloire de notre église ; cette « *encastellure*[1] » aussi bien que l'enduit de plâtre dont on la revêtit à l'extérieur, la gardèrent en effet des déprédations des « patriotes » en 1793.

[1] Le panneau a été transporté dans l'église de Hengoat dont le mobilier est d'un style à peu près analogue.

Digitized by Google

La sacristie dont il est fait mention dans la même pièce ne sera pas construite dans le cours du XVIIIe siècle. La nécessité de son édification est pourtant rappelée dans une nouvelle ordonnance de 1775 ainsi conçue :

« Eglise de Runan. — Ordonnances :

« 1° Sera refaite la couverture en plomb des fonts baptismaux.

« 2° Sera redoré le Saint-Ciboire.

« 3° Seront remises à qui il appartient, et conformément aux « règlements, les trois clefs du coffre-fort.

« 4° Seront fournies trois chasubles complètes propres et dé- « centes.

« 5° Sera battye une sacristie selon le plan qu'on a fait faire.

« 6° Seront rendus par devant les juges de la Commanderie les « comptes qui ne nous ont point été rendus ; et seront prises sur « les fonds de l'église, les sommes nécessaires aux réparations « ordonnées. Et la présente ordonnance sera exécutée le plus « promptement possible, selon la forme et teneur. A Guingamp, « ce huit octobre 1775. Le chevalier de Cornulier, commandeur « de la Rochevilledieu.

« Pour Monsieur le commandeur : Pontois.

Et plus bas on lit :

« Deffendons de plus de payer des décimes si ladite église en est « imposée comme l'étant par un abus contraire aux privilèges de « l'ordre. Le chevalier de Cornulier, commandeur de la Roche- « Villediéu, contrôlé à Pontrieux le 16 avril 1777. Bernard. »

Les divers documents suffiront, je l'espère, à caractériser le personnage joué par les commandeurs dans l'histoire de la chapelle de Runan ; ils serviront à prouver également avec quelle sollicitude et quel zèle, comme nous l'avons dit plus haut, ils s'en acquittèrent.

(*A suivre.*)

L'Abbé Louis Monnier.

Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

Lucien Decombe. — *Les Anciennes Faïenceries rennaises.* — Rennes, H. Caillère, 1900, 1 vol. gr. in-8°, 12 pl. en photogravures.

Les faïences de Rennes ont pour nous une saveur toute particulière. Elles appartiennent bien, dans leurs types généraux, à l'art français du XVIIIe siècle, mais elles sont bien Bretonnes aussi par le dessin plus hardi, le relief de leurs contours et surtout par leur coloration un peu froide. Ainsi les verts des feuillages sont comme brunis par l'automne, les bleus souvent ardoisés et les roses changés en violet de manganèze. Cette tristesse générale du coloris, qui n'est du reste pas sans charme, est la principale caractéristique de nos faïences Rennaises.

L'originalité de ces pièces, malgré les emprunts faits aux dessins de Rouen, de Strasbourg, de Marseille, de Sceaux, etc, les a fait très activement rechercher ces derniers temps ; ainsi le Musée de Rennes qui ne possédait lors de la publication de son catalogue que 3 faïences de cette ville a maintenant plus de 250 pièces céramiques représentant a peu près tous les genres de coloration et de décoration qui ont eu cours dans les anciennes faïenceries Rennaises.

Malgré l'importance de cette fabrication, les faïences de Rennes n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune étude spéciale ; mais cette lacune est aujourd'hui comblée par le beau travail que publie M. Lucien Decombe, le savant et distingué directeur du Musée de Rennes.

Dans la première partie de cet ouvrage il donne avec tous les documents s'y rapportant l'historique de la Céramique de Rennes.

La période italienne antérieure à 1748 et la période française avec les manufactures du Pavé Saint-Laurent, de la rue Hue et les fabriques secondaires du faubourg l'Evêque et du boulevard Toussaint. L'introduction du décor Rouennais est due à un ouvrier céramiste de cette ville, Jean Baptiste Bourgouin, né à Rouen en 1734, et qui, fixé à Rennes vers 1754, a signé un certain nombre de pièces. Puis, des ouvriers du midi apportent à leur tour le décor de Marseille et de Moustiers.

Digitized by Google

Peu d'années avant la Révolution, un funeste traité de commerce fait envahir la province par l'horrible fabrication Anglaise, et l'art de la céramique disparaît, pour renaître en 1812 avec la faïencerie de la rue Saint-Hélier.

L'auteur passe ensuite en revue toutes les plus intéressantes pièces de la fabrication de Rennes, au musée de la ville, chez les collectionneurs et dans les Musées de France. Comme cette fabrication a été extrêmement variée, cette énumération est fort curieuse. Enfin, dans une sorte d'album joint au volume, il donne les types principaux de la céramique Rennaise.

Un chapitre des plus instructifs est celui où M. Decombe cherche la caractéristique de cette céramique. A quoi reconnaît-on la faïence de Rennes? — A la nature et à la couleur de la terre, disent les uns ; — mais les faïenciers de Rennes ont pris leur argile à bien des localités différentes, et il ne saurait y avoir un aspect uniforme dans ces terres si variées — Au décor, disent les autres. — Cependant, si le dessin est emprunté à Rouen, à Moustier, à Strasbourg ? — A la forme, qui dans les compotiers et les soupières semble copier les pièces d'orfèvreries. — La même copie existe pour les pièces analogues de Strasbourg, de Marseille et de Sceaux. — Au violet de manganèse ? — Les décors polychromes de presque toutes les faïenceries l'ont employé. — L'auteur conclut en disant qu'aucun de ces indices, pris isolément, n'est suffisant pour faire reconnaître les faïences de Rennes ; c'est l'ensemble, la tonalité générale des pièces qui peut le mieux aider à les déterminer.

Nous sommes heureux d'annoncer la publication de cet excellent travail, merveilleusement documenté, et qui sera le bien venu pour les très nombreux amateurs de céramique et d'art Breton.

V^te^ DE LISLE.

* * *

LA MAISON DE LAVAL (1020-1605.) — *Etude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, par le C^te^ Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy. T. III, *Les Montfort-Laval* (1412-1501). Paris, Picard, 1900. In-8°, 392 pages.

Nous avons déjà présenté aux lecteurs de cette revue (livraisons de janvier 1896 et de septembre 1898) les deux premiers volumes de

Digitized by Google

l'important ouvrage dont on vient de lire le titre, et nous aurons encore vraisemblablement à y revenir quand il sera terminé.

Avec le t. III nous sommes au XVe siècle, époque à laquelle foisonnent les documents d'archives; aussi l'auteur a-t-il pu récolter ici 1037 numéros, alors que les premiers volumes n'en renfermaient à eux deux que 1103. Forcément M. de Broussillon a dû limiter le nombre des actes publiés in extenso et se contenter le plus souvent d'analyses suffisantes pour le biographe ou l'historien.

Ce volume traitant de la branche de Montfort devra forcément être consulté par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Bretagne, dans laquelle les Laval interviennent constamment.

Des travaux communs nous ayant mis en relations avec l'auteur, qui, dans son livre, a souvent l'occasion de faire des emprunts à nos *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, et à notre édition du *Cartulaire des sires de Rays*, nous avons été heureux de lui indiquer en outre quelques pièces empruntées soit aux archives de la Loire-Inférieure, soit aux manuscrits de la Bibliothèque de Nantes.

M. de Broussillon nous saura gré, nous n'en doutons pas, de lui signaler encore deux ou trois documents et de rectifier quelques erreurs, en vue du supplément et des corrections qu'il nous donnera à la fin de son ouvrage.

Page 22, note 1. Les dates de règne attribuées aux ducs de Bretagne contemporains de Guy XIV de Laval sont tout à fait fautives, et Pierre II manque à la série.

N° 1162. La guerre à laquelle furent mêlés Jean de Craon et Gilles de Retz, se fit non contre Charles de Blois, mais contre Olivier, petit-fils de ce dernier.

N° 1187. 1424, 24 août, dans le titre, est un lapsus au lieu de 21 août qu'on lit dans le texte.

N° 1207. L'original encore scellé des lettres de Jeanne de Laval, publiées ici d'après une copie des Blancs-Manteaux, existe toujours à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 11827, pièce 24.

N° 1222. La date fautive du 19 janvier 1429, v. st. n'est point empruntée, comme on pourrait le croire, à notre édition du *Cartulaire de Rays*, mais à la *Table analytique* qu'en avait publiée M. Marchegay. La pièce est en réalité du 26 janvier.

N° 1235. M. de Broussillon dit qu'il est impossible de s'expliquer le titre de comte de Brienne pris par Gilles de Retz dans deux actes

Digitized by Google

seulement, datés de 1430 et de 1431. Un troisième, de même provenance que ceux qu'il cite, du 3 mai 14[33 (?), la date d'année est mutilée], lui donne également ce qualificatif, et, quoi qu'en dise l'auteur, nous n'hésitons pas à le reconnaître également dans son n° 1264 (du 26 novembre 1432) sous les formes altérées *Bouesne*, *Boueme*, *Bojenne*, des sources : la graphie de l'*r* et de l'*o* se confondant facilement au moyen âge. Quant à l'objection tirée de ce que Brienne appartenait alors à la maison de Luxembourg, nous émettrons ici une hypothèse. On sait qu'à cette époque les Luxembourg, partisans du duc de Bourgogne, étaient en lutte avec le roi de France. Or celui-ci put parfaitement confisquer Brienne pour en gratifier Gilles, alors à l'apogée de sa faveur, sans que ce dernier ait effectivement possédé cette terre.

N° 1410. Le duc Jean V ne put faire en 1444 la donation dont il est cas. Il était mort depuis deux ans, et c'est vraisemblablement François Ier qu'il faut lire.

N° 1419. Les lettres de François Ier sont en réalité du 19 décembre 1444. La date du 30 décembre qu'on indique, est celle des lettres de non-préjudice baillées par le comte de Laval à raison de l'octroi à lui concédé.

N° 1484. Il ne semble pas qu'il s'agisse ici de la succession d'Olivier de Coëtivy, mais plutôt de celle de son frère Prégent mort en 1450.

N° 1515. La forme de ces lettres du duc Pierre II montre assez que ce sont non des lettres patentes, mais des lettres closes ou missives.

N° 1621. Au lieu de Pierre II, lisez François II.

Page 242. A l'article François de Laval, au lieu de : le duc de Bretagne François Ier, lisez François II.

N° 1812. Au lieu de 1475, vieux style, lisez nouveau style. Il faut par suite placer cette pièce après le n° 1792.

N° 1846. C'est sans doute la source citée par M. de Broussillon qui lui a fait donner des leçons fautives pour les seigneuries de *Sourches* et des *Jaumonnières*. Il s'agit de Souché et des Jamonnières, en Saint-Aignan et en Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire Inférieure).

Bien que l'auteur ait fait divers emprunts à la Collection Clairambault, il lui a néanmoins échappé dans le vol. 129 des Titres scellés (nos 1213 à 1215), trois actes originaux d'André de Laval, datés des 4 mars 1455 n. s., 6 août 1455 et 16 janvier 1456 n. s., qu'il pourra utiliser dans son Supplément.

Digitized by Google

Nous savons que l'impression du t. IV de *La Maison de Laval* est déjà commencée ; aussi espérons-nous voir bientôt l'achèvement d'un travail considérable qui fait le plus grand honneur à celui qui a eu le courage de l'entreprendre et qui le mènera à bonne fin.

RENÉ BLANCHARD.

⁂

LES PERSONNAGES DE L'ÉPOPÉE ROMANE, par le vicomte Ch. de la Lande de Calan. — Redon, imprimeries réunies A. Bouteloup, 1900.

Malgré les grands travaux de Léon Gautier et de M. Gaston Paris, la France ignore trop les trésors de sa littérature romanesque du Moyen-Age, elle s'est laissé devancer sur son propre terrain par l'Allemagne. Et nous le constatons, non seulement dans le domaine de l'érudition pure, mais dans celui du théâtre, par exemple, beaucoup plus accessible au grand nombre : quand on a repris, récemment, l'*Oberon* de Weber, combien de spectateurs savaient que le livret allemand n'était qu'une médiocre transcription de notre charmant *Huon de Bordeaux* ! Et le *Tristan* de Wagner, n'est-ce point, tout vif, notre celtique *Tristan de Léonois* !

M. le Vte Ch. de la Lande de Calan, dont le premier ouvrage, une substantielle étude sur Bertrand d'Argentré, a été très remarqué, a droit aux plus vifs éloges pour avoir défriché le champ du roman poétique français, de la fin du VIIIe au commencement du XIIIe siècle.

L'auteur est, selon l'expression courante, parfaitement documenté, et l'on pouvait craindre que cette abondance de documents ne fût livrée au public sans un travail préparatoire de sélection. Mais l'esprit français a empêché la science (allemande, au meilleur sens du mot) de se donner trop libre carrière, et la louange de Boileau à Villon d'avoir « débrouillé l'art confus de nos vieux romanciers » serait applicable ici.

Toutes les fois qu'il en peut trouver l'occasion, M. de Calan fait la part belle aux provinces de l'Ouest, à la Bretagne surtout. Il rapproche incessamment l'épopée romane de l'épopée celtique. Beaucoup de personnages de l'histoire bretonne (Nominoé, Guiomar, Galeran de Bretagne, Amiles, comte de Nantes) et même de la mythologie celtique traversent ses curieuses dissertations et ses savants commentaires, que les membres de l'Association Bretonne et les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ont pu apprécier déjà.

Digitized by Google

Dans sa courte introduction, M. le vicomte de Calan fait profession d'aimer le Moyen-Age. C'est bien avec une sorte d'enthousiasme qu'il mène au combat les chevaliers, décrivant leurs exploits et détaillant leur stratégie. Il y a là comme un ressouvenir des dénombrements homériques; ailleurs, le souci des généalogies m'a rappelé la *Comédie humaine* de Balzac. Ces rapprochements prouveront, au moins, à l'auteur, à quel point son livre m'a intéressé en m'instruisant.

O. DE GOURCUFF.

***

DOM COUTURIER, ABBÉ DE SOLESMES, par A. Houtin. — Angers, Germain et Grassin, 1899.

Second abbé de Solesmes, digne successeur de l'illustre Dom Guéranger, Dom Couturier est mort depuis dix ans ; un de ses compatriotes angevins, M. l'abbé A. Houtin, du Petit-Séminaire Mongazon à Angers, lui a consacré récemment une biographie que nous pourrions croire définitive, si le trop modeste auteur ne nous annonçait qu'un ouvrage plus important est préparé par les Bénédictins eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, cette biographie d'un éminent religieux, dont de lamentables événements mirent en relief le rôle d'inébranlable défenseur des droits de l'Eglise, nous a vivement intéressé et nous n'avons pas lu, sans une émotion douloureuse, le dramatique récit de l'expulsion des moines de Solesmes, littéralement arrachés à leur monastère. Dans un autre chapitre sont admirablement caractérisés l'idéal monastique de Dom Couturier et cette règle bénédictine « qui se propose pour fin la sanctification personnelle ». Laissons parler M. l'abbé Houtin. « En conservant la tradition de la formation chrétienne, de la pureté de l'état religieux, de la pratique sociale de la vie parfaite, le monastère demeure, au milieu du monde, comme le sel de la terre, le refuge des âmes avides de la liberté, qui unit à Dieu, l'honneur et la protestation de l'Eglise, une consolation et une sauvegarde pour le présent, une espérance pour l'avenir et l'indication miséricordieuse et providentielle des vrais moyens du salut social. » Hâtons-nous d'ajouter que les Bénédictins ne se bornent pas à la vie mystique, à l'édification des âmes et de la leur propre ; ils n'ont pas renié l'héritage historique et littéraire de leurs devanciers des XVII^e et XVIII^e siècles et Dom Couturier rêvait d'écrire, avec la collaboration de ses fils spirituels, une *Histoire de l'Eglise* composée avec celle des saints.

Digitized by Google

L'abbé de Solesmes prit souvent la plume et la maniait avec une sévère élégance. Tous les traits de sa physionomie revivent dans le livre de M. l'abbé Houtin, livre d'*analyse psychologique*, comme le constate incidemment l'auteur, livre de haute et sérieuse valeur.

O. DE GOURCUFF.

⁂

LE GRAND JUBILÉ DE L'AN 1300 ET LA DIVINE COMÉDIE DE DANTE, conférence par le R. P. Terrade-Paris, Poussielgue, 1900.

Je craindrais d'offenser la modestie du R. P. Terrade en disant qu'il est un de nos plus éloquents prédicateurs ; mais l'orateur sacré est doublé chez lui d'un lettré dont il m'est permis de faire l'éloge.

L'extraordinaire figure de Dante, poète du moyen-âge catholique, a séduit le P. Terrade, qui n'a pas consacré moins de dix conférences à la *Divine Comédie*. Deux de ces conférences, je le dis avec joie, intéressent la Bretagne ; intitulées, l'une *Dante et Lamennais*, l'autre *Brizeux, poète et traducteur de Dante*, elles associent à la gloire du divin poète deux de ses meilleurs interprètes, deux de nos plus grands Bretons.

Le R. P. Terrade apprécie, avec le goût le plus sûr, la mâle sobriété de Lamennais, l'élégance attique de Brizeux ; chemin faisant, il rend à celui-ci, comme poète original, un juste hommage. Mais Dante est toujours le sujet et le héros des *Conférences dantesques* ; la dernière, celle que nous avons sous les yeux, le montre confondu parmi les pèlerins de l'an 1300, et tirant, de cette imposante manifestation, la substance du poème qui devait l'immortaliser. Une vaste érudition littéraire, renouvelée par l'étude de tous les commentateurs et la lecture de nos poètes, donne beaucoup de portée à la critique du R. P. Terrade.

Au spectacle de notre décadence, l'éloquent religieux couvre parfois d'un voile de tristesse sa vibrante parole ; « nous périssons par la médiocrité », soupire-il-alors. Comme il a raison !

O. DE GOURCUFF.

⁂

LE MAGNIFIQUE SAUVAGE, par un vieux Celte. — Paris, Tequi, éditeur, 1901.

Ce *vieux Celte* est-il Breton ? Je le croirais volontiers au peu de sympathie qu'il témoigne pour l'Anglais. *Le Magnifique Sauvage* est l'expression dont l'économiste Le Play se servait pour désigner

Digitized by Google

l'Anglo-Saxon, qui aspire à la conquête du monde *per fas et nefas* et peut espérer que la... prudence des autres peuples lui offrira toujours les moyens de satisfaire son formidable appétit. La guerre inexpiable faite, au mépris du droit des gens, par les Anglais aux Boërs, excite la verve vengeresse du *vieux Celte* et lui dicte une vibrante apologie des braves laboureurs du Transvaal. La première partie de son petit livre est un tableau peu flatté de ce qu'est l'Angleterre protestante; la deuxième, une peinture idéale de ce que serait l'Angleterre catholique. La réalité est triste, le rêve est beau.

O. DE G.

⁂

*Les Méditations sur les saints ordres* de l'abbé Henri Perreyve (nouvelle édition. Paris, Téqui, éditeur, 1901), sont de mystiques effusions exprimées dans le plus beau langage. Rien de plus émouvant que les cris d'amour et de foi sortis, au moment où il recevait les saints ordres, de la poitrine de l'abbé Henri Perreyve, le disciple chéri de Lacordaire, l'ami du P. Gratry et de Mgr Perraud, trop tôt ravi aux lettres chrétiennes.

*Les Sources de la régénération sociale* du P. A. Gratry (même librairie) ne sont point proprement un livre de morale religieuse, quoi qu'elles s'appuient, en toute rencontre, sur le dogme chrétien. Elles constituent, par demandes et réponses, tout un corps de doctrines des devoirs sociaux auquel les évêques de Quimper, de Langres et d'Orléans pourraient donner leur approbation, en 1901, comme le firent leurs prédécesseurs, en 1848.

Je sais bien que l'abbé Gratry, comme tant d'autres esprits généreux, conçut, à l'aurore de la République de 1848, de patriotiques espérances qu'il aurait, plus tard, jugées trop vaines.

La préface de l'édition de 1871 le montre déjà cruellement désillusionné. Mais il ne voulut rien changer à son catéchisme social, même cette phrase si admirable d'optimisme : « Pour savoir ce que c'est qu'une patrie ; il suffit de regarder la France ». D'ailleurs, combien de ses pensées n'ont rien perdu de leur vérité et attendent leur application ! « Nous devons abolir le paupérisme comme nous avons aboli l'esclavage. » Ou : « On n'établira jamais le règne de la fraternité que par la contagion de la fraternité. » — Une dernière citation : « Les écrivains dénigrent et brisent dans les journaux ; les enfants dénigrent et brisent dans les écoles et les collèges; les politiques brisent partout et toujours. Tout casseur est d'abord populaire. » Comme il

Digitized by Google

la connaissait bien, le P. Gratry, cette France qu'il aimait tant ! Son amour n'était pas aveugle, voilà tout. Répandre son excellent livre serait, encore aujourd'hui, faire œuvre de régénération sociale et patriotique. O. DE GOURCUFF.

⁂

M. Albert Soubies nous a fait attendre son *Almanach des Spectacles* de 1899, mais il a tenu à le publier avant la fin de cette année 1900, où l'Exposition avait comme suspendu la vie artistique. L'*Almanach*, 28e de la nouvelle série entreprise par notre infatigable confrère, a pris à tâche de justifier la faveur accordée par l'Académie Française à la publication ; il abonde en renseignements dont tous les théâtrophiles apprécieront la valeur. M. Soubies entend que rien ne lui demeure étranger de ce qui se joue ou se publie sur le théâtre, aussi bien dans les départements qu'à Paris. Son catalogue, que j'ai compulsé surtout pour nos provinces de Bretagne, d'Anjou et du Poitou, est précis, complet ; noterai-je que la pièce de Marc Daubrive, *Celles de chez nous*, a été créée à Morlaix le 23 janvier et non à Brest le 10 février 1899 ? C'est un mince détail, mais M. Albert Soubies ne néglige aucune des particularités qui font de ses *Almanachs* les plus précieux répertoires du genre, comme ils en sont les plus jolis. O. DE GOURCUFF.

⁂

Notre confrère M. Léon Riotor publie en quatre langues (français, anglais, allemand, espagnol) une notice sur Auguste Rodin, statuaire, très laudative évidemment, mais qui tient compte de toutes les critiques, même des plus violentes, dirigées contre le puissant imagier du *Balzac*, de l'*Eve*, des *Bourgeois de Calais*. M. Rodin est, depuis Rudé et Carpeaux, celui de nos sculpteurs qui a donné le plus de vie à la terre ou à la pierre. A ce titre, il a mérité d'être appelé un artiste de génie, un grand pétrisseur d'humanité, et nous souscrivons aux éloges que M. Léon Riotor lui décerne avec un bel enthousiasme. O. DE G.

⁂

Le baron de Wismes a envoyé à l'*Espérance du Peuple* un beau poème sur les trois héros nantais, le R. P. Dorgères, mort victime de son zèle charitable, après avoir pacifié le Dahomey, le général de

Digitized by Google

Villebois Mareuil, tombé les armes à la main, le lieutenant de vaisseau de Mauduit, qui ne voulut pas survivre à l'équipage de la *Framée*. Glorieux pour la cité bretonne, ce triple héroïsme a heureusement inspiré M. de Wismes, dont le poème généreux et réconfortant nous a fait oublier, pour un moment, les tristesses présentes.

O. DE G.

***

**Histoire de la Vendée d'après des documents nouveaux ou inédits, par M. l'abbé Deniau, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, sous la direction du R. P. Dom François Chamard, Bénédictin, Prieur de l'abbaye de Ligugé. 6 volumes grand in-8°, avec cartes et gravures. Prix pour les souscripteurs : 40 fr. — Dès que la souscription sera close, le prix sera porté à 50 fr.**

L'auteur de cet ouvrage est le neveu et le collaborateur de feu M. l'abbé Deniau, Curé du Voide, qui a publié, en 1878, une *Histoire de la Vendée*, épuisée en peu d'années. L'œuvre que l'on présente aujourd'hui au public sous le même titre, tout en étant basée sur celle de M. le Curé du Voide, en diffère néanmoins considérablement par les innombrables rectifications et les nombreux documents inédits qu'elle renferme. Aussi doit-on la considérer comme une étude entièrement nouvelle.

Afin de la rendre aussi digne que possible du public choisi auquel elle est destinée, M. le Curé de Saint-Macaire-en-Mauges s'est livré, depuis douze ans, à l'étude attentive de tous les historiens, républicains aussi bien que royalistes, qui ont écrit jusqu'à nos jours sur les guerres de l'Ouest. Il a recherché et découvert une foule de documents enfouis dans les archives nationales ou départementales, dans les papiers de famille, dans des notes et souvenirs précieux des contemporains, que lui ont procuré de bienveillants amis. Aussi son travail restera-il, croyons-nous, comme le dernier mot sur cette page si palpitante d'intérêt de notre histoire nationale.

Voulant, en outre, donner à son récit la plus scrupuleuse exactitude, M. l'abbé Deniau a comparé entre eux, en les contrôlant, tous les auteurs classiques de *cette guerre de géants :* Mme de La Rochejaquelein, Poirier de Beauvais, Mme de La Bouère, Kléber, Savary, etc. Bien plus, il a tenu à visiter lui-même les principaux

Digitized by Google

champs de bataille où se sont accomplis les hauts faits d'armes de Cathelineau, de d'Elbée, de Henri de la Rochejaquelein, de Lescure, de Charette et de Sapinaud ; et pour faire profiter le lecteur de ses minutieuses investigations, il a fait dresser avec le plus grand soin, en prenant pour base celles de Cassini, une grande carte spéciale comprenant tout le territoire où se sont livrés les combats des Vendéens et des Chouans. Cette carte permettra de suivre pas à pas, et par les routes existant à la fin du XVIII^e siècle, les marches et les contremarches des armées belligérantes. Enfin, plusieurs petites cartes, figurant les principales batailles et renfermant les noms des plus petits hameaux, procureront au lecteur sérieux et attentif, la jouissance de suivre les combattants jusque dans leurs moindres évolutions, tandis que de belles et nombreuses gravures flatteront agréablement ses regards.

Les agissements révolutionnaires de 1789 à 1793 ayant été racontés très inexactement et très incomplètement par tous les auteurs, le R. Père Dom Chamard, prieur de l'abbaye de Ligugé, et parent des deux abbés Deniau, n'a pu refuser à M. le curé de Saint-Macaire de faire une étude spéciale et approfondie sur cette période préliminaire de l'insurrection vendéenne. Elle paraitra en tête du premier volume. Il a bien voulu, en outre, prêter un concours actif et empressé à l'ensemble de tout l'ouvrage, soit en le corrigeant, soit en le complétant. C'est pour cela que cette histoire parait sous sa haute direction. La vaste érudition et le grand sens critique du docte Bénédictin ne peuvent que lui donner un mérite particulier.

M. l'abbé Deniau a reçu des personnes les plus compétentes en la matière les éloges les plus flatteurs. *J'ai lu votre manuscrit*, lui écrivait un des hommes les plus versés dans l'histoire de l'insurrection vendéenne, et *j'attribue volontiers à votre travail la plus haute valeur. — Votre récit est empoignant*, s'écriait un professeur de littérature après avoir parcouru le manuscrit.

Nous espérons que le jugement du public ne sera pas moins favorable.

⁂

A l'aube du nouveau siècle, M. Léon Séché fonde la *Revue de la Renaissance, organe international mensuel des amis de la Pléiade*. Le premier numéro, qui a paru, nous apporte une très intéressante étude du directeur sur les origines — en bonne partie bretonnes — de du Bellay, dont M. Séché propose d'orthographier le prénom comme on

Digitized by Google

le prononce : *Joachin*. Je note aussi un excellent petit mémoire qui justifie les prétentions internationales de la *Revue* ; il est intitulé : « Du rôle de Pontus de Tyard dans le Pétrarquisme français », et a pour auteur un Italien très versé dans notre ancienne littérature, M. Francesco Flamini, de l'Université de Padoue. Entre les mains d'un laborieux écrivain dont les recherches historiques et littéraires furent souvent heureuses, la *Revue de la Renaissance*, qui comble une lacune, peut rendre de grands services. Une simple observation à l'auteur de l'*Avis au lecteur :* Pourquoi mêler la sanglante Réforme à la radieuse Renaissance, et dire qu'elle (la Réforme) « purifia, assainit l'atmosphère religieuse? » De bons Français croient précisément le contraire. O. DE G.

***

*Le Secret de Molière*, que M. Louis Tiercelin vient de faire jouer à l'Odéon pour l'anniversaire de la naissance de l'illustre écrivain et qui paraît à la librairie Lemerre, est une ingénieuse comédie, basée sur les ressemblances que les contemporains trouvèrent entre les personnages du *Misanthrope* et certains originaux du temps. Le duc de Montausier, en particulier, put se croire visé dans Alceste. M. Louis Tiercelin, au cours de sa pièce, établit ce qu'il y avait de vrai et de faux dans cette opinion. Il montre notamment que dans le type du *Misanthrope* se combinent des traits de Boileau Despréaux, de Montausier et de Molière lui-même. Petite comédie pleine de sens et de sel, en vers bien frappés. O. DE G.

***

Nous apprenons que M. le comte Lanjuinais, député du Morbihan, président de l'Association Bretonne, constitue un Comité dans le but de faire ériger, sur une des places publiques de Vannes, la statue d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne, œuvre du sculpteur Le Duc Toutes les sympathies de la *Revue de Bretagne* sont acquises à cette œuvre ; nous publierons prochainement la liste complète des membres du Comité.

***

C'est par un grand médaillon, placé dans le vestibule d'entrée de la magnifique Bibliothèque de Nantes, que les amis de Charles Mon-

Digitized by Google

selet se proposent définitivement d'honorer la mémoire du spirituel écrivain. Les souscriptions du Conseil municipal de Nantes, de la *Pomme*, de l'Association de la presse théâtrale vont se grossir du produit d'une soirée artistique, organisée, au mois de février, à Paris, par la Société *Les Nantais de Paris*. On a tout lieu d'espérer que l'œuvre de l'éminent sculpteur nantais Ch. Le Bourg pourra être inaugurée au printemps prochain. Charles Monselet sera ainsi bibliothécaire... posthume.

∴

### Une Centenaire bretonne

A l'exemple de ses confrères de Paris, des départements et même de l'étranger, la *Revue de Bretagne* vient rendre hommage à Mlle de l'Isle du Fief, qui a vu se lever, le 1er janvier 1901, l'aurore de son troisième siècle. Mais ce n'est pas en quelques lignes hâtives que nous devons célébrer cette gloire nantaise, nous lui consacrerons un article dans notre prochain numéro.

∴

## NÉCROLOGIE

### M. l'Abbé Guilloux

La *Semaine Religieuse de Vannes*, (n° de décembre), nous apporte la douloureuse nouvelle de la mort d'un de nos collaborateurs, M. l'abbé Guilloux, recteur de Saint-Barthélemy. M. l'abbé Guilloux avait donné à la *Revue de Bretagne* la primeur de ses études, très solidement documentées, sur les *Prêtres de Sainte-Anne pendant la Révolution ;* une suite de cet intéressant travail, les *Prêtres de Baud* pendant la même période, a été retrouvée dans ses papiers et paraîtra prochainement dans nos colonnes.

---

*Le Gérant :* R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

# MORT

DE

# Monsieur Arthur de la BORDERIE

La plus douloureuse nouvelle nous parvient au moment de mettre sous presse. Le fondateur de cette *Revue*, le président de la Société des Bibliophiles Bretons, M. Arthur de la Borderie, est mort. Son état inquiétait depuis quelques mois ses amis ; mais on espérait toujours que les soins dévoués dont il était entouré et sa robuste constitution triompheraient du mal.

Ce triste événement met en deuil la Bretagne entière. Tous les Bretons qui tiennent une plume voyaient en M. de la Borderie un de leurs maîtres les plus sûrs, un de leurs chefs les plus honorés. Pour nous, ses collaborateurs et ses disciples, sa perte est immense.

On n'attend pas que nous rendions hommage, en ces lignes écrites sous le coup d'une profonde douleur, au savant que nous admirions, à l'homme que nous aimions. Nous ferons appel à ses plus dignes amis pour rappeler, dans le prochain numéro de la *Revue de Bretagne* qui sera consacré à sa mémoire, ce que fut l'historien national, l'érudit impeccable, le bibliophile émérite.

Nous voudrions le caractériser en deux mots : Arthur de la Borderie fut un grand Breton. Le monument de haute science et de piété filiale qu'il a presque achevé, son *Histoire de Bretagne*. est taillé dans le plus pur et le plus dur granit de son pays.

Olivier de Gourcuff.



Digitized by Google

Nos lecteurs nous sauront gré, en attendant notre numéro de mars prochain, de mettre sous leurs yeux le bel article que notre collègue, M. Barth. Pocquet, vient de consacrer à M. de la Borderie dans le *Journal de Rennes*, ainsi que le récit des funérailles et les derniers adieux faits à notre illustre président par les diverses Sociétés dont il était la tête et le cœur[1].

[1] *Journal de Rennes, nos des 21 et 22 février 1901.*

Digitized by Google

# ARTHUR DE LA BORDERIE

On peut dire avec justice que la mort de M. Arthur de la Borderie est un deuil pour la Bretagne, car il lui avait consacré sa vie. L'amour de la Bretagne fut la passion de son existence, et l'histoire de notre province la grande préoccupation de sa longue carrière.

Pendant plus de cinquante ans il lui a donné ses jours et ses veilles. Il meurt sur la brèche, et l'angoisse des heures suprêmes a été pour lui de ne pouvoir mettre la dernière main à cette *Histoire de Bretagne* qui restera comme le monument impérissable, *ære perennius*, élevé par le plus dévoué de ses fils à la gloire de notre chère province.

Dans le monde de l'histoire et des lettres, il tenait une place prépondérante, ou plutôt il occupait sans conteste la première.

Et si sa disparition cause à ses amis un réel et profond chagrin, elle laissera à tous ceux qui sont voués de près ou de loin au noble culte des lettres l'impression d'un grand vide. C'est une lumière qui s'éteint, c'est un phare qui disparaît, c'est un guide que l'on cherchera désormais en vain, un maître dont on regrettera longtemps la direction et les conseils.

Car M. de la Borderie savait tout ! Sur toute question, historique, littéraire, artistique, archéologique, il était toujours prêt, toujours le mieux informé, toujours le plus compétent. La paléographie, la numismatique, l'iconographie n'avaient pas pour lui de secrets.

Une mémoire prodigieuse, imperturbable, amenait aussitôt à sa pensée les rapprochements, les détails, les faits et les dates ; et les

Digitized by Google

souvenirs jaillissaient de ses lèvres en flots pressés, en phrases courtes et coupées, pleines d'idées et pleines de lumière.

A cette mémoire incomparable s'unissait, dans cette organisation d'élite, une intelligence de premier ordre. Et c'est là ce qui faisait de M. de la Borderie un homme supérieur. Nous pouvons le dire sans exagération : c'est la plus belle intelligence que nous ayons jamais connue. Elle n'était point confinée dans les questions arides ou techniques de l'histoire, mais ouverte à tout, comprenant tout, capable de tout saisir et voulant tout connaître.

Si l'on ajoute à ces dons magnifiques un esprit pétillant et primesautier, une activité infatiguable, une rare faculté d'organisation, une puissance de travail hors ligne, on se rendra compte que l'œuvre de M. la Borderie a été considérable.

Aussi est-ce une tâche ardue et presque impossible que d'en marquer les points culminants dans un simple article de journal. Cependant le *Journal de Rennes* se doit de rendre un dernier hommage à celui qui fut pour lui un ami dévoué et un collaborateur assidu. Essayons donc de dire en quelques lignes, écrites à la hâte et bien imparfaites, ce que fut l'historien, l'organisateur, l'homme politique et l'homme privé.

## I

M. de la Borderie avait à peine dix-neuf ans — il était né à Vitré le 5 octobre 1827 — quand il communiqua à l'Association Bretonne ses premiers essais historiques. Ils furent aussitôt remarqués, et leur jeune auteur fut nommé, en 1846, secrétaire de la classe d'archéologie de cette grande Association, poste qu'il n'a quitté que pour en devenir le directeur. Il alla naturellement à l'Ecole des Chartes, et il fut l'un des plus brillants — quoique l'un des plus irréguliers — élèves de cette pépinière de savants.

Digitized by Google

Son vieux maître Quicherat disait de lui : « Il sait travailler ! » ce qui était dans la bouche de Quicherat l'éloge suprême. M. de la Borderie se lia alors avec Charles de Beaurepaire et Léopold Delisle d'une étroite amitié que le temps n'a point affaiblie et que la mort seule a pu dissoudre, car il part aujourd'hui le premier des trois !

On ne pouvait reprocher qu'une chose à ce trio de jeunes gens : c'était de travailler trop. M. de la Borderie nous a conté souvent que, Léopold Delisle étant tombé malade, il fut chargé par ses maîtres *de l'empêcher de travailler* ; ce à quoi il réussit sans doute grâce aux saillies et à la verve d'un esprit intarissable.

On ne nous demandera pas de donner même l'indication des œuvres de l'historien breton. Il nous suffira de dire que la seule énumération des titres de ses travaux remplit plus de quarante pages dans l'excellente *Bio-Bibliographie bretonne* de M. Kerviler.

Il n'est pas un personnage de l'histoire de Bretagne qu'il n'ait étudié, pas un monument qu'il n'ait décrit, pas un problème obscur qu'il n'ait élucidé. Dans les Congrès, dans les revues, dans les journaux, il jetait partout à pleines mains les trésors de son érudition toujours sûre et de sa verve toujours alerte. Il éparpillait avec une magnifique prodigalité les fruits d'un labeur inlassable et les dons incomparables dont la Providence l'avait doué.

Il ne pouvait supporter l'erreur ou l' « à peu près », il avait d'ailleurs l'esprit éminemment combatif ; aussi il lui suffisait d'apercevoir un livre, un article, une simple mention qui lui parussent inexacts ou mal fondés pour être pris d'une irrésistible envie de rétablir la vérité ou de démolir une légende. Et il le faisait de main de maître ! Certes, il avait parfois la main dure. Comme il était sûr d'avoir raison, et qu'en même temps, il avait l'esprit vif ; comme il mettait au service d'une érudition supérieure, — on pourrait presque dire : infaillible, — une verve caustique et mor-

Digitized by Google

dante ; ses traits étaient souvent acérés, parfois cruels. Mais il n'avait point de rancune, et il lui est arrivé plus d'une fois de supprimer ou d'atténuer dans une seconde édition les passages qui auraient pu chagriner un contradicteur.

On a dit de lui qu'en histoire, il était un « dictateur ». Au bout du compte, il en avait le droit ; il faut d'ailleurs ajouter immédiatement qu'il était aussi un éveilleur d'hommes. Il aimait les jeunes gens qui travaillent. Il savait les encourager et les guider ; et ils seraient bien ingrats s'ils ne lui gardaient une éternelle reconnaissance, tous ceux dont il a soutenu les premiers efforts et passionné les jeunes ardeurs, en les dirigeant vers le Vrai et vers le Beau.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que l'éminent historien n'ait pas produit des œuvres maîtresses et durables. Faut-il citer au hasard *L'Émigration bretonne au Ve siècle*, *La Conspiration de Pontcallec*, *La Révolte du Papier timbré*, *Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons*, *Les Œuvres d'Olivier Maillard*, *La Correspondance des Bénédictins Bretons*, *Saint-Clair et les Origines de l'Église de Nantes*, *Les Études historiques bretonnes*, *La Galerie-Bretonne*, *L'Annuaire historique et archéologique*, *L'Introduction à la Bretagne contemporaine*, *L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle*, *Les Œuvres de Desforges-Maillard*, *L'Historia Britonum de Nennius*, *Noël du Fail*, *Alexandre Duval et son théâtre*, etc., etc.

La diversité même de ces titres jetés au hasard, sans ordre et sans suite, prouve, à elle seule, l'ampleur des connaissances de M. de la Borderie et la variété de ses aptitudes.

Enfin, comment ne pas citer ici cette *Histoire de Bretagne*, qui était comme le résumé et le résultat de cinquante années de travaux ininterrompus. Il a pu achever les trois premiers volumes, et le quatrième est heureusement presque terminé ; il ira jusqu'à la réunion de la Bretagne à la couronne. L'Histoire de la Bre-

Digitized by Google

tagne proprement dite sera donc complète. Et l'on peut espérer que le cinquième volume, consacré à la Bretagne-province, sera dignement continué ; la seule chose que nous veuillons dire ici de ce grand ouvrage, c'est qu'il forme une œuvre magistrale, d'une valeur de premier ordre, que toutes les provinces de France peuvent envier à la nôtre.

Dans le domaine de l'histoire, M. de la Borderie avait des ennemis, il a porté au légendaire Conan Mériadec le coup le plus terrible qu'un personnage historique puisse recevoir, puisqu'il a démontré qu'il n'avait jamais existé. Il n'aimait pas les Rohan qu'il trouvait envahissants et pas assez bretons.

Par contre, il avait aussi des amis, et, au premier rang, les Saints de Bretagne. On peut dire qu'il a raconté leurs œuvres avec amour. Certes, il ne pouvait supporter les légendes mal établies ; mais s'il se révoltait à l'idée qu'on prétendit vénérer le chef authentique de saint Clair dans deux églises différentes, il a consacré d'admirables pages au rôle des Gildas, des Tugdual et des Samson, ces grands saints qui furent en même temps des grands hommes.

Il avait, si l'on peut dire, une affection particulière pour saint Yves ; il a contribué plus que personne à la restauration de son tombeau dans la cathédrale de Tréguier, et lui a élevé lui-même, dans un gros volume intitulé : *Les Monuments originaux de l'Histoire de saint Yves*, un monument plus durable que l'airain. Nous aimons à croire que le bon saint aura accueilli avec bienveillance l'âme de son fidèle et dévot serviteur qui fut, comme lui sur la terre, un grand batailleur pour la justice et pour la vérité.

M. de la Borderie se sentait aussi naturellement attiré vers les Bénédictins bretons qui ont recueilli et sauvé les documents de notre histoire ; il continuait leurs traditions, et certes, quand on le voyait assis à sa table, entouré des in-folio de dom Lobineau, de dom Morice et de dom Audren qui ne le quittaient jamais, on

Digitized by Google

pouvait avec raison lui attribuer ce nom de Bénédictin laïque qu'on lui a si souvent donné.

Lorsque l'Institut lui ouvrit ses portes, il ne fit que sanctionner une célébrité justement acquise et la dignité d'une vie toute consacrée au travail intellectuel.

M. de la Borderie fut nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 13 décembre 1889, à la place de Charles Nisard.

S'il fallait caractériser d'un mot le genre et la méthode de l'éminent historien, nous dirions que les qualités qui le distinguaient étaient la clarté et la sûreté. Il a porté la lumière dans les sujets les plus difficiles, dans les questions les plus complexes et les plus ardues. Il lisait tout, étudiait tout, il connaissait à fond tous les documents, il les mettait en œuvre avec une méthode rigoureuse et un sens critique très aiguisé ; il jetait des flots de lumière sur les points controversables. Des faits très connus — ou du moins que l'on croit connaître — comme le combat des Trente ou la bataille d'Auray, revivaient sous sa plume, prenaient un aspect différent et donnaient l'impression de la nouveauté.

C'est qu'il savait, selon le mot de Michelet, « ressusciter » les événements et les hommes ; son style alerte, vigoureux, imagé, savait peindre. Par moments, il avait de véritables envolées d'éloquence ; parfois aussi il ne reculait pas devant un mot populaire ou familier.

L'amour ardent qu'il portait à la patrie bretonne lui a inspiré bien souvent des pages pleines d'émotion qui resteront comme des modèles de pensée et de style. Cet amour remplit son œuvre toute entière. Il n'est pas une ligne qui ne soit consacrée à ce but unique : la glorification de la Bretagne. Est-il une plus belle unité de vie, un plus beau titre de gloire ?

Digitized by Google

II

C'est le même sentiment qui animait chez lui l'organisateur. Car il avait de rares facultés de direction, d'impulsion, d'initiative et d'organisation. Quand il voulait arriver à un but, il n'épargnait aucune démarche ; son activité était servie par un grand sens pratique et une profonde connaissance des hommes.

Le nombre des Sociétés qu'il a fondées est considérable et presque toutes sont encore vivantes et prospères.

Dès 1846, M. de la Borderie était entré à la *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine* que venait de fonder M. de Kerdrel avec quelques amis ; il en a été élu neuf fois président.

En 1854, il fonda, lui-même, à Nantes, la *Société Archéologique de la Loire-Inférieure* ; en 1858, à Vannes, la *Société Archéologique du Morbihan*.

En 1857, il lance la *Revue de Bretagne et de Vendée*, dont il a été pendant plus de quarante ans le directeur et le collaborateur le plus assidu. Outre d'innombrables articles sur tous les points de l'histoire de Bretagne, il y a publié des comptes-rendus, des notices, des appréciations sur les contemporains.

Il fut, en 1874, l'un des principaux restaurateurs de l'ancienne Association Bretonne, dissoute par un acte arbitraire du gouvernement impérial, en 1858. Tant qu'il l'a pu, il en a suivi régulièrement les congrès, il les remplissait de sa compétence universelle, sur toute question il avait une opinion et un avis. Que de fois n'a-t-on pas dit qu'il était à lui seul tout un congrès ! En réalité il était l'âme de la Section d'Archéologie qui a été déjà si cruellement frappée par la perte de M. de la Villemarqué, de M. de Kerdrel et de l'abbé Robert.

Enfin, pour favoriser la publication des pièces rares et curieuses,

Digitized by Google

il fondait, en 1877, la *Société des Bibliophiles Bretons* dont il est resté le président jusqu'à sa mort. Destinée à grouper une élite, cette Société a déjà publié plus de trente volumes in-4° qui forment à la fois une œuvre artistique de haute valeur et une utile contribution à l'histoire de Bretagne.

Dans un autre ordre d'idées, M. de la Borderie a fondé en 1868 le *Comité de l'Enseignement libre d'Ille-et-Vilaine*, destiné à venir au secours des Écoles religieuses menacées par la laïcisation.

Ce Comité a rendu, pendant vingt ans, de précieux services et c'est à lui qu'on doit le maintien d'un grand nombre d'Ecoles de Frères et de Sœurs de notre diocèse.

M. de la Borderie s'est toujours honoré, du reste, d'être le champion décidé de la cause catholique ; il fut nommé, en avril 1887, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Enfin, tout dernièrement, M. de la Borderie avait accepté la présidence de l'*Association Artistique et Littéraire de Bretagne*, et il prêta à son premier inspirateur, M. Tiercelin, le plus puissant concours avec l'appui de sa haute autorité.

Cette énumération, certainement incomplète, est à coup sûr bien aride. Mais son éloquence ne réside-t-elle pas dans son aridité même ?

Quand un homme, qui se livre par ailleurs à un labeur écrasant, trouve le moyen d'organiser et de diriger toutes ces Sociétés, de faire les mille démarches, d'écrire les mille lettres, de donner les mille conseils que nécessite leur fonctionnement, cet homme est à coup sûr un homme supérieur. C'est que chez M. de la Borderie l'initiative, la volonté, l'énergie étaient à la hauteur de l'intelligence.

Il les déployait également sur tous les terrains ; c'est à ses efforts persévérants et infatigables que l'on d'oit le monument du combat de Saint-Cast, celui de dom Lobineau, le tombeau de Saint-Yves, à Tréguier.

Digitized by Google

Et toujours la même pensée animait son esprit, inspirant ses actes comme ses écrits : l'amour de la Bretagne, la glorification de ses héros, de ses grands hommes et de ses saints.

## III

M. de la Borderie a touché à la politique. Evidemment il n'était pas fait pour elle. Il n'avait ni la malléabilité, ni la flexibilité nécessaires pour accepter et subir les quotidiennes contradictions qu'elle entraîne. Il fut élu par son pays dans le grand effort de rénovation nationale de février 1871, et certes l'on peut dire que c'était son pays qui se faisait honneur en envoyant à l'Assemblée Nationale un représentant tel que lui.

Il fit partie de la Droite modérée. Par caractère, c'était un parlementaire et un libéral. Si l'on a pu dire de M. Daru qu'il ne savait pas ce qu'il voulait, mais qu'il le voulait énergiquement, M. de la Borderie savait très bien ce qu'il voulait et il le voulait énergiquement.

Après l'échec des espérances monarchiques, il se dégoûta de cette vie qui n'avait point d'attraits pour lui, les prétentions et les bavardages des hommes de gauche, dont l'influence commençait à grandir, lui devenaient intolérables ; il renonça volontairement à son siège de député en 1876.

Pendant la première période de sa députation, il envoyait régulièrement au *Journal de Rennes* des correspondances politiques, que nos anciens lecteurs se rappellent peut-être, et qui étaient pétillantes d'esprit, d'humour et de verve.

Il eut une fois, en sa carrière de législateur, l'occasion d'appliquer ses rares facultés d'historien. Chargé par la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense Nationale,

Digitized by Google

du rapport sur le *Camp de Conlie et l'armée de Bretagne*, il déploya dans cette tâche ses aptitudes de chercheur, rapprochant les ordres, déchiffrant les dépêches ; et composa de cet épisode un récit animé qui fit grand bruit à l'époque. On en publia même plusieurs éditions populaires, et elles obtinrent un réel succès.

La conclusion était écrasante pour Gambetta, dont il mettait au grand jour l'impéritie et l'incapacité, et celui-ci ne le lui pardonna jamais.

M. de la Borderie a été également membre du Conseil, Général d'Ille-et-Vilaine, pendant sept ans, de 1865 à 1871.

Mais sa magnifique bibliothèque de Vitré avait plus d'attraits pour lui que les bavardages du Palais-Bourbon, et il abandonna sans regret la politique pour s'adonner de nouveau tout entier à ses travaux historiques.

## IV

C'est dans ce vieil hôtel, si plein de caractère, tout rempli de meubles anciens et de faïences rares, qu'il se plaisait. C'est dans ce milieu qu'il faudrait le peindre pour fixer son souvenir.

Pénétrez dans son cabinet de travail : il était assis devant son bureau surchargé de papiers ; sa corpulence rendait sa marche difficile, mais son visage, que l'âge n'avait point altéré, rayonnait d'intelligence ; son front élevé décelait le labeur intellectuel ; quand il parlait, ses yeux pétillaient d'esprit à travers ses lunettes.

Ce n'était point un savant morose et gourmé, il était très simple et très gai ; certes il avait conscience de sa valeur ; mais il ne « posait » point. Il détestait qu'on l'appelât « maître », et se montrait accueillant pour tous, affectueux et cordial pour ses amis.

C'était un causeur intarissable et charmant. Les souvenirs, les

Digitized by Google

anecdotes, les traits d'esprit se pressaient sur ses lèvres ; il racontait avec verve et ne reculait point devant un bon mot. Aucun sujet ne lui était étranger ; il passait aisément d'une discussion de dates sur un personnage inconnu du moyen-âge à une historiette très moderne, et les cancans du jour l'intéressaient autant que les déchiffrements ardus de la paléographie.

Il aimait le mot piquant, le trait mordant : certes, il était vif et ses vivacités allaient parfois jusqu'à l'emportement. C'était dans sa nature, et ce serait tracer de lui un portrait inexact que de le dissimuler. Mais il oubliait vite, car il avait un cœur excellent, et il s'est peint lui-même tout entier quand il fit graver par l'excellent Busnel cet *exlibris*, où l'on voit un Breton abordant la terre d'Armor, avec cette devise : « *Qui l'aborde rie.* »

Souvent, à Rennes surtout, les visiteurs se succédaient, et ses journées passaient en causeries animées. Mais, dira-t-on, quand travaillait-il ? M. de la Borderie avait une inappréciable faculté : il travaillait la nuit. Et bien des fois à l'heure où ses proches qui l'entouraient d'une tendre affection venaient le surprendre le matin, ils le retrouvaient à son bureau : il ne s'était pas couché.

Un pareil régime eût usé plus vite encore un tempérammment moins robuste. Mais ce labeur infatigable a fini par compromettre sa santé.

C'est avec un serrement de cœur que nous adressons ce dernier adieu à l'ami qui fut pour nous un guide.

Certes, il a fait honneur à son pays et son nom s'ajoutera à la lignée brillante des écrivains illustres qui sont la gloire de notre province. La ville de Vitré, qui fut son berceau, avec son château féodal et ses vieux remparts, avait inspiré sans doute à sa jeune intelligence ce goût des choses du passé qui a rempli sa vie.

M. de la Borderie a aimé la Bretagne d'un amour passionné et a consumé ses forces à faire connaître son histoire. On devrait pla-

Digitized by Google

cer sur sa tombe un bloc massif du granit d'Armor avec cette simple inscription : *Ce fut un grand Breton.*

Nul n'a plus aimé le sol des aïeux ; nul n'a mieux décrit ses côtes abruptes, sa mer sauvage, ses landes sans fin ; nul n'a mieux chanté ses bardes ni conté les hauts faits des anciens.

La Bretagne en sera reconnaissante au plus dévoué de ses fils, en récompense, elle lui donnera la gloire, car les sentiments qui ont fait sa grandeur ne sont point éteints dans le cœur de ses enfants.

Et l'âme des aïeux anime encor les fils !

BARTH. POCQUET.

Digitized by Google

# OBSÈQUES DE M. ARTHUR DE LA BORDERIE

## MEMBRE DE L'INSTITUT

### A VITRÉ

Les obsèques de M. de la Borderie ont eu lieu hier, à Vitré, avec une simplicité solennelle. L'affluence considérable des assistants, la présence d'amis venus de loin pour rendre au défunt un dernier témoignage, malgré la rigueur de la température, donnait à ces funérailles un caractère particulier.

Dans la pompe extérieure, rien ne rappelait la vieille ville de Vitré, ni l'historien qui l'avait glorifiée.

Mais la foule nombreuse qui suivait le cercueil disait assez quelle perte la ville de Vitré venait de faire et quels regrets laisse l'illustre historien.

L'église Saint-Martin, paroisse du défunt, était tendue de longues draperies noires, une large litre noire encerclait le pourtour du chœur. Malgré ses vastes proportions, l'église était absolument remplie et la foule pieuse priait pour le vénéré défunt.

A l'entrée du vieil hôtel, la levée du corps a été faite par M. le chanoine Lemercier, curé de Saint-Martin.

En tête du cortège, marchaient toutes les œuvres charitables de la ville, les Religieuses des hospices, les orphelines, les élèves des Ecoles chrétiennes, dont le défunt était l'insigne bienfaiteur. Venaient ensuite un grand nombre de prêtres.

La messe a été dite par M. le chanoine Durocher, curé de Notre-Dame. Elle a été chantée en faux-bourdon par la maîtrise de Saint-Martin.

La recommandation a été faite par M. le curé-doyen de Châteaubourg, la conduite à la gare par M. le recteur de Domalain.

L'absoute a été donnée par M. le curé de Sainte-Croix de Vitré.

Parmi les nombreux ecclésiastiques qui précédaient le cortège

Digitized by Google

funèbre : MM. les curés de Châteaubourg, d'Erbrée, de Balazé, de Betton, de Domalain, de Montreuil, de Cornillé, les professeurs du Collège de Vitré, etc.

Les cordons du poële étaient tenus par M. de Langottière, juge au tribunal civil, comte de Palys, de la Grimaudière, conseiller général, et Rupin, conseiller d'arrondissement.

Le deuil était conduit par M. Waldeck de la Borderie, frère du défunt, et MM. de Brunville, Pollet, de la Bigne, Couasnier des Landes, Roscher de Langle, ses neveux.

Mme de la Borderie a tenu à accompagner jusqu'à la dernière minute, malgré son immense douleur, la dépouille mortelle de celui qu'elle venait de perdre, ainsi que Mme de Vauguyon, sœur de M. de la Borderie.

Après la cérémonie, le cortège s'est rendu à la gare, l'inhumation devant avoir lieu à Rennes.

Nous ne pouvons indiquer tous ceux que nous avons reconnus. Signalons seulement MM. Le Gonidec de Traissan et de l'Estourbeillon, députés ; Desprès, du Bourg, V. des Nétumières, conseillers généraux, marquis de Kernier, conseiller d'arrondissement.

M. Garreau, sénateur et maire de Vitré, M. Gapais, sous-préfet, Cordier, président du tribunal, Porteu, juge, Alléaume, procureur, M. Lorin, adjoint, le colonel du 70e et de nombreux officiers de la garnison assistaient également aux obsèques.

Enfin citons parmi ceux qui suivaient le cortège : MM. du Pontavice, capitaine de la Blanchardière, de Courville, Tiercelin, directeur de l'*Hermine*, Jarry, B. Pocquet du Haut-Jussé, de Farcy, Lane, Provost, H. Tortelier, du Bourg, de Raguenel, Plihon, M. le Docteur Regnault, Hévin, docteur Leroy, de Villartay, Binard, Mérias, Geffray, Certenais, Prampain, Bougenot, Brive, Berthois, Rousseau, Lecomte, Rossignol, de nombreux conseillers municipaux, chefs et employés d'administration.

Suivant la volonté formelle de M. de la Borderie, aucun discours n'a été prononcé à la gare.

Digitized by Google

## A RENNES.

A trois heures, une foule nombreuse se pressait sur les quais de la gare à l'arrivée du train de Vitré.

Mgr Bourdon, entouré du clergé de Saint-Etienne, a fait la levée du corps de M. de la Borderie et la conduite jusqu'à l'église paroissiale.

MM. de Palys, Loth, doyen de la Faculté des Lettres, docteur Regnault et Léon Philouze, rédacteur au *Journal de Rennes*, portaient les cordons du poële.

MM. Waldeck de la Borderie, Boscher de Langle et Paul de la Bigne de Villeneuve conduisaient le deuil. Nous avons remarqué dans l'assistance M. Pinault, maire de Rennes ; M. le général de Saint-Germain, sénateur ; M. A Porteu, député ; MM. de Caqueray, doyen de la Faculté de Droit ; de l'Estourbeillon, député du Morbihan ; Decombe, ancien président de la Société Archéologique ; les chanoines Michel, Gendron, Hamard ; abbé Hesnard, aumônier militaire ; M. Saulnier, conseiller à la Cour, président de la Société Archéologique ; MM. Samuel Denis, ancien bâtonnier, de la Pinelais. ancien avocat général ; Loïc Petit, de Foucaud ; Blandin, ancien juge à Vitré ; Roumain de la Touche, ancien procureur à Vitré ; M. Parfouru, archiviste ; M. de la Villaucomte, curé de Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ; MM. de Guéhéneuc, de la Vieuxville, de la Vigne, de Torquat, de Richemont, de la Grimaudière, Surcouf, Folie ; les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Thomas, la rédaction du *Journal de Rennes* ; M. Le Meignen, de Nantes, de la Société des Bibliophiles bretons ; une délégation des Etudiants bretons en pittoresque costume du Finistère, etc., etc... Il nous faudrait citer tous les noms de la société rennaise.

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et leurs orphelins, les Religieuses de Saint-Thomas et leurs orphelines accompagnaient le cortège.



Digitized by Google

L'église de Saint-Étienne, brillamment illuminée, pouvait à peine contenir la foule qui se pressait derrière le cercueil.

M. Daniel, curé de Saint-Sauveur de Dinan, M. le curé de Notre-Dame et M. le curé de Saint-Germain avaient leur place au chœur, à côté de Mgr Bourdon et du clergé de Saint-Étienne.

Après les Vêpres des morts, que M. Béesau, le distingué organiste de Saint-Étienne, accompagnait, M. le chanoine Daniel, curé de Saint-Sauveur de Dinan, a fait l'éloge de M. de la Borderie, rappelant en quelques mots émus les travaux de l'éminent historien de la Bretagne, dont le nom restera inséparable des gloires de nos Annales. Il a rappellé les généreuses vertus du chrétien, ses œuvres charitables, son zèle pour la défense de l'enseignement religieux. Nos saints bretons, dont M. de la Borderie a si éloquemment narré les admirables vies, recevront au ciel son âme sanctifiée par la souffrance et une mort si chétienne.

M. le curé de Notre-Dame a donné l'obsoute, et M. le curé de Saint-Etienne a présidé la conduite au cimetière.

M. de la Borderie avait voulu qu'aucun discours ne fût prononcé devant sa tombe. Nous espérons pouvoir reproduire demain, dans le *Journal de Rennes*, les hommages que plusieurs de ses amis devaient rendre à la mémoire de l'archéologue distingué, de l'illustre historien.

L'Association Artistique et Littéraire de Bretagne avait offert une magnifique couronne de lilas, de camélias et de violettes avec palmes de cycas, entourée de rubans violets, avec l'inscription : *Association Littéraire et Artistique de Bretagne.*

Une autre superbe couronne de fleurs était offerte par la Société des Bibliophiles Bretons.

JOURNAL DE RENNES.

Digitized by Google

# LES DISCOURS

La famille de M. de la Borderie a désiré qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. Nous tenons cependant à publier les allocutions qui auraient été prononcées et qui rendent un juste hommage à la mémoire de l'illustre défunt :

## DISCOURS DE M. SAULNIER

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE

Messieurs,

La Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine ressent douloureusement la perte irréparable que la Bretagne a faite dans la personne de son éminent historien. Elle m'a chargé d'être, dans cette cérémonie funèbre, l'interprète de ses sentiments ; et c'est en son nom comme au mien que je viens adresser à notre illustre confrère le salut d'adieu, témoignage attristé de nos profonds regrets et de notre vive reconnaissance.

M. de la Borderie a été neuf fois porté à la présidence de notre chère Association : il était devenu, en 1896, l'un de nos présidents d'honneur : nous lui avions conféré ce titre comme un hommage solennel rendu à sa science et au dévouement dont il nous avait donné tant de preuves depuis plus de cinquante ans ; sa mort a brisé le dernier lien vivant qui nous rattachait à nos commencements. Il avait été, à l'âge de dix-neuf ans, l'un de ces vaillants

Digitized by Google

pionniers de l'érudition bretonne qui lui ont donné une impulsion si féconde, l'un de ceux qui ont créé à Rennes un centre spécial de réunions et d'études consacré aux recherches archéologiques et historiques. De cette élite, de ce groupe d'hommes parmi lesquels je suis fier de nommer MM. de la Bigne de Villeneuve, de Kerdrel l'abbé Brune, Alfred Romé, Léon Maupillé, lui seul était resté, lui seul pouvait nous entretenir des espérances que nos fondateurs avaient conçues : la collection de nos mémoires est là pour attester que nous avons tenté de les réaliser. M. de la Borderie y a grandement contribué, non seulement par ses travaux qu'il serait trop long d'énumérer, mais encore par ses incessantes communications.

Il aimait à nous favoriser de ses découvertes : combien de fois n'a-t-il pas, à nos réunions, réveillé l'attention un peu languissante, en exhibant un livre peu connu, un document nouveau, en nous parlant de quelque vieux monument menacé de destruction. Dans ses commentaires si instructifs, dans ses ingénieux rapprochements, il nous prodiguait sans compter les inépuisables richesses de son érudition, telle qu'une encyclopédie qu'on pouvait feuilleter avec la certitude de ne la trouver jamais muette sur aucune des questions qui touchaient la Bretagne.

Doué de deux instruments précieux : une puissance de travail que rien ne lassait et une mémoire incomparable, il les a mis au service de la vocation irrésistible qui l'a porté dès sa première jeunesse, vers l'étude du passé breton ; et pendant plus d'un demi-siècle, avec la tenacité propre à sa race, il a travaillé à devenir maître de ce vaste domaine. Aussi pas un incident des annales religieuses, politiques et militaires de la province qui ne lui fût familier, dont il ne pût narrer les moindres détails, expliquer les causes, exposer les conséquences ; pas un homme de marque dont il ne connut à fond la biographie, pas une source imprimée ou manuscrite qu'il n'eût consultée, pas un fait intéressant ou discuté,

Digitized by Google

pas une période obscure, auquel il n'aît appliqué l'effort de sa critique sagace, et sur lesquels sa plume vaillante ne se soit exercée. Son autorité de savant et sa célébrité ont grandi rapidement et reçu, par son élection à l'Institut, la plus éclatante des consécrations.

Nous voulions de lui plus encore ; la Société Archéologique l'a bien souvent supplié de réserver toutes ses forces pour écrire magistralement l'histoire de ce passé qui n'avait pas de secrets pour M. de la Borderie, pour élever à la gloire de la Bretagne un monument définitif, que lui seul était préparé à édifier. Il nous le promettait, mais il ne se sentait jamais assez prêt et il a commencé trop tard à publier les premiers volumes dont le merveilleux succès prouve la haute valeur... Hélas ! l'excès du labeur a eu raison de sa robuste constitution. Frappé en pleine force intellectuelle, il a dû, — cruel sacrifice — laisser inachevée cette œuvre magnifique, si puissante et si originale, qui eût été l'orgueil de sa vieillesse. Qui ne l'a plaint ?

Maintenant qu'il n'est plus, disons que de tels hommes sont rares. Quand Dieu les rappelle à lui, c'est une grande lumière qui disparaît, le deuil d'une famille devient le deuil de toute une région. Je ne fais injure à aucun de ceux qui survivent à M. de la Borderie, en affirmant qu'il n'en est pas un qui sache la Bretagne comme il la savait. Ses travaux imprimés, si nombreux, ses manuscrits, ses documents resteront ; mais il a emporté dans la tombe toute une part non encore utilisée de son immense savoir : quelle perte !

Au revoir, mon cher Président, nous nous retrouverons, je l'espère, dans le lieu de l'éternel repos où vous suit notre pieux souvenir. Là vous dédaignez tous les bruits de la terre qui ne sont pas une prière pour votre âme. Je voudrais cependant que ma parole, si impuissante qu'elle ait été à vous louer dignement, à

Digitized by Google

bien dire ce que vous étiez, et ce que votre mort nous enlève, montât jusqu'à vous. Il me semble, — pardonnez-moi cette illusion — que vous l'accueillerez avec indulgence, en la reconnaissant comme une des voix de la patrie bretonne qui vous pleure parce que vous l'avez fidèlement servie et passionnément aimée.

## DISCOURS DE M. DE PALYS

### ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

L'Association Bretonne vient à son tour faire entendre l'expression de sa douleur devant le cercueil de celui dont le souffle puissant et l'énergique initiative ont fondé toutes les Sociétés savantes de Bretagne, qu'il enrichissait des trésors de son érudition et vivifiait par sa présence et sa verve inépuisable ! D'autres, plus compétents que celui qui vous parle, rediront ce qu'a été pour la Bretagne, dont il restera l'une des plus nobles illustrations, ce maître sans pareil, et la valeur des travaux innombrables qui faisaient dire à l'un de ses plus éminents collègues de l'Institut : « Quoi ! il y a un homme qui a fait tout cela, et il n'est pas encore « de l'Académie ! »

Ce couronnement mérité de son existence ne lui a pas manqué ; toute la Bretagne y applaudissait il y a quelques années et avec quelle joie ! Mais Dieu n'a pas permis que nous puissions voir un autre couronnement, celui de cette *Histoire de Bretagne* destinée, nous le savons, aux plus hautes récompenses ! C'était le but et la passion de toute sa vie : le chagrin de la laisser inachevée a été l'une de ses dernières douleurs et l'occasion d'un suprême et incomparable sacrifice dont le mérite augmentera la récompense due à l'ardente foi dont toutes les œuvres de ce vaillant chrétien sont l'impérissable témoignage.

Digitized by Google

Oui, d'autres rediront tout cela, car la voix du représentant de l'Association Bretonne est aujourd'hui couverte par la douleur de l'ami, et je ne veux envisager devant sa tombe que l'homme intime, le côté le moins connu de son existence parce qu'il était caché dans la douceur et la paix du foyer domestique. Là, dans la vie de famille, cet homme aux convictions ardentes et irréductibles, se montrait le plus tendre et le plus affectueux pour tous, depuis celle dont on n'ose aborder la douleur qui n'a d'égale que son dévouement, jusqu'à ces vieux serviteurs qui l'aiment depuis un demi-siècle, et ne se consoleront jamais !

Et parmi nous, ses amis, qui n'a éprouvé les marques de cette obligeance dont il encourageait les jeunes essais, leur prodiguant les trésors de son expérience et de ses conseils ; la libéralité avec laquelle il ouvrait ses archives et les merveilles de sa bibliothèque et de sa mémoire à tous ceux qui venaient le consulter, car il n'a jamais oublié ni une date, ni un fait, ni un livre relatif à cette Bretagne parcourue en tous sens, et dont chaque site ou monument lui était cher et familier.

Et dans une intimité plus particulière encore, avec quelle affection il se prêtait aux longues et joyeuses causeries que son brillant esprit rendait si attrayantes, semblant n'avoir autre chose à faire, malgré ses écrasants labeurs, que d'accueillir ses amis avec son visage riant et, malgre les heures écoulées, de les retenir d'une étreinte si fraternelle.

Quand un chef glorieux meurt sur la brèche, on enveloppe parfois son cercueil dans le drapeau de la patrie.

J'aurais aimé voir celui-ci recouvert des hermines bretonnes, drapeau de la petite patrie si intimement unie à la grande dont elle est un si précieux joyau ! Les hermines de la Bretagne, chrétienne et civilisée par ses saints, auraient noblement entouré la figure de la Croix, dont notre historien a suivi avec tant d'amour les pacifi-

Digitized by Google

ques conquêtes sur notre sol lorsqu'elle était plantée, soutenue, défendue par ces grands apôtres qu'il aimait tant et dont personne mieux que lui n'a célébré les gloires ! Ah ! oui, en attendant la maternelle sollicitude de l'Eglise, au sortir du temple, inviter les saints et les anges à venir lui faire une sauvegarde de leurs ailes pour le présenter à Dieu, je voulais aussi voir autour de ce cercueil saint Guenolé, saint Gildas, dont il a parlé avec tant d'éloquence, saint Yves, auquel il a élevé un monument magnifique, et tant d'autres dont il a compris le rôle de fondateurs, de civilisateurs, de père de la patrie, dont il n'a pas laissé un seul de côté, mettant en lumière les plus inconnus, célébrant les plus populaires avec un si vaillant enthousiasme. Je voulais les voir tous lui rendre en protection ce qu'il leur a donné en gloire, et le conduire eux-mêmes au pied de la Croix, dont il contemple maintenant le triomphe immortel !

## DISCOURS DE M. LE MEIGNEN

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS.

Messieurs,

Ce n'est pas sur le bord de cette tombe, qui reçoit aujourd'hui la dépouille mortelle du grand chrétien, du grand Breton que nous pleurons, qu'il convient de prononcer l'éloge de notre illustre président M. A. de la Borderie !

Ne serait-ce pas, du reste, nous mettre en directe opposition avec les sentiments bien connus de cette nature si droite, si fière, ennemie des vaines louanges et des banals compliments ? Seules nos larmes doivent témoigner de l'immense douleur qui déchire notre âme.

Digitized by Google

Cependant il ne serait pas convenable qu'en présence du corps de leur général, les voix des soldats restassent absolument muettes et silencieuses. Il est bon qu'ils se souviennent des vertus de celui qui les conduisit souvent au combat et leur donna de si merveilleux exemples.

Rappelons donc, avec un légitime orgueil, puisque c'est sa gloire que nous proclamons, qu'avec lui nous recrutâmes, il y a presque vingt-cinq ans, ce corps d'élite qui devait s'appeler la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. — Si, à l'unanimité, il fut prié d'en prendre le commandement et la direction, c'est que nous étions sûrs de trouver incarnés en sa personne les sentiments qui nous animaient tous : l'amour de la patrie, de la patrie française et de la patrie bretonne !

Qu'avions-nous donc voulu chercher dans ce groupement de nos compatriotes ? — La satisfaction d'un amour-propre plus ou moins légitime ? — Le vain désir de faire parler de nous ? — Une œuvre qui se fonderait sous de tels auspices serait bien vite frappée de stérilité, et M. de la Borderie ne se serait pas prêté à ce caprice. Mais nos ambitions étaient plus hautes et notre président les avait admirablement résumées en nous rappelant les paroles du vieux héros breton qui luttait sans espoir contre l'oppresseur étranger, paroles qui sont devenues notre devise : *Pro patriæ laude proque salute soli !*

Et puis, Messieurs, n'obéissions-nous pas aussi à ce noble sentiment qui poussé l'homme de bien à chasser les dangers de l'oisiveté et à se complaire au travail ? Et quel plus merveilleux modèle pouvions-nous choisir que ce *bénédictin* qui dès sa plus tendre jeunesse n'avait pas connu d'autre distraction que l'étude et y avait consacré ses jours et ses nuits.

Et le voilà couché sous cette pierre ! Nous ne verrons plus ce bon sourire avec lequel il accueillait ses amis ! Nous n'entendrons

Digitized by Google

plus sa voix puissante défendant nos vieux monuments et flétrissant les *Vandales* ! Nous n'assisterons plus à ces luttes où sans pitié pour les vanités de clocher, guidé par son amour pour la vérité, il réduisait à néant les historiens de fantaisie et les amateurs de douteuses légendes ! Cette lumière de la Bretagne s'est éteinte à jamais !.. Je me trompe, Messieurs, car Dieu lui a permis, pour la plus grande gloire de notre pays, de terminer ou à peu près cette magistrale *Histoire de Bretagne* qui lui survivra et sera le phare lumineux, guide infaillible des navigateurs qui dans l'avenir se hasarderont sur la mer de nos histoires.

Adieu donc, cher président, ou plutôt au revoir !.. Déjà la glorieuse phalange des saints bretons que vous avez célébrés vous a conduit aux pieds de l'Eternel... Déjà saint Yves, qui vous doit une partie de sa gloire, vous a préparé une place d'honneur ! Nous avons confiance que Dieu vous a jugé digne de l'occuper. Que cette pensée soit la consolation de votre pieuse et digne compagne, de vos proches, et de nous tous, vos amis. Qu'on se dise désormais en gardant précieusement votre souvenir : ce fut un homme de science, ce fut aussi un homme de bien, d'honneur et de piété ! Ce fut le bon fils de la chère petite patrie bretonne, il en a été la gloire et l'honneur.

*Britannorum honos et decus !*

## ALLOCUTION DE M. PARFOURU

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, ARCHIVISTE D'ILLE-ET-VILAINE

Au nom de la Société de la l'Ecole des Chartes, je viens à mon tour, avec un sentiment de profonde tristesse, rendre un suprême hommage à M. Arthur de la Borderie, au membre éminent de l'Institut, au grand historien de la Bretagne, dont l'œuvre dernière, si magistrale, si vivante, reste, hélas ! inachevée.

Digitized by Google

M. de la Borderie fut l'un des plus brillants élèves de l'Ecole des Chartes. Il y entra en 1849, et déjà il s'était fait un nom parmi les érudits, puisque dès 1847 on lui confiait les fonctions de secrétaire de la section archéologique de l'Association Bretonne et qu'il avait publié plusieurs essais fort remarqués. C'est alors qu'il se lia d'une amitié qui devait durer toute sa vie avec le maître illustre de l'érudition française. Il sortit de l'école en 1852, le premier de sa promotion, après avoir soutenu une excellente thèse sur un sujet bien breton : *De la Paroisse rurale en Bretagne au IXe siècle, du prince de paroisse, machtiern ou princeps plebis* (chef de plou). Cette thèse fut reprise par l'auteur trente ans plus tard et lue, le 29 juin 1888, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sous ce titre un peu différent : « *Le Machtiern breton et l'Organisation primitive des Bretons en Armorique.* »

Des voix plus autorisées, plus éloquentes que la mienne, vous ont dit, Messieurs, la prodigieuse mémoire et la féconde activité de cette puissante intelligence, ainsi que les qualités solides et brillantes de l'archéologue, du bibliophile, de l'historien. Mon rôle doit se borner à noter seulement les quelques travaux que M. de la Borderie voulut bien donner à la revue d'érudition appelée *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* et rédigée pincipalement par des archivistes-paléographes. En 1861, il y inséra des *Notes sur les livres et les bibliothèques au moyen-âge en Bretagne*, et deux ans après, un *Examen chronologique des Chartes du Cartulaire de Redon antérieures au XIe siècle*, étude critique qu'il devait développer plus tard dans les *Annales de Bretagne*. En 1875 et 1877, notre savant confrère publia dans la revue de l'Ecole une série d'articles des plus intéressants et des plus curieux sur un de ses compatriotes du XVIe siècle, *Noël du Fail*, sieur de la Hérissaye, le célèbre auteur des *Contes et discours d'Eutrapel*. Enfin,

Digitized by Google

en 1895, a paru dans le même recueil une monographie non moins remarquable sur la vie et les œuvres du poète *Jean Meschinot*, l'auteur des *Lunettes des princes* et de satires contre Louis XI.

C'est là une bien faible parcelle de l'œuvre historique du savant éminent, dont nous déplorons aujourd'hui la perte, œuvre considérable par la valeur et par le nombre, qui alimenta pendant plus de cinquante années les revues et les journaux de sa province natale, à la glorification de laquelle il consacra toute une existence extrêmement laborieuse, toutes les facultés de son esprit.

Les écrits sortis de la plume de celui qu'on a si justement qualifié de bénédictin laïque portent tous la marque d'une vaste érudition, d'une sagacité pénétrante, d'une critique très sûre, en même temps que le style en est vif, coloré, bien personnel. Ses jugements furent toujours sincères, peut-être se ressentent-ils un peu trop parfois de son amour ardent, passionné, presque jaloux pour la Bretagne : ce qui, d'ailleurs, ne saurait déplaire à ceux qu'il a si bien défendus.

Adieu, très honoré et très regretté confrère, adieu !

---

Le même *Journal de Rennes* publia la proposition suivante émanant de notre collègue, M. Tortelier, ancien président du tribunal de Vitré. Nous y applaudissons de tout cœur.

21 février 1901.

Monsieur le directeur,

Vitré et Rennes ont fait hier de solennelles obsèques à M. de la Borderie.

Ne vous semble-t-il pas que ces deux villes ont encore un hommage perpétuel à rendre à l'illustre historien breton et qu'elles s'honoreraient grandement en donnant son nom à l'une de leurs voies publiques ?

Digitized by Google

M. de la Borderie aimait passionément sa ville natale. Le vieil hôtel familial qu'il habitait se trouve situé sur une place dont le nom — place d'Armes ou du Marchix — n'évoque aucun souvenir historique. Le nom de l'illustre Vitréen conviendrait parfaitement à cette place près de laquelle il est né, il a vécu, il est mort.

M. de la Borderie passait à Rennes, chaque année de longues semaines. Il y comptait de nombreuses alliances et de fidèles amitiés.

Le grand historien breton n'était pas seulement une illustration vitréenne ; il fut encore et surtout une gloire bretonne.

L'*Histoire de Bretagne*, d'Arthur de la Borderie est et sera longtemps le monument le plus considérable élevé en l'honneur de notre province. C'est à Rennes que cette œuvre maîtresse a été écrite pour une large part ; c'est à Rennes qu'elle s'imprime encore et qu'elle s'édite.

Tous ces titres appellent, je crois, un hommage public et perpétuel de la part des deux villes qu'Arthur de la Borderie a particulièrement habitées, qu'il a chantées maintes fois, qu'il chérissait d'une tendresse toute filiale.

Toutes ces raisons veulent, je l'estime pour ma part, que le nom d'Arthur de la Borderie soit attribué à une voie publique des villes de Vitré et de Rennes et se perpétue ainsi à travers les siècles, rappelant aux générations qui se succéderont que le très éminent et très regretté défunt fut une des illustrations de notre province et le chantre incomparable de ses gloires et de ses plus nobles enfants.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

HENRY TORTELIER.

Digitized by Google

# PAROISSE DE PLŒMEUR

## LE CULTE DE SAINTE ANNE
## avant la manifestation de la statue miraculeuse
## au pays d'Auray.

Un document inédit, qui se trouve dans les archives paroissiales de Plœmeur, éclairci et complété par un grand nombre de pièces notariées que nous avons dépouillées dans les archives privées et publiques, nous a révélé l'importance exceptionnelle qu'avait prise dans notre région le culte de sainte Anne, bien avant la *manifestation de la statue miraculeuse* en Pluneret.

Nous croyons que cette étude aidera les lecteurs catholiques à mieux comprendre quel a été, dès le début, le caractère du patronage exercé par sainte Anne en Bretagne, car on y verra, une fois de plus, la raison même de l'*époque* et de la *région* où s'est développé son culte, ainsi que la liaison étroite qui existe entre l'intervention de la Sainte et la victoire que le catholicisme a remportée chez nous sur l'hérésie.

Sainte Anne a été pour nous une garde triomphante contre le protestantisme : en attendant qu'elle ranimât le flambeau vacillant de la foi bretonne, — par une réforme normale du clergé, des couvents et du peuple, — elle refoula, en dehors de nos frontières, les Huguenots qui étaient sur le point de profiter de nos désordres et de nos divisions pour nous détacher irrévocablement de l'Église catholique.

Aussi, malgré le patronage de quelques seigneurs très puissants, le protestantisme n'a jamais réussi à s'implanter sur le sol breton.

Digitized by Google

## I. — Le Culte de sainte Anne et l'Invasion protestante.

On a dit avec raison que « *sainte Anne d'Auray est le cœur de la Bretagne* ».

Or, pour défendre et garder de toute profanation ce lieu béni, notre patronne semble avoir inspiré aux Bretons d'établir sur toutes les routes par où l'erreur pouvait le menacer, des chapelles qui seraient comme autant de postes avancés contre l'ennemi national. Voyons en effet quels ont été les points de concentration des protestants chez nous.

Je n'ai pas l'intention de détailler ici l'histoire des luttes qui ont désolé notre pays à cette époque ; une énumération nous suffit. La vicomtesse douairière de Rohan, Isabeau d'Albret, sœur du roi de Navarre, gagnée depuis longtemps à l'erreur, demanda à la Cour en 1560 la liberté du culte pour elle et pour sa maison. Sa demande lui fut accordée, mais à la condition que la liberté serait limitée à ses domestiques. Pour en régler le nombre, le gouverneur de Bretagne, Jean duc d'Estampes se rendit à Blain, où la vicomtesse faisait alors sa résidence. Celle-ci fit inscrire, non seulement ses domestiques, mais encore les gentilshommes du pays qui appartenaient à la Réforme. Le gouverneur ne chicana pas, et ferma les yeux sur cet abus. L'erreur, ainsi ménagée, ne tarda pas à pénétrer à Pontivy, à Josselin, et dans d'autres domaines de la famille de Rohan. « D'Andelot[1], qui avait endoctriné sa femme, la perdit le 5 août 1561 et la fit enterrer dans la chapelle de la Roche-Bernard. Le ministre Louveau profita de l'occasion pour prêcher ses erreurs, et gagna à sa secte de nouveaux partisans ; au mois d'octobre de la même année, il célébra la cène pour la première fois à la Roche-Bernard, et un grand nombre de calvinistes et de curieux de Guérande, de Muzillac et de Saint-Gravé se rendirent à la cérémonie. Peu de jours après, la ville de Ploërmel fut pourvue d'un

[1] « Ce seigneur avait beaucoup de biens en Bretagne, du chef de sa femme, Claude de Rieux. » (*Histoire de l'Abbaye de Quimperlé*, par dom Le Duc, publiée par M. Le Men ; p. 366). Claude de Rieux était dame de la Rochebernard.

Digitized by Google

ministre protestant..... L'an 1562, les religionnaires de Pontivy eurent aussi leur ministre.[1]... »

Un mal encore plus grand eût pu sortir d'un scandale inouï, donné hors de notre pays, il est vrai, mais qui devait y avoir beaucoup de retentissement à cause des attaches que l'auteur avait à Quimperlé et des gens qu'il y établit. Un frère à l'amiral de Coligny et à d'Andelot, Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, archevêque de Toulouse, abbé commendataire de Sainte-Croix de Quimperlé, devint apostat et prit femme[2]. Il fut privé de la pourpre par Pie IV. Quimperlé eut du mérite à résister au mauvais exemple de cette famille.

L'entrée du havre de Blavet fut aussi fréquenté par les protestants et leurs alliés. Leur plan était de pénétrer par là en Bretagne, comme par la Rochelle dans le Poitou et la Saintonge. La guerre désola les paroisses de Plœmeur et de Riantec, situées sur les deux rives de la rade actuelle de Lorient. Les nombreuses chapelles de Plœmeur, ruinées à cette époque, les croix renversées, entre autres (vers 1550) la grande et belle croix de pierre qui dominait la principale hauteur du pays, à l'emplacement actuel des ruines du moulin-à-vent de Kerabus, montrent que les ravages des révolutionnaires allaient de pair avec ceux de leurs amis. En 1589, Jérôme d'Arradon attaque Locpéran (le Port-Louis) à diverses reprises, et il démantèle Sainte-Catherine[3]. Hennebont est bloqué le 14 avril, et pris le 2 mai suivant. Le duc de Mercœur attaque par terre et par mer la ville de Blavet, et il s'en empare le 11 juin. Le 27 octobre Mercœur met le siège devant Hennebont, qui capitule le 22 décembre. Les Anglais et les Espagnols, nombreux, envahissent tour à tour le pays, qui se donne aux uns et aux autres suivant les circonstances... L'Edit de Nantes ne satisfait pas la Réforme. Sous la conduite du duc de Rohan et de Soubise, celle-ci se ligue, avec l'étranger, contre la France. La Ro-

[1] Le Mené, *Histoire du diocèse de Vannes*, II, p. 11.

[2] Il eut l'étrange hardiesse de se marier en soutane rouge.

[3] M. Le Mené, dans son *Histoire du diocèse de Vannes*, parle d'un combat où le sieur de Kerouzeré aurait été surpris à Plœmeur par les royalistes. Nous croyons qu'il fait confusion, et que ce fait d'armes a eu lieu à Plomeur dans le Finistère.

Digitized by Google

chelle et le Port-Louis sont attaqués tour à tour, quelquefois en même temps. Ces sectaires vaincus sont incorrigibles : ils se révoltent une dernière fois, au commencement de 1625. Quelques semaines, avant la découverte merveilleuse de la statue de sainte Anne dans le champ du *Bocenno*, le duc de Mercœur, aidé pour le moment par Soubise, qui commande et qui a des succès sur mer, est obligé de lever le siège de Port-Louis.

Les guerres démoralisatrices, l'étranger avec son ambition et ses alliés protestants si audacieux, la faiblesse royale même, tout fait craindre pour l'avenir religieux du pays.

Mais à partir de 1625, les Bretons, pleins de confiance dans sainte Anne, — dont le culte prend tout à coup des proportions grandioses et un caractère national, — se groupent, s'organisent, reprennent confiance; et bientôt les troubles disparaissent. Quatre ans après, en 1629, Richelieu occupera définitivement la Rochelle sur Henri de Rohan ; et la paix sera enfin rétablie[1].

*
* *

Ainsi l'attaque est venue de tous les côtés, par terre et plus encore par mer ; mais elle n'a jamais franchi le cercle des chapelles en l'honneur de sainte Anne. Quelles sont donc ces chapelles, avant 1625 ?

« La première chapelle du Bocenno avait disparu ; mais à différentes époques la piété des fidèles en avait élevé d'autres qui, sans avoir la même illustration, furent l'œuvre du même amour. Dans le pays de Vannes seulement, nous en trouverons sept, dont deux très anciennes, à Brandérion et à Moréac, dans lesquelles le gothique se mêle aux formes romanes ; vinrent ensuite les chapelles ogivales de Buléon, de Ménéac, de Pluméliau, de Saint-Dolay et de Saint-Nolff. Cette dernière... construite en 1493.[2] »

[1] Max. Nicol : « Les contemporains remarquèrent cette coïncidence des apparitions de sainte Anne et de la défaite des protestants. S'ils avaient réussi à s'établir sur ce point de la côte (Port-Louis), n'auraient-ils pas essayé d'en faire un centre pour l'hérésie? »

[2] Max. Nicol, *Hist. du Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray.*



Digitized by Google

A cette liste[1], il convient d'en ajouter deux autres au moins, toutes deux dans la paroisse de Plœmeur : l'une à l'issue du bourg paroissial et l'autre adossée à l'antique sanctuaire de Notre-Dame de l'Armor. Ce sont ces deux chapelles qui feront le sujet de cet article.

Or, lorsqu'on étudie, sur la carte du Morbihan, la situation respective de toutes ces chapelles, on est bientôt surpris de leur disposition symétrique ; et tout naturellement on arrive à les comparer à des postes avancés, distribués avec art pour défendre le « cœur de la Bretagne », contre l'ennemi de sa foi.

Rohan est le siège d'un duché, le titulaire en est Henri de Rohan. Ce duc, né en 1579, dans la religion réformée, a été le génie du protestantisme. La chapelle de Sainte-Anne, au Bourgneuf, en Moréac, sera le rempart de ce côté. Ploërmel et Josselin seront arrêtés par Sainte-Anne de Buléon. Et, au delà, pour garantir la Bretagne des huguenots de Saint-Malo, Sainte-Anne de Ménéac est un poste avancé. Blain est couvert par Saint-Dolay, la Roche-Bernard par Saint-Nolff ; Sainte-Anne de Pluméliau sert de barrière du côté de Pontivy. Meslan, Branderion, Plœmeur, Notre-Dame de l'Armor, Hennebont forment une ligne de défense contre Quimperlé et surtout contre la grande invasion par mer, tentée par le sieur de Soubise, qui combinait avec Henri de Rohan en 1625 une attaque simultanée par la Rochelle et par le Port-Louis.

[1] Il y avait aussi une chapelle très ancienne, sous le vocable de Sainte-Anne, dans l'église cathédrale de Vannes. (Cf. l'*Itinéraire de Dubuisson*, publié par les Bibliophiles Bretons, p. 144).

A Hennebont, il y avait une *Confrérie de Sainte-Anne* antérieure à la découverte de Nicolazic. Voici en effet ce qu'on lit dans un acte du XIII[e] juillet 1641. « Jacques Le Coy (ou Le Lay ?), abbé de la Confrérie de Madame saincte Anne de Hennebond, assisté de M[e] Jan Pitouais son procureur, lequel a remonstré qu'à sa poursuite Jan Niho ex cy-devant abbé de ladite Confrérie, auroit rendu compte des... qu'il auroit receu pendant le temps de dix-huit années qu'il auroit fait ladite charge. »... « Compte examinal le 26[e] de juin dernier... et par ordonnance de hier donné en laudience du mattin.

| | |
|---|---|
| La charge monte à. . . . . | 1762£ 17[s] 7[d] |
| La décharge. . . . . | 1470£ 3[s] 6[d] |
| Il lui reste à déposer. . . . . | 292£ 14[s] 1[d] |

Signent cette pièce : Jean Hamon, sieur de la Fardelaye, Huby, Pierre Le Gouvello, procureur du Roy, Jean Pitouais, Richard, prêtre, Dramard, adjoint (*Archives du Morbihan* : *B. 2792*).

Digitized by Google

Après ce long préambule, — qui n'est pas un hors-d'œuvre, — sur le rôle providentiel des chapelles élevées dans notre pays en l'honneur de sainte Anne, nous allons raconter maintenant, d'après les actes inédits que nous avons découverts, l'origine de deux chapelles qui se trouvent sur le territoire de Plœmeur.

## II. — La Chapelle de Sainte-Anne au bourg de Plœmeur.

Jusqu'ici il nous a été impossible de fixer exactement l'année où fut construite la chapelle de Sainte-Anne au bourg de Plœmeur.

Longtemps nous avons cru que la date la plus reculée où l'on pût fixer cette érection était celle que nous avions cueillie dans une pièce des archives de la préfecture de Vannes, au fonds des Rohan (*E, Plœmeur*) du 8 janvier 1630. A propos d'un procès, on y énumère plusieurs tenues dans l'ordre suivant, qui est du reste très naturel : « *Bourg, Sainte-Anne, Kergourgam...* » Cette date nous a fait penser d'abord que la construction de la chapelle était assez récente, du moins qu'elle était postérieure à la manifestation de Sainte-Anne d'Auray.

Mais d'autres recherches nous ont peu à peu obligé à reculer très loin l'origine de ce culte à Plœmeur.

Aux archives paroissiales (*Art. 18 des liasses concernant N.-D. de l'Armor*), une baillée passée au profit de la chapelle par noble et discret missire Henry Lennes, recteur, et Guillaume Saeou, procureur syndic de Notre-Dame de l'Armor, livre à Yvon Botlan, demeurant au bourg « une pièce de terre chaulde de héritaige au sieur recteur Séau audit nom apartenant sittué et estant entre le villaige de Saint-Déron et la chapelle de *Saincte Anne* donnant... » Cette baillée est du 11 mars 1616. Et il n'est pas spécifié que la chapelle soit neuve, ce qui n'eût pas manqué d'être fait, d'après le style du temps, s'il avait été question d'une construction récente.

La chapelle n'était donc pas nouvelle en 1616.

Deux baillées précédentes, de cette même pièce de terre, existent à la même liasse, l'une du 22 décembre 1539, l'autre du 8 janvier 1547, et, dans leur description, rien ne signale la chapelle. Une

Digitized by Google

autre baillée du rentier de Notre-Dame de l'Armor de 1510, au folio 17 recto, doit se rapporter à la même terre, et elle ne parle pas davantage de la chapelle.

Mais peut-on conclure de ce silence qu'elle n'était pas construite en 1547 ? Nullement, car la baillée qui suit celle de 1616, et qui est du 7 août 1639, n'en dit rien non plus, quoique la chapelle existât à cette époque ; celle du 16 octobre 1662, au contraire, en fait mention, car, au dos de l'acte, on lit « entre *Sainte-Anne* et Saint-Déron ».

Remontons encore plus haut :

Aux archives du château du Ter, nous avons lu, dans un rentier de 1588, à l'article *bourg de Plœmeur*, « .... 2° les enfants et héritiers de feu François Le Pippe pour la maison et tenue qu'ils tiennent à pnt et que tenoit en son vivant Anne Séou aud. bourg en la *rue Saincte-Anne* pour paier par deniers XXVI s. et 1 mouton gras... » Le rentier de 1587 existe aussi, mais, à l'article *bourg de Plœmeur*, il n'est nullement question de la tenue ci-dessus.

Du reste ce silence, comme nous l'avons vu plus haut, ne prouve rien.

En 1539, on retrouve la mention de la chapelle : c'est dans un acte de vente de quelques droits sur « une maison ferrante devers le nort, au grand chemin qui maisne de l'esglise paroissial de Plœmeur à la *chapelle Saincte-Anne* » (20 février 1539[1]).

C'est l'époque la plus reculée jusqu'où nous ayons pu constater l'existence de cette chapelle. Les « rentiers » de 1487 et de 1488 n'en parlent pas.

A défaut de documents positifs sur l'origine de la chapelle de Sainte-Anne en Plœmeur, nous avons hasardé quelques hypothèses et cherché des preuves indirectes et morales.

La première question, que nous ayons à nous poser, est de savoir quel était le possesseur du terrain sur lequel s'est élevée la construction du XVI^e siècle.

Nous avons vu, par les différents rentiers énumérés plus haut, qu'avant comme après l'existence de la chapelle, les dépendances de la seigneurie du *Ter* étaient considérables au bourg de

[1] *Archives du Morbihan* : B. 2769.

Digitized by Google

Plœmeur, et qu'elles étaient situées principalement dans la *rue Sainte-Anne* et à Sainte-Anne même. La chapelle de Notre-Dame de l'Armor a, il est vrai, une maison et des terres tout auprès, mais ces pièces de terre sont connues. Le reste à l'issue du bourg, sur la route de Saint-Déron, appartient pendant au moins quatre siècles consécutifs, au seigneur du Ter.

Un procès de 1548, dont le dossier se trouve parmi les archives du Ter, nous apprend que Louys du Ter s'était marié en 1528 à Jeanne de la Sauldraye, fille de feu Charles de la Sauldraye et de Béatrice du Fresnay. Louys était le neveu de Pierre du Ter, qui, n'ayant pas d'héritier direct, adopte celui-ci pour conserver et perpétuer l'antique nom de sa famille.

Néanmoins Pierre vécut encore longtemps après l'adoption et le mariage de son neveu. En 1541, une « donation à la fabrique de Notre-Dame de l'Armor » fut faite par lui de pièces de terres au bourg de Plœmeur. Plusieurs témoins dans une enquête juridique de 1548 disent que Loys du Terre était marié depuis vingt ans... Sa vie se prolongea donc au moins jusqu'en 1548, nous ne savons exactement au milieu de quelles épreuves, mais toutefois les documents, malgré leur sécheresse, permettent d'en deviner quelques-unes.

Il avait adopté un héritier afin de sauver son nom, menacé d'une disparition prochaine ; or, celui qu'il avait adopté et marié, Louys du Ter, paraissait à son tour devoir mourir sans enfants.

Alors, suivant l'usage de la piété contemporaine, fit-il un vœu à la Sainte dont c'est la gracieuse prérogative de consoler les époux sans espérance et les familles sans héritiers ?.... Nous inclinons à le croire.

Toujours est-il qu'une chapelle fut bâtie sur son domaine à cette époque, — vers 1528, croyons-nous, — en l'honneur de sainte Anne, et que Louys de Ter eut une fille qu'on appela Anne[1].

[1] Anne du Ter épousa Jehan du *Chef du Bois* (forme francisée du breton *Penhoet*). Un aveu de 1578 nous fait voir que son père Louys du Terre venait de décéder en cette année ; la mort dut frapper à peu près en même temps son beau-père, Pierre de Chef du Bois, puisqu'un aveu de 1584 à Louys de Rohan, sire de Guémené, fourni, par Jehan de Chef du bois et Anne du Ter, des seigneuries du Ter et de Bruslé, porte : « les pères des mariez décédés puis six ans ou

Digitized by Google

Or le choix d'un tel nom, qu'on ne trouve nulle part dans la généalogie de la famille avant la naissance de cette enfant, a tout l'air d'avoir été un *ex-voto* destiné à perpétuer, avec la chapelle, le souvenir de cet événement.

Ce qu'il y a encore de particulier dans cette naissance, c'est que l'enfant fut une fille unique[1].

## III. — La Chapelle de Sainte-Anne a Larmor-Plœmeur.

Une phrase,—tirée de notes écrites par messire François Le Pittu[2], recteur de Plœmeur (1669-1695), à l'occasion d'un procès de Guillaume Troallan et de la chapelle de Notre-Dame de l'Armor, représentée par son procureur, Marc Le Chatton,[3]—attira, pour la première fois, notre attention sur le culte de sainte Anne à Larmor. Ce procès, commencé en 1693, ne fut terminé qu'en 1697, deux ans après la mort de messire Francois Le Pittu.

Le recteur écrit : ... « Nota. — Sans aller plus loin que son

environ. » Ces deux derniers meurent à leur tour avant 1597 ; parce que un acte de 1597 nous montre leur fils, Jehan de Chefdubois, présenter Jean Périou, à la chapellenie du Terre, à la place de Chefdubois ; et la particularité qui nous intéresse le plus est de savoir que Jehan est mineur ; son tuteur est Guillaume de Chefdubois.

[1] Termes de l'aveu que Jehan de Chefdebois et Anne du Terre fournissent à Louis de Rohan, sire de Guémené... le 18 mars 1578 (nouveau style, 1579).

... « Nobles gens Jehan de Chefdebois écuyer et Anne du Terre sa femme et compagne épouse, sieur et dame du Tymeur, de Rosgrand et Dutere, à présent résidant audit lieu Duterre, paroisse de Plemeur ». . . . . .
. . . . les lieux, héritages et choses cy-après déclarés, à ladite damoiselle appartenant par cause du décès et succession de deffunt Louis Duterre, son père, en son temps sieur dudit lieu du Terre et de Rosgrand, et auquel elle est *fille unique et seule héritière.* »

[2] Messire François Le Pittu était né à Plœmeur, d'une riche famille de paysans. Son père était Jacques Le Pittu, et sa mère Jacquette Bienvenu.

[3] Marc Le Chatton demeurait à Quéhello-Congard ; il était procureur syndic de la chapelle de Notre-Dame de l'Armor. Avec son père, Pierre Le Chatton, le jeune, et son grand-père, Pierre Le Chatton, le vieux, tout le XVII• siècle est occupé par cette famille, dans la charge de procureur ou de trésorier responsable des intérêts de la chapelle. Le premier d'entre eux a son nom inscrit sur la tour de l'Armor, en 1630. Il nous reste de lui un aveu au roi en 1640.

Digitized by Google

village on luy fera voir (à Guillaume Troallan) par bons titres qui justifient le contrair (de son assertion) la fondaōn de la *chapelle de Sainte-Anne* et la baillée de Nicolas Danno[1]. »

Le parchemin annoncé plus haut se trouve à l'article 46 des papiers concernant l'Armor. Il a $0^{m},656$ de haut sur $0^{m},332$ de large. — Le sceau a disparu, mais la place en est bien conservée.

Au dos de cette pièce, on lit, sous le mot : « *Notandum* », « *Fondaōn de la chapelle de Sainte-Anne de l'Armor.* » Une autre inscription, à peu près effacée par le temps, donne cette lecture : « Touchantz la chapelle appellée *Sainte Anne* au sgr de Kèrivillj a debuoir de rente la somme de ungt minot de forment que paient Thomas et Blanche Ropertz de Locgueltas. » Le texte prouve que ce titre est de la même date que le document.

Voici en entier cet acte qui est un *acte prônal* des plus importants.

Par noz courtz de la Rochemoysan et de Treizfauen et par chacune delles ô submission jurée à jcelles en tant que mester est — en droict ont esté pntz noble home Maistre Regné Desportes S^er^ de Brensent et de Kerivily demeurant au d. lieu de Kerivily en la parroesse de Plœmeur, dune partie[3] ; — Et vénérable et discret maistre Eutroppe Colin, Recteur de la d. parroesse de Plœmeur, Hervé le Goffhir[4], procureur syndicque de léglise et chapelle de Nre-Dame de Locmaria Larmor estante en la d.

[1] *Archives paroissiales de Plœmeur.*

[2] Un acte pronal est souvent, comme dans ce cas, une vraie délibération de la paroisse, passée à l'église, sinon toujours au prône du moins à l'issue de la messe ; tous les délibérants pouvaient prendre la parole et s'opposer aux prétentions des seigneurs ou des recteurs. Les paroissiens ne manquaient pas généralement d'user de leur liberté. Je serais porté à croire que des oppositions se seraient présentées en ce jour, parce qu'on n'emploie pas dans la délibération l'expression absolument consacrée dès cette époque : « *Du consentement unamine des d. paroissiens.* »

L'accord s'est-il produit, en donnant à cette chapelle le nom de Sainte-Anne ? Peut-être. Dans nos pays, les délibérations de ce temps sont bien rares.

[3] René Desportes était fils de Louis Desportes, seigneur de Kerivily, de la famille des Desportes-Caric : sa mère Marie de Costcandec Sa femme était Marguerite de Couetnours, dont la famille était originaire de Riantec.

[4] Hervé Le Goffhir est un des principaux personnages de Plœmeur de son époque. La famille Goffhir demeurait à Kerlorec ; et, pendant plus d'un siècle, elle a fourni les plus anciens procureurs connus de la chapelle de l'Armor.

Digitized by Google

parroesse, Hervé le Parc, Germain le Romancer[1], Jehan Kerdern, Jehan Lastellec, Jehan le Limantour, Estiene le Gallic, Jehan Keroher, Jehan le Discot, Guillaume Audren, Regnan Salou, Germain Fichou, Pierre Stalou, Guillaume le Floch, Perrot le Floch, Jehan le Pougessat[2], Germain Cozoal, Regnan Cariou, Allain Cariou, Jehan le Moullic, Geruais le Pougessat, Jehan le Tiec, Loys le Mignon, Germain le Taillandier, Jehan le Cren, Jacob Bienvenu, Françoys Meliou, Germain Bretin, Hervé le Tiec, Jehan Paubley, Pierre le Pappe, Francoys Séou, Loys le Hunczec, Colin Hervé, Allain Manoy, Jehan le Pappe, Pierre le Corre, Mahé le Parc, Olivier le Taillandier, Loys Cazueuet, Yuon le Conen, Guillaume Manoy, Yvon Guillouic, Jehan Magadou, Guillaume le Bihan, Jacob Raoul, Lorans Rouzandas, Lorans le Taler, Anthoine le Cozic, Allain Jestin, Jehan le Boulebar, Yuon le Hunczec, Yuon Paris, Pierre le Grant, Yuon Manoy, Jehan Ropertz, Jehan Marhin, Jehan Hervé, Allain le Boulebar, Guillaume Meliou, Loys Raoul, Guillaume Pezron, Perrot Perriou, Henry le Goffhir, Jehan le Goffhir, Yuon Ropertz, Allain le Bihan, Germain le Discot, Guillaume le Goffhir: Allain Balgor, Yuon le Coroller, Guillaume Arzur, Allain Kergourgant, Jehan Gardic, Guillaume Thomason, Yuon le Montaigner, Lucas le Boulebar, Hervé Quezuen, Jehan le Fichant, Jehan le Briz, Louis Boulben, Jehan Ezoan, Pierre Ezoan, Jehan Guilherm, Henry le Briz, Yuon Guilherm, Françoys Charlles, Jehan Gardic, Yuon le Kerroher, Guillaume Keraulan, Henrj le Huncec, Guillaume le Pitu, Jouhan le Fichant, Nouel Guerneau, Yuon le Coeffec, Hervé le Roy, Henry le Moign, Allain Caignart, Pierre le Briz, Germain Kererou, Guillaume Ezecaelou, Oliuier Bienuenu, Jehan Cariou, Xrofle le Couppanec, Vincent le Canyou, Jehan le Hen, Jehan le Moign, Herué le Pougessat, Mahé Jégou, Oliuier le Venedj, Lorans Ropertz, Henry Salaun, Françoys le Kerroher, Oliuier Lastellec, Jehan Arzur, Estienne le Canyou, Richart le Bonyou, et chacuns parroessiens de lad. parroesse de Plœmeur representantz le corps politique de la d. parroesse congrugés et assemblez ou prosne de la grande messe de la d. parroesse, ce jour et feste de la Circoumsition nre Seigneur célébrée en la d. eglise de Nre Dame de Larmor ainsi

[1] Hervé Le Parc et Germain Le Romancer doivent être les deux « fabriques » de cette année 1546. Généralement, ce sont les deux premiers noms d'une énumération. Leur fonction les rendait responsables des recettes d'une paroisse ; ils collectionnaient les sommes perçues par les égailleurs-receveurs des différentes frairies.

[2] Pougessat est devenu Pouguessat et actuellement Pouezat ; Cozoal est devenu Cohal.

Digitized by Google

que lon a de coustume pour ouyr loffice divin et disposer de leurs affaires et négoczes daultre partie[1]. Lesqueulx Recteur et parroessiens ont donné et donent permission et leur assentement au d. Desportes actep-tant de faire une arche et oupuerteure devers le cueur dicelle eglise en lun des vestiaires dicelle chappelle et y meptre aultyer et y faire fenestres et vitres ò pouuoir et faculté au d. Desportes de y meptre et tenir escabeaux et actoudouers et meptre et auoir es d. vitres ses armes et de ses prédécesseurs comme bon luy semblera et droit de prohiber aultres à y meptre ne tenir actoudouers ne armes[2]. — Et pour donation de ce que dessus oultre le bastiment et construction que fera de nouveau le d. Desportes de la d. chappelle, il baille et transporte par cestes au d. Recteur et parroessiens sauoir le tiers au d. recteur et les deux partz pour l'entrectement et réparaon de la d. eglise de Nre Dame ung minot de fourment, mesure de Ilenbont, de rente, et levée par chacun an à chacun terme de Sainct Gille, sur le gaige et hypothecque dune tenue de héritaige ò ses appartenances située au villaige de Logueltas en lad. parrouesse appartenante au d. Desportes en laquelle demeurent Thomas et Blanche Ropertz, et qu'ilz tiennent du d. Desportes à tiltre de convenant à domaine congéable à lusement du pays, au pris de six minotz de fourment, une perrée auoine, le tout dicte mesure, deux chappons et une coruée de conuenant de rente par chacun an à chacun terme de Sainct Gille, par ce que des apnt le d. Desportes quicte ou susdict Roperz et aux aultres destenteurs en laduenir de la d. tenue ung minot de fourment de rente, à ualoir sur la rente que apnt debue au d. Desportes et sera debue en lauenir au d. Desportes et ses hoirs et leurs causeaiantz et pouoir et faculté aus d. Recteur et syndicque pnt et futurs de executter sur et en d. tenue par chacun an par deffault de payement du d. minot de fourment de rente passé le d. terme de Sainct Gille. Et consentent les d. Recteur et parroessiens que leur absence le d. Desportes puisse obtenir

[1] Avant la Révolution de 1793, c'était la coutume de chanter la grand'messe à la chapelle de Larmor le jour de la Circoncision de Notre-Seigneur et à toutes les fêtes de la Vierge. On voit que la coutume datait de longtemps.

[2] L'arche dont il s'agit est celle qui est bouchée actuellement par la grande porte gothique de la sacristie du nord, et qui était ouverte autrefois. La fenêtre de la sacristie a pu et a dû être refaite ; à part cela, la sacristie est l'ancienne *chapelle de Sainte-Anne*. L'autel était, sans doute, devant l'entrée, sous un écusson qui existe encore sur la sablière. A le voir, on ne peut connaître les couleurs du blason ; il a un lambel et, sur le champ, trois maillets, 2 et 1. La pierre d'autel, qui sert de seuil extérieur à la porte de la tour de l'Armor, est probablement l'ancien autel de Sainte-Anne.

Digitized by Google

décret de Monseigneur leuesque de Vennes[1] du pnt accord — et les choses et chacune dessus d. tenir garantir et acomplir promisrent et promecttent les d. parties et chacunes par leurs sermentz et sur tout leur bien et ad ce tenir furent par nous ô jugement de nos d. courtz et chacune condempnez et les y condempnons. — Donné tesmoign de ce les seaux estably aux contractz de nos d. courtz et chacune à cestes mis. — Ce fut faict et gréé ou d. prosne en la d. eglise de nre dame de Larmor le premier jour de januier[2] lan mil cinq centz quarante et six.

L. JUBIN[3], passe. DUCAMERN, passe.

Tous les chefs de famille de la paroisse avaient le droit de délibérer à cette époque ; c'est ce qui explique tant de noms dans cet acte. Plœmeur comprenait alors les paroisses actuelles de Plœmeur, de Lorient, de Kerentrech et de Merville, mais la population était bien faible puisque la rive du Scorff était presque déserte.

Il faut remarquer qu'on ne mentionne aucun des nombreux seigneurs de Plœmeur dans la délibération. Les principaux d'entre eux étaient ceux du Ter, qui avaient depuis longtemps une chapelle prohibitive à Notre-Dame de L'Armor, du côté de l'évangile, entre le maître-autel et la future chapelle de Sainte-Anne. Les seigneurs de Keruherre venaient aussitôt après. Je ne parle pas du seigneur de Treizfaven, qui était Louis de Rohan, l'un des grands personnages de la Bretagne.

Doit-on conclure de là que ces seigneurs n'ont pas assisté à la réunion ? Nous ne pouvons le dire. On ne les signale guère que lorsqu'ils sont en cause et alors souvent leurs femmes assistent en

[1] Le texte latin du décret est à la suite de cet acte prônal, sur le même parchemin.

[2] Le 1er janvier 1546 est la date de vieux style. On doit donc corriger cette phrase en disant 1er janvier 1547. Ce premier janvier était un samedi. L'approbation qui va suivre est du 13 juin 1547 qui tombait le lundi dans l'octave de la fête du Saint-Sacrement.

[3] La signature de Louis Jubin, sieur de Kerouran, au pied de cet acte est celle du gendre de René Desportes, fiancé ou marié, depuis quelques semaines, (1546) à Marie Desportes. Il deviendra bientôt lui-même seigneur de Kerivily. Un enfant de son arrière-petit-fils sera l'occasion d'un des principaux miracles du P. Le Nobletz. Sainte Anne n'a-t-elle pas voulu, par l'entremise de notre grand missionnaire, témoigner sa reconnaissance à cette famille ?

Digitized by Google

même temps qu'eux. Il serait à croire, que, ce premier janvier Marguerite de Kernours ait assisté son mari. — Les prêtres de la paroisse, aussi, assistaient à la réunion ; chaque fois qu'il s'agissait d'accepter une fondation, on devait prendre leur avis ; à part le recteur, ils ne sont pas cependant signalés.

Pour bien se rendre compte de la solennité, employée en cette circonstance, il faut nécessairement suppléer à ce qui n'est pas exprimé. Ya-t-il rien de plus suggestif sur l'état social de ce seizième siècle que ce *referendum* populaire ? La noblesse avec sa haute autorité et sa grande richesse, le clergé avec son influence incontestée réclament le consentement du peuple, non pas d'un petit groupe trié par des élections pipées, mais le peuple tout en entier réuni en assemblée générale. Rien ne se fait sans l'accord commun. Les obstacles venaient souvent de l'un ou l'autre des trois ordres. Mais, en ce jour, tout le monde s'unit en faveur de Sainte Anne de l'Armor.

## DÉCRET DE L'ÉVÊQUE DE VANNES

Iginius de Fontana..... dj in Xpo patris dni dni Laurenti[1] Dei gratia dioecesis et epatus veneten electi epi et administratoris in suis civitate et diocese veneten ad infrascripta et consimilia peragenda in spualibus et temporalibus Vicarius gnalis datus spialiter et deputatus universis et singulis pntes literas inspecturis lecturis au audituris. Salutem in dno. Noueritis nos pro parte magistri *Regnati Desportes de Brensent et de Kerrivily* Dni temporalis fuisse debite requisitus quathenus omnia et singula in supra^to contractu contenta et declarata ac per venerabilem virum *Dm Eutropium Collin*, Rectorem parrochialis ecclie et parrochie *de Plœmeur*, veneten diocesis, ac parrochianos dicte parrochie in eodem supra^to contractu noiatos saniorem partem parrochianorum eiusdem parrochie illosque repntantes dnicaliterque et in prono magne misse dnicalis dicte parrochie, ut moris est, quo ad de ea re negocye et rebus contentisque et narratis in huoc contractu disponendum et ordinendum invicem ocadunatos et congregatos ex una. Et eumdem magistrum *Regnatum Desportes* ex alia respective partibus inita et concordata ratifficare lau-

[1] Laurent II Pucci, évêque de Vannes.

Digitized by Google

dare et confirmare atque approbare autoritatemque et decretum nrm auctoritate ordinaria et qua ratione nri vicariatus officij fungimur in in hac parte interponere actque in premissis opportune prouidere dignaremur — Idicrco nos actenden petitionem et requisitionem suorum fore justam jurique et rationi consonam et pro justa patente non est denegandus assensus etiam per narrata in huoc supra^to contractu in utilitatem et augmentum dicte parrochialis ecclie de Plœmeur et illius fabric cedunt auctoritate ordinaria nobis in hac parte commissa et qua raone nri vicariatus officii fungimur in hac parte suprascriptum contractum per curias *de la Rochemoisan* et *Traezfauen* initum et confectum de data diei prime mensis januarii anni Dni millesimj quingentesimj quadragesimj sexti. — Sic signatum seu passatum *L. Jubin*, passe; F. *Ducamern*, passe.

Omnia et singula in eodem suprascripto contractu contenta et narrata cum punctis et articulis in eo declaratis confirmamus ratifficamus et aprobamus rataque et gratas actentis tenore et forma eiusdem habuimus et habemus vimque et efficaciam perpetuis futuris temporibus habere volumus et decernimus nrmque super hoc duximus interponendum et interponimus assensum et decretum. — In quorum fidem pntes fieri et per secretarij nri scribam infrascriptum signari et subscribi sigillique nri vicariatus officij veneten quo in talibus utimur, jussimus et fecimus appensione muniri. — Acta fuerunt hec Veneti in domo epali veneten de mota nuncupata in civitate ven sita, die tridecima mensis Junij, anno millesimo quingentesimo quadragesimo septimo ; — presentibus inibi *Guydone Moguedec*, clerico Veneten, et *Ludouico Morice* laïco macloviensis respective dioces.... testibus ad premissa spialiter atque rogatis.

Le Floch pro secretario.

## IV. — La Grande Dévotion de Plœmeur a sainte Anne.

La dévotion envers sainte Anne a eu de profondes racines dans la paroisse de Plœmeur. Nous allons en donner quelques preuves qui ont échappé à l'oubli.

Un des plus célèbres dévots de sainte Anne, pèlerin de la première heure, et le premier évêque qui ait célébré la messe dans le champ du Bocenno, c'est messire Guillaume Le Prestre,

Digitized by Google

évêque de Cornouailles[1]. Une très ancienne liste de prêtres de Plœmeur, aujourd'hui disparue mais copiée par M. Livec curé de Plœmeur en 1830, le donne comme étant natif de Plœmeur. Quoi qu'il en soit de son origine, il est au moins certain qu'il y hérita de biens considérables par son père, qui était neveu de Jean Jégado, s^gr du Faouët-Lézivy. En outre messire Guillaume Le Prestre avait de grandes attaches à Notre-Dame de Larmor par une fondation de sa famille.

Voici d'autre part quelques extraits de testament, qui témoignent de la place que sainte Anne occupait dans la pensée des habitants de Plœmeur.

Le 17 juillet 1633, un vieux prêtre messire Lucas Le Boullebar « gissant au lict, mallade au village de Kerhellofloch a recommandé « son âme à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marye, à *madame* « *saincte Anne* sa mère... » Le 16 août 1641, François Le Besque, de Kergroix : « aux chapelles de... et sainct Anne veult et or- « donne ledit testateur qu'il soit donné à chaicune d'icelles un « quart de minot de fourmant rouge messure riche... »

On lit dans le testament de M^e Guillaume Le Moing du 1^er janvier 1654 : « Plus veult ledit testateur qu'il soit donnés de ses biens à la chappelle de *Saincte-Anne* près Auraye la somme de dix livres. »

Missire Richard Ezvan, « prestre cy-devant recteur de Plœmeur », fait son testament le 1^er novembre 1669 et on y lit : « premièrement a donné son âme à Dieu son créateur, et prie la saincte Vierge Marie Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *Madame saincte Anne*, Monsieur sainct Richard et tous les saincts... etc. »

Au village de « Kerhoët » Ollivier Lomenech déclare dans son testament du 8^e may 1690 : « qu'il donnoit six livres à l'église paroisse de Ploëmeur, autant à Nostre-Dame de l'Armor, vingt sols à la chapelle de *Saincte-Anne* et dix sols aux autres chapelles de la paroisse. » Au même village de « Kerhouat » Jacques Calmar, le 23 mars 1721 dit : « Qu'on donne... à Nostre-Dame de Larmor trante sols et pareille somme de trante sols à *Saincte-Anne* et cha-

[1] Cf. ce que les historiens de Sainte-Anne d'Auray racontent sur la présence de Monseigneur Le Prestre au Bocenno de Pluneret.

Digitized by Google

cun dix sols aux autres chapelles de la dite paroisse de Pleumeur. »

Les exemples donnés à cette époque ont eu tant d'influence et ont passé si bien dans les mœurs, que, aujourd'hui encore, beaucoup de bonnes familles se font une obligation de donner une offrande appellée « testament » à chaque chapelle de Plœmeur, le jour du pardon qui suit le décès d'un de ses membres ; et généralement la chapelle de Notre-Dame de l'Armor et celle de Sainte-Anne, ont la meilleure part avec celle du quartier de la famille. Cette tradition continue noblement la piété des paroissiens de Plœmeur envers Sainte-Anne.

*
* *

Ainsi, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, comme en font foi les actes publics, une dévotion unanime porte la population de Plœmeur, — peuple, noblesse et clergé, — à rendre à sainte Anne des honneurs exceptionnels. Et les deux chapelles qu'on lui avait dédiées, sur le territoire de la paroisse, sont encore aujourd'hui les témoins séculaires de cette antique dévotion.

En retour sainte Anne a bien souvent témoigné, envers les habitants de Plœmeur, un généreux empressement à écouter leurs prières comme en font foi les *Annales du Pèlerinage*...

JOACHIM LE BRAS.

Digitized by Google

# LE VŒU DE GUISCRIFF

*Drame en trois Actes et dix Tableaux*

(SUITE[1])

## ACTE DEUXIÈME[2]

### TROISIÈME TABLEAU

LA LOGE DU SORCIER PERRIC DALL

1er NOVEMBRE 1795.

(*La lande entourant Guiscriff à trois lieues du bourg. — Terrier creusé sur le penchant d'un tumulus. — Loge couverte en genêts et fougères. — Perric Dall, le principal agent de Bonaventure dans ce quartier, a reçu M. Denmad avec effusion.*

*Le Recteur attend depuis deux jours la fin de la lune. — Un joyeux espoir éclaire en ce moment sa physionomie. — Il déjeune d'un morceau de pain noir et se désaltère à la cruche de terre glaise.*

### SCÈNE PREMIÈRE

PERRIC, L'ABBÉ DENMAD

L'ABBÉ DENMAD

La lunaison finit.

PERRIC DALL

Depuis les bonnets rouges,
Nos temples, si coquets, sont devenus des bouges.
On arrache les croix de granit, et les Bleus
Flambent dans leurs bivouacs nos Saints miraculeux.
Les soldats ont tiré sur la Madone en pierre.

[1] Voir le fascicule de janvier 1901.

NOTA.— *Le Vœu de Guiscriff* est une adaptation assez libre d'un roman paru en 1831 et réimprimé en 1856 : *Un Drame sous la Terreur*, par Louis de Carné On y retrouvera le sujet de la pièce et les premiers épisodes.

Digitized by Google

L'ABBÉ DENMAD

Les âmes de Guiscriff entendront ma prière.

*(Montrant à Dall son musée fantastique).*

Laisse crapaud, têtard, salamandre et hibou.
Prends la bêche, et renonce à piquer du louzou.

PERRIC DALL

Je lutine Astaroth, mais l'Eglise romaine
Est ma mère... Je sais consoler l'âme en peine,
Préserver « du barat », verser pour le mal d'yeux
L'eau magique, et remplir un sachet merveilleux
De bétoine, de sel et de cire bénite.

L'ABBÉ DENMAD

Je venais autrefois te sermonner au gîte,
Et je refuse encor d'absoudre un mécréant.

PERRIC, *d'un air solennel.*

Servir l'enfer et Dieu, quel travail de géant!
Je taris une chèvre et vole un scarabée
Dans la lune, et reboute une côte tombée.

L'ABBÉ DENMAD, *l'arrêtant.*

Cerveau de baladin, mais cœur naïf et bon!
On pourrait recueillir dans ta loge un Bourbon,
Car tu sèmes l'effroi par tout le voisinage.

PERRIC DALL

Je suis pourtant de noce aujourd'hui...

*(Perric se revêt des attributs du « basvalen ». Il chausse un sabot d'un pied, un soulier de l'autre et attache une petite corde au collier de son chien Roussic. Se tournant vers l'abbé.)*

Quel dommage
Que vous soyez blotti comme le lièvre au trou!
Nos jeunes mariés vous sauteraient au cou.
Le jureur n'est qu'un diable à la tête cornue...
Nous deviendrons païens, si cela continue.

Digitized by Google

*(Il sort en chantant de la loge. — Quelques minutes s'écoulent. — Le Recteur lit son bréviaire. — Arrivée de Bonaventure. — Paysan de cinq pieds et demi, bras courts et gros, taille trapue. — Cheveux rouges flottant sur les épaules, œil noir, expression de force et d'intelligence. — Il porte un chuppen de toile dégouttant de pluie et de larges bragous plissés attachés sur les genoux.)*

## SCÈNE II

L'ABBÉ DENMAD. — ANDRÉ LECREAC'H dit BONAVENTURE

L'ABBÉ DENMAD

André !

BONAVENTURE

Ce chien de temps m'a mouillé jusqu'aux os.
Les éclairs m'aveuglaient. Trente jours sans repos
Et sans lit !

L'ABBÉ DENMAD

Je prierai ce soir dans mon église
Pour nos morts.

BONAVENTURE

Jour de Dieu ! la prudence est permise.
Le poste a machiné des projets ténébreux.
On guette le fantôme au bas des chemins creux.
J'ouvre l'œil et le bon !

*(Après un moment de silence).*

Le quartier est en fête.
Les gars de Pontivy sont équipés. Charette
Ameute le Bocage, et l'ami de nos rois
Fait rugir le tocsin pour les piqueurs d'Artois.

L'ABBÉ DENMAD

L'exil a consumé mes espoirs. Je me couche,
O Mort ! et tends la lèvre à ton baiser farouche.

BONAVENTURE

Ce métier vagabond de croisé meurt de faim
Et de rustre pillard m'exaspère à la fin...



Digitized by Google

Ils ont guillotiné Jeanneton ! Cannibales,
Œil pour œil ! votre cuir amortira mes balles.
Tant que ces bras auront du poil roux, têtebleu.
Je prétends m'en servir pour la cause et pour Dieu.
L'autel brisé sera rebâti sur des tombes.

L'ABBÉ DENMAD

Jésus n'est pas Moloch, prince des hécatombes.

BONAVENTURE

Un flot pourpre a lavé la Bretagne, et ses fils
Engraissent les oiseaux de proie. — Au jour des lys,
Si j'ai quelques écus bien trébuchants, de sorte
Que je puisse acheter des cierges pour la morte
Et du tabac, je fais ma révérence au Roi.
D'autres se montreront plus exigeants que moi.

L'ABBÉ DENMAD

Il faudra, pour calmer leurs appétits féroces,
Des plumets, des galons, des bijoux et des crosses.
La Noblesse en jabot tiendra le gouvernail,
Lorsque vous briserez votre corps au travail !
Les Bleus vous ont pourtant dévoré jusqu'à l'âme.
Ils brûlent vos maïs, égorgent votre femme,
Et sèment l'or aux fins limiers qui vont chassant
André dit le chacal et le buveur de sang.

BONAVENTURE

Quand je veux enrôler quelqu'un, c'est bagatelle !
Le pauvre diable a peur que je ne l'ensorcelle.

*(L'orage redouble de violence. Les tourbillons de pluie roulent dans la bruyère. Les étais de la loge craquent sous la tempête.)*

BONAVENTURE

Ah ! c'est le coup de vent des trépassés, et Dieu
Allume sa gargousse à l'Océan de feu.

Digitized by Google

*(Bonaventure, à travers les fentes de la porte, a reconnu des uniformes. — Le capitaine Florent a été surpris par la bourrasque en revenant de visiter ses postes — Les quatre hommes qui lui servent d'escorte poussent une exclamation joyeuse en découvrant le toit de genêt de Perric. — Bonaventure songe avant tout à protéger la personne du Recteur auquel la fuite est impossible. — Il se place devant lui et met une main dans chaque poche, recommandant le calme au vieux prêtre.— Les Voltigeurs entrent.)*

## SCÈNE III

BONAVENTURE, L'ABBÉ DENMAD, LE CAPITAINE FLORENT, LE SERGENT LAMOURETTE, VOLTIGEURS DU 53e.

LAMOURETTE *à Florent.*

La loge de Merlin ! C'est à lui qu'on s'adresse
Pour guérir les bébés et les porcs en détresse.

BONAVENTURE, *à voix basse*

Florent !

L'ABBÉ DENMAD

L'exécuteur de Vannes !

*(Le Recteur s'évanouit. Il a reconnu la figure liée au plus horrible souvenir de sa vie — la mort de l'évêque de Dol.— André, ignorant cette circonstance, attribue l'état de M. Denmad au saisissement de la crainte.)*

FLORENT, *aux soldats.*

Quel pandour
Me donne pour abri des toits percés à jour ?

*(S'approchant de Bonaventure.)*

Es-tu Perric ?

BONAVENTURE

Je viens baiser son amulette.

LE CAPITAINE

C'est à crever de rire ! Un vigoureux athlète,
Velu comme un renard et bâti comme un roc,
Se ravale au-dessous de la jupe et du froc.

Digitized by Google

Il vaudrait mieux prêcher la loi républicaine
Au singe du Gabon qu'à l'huître armoricaine.

BONAVENTURE, *au Recteur.*

Remettez-vous.

LE CAPITAINE, *impatient.*

Où diantre est le charmeur de veaux ?

BONAVENTURE, *montrant M. Denmad.*

Le voici ! Quand il voit des visages nouveaux,
Il tombe en léthargie et s'endort.

FLORENT, *l'examinant.*

Gueule bée,
Costume de sabbat, œil fou, mine plombée.
Enfoncé Channic Chamm et son bonnet pointu,
Et le manteau semé d'astres bleus !

(*A Bonaventure*).

D'où viens-tu ?

BONAVENTURE, *sans hésiter.*

Du Faouët... Ma vache a mine de carême.
J'apporte pour Marie en couches d'un cinquième
Du louzou

FLORENT, *d'un ton curieux.*

Que dit-on de neuf en ce quartier ?
Parle-t-on des Chouans ?

BONAVENTURE, *se grattant l'oreille.*

Bien peu, mon officier.

FLORENT

Se sont-ils réunis ? quels chefs ? à quel village ?
Réponds : je te promets la goutte... et davantage.

BONAVENTURE, *d'un air indolent.*

Je puis vous raconter sans mystère et pour rien
Qu'on dit Bonaventure à Pontbriand.

Digitized by Google

FLORENT

C'est bien !

LES SOLDATS DE L'ESCORTE

Vive la Liberté !

SERGENT LAMOURETTE

Pour payer nos nuits blanches,
Il va, cravate au cou, gigotter dans les branches.
Le venin jaillira de la bête !

FLORENT, *aux soldats.*

Il en cuit
De croire aveuglément à ces oiseaux de nuit.
*(A Bonaventure).*
L'âme de feu Denmad l'enjuponné voltige
Par la grève et la lande. As-tu vu ce prodige ?

BONAVENTURE

*(Voulant donner le change au capitaine).*
Elle ne paraît plus qu'à Langonnet, dit-on.
*(Avec force).*
Ces nouvellistes-là méritent le bâton.
Je leur caresserai l'échine à coups de gaules.

LE CAPITAINE FLORENT

Quand un gaillard distrait la hure des épaules
Et loge savamment du plomb dans le cerveau,
Tu crois qu'âme ni corps ne bougent plus ? Bravo !
Ton exemple est unique en Bretagne où les goules
De l'abjecte Curie ont abêti les foules.

L'ABBÉ DENMAD, *d'une voix creuse.*

On a vu revenir des morts pour effrayer
Les vivants.

FLORENT

Bien cela ! Noble début, sorcier.
Le ton sentencieux, les notes sépulcrales
Font merveille. Le vent siffle comme les balles.

Digitized by Google

Avant que le canon du céleste artilleur
N'emporte le terrier avec le fossoyeur,
Tu vas, maître filou, dans ce décor sinistre,
Tirer mon horoscope .. ou bien je t'administre
Un régal de bois vert !

*(Le vieillard ne répond rien. Florent pose sa main sur celle de M. Denmad qui recule).*

FLORENT

Que te disent, coquin,
Ces traits entrecoupés qui sillonnent ma main ?

L'ABBÉ DENMAD

*reprend tout-à-coup la main de l'officier, la serre avec violence puis, étendant sur elle son doigt décharné et fixant sur le capitaine son œil large et sa pupille dilatée,*

J'y vois du sang, du sang d'évêque !

*(Le vieillard épuisé tombe sans connaissance. Le capitaine s'efforce de sourire, mais une convulsion tire son visage humide d'une sueur froide. Les paroles s'arrêtent glacées sur ses lèvres.)*

*(Les soldats, la pipe à la main, cessent de s'envoyer des bouffées. Le paysan, les bras croisés sur sa large poitrine, regarde tour à tour l'officier et l'ecclésiastique qui gît à terre pantelant, comme un prophète écrasé sous le dieu).*

*(Florent porte la main à son front et la regarde pour s'assurer s'il n'y voit aucune trace. Ses doigts contractés pressent tantôt les basques de son uniforme, tantôt la garde de son épée. Il veut parler, marcher, rire, menacer... Ses sens paraissent pour un instant n'être plus au service de son âme. Enfin, d'une voix qu'il veut rendre assurée :*

LE CAPITAINE FLORENT

Le déluge
Se calme, et le tonnerre a fini son grabuge.

*(S'adressant à André.)*

Viens faire ton rapport à Guiscriff !

*(Regardant le Recteur.)*

Que ce fou
Et cet énergumène écume dans son trou...

*(André suit le détachement qui s'éloigne en silence... et s'esquive en route.)*

Digitized by Google

# QUATRIÈME TABLEAU

## L'ÉGLISE DE GUISCRIFF — LE REVENANT

*M. Melven, enveloppé de son manteau et portant une lanterne sourde, revient du corps-de-garde. Il tâtonne au milieu des ifs et des tombes du cimetière. Une porte latérale de l'église a fléchi devant lui. Etonné de la négligence du sonneur de cloches, il pénètre dans la nef.*

L'ABBÉ MELVEN

Un voltigeur a dû pénétrer dans l'église.
Aux fêtes de Gourin, le marguillier se grise
Et le glas monotone expire en joyeux air !

. . . . . .

Florent est abattu. Sur ce masque de fer,
Que l'âtre illuminait d'une lueur sanglante,
J'ai vu poindre la mort et flotter l'épouvante.

. . . . . .

. . . . . .

Ton sourire éploré de pâle chérubin,
Ursule, était pour moi la rosée du matin,
Et je sentais jaillir une source inconnue
De tendresse, aux aveux de ton âme ingénue.

(*Il porte la main au front, comme absorbé dans sa douleur.*

L'Ange s'est envolé d'un coup d'aile subit.
Les vers me rongeront sans m'ôter cet habit
Qui se colle à ma peau de parjure et d'infâme.
Comme Adam rejeté par le glaive de flamme,
Je ne reverrai plus dans l'Eden aboli
Le jardin clos, les lacs d'azur, les fleurs d'oubli !
Le désespoir aigu me saisit à la gorge.

. . . . . .

. . . . . .

Un bruit sourd ! Qui va là ?...

(*Il entend des sons inarticulés, semblables à ceux d'une psalmodie lointaine.*)

Digitized by Google

Bonaventure et George
Ont noyé le pays de sicaires....

(*En tournant un des piliers du chœur, il aperçoit une masse indistincte*).

Mon sang
Se fige : c'est quelqu'un qui prie en gémissant.

(*Il s'avance droit et porte sur l'objet immobile la clarté de sa lanterne*)

(*D'une voix haute.*)

Qui va là ?

LE RECTEUR

Guénolé Denmad.

M. MELVEN

(*La lanterne s'échappe de sa main glacée.*)

Le noir fantôme,
Blotti contre un pilier, se dresse à hauteur d'homme.

(*M. Denmad s'avance vers le jeune prêtre terrifié. Melven recule d'abord tout d'une pièce, comme un automate ambulant, puis, sans lever les yeux.*)

L'abbé Denmad n'est plus au livre des vivants.

M. DENMAD

Dieu protège l'esquif qu'ont ballotté les vents.
Quand, loin du souffle impur et des vaines amorces
Du siècle, on a porté le faix selon ses forces,
L'âme s'envole en joie aux avrils lumineux.

. . . . . .

Je crains d'être l'objet d'un sacrilège affreux.

L'ABBÉ MELVEN

(*Bouleversé et cherchant à assurer sa voix.*)

Les fusils sont chargés dans l'ombre menaçante.
Il n'existe entre vous et la mort imminente
Que ce bois vermoulu. Les veilleurs, chaque nuit.
Rôdent : la garnison tressaille au moindre bruit.
L'asile du repos est le bivouac du reître.
L'encens flotte parmi les odeurs de salpêtre.

. . . . . .

. . . . . .

Digitized by Google

L'ABBÉ DENMAD

Le proscrit dont la plainte a fatigué les mers,
Qui dévora de l'orge et but aux flots amers,
Achète un jour d'extase et de volupté sombre
Au prix de l'échafaud... Je me traîne dans l'ombre,
J'embrasse les autels, je meurtris mes genoux,
Et, comme le vieillard Siméon, il m'est doux
De m'éteindre, ayant vu le Seigneur dans son temple.

L'ABBÉ MELVEN

Les Bleus réclameront un solennel exemple...
La Bretagne a besoin de concorde, et la Loi
N'autorise l'accès de ces parvis qu'à moi.

L'ABBÉ DENMAD

Je reste, malgré vous, pasteur de cette église.
C'est la chaîne d'airain qu'aucun pouvoir ne brise
Et tous vos barbouilleurs de charte et de décrets !
Briseront leur tenaille à ces anneaux sacrés.

. . . . . .

Vous avez déserté Rome, l'auguste mère,
Quand soldats et martys déployaient sa bannière.
Pouvez-vous, consacrant l'hostie en ce saint lieu,
Envisager en paix le tribunal de Dieu ?
L'éclair de Josaphat aveugle le transfuge,
Et vous n'osez répondre au spectre qui vous juge.

L'ABBÉ MELVEN

Fuyez, au nom du ciel ! fuyez, prenez l'essor !
L'endroit n'est pas propice aux argumentabor.

L'ABBÉ DENMAD *se rapproche de Melven*

Maître ici, je prétends n'obéir à personne !
Votre âme, avant le crime, était pieuse et bonne.
Oserez-vous livrer un père, un bienfaiteur,
Pour les trente deniers du disciple imposteur ?

. . . . . .

. . . . . .

Digitized by Google

Un jour de défaillance et de morne détresse,
Melven, j'ai fait le vœu de célébrer la messe
A Guiscriff, pour nos gars fauchés à Quiberon.
Je dois, la nuit du quatre, implorer mon patron.
Après, ne craignez plus d'importune visite.
L'exil est un poison qui me tuera bien vite.
Il vous suffit d'un mot pour m'ouvrir le ciel bleu,
L'éternité sereine et triomphante... Adieu.

(*La conversation s'arrête court. Les deux prêtres se séparent en silence. M Denmad gagne le nouvel asile indiqué par le lieutenant de paroisse.*)

# CINQUIÈME TABLEAU

## LA CRISE

## SCÈNE PREMIÈRE

L'ABBÉ MELVEN.

*La nuit s'achève. L'abbé Melven arpente à grands pas sa chambre. Un crucifix d'ébène est appendu à la muraille avec d'autres attributs sacerdotaux.*

L'ABBÉ MELVEN, *seul.*

Ce fantôme émigré m'invective, et me laisse
Un secret capital, trop lourd pour ma faiblesse.
Le jureur, souffleté par son verbe hautain,
Se refuse à trahir l'Etat républicain.

. . . . . .

Patriote, j'hésite, et prêtre, je balance !
La Pitié, le Remords, la Haine et la Vengeance
Plongent leurs dards aigus dans ma poitrine. Il faut
Suivre Bonaventure ou dresser l'échafaud.
L'aube pâle a noyé mon crucifix d'ébène.
Tordu de spasmes fous comme un énergumène,

Digitized by Google

Je dois servir sa messe ou présider le feu,
Implorer le pardon du crime, ou vendre Dieu !

. . . . . .

. . . . . .

Le soleil de ma Foi s'éteint : mon cœur est vide.
Les chacals de l'enfer creusent un sol aride.
Le vent du désespoir et du doute a flétri
Les rosiers de l'Eden dans mon vallon fleuri.

. . . . . .

J'encense les tribuns de la démagogie.
L'*Alleluia* se mêle aux couplets de l'orgie,
Et le fifre prélude à l'*Ave*. — Des soudards,
Qui criblent le mômier d'injurieux brocards,
Hurleront, sac au dos, leur répertoire obscène,
Lorsque je parodie effrontément la Cène.
Je suis l'épileptique altéré de repos.
La robe de Nessus a calciné mes os.
La vipère a sali le miroir de ton âme.
Ursule !... Je saurai de cette noble femme
Si le tartufe anglais et le bedeau d'Artois
A versé dans le cœur qui s'ouvrait à ma voix
L'écume et les poisons d'un grossier fanatisme.
Il berne la vertu, cravache mon civisme,
Et l'Ange de lumière a déserté mes pas !
Spectre, tu m'as volé le bonheur ici-bas.
C'est dans ce jeune sein que j'exhalais mes peines.
Nous unissions notre âme... et presque nos haleines.

. . . . . .

L'intrus m'aura banni de la fraîche oasis
Qu'embaumait le parfum mystérieux des lys.
Ma lèvre ignorera ces philtres de tendresse
Où les déshérités boivent l'ardente ivresse !
Le sang de Caïn bout dans mes veines en feu.
Je suis parjure à Rome, abandonné de Dieu.
Cette nuit, je frôlais les ifs noirs, quand ma mère
Me sembla dans la brume émerger d'un suaire.

Digitized by Google

Et flétrir l'apostat, le réprouvé... Les Bleus
Vont m'abattre demain comme un roquet galeux,
Ou le Justicier brandira son tonnerre
Si le prophète en croix agonise au Calvaire.

*(Six heures du matin. — François Guiader sonne la messe comme de coutume. — En entendant la cloche, M. Melven entre dans une sorte de frénésie.)*

Moi, Melven, réciter l'*Introïbo* ! Non pas !
Tu peux, carillonner, sonneur, à tour de bras.
Je ne paraîtrai plus dans l'église où la pierre
M'écrase, où Jésus-Christ trinque avec Robespierre.

*(Il appelle Saïc, la vieille carabacen, boiteuse et presque sourde.)*

J'ai la fièvre, mandez Ursule...

*(Elle le regarde d'un air hébété et sort pour s'acquitter de la commission.)*

*(La sonnerie continue.)*

L'ABBÉ MELVEN, *exaspéré.*

Oh ! le marteau
De ce bronze endiablé qui m'invite au tréteau !
Oh ! sur ma tempe en feu des caresses de femme !
Ève, que ton baiser, voluptueux dictame,
Dans la nuit de mon cœur verse un rayon d'amour.

## SCÈNE III

URSULE, L'ABBÉ MELVEN

*Ursule entre d'un pas tranquille. — Le front pâle de Melven se colore légèrement. — Il fait asseoir la jeune femme et la contemple quelques instants en silence.*

MELVEN

Il faut bannir la feinte et parler sans détour.
Vous osiez jusqu'ici, dans votre élan mystique.
Accepter du jureur la manne eucharistique.
Ursule, un dais de plomb s'appesantit sur moi.
La fontaine est tarie où s'abreuvait ma foi.
L'énigme a torturé mon cerveau qui se brise
Je deviens le forçat du culte et de l'Eglise.

Digitized by Google

URSULE

Je cherche vainement mes griefs et vos torts.
Ma faiblesse a senti l'aiguillon des remords.
C'est une illusion peut-être, mais j'écoute
Comme une voix d'en haut qui m'indique la route.
Je suis pusillanime, hélas ! et j'ai tremblé
Lorsque ma conscience a tout-à-coup parlé.

L'ABBÉ MELVEN

Vous n'avez pas cédé qu'à cet appel intime !
D'occultes artisans auront creusé l'abîme.
On vous empoisonnait de perfides avis
Que vous avez, Ursule, aveuglément suivis.

URSULE

Je suis seule coupable, et le sonneur de cloches
Ne m'a pas ménagé ses plus amers reproches.

L'ABBÉ MELVEN

Il ne peut rien sur vous... Mais d'autres, plus heureux,
Ont assiégé votre âme et reçu vos aveux.

. . . . . .

Un regard vigilant a, parmi les ténèbres,
Surpris les noirs complots et les trames funèbres.
A Guiscriff, si les murs parlaient, de rouges flots,
Juste libation, noieraient les échafauds.

URSULE

(*La mort entre dans l'âme de la malheureuse.*)

Pitié pour lui !

L'ABBÉ MELVEN

Je sais quelle main téméraire,
Après la lune close, ouvrit le sanctuaire
Au félon qui revient vilipender chez moi
L'Etat, la Liberté, ma personne et la Loi !
L'abbé Denmat mourra : devoir inexorable.
Le salut du pays veut la mort du coupable.

Digitized by Google

Je ne faillirai pas à mon rôle sacré.
Le prêtre citoyen frappera l'émigré.

(*Après une pause, et se plaçant près d'Ursule pâle et tremblante.*)

Quelqu'un peut le sauver.

URSULE

Tuez-moi !

L'ABBÉ MELVEN, *plus près d'elle.*

Si la femme
Dont le regard me trouble au plus profond de l'âme
Me dit : « Soyez clément au pauvre fugitif
Qui revient pour un vœu solennel à Guiscriff.
Et je jure de voir en vous non pas le prêtre,
L'esclave humilié du *Credo*... mais un être
Malheureux comme moi... », je brave les exils,
La foudre, l'Océan, Hoche, ses alguazils
Et ses carabiniers, et je salue en joie
Le poteau, pour ravir aux Jacobins leur proie.

. . . . . .

Il me suffit d'un mot, d'un espoir de bonheur.

(*Et M. Melven, l'œil ardent, les joues enflammées, s'approche de la jeune femme et presse d'une main nerveuse les pans de sa robe flottante. — Ursule, d'abord surprise, puis effrayée, se lève et l'arrête d'un geste impérieux.*)

URSULE

L'enfer coalisé n'a pas votre noirceur.
Le Damné, le Maudit prit du moins la figure
Du serpent : il voila sa furtive imposture
Et, hideux, se blottit dans le verger fatal.
J'ai cotoyé l'abîme où les parfums du mal
S'envolaient du calice empoisonné des roses.
Les Anges ont triplé ma vertu. Si tu l'oses,
Livre Dieu ! je t'écrase en un mépris hautain.

L'ABBÉ MELVEN

Vous dressez l'échafaud du prêtre ultramontain.

Digitized by Google

URSULE

Qu'il soit craché, honni, vendu par les gorilles.
Abreuvez-le de fiel et jetez ses guenilles
Au Sort ! Il me défend de subir ton discours,
Apostat, pour sauver ses déplorables jours.
Frappe le saint apôtre et moi qui le protège,
O Judas, et tends-lui l'éponge sacrilège
Pour l'anneau d'améthyste et pour la crosse d'or.

. . . . . .

Epargne mes enfants qui n'ont pas l'âge encor
D'être guillotinés, et grâce pour leur père
Qui suivit mes conseils... J'ai fini ma prière.
Je n'accepterai pas d'autre faveur... Vendez
L'innocent aux valets de Caïphe, et les dés
Jailliront de l'étui comme au Calvaire.

(*Elle s'éloigne d'un pas ferme.*)

M. MELVEN, *l'arrêtant.*

Ursule,
N'obligez pas au crime un pécheur qui recule.

(*Il se rapproche de la table.*)

URSULE

Signe l'arrêt de mort et sois damné !

L'ABBÉ MELVEN, *devant la porte*

Pardon.
L'angoisse m'a brisé depuis votre abandon.
Je regrette un instant de folie... et mérite
Au moins votre pitié.

URSULE

Misérable hypocrite,
Je n'effacerai pas tes paroles. Satan
Et l'enfer ont bondi de joie en t'écoutant.

. . . . . .
. . . . . .

Digitized by Google

**Nos luths résonneront dans les fleurs purpurines**
**Lorsque tu lècheras le sang des guillotines.**

*(Ursule est à peine sortie qu'il adresse ce billet au capitaine Florent.)*

« *J'ai la certitude que l'abbé Denmad est caché aux environs. Il célébrera la messe demain matin à la chapelle de Saint-Guénolé.*

*Salut et fraternité.*

*Ce 13 brumaire.*

MELVEN ».

*(A suivre.)* PERROUSSET.

Digitized by Google

# YSEULT

(Nouvelle)

---

Il y a trois ans, je voyageais dans une région que les romanciers et les poètes ont chantée bien souvent et dont les habitants sont pleins de la foi et du courage qui remplissaient le cœur de nos aïeux. Je veux parler du beau pays de Bretagne. Le fond du caractère du Breton est rude et mélancolique ; mais cette rudesse, cette mélancolie se marient à merveille avec ses landes désolées et agrestes et son sol aride et stérile. La simplicité et la candeur auront toujours leur siège au fond de ces natures droites, le devoir restera leur règle de conduite, car la civilisation corruptrice ne saurait triompher de la fermeté proverbiale du peuple de l'Armorique.

Je séjournais depuis quelques semaines dans un pittoresque petit village des environs de Quimper ; l'automne s'avançait, les journées devenaient courtes, presque froides ; peu m'importait ; je me trouvais heureuse dans cette solitude sauvage et ne me sentais nulle envie de retourner me mêler à l'agitation parisienne. Un soir, le clair de lune étant superbe, j'eus la fantaisie d'aller me promener sur une route que je ne connaissais pas.

Je marchai longtemps sans m'en apercevoir, mon esprit vagabondait follement. Je ne puis voir sans émotion se lever un beau clair de lune ; car je pense à tous les événements tendres, tragiques et poignants que cet astre des nuits a vu se dérouler. Et à moi-même que de souvenirs la *blonde Phœbé* me rappelle !... souvenirs d'un bonheur envolé, d'un passé bien cher ; mille souvenirs à la fois tristes et doux qui me revenaient en foule ce soir-là.



Digitized by Google

Soudain j'aboutis à un carrefour où quatre routes se croisaient; au centre se dressait un grand Calvaire de pierre qui me sembla très ancien. Ce carrefour avait un aspect sinistre, l'herbe rare qui y poussait était comme brûlée et il me représenta parfaitement le lieu de rendez-vous des sorcières et des lavandières de nuit. Quoique je ne fusse plus à l'âge heureux où l'on croit aux fées et aux magiciens, je ressentis un vague frisson et j'allais me retirer lorsque, de l'une des routes, je vis déboucher deux formes noires, l'une grande, élancée, svelte ; l'autre petite et très courbée. Mon vague sentiment de frayeur ne fit que s'accentuer à cette vue, je ne fus pas loin de prendre ces formes pour des fantômes et je restai clouée sur place, incapable de faire un mouvement.

Cependant les deux ombres s'avançaient et je vis la plus grande s'agenouiller au pied de la Croix. A la clarté de la lune je pus m'apercevoir alors que mes apparitions étaient deux femmes. La plus petite me parut fort âgée, je pensai que ce devait être une paysanne, bien qu'elle eût remplacé la coiffe traditionnelle par un capuchon de laine noire. Sa compagne, au contraire, me sembla jeune et d'une grande beauté ; à genoux sur la froide pierre elle priait avec ferveur ; ni l'une, ni l'autre n'avait l'air de soupçonner ma présence.

J'avoue que ce simple événement excitait au plus haut point mon intérêt. Cette jeune femme, dont les allures révélaient une grande distinction, devait à coup sûr avoir eu quelque aventure tragique dans sa vie.

Tandis que je me livrais à ces réflexions, celle qui en était l'objet se releva et je m'aperçus qu'elle m'observait avec étonnement. J'aurais voulu trouver quelque chose à dire; mais je me sentais étrangement troublée, craignant que cette inconnue ne m'accusât de curiosité. Au bout de quelques instants, ce fut elle qui m'adressa la parole. « Vous seriez-vous égarée, Madame », fit-elle avec bienveillance, et vous serait-il agréable que je vous remisse dans votre chemin ?

— « Oh ! je vous remercie, répondis-je, je ne suis pas du pays, il est vrai ; j'habite seulement en passant le village voisin ; mais je saurai y retourner, le chemin est si direct ! »

La jeune femme s'était rapprochée de moi et je pus mieux alors

Digitized by Google

apprécier la beauté de son visage qu'éclairait un rayon de lune. Elle était brune, très brune, avec un teint d'une blancheur admirable ; son nez fin, légèrement aquilin, lui donnait un rare cachet de distinction ; mais ses yeux surtout me frappèrent, ses immenses yeux de velours très cernés. Ils avaient dû beaucoup pleurer, ces yeux-là, et ils conservaient une expression douloureuse qui me toucha péniblement. « Je dois vous causer une impression bizarre, Madame, reprit-elle avec un sourire mélancolique. Au milieu de ce décor lugubre, voir apparaître soudainement deux ombres noires cela doit être vraiment quelque peu effrayant.

— J'avoue que j'ai d'abord été un peu surprise et même impressionnée ; mais à présent je ne suis plus qu'intéressée, Madame, balbutiai-je ; j'ai été vivement touchée tandis que je vous regardais prier devant cette croix, et si je suis restée à vous contempler, croyez que ce n'est par une vaine et oiseuse curiosité. »

Il se fit quelques minutes de silence après quoi mon étrange interlocutrice me dit : « On ne saurait se méprendre, Madame, à la douceur de votre voix et à la bonté de votre visage. Puisque je vous inspire quelque intérêt, je vous conterai, si vous le voulez, ma triste et terrible histoire. Peut-être éprouverez-vous ensuite de l'éloignement pour moi ; mais la religion nous apprend que le repentir rachète bien des fautes et le mien est sincère et éternel. »

Je remerciai l'inconnue, et lui affirmai que je l'entendrais avec une grande sympathie. Elle s'assit alors sur la pierre et, m'indiquant une place près d'elle, commença le récit suivant :

« Je me nomme Yseult de Kerdrehac et suis née dans un vieux « château distant de deux cents mètres environ de ce carrefour. « Mes premières années n'ont été marquées que par la mort de « mon père ; bien que je fusse très jeune lors de ce grand événe- « ment, je garde le souvenir d'un visage dur et sévère qui m'ins- « pirait une peur terrible. Mon père ne m'avait jamais beaucoup « aimée ; il m'en voulait de n'être qu'une misérable fille, incapable « de conserver un nom dont il était fier, à juste titre, car notre « famille est une des plus anciennes de Basse-Bretagne. Ma mère, « au contraire, m'idolâtrait et me gâtait à l'excès. C'était une char- « mante femme, intelligente, douce et bonne ; mais affaiblie par

Digitized by Google

« une longue maladie de langueur et habituée à toujours plier « sous une volonté plus puissante que la sienne. Après la mort de « mon père, sa faiblesse à mon égard ne fit que redoubler ; et la « maison se vit gouvernée par mes caprices. Je dois avouer que « j'étais une enfant insupportable ; réfractaire à toute espèce d'ins- « truction, je passais mes journées entières à courir dans la cam- « pagne comme un jeune cheval échappé. J'avais, il est vrai, un « compagnon, de trois ans plus âgé que moi, qui contribuait à me « faire apprécier le charme des bois et des champs. C'était le fils « de voisins avec lesquels nous étions intimement liés. Hervé et « moi éprouvions l'un pour l'autre une tendre amitié. J'étais en « réalité aussi « garçon » que lui ; ma mère ne s'en plaignait pas ; « étendue tout le long du jour sur une chaise longue, elle contem- « plait avec délices mes joues fraîches et mes cheveux ébouriffés, « quand je venais par hasard l'embrasser entre deux courses folles. « Au milieu de ses souffrances elle jouissait de l'exhubérante santé « de son enfant.

« Je venais d'atteindre ma douzième année quand j'eus le mal- « heur de perdre cette mère chérie. J'en éprouvai un immense « chagrin. Peu de jours après, je partis pour un grand couvent de « Paris où ma pauvre maman avait recommandé de me laisser « jusqu'à vingt-et-un ans. Je fus très malheureuse durant ces neuf « années ; ma nature capricieuse et volontaire refusait de se plier « au règlement ; de plus, habituée au grand air de la campagne, ma « santé souffrait de cette claustration et de cette agglomération « constantes. Enfin l'heure de ma délivrance sonna. On me repré- « senta en vain que je ferais mieux de rester au couvent en qualité « de dame pensionnaire et qu'il n'était ni convenable ni agréable « pour une jeune fille d'habiter seule un vieux château désert ; je « ne voulus rien entendre et repris avec une joie indicible le che- « min de mon cher Kerdrehac. J'y demeurai avec deux domestiques « et ma fidèle Françoise que voici. Elle avait élevé ma mère et a « également veillé sur mon enfance.

« Ma première visite fut pour M. et M^me^ de Rochegrune, les pa- « rents de mon ancien compagnon de jeux. Hervé était devenu un « jeune homme et je me sentis tout d'abord quelque peu intimidée

Digitized by Google

« vis-à-vis de lui. Mais notre bonne intimité se retrouva bien vite.
« J'avais conservé mes allures libres et garçonnières et je repris
« comme autrefois mes longues courses à travers champs. Je ren-
« contrais fréquemment Hervé et nous cheminions alors ensemble.

« Il était vraiment fort séduisant, avec sa haute taille bien prise,
« ses longues moustaches blondes, ses yeux rieurs et spirituels, et
« était bien fait pour parler à l'imagination d'une jeune fille qui
« n'avait vu du monde que les quatre murs d'un couvent. Un soir,
« (oh ! que je m'en souviens bien !) je revenais du village et me hâ-
« tais de regagner le château, car la nuit commençait à tomber.
« Soudain je fus rejointe par Hervé, nous nous mîmes à marcher
« côte à côte. Le temps était lourd et orageux ; nous échangions à
« peine quelques mots, absorbés tous deux par des pensées étran
« gères. Tout-à-coup, je sentis ma main emprisonnée dans celle de
« mon compagnon, et je l'entendis murmurer : Chère Yseult
« vous êtes belle et je vous aime, je vous aime de toute mon âme
« et de toutes mes forces ! Et, portant ma main à ses lèvres, il y im-
« prima un tendre baiser.

« Ce baiser, je le sentirai à ma dernière heure comme à ce mo-
« ment-là. J'étais si émue et si heureuse que j'avais envie de pleu-
« rer. Je m'aperçus alors que j'aimais Hervé comme je devais ai-
« mer avec ma nature ardente, c'est-à-dire exclusivement, folle-
« ment. Nous étions arrivés à ce même carrefour, je levai les yeux
« vers le Christ et le remerciai du fond du cœur pour le bonheur
« qu'il m'accordait. Hervé vit mon mouvement et m'attirant dou
« cement :

« Prions ensemble, mon Yseult chérie me dit-il », et il s'age-
« nouilla près de moi sur cette pierre. »

A cette partie de son récit, Mlle de Kerdrehac s'arrêta et voila son visage de ses mains. Je ne rompis pas le silence, respectant son émotion. Au bout de quelques minutes, elle sortit de sa méditation ; mais elle me sembla plus pâle encore qu'auparavant :

« Il est tard et il commence à faire froid, fit-elle en frissonnant.
« S'il vous est agréable que je continue, je le ferai, si vous le voulez,
« tout en vous reconduisant dans votre village. »

— « Je vous écoute avec un vif intérêt, Mademoiselle, répliquai-

Digitized by Google

« je, et je vous remercie de votre proposition ; comme vous dites, il « se fait tard et je préférerais ne pas être seule sur cette route que je « ne connais pas.

« Mais ne seriez-vous pas fatiguée vous-même par cette longue « course et ne craignez-vous pas quelque mauvaise rencontre ? »

M^lle de Kerdrehac sourit de son même sourire mélancolique.

« Nous sommes deux », dit-elle en montrant sa servante, « puis « je suis habituée au pays. Du reste, je n'ai jamais eu peur de ma « vie et ne me souviens pas d'avoir en aucune circonstance éprouvé « de fatigue. »

Nous nous mîmes donc en route et la jeune femme continua son récit en ces termes :

« Peu de temps après cette soirée, j'allai rendre visite à la fa- « mille de Rochegrune. Je ne vis pas Hervé, il était allé passer la « journée chez des amis ; mais, par contre, j'appris avec stupeur « que celui que j'amais quittait la Bretagne dans quelques jours « pour voyager à l'étranger ; son absence devait être de trois ans « au moins. Son père avait pris cette décision « afin qu'il apprît « plusieurs langues et qu'il vît un peu le monde ». C'est absolu- « ment nécessaire pour un jeune homme, disait M. de Rochegrune. « Je rentrai à Kerdrehac, anéantie par cette nouvelle ; il me sem- « blait que tout le bonheur de ma vie venait de s'envoler.

« Le lendemain, comme je lisais tristement près de la fenêtre, « je vis Hervé entrer dans la cour ; il allait à la chasse et venait en « passant me faire ses adieux. Il m'assura que l'idée d'une sépa- « ration lui causait une peine extrême. Mais la volonté de M. de « Rochegrune était inexorable et Hervé, qui avait le caractère faible, « se serait bien gardé de résister même pour la forme.

« Comme mes yeux étaient humides en le quittant : « Ne vous « attristez pas, mon Yseult, me dit-il avec tendresse, je ne vous « oublierai jamais. » Sur ces mots, il me quitta.

« A partir de ce jour, ma vie devint triste et monotone, mes « occupations ordinaires m'ennuyaient. Je ne me promenais plus « dans cette campagne que j'avais tant de fois explorée avec « Hervé ; le souvenir de mon bonheur d'alors me rendant plus « amer encore mon chagrin présent. Je passais de longues heures

Digitized by Google

« devant ma fenêtre, les yeux perdus dans l'espace ; j'aurais voulu « traverser comme un oiseau les terres et les mers pour aller re- « joindre mon bien-aimé !

« Malgré tout, la première année passa, puis la seconde, puis la « moitié de la troisième. Que les jours soient bons ou mauvais, « l'inexorable Temps n'en a cure et les fauche tous avec la même « rapidité. Je ne pouvais toutefois me plaindre beaucoup du sort, « jusqu'à ce moment, car de plus graves douleurs m'étaient ré- « servées. Un dimanche de décembre, je rencontrai Mme de Roche- « grune en sortant de la grand'messe :

— « Chère Yseult, me dit-elle en m'abordant, je suis bien heu- « reuse de vous rencontrer aussi à propos, car j'ai reçu d'intéres- « santes nouvelles d'Hervé. Je connais votre amitié pour lui et je « veux que vous soyez la première à apprendre ce qui le touche.

— « Est-ce qu'il revient ? m'écriai-je vivement.

— « Non, répondit Mme de Rochegrune en souriant finement, il « ne revient pas, du moins pas tout de suite encore. La nouvelle « est toute différente : Hervé se marie. Il épouse une ravissante « irlandaise de dix-huit ans : Miss Mabel Selton, qu'il a rencontrée « dans ses voyages et dont il est devenu amoureux fou. Le mariage « doit avoir lieu le mois prochain. »

« J'écoutai machinalement les paroles de Mme de Rochegrune ; « tout d'abord je n'en compris pas le sens. J'avais jusqu'alors été « tellement sûre de l'amour d'Hervé que son mariage avec une « autre femme me semblait une chose insensée. Cependant ce fait « foudroyant était exact, il m'était impossible d'en douter. Je saisis « n'importe quel prétexte pour quitter Mme de Rochegrune. La « pauvre femme ignorant le mal qu'elle me faisait voulait me rete- « nir, sans doute pour me donner de nouveaux détails sur sa future « belle-fille. Enfin je réussis à m'échapper et rentrai affolée à « Kerdrehac.

« Je renonce à vous décrire les souffrances que j'endurai pendant « les semaines et les mois qui suivirent ce fatal dimanche. Si je « n'ai pas perdu la tête et si je ne me suis pas laissée mourir de « faim, je le dois à ma fidèle Françoise qui veillait sur moi comme « aux jours de ma petite enfance. Je refusais obstinément de voir

Digitized by Google

« qui que ce fût et restais tête-à-tête avec cette douleur dont je ne « voulais pas distraire mon esprit.

« Au bout de six mois, la nouvelle du retour d'Hervé et de sa « jeune femme au château de Rochegrune parvint jusqu'à moi. « J'y fus d'abord presque indifférente et me bornai à défendre ma « porte plus énergiquement. Cependant, j'avais au cœur une ja- « lousie et une haine implacables contre la femme qui m'avait ravi « le cœur de celui que j'avais tant aimé et j'aurais voulu me venger « sur elle de tout ce que je souffrais. Quand je la sus si près de moi, « mes coupables sentiments s'en accrurent, la violence de ma na- « ture se réveilla, ma douleur fit place à une colère furieuse : « Je « voudrais leur dire leur fait à tous deux, » pensai-je souvent. Je « voudrais la voir, elle, pour l'écraser de mon mépris, pour détruire « son bonheur ! »

« Un soir, étant sortie pour prendre l'air, car la chaleur était « étouffante, je portai tout naturellement mes pas vers ce Calvaire « qui me rappelait le plus heureux jour de ma vie, souvenir que « j'évoquais à ce moment avec une douceur et en même temps une « torture indicibles. Je m'assis un moment sur la pierre, où Hervé « s'était agenouillé près de moi Le clair de lune était aussi beau « qu'aujourd'hui et les étoiles constellaient le ciel.

« Tout-à-coup, je vis paraître au bout d'une route deux formes « que je devinai aussitôt être Hervé et sa femme. Un tremblement « nerveux m'agita, je me dissimulai derrière la croix pour mieux « les examiner. Elle marchait appuyée contre lui avec un amou- « reux abandon. C'était une délicieuse créature, blonde de ce « blond doré particulier à ses compatriotes, de grands yeux « éclairaient son visage rosé et délicat. Elle portait une robe « blanche très légère et un grand chapeau de même couleur, cette « toilette rendait plus frappante encore sa physionomie candide et « enfantine.

« Ces charmes ne firent qu'augmenter ma rage jalouse : comme « ils passaient tous deux près de moi, j'entendis Hervé murmurer : « Mabel, je vous adore, vous êtes la seule femme que j'aie aimée et « je voudrais passer ma vie à vous le répéter, mon doux trésor, « mon ange chérie ! »

Digitized by Google

« Ces paroles mirent le comble à mon exaspération ; brusque-
« ment je sortis de ma cachette et vint me poser devant eux :

« Menteur et traître ! m'écriai-je, comment oses-tu proférer
« de semblables paroles devant ce Dieu qui t'a entendu en adresser
« de semblables jadis à une autre femme ! Mais, sache-le, cette
« femme poursuit à présent d'une haine implacable, toi, Hervé et
« surtout la créature qui lui a volé ton cœur. Comment a-t-elle pu
« réussir à t'épouser ? à force de comédies et d'intrigues, je n'en
« saurais douter. Enfin, je suis heureuse de trouver l'occasion de
« dire à cette jolie poupée Irlandaise qu'elle n'est pas la première
« à qui tu as parlé d'amour, et que, sans doute, elle ne sera pas la
« dernière. C'est, du moins, ce que je lui souhaite de tout mon
« cœur, car je l'exècre et lui ferai tout le mal qu'il sera en mon
« pouvoir de lui faire ! »

« J'avais à peine achevé ma phrase que j'entendis un cri étouffé,
« et Mabel tomba lourdement sur le sol, elle était évanouie. Sans
« mot dire, Hervé la releva, la prit dans ses bras et, après m'avoir
« lancé un regard que je verrai toute ma vie, se dirigea vers Ro-
« chegrune.

« De mon côté, je repris la route de Kerdrehac, toute trem-
« blante de fièvre ; la scène qui venait de se passer m'avait violem-
« ment impressionnée. Je ne pus fermer l'œil de la nuit ; il me
« semblait toujours entendre le cri de Mabel et voir ses grands
« yeux fixés sur moi avec une expression de douleur et de re-
« proche intenses. Une sorte de remords m'envahissait : « Je ne
« croyais pas que mes paroles lui produiraient tant d'effet », pensai-
« je. Qui sait si elle ne va pas être dangereusement malade par
« suite de la commotion qu'elle a reçue ! Je fus pendant de longs
« jours dans un état d'agitation indescriptible ; ne sortant pas de
« Kerdrehac, je n'avais aucune nouvelle de M^me^ de Rochegrune.

« Un après-midi, Françoise vint me prévenir que le curé du vil-
« lage demandait à me parler. Je n'en fus pas étonnée, car l'abbé
« Gervais était un vieil ami de ma famille ; il m'avait baptisée, m'a-
« vait fait faire ma première communion et continuait à me porter
« le plus grand intérêt. Je crus à une visite de bonne amitié ; mais
« quand j'entrai dans le salon, et que j'eus considéré le visage de

Digitized by Google

« ce bon prêtre, mon cœur se mit à battre violemment : Yseult,
« me dit-il, d'une voix sourde, la jeune Mme de Rochegrune est
« morte ce matin.

— « Morte !... fis-je terrifiée.

— « Oui, morte ! Ce beau lys n'était pas fait pour les orages de
« la vie, vos paroles empoisonnées lui ont porté un coup mortel.

« Ignorante des noirceurs humaines, elle n'a pu prendre son
« parti de la vilaine conduite d'un mari, qu'elle aimait avec toute
« l'ardeur de son âme d'enfant, et il lui a été impossible de résister
« à la perte si soudaine de ses illusions. Cet effondrement subit
« et la peur que vous lui avez faite en apparaissant tout-à-coup
« dans cet endroit désert, entièrement vêtue de noir, telle une sta-
« tue de la Vengeance, ont déterminé une fièvre cérébrale : la
« pauvre femme a succombé ce matin ; sa mort a été admirable,
« elle vous a pardonné tout le mal que vous lui avez fait :

« Je pense qu'elle me pardonnera, elle aussi, puisque je vais mou-
« rir, m'a-t-elle dit ; moi, je ne la hais pas, je la plains au con-
« traire, car elle doit beaucoup souffrir. Dites-lui bien, n'est-ce
« pas, que je ne lui en veux pas. Je prierai Dieu de lui inspirer du
« repentir.

« Je tombai à genoux, aux pieds de l'abbé Gervais, suffoquée par
« les sanglots. De l'amour et de la haine qui avaient successivement
« rempli mon cœur, il ne restait plus rien ; mais le remords sur-
« gissait, un remords cuisant aussi long que ma vie.

« Des années se sont écoulées depuis ce fatal événement. M. et
« Mme de Rochegrune sont morts, Hervé a quitté la Bretagne pour
« toujours. De tous ceux que j'ai connus et aimés, je reste seule
« dans ce pays, essayant d'expier en faisant un peu de bien autour
« de moi, le crime dont je me suis rendue coupable. Et si presque
« tous les soirs, à la nuit tombante, je me rends à ce Calvaire,
« c'est pour implorer la miséricorde de Dieu, sur le lieu même
« où se sont écoulés les deux événements qui peuvent résumer ma
« vie toute entière. Mais nous arrivons aux premières maisons du
« village. Permettez-moi, Madame, de vous souhaiter le bonsoir et
« de vous remercier de m'avoir écoutée avec tant de complaisance. »

— « C'est à moi de vous remercier et de tout mon cœur, Mademoi-

Digitized by Google

« selle, d'avoir eu assez de confiance en moi pour me faire ce récit.
« Croyez à mon entière sympathie ; vous avez, malgré tout, une na-
« ture noble et élevée ; votre amour extrême a été la seule cause de
« vos fautes, car l'amour engendre toujours la jalousie. Je compatis
« à vos douleurs de toute mon âme. Mais ne voulez-vous pas entrer
« un instant vous reposer à la maison ?

« — Cela m'est impossible, il est plus de dix heures, je vais me hâter de regagner mon logis.

— « Vous reviendrez alors ?

— « Eh bien oui », fit M^lle de Kerdrehac après avoir hésité quelques secondes, « je reviendrai, et j'espère qu'à votre tour vous connaîtrez bientôt le chemin de ma demeure. Je suis extrêmement touchée de votre bonté ; au revoir, Madame.

— « Oh oui ! Dieu lui fera miséricorde, me dis-je en la regardant s'éloigner. Pauvre fille ! elle a tant aimé ! »

ROZEVEN.

Digitized by Google

# LA PETITE PLAGE

## ÉTUDE DE MŒURS

*(Suite)*[1].

---

### IV

On arrangeait tous les ans vers le mois d'août une promenade champêtre, une garden-party à laquelle prenaient part tous ceux qui le voulaient bien. C'était une coutume chez les pensionnaires de cette maison de se rassembler ainsi une fois par an, de réunir les clans opposés, d'étouffer en les menant au grand air les petites querelles qui, en somme, aidaient à rompre la monotonie des autres jours. On s'y retrouvait rarement deux années de suite. Pourtant, certains en avaient vu jusqu'à trois, de ces parties champêtres, et les nouveaux venus ne manquaient pas de consulter ce qu'on appelait les vétérans, pour qu'ils n'eussent pas à subir le même programme.

Cette fois-là, il fut décidé, d'après l'avis de tous, de diriger l'excursion vers le bois de Ville-d'Avray, petit bourg situé sur la route de Versailles à quelques kilomètres de Paris. On nomma quelques commissaires dont les fonctions consistaient toujours à prendre les billets, arrêter des voitures, régler enfin là-bas les préparatifs du déjeûner. Le commandant Pliner fut chargé de récolter les cotisations, dix francs par tête, et Georges, dont on avait demandé le concours, revint un soir, assurant pour le jour voulu un déjeûner le plus confortable possible. Il avait en effet trouvé à Ville-d'Avray, non pas un hôtel banal, (la crainte d'une invasion d'intrus l'en avait écarté), mais une ferme de fleuriste située à quelques pas du

[1] Voir la livraison de novembre 1900.

Digitized by Google

bois. Tout un grand hangar vide pour le moment fut choisi pour servir de salle à manger. Georges en artiste et à son compte y fit placer de gracieuses tentures à rayures blanches et rouges pour bien abriter du soleil. Puis il recommanda au fleuriste de l'orner encore, le matin de leur arrivée, de caisses de verdure, de palmiers, de sapins. Enfin ses derniers ordres donnés il repartit pour Auteuil, laissant le bonhomme ébahi d'une pareille aubaine et surtout d'un généreux pourboire. Deux jours après, c'était un brouhaha étourdissant dans la cour de la rue X...

Tous les pensionnaires en toilette d'excursion, les uns munis de longues vues, d'autres d'appareils en sautoirs, les uns ornés de gigantesques et tant soi peu ridicules panamas (entre autres Barnabé), les autres enfin en cyclistes et bottes fauves, s'apprêtaient à partir vers la gare.

« Allons, tout le monde est prêt », s'écria le commandant Pliner qui retrouvait dans ce cri un lointain souvenir de son temps militaire.

Quelqu'un manquait... c'étaient les Miss Druner. Après avoir accepté la promenade, la sœur aînée s'était sentie souffrante la veille du départ et une mauvaise nuit lui rendait ce jour-là toute sortie impossible.

M^me^ de Cabeauve alla la supplier de lui confier la jeune Juliette : « Qu'elle parte si cela lui sourit, répondit l'aînée, je la sais entre bonnes mains avec vous ! » Mais miss Juliette déclara qu'elle resterait près de sa sœur, ne voulant laisser à personne autre le soin de la malade. M^me^ de Cabeauve revint seule près du groupe qui déjà franchissait la grille. Un regard navré de Georges lui demanda : « Vient-elle ? » La jeune femme fut obligée de répondre par le même langage : « Hélas ! non. » Et la tête basse, Georges se mit à marcher auprès d'elle, ayant bien envie de rester là, maudissant de tout son cœur la sotte idée qu'il avait eue d'accepter le rôle de commissaire.

Le trajet pour se rendre à Ville-d'Avray était de monter à Auteuil jusqu'à Saint-Lazare, là, de reprendre la ligne de Versailles jusqu'à Garches. Il y en avait pour une bonne heure. Bientôt la petite station apparut avec sa gare coquettement enrubannée de liserons et

Digitized by Google

de vignes vierges. La caravane s'engagea alors sous les bois pour rejoindre à pied le but de l'excursion. Le commandant Pliner, toujours infatigable, en profita pour parcourir « cursu » les deux kilomètres de chemin.

« En avant criait-il ! cela nous servira d'apéritif ! » Il disparut suivi de quelques énergumènes et d'un grand maigriot de président, M. Judéaux, qu'il venait de convertir à son traitement. Les autres s'échelonnèrent à leur gré. En tête Barnabé que son chapeau faisait ressembler de loin, au milieu de cette verdure, à quelque énorme champignon animé. Un peu en arrière venaient Mme de Cabeauve et Georges ayant complètement oublié ses fonctions. « Voyons, lui dit la jeune femme, il ne faut pas pour cette absence perdre cette belle journée ! Regardez, Monsieur, comme le soleil est bon enfant, comme tout est vert et fleuri sur nos pas ! » Mais Georges ne voyait rien, son esprit déçu d'un plaisir qu'il avait longtemps caressé se plaisait à poursuivre sa triste rêverie. Sans cela il eut certes joui de ce matin enchanteur où toute la nature chantait l'été et la jeunesse. Les bois en pleine frondaison balançaient sur sa tête leurs dômes vert sombre, se rejoignaient, s'écartaient aussi pour laisser passer des franges d'un ciel très pur semé de l'or d'un soleil dont les rayons atténués venaient mourir sur le velours des mousses.

Autour, c'était le piaillement joyeux des hôtes du bois, d'oiseaux, d'insectes ; des fleurs ou des boutons s'ouvraient avec un bruit de baiser à la vie nouvelle, et glissant comme le souffle des divinités agrestes, une légère brise toute imprégnée de la senteur des forêts frôlait tendrement les basses branches, les fourrés pour leur donner plus de fraicheur, et, se faisant plus forte et plus élevée, s'en allait atteindre le haut de la futaie, les sommets des grands chênes qui sous cette caresse connue de la brise, écartaient leur épaisse chevelure brune et verte avec tout un frémissement de feuilles. Au loin, devant lui, à l'horizon, Georges aurait vu en levant ses yeux l'immense voûte de l'allée suivie qui grandissait à mesure. Elle débouchait sur une clairière où le soleil triomphant déversait des flots de lumière, et partout, autour de lui, des parcelles de clarté se diffusaient dans toute la masse sombre des sous-bois en y créant les plus saisissants effets de lumière : ici un rayon

Digitized by Google

épars perçait le dôme des arbres, tombait sur un tas de feuilles mortes et les changeait en un monceau d'or vieilli... là une trouée lumineuse venait traîner sur quelque grosse roche grisâtre en lui donnant des allures vivantes de bête inconnue. Plus loin au contraire le bois gardait son mystérieux demi-jour où l'on devinait sans les distinguer, les troncs de chênes, noirs et robustes, ceux des bouleaux, graciles et blancs. C'était, dans ces endroits où l'âme de la forêt se réfugiait peut-être encore, de rares taches lumineuses, pâles et tremblantes, effacées parfois comme des lueurs de veilleuse qui lutte contre les ombres de la nuit.

Ainsi l'on arriva sur la route de Versailles en dévallant une pente fleurie. Georges se ressaisit enfin, courut en avant, et s'assura d'un coup d'œil rapide que tout était prêt pour le déjeuner. Le fleuriste avait voulu mériter l'approbation de tous et sa tente, ses caisses de sapins, ses guirlandes étaient disposées le mieux du monde. Une légère odeur de branches coupées, ce parfum qui se retrouve parfois encore les jours de Fête-Dieu en Bretagne, flottait dans l'air et le soleil, très chaud alors, brillant de toute sa force, laissait errer sous la tente de gais reflets rouges sans incommoder les promeneurs. Le commandant Pliner mis de bonne humeur par sa course fut drôle au possible. Il avait trouvé moyen de se glisser près de Mme Dusirop et lui débita les plus exagérées galanteries accueillies du reste par la vieille coquette avec toute une pantomine de sourires grimaçants et compliqués. M. Bellassi était casé entre sa femme et sa belle-sœur Olympe, Mme Bastienne écrasait de sa rotondité l'anguleux M. Judéaux. Dans un bout de table s'égrenaient la maman Moutonnet et ses deux filles, coiffées de canotiers par trop démodés, dont une plume de pigeon se dressait comme un inutile paratonnerre. A côté d'elles s'était assis un personnage assez curieux que j'ai, je crois, oublié de vous présenter : M. Benoist, connu sous le sobriquet de « l'Empereur ». Pourquoi « l'Empereur » ? Ah ! voilà, sans doute parce qu'il ne régnait sur personne. Mais sa taille mesurait un mètre quatre-vingt-dix, il avait un nez court et gros, un vrai nez normand, orné de précieuses lunettes d'or, et les vermillonnes couleurs de son appendice indiquaient suffisamment les copieuses libations d'une tisane tant vantée par les « cloches

Digitized by Google

de Corneville ». Au milieu, à la place d'honneur, se trouvait le directeur de la maison d'Auteuil, homme aimable, aux gestes polis, habitué à calmer par des mots onctueux et des prévenances, les malades souvent imaginaires qui le poursuivaient du récit de leurs souffrances.

A sa droite, Mme de Cabeauve puis, les commissaires, dont Georges ; deux places restaient vides près de ce dernier, celles des Misses Druner. Pauvre Georges, l'envie de fuir le torturait et il devait pourtant faire bonne contenance ; en vain Mme de Cabeauve lui lançait-elle de temps à autre, entre deux épaules, un coup d'œil qui disait : « Allons, riez un peu... » Georges restait découragé, puis peu à peu, se désintéressant de toute conversation, il s'enfonça dans le dédale de ses pensées. Il était dans cet état de rêverie quand les éclats d'une voix furieuse le firent sursauter. Le père Benoist, debout, tenant d'une main sa serviette, le teint congestionné, commençait, à la demande de Me Moutonnet, une chanson de son pays. Il avait pour admirateurs ses trois voisines, bien entendu, les Bellassi et Me Dusirop. Mais, par contre, le reste des promeneurs se mordait les lèvres jusqu'au sang pour ne pas éclater. Rien n'est pénible comme un fou rire contenu ; on résiste, on étouffe, et finalement une moindre chose dite ou faite, deux regards qui se croisent mettent le feu aux poudres. C'est ce qui arriva. Le père Benoist, toujours grave, convaincu d'être le point de mire de l'admiration générale entamait son troisième couplet, tandis que son énorme pied battait, la mesure avec frénésie ; il s'agissait d'une douce fiancée promise à l'amoureux au temps où les vergers fleurissent :

« J'irons sous les pommiers
Digue don
Prend' les premiers baisers...
Et nous nous marierons
Digue don, digue don
Au son des violons ! »

Emporté par son propre chant, le père Benoist esquissa du bras droit le geste de l'archet, mais ! ô fâcheux destin ! une malencontreuse bouteille se trouvait à sa portée et par une loi de physique

Digitized by Google

des plus naturelles, chancela un instant, roula sur la nappe et finalement déversa tout son contenu sur la robe de la mère Moutonnet. Celle-ci poussa un cri de volatile effarouchée qui fut le signal d'un fou rire général. Tout le monde se tordait, les uns de l'accident les autres du bonhomme dont la mine confuse faisait peine à voir.

C'en fut fini de sa chanson. Avec sa serviette il se mit à éponger vigoureusement la robe de la mère Moutonnet qui s'agrémentait d'une couleur sans nom du plus fâcheux effet. Des rires perlés se mêlaient aux voix fortes des hommes ; le commandant Pliner, un peu calmé, s'écria en tapant sur ses cuisses : Ah ! ah ! elle est bien bonne, celle-là !

— Quoi ! quoi ! dit le père Benoist, relevant le gant, (il prononçait : quoé) v'n'avez pas fini de vous dérisionner de moi J'n'aime point tout ça, moué ! — » Et furieux, il se rassit. — « Il ne faut pas vous fâcher, mon cher M. Benoist ; crut devoir ajouter le Docteur. — « Mais non, fit Pliner, je riais de la chanson ! » Pour le coup, le père Benoist faillit étouffer ; son visage, de cramoisi, devint grenat, puis vert, blanc... toute une palette ! « Ah ! c'est ma chanson, cria-t-il, les yeux hors de la tête ! Ah ! v'savez p'têt-ben d'pus belles choses, vous ! Hé ben moué, j'vous dis que v's'êtes un malhonnête — v'là ! » — « M. Benoist ! M. Benoist ! » supplia toute l'assistance qui, au fond, s'amusait énormément du bonhomme? — Mais il avait quitté la table, culbuté des chaises et cherchait en maugréant son chapeau qu'il ne trouvait pas. Le Docteur courut après, lui prit le bras.... rien n'y fit ; le père Benoist disparut, toujours sans chapeau et dut se contenter comme couvre-chef d'une ombrelle qui appartenait précisément au commandant. Laissons-le donc déambuler sur la route brûlante et jetons un coup d'œil sur la fête de Ville-d'Avray qui devait être une attraction de la promenade.

*(A suivre.)* Vte H. de Farcy de Malno.



Digitized by Google

# LE MENDIANT A LA CROIX D'OR

Le port de Ploumanac'h est tranquille. La lune
Frappe les sombres blocs qui, jusqu'à Trégastel,
Disent les Titans morts et leur grande infortune.

Déjà battu du flot montant, surgit l'autel
De saint Guirec, patron de Perros, et tout proche,
Dans la crique là-bas où souffle un vent mortel,

Un groupe projetant trois ombres sur la roche :
Un homme à terre ; un autre armé d'un lourd pen-baz,
Large géant auquel une femme s'accroche.

Elle sourit. Lui la repousse. Ils parlent bas.
L'homme vêtu de toile et d'une peau de chèvre
Se défend doucement. Elle dit : « Viens là-bas ! »

Et d'un geste câlin elle cherche sa lèvre. —
C'est un chouan, il a le feutre à large bord.
Sous son haillon grossier son cœur bat, pris de fièvre.

Il regarde, troublé, la petite croix d'or
Brillant sur le sein nu d'Anna. La jeune fille
Reprend d'un ton mutin : « Votre prisonnier dort.

« Vous ne m'aimez donc plus ? — Et son œil noir pétille —
« Refuser un serment c'est d'un mauvais chrétien.
« Dépêchons, et si l'eau me monte à la cheville

Digitized by Google

« Les deux bras que voilà me seront un soutien. »
Mais l'homme, sans un mot, obstinément refuse.
Et, rageuse, elle dit : « J'en sais qui viendront bien,

« Jean Le Gall, le joyeux sonneur de cornemuse,
« Qui me suivait partout et me serrait si fort
« Dimanche, au grand Pardon, et m'embrassa par ruse,

« Yvon, le fin pêcheur, Cardec, qui sais-je encor ?...
— « C'est à voir, gronda l'homme, et gare à qui te touche !
« Il lui faudra compter avec ceci d'abord. »

Il brandit son bâton noueux, d'un air farouche,
Puis vers son prisonnier, regarda défiant.
Le bleu semblait dormir sur sa rugueuse couche.

Il cède alors, un désir fou le tenaillant.
Et tous deux ils s'en vont, là-bas, vers l'oratoire,
Lui muet et pensif près d'elle babillant.

Que peut lui dire Anna ? quelque charmante histoire,
Car leur pas si pressé devient bientôt plus lent,
Et, complice, la nuit se fait aussi plus noire.

Maintenant le Breton porte un fardeau troublant.
La jeune fille rit pendant qu'il fend les lames
De son jarret robuste et pourtant chancelant.

Bon saint Guirec ce n'est pas toi qui les en blâmes,
S'ils mêlent les baisers à leur longue oraison,
Et s'ils ont pour prier des mots d'épithalames.

L'eau dressait autour d'eux sa mouvante cloison
Pendant qu'à l'homme Anna prodiguait les caresses
Tant, que le pauvre gars en perdait la raison.

« Je jure, ô saint Guirec, de garder mes tendresses
« A Pierre Logarec que j'aime de tout cœur,
« Aux heures des plaisirs comme aux jours des détresses. »

Digitized by Google

Mais voici que glaçant ces ivresses faciles.
Il voit soudain, devant ses yeux épouvantés,
Une barque, là-bas, cinglant vers les Sept-Iles.

Trahi !... quelle douleur après les voluptés !
L'angoisse mord son cœur, et rend son œil farouche;
Sombre, il regarde Anna tremblante à ses côtés.

« Ah! chienne! hurle-t-il, Satan t'offre sa couche.
« Allons descends y donc, femelle, mais avant
« Je veux clore à jamais le mensonge en ta bouche ! »

Et sur Anna, demi-morte de peur, levant
Son pen-baz formidable il fend le crâne frêle,
Dont les fins cheveux blonds flottent au gré du vent.

Un long filet vermeil en jaillit, et ruisselle
Sur le sein virginal où brille la croix d'or,
Et sur le roc sanglant le justicier chancelle...

Voilà dix ans, à Ploumanac'h, le long du port,
On vit un pauvre vieux errer, et sur la plage
Des pêcheurs, au matin, le rencontrèrent, mort.

Il portait une croix et ces mots : « En partage
« Je donne cette croix à monsieur le recteur,
« Pour le repos d'Anna, victime de ma rage.
« Que Dieu prenne en pitié son humble serviteur. »

F. Marchais.

Digitized by Google

# LE PETIT CHANTEUR

Il venait du pays où l'oranger fleurit,
Et n'a plus pour l'aimer ni mère ni famille;
Moins heureux que l'oiseau, caché dans la charmille,
Il a faim et n'a point, pour se blottir, un nid.

Rameau flétri, tremblant au souffle de la nuit,
Flambeau dont la lueur va s'éteindre et vacille,
Il ne chantera plus les chansons de Castille,
Car son luth est brisé, pauvre, pauvre petit.

Sur le seuil de la vie, épave désolée,
Nul ne viendra prier pour son âme envolée,
Seul son ange gardien, doux messager divin,

L'emporte doucement, comme l'eût fait sa mère,
Vers l'immortel séjour où l'attend le festin
Réservé par le ciel aux pauvres de la terre.

F. Le Bihan.

Digitized by Google

# UNE CENTENAIRE BRETONNE

## Mademoiselle L. de Lisle du Fief

Au début de cette année, la première du XX^e siècle, les journaux ont publié les noms des rares centenaires qui voyaient luire l'aurore de leur troisième siècle. M^lle de Lisle du Fief a eu tout particulièrement les honneurs de longs articles dans la Presse française et étrangère (1), et il nous a semblé intéressant de recueillir ici quelques notes biographiques surnot re cente naire Bretonne.

Mademoiselle de Lisle du Fief est née à Nantes le 7 avril 1798 (19 germinal an VI.) L'état civil nous donne son acte de naissance dans la forme un peu brutale de l'époque.

*1798. — Section Liberté et la Paix, folio 36.*

« *Le 19 germinal an six de rép. devant moy Jacques Chery. a comparu en la maison commune : François-Aignan de Lisle du Fief, rentier, âgé de 3[illegible] ans, natif de la cy-devant paroisse Saint Nicolas et domicilié dans cette municipalité, section de la Liberté, rue Pigale (rue des Ursulines), lequel assisté de Cosme Jean-Pierre-René Harscouët, rentier, âgé de 30 ans, cousin paternel de l'enfant cy-après et de Jeanne-Catherine-Adélaïde de Lisle du Fief, veuve de François d'Achon, âgée de 29 ans, tante paternelle de l'enfant, m'a déclarée* (sic) *que Marie-Marguerite Lelieurre de Laubespin, son épouse, âgée de 23 ans. est accouchée à 4 heures du soir d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et à qui il a donné le prénom de Léonide.*

« *Signé de Lisle du Fief, Antoinette Laubespin, de Lisle d'Achon, L. Laubespin, Harscouët.* »

(1) La *Libre Parole*, le *Daily-Telegraph*, le *Diario*.

Digitized by Google

Comme on le voit par ce document, M^lle de Lisle va entrer dans sa 104e année. — Elle habite à Nantes, place Louis XVI, dans un hôtel construit au siècle dernier, et dont la façade est divisée par une belle colonnade, surmontée d'un fronton à double écusson. De sa fenêtre elle aperçoit, par dessus les lucarnes pointues de l'Évêché, la cathédrale dont les arceaux découpés se mêlent aux branches des grands ormes ; puis, devant elle, sur la place, la statue du Roi martyr. C'est un cadre vraiment bien choisi pour cette fidèle du vieux temps, qui vit ainsi entre ses deux plus chères affections : son Dieu et son Roi.

Ce qui surprend le plus lorsqu'on est admis près de M^lle de Lisle, ce n'est pas son très grand âge, car on serait tenté de l'oublier, c'est la charmante bonne grâce avec laquelle elle vous reçoit, cet esprit aimable et gai, qui sent encore son XVIIIe siècle, et cette absence complète de toutes ces misères qui accompagnent ordinairement la vieillesse. C'est sans regret du passé qu'elle ouvre complaisamment le trésor de ses souvenirs. Nous en avons peut-être un peu abusé, mais il est si rare de causer avec une des administrées du citoyen Barras !

M^lle de Lisle vous parle de Napoléon I^er, qu'elle a vu à Nantes en 1808, comme si elle venait de le quitter. « Je m'en rappelle très bien, c'était l'année de ma première communion, et j'étais déjà grandette. Il est arrivé sur la place qui est devant nous et qu'on n'appellait pas la place Louis XVI dans ce temps-là : puis, il est monté à l'hôtel d'Aux, qui était alors la Préfecture et je l'ai vu d'assez près à un balcon. Il était gros, jaune ; je ne le trouvais pas beau.

« Les Gardes d'honneur de son escorte avaient un très joli uniforme en drap blanc avec des revers en velours rouge amarante. Ils portaient un grand drapeau blanc, oui, blanc avec un *N* brodé ; du reste, il existe encore. — Un de mes parents, le marquis de Lisle de la Ferté était de ses Gardes. Je me souviens qu'il arriva chez ma mère avec son uniforme blanc couvert de sang. Il avait eu une affaire pour ses opinions royalistes avec un autre Garde d'honneur ; mais ce n'est pas lui qui avait reçu le coup d'épée.

« Son frère, Paul de Lisle, avait été tué à Quiberon. Quand on fit le monument de la Chartreuse, M. Hersart vint demander à

Digitized by Google

M^me^ de la Ferté de vouloir bien souscrire. Mais elle n'était pas donnante ; elle se contenta de dire : *Monsieur, j'ai fourni la victime ; à d'autres de faire le reste.*

« Bonaparte est resté plusieurs jours à Nantes. Quand il partit à cheval par la route de Paris, il fut obligé de s'arrêter un moment, descendit de cheval et se fit ouvrir la grille d'un jardin. Le propriétaire de ce lieu... propice, fut si flatté qu'il fit graver sur une pierre :

« Ici s'est arrêté celui que l'Europe entière n'arrêta pas. »

Les souvenirs de la Restauration reviennent plus volontiers à la mémoire de notre centenaire, surtout ceux qui rattachent à la D^sse^ de Berry, dont elle fut demoiselle d'honneur pendant son voyage dans l'Ouest. La princesse fut reçue à Serrant par la C^tesse^ Walsh, cousine germaine de M^lle^ de Lisle. Le lendemain, de Varades elle traversa la Loire pour se rendre à Saint-Florent, au monument élevé à Bonchamp faisant grâce aux prisonniers. « Arrivés à l'église, Madame se tourna vers nous, et, trouvant que ses demoiselles d'honneur avaient un costume un peu léger pour le saint lieu, elle nous pria de l'attendre dans la salle réservée au cortège. Nous n'étions pas trop contentes de nous voir mises à l'écart, mais franchement, nos robes blanches à rubans vert étaient par trop décolletées pour la sainte messe. — Nous rejoignîmes Madame sur la butte, au-dessus de l'église, d'où l'ont voit toute la Loire à l'endroit où l'armée de Vendée l'a passée. Elle reçut là beaucoup de vieux combattants de la grande guerre ; ils étaient harnachés un peu comme des chasseurs, avec le Sacré-Cœur rouge sur le parement de leur veste. Elle leur parlait si simplement qu'ils étaient tout de suite familiers avec elle. L'un deux, un vieux à qui elle rappelait la générosité de Bonchamp, lui dit sans façon : « Oh ! le général a fait là une bêtise. Il ne les avait pas vus comme nous quand ils faisaient griller les femmes et les enfants, enfermés avec les bestiaux dans les fermes. Du reste, quand ils nous tenaient eux, ces gueux-là, ils ne nous lâchaient pas, allez ! »

Les belles fêtes qui eurent lieu à Nantes pour la duchesse de Berry sont encore bien présentes à la mémoire de M^lle^ de Lisle, qui figura plusieurs fois dans le quadrille de la Princesse. — Vous devez bien regretter ce beau temps-là, lui dis-je. — « Oh ! j'ai

Digitized by Google

dansé depuis, et même.. » elle s'arrêta en souriant, « Tenez encore cette année, au premier de l'an. Je reconduisais un de mes cousins : la traîne de ma robe se prit dans un fauteuil et, comme il croyait que j'allais tomber, il me soutint par la taille. « Est-ce que tu veux danser ? lui dis-je. — Oui, ma cousine. — Et nous voilà tournant et valsant à travers le salon. C'était pour fêter mon troisième siècle. »

Mlle de Lisle raconte volontiers ses réceptions à la Cour. « La première fois que j'y suis allée, nous avons attendu avec d'autres personnes dans un des salons d'honneur. Un chambellan vint prier les dames qui étaient là de se placer au premier rang ; la porte s'ouvrit et tout à coup un officier des gardes — c'était justement ce jour-là, mon cousin du Dréneuc — annonça à haute voix : *le Roi, messieurs*. Il y eut un grand silence ; Charles X parut, bien vieux, bien blanc, il saluait en passant avec un sourire doux et gracieux, adressant quelques mots aimables sur son passage. — J'ai assisté aussi à des repas de la Cour. La duchesse de Berry n'était pas du tout gênée par l'étiquette. Je me rappelle qu'un jour où il y avait un service de Sèvres historié, elle échangeait son assiette avec ses voisins de table pour regarder les peintures. Elle était petite, brune... un peu gamine. — A la chapelle, le Duc de Bordeaux assistait à la messe dans la tribune. Il n'avait guère que six ou sept ans, et s'amusait à faire tomber son livre d'heures à travers les barreaux de la balustrade. Un de ses pages, M. de la Vincendière, descendait le lui chercher et le lui présentait à genoux ; mais sa gouvernante, madame de Gontaut-Biron, le gronda et fit finir ce jeu.

J'essayai de ramener mademoiselle de Lisle vers des souvenirs plus lointains en lui parlant des personnes âgées qu'elle avait dû connaître autrefois. « Quand j'avais l'âge des bambins que vous voyez devant nous jouer sur le Cours, tous les bonnes gens de plus de 90 ans étaient nés sous Louis XIV, mais vous pensez bien que je n'y faisais guère attention. Je me rappelle seulement une très vieille dame qui se nommait, je crois, madame de Fourcault ; sa famille n'était pas de Nantes. Elle demeurait sur le Cours Saint-Pierre, et, quand j'y allais avec mes parents, on la trouvait toujours assise devant une fenêtre, et filant avec un petit rouet d'ivoire. Elle était habillée

Digitized by Google

comme les portraits de famille que vous voyez là. Ce qui m'amusait, c'est que souvent son fil était cassé depuis longtemps qu'elle tournait tout de même son rouet. Mes parents m'en ont souvent parlé depuis ; ils l'appelaient *la petite filleule de Charles IX.* »

Ici, je fis un sursaut, croyant à un sérieux défaut de mémoire de mon interlocutrice. En 1901, entendre parler *de visu* d'une filleule ou même d'une petite-filleule du terrible Valois, cela me semblait un renversant anachronisme. J'avoue, à ma confusion, qu'il fallut le secours d'un tiers pour m'expliquer la possibilité du fait : Madame de Nargonne, qui épousa en 1644 Charles d'Angoulême, fils naturel du roi Charles IX, mourut à 92 ans, au commencement du règne de Louis XV. Elle put ainsi avoir pour filleule cette dame que notre centenaire d'aujourd'hui voyait en 1805 ou 1806 et qui avait été portée sur les bras de la bru de Charles IX.

Nous avons ensuite, parlé de la Révolution, si hideuse et si cruelle à Nantes. « J'ai bien failli y rester, me dit M^lle^ de Lisle, — ... Mais oui, mon père avait été jeté en prison par Carrier, et sans la chute de Robespierre, je ne serais pas venue au monde. — Il avait dans sa prison aux Saintes-Claires trois de ses parents, des de Lisle pris après la bataille de Savenay. Il les entendit appeler pour la guillotine, un jour l'un, un jour l'autre. Son tour allait venir sans Thermidor.— Je me rappelle bien d'un des aides de Carrier, le fameux noyeur Bachelier. Il habitait, quand j'étais jeune, dans une petite maison du côté de Saint-Donatien. C'était un grand bonhomme, assez droit. Dans la rue, les enfants le suivaient en le montrant du doigt. »

Mais ce sont des souvenirs plus gracieux sur lesquels M^lle^ de Lisle aime à se reporter. « Mon grand-père de Laubespin avait tout à fait les manières d'autrefois. Un jour que je montais avec lui le grand escalier du Cours, il me donnait la main en allongeant le bras, à l'ancienne mode. Je fus étonné de le voir se découvrir tout le temps de la montée. « Ma fille, me dit-il, un gentilhomme doit toujours se découvrir quand il a l'honneur de donner la main à une femme. » Cela ne ressemble guère à nos façons d'aujourd'hui. »

« Mon parrain, M. de Harscouët venait souvent nous voir à la campagne, au Fief. Il avait été blessé à l'œil, lorsqu'il était officier, et portait un œil de verre, qu'il mettait la nuit à tremper dans un

Digitized by Google

verre d'eau. Un matin, le valet de chambre prend le verre pour le jeter. M. de Harscouët se retourne, montrant son œil tout rouge. Le valet eut si grand peu qu'il laissa tomber le verre, et l'œil se brisa. »

« Il y avait un trésor au Fief ; je sais bien que l'on dit cela de tous les vieux châteaux, mais celui-là a été trouvé vers 1812 ou 1815, dans un des coins du jardin. Il était sous une grande poële à lessive, toute remplie d'argenterie et de sacs d'argent avec des parchemins et de vieux papiers de famille. — C'est une bien vieille terre que le Fief ; la Duchesse Anne y a été reçue, lorsqu'elle venait près de là à Bon-Garant et au Bois-Thoreau, un rendez-vous de chasse des ducs de Bretagne. »

Nous nous sommes oublié à suivre la causerie de notre aimable centenaire, qui de la duchesse du Berry nous à mené jusqu'à la duchesse Anne. Mlle de Lisle a une voix trés douce, d'un timbre tout particulier et bien musical. Elle écrit beaucoup en prose — et en vers, s'il vous plaît et toujours sans lunettes ; elle a une correspondance presque journalière, surtout avec sa nièce, la comtesse d'Espiez, fille du duc de Bellune.

Avant que son âge, si étrangement exceptionnel, lui ait attiré tant de sympathique attention, déjà elle avait reçu l'hommage d'un poète breton, Olivier de Gourcuff, dont nous sommes heureux de reproduire ici les charmants vers.

## FLEUR DU PASSÉ.

A Mlle de Lisle du Fief.

Les ans ne comptent pas, quand on a belle mine,
Quand on unit la grâce à l'affabilité,
Qu'on a pour tout le monde un rire de bonté,
Qu'on a bon pied, bon œil..... et la taille très fine.

Un proverbe banal, moins vrai qu'on l'imagine,
Dit qu'on ne peut pas être, après avoir été.
Pour de jeunes vieillards le mot fut inventé :
Il a souvent menti, voyez mon héroïne !

Digitized by Google

Voulez-vous que je sois indiscret jusqu'au bout ?
Une ISLE toujours verte, un FIEF toujours debout,
Décorent à merveille un coin de notre Nantes.

Tout un passé charmant s'agite et reparait.
Si vous alliez trouver ces choses étonnantes,
Regardez le modèle et jugez le portrait.

*7 novembre 1886.*

Le jour où Mlle de Lisle du Fief eut ses cent ans accomplis, une touchante cérémonie réunit autour d'elle ses parents et ses amis. Par une autorisation spéciale de Monseigneur l'Evêque de Nantes, qui avait tenu à éviter au grand âge de sa plus fidèle diocésaine[1] l'émotion et la fatigue d'une cérémonie publique, l'office divin a été célébré dans l'appartement même de Mlle de Lisle. L'autel était entouré des innombrables corbeilles de fleurs offertes à l'occasion de cet anniversaire, et leurs nuances variées se détachaient sur un fond de verdure du plus charmant aspect.

Mgr de Couëtus, prélat de la Maison de Sa Sainteté, cousin de Mlle de Lisle, a célébré la sainte messe et donné la communion à sa vénérable parente. Dans une allocution pleine de cœur et de piété, il a rappelé le souvenir si lointain de la première communion et les longues années de grâce que Dieu lui a accordées ; la messe était répondue par un petit-cousin de la centenaire, M. Guy de Lisle du Dreneuc.

Le salon, transformé en chapelle, ne contenait que les plus proches parents et les amis. Près de la centenaire, sa petite-nièce, Mlle de Sourdeval, puis Mmes de Surgères, de Bois-David, de Lisle du Dreneuc, de Quéral, de Serrant, de Carheil, de Charette, du Rostu, de Kerdavid, de Gourcuff, de la Ganry...

Nous donnons ici quelques strophes d'une pièce de vers composée à cette occasion par un des parents de la centenaire. Le plus curieux c'est que Mlle de Lisle qui, comme nous le disions, tourne encore très facilement les vers, y a répondu par un quatrain improvisé séance tenante.

[1] Une fidélité de cent années.

Digitized by Google

## A Mlle DE LISLE DU FIEF POUR SES CENT ANS.

*7 avril 1798 — 7 avril 1898.*

Cent ans sonnés, chère cousine ;
Pour vous le temps fait les cent pas,
Lui qui, toujours pressé, chemine,
Avec vous ne se lasse pas.

Donnez-nous donc votre recette
Pour arrêter ce grand marcheur !
C'est, je crois bien, une âme nette,
L'esprit joyeux, surtout bon cœur.

Que vous avez dû voir de choses
Sur ce chemin si long, si long,
Où le zéphyr suit l'aquilon,
Où l'épine a si peu de roses !

Quand vous faisiez vos premiers pas,
On voyait voler sur la France
Le grand plumet du sieur Barras,
De nos écus menant la danse.

A dix ans, vous vîtes entrer
Napoléon dans votre ville,
Jaune et bouffi sous son laurier,
Jacobin-roi gonflé de bile.

Plus tard, un grand cri de bonheur
Retentit dans la France entière :
Le Roy revient ! Gage d'honneur,
Partout flottait blanche bannière.

Vous avez été la compagne
De la Duchesse de Berry,
A Saint-Florent, Torfou, Mortagne,
Dans la Vendée au lys fleuri.

Digitized by Google

Vous êtes allée à la cour,
Aux fêtes, aux bals, au spectacle ;
Vous étiez là dans ce beau jour
Où naquit l'enfant du miracle

Après... Mais est-ce bien la peine
De compter nos gouvernements?
On n'y voit plus ni roi, ni reine;
Attendez de meilleurs moments.

Vous avez changé de régime
Onze fois, — sans le bon docteur.
En rester là serait un crime ;
Car la douzaine est de rigueur.

Votre siècle, le dix-huitième,
Du roi-soleil eut le couchant;
Le nôtre n'est pas trop brillant :
Il faut attendre le vingtième.

P. L.,

Voici le quatrain impr ovisé par Mlle de Lisle :

Répondre à ce propos aimable,
Mon bon cousin, c'est délicat.
Un brin de cour, chose agréable,
A cent ans ne compromet pas.

Depuis, chaque année au 7 avril cette fête s'est fidèlement renouvelée, et nous faisons tous nos vœux pour qu'elle se renouvelle encore.

N.

Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

NOUVELLES POÉSIES par Frédéric Bataille. — Paul Dupont.

M. Frédéric Bataille est à la fois professeur et poète. Professeur, il instruit les enfants en les aimant et en se faisant aimer d'eux, ce qui est le moyen le plus sûr de les bien instruire. Poète, il cherche à graver dans leur esprit, en traits saisissants, les principes du beau et du bien. Il a déjà publié avec succès nombre de volumes de vers qui sont intitulés : *Premières Rimes*, *Une Lyre*, *Le Clavier d'or*, *Le Vieux Miroir*, *Poèmes du soir*, etc. Chez lui, la noblesse des idées s'allie toujours à une forme très pure. Il faut y joindre une grande sincérité, un sentiment d'humanité large et expansive et un optimisme intelligent et raisonné qui font de lui un véritable apôtre du progrès. Dans ses *Nouvelles Poésies*, il s'affirme surtout comme le poète du foyer et de l'école. Il a la noble ambition de façonner des âmes, de préparer des citoyens pour la patrie. De là les divisions de son livre : *L'âme nouvelle*, *l'âme de l'école*, *l'âme du foyer*, *l'âme de la patrie*. En pareille matière, deux écueils sont à redouter : la monotonie et le poncif ou bien un patriotisme étroit et mal éclairé. Ces écueils, M. Frédéric Bataille a su les éviter, grâce à la souplesse de son talent et à sa nature simple et droite.

Lorsqu'il retourne dans sa Franche-Comté, qui est pour lui *la terre sacrée*, il prête une oreille attentive au gazouillement des *oiseaux du Pays*; il contemple avec délices les *Soleils du village* et trace de délicats *tableaux* et de fraîches *idylles* où son rêve a des échappées vers le bleu. Son idéal d'art, de justice et de progrès ne le détourne pas du spectacle de la nature ; au contraire, la vie rurale lui fournit des renseignements utiles et des comparaisons ingénieuses, notamment quand il exhorte les instituteurs :

Quand le semeur courbé sur la glèbe féconde
Après avoir semé dans ses champs le bon grain
Redresse son corps las vers la lumière blonde,
On voit luire à son front que la sueur inonde
L'espoir rayonnant et serein.
. . . . . .

Digitized by Google

Allez, faites votre œuvre et gardez l'espérance :
Vos semailles, bientôt, lèveront en moisson !
Les vents glacés d'hiver vous font une souffrance :
Qu'importe ! l'alouette aux campagnes de France
Va lancer sa claire chanson !

Le poète rencontre souvent de pareils accents. Comme l'alouette il lance, lui aussi, sa chanson claire en plein ciel, la chanson du renouveau intellectuel et moral d'une nation régénérée par le labeur librement consenti et la tâche quotidiennement accomplie, la chanson du travail, qui est la loi de l'homme, qui seul peut lui rendre la confiance dans ses propres destinées, avec la joie de vivre. Voilà ce qu'exprime fort bien en même temps que beaucoup d'autres choses, M. Frédéric Bataille, dans des vers qui sont pleins d'une sève généreuse, comme celle de la vigne comtoise. Il serait à souhaiter que son livre fortifiant sous tous les rapports fut répandu le plus possible dans nos écoles dans l'intérêt même de la jeunesse. Nous nous bornons à en indiquer les grands traits, faute d'espace, et tout en reconnaissant qu'une analyse plus détaillée et des citations plus nombreuses seraient tout à fait de circonstance.

LÉO LUCAS.

*
* *

BRUME ET SOLEIL, par Jos Parker, Lille, Société d'Editions Modernes. 1900.

Un livre m'arrive, un beau livre, le plus intime, le plus pénétrant, le plus achevé qu'ait encore écrit ce Breton par excellence, Jos Parker. C'est un recueil de vers, où la Bretagne apparaît, peinte et exprimée sous ses deux aspects, brumeuse et ensoleillée. Je crois que M. Parker la connaît mieux encore riante que sévère, car sa chère paroisse de Fouesnant, « jardin de la mer baigné par la baie de la Forêt », est un pays « imprégné de joie, d'indolence et de volupté, une sorte d'Arcadie bretonne ».

Je cite le poète en sa préface qui est, comme la dernière pièce, *Terre Maternelle*, un hymne à la Bretagne.

Je voudrais que dans les jeunes mémoires de nos compatriotes on fixât de tels vers :

Terre héroïque où bat le cœur de mon pays !
Dans le grain du granit et le germe des chênes,
Reçois tout le sang de mes veines
Pour en fleurir ta lande et verdir tes taillis.
Terre si douce aux morts, sois bonne à mon cercueil,
Demeure hospitalière offerte à la souffrance ;
O seuil ouvert à l'Espérance !
Accueille qui t'aima d'un amour sans orgueil,

Digitized by Google

Ce testament de poète est un acte de décentralisation.

Si je pouvais m'abstraire du sentiment breton qui imprègne ces pa ges et les juger au seul point de vue de la pensée humaine, de la forme artistique, j'y ferais mainte trouvaille heureuse. *Initiation*, c'est l'éloquent contraste du tumulte de la cité avec la paix des champs.

. . . . . O sereine beauté !
La terre s'éveillait avec solennité,
La forêt déliait la torpeur de ses branches,
La brume sur les prés roulait ses vagues blanches.

L'arbre « doux géant, asile sacré » est chanté plus loin avec une ampleur et une majesté que nul n'a retrouvées depuis Laprade célébrant *la mort du chêne;* le *Semeur et la Mouette* soutient la comparaison avec une pièce célèbre des *Chansons des rues et des bois*. Ailleurs, dans *Renaissances*, j'ai rencontré beaucoup de ces grands vers rustiques, complets et définitifs, qui enferment toute la Nature comme une goutte d'eau enferme l'Océan. Je n'en cite qu'un (*ab uno disce omnes* :)

Un écho pastoral s'éveille au fond des bois...

Celui-ci encore, sur les femmes des pêcheurs, est un poème à lui seul :

Elles prennent le deuil quand nous prenons les rames.

Mais c'est toujours au paysage breton, à l'âme bretonne que nous conduit, que nous ramène M. Jos Parker. S'il doit son talent à la Bretagne, il lui en fait le plus bel hommage. La voix qui s'élève de *Brume et Soleil* est l'une des plus pures du cantique breton.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LE CONNÉTABLE DE RICHEMONT (le duc de Bretagne Arthur III), par M. Trévedy. — Vannes, Lafolye; Rennes, Plihon et Hervé, 1900.

Godefroy au XVII<sup>e</sup> siècle, M. Cosneau, de nos jours, ont écrit la Vie de l'illustre connétable de Richemont. M. Trévedy s'excuse de traiter après M. Cosneau le même sujet. Comme il apporte plusieurs faits nouveaux à la cause et qu'il fait preuve d'un véritable sens critique dans le choix et l'ordonnance des documents recueillis, nous estimons qu'il a écrit, non pas une notice, selon sa trop modeste expression, mais, à la louange de son héros, un livre qui ne fait pas double emploi avec les précédents

Replacer au rang très élevé qu'elle ne doit plus cesser d'occuper dans



Digitized by Google

notre histoire du XV^e siècle la figure de Richemont, à peine connu des Français, des Bretons eux-mêmes ; montrer que le vainqueur de Patay, le libérateur de Paris, le conquérant de la Normandie et de la Guyenne, le réorganisateur de nos armées, aussi grand dans la paix que dans la guerre, fut le véritable auxiliaire de Jeanne d'Arc et son continuateur pour « bouter les Anglais » hors du royaume de France : c'est à la fois rendre hommage à la vérité historique et préparer la glorification posthume du connétable, à qui la ville de Vannes va enfin ériger un monument digne de lui.

M. Trévedy se voue à cette tâche avec un noble enthousiasme. Son ouvrage, qu'il calomnie en lui refusant le titre d'*œuvre d'art*, appartient à l'école de M. de la Borderie, ce qui nous dispense d'un long éloge ; il nous apprend, à grand renfort de pièces justificatives, ce que nous devons connaître touchant l'une des plus pures gloires de la Bretagne ; il est moins encore un panégyrique qu'une suprême réparation.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

PROMENADES EN EXTRÊME-ORIENT (1895-1898), par le commandant de Pimodan. — Paris, Honoré Champion, libraire-éditeur, 1900.

On ne saurait trouver un guide plus aimable et plus disert que le commandant de Pimodan. Depuis qu'un service de paquebots relie Marseille à Shanghai, depuis que le chemin de fer transsibérien sillonne l'Asie orientale, des pays mystérieux et comme murés à tous les regards, qu'il parcourt avec nous, se sont ouverts ; mais il y a bien des façons de voyager, et on peut avoir beaucoup vu sans avoir beaucoup retenu.

M. de Pimodan voyage toujours en artiste, parfois en savant et en philosophe. Nous nous réjouissons de ce que la note chrétienne ne soit pas plus absente de ses récits, si imagés, si pittoresques, si amusants même, que la note patriotique. Plus d'un hommage est rendu par lui à ces vaillants missionnaires, à ces éducateurs religieux, qui sont, en Extrême-Orient, les plus solides soutiens de l'influence française.

Les *Promenades* du commandant de Pimodan constitueraient une lecture très attachante, même pour ceux que d'autres voyageurs auraient familiarisés de longue date avec ces pays d'antique civilisation.

Le Japon surtout est décrit, sous tous ses aspects, d'un crayon plus ferme et plus juste que le pinceau chatoyant de Loti ; il y a des pages sur Tokio et Kyoto, la jeune et la vieille capitale, sur le Japon féodal, sur

Digitized by Google

les funérailles de l'impératrice douairière, sur le paysage et sur le peuple, qui atteignent l'idéal du genre.

La Chine est moins bien traitée, quoique justice soit rendue à la majesté hiératique et à l'immensité légendaire de Pékin, je signale (p. 339) un alerte croquis de la sordide masure habitée par Li-Hung-Chang, ce vieux Chinois roué que la France et l'Europe hébergèrent magnifiquement. Mais je m'arrête, et je conseille à ceux qui me lisent de se promener dans l'Extrême-Orient avec l'ancien attaché militaire de la France au Japon ; ils reviendront charmés et instruits.

O. DE GOURCUFF.

***

LES VISIONS ET LES VOIX, par M. Emile Gabory. — Paris, éditions de l'Institut de Bibliographie, 1901.

On pourrait vraiment dire, de chaque année bretonne, ce que Pline disait d'une année romaine : *Magnum proventum poetarum hic annus attulit* Voici justement au seuil de cette année — et de ce siècle — un très beau livre de vers signé du nom d'un poète nantais encore peu connu, M. Emile Gabory.

*Les Visions et les Voix* ne nous donnent pas l'impression d'une œuvre de début, tant la recherche heureuse de l'expression y soutient la vigueur de la pensée. Il y a, surtout dans la dernière partie du livre, *Le Port*, telles pièces, *Avant l'hymen*, *Vautours du Cœur*, *Les Tristes Silences*, qui ont l'effusion lyrique unie à la gravité religieuse, rappelant à la fois Lamartine et Sully Prudhomme. Le cœur du poète l'a plus souvent inspiré que son esprit — mérite bien rare. — Malgré quelques poésies un peu artificielles du *Gouffre*, quelques autres dont la touche mondaine, libertine à demi, accuse un contraste trop verlainien avec les pieux élans de *Prière Suprême*, le livre est d'un chaste, d'un croyant, d'un poète de l'âme ; il est aussi d'un Breton de race et notre *Florilège* devra s'enrichir de certaine *Tristesse de Bretagne*, bien pénétrante, qu'il faudrait citer toute.

Bretagne, j'ai vu tes rivages
Opposer aux flots écumeux
Leurs boucliers de rocs sauvages !
Et mon cœur fut triste comme eux.
. . . . . .
J'ai vu tes pêcheurs taciturnes
Rentrer le soir, fixant des yeux
L'œil brillant des phares nocturnes.
Et mon cœur fut triste comme eux.

Digitized by Google

Ce n'est point la seule pièce bretonne de M. Emile Gabory, mais, d'accent et de geste, c'est assurément la meilleure.

O. DE GOURCUFF.

***

OSVAL ET ROSAMONDE, drame en cinq actes en prose, par M. Paul Gourmand. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1900.

Un essai de M. Paul Gourmand, *la France Nouvelle*, nous avait frappé par l'élévation des idées, et quelques-unes des solutions qu'il apportait au problème social nous avaient paru dignes d'un sérieux examen. Dans son drame d'*Osval et Rosamonde*, le même auteur se montre un fervent adepte de l'occultisme ; malgré le talent qu'il déploie, nous ne nous aventurerons pas avec lui sur ce terrain. Son *Maître Jacobus* est un féroce docteur Faust qui sacrifie à des chimères la vie de ses deux disciples, Osval et Rosamonde, coupables de s'être aimés. Nous croyons que Balzac, dans la *Recherche de l'absolu*, s'est arrêté aux limites extrêmes qu'un romancier, un auteur dramatique ne saurait ici dépasser ; son Balthazar Claes, qui cherche lui aussi la pierre philosophale, nous intéresse par ce qu'il demeure humain. Les personnages de M. Gourmand flottent sur les confins de la vie et du rêve ; l'auteur, écrivain distingué, perd quelquefois pied en voulant les suivre.

O. DE GOURCUFF.

***

LE CHEMIN DU REPOS. — Poèmes (1890-1900), par M. Maurice Pottecher. — Paris, Edition du Mercure de France, 1900.

M. Pottecher est connu de tous les lettrés, de tous les artistes comme inventeur et organisateur de ce *Théâtre du Peuple*, de Bussang, qui, par des spectacles d'une véritable beauté morale, initie nos populations de l'Est à l'art dramatique ; il compose lui-même les pièces représentées, et la dernière de ces pièces, l'*Héritage*, jouée pendant la saison 1900, nous semble à la simple lecture un drame rustique d'une rare puissance.

Il y a aussi, en M. Pottecher, un poète lyrique et descriptif cherchant dans la musique du rythme ce que les Préraphaélites et Puvis de Chavannes ont atteint dans le domaine du dessin et de la couleur ; un penseur très profond, un styliste très accompli, dont le dernier livre, *Le Chemin du repos*, traduit à merveille les tristesses, les élans et les espoirs. Avec une contemplation admira-

Digitized by Google

tive de la nature, bien digne de celui qui éleva en pleine forêt, au pied d'une montagne, un théâtre pour le peuple, nous avons trouvé, dans le *Chemin du repos*, une suavité de sentiments, une tendresse réconfortante pour les êtres et les choses qui nous ont ravi ; nous voudrions cueillir une strophe à la lumière, une chanson sur l'aube, ou citer cette élégie d'un charme discret, qui s'intitule simplement *Aline*. Mais il nous parait que les six vers suivants sont caractéristiques entre tous, car ils expriment, avec l'esthétique du poète, sa spiritualité, sa mentalité même :

Ce qui dure, dans ce qui change, le connaître,
L'accepter, élargir dans l'univers son être,
Savoir que tout est grave, élever son esprit,
De la terre qui peine à l'astre qui sourit,
Et jusque dans la mort où tout se renouvelle,
Aimer la vie en sa renaissance éternelle.

Sous l'auteur, de tels vers font aimer l'homme.

O. DE GOURCUFF.

***

M. Albert Soubies a eu d'autant plus de mérite à composer sur *La Musique en Hollande* tout un charmant volume (Paris, Flammarion, 1901), que ce pays de savants et de peintres lui offrait peu d'éléments pour l'art dont il s'est constitué l'historien. Mais M. Soubies trouve à glaner, même dans les champs les plus arides. Tels noms de maître de chapelle, de facteur d'orgues, sortent, grâce à lui, des ombres du passé ; et quand il rencontre un musicien moins inconnu, Sweelinck au XVII^v^ siècle, Leubeck ou Ten Kate au XIX^e^, il caractérise son talent avec la plus élégante précision. Parmi les amateurs de musique il n'a eu garde d'omettre la Reine Hortense, qui fit mieux que d'inspirer une cantate démodée. Le nouveau volume de M. Soubies est, ainsi que ses devanciers, un bijou typographique ; les recherches de l'auteur qui, selon l'expression latine, tire d'un fond obscur des choses très nettes, le rendent extrêmement précieux pour les curieux d'art.

O. DE GOURCUFF.

***

Voici quelques-unes des publications récentes de la librairie Téqui (ancienne maison Douniol), 29, rue de Tournon, Paris.

— *Mater Admirabilis*, ou les quinze premières années de Marie Immaculée, par l'abbé A. Monnin, auteur de la *Vie du curé d'Ars* (histoire

Digitized by Google

accompagnée de méditations et d'exemples, de la jeunesse de la sainte Vierge, d'après une fresque du couvent de la Trinité du Mont à Rome).

— *Sermons* (en partie inédits) de l'abbé Henri Perreyve, sur divers sujets de religion, de morale sociale et d'art chrétien. Les sermons « De la vocation dans les arts » et « L'histoire de la parole », sont les plus accessibles aux gens du monde ; ils unissent à la profondeur du savoir, le charme du langage et un sens esthétique exceptionnel.

— *Lettres à des religieuses*, d'après Mme de Maintenon, publiées par le R. P. Libercier. (Ces lettres, adressées aux Religieuses de Saint-Louis, et que le R. P. Libercier a extraites, avec le tact le plus exercé, de l'immense correspondance de la célèbre éducatrice, constituaient, pour ces saintes filles, un véritable manuel de la vie religieuse, une sorte d'*Imitation*. Elles contribueront à faire mieux connaître la haute raison, le ferme esprit, la piété éclairée de Mme de Maintenon, qui prémunissait ses filles contre les dangers de la tristesse et leur enseignait que la grâce n'est point incompatible avec la dévotion).

— *Le Chrétien à l'Ecole de saint Joseph*, par l'auteur des *Avis Spirituels* (petit livre mystique, plein d'élan et d'onction, qui a pour objet le culte de saint Joseph considéré comme époux et père idéal, protecteur et patron de l'Eglise universelle). O. DE G.

*
* *

Les Procès-verbaux sommaires du Congrès-International des Traditions populaires, rédigés par M. Paul Sébillot, paraissent à l'Imprimerie Nationale. Les brefs résumés de l'éminent secrétaire général du Congrès ne nous laissent rien ignorer des communications variées qui ont été faites à ces assises de la Tradition. Deux documents du plus haut intérêt, une lettre de M. G. Pitre, un discours de M. A. de Gubernatis ont pu être publiés *in extenso*.

*
* *

Dans la Revue *La Vogue* (numéro du 15 janvier 1901) paraît un excellent article de MM. M. C. Poinsot et G. Normandy, *Les Limites de la décentralisation*. Le but que poursuivent les auteurs, vaillants ouvriers d'une bonne œuvre, est résumé dans la phrase suivante : « Guérir Paris « de son hypertrophie cérébrale en laissant aux provinces des énergies « qui leur rendront la vie et en tireront les éléments d'une rénovation « littéraire et artistique. » MM. Poinsot et Normandy ne veulent rien ôter au prestige, à la suprématie intellectuelle de Paris qui restera tou-

Digitized by Google

jours l'Athènes moderne, le centre privilégié où les esprits viendront se retremper, s'affiner ; mais ils gémissent sur cette mode parisienne, qui impose à la province le nom d'un écrivain comme la coupe d'un habit, et qui paralyse dans le domaine de l'art toutes les initiatives locales. Il faut que la France, si pleine encore de forces vives du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest, reprenne confiance en elle-même et s'affranchisse des jougs qui stérilisent ses efforts. La Bretagne ne sera pas des dernières à suivre le mouvement décentralisateur ; une très ancienne langue qu'il faut se garder d'appeler un patois, ou même un dialecte, demeure, sur certains points de son territoire, la sauvegarde de son individualisme. C'est dans la Haute-Bretagne, où l'on parle français, dans des villes importantes comme Rennes et Nantes, que la *Fédération Régionaliste Française* rencontrera, sans doute, le plus de sympathies ; il y a là des foyers provinciaux qu'écrivains et artistes bretons doivent prendre à tâche de rallumer.

O. DE GOURCUFF.

* * *

Le vendredi 8 février, le R. P. Terrade, S. M., dont nous avons signalé les belles études sur Dante et ses traducteurs bretons, a fait au Cercle Catholique du Luxembourg une conférence sur le roman à la mode, *Quo Vadis*, de Siemkewicz, qu'il a rapproché, par de très naturelles analogies, des *Martyrs* de Châteaubriand. Les deux œuvres montrent le monde païen à son déclin, le monde chrétien à son aurore. Si le roman polonais est plus pittoresque, plus varié, le P. Terrade a pu dire que le poème français l'emporte comme unité de composition, pureté de doctrine et de forme. Le succès de *Quo Vadis* prouve d'ailleurs le besoin d'idéal et de foi qui subsiste dans la société moderne.

Digitized by Google

# LES CARTES POSTALES BRETONNES

La France n'a pas eu, je crois, le mérite de l'invention des cartes postales illustrées, mais elle a tout de suite appliqué à ces cartes, dont la mode s'emparait, les qualités d'élégance qui lui sont propres, elle en a fait de vrais bibelots d'art.

Je suis heureux de voir sur ce terrain, comme sur bien d'autres, la Bretagne marcher à la tête des provinces françaises, il nous fallait un photographe artiste pour donner à la carte postale bretonne tous ses aspects pittoresques et ses ingénieux développements; M. Hamonnic, de Saint-Brieuc, qui a maintes fois fait ses preuves, s'est trouvé là à point nommé; après M. Louis Tiercelin, dans l'*Hermine*, je veux lui rendre la justice que nous lui devons tous.

Des sites et des monuments, des costumes, types et scènes pittoresques, des portraits d'écrivains et d'artistes, voilà ce que M. Hamonnic s'est attribué à fixer et à rendre. Chacune des séries de cartes postales qu'il a composées ainsi aura les préférences d'un groupe d'amateurs.

L'Oratoire de Saint-Guirec, le Kreiz-Ker, les ruines de la chapelle de Pont-Christ, les divers aspects de Saint-Brieuc, de Moncontour, de Tréguier, de Pont-l'Abbé, du château de Josselin, les vues d'églises, de dolmens, de manoirs et de plages seront recherchés des touristes, désireux d'emporter un souvenir de leur voyage en Bretagne. Plus caractéristiques, les types de paysannes au cimetière, de paysans se rendant au pardon, de laboureurs et de marins frapperont par leur vérité les Bretons de race, que ravira l'effigie d'Yvon Leclohel, prise sur le vif à l'instant où le rebouteux de village exerce ses fonctions.

La galerie des écrivains et des artistes est d'un plus sérieux intérêt. Elle comprend déjà un certain nombre des hommes qui, avec la plume et le pinceau, honorent grande et petite patrie : Louis Tiercelin et Amand Dayot, Charles Le Goffic et Léon Durocher, Jaffrennou et Pierre Laurent, Le Braz et Le Guyader, Bourgault Ducoudray et Jos. Parker, Le Fustec et Botrel, Guillou et Deyrolle. D'autres suivront, des poètes encore, des artistes surtout, et M. Hamonnic, excellent chef d'orchestre, aura eu l'honneur d'accorder tous ces instruments dans le plus harmonieux des concerts bretons.

O. DE GOURCUFF.

---

*Le Gérant* : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

# HOMMAGE A M. DE LA BORDERIE

La ville de Vitré aime ses enfants et garde leur souvenir; ses rues lui rappellent PIERRE LANDAIS, le trésorier général et le ministre malheureux de notre duc François II, qui fut pendu pour avoir trop aimé son pays; BERTRAND D'ARGENTRÉ, le jurisconsulte et le premier historien de la Bretagne; RENÉ CROISSANT DE GARENGEOT, membre célèbre de l'académie royale de chirurgie. Elle n'a pas oublié GUILLAUME BRILLET, évêque de Saint-Brieuc et de Rennes; le cardinal ROBERT GUIBÉ et son frère MICHEL, évêque de Dol et de Rennes; le botaniste JEAN POUPPÉ DES PORTES, membre de l'académie des sciences; le littérateur PIERRE LE CORVAISIER, secrétaire perpétuel de l'académie d'Angers; les deux frères CLAUDE et JEAN-JULIEN SAVARY, le premier orientaliste distingué, le second auteur

[1] Les témoignages de haute estime et de sympathique admiration continuent d'affluer autour du cercueil de M. Arthur de la Borderie. Nous aurions voulu donner, dans ce fascicule, une série d'études sur l'homme remarquable que la Bretagne vient de perdre; plusieurs de ces articles demandés aux auteurs ne nous sont pas encore parvenus. Pour ne pas retarder la publication de la présente livraison, nous nous bornons aujourd'hui à reproduire un excellent article paru dans le *Journal de Vitré* sous le pseudonyme d'*Un Disciple* qui cache le nom du distingué archéologue vitréen M. l'abbé Pâris-Jallobert; et à insérer de curieuses notes sur le rôle de M. Arthur de la Borderie à l'Assemblée Nationale de 1871, dues à son collègue et ami M. Alfred Lallié. Une belle poésie de M. Joseph Rousse évoque le souvenir de l'historien de la Conspiration de Pontcallec.

M. Barthélemy-Pocquet, à qui nous devons le meilleur travail d'ensemble qui ait encore paru sur M. de la Borderie, veut bien nous informer que, sur la proposition de M. Sacher, membre du Conseil Municipal de Rennes, le nom de l'illustre Breton sera prochainement donné à l'une des grandes avenues voisines de la gare. Vitré érigera un monument au fils qui l'aime tant et il appartiendra sans doute à la Société des Bibliophiles Bretons d'élever l'autre monument, celui qu'Horace estimait plus durable que l'airain, à la mémoire de son président. N. D. L. R.



Digitized by Google

de plusieurs mémoires sur l'époque de la Révolution ; enfin René-Jean Breteau de la Guerettrie, curé de Saint-Martin, surnommé *le saint de Vitré*.

Aujourd'hui, elle vient de perdre l'un de ses plus illustres enfants en la personne de M. Louis-Arthur Lemoyne de la Borderie.

Né le 5 octobre 1827, il appartenait à l'une des plus anciennes, des plus nombreuses et des plus importantes familles de Vitré ; la branche dont il descendait avait acquis la terre de la Borderie, en Estrelles vers, 1510, et en portait le nom depuis cette époque ; du côté maternel, il sortait de la famille Hévin, originaire de Brielles dont un rameau s'étendait jusque dans la paroisse de La Bouëxière.

Dès sa jeunesse, Arthur de la Borderie sentit naître en lui cette passion pour son pays qui lui fera consacrer sa vie toute entière à la Bretagne et à la Bretagne seule, sa chère petite patrie, comme il se plaisait à l'appeler. Après quelques heureux essais dans les congrès de l'Association Bretonne en 1847, 1848 et 1849, il entra dans le cours de cette dernière année à l'école des Chartes, afin d'apprendre à mieux connaître, à mieux aimer et à mieux servir la Bretagne. Il en sortit en 1852, à la tête de sa promotion ; et, après avoir passé quelques années à Nantes, comme archiviste de la Loire-Inférieure, il partagea son existence entre Vitré, sa ville natale, et Rennes où il avait épousé, en 1858, Mlle Marie-Philomène de la Bigne-Villeneuve, nièce de son confrère et de son ami M. Paul de la Bigne, l'un de nos archéologues et de nos historiens bretons les plus estimés et les plus regrettés.

Nous le trouvons depuis lors membre ou fondateur et souvent président de toutes les sociétés savantes de la Bretagne ; nous lui devons particulièrement la *Revue de Bretagne et de Vendée*, fondée en 1857, la *Semaine Religieuse du diocèse de Rennes*, en 1864 ; *la Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*, en 1877. Il fut en même temps membre de la *Société Française d'Archéologie* et de l'ancien *Institut des Provinces*. Enfin, correspondant de *l'Institut* en 1883, il fut élu, en 1889, membre libre de *l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

A. de la Borderie était, comme on l'a dit, le répertoire vivant de l'histoire de la vieille Armorique et de toutes ses grandeurs. Passé

Digitized by Google

breton et présent breton, histoire bretonne, traditions bretonnes, légendes bretonnes, manuscrits bretons, livres bretons, monuments bretons, il avait tout fouillé, tout appris, tout retenu, et il a beaucoup imprimé. La simple liste de ses diverses publications ne comprend pas moins de quarante pages dans la *Bio-bibliographie bretonne* de M. Kerviler, et encore faut-il remarquer que cette liste s'arrête en 1890. Je me contenterai de mentionner ici les études qui concernent directement le pays de Vitré : *Le Calvinisme à Vitré* (1851) ; *Documents inédits sur la ville de Vitré* (1851) ; *Les Vieilles Rues de Vitré* (1852) ; *Notre-Dame de Vitré* (1853) ; *La Flèche de Notre-Dame de Vitré* (1858) ; *Notice historique sur la collégiale de la Magdeleine de Vitré* (1859) ; *Discussion sur Landais, le ministre de François II* (1862) ; *La Ville de Vitré et ses premiers barons* (1865) ; *L'Église de Notre-Dame de Vitré* (1866) ; *Vitré et son arrondissement* (1865, *dans La Bretagne Contemporaine*) ; ORIGINES PAROISSIALES : *Marcillé-Robert* (1865), *Chelun* (1867), *Erbrée et Mondevert* (1868), *Gennes, Le Pertre et Bréal* (1870 et 1871), *canton d'Argentré* (1871), NOTES SUR VITRÉ : *Inscriptions de la cloche de l'hôpital et du triptyque de Notre-Dame* (1870) ; *Les Paroisses de Vitré, leurs origines et leur organisation ancienne* (1876) ; *Journal de Jacques de Gennes de la Motte, recteur alternatif de Notre-Dame en 1758* (1877) ; *Vitré depuis le XV^e siècle* (1880) ; *Vitré, ses vieilles maisons, son Château* (1880, *dans La Bretagne Artistique*) ; *Madame de Sévigné en Bretagne* (1882) ; *La Trémoïlle et Laval-Vitré* (1888) ; *Le Combat de Châteaubourg* (1890) ; *Mémoire pour la paroisse de Notre-Dame de Vitré* (1890).

On était parfois tenté de reprocher à M. de la Borderie de trop disséminer son immense savoir ; et, de tous côtés, on lui demandait d'élever à sa bien aimée Bretagne un monument complet, le sachant seul capable, après cinquante années de travaux ininterrompus, de donner définitivement son histoire générale. Il le promettait toujours, mais il voulait encore être mieux préparé. Enfin, s'entretenant un jour avec son médecin qui était avant tout son intime ami et dont il avait fait un bibliophile, il lui demanda s'il pouvait compter encore sur une existence assez longue pour mener à bonne fin l'important travail qu'on semblait exiger de lui. Sur la

Digitized by Google

réponse affirmative du docteur, qui ne pouvait s'en désintéresser, il se mit à l'œuvre, et le premier volume de sa grande *Histoire de Bretagne* parut en 1896. Deux autres suivirent en 1898 et 1899, et près de cinq cents pages du quatrième étaient imprimées ou prêtes à passer sous la presse, lorsque ses forces s'affaiblirent sous l'excès du labeur et qu'il se vit dans la nécessité de passer à un ami la plume qu'il tenait avec tant d'érudition et d'intelligence.

La passion de M. de la Borderie pour la Bretagne entretenait en lui la foi de ses ancêtres et la pratique des devoirs religieux, car il ne comprenait pas que l'on pût être véritablement breton sans être bon catholique. *Servir la cause chrétienne et catholique*, avait-il dit en faisant appel en faveur de la *Semaine religieuse*, *c'est servir aussi la Bretagne, et de la manière la plus efficace et la plus puissante*. Le pasteur Vaurigaud, qui, sans doute, avait reçu de la part de notre savant quelques égratignures, ou du moins des meurtrissures, car la lourde main de M. de la Borderie n'était pas gantée de velours quand elle s'appesantissait sur quiconque donnait une entorse à la vérité historique, Vaurigaud, dis-je, dans son *Essai sur l'Histoire des Églises réformées de Bretagne*, semble vouloir se venger chaque fois que le nom de quelques membres de la famille Lemoyne se trouve mentionné parmi les protestants, en faisant remarquer que cette famille est encore existante dans le pays. Mais ses coups portent complètement à faux, car la branche de la Borderie n'a jamais eu aucune attache avec le protestantisme. Comme ses aïeux, de la Borderie avait une foi profondément enracinée et entretenue par les œuvres ; on n'a pas oublié à Vitré les larges aumônes de son vertueux père, et on se souviendra longtemps de la générosité des enfants. Défenseur de l'enseignement chrétien, fondateur du *Comité départemental de l'enseignement libre* en 1868, et vice président du comité des écoles chrétiennes, M. de la Borderie fut toujours un chrétien actif et généreux. Enfin, sa foi s'est affirmée au grand jour dans ses publications si nombreuses consacrées à nos vieux saints bretons : et l'on peut dire que l'un des beaux côtés de son talent c'est le rôle prépondérant qu'il a donné aux saints de Bretagne dans notre histoire nationale.

On a voulu faire de M. de la Borderie un homme politique ; il

Digitized by Google

fut conseiller général pour Vitré de 1864 à 1871, et député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée Nationale de 1871 ; mais, comme on l'a dit, son tempérament libre et frondeur n'était pas fait pour la politique, il s'en dégoûta bientôt et donna sa démission aux élections de 1876, quoiqu'il fût assuré d'une grande majorité. Il vint habiter au milieu de ses manuscrits et de ses livres pour s'adonner de nouveau et tout entier à ses travaux historiques. Remarquons toutefois que, pendant sa législature, nommé rapporteur des actes de la Défense Nationale, il en profita pour prendre en main les intérêts bretons avec tout le patriotisme que lui inspirait l'amour de son pays ; et, dans son volumineux et magnifique rapport sur *le camp de Conlie et l'armée de Bretagne*, il vengea nos mobilisés de la conduite injuste du gouvernement à leur égard, en les présentant à la France misérablement abandonnés et comme bloqués dans la boue, sans souliers, sans armes et sans pain.

M. A. de la Borderie a été souvent appelé un bénédictin laïque et mis en parallèle avec dom Lobineau, le premier historien sérieux de la Bretagne. En effet, il avait hérité de l'amour et du dévouement de ce religieux pour la vieille et héroïque petite patrie bretonne : comme lui, il avait un culte passionné pour toutes ses gloires ; et on peut lui appliquer le titre qu'il décernait, il y a quelques années, à dom Lobineau, en l'appelant lui aussi le grand serviteur de la Bretagne.

L'Eglise, toute sa vie il l'a servie, il l'a défendue, il a couronné ses saints d'une nouvelle et radieuse auréole ; et la croix de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand en a été la récompense.

La Bretagne, toute sa vie il l'a aimée, étudiée et glorifiée ; en échange elle lui a ouvert les portes de l'Institut.

Vitré, toute sa vie il y a été attaché, il l'a honorée par ses travaux, il a agrandi sa renommée ; elle lui sera reconnaissante.

*Il est évident*, a dit A. de la Borderie, en érigeant une statue à dom Lobineau, *que l'homme ou les hommes qui vouent leur vie, qui dépensent leur existence, leur force, leur âme, à rechercher péniblement un à un les linéaments de la physionomie nationale puis à les rapprocher, à les replacer dans l'ordre vrai et naturel où ils se sont développés successivement, de façon à restituer, dans la vérité*

Digitized by Google

*sévère et sainte, l'image sacrée de la patrie, n'est-il pas évident que ces hommes rendent à leurs compatriotes, à leur pays, un service de premier ordre, et que leurs noms doivent être — immédiatement au-dessous de ceux des héros et des saints — inscrits sur le livre d'or, sur le grand livre de la dette nationale, mais de celle-là qui n'est jamais acquittée, et que chacune des générations successives doit payer avec le cœur ?*

Eh bien ! ce service de premier ordre lui aussi, de la Borderie, il l'a rendu ; Rennes l'a déjà compris ; bientôt une rue portera son nom dans la capitale de la Bretagne ; à défaut d'un tombeau, Vitré, nous l'espérons, lui érigera une statue. On a déjà proposé comme emplacement la *Place d'Armes*, en face de l'hôtel où il est né, où il a travaillé, où il est mort. Très bien. Si cet endroit est trop exigu, j'aimerais à le voir, s'il ne devait pas se trouver trop mal à l'aise accosté qu'il serait des écoles communales, dans l'avant-cour du château, où il se dresserait comme l'historien des premiers barons de Bretagne, le restaurateur de leur antique château, et le gardien de la bibliothèque et du musée, dont il fut le conservateur et en grande partie le fondateur ; et nous l'y saluerions en même temps comme l'Historien National de la Bretagne.

Un Disciple.

Digitized by Google

# LES QUATRE GENTILSHOMMES

A la mémoire de M. Arthur de la Borderie,
historien de la Conspiration de Pontcalec.

Des cavaliers passaient tenant en mains des torches
Qui jetaient des lueurs rougeâtres sur les porches,
Les vieux toits des maisons et la tour du Bouffay.
Ils refoulaient le peuple entassé jusqu'au quai,
En criant qu'il fallait laisser un large espace
Autour de l'échafaud élevé sur la place.
Puis vinrent des soldats marchant en rangs pressés,
Sinistres bataillons de fusils hérissés.
Le beffroi du Bouffay bientôt sonna neuf heures.
Le peuple ému grondait, sorti de ses demeures,
Mais se heurtait partout aux troupes *du Régent* ;
Et des cris dans la nuit montaient lugubrement.
Le bourreau, hache en main, attendait en silence ;
Ses valets regardaient au loin la foule immense.
On vit enfin venir quatre jeunes seigneurs,
Les bras liés, suivis de quatre confesseurs,
Fantômes blancs et noirs, aux yeux remplis de larmes,
Par les juges tirés de leur couvent des Carmes.
Autour d'eux, dans la foule, éclataient des sanglots.
Quelques-uns maudissaient Philippe et ses bourreaux,
Sans craindre les regards des soldats de la France.
*Grâce* ! criaient des voix : d'autres disaient : *Vengeance* !
Tous les cœurs se sentaient frémir, car ces seigneurs
Des droits de la Bretagne étaient les défenseurs.
Ils voulaient protéger sa liberté meurtrie.
S'ils avaient conspiré, c'était pour la patrie !

Digitized by Google

Tous quatre furent grands, simples devant la mort,
En appelant à Dieu, mais soumis à leur sort.
Au pied de l'échafaud, on dit qu'ils s'embrassèrent
Malgré leurs bras liés. De vieux soldats pleurèrent.
La hache s'abattit quatre fois, et le sang
Sur les moines jaillit rougissant leur froc blanc.
La foule s'écoula dans l'ombre, épouvantée ;
On croyait pour jamais la Bretagne domptée ...

Pontcalec, du Couëdic, Montlouis, Talhouet,
Une jeune Bretonne, en filant au rouet,
Près de Kernascleden au fin clocher gothique,
Un soir m'a raconté votre histoire tragique.
Devant nous s'étendaient des landes et des bois ;
An loin sous le soleil étincelaient les toits
D'un grand château caché dans la sombre verdure.
La fileuse, vers moi relevant sa figure,
Dit : « C'est là Pontcalec, le château du marquis
Mort pour avoir voulu défendre son pays. » —
Je suivis mon chemin, pensant dans les ténèbres
Que ces mots valaient bien des oraisons funèbres.

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

# LA BORDERIE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. de la Borderie, fut élu à l'Assemblée Nationale, le 8 février 1871, dans le département d'Ille-et-Vilaine, le dixième sur douze par 88,266 voix. Le dernier élu de cette liste avait obtenu 60 000 mille voix de plus que M. Martin-Feuillée, le premier de la liste opposée.

La principale Commission dont il ait fait partie a été la Commission dite du 4 Septembre, établie par une décision de l'Assemblée Nationale du 14 juin 1871 pour examiner les actes du gouvernement de la Défense Nationale. Ces actes, on se le rappelle, avaient été sévèrement jugés par des républicains avérés, tels que Lanfrey, qui avait appelé le ministère de Gambetta la dictature de l'incapacité. La Commission du 4 Septembre comptait parmi ses membres un autre érudit bien connu, M. de la Sicotière.

Le président de la Commission avait été d'abord M. Saint-Marc Girardin ; à sa mort il avait été remplacé par le comte de Daru.

A peine l'Assemblée Nationale était-elle constituée que, de Lyon, de Toulouse, de Saint-Etienne, lui arrivèrent des plaintes nombreuses sur la conduite des délégués du gouvernement de la Défense Nationale. Les Bretons, des divers départements de la province, furent particulièrement unanimes à accuser le gouvernement de leur avoir fait quitter leurs foyers pour les réunir dans le Camp de Conlie, où on les avait laissés se morfondre dans la boue, sans les exercer, et surtout sans les armer.

Digitized by Google

De plus, des dépêches avaient été télégraphiées à la France entière pour annoncer le désastre du Mans, et, dans ces dépêches, les bataillons bretons avaient été signalés comme ayant causé le désastre par leur débandade à la Tuilerie. Le témoignage de bravoure que Chanzy avait donné aux troupes bretonnes commandées par le général Gougeard avait été passé sous silence (12 janvier 1871).

La Commission du 4 Septembre, saisie de ces plaintes, résolut d'examiner si elles étaient fondées. Au premier abord, elle se refusait à croire qu'un gouvernement, qui levait des troupes de toutes parts eut négligé d'employer cinquante mille hommes qui ne demandaient qu'à marcher. M. de la Borderie fût chargé par la Commission de faire une enquête sur ces divers points et de rédiger un rapport.

L'enquête fut longue et approfondie ; toutes les correspondances administratives, les dépêches télégraphiques, durent être étudiées une à une. Dès le début, M. de la Borderie se heurta à la mauvaise volonté de M. Thiers. Depuis qu'il était devenu chef du pouvoir exécutif, il cherchait à se faire un mérite, auprès de la gauche, des entraves qu'il apporterait à la publication de ceux des actes de la Défense Nationale qui étaient de nature à déconsidérer leurs auteurs. M. Thiers ne put refuser les pièces, parce qu'il y avait une loi qui avait investi la commission du droit de se les faire remettre, mais il refusa de communiquer les chiffres. Ce refus n'embarrassa nullement M. de la Borderie ; il acheta tous les traités de cryptographie qu'il put rencontrer, et, avec l'aide de M. Eugène Chaper, député de l'Isère, son collègue de la commission, il eut bientôt fait de percer le mystère des différents chiffres.

Son rapport sur le camp de Conlie fut imprimé et distribué à l'Assemblée Nationale le 27 décembre 1873. C'est une œuvre des plus remarquables, où on retrouve toutes les qualités de style de l'éminent historien, et un ensemble de preuves merveilleusement agencées qui imposèrent le silence à ceux qui auraient eu le plus d'intérêt à en contester les conclusions.

L'histoire du camp de Conlie, c'est celle de l'armée de Bretagne, ou, pour parler plus exactement, celle des contingents mobilisés fournis par les départements bretons, Côtes-du-Nord, etc.

Digitized by Google

D'après le rapport officiel sur l'organisation des Gardes nationales mobilisées, le contingent mobilisable de ces cinq départements arrivait à peu de chose près au chiffre de 79,000 hommes. Un effort considérable avait donc été, dès le mois d'octobre, fait par la Bretagne pour mettre immédiatement le contingent en état de prendre une part active à la défense nationale, et, tandis que, dans le reste de la France, les mobilisés n'ont été presque partout réunis à la Guerre que dans le courant de janvier 1871, dès la fin du mois de novembre précédent, la Bretagne avait levé plus de 40,000 hommes et dès le 9 décembre, plus de 50,000.

Voici le résumé de ses conclusions :

Il faut attribuer le défaut d'armement des troupes de Conlie aux sentiments de défiance du gouvernement de Tours à l'égard des Bretons. On aurait pu, si on l'eut voulu, armer les troupes du camp de Conlie selon la promesse qui en avait été faite.

Le non armement des troupes de Conlie porta un grave préjudice à la Défense Nationale. En armant et en instruisant en temps utile, c'est-à-dire en novembre et en décembre, les mobilisés bretons, on en eut tiré 30 à 40 mille hommes de bonnes troupes qui se seraient trouvés prêtes au commencement de janvier. C'était la réserve qu'il fallait et qui manqua au général Chanzy pour se maintenir dans les positions du Mans et battre les Prussiens. Le général Chanzy l'a déclaré lui-même dans une lettre du 6 juin 1873 adressée au Cte Rampon.

L'armement en fusils Springfield donné au dernier moment a été funeste. Voici le jugement qu'en portaient dès lors les amis les plus zélés du gouvernement : Envoyer au feu des hommes armés de fusils qui ne fonctionnent pas c'est une véritable conspiration contre la Défense Nationale (*Avenir de Rennes*, du 23 janvier 1871).

« ... La Bretagne a donné ses hommes et son argent. Le gounement dépensa l'argent, imposa aux hommes trois mois de souffrances, exposa le nom breton au déshonneur, et la défense nationale n'en tira aucun profit. »

M. de la Borderie fut également chargé du rapport sur la destitution de dix-sept magistrats inamovibles, prononcée par M. Crémieux. L'un de ces magistrats était M. Chaudreau, président du tribunal de

Digitized by Google

la Rochelle. Sa destitution avait amené certains incidents qui avaient eu pour résultat d'interrompre le cours de la justice Dans ce rapport, auquel l'auteur a su donner le mérite d'une œuvre littéraire, se trouve une histoire complète de l'inamovibilité de la magistrature en France (1).

L'étude que MM. de la Borderie et Chaper avaient faite des différents chiffres leur donna l'idée de dépouiller les dépêches échangées entre le gouvernement et certains préfets. De ce dépouillement sont sortis les deux volumes de dépêches qui figurent dans l'Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense Nationale. C'est une mine inépuisable de petits faits curieux. Sans ces deux travailleurs, on eut ignoré les dépêches grotesques de M. Guépin, si souvent citées, et qui attestent que la politique avait eu pour résultat d'amener ce démocrate, qui avait donné des preuves d'intelligence dans les sciences, à un état de véritable folie.

M. de la Borderie, profondément légitimiste, regardait en politique la ligne de conduite de M. de Falloux, la même que M. le duc de Broglie s'efforça de mettre en pratique à l'Assemblée Nationale, comme la plus raisonnable et la plus sensée. Aussi la chute du ministère de Broglie en 1874, à laquelle avait coopéré l'extrême-droite, fut-elle signalée par lui comme le point de départ de la décadence du parti conservateur.

On trouverait, dans la collection du *Journal de Rennes*, des correspondances du plus vif intérêt sur les événements de chaque jour. Il était rare qu'il s'abstînt d'envoyer quelques lignes à ce journal.

Dans son *Dictionnaire des Parlementaires*, Bourloton prétend que M de la Borderie s'était rendu presque ridicule à l'Assemblée en disant à tout propos dans ses interruptions : Et la Commune !

Il a pu lui arriver, comme à d'autres députés, de faire cette interruption, mais il n'a jamais fait sa spécialité de ceci. On sait assez d'ailleurs que la banalité n'était pas son fait.

Dans la dernière année de l'Assemblée il ne dissimulait pas son

(1) Voir les tomes XXI et XXII des *Annales de l'Assemblée nationale*, contenant ces deux rapports, celui sur *le camp de Conlie et l'armée de Bretagne* a été aussi publié en 1 vol in-18 de 360 p., chez Plon, Paris 1874.

Digitized by Google

profond dégoût de la politique, et, sans négliger ses devoirs de député, il s'occupa de donner une édition nouvelle de Noël du Fail.

En 1876, il laissa poser sa candidature à la députation dans l'arrondissement de Vitré, mais sans entrain. Et bien que, des trois candidats en ligne, il fût celui qui avait obtenu le plus de voix, il se retira au moment du ballottage.

ALFRED LALLIÉ.

---

Louis Tiercelin rappelle, dans l'*Hermine*, que la préface de mon livre, *Gens de Bretagne*, a été le dernier témoignage public de l'admirable activité littéraire de M. Arthur de la Borderie. Si je me permets de revenir sur un sujet tout personnel, c'est pour louer la modestie de l'homme éminent qui ne se montra justement autoritaire que pour défendre la vérité historique. En littérature quoique sa vaste érudition empruntât une forme très originale, souvent imagée et brillante, il ne prétendit jamais s'imposer, il alla jusqu'à me prier de retoucher à mon gré cette belle préface dont je suis fier et à laquelle je me serais reproché, moi son humble disciple, de changer un iota. On ne dira jamais trop quel grand homme et quel brave homme nous avons perdu en Bretagne. Un « La Borderie intime », composé avec les souvenirs de ses amis, serait le plus doux hommage à sa mémoire.

O. DE G.

Digitized by Google

# L'ÉGLISE DE RUNAN

## SES ORIGINES - SON HISTOIRE

(*Suite*[1]).

### Les Fabriciens de Runan.

Il nous est arrivé, au cours de cette étude, de relever les noms de quelques princes et gentilshommes bretons, ceux des commandeurs de Malte dont les actes sont conservés dans les archives de la trêve, nous ne pouvons oublier ici les procureurs-syndics de la paroisse; ils furent parmi les meilleurs serviteurs de Notre-Dame. Ce titre de procureur-syndic honora des Lestrézec, des Kernec'hriou, des Kerbellec, des La Boëssière, des Trogoff; les délibérations de la fabrique l'accusent.

Un autre agent important de la vie administrative et religieuse de la paroisse était le fabricien. Celui-ci était nommé pour un an, et sa fonction était gratuite, bien qu'elle ne fut une sinécure. Nous avons pu le constater à certains détails de comptes fournis par des fabriciens de Runan et énumérés dans l'ordonnance du commandeur Tambonneau. Les comptes étaient annuellement dressés par les deux fabriciens en charge.

Deux grands procès illustrèrent particulièrement les fabriciens de Runan : le premier fut soutenu contre une dame d'Acigné au sujet des foires de Runan ; le second tendait à obliger Monseigneur l'évêque de Tréguier à donner à la trêve de Runan un prêtre résidant. Voici, en substance, l'histoire du premier de ces différends. Les droits de place, tous les profits et autres émoluments, selon la teneur des chartes, étaient, jusqu'en 1665, perçus, sans nulle opposition, par la fabrique de l'église.

[1] Voir le fascicule de janvier 1901.

Digitized by Google

A cette époque un certain M. Picout de Montfort, se disant sous-fermier des droits et des coutumes ordinaires qui se prélevaient tant dans la ville de Pontrieux que sur les foires de Ploëzal et de Runan appartenant au seigneur comte de Grand-Bois lorsqu'elles échéaient au jour de lundy, avait fait assigner en la juridiction de Chateaulin, Laurens Le Goas, alors fabricien de Runan, pour s'y entendre condamné à restituer à lui, Picout de Montfort, la somme de vingt-deux livres dix sols, soit la moitié des quarante-cinq livres provenant des coutumes de la foire des Saints-Innocents derniers qui se tenaient au bourg de Runan.

Les fabriciens opposèrent à cette sommation une fin de non recevoir appuyée sur les droits à eux conférés par les ducs et par le roi, droits reconnus à la juridiction du comte de Goello dont relevait alors la paroisse de Runan. Apparition de Mme d'Acigné elle-même, flanquée d'un sien cousin ou neveu, l'abbé d'Acigné, dont le rôle en cette affaire n'est pas clairement défini et munie d'une ordonnance de la Chambre des requestes de Sa Majesté le roi : autre réponse dilatoire des fabriciens Le Goas et Ollivier Henry, soutenant que les seules coutumes appartenant à Mme d'Acigné consistaient dans le péage du pont de Pontrieux. Les deux parties s'acharnèrent jusqu'à épuiser toutes les juridictions ; Mme d'Acigné finit pourtant par remporter cette maigre victoire de se voir adjuger — mais combien plus tard — la moitié des recettes dont elle réclamait la totalité[1]. Quant au différend survenu entre l'évêque de Tréguier et les fa-

[1] Ce ne furent pas les seuls démêlés juridiques que les fabriciens de Runan eurent avec la famille d'Acigné. En 1773, un descendant de cette maison, Messire Charles-Honorat Marie, chef de nom et d'armes, seigneur marquis de Coëtrieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, seigneur propriétaire des terres, fiefs et seigneuries de Lestrézec, Trogoff, Pontrieux, Frinaudour, Quemper-Guézennec, Kerguilli, Rostrenen, Carnabas, Bois-Geffroy, Bois Filly et autres, demeurant en son château de Carnabas en la paroisse de Plouisy, somma les fabriciens de Runan de satisfaire, envers lui, dans quinzaine, à tous les droits et devoirs seigneuriaux et féodaux, à peine de saisie féodale et dépens réservés.

Trois ans plus tard il procède contre le général et les fabriciens de la paroisse au sujet de la liquidation de certaines rentes et du rachat de quelques autres

Notons aussi les différends de la fabrique avec Messire André-Marie-Louis de Gourdan, seigneur de Brelidy et de Locmaria en Ploumagoar, 1770.

Digitized by Google

briciens de Runan, nous allons, avant que d'en dire brièvement les péripéties et l'issue, en indiquer les origines.

Un manuscrit daté de 1575 dit que Odet de Bretaigne, comte de Vertus et de Goello, baron de Bretaigne, seigneur d'Avaugour, présenta à cette époque un prêtre pour la cure tréviale de Runan. Cette présentation a-t-elle dans la suite été faite par tels autres seigneurs appartenant à d'autres juridictions, ou est-elle peu à peu tombée dans le domaine de la fabrique, agissant au nom du général de la paroisse? Nous ne saurions rien assurer à ce sujet. Quoi qu'il en soit, les rares archives de l'église nous fournissent un curieux document, la requeste adressée en l'année 1778 au parlement de Bretagne dans le but de faire intervenir son autorité dans le conflit en question :

Voici les éléments de cet acte : la trêve de Runan, en la paroisse de Plouëc, trêve redevable de la dîme féodale à l'ordre de Malte et de la dîme ecclésiastique au Chapitre de Tréguier, a constamment jusqu'à ce jour, été desservie par un curé et par un prêtre. Elle est aujourd'hui impourvue, l'évêque de Tréguier ayant, il y a un mois environ, 24 novembre 1777, retiré les prêtres qui la desservaient.

Le général de la paroisse somme le recteur de Plouëc, pasteur immédiat, de s'expliquer sur cette mesure; celui-ci proteste la sommation. Une seconde requête au vicaire général de Tréguier est aussi infructueuse. Les fabriciens insistent ; on leur répond qu'à cause de la pénurie de prêtres, le recteur de Plouëc devait par lui-même et par ses vicaires pourvoir au ministère sacré à Runan.

Il est vrai que, dans l'intervalle, un prêtre de Plouëc s'était présenté pour dire la messe et renouveler les saintes espèces ; il trouva porte close. Le général fit remarquer que ce prêtre, au lieu de se présenter le dimanche, arrivait le lundi matin. Un autre prêtre, M. Le Brigand, retiré à Ploumagoar, ayant bien voulu chanter la messe le dimanche précédent, fut interdit par ordre de l'évêque.

En telles occurrences les treffiens de Runan s'adressent à la haute autorité du parlement pour qu'il lui plaise : « ordonner au « sieur recteur de Plouëc et même à Monsieur l'évêque de Tréguier

Digitized by Google

« de pourvoir l'église de Runan d'un vicaire desservant pour cé-
« lébrer la sainte messe les jours de dimanche et fête, administrer
« aux habitants sains et malades les secours spirituels, et y faire
« toutes les fonctions ordinaires dans les trêves comme il a toujours
« été pratiqué de temps immémorial. »

Présentée au Parlement, cette supplique fut, sur les réquisitions du célèbre Caradeuc de la Chalotais, alors procureur général du roi, communiquée à l'évêque de Tréguier « pour ses réponses ensemble sur mes conclusions être ordonné ce qu'il sera vu appartenir ».

L'évêque de Tréguier ne s'empressa point de répondre. Les treffiens de Runan prirent son silence pour un aveu et adressèrent au Parlement une requête nouvelle tendant à ce que fussent définitivement adjugées leurs « fins et conclusions » et à ce que fut le révérend évêque condamné aux dépens.

A quoi par l'organe du procureur général, il fut répondu que les suppliants devaient se pourvoir.

Au moins ce pourvoi fut-il accueilli, car la trêve fut provisoirement administrée[1] et moins d'un an après, Jean-Baptiste-Joseph Lûberzac, évêque de Tréguier, désigna comme desservant de Runan, sous le titre de chapelain de Keranguen[2], messire Guillaume Moignet, 20 janvier 1779.

Le 5 février 1781, messire Moignet était par lettres du vicaire général de Tréguier autorisé à se faire seconder par tels autres ecclé-

[1] M. Le Goas, nommé recteur de Lande Baeron fut remplacé après deux mois de vacances par M. Le Calvez. Durant l'intérim M. Perrin recteur, Tallou vicaire, et Lavallot, prêtre, font le service de la trêve.

[2] Voici en quels termes s'exprime au sujet de cette chapellenie la lettre épiscopale : « Une chapelenie, dite de Keranguen, située dans la paroisse de Plouëc, « et accoutumée d'être desservie à Runan, à la charge d'une messe hebdoma- « daire chaque jour de dimanche, sur l'autel de la sainte Vierge, se trouvant « vacante et dont la présentation et nomination ou le droit de présenter ou de « nommer est reconnu nous appartenir à raison de notre dignité épiscopale, « par la négligence des présentateurs qui l'ont laissé vaquer depuis la mort « de messire Claude Bernard, dernier possesseur d'icelle etc., etc.

Nous avons quelques raisons de penser que la cause de ce conflit entre les fabriciens et l'évêque de Tréguier fut la jalousie de M Perrin, recteur de Plouëc et supérieur de la trêve. Il voulut sans doute en centraliser ainsi à son profit tous les bénéfices spirituels et temporels, avec d'ailleurs l'assentiment de l'évêché.



Digitized by Google

iastiques dans le ministère sacré, en attendan tla venue prochaine d'un desservant adjoint titulaire.

De ceci, nous présumons que la trêve était à cette époque, selon le jugement de l'autorité diocésaine, tantôt pourvue d'un vicaire, tantôt impourvue.

*Les desservants de Runan.* — De 1778 à 1790 nous voyons les registres de la chapelle signés par MM. Cabec, Le Prieur, Souvestre; en 1790 ce dernier devint recteur de Ploëzul, et fut remplacé à Runan par M. Louis Berthou dont nous rencontrons la signature jusqu'à 1793. En cette année, M. Berthou paraît encore comme témoin dans un mariage ; les anciens registres paroissiaux sont devenus ceux de l'état-civil. Nous ne savons rien de ce qui concerne le clergé de Runan durant la période révolutionnaire. Cependant, M. Dafniet, recteur de Plouëc en 1790, vint à son retour de l'exil se fixer à Runan. Obligé de se retirer à nouveau, il laissa dans la paroisse son ancien vicaire, M. Rannou, qui y mourut.

Desservie ensuite par différents prêtres auxiliaires, la trêve de Runan devint paroisse et commune en 1825.

## APPENDICE

Lorsque, sortant de Runan, le voyageur se dirige vers Prat ou Coatascorn, il rencontre, échelonnées sur sa route, les anciennes gentilshommières de la paroisse. C'est d'abord le manoir de Kerbellec portant encore, encastrées dans sa façade, les armes des Le Saint en alliance avec les Cillart qui portent : « *de gueules au huchet d'argent enguiché de même en sautoir.* »

Plus loin l'on remarque le lieu d'origine des Kersavet ou Monteville. Enfin, à la pointe du coteau, la vieille demeure des Lestrezec avec son donjon en ruines.

Du sommet de ce promontoire, le regard glisse le long du versant jusqu'au fond de la vallée où le Jaudy serpente avec un clapotis sur les pierres lisses. Ici, un pont en interrompt un instant le miroir limpide; tout près, à demi cachée dans un bouquet d'arbres, une petite chapelle dédiée à saint Vincent.

Digitized by Google

Au-dessus de la porte principale de cet humble sanctuaire apparaissent les armes des Chrech'riou en alliance avec un écusson fruste ; dans le chevet s'ouvrait une fenêtre à ogive flamboyante complètement obstruée aujourd'hui. Saint Vincent est devenu dans notre pays le protecteur des porcs. Les humbles voûtes qui jadis tremblèrent aux sons hautains des cors de l'halali, entendent maintenant les invocations des éleveurs paisibles du doux animal que Monselet chanta.

## CONCLUSION

Voici terminée cette esquisse rapide de l'église de Runan : nous ne nous cachons point combien elle est imparfaite, et incomplète. A peine osons-nous invoquer comme une excuse la pénurie des documents dont nous avons pu disposer : lors de la démolition des Halles combien de parchemins précieux furent livrés aux quatre vents du ciel...

Dans toute leur modestie, nous dédions, néanmoins, ces quelques pages, aux paroissiens de Runan.

Puissent-elles faire qu'ils aiment un peu davantage leur petite patrie, leur église, témoin exquis du passé. Pieusement, nous les déposons aussi au pied du trône de Notre-Dame de Runan, en témoignage de foi douce et profonde, et comme une humble part de contribution apportée à la gloire de son culte.

Runan, le 23 janvier 1900.

L'Abbé Louis Monnier.

FIN

Digitized by Google

# LE VŒU DE GUISCRIFF

*Drame en trois Actes et dix Tableaux*

(SUITE[1])

## ACTE TROISIEME

### SIXIÈME TABLEAU

LA CHAPELLE DE SAINT-GUÉNOLÉ

*Edifice en ruines. Chapelle située à droite de la route qui conduit de Guiscriff au Faouët sur un petit plateau qu'un bois taillis domine d'un côté et qui, de l'autre, descend par une pente insensible jusqu'à un vaste frostage coupé de bouquets d'aulnes.*

*La cognée d'un acquéreur a abattu les chênes centenaires ombrageant le placite. L'autel et le pignon auquel il est adossé existent seuls. Quelques têtes de saints jonchent le sol, comme les ossements d'un grand cadavre.*

*Une nappe blanche décore l'autel. Des torches de résine, fixées dans les crevasses du pignon, répandent plus de fumée que de lumière. André est au pied de l'autel en grand costume. Un bonnet fourré couvre sa tête. Sur ses épaules pend une longue queue de renard qui se confond avec sa rouge chevelure. Il porte « chuppen » et bragou-bras. Jambes ceintes de hautes guêtres de cuir. Pied nu emboîté dans un immense sabot que déborde un bourrelet de paille. Un sabre anglais pend à son côté. Le bras droit s'appuie sur une carabine. Il a posté des chouans à l'entrée des voies aboutissant au placite.*

*La bande de Bonaventure se range militairement au milieu des décombres.*

*Quelques cultivateurs et femmes à genoux.*

*L'abbé Denmad s'avance vers l'autel, assisté de Yann-ar-Floc'h. Sur le champ noir de sa chasuble se dessine une large croix blanche.*

*L'office commence. Après l'Evangile, le Recteur se retourne.*

[1] Voir le fascicule de février 1901.

Digitized by Google

L'ABBÉ DENMAD

La Mort, larron masqué, glisse à travers le mur.
La vie est un nuage envolé dans l'azur.
C'est la fumée et l'ombre, et la paille et la bulle
Et la sauge dont l'or s'éteint au crépuscule.
Tel aux baisers d'avril s'endormit jeune et beau
Qui s'éveilla, mangé par les vers du tombeau.

. . . . . .

La horde a piétiné nos croix : le Bouc immonde
Veut épaissir la nuit du péché sur le monde.
Les chiens de la Géhenne et du Vice ont hurlé.
Protège les soldats du Christ, ô Guénolé,
Archanges et lions sous le sarrau de toile,
Aigles crépus dont l'œil a des reflets d'étoile !

. . . . . .

Chantez l'hymne d'amour dans la geôle de feu.
Que vos cœurs de granit soient les châteaux de Dieu.
L'abandon de soi-même est facile à cette heure
Où la vie est un songe et la jeunesse un leurre.

. . . . . .

Quand la vague m'aura brisé par les récifs,
L'étole vierge au sein, couchez-moi près des ifs.
Versez sur mon cercueil des lys, des roses blanches,
O Bretons ! et le soir, lorsque parmi les branches
Le hibou jettera son hurlement plaintif,
Priez pour le vieux prêtre et les morts de Guiscriff.
Les écueils de la mer m'ont déchiré : j'aborde.
Dieu me prendra bientôt dans sa miséricorde.

*(La messe continue. La cloche sonne, les têtes s'inclinent. Le Recteur élève le calice au milieu du silence. Une décharge l'étend au pied de l'autel. Deux chouans et une femme tombent. Une seconde décharge met le comble à la confusion.)*

BONAVENTURE, *montrant un tas de pierres aux chouans qui s'enfuient.*

Trahison ! trahison ! les Bleus ! ne bougez pas,
Et face à l'ennemi ! Ralliez-vous, mes gars

Digitized by Google

*(Deux détachements de voltigeurs se montrent sur la lisière du bois et achèvent la déroute. Des coups de feu sont échangés. Bonaventure, désespérant de rétablir la lutte, ne songe plus qu'à soustraire la victime aux outrages des Bleus. Il charge sur ses épaules M. Denmad dont le bras droit est brisé.)*

BONAVENTURE, *à l'écart.*

Ils sont trop !

L'ABBÉ DENMAD, *d'une voix mourante.*

Le Seigneur punit mon imprudence.
Le misérable eût dû préserver l'innocence
Et ne frapper que moi.

BONAVENTURE

Nommez-le, jour de Dieu !

L'ABBÉ DENMAD

Melven.

BONAVENTURE, *frappant la terre du pied,*

Je prends le ciel à témoin de mon vœu.
Tant que le soleil d'or éclairera sa hure,
Le seigle arrosé d'eau sera ma nourriture.
De par le Jéhovah tonnant, le porcin noir,
Etripé, s'en ira de la bauge au saloir !

*(Il s'élance dans le frostage et disparaît derrière une haie de saules et de coudriers. Le vieillard ne donne plus en ce moment aucun signe de vie.)*

## SEPTIÈME TABLEAU

### LE CONSEIL DE GUERRE

BONAVENTURE, JEAN LE FLOCH, THOMAS DE KERGREIS,

SIX AUTRES CHOUANS.

*(Carrière abandonnée depuis des siècles et préservée de la pluie par un toit en genêt. Vaste marmite à l'entrée de la grotte. Paille récemment étendue. Quelques caisses contenant des munitions de guerre et de bouche.)*

*(Au fond, sur une grande perche, s'élève un bonnet en peau de renard surmonté d'un plumet blanc. Ce sont les insignes que revêt Bonaventure dans les circonstances solennelles.)*

Digitized by Google

*(André allume un feu d'ajoncs et de fougères. Huit chouans arrivent. Les uns portent le costume bas-breton, d'autres sont vêtus de courtes jaquettes bleues et d'un gilet rouge.)*

*(Le conseil de guerre est formé.)*

BONAVENTURE

La minuit sera rouge, et les oiseaux vont paître !

. . . . . .

J'ai déposé le corps inanimé du prêtre
Sous le vaste dolmen moussu. Les villageois,
Perdus dans les genêts, font un signe de croix
A l'aspect de ce lieu hanté d'ombres divines.
Le Lièvre blanc y garde un trésor dans les ruines.

. . . . . .

Le placite est jonché de morts. Les assassins
Peut-être ont découpé, comme des marcassins,
Nos amis qui là-bas gisent sans sépulture.
Le corbeau fouette l'air d'une sombre envergure.

. . . . . .

Par ce bonnet à poils et ces guêtres de cuir
Et ces bras roux, André vengera le martyr.
Dieu me réserve encor pour défendre la Cause.
On m'a livré le nom du sacrilège ; et j'ose,
Maître carabinier, fin goupil se jouant
Des veneurs, le citer au tribunal chouan.

. . . . . .

Le drôle, c'est Melven : qu'on le juge !

THOMAS DE KERGREIS

*(Le doyen de la bande.)*

Il mérite
Le camail et l'habit de feu dans la marmite
De Lucifer, après les sacrements de plomb !

*(Imprécations et cris de mort des Chouans.)*

Et qui t'a révélé l'attentat du félon ?...

Digitized by Google

BONAVENTURE

Denmad ! Un Saint ment-il à l'heure de paraître
Près du Justicier ?

LES CHOUANS

La mort !

JEAN LE FLOCH, *en hésitant.*

Mais il est prêtre,
Et nul ne peut toucher à lui !

THOMAS, *clignant de l'œil.*

C'est un jureur.

JEAN LE FLOCH

Même au plus bas degré du vice et de l'erreur,
Le ministre déchu garde son caractère.

THOMAS DE KERGREIS, *haussant les épaules.*

Vous estimez que Dieu va descendre sur terre
A la voix de ce lâche assassin ?

JEAN LE FLOCH

Pourquoi non ?

THOMAS DE KERGREIS

Cet imberbe m'assomme avec son droit canon.

JEAN LE FLOCH

J'ai lu le catéchisme.

THOMAS DE KERGREIS

Assez d'impertinence !
Vous pourrez mal finir malgré votre science.

(*S'adressant aux autres.*)

Quelqu'un communia de la main du jureur.
Le forcené, hurlant comme un tigre en fureur,
Plein d'écume et de bave, escalada le faîte
De l'Eglise, et courut au galop sur la tête.

Digitized by Google

*(L'argument paraît décisif. Jean Le Floch, craignant de donner mauvaise opinion de son orthodoxie, n'ose poursuivre la controverse. Les cris de mort redoublent.)*

LES CHOUANS

Qu'on lui règle son compte !
Au mur !
La corde au cou !

BONAVENTURE

Il faut que je rachète un serment presque fou
Au risque d'y laisser ma peau.
Le presbytère
Est gardé par les Bleus. La ruse et le mystère
Escorteront mes pas... Voici de fausses clefs,
Mon sabre, un yatagan et quatre pistolets.

*(Il montre sa ceinture de cuir et fait sonner le trousseau de clefs.*

Mes gars, je vous prédis une aurore sanglante.
Les essaims noirs auront de la chair rutilante.
J'engage mon salut. La minute et le lieu
Sont un secret terrible entre mon âme et Dieu !

THOMAS DE KERGREIS

Le fauve emportera le serpent dans sa gueule.

UN CHOUAN

L'impur sera broyé comme un fruit sous la meule.

THOMAS DE KERGREIS

Ton regard qui reluit, ainsi qu'un poignard nu,
Ferait pâlir d'horreur le bataillon cornu
De l'ange Bélzébuth. Tu peux te brûler l'aile
Et la patte en volant trop près de la chandelle.

BONAVENTURE, *souriant*

Qu'on me selle un cheval à minuit !

Digitized by Google

# HUITIÈME TABLEAU

## LE DOLMEN DE MINIANET

*(Dolmen aux larges faces barbues de mousse. Excavation profonde formée par trois piliers massifs et le monolithe qui les recouvre.*

*M. Melven, revenant du comité du Faouët avec Florent, a été attaqué en route et n'a pu retrouver l'escorte. — Il court à perdre haleine, l'oreille au guet du moindre bruit, et arrive haletant au Minianet assis comme un trône de granit au fond d'une vallée solitaire dont les coteaux forment une sorte d'amphithéâtre.)*

## SCÈNE PREMIÈRE

L'ABBÉ MELVEN

Les soldats
M'ont coiffé du bonnet d'écarlate — Judas,
Ton œuvre est consommée. Ecoute, après le crime,
La voix du sang qui fume et l'appel de l'abîme.
Oh! ces baisers visqueux et ce sarcasme amer
Et ces ris plus aigus qu'un carillon d'enfer!
Ma robe a balayé les ruisseaux d'une auberge.
C'est le baiser de fille au front de l'homme vierge.
Mon pied, ivre d'horreur, glisse au gouffre fatal.

. . . . . .

. . . . . .

Des chouans embusqués ont blessé mon cheval.
La ramure, à l'antan, s'éparpille fanée...
Je heurte des tronçons d'yeuse écouronnée

. . . . . .

Une balle à travers les ormeaux rabougris
Siffle .. Les ongles noirs de la chauve-souris
M'ont blessé. Le rayon, l'éclair des carabines
Argentent le chemin de lueurs assassines.

. . . . . .

Digitized by Google

C'est le Minianet, colosse ténébreux,
Où retentit le soir le bouclier des Preux.

*(N'osant avancer ni reculer, l'idée lui vient de se cacher sous le mystérieux autel.)*

Cachons-nous sous l'autel géant.....

*(Il abaisse la tête et s'élance entre les deux piliers massifs.)*

Le sol est rouge !
Un cadavre .. il respire encor, sa lèvre bouge.

. . . . . .

Le grand Justicier nous confronte au dolmen.

*(Il a reconnu le pâle visage de l'abbé Denmad sous le costume sacerdotal qui lui sert de linceul.)*

## SCÈNE II

MELVEN, L'ABBÉ DENMAD

L'ABBÉ DENMAD

*(L'abbé Melven se tient aux pieds du moribond, droit et fixe comme la statue d'un tombeau.*

*L'abbé Denmad le considère quelque temps.)*

Je rêve, je suis fou... ce n'est pas lui !.....
Melven,
Venez-vous épaissir l'ombre sur cet œil pâle
Qui se ferme, et tuer l'agonisant qui râle ?

. . . . . .

Dieu vous enverrait-il pour me prêter secours
Quand le remords s'abat comme un nid de vautours ?
Je n'aurais contre vous ni rancune ni blâme.
Ne laissez pas mourir dans le péché mon âme.
Au nom de Jésus-Christ, recueillez mes aveux
Avant que le soldat ne me traîne aux cheveux.

*(L'abbé Melven, sans voix, porte à son front une main convulsive, comme pour s'arracher la cervelle.)*

Digitized by Google

Vous paraissez en proie à d'horribles tortures...
L'homme, depuis Adam, connaît les impostures.
L'haleine du démon ternit le sceau divin,
Et c'est pour nous ravir aux complots du Malin
Que des larmes de sang ont arrosé la terre,
Et qu'un Dieu flagellé suça l'éponge amère !

. . . . . .

Depuis que se déroule entre la mort et moi
Ce lugubre duel, je songe avec effroi
Qu'au tribunal sacré j'ai besoin d'indulgence,
Ayant nourri peut-être un désir de vengeance.

. . . . . .

J'ai failli dans l'épreuve, et l'arrêt du Très Haut
M'épouvante. Lavez mes souillures d'un mot.

(*Melven, jusqu'ici courbé et sanglotant, se redresse et regarde le moribond d'un air hagard.*)

L'ABBÉ MELVEN

Moi ? l'excommunié, l'assassin ?

L'ABBÉ DENMAD

Simon-Pierre
Fut triple renégat. Exaucez ma prière.
L'église vous permet d'absoudre in extremis.
L'ombre clôt par degrés mes yeux *De profundis*.

L'ABBÉ MELVEN

Mes paroles hélas ! sans vertu ni puissance
N'attireraient sur vous que colère et vengeance.

L'ABBÉ DENMAD

Lavabis me : super nivem dealbabor.

. . . . . .

Digitized by Google

*(Le vieillard, lentement et avec effort, dépose dans la conscience de Melven les secrets de la sienne. Celui-ci, d'abord immobile et muet, finit par l'écouter et prononce d'une voix haute la formule mystique.*

*Un éclair de vie semble ranimer le Recteur.)*

L'ABBÉ DENMAD, *exalté.*

Après Gethsémani, j'aperçois le Thabor.
Les cieux ont entendu la formule de vie,
Clef de l'Arche, ancre d'or qui sauve et purifie.

. . . . . .

Le firmament éclate en saphirs : le Nébo
S'empourpre, et les Elus chantent l'*Introïbo !*

*(L'abbé Melven reste penché près du mourant pendant quelques minutes. Il se relève tout à coup.*

*Florent et son escorte ont suivi le sentier qu'un soldat a vu prendre à Melven Parvenu au pied du dolmen, l'officier entend de vagues paroles et regarde sous la pierre.)*

LE CAPITAINE FLORENT

L'habit noir d'un Basile enjuponné. Mystère !
Des sons articulés s'échappent de la terre.

*(Il entre avec le sergent Lamourette et deux Voltigeurs du 53e.)*

## SCÈNE III

LES MÊMES, FLORENT, LE SERGENT LAMOURETTE, VOLTIGEURS

*(Le capitaine pousse un éclat de rire en apercevant Melven dont la bouche tordue semble d'un roué.)*

LE SERGENT LAMOURETTE

Fameux gîte à lapins où s'est blotti Melven !

UN VOLTIGEUR

Il râle et le hoquet se précipite. *Amen* !

*(L'abbé Melven se détourne pour laisser voir au capitaine le cadavre agité des dernières convulsions.)*

FLORENT

C'est le prédicateur d'Avents et de Carêmes.

Digitized by Google

*(A Melven.)*

Vous êtes un limier matois. Les morts eux-mêmes
Ne vous échappent plus !
Œil vitreux, teint jauni,
Le bonhomme entrera bientôt dans l'infini.

*(Se penchant près du corps.)*

J'ai déjà vu ton bec, oiseau macabre.
Etait-ce
Parmi les cauchemars, le délire ou l'ivresse ?

*(Fouillant ses souvenirs.)*

Il tonnait ! Nous étions abrités dans un trou.
Un penty de Kerbloc'h achetait du louzou.

*(L'agonisant s'agite avec violence et prononce fort distinctement ces mots.)*

Vade, vade retro !

FLORENT, *bas.*

Le vieux sorcier se pâme.

*(Le capitaine arpente à grands pas le dolmen. L'ecclésiastique, allongé près du cadavre, épie la dernière lueur du flambeau qui s'éteint.)*

L'ABBÉ DENMAD, *expirant.*

O Seigneur, je remets entre vos mains mon âme.

FLORENT

*(Frappant sur l'épaule de Melven.)*

Vous êtes le Brutus des jeunes calotins.
Les valets de Cobourg et les prélats latins
Inclinent le jabot, le froc et les dentelles
Devant toi, Liberté, la fille aux cent mamelles.
Je te sacre curé légitime, Melven,
Sous ce dolmen barbu que ronge le lichen.

*(Il passe au cou de l'abbé l'étole sanglante qui gît près du cadavre. Un tremblement nerveux saisit Melven. Son corps frissonne, comme marqué de la main du bourreau.)*

L'ABBÉ MELVEN

*(Arrachant l'étole et regardant le capitaine en face).*

Tes sarcasmes brûlants sont la verge de fer
Qui me cingle au visage à deux pas de l'enfer.

Digitized by Google

Tu m'enfonces encor dans le bourbier du crime,
Quand les larmes perlaient aux yeux de ta victime.
Piétine ce cadavre et dégorge ton fiel.
Le Juge est patient, mais il est éternel.
*(Il s'enfuit à travers la campagne avec des gestes violents et des cris sauvages.)*

## NEUVIÈME TABLEAU

### LE SERMENT DE BONAVENTURE

LA CHAMBRE DE L'ABBÉ MELVEN

*(Melven, rentré au presbytère, après une heure de course folle, est tombé presque évanoui sur un fauteuil.*
*La nuit est close quand il sort de son anéantissement — Ciel pur et sombre. Quelques étoiles se détachent, air froid et pénétrant... Melven ouvre la fenêtre et contemple le paysage, abîmé dans son désespoir.)*

L'ABBÉ MELVEN

Puis-je rouler plus bas dans l'échelle des êtres ?

. . . . . .

Le givre en festons blancs étoile mes fenêtres.
Le tapis brun du ciel est semé de clous d'or.
La bruyère a frémi... Ce paisible décor,
Où la Ténèbre épand son urne vaporeuse,
Ne peut calmer, ô Nuit, ma poitrine orageuse.
*(Il ferme la fenêtre.)*

. . . . . .

Le félon qui jouait tantôt l'éternité,
A pile ou croix, a vu l'horrible vérité.
Les strophes annonçant le Vengeur qui fulmine
Tintent à mon oreille, et ce glas m'assassine !
*(Il colle l'oreille à la croisée.)*
Oh ! qui m'arrachera ces habits pollués !

. . . . . .

Les pins du cimetière ont fléchi. Les tués
Se lèvent pour te pendre au gibet des infâmes,
O goule qui bavais sur la pudeur des femmes !

Digitized by Google

Le Judas tonsuré reçoit le prix du sang
Et subit de Caïn l'anathème écrasant.

*(Le chien aboie dans le verger.)*

L'épagneul a hurlé. Cette voix sépulcrale
Me déchire. Sa plainte a fini comme un râle,
Pauvre bête ! Un chouan vagabond l'a blessé.

*(Tout rentre dans le calme.)*

*(La pensée de Melven erre à l'aventure, rapide, vertigineuse.)*

Je songe à cet enclos tranquille où j'ai passé
Mon aube, gai lutin des bois et des fontaines.
Oh ! les muguets d'avril ! la mousse au pied des chênes !
Oh ! l'*Angelus*, les prés endormis, l'abreuvoir
Où les vagues troupeaux s'acheminaient le soir.
Oh ! les élans si purs de l'âme à la prêtrise,
Et ces tièdes parfums qui flottaient dans l'Eglise !

. . . . . .

C'est la Damnation qui d'un poignet de fer
M'a broyé. Je descends dans l'abîme où le ver
Ne meurt pas, et je songe au lugubre cantique
Que les bardes chantaient aux fils de l'Armorique.
Le feu brûle là-bas, sans fumer, sans repos.
Vous entendrez bouillir la moelle dans vos os.
La Salle a pour plancher nos Espérances mortes.
La colère divine en a scellé les portes.
Avez-vous faim ? prenez du feu, pâtres et rois.
Buvez à l'Océan du soufre et de la poix.
Les larves crèveront vos yeux dans leur orbite.
Le cadran sonnera l'éternité !

*(Frisson mortel. — Ses lèvres contractées arrêtent son haleine. Comme dans le délire :)*

J'hésite...
L'horreur plane au dolmen ! Je trébuche et je dis
Ce verbe de miracle ouvrant les Paradis.
Le meurtrier pardonne et, suprême ironie,
Accorde les rachats que Jésus lui dénie.

*(Il regarde dans le foyer les tisons qui meurent.)*

Digitized by Google

La flamme s'est éteinte en jets mourants...

Des pas!!

Une porte qui cède et qui vole en éclats.

*(Melven, adossé à la cheminée, les bras croisés et les yeux fixes, considère la large croix qui se distingue à peine dans le fond le plus obscur de l'appartement).*

Le doux Crucifié de son regard humide
M'enveloppe. Sa face, inclinée et livide,
S'élève par degrés. Il quitte l'instrument
De torture, et vers moi s'approche lentement.

. . . . . .

*(Il se serre au mur, ses genoux se dérobent. A ses côtés se tient un homme enveloppé d'un large manteau de camelot blanc, serré à la taille par une ceinture de cuir où brillent des pistolets et un poignard. Sa main s'abat sur l'épaule de Melven qui tombe à genoux et dit avec effort.)*

Pardon, mon Dieu, pardon!

BONAVENTURE

Silence, ou je te tue,
Misérable! Nos chiens ont ouvert la battue
Contre les mécréants et les galeux. Je suis
André, le paladin de la Mort.

*(Il lui fait signe de sortir et presse d'une main nerveuse le bras de Melven comme pour prévenir toute résistance.)*

MELVEN

Je vous suis.

*(L'abbé traverse l'appartement et descend l'escalier avec une docilité machinale, comme en état de somnambulisme. Bonaventure, un pistolet chargé à la main, rejette sur ses épaules les pans de son manteau Parvenu à un bosquet de houx, un cheval lui est présenté par un paysan. Galop sur la route du Faouët.)*



Digitized by Google

# DIXIÈME TABLEAU

## A LA CHAPELLE DE SAINT-GUÉNOLÉ.

### L'EXÉCUTION.

*(Bonaventure pousse un cri auquel répond un sifflet aigu. Il est aussitôt entouré de plusieurs chouans.)*

BONAVENTURE *sautant de sa bête.*

Un bon litre d'avoine à ce bidet qui vole !

. . . . . .

Le jureur m'a suivi sans regard ni parole.

L'ABBÉ MELVEN, *bas*

Ce sang peut en laver un autre. C'est écrit :
Judas de Kérioth était absous du Christ
S'il n'eût désespéré. Mon âme presque éteinte,
O Père ! s'abandonne à la justice sainte.

*(Les cris de mort retentissent autour de lui.)*

UN CHOUAN

Astaroth le Cornu dévale au puits d'enfer
Des quintaux de charbon pour grésiller ta chair.

UN CHOUAN

Il te doit non l'étuve et la simple fournaise,
Mais un trône de feu dans le manoir de braise.

LE DOYEN

Que Monseigneur Satan te délivre aujourd'hui.
S'il n'est pas le dernier des malotrus, dis-lui
D'ensorceler ma poudre et ces balles.

UN CHOUAN

Tu risques
D'avaler des pruneaux moins friands que des bisques.

*(Melven les écoute avec calme. — Une paix soudaine a remplacé la tempête qui l'avait brisé jusque-là.*
*Bonaventure, d'un geste impérieux, impose le silence.)*

Digitized by Google

BONAVENTURE

Ne troublez pas cet homme à l'instant décisif
Où Dieu va le juger.

*(Il se place à quelques pas de l'ecclésiastique, sur la marche la plus élevée de l'autel et, d'un ton lent et grave.)*

Faux curé de Guiscriff,

Sacrilège, assassin, la milice royale
Décrète contre vous la peine capitale.

L'ABBÉ MELVEN

Où, quand dois-je mourir?

BONAVENTURE

*(Il montre le pied de l'autel.)*

A l'heure même, ici.
Melven, recueillez-vous cinq minutes.

MELVEN *se prosternant.*

Merci !

*(Il se relève bientôt et, regardant Bonaventure.)*

Je suis prêt... O mon Dieu miséricorde !

BONAVENTURE *aux Chouans.*

Joue !
Feu !

*(Melven ébauche un signe de croix et tombe.)*

BONAVENTURE

Qu'il repose en paix ! Le sang lave la boue.

*(Fin.)*

PERROUSSET

« Cette adaptation a-t-elle affaibli l'exactitude du tableau et le relief des physionomies ? C'est la loi presque inévitable. J'aurais voulu néanmoins ne pas trop altérer le charme bas-breton ni la couleur locale de l'œuvre primitive. »

Digitized by Google

# USAGES ET DROITS FÉODAUX

## en Bretagne.

(*Suite*[1])

### VI. — DROITS AYANT UN CARACTÈRE DE PÉNALITÉ

*Le vilain d'argent de Coislin. — L'œuf de Pomméniac. — La tranche de pain de Moëllien. — Les poires d'angoisse de Clisson. — Le grenouillage de la Mûce et de Saint-Brieuc. — La fermeture du livre de messe à Louargat. — Le saut de carpe de Pontmelvez. — Les aides nobles du bourreau.*

Les devoirs féodaux n'avaient pas toujours pour origine un acte de gratitude pour un bienfait reçu ; c'était aussi parfois une punition infligée par le seigneur à son vassal rebelle. Ces derniers devoirs, toujours humiliants, ne sont pas très communs en Bretagne, en voici cependant quelques exemples :

« Le dimanche après la Saint-Jean, jour d'assemblée du peuple au bourg de Campbon[2] », à l'issue de la grand'messe, le seigneur de Coislin était en droit d'exiger du tenancier de son fief de la Johelaye « une pièce d'argent en laquelle est représenté un homme à genoux, teste nue et la moitié de la barbe razée, vulgairement appelé le Vilain d'argent » : et le procureur fiscal de Coislin demandant « pour quelle cause ledit homme présente ladite pièce », celui-ci est obligé de répondre : « pour avoir désobéi et desservi nostre seigneur ; et ce, à peine de 60 sols et 1 denier d'amende[3]. » Il s'agissait donc ici d'un pardon accordé jadis, moyennant cette redevance, par le seigneur de Coislin à son sujet désobéissant.

[1] Voir la livraison de janvier 1901.
[2] Commune du canton de Savenay, arrondiss. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
[3] Déclaration du duché de Coislin en 1681.

Digitized by Google

Quelques autres redevances bizarres et exigées dans des conditions ridicules semblent également être des punitions féodales. C'est ainsi que le seigneur de Pomméniac, en Bain[1], exigeait qu'un de ses tenanciers lui apportât à son manoir un œuf de poule lié avec des câbles, sur une charrette traînée par des bœufs que devait conduire le vassal en personne.

A Plounevez-Portzai[2] existait un semblable droit : « Le seigneur de Moëllien était tenu d'envoyer chaque année à celui du Plessix-Portzai Moëllien était tenu d'envoyer chaque année à celui du Plessix-Portzai une tranche de pain de seigle coupée dans toute la dimension d'un fort pain. Cette tranche devait être portée sur une charrette attelée de deux taureaux des mieux caparaçonnés, et conduite par le seigneur de Moëllien, en grand costume d'écuyer, mais ayant aux pieds une paire de sabots et sur la tête un bonnet de laine ; celui-ci recevait pour sa peine une pièce de six liards. » On ajoute qu'à l'époque fixée pour l'acquit de ce devoir toute la famille de Moëllien se trouvait en émoi, mais qu'ordinairement le sire du Plessix-Portzai dispensait le seigneur de Moëllien de cette bizarre corvée[3].

C'était sans doute en expiation de quelque méfait, et en souvenir des craintes excitées dans le cœur d'un vassal coupable par l'attente d'un châtiment rigoureux, que le possesseur d'une terre noble appelée le Pin-Sauvage, en la paroisse de Cugand[4], devait fournir au baron de Clisson une rente de « quatre poires d'angoisse », au terme de Noël[5].

Peut-être faudrait-il rattacher à cette catégorie des pénalités féodales le fameux droit de grenouillage ; celui-ci était d'ailleurs rare en Bretagne où nous ne le trouvons exercé qu'en deux localités. A Baulon[6], dit Ogée, le seigneur de la Muce a le droit de « faire battre par ses vassaux les douves de son château pour empêcher les grenouilles

Chef-lieu de canton, arrondiss. de Redon (Ille-et-Vilaine).

[2] Commune du canton et arrondiss. de Châteaulin (Finistère).

[3] Ogée, *Dict. hist. et géogr. de Bretagne*, (nouvelle éd. II, 347.)

[4] Paroisse jadis en Bretagne, aujourd'hui en Vendée.

[5] Aveu de la baronnie de Clisson en 1479. — A. de la Borderie, *Annuaire de Bret.* 1861, p. 185.

[6] Commune du canton de Guichen, arrondiss, de Redon (Ille-et-Vilaine).

Digitized by Google

de faire du bruit à la dame quand elle est en couches[1]. » — A Saint-Brieuc, les propriétaires de deux maisons de cette ville, bâties dans le fief épiscopal, étaient obligés « d'aller toutes les vigiles de saint Jean-Baptiste quérir le seigneur-évesque ou son receveur et le prier d'assister à la servitude qu'ils sont tenus de faire à cause desdites maisons, qui est qu'ayant une baguette de bois à la main, ils sont tenus de frapper sur un ruisseau (avoisinant lesdites maisons) par trois fois et dire : Grenouilles, taisez-vous, laissez Monsieur dormir. Et au defaut de ce faire, ils doivent 15 sols monnoie d'amende audit seigneur évesque[2]. »

Le piquant de ce devoir c'est que l'évêque de Saint-Brieuc ne pouvait dormir alors, puisqu'il devait assister à la bizarre cérémonie, mais sa justice dormait.

C'est encore un droit pénal qu'exerçait le commandeur du Palacret, de l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le recteur de Louargat[3] lui devait certaines rentes aux fêtes de Pâques et de Saint Michel ; s'il ne s'en acquittait pas de bonne heure ces jours-là, ce prêtre se voyait dans l'impossibilité de célébrer la messe, car le commandeur avait le droit de lui enlever le missel, dans ce cas, lors même que la messe fut commencée : « En recognoissance de patronage, doibt le recteur de Louargat 20 deniers monnoie au seigneur commandeur du Palacret, à la feste de Monsieur Saint-Michel ; et à deffaut dudit payement, ledit commandeur ou ses receveurs, en son absence, peuvent clore le livre ouvert avant de commencer la grande messe. » La rente de Pâques se soldait de la même façon, au commencement de la messe et sous la même menace : « le recteur de Louargat doit 5 livres monnoie, le jour de Pasques, qu'il doit payer avant entrer en évangile de la messe dudit jour, et à deffaut dudit payement est clos le livre dudit évangile[4]. »

Nous ignorons pourquoi un autre commandeur du même Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le commandeur de Pontmelvez avait le droit de « sault de carpe » sur les jeunes

[1] *Dict. hist. et géogr. de Bret.*, (nouv. éd. I, 72.)
[2] Aveu de l'évêque de Saint-Brieuc en 1670.
[3] Commune du canton de Belle-Ile-en-terre, arrondiss. de Guingamp.
[4] Aveu du commandeur de la Feuillée et du Palacret, son annexe, en 1697.

Digitized by Google

mariés de sa juridiction : « Sont les nouveaux mariés de la paroisse de Pontmelvez[1], la première année de leurs nopces, incontinent l'issue de la grande messe, le lundy de Pasques, tenus de saulter trois fois en la rivière du Léguer au lieu accoustumé, en présence dudit seigneur commandeur et de ses officiers, sous peine de 60 sols d'amende[2] ». On comprend le saut des poissonniers au sortir du carême, mais ces pauvres mariés de Pontmelvez pourquoi leur infliger cette triple immersion au temps de Pâques ? N'était-ce pas une vieille coutume pénale ?

Enfin l'on doit rattacher, à ce chapitre des châtiments féodaux, les devoirs de certains tenanciers, relatifs à l'exécution des criminels condamnés à mort. Dans nos grandes baronnies bretonnes, lorsque l'on pendait les malfaiteurs, de nobles vassaux devaient prendre part à l'exécution par procureurs, sinon en personne. Ainsi le seigneur de Carcé en Bruz devait fournir un bourreau à l'évêque de Rennes ; le seigneur de la Poulanière en Coulon devait au sire de Montfort « deux harts de chesne » pour attacher le coupable à la potence. — Quand le baron d'Aubigné faisait pendre un crimine « le seigneur du Chesnay devait fournir l'échelle, celui du Boisgef froy était tenu de la lever et celui de Neufville de la retirer[3]. »

*(A suivre.)*

L'abbé Guillotin de Corson,
*Chanoine honoraire.*

[1] Commune du canton de Bourbriac arrondiss. de Guingamp.
[2] Aveu du commandeur de la Feuillée et de Pontmelvez, son annexe, en 1697.
[3] *Archiv. du château de la Magnane.*

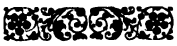

Digitized by Google

# LES FRANCISCAINES

## MISSIONNAIRES DE MARIE

(*Suite*)[1].

### 4°. — Chine et Japon.

Les Franciscaines Missionnaires de Marie ont actuellement (1900), dans l'Empire chinois et au Japon, huit établissements, formant ensemble une Province importante dédiée à Notre-Dame des Victoires. Ici un rapide aperçu sur la Chine, dont le nom se présente pour la première fois sous ma plume, me semble nécessaire pour bien comprendre l'importance du rôle que nos religieuses françaises sont appelées à jouer dans cet immense empire.

Sous le titre général d'Empire chinois on comprend, outre la Chine proprement dite qui renferme à elle seule au moins 400 millions d'habitants, de vastes pays tributaires tels que le Thibet, le Turkestan oriental et la Mongolie qui l'entourent à l'ouest et au nord. Autant la population est clair-semée dans ces dernières contrées, où dominent les montagnes et les plateaux arides, autant elle est dense dans la Chine proprement dite La moyenne dans ce dernier pays est de près de 100 habitants par kilomètre carré,— soit un par hectare, — et il est telle région, le bassin du Fleuve Bleu (Yan-Tsé-Kiang), par exemple, où elle s'élève jusqu'à 400 ; si bien que, la terre ne suffisant plus, beaucoup d'habitants passent leur vie sur l'eau.

On a dit des Chinois beaucoup de mal et beaucoup de bien. La plupart des voyageurs européens, emportant avec eux des idées préconçues puisées dans nos mœurs occidentales, ont apprécié avec

[1] Voir la livraison de janvier 1901.

Digitized by Google

une sévérité exagérée des usages et des coutumes qui, sur beaucoup de points, sont le contre-pied des nôtres.

En raison de son éloignement et de la vie isolée qu'elle a toujours menée, la Chine diffère essentiellement de l'Europe. Sa faune et sa flore même sont presque sans analogie avec celles de nos pays. Nous y retrouvons un seul de nos poissons, l'anguille, et, en fait de céréales, on n'y connaît guère que le riz.

La langue et l'écriture sont pour nos compatriotes une autre cause d'étonnement et, sur ce double point, leur critique peut s'exercer à bon droit. Le nombre des mots, tous monosyllabiques, n'est que de quatre à cinq cents ; d'où la nécessité de leur attribuer différents sens et pour cela de varier le ton en les prononçant, c'est-à-dire de chanter en quelque sorte en parlant. Au contraire, les caractères d'écriture s'élèvent à plus de 40.000 ; si bien que la lecture est, en Chine, d'une difficulté inouie et que très peu de personnes arrivent à posséder cette science pourtant indispensable.

Cette multiplicité de caractères tient à l'absence d'alphabet. En Chine, l'écriture est idéographique, c'est-à-dire qu'elle est, en principe, une peinture des objets. A ses nombreux et graves inconvénients, ce genre d'écriture joint du moins un avantage, c'est qu'il est compris dans tout l'Empire Chinois, ou plutôt dans toute l'Asie orientale, si variées que soient les langues parlées dans ces divers pays.

Une infériorité réelle des mœurs chinoises par rapport aux nôtres consiste dans la situation faite à la femme. Là, comme dans la plupart des pays non chrétiens, la femme est l'esclave du mari qui peut la renvoyer, la vendre même sans que personne y trouve à redire. Quant aux enfants, la toute-puissance du père est encore plus exorbitante ; car s'il est vrai qu'ils sont généralement élevés avec tendresse et que plusieurs édits impériaux ont rappelé aux parents leurs devoirs à cet égard, il est non moins incontestable que, dans certaines provinces tout au moins, l'infanticide est loin d'être rare. M. Elisée Reclus, qui cherche à excuser ce crime, est bien obligé d'en avouer l'existence. « Il est certain, dit-il, que l'exposition des enfants devant les hospices est une pratique fréquente chez les chinois pauvres de certaines provinces ; l'infanticide des

Digitized by Google

filles est commun dans le Fo-Kien et notamment dans plusieurs districts surpeuplés des environs d'Amoï ; les parents prennent eux-mêmes l'enfant nouveau-né pour l'étouffer en le plongeant dans un baquet d'eau froide[1] ». Et notre géographe ajoute que dans ce district « des cas d'infanticide auraient lieu dans la moitié des familles ». Aussi « les étrangers y sont frappés de la supériorité numérique des hommes sur les femmes et les indigènes ne font point un mystère de la cause à laquelle doit être attribuée cette différence. »

Un état social qui permet de telles atrocités ne saurait assurément avoir la prétention de l'emporter sur le nôtre. Cependant il est impossible de refuser aux Chinois certaines qualités sur lesquelles les missionnaires Jésuites des siècles derniers se sont plu à insister, peut-être à l'excès. « Naturellement réservés, attentifs, bienveillants », ils se font remarquer par la cordialité et la politesse des manières. Doux, laborieux et soumis dès l'enfance, ils ont pour leurs parents un très grand respect. Ce respect se continue par delà la mort sous la forme d'un véritable culte. Le deuil pour un père est de trois ans pendant lesquels on s'abstient de viande, de vin et de toute participation aux assemblées publiques. Puis viennent les offrandes qu'on renouvelle chaque année sur les tombeaux des ancêtres.

Il faut encore rendre aux Chinois cette justice que, s'ils sont religieux, ils ne sont pas fanatiques. Plutôt sceptiques et indifférents, ils ne verraient point de mauvais œil la propagation de la religion chrétienne, nous disent des missionnaires autorisés, si cette religion n'avait des étrangers pour apôtres. Convaincus que leur civilisation est supérieure à toute autre, ils ne veulent en changer à aucun prix, et si le christianisme excite leur méfiance c'est qu'il représente l'Europe, la grande ennemie de leur pays. « Le jour où la Chine intelligente sera persuadée qu'on peut être à la fois chinois et chrétien, le jour surtout où elle verra à la tête de l'Eglise, en Chine, un clergé indigène, le christianisme obtiendra droit de cité dans ce grand empire de 400 millions d'âmes, dont la conversion entraînerait celle de l'Extrême-Orient[2]. »

[1] *Nouvelle Géographie*, t. VII, p. 302.
[2] R. P. Louvet, *Les Missions Catholiques*, p. 161.

Digitized by Google

A ce point de vue, l'intervention des gouvernements européens paraît regrettable au R. P. Louvet, auteur des *Missions catholiques au XIX^e siècle*. Au fait, qu'a-t-elle produit? Elle a empêché, il est vrai, les condamnations à mort juridiquement prononcées, mais non les assassinats de missionnaires, lesquels ont été plus nombreux que jamais par suite de l'irritation générale des esprits et du mauvais vouloir des mandarins. Aussi notre auteur estime-t-il que le protectorat français est plutôt un obstacle au progrès de l'évangélisation et qu'une entente directe entre le gouvernement chinois et le Saint-Siège serait, à ce point de vue, très préférable. Il faut qu'on comprenne en Chine que l'unique but de l'Eglise est de prêcher l'évangile. « Le jour où le gouvernement chinois sera bien convaincu de cette vérité, la prédication apostolique ne rencontrera plus devant elle les défiances politiques et les persécutions qui l'ont plus ou moins paralysée jusqu'ici[1]. »

La première introduction du christianisme en Chine remonte à une époque très reculée, presque aux temps apostoliques. Une inscription trouvée au XVII^e siècle ne permet pas d'en douter. Mais cette première évangélisation ne paraît pas avoir produit des effets très durables. Les jésuites obtinrent au XVII^e siècle de meilleurs résultats. Bien vus à la cour, où ils avaient leur entrée à titre de savants, ils purent prêcher en toute liberté et comptèrent jusqu'à 800.000 chrétiens. Il y eut un moment où l'on put espérer la conversion totale du pays.

Ce succès, les jésuites le devaient principalement au respect qu'ils professaient pour les usages traditionnels des chinois. Ils admettaient, par exemple, le culte des ancêtres avec ses rites, « ne voyant dans ces cérémonies que des témoignages de respect filial[2]. » Moins tolérants, les missionnaires dominicains y virent des actes idolâtriques et soumirent la question au Saint-Siège qui leur donna gain de cause. Le mouvement de conversion fut immédiatement arrêté. Il a repris dans notre siècle, mais surtout dans les classes inférieures, classe que leur pauvreté dispense de la célébration des

[1] *Les Missionnaires Catholiques*, p. 103. — La récente insurrection des Boxers n'a fait que confirmer la justesse de cette appréciation.

[2] Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VII, p. 295.

Digitized by Google

cérémonies funéraires. Le nombre des catholiques dépassait 600.000 lorsque la persécution a de nouveau éclaté sur cet infortuné pays. Mais les massacres organisés par les Boxers, avec le concours tout au moins tacite du gouvernement n'empêcheront pas l'œuvre divine de se continuer. Le récent décret impérial qui reconnaît le christianisme et élève ses ministres à la dignité de mandarins, ne peut que faciliter l'action de nos missionnaires et contribuer au succès de leur prédication.

Le premier établissement des Franciscaines missionnaires de Marie dans le Céleste Empire date de 1886. Déjà, trois ans auparavant, elles avaient été demandées par Mgr Cosi, vicaire apostolique du Chan-tong, le même qui s'est fait un nom par l'invention d'un alphabet de 36 lettres, destinées à remplacer les innombrables caractères de l'écriture chinoise. La mort de ce vénérable évêque et la guerre de la France avec la Chine retardèrent la fondation.

La ville de Tché-fou, où nos Religieuses allèrent fixer leur première résidence, est située au bord de la mer, presque à l'extrémité orientale de la presqu'île de Chan-tong. Simple village, il y a seulement cinquante ans, elle comptait, dès 1882, au moins 120 000 habitants, et sa population n'a fait que s'accroître depuis. Elle doit son rapide développement à son heureuse situation au pied d'un promontoire que couronne une montagne conique, haute de 300 mètres. Là viennent passer l'été les riches étrangers que leurs affaires retiennent toute l'année en Chine. Aussi les protestants y sont ils nombreux.

L'établissement des Sœurs confine à la mer. On lit, dans les lettres si intéressantes qu'elles ont publiées dans les *Annales* de leur Institut, que leur mur de clôture a été renversé par la vague et aussi que de leur maison, elles ont vu un jour les Chinois faire un sacrifice sur la plage, c'est-à-dire brûler des guirlandes de papier doré et argenté sans doute en l'honneur d'un membre de leur famille noyé dans l'Océan[1]. Elles ont là un pensionnat, une crèche, un orphelinat et un hôpital où elles admettent des malades de toute nationalité. Les services qu'elles rendirent aux Chinois, en ac-

[1] *Annales des Franciscaines missionnaires de Marie*, mars 1890, p. 97.

Digitized by Google

cueillant leurs blessés lors de la guerre sino-japonaise, leur valut la visite du Tao-tay ou gouverneur qui tint à venir solennellement leur exprimer sa gratitude.

La crèche et l'orphelinat ne sont pas moins remplis que l'hôpital, attendu que l'infanticide, ou tout au moins l'abandon des enfants, sont très communs chez les familles pauvres de cette région. Les lettrés même n'échappent pas à cette malheureuse coutume[1].

On pense bien que tout en s'occupant du corps, nos Religieuses ne négligent pas les intérêts de l'âme. Les conversions qu'elles obtiennent sont nombreuses, tant à l'hôpital qu'à l'orphelinat, car là comme ailleurs elles ont le talent de la persuasion, et il faut avouer que leur dévouement ajoute beaucoup à la force de leur argumentation.

En nombre trop restreint pour suffire à toutes leurs œuvres, elles se sont associé des jeunes filles chinoises dont parfois elles ont fait des religieuses et qui toujours leur ont été d'un grand secours[2].

A Tché-fou, comme dans leurs autres établissements se rattachant à la Chine proprement dite, elles ont l'avantage d'avoir pour les diriger dans la vie spirituelle des Religieux de leur Ordre, les Franciscains se trouvant chargés de huit des Vicariats entre lesquels se partage l'Empire Chinois[3]. Quoique situés à une centaine de kilomètres les uns des autres, ces établissements se trouvent tous dans le nord de la Chine. Celui d'Itchang, le plus anciennement créé après celui de Tché-fou, est aussi le plus méridional. Il appartient à la province du Houpé et est situé sur le fleuve Bleu (Yang-

[1] *Annales des Franciscaines Missionnaires de Marie*, mars 1894, p. 63.

[2] Les œuvres de nos bonnes Religieuses n'ont pas été interrompues pendant la tourmente qui vient de ruiner en Chine un si grand nombre de chrétientés et qui a valu sept martyres à leur propre congrégation. Pendant qu'autour d'elles tout était à feu et à sang et que leur maison même était chaque jour menacée du pillage et de l'incendie, elles continuaient, tranquilles et résignées, leurs soins ordinaires à leurs malades et à leurs orphelins et rassuraient par leur calme, leur gaieté même, leur entourage consterné. — Voir *Annales*, 1900, p. 371 et 409.

[3] Les Franciscains appartiennent à différentes nationalités ; mais les Français ne manquent pas parmi eux. C'est ainsi qu'un fils de M. Harmel, l'admirable industriel de Reims, est venu mourir prématurément à Tché-fou sous le nom de Frère Gonzague.

Digitized by Google

Tsé-Kiang) à 1700 kilomètres de la mer, presque au point où ce fleuve, pénétrant dans une gorge étroite, se transforme en cascades et en rapides qui rendent la navigation très difficile en amont, alors qu'en aval il est accessible aux gros navires.

Itchang est une ville savante : on y compte parfois jusqu'à 6000 et 7000 étudiants venus de toutes les parties de la Province et d'au delà. Quoique en relations régulières et fréquentes avec la côte, cette ville est spécialement rebelle à l'introduction des idées européennes. L'établissement de nos Religieuses a subi les conséquences de cette hostilité. Il y avait deux ans à peine qu'il existait quand la multitude ameutée l'assiégea, le pilla et finalement y mit le feu, frappant à coups de bâtons et maltraitant horriblement nos Religieuses et leur aumônier qui eut à peine le temps de consommer les Saintes Espèces. L'arrivée du mandarin sauva la vie du missionnaire et des sœurs qui, les vêtements déchirés et la tête ensanglantée, gagnèrent péniblement un navire européen mouillé dans le fleuve, pendant que tous les établissements catholiques — résidence épiscopale, séminaire, habitation des Religieuses, etc., — étaient la proie des flammes[1].

L'exil de nos bonnes Franciscaines dura dix-huit mois. Au bout de ce temps, sur l'appel des Pères missionnaires, elles rentrèrent, mais de nuit, dans leur maison construite cette fois à proximité du fleuve pour plus de sécurité. De nouveau, elles se mirent à soigner des malades et à recueillir des orphelins, et le calme se fit, du moins en apparence. « De plus en plus, écrivait l'une d'elles en 1895, les païens s'habituent à venir nous apporter leurs malades, soit pour les laisser à l'hôpital quand il y a place, soit pour les faire soigner au dispensaire. Il y a, ajoute-t-elle, une bénédiction spéciale de Dieu sur l'hôpital ; les malades y guérissent comme par miracle. Cela fait beaucoup de bien au dehors et augmente la confiance des Chinois[2]. »

La bonne religieuse qui s'exprimait ainsi se faisait sans doute illusion sur les sentiments du peuple d'Itchang, car cette même année 1895 une nouvelle et grave alerte se produisait. Un Anglais qui tirait à la cible ayant blessé mortellement un mandarin, la

[1] *Missions Catholiques*, 1891, p. 554.
[2] *Annales*, novembre 1895.

Digitized by Google

multitude se soulève de nouveau et entoure les maisons européennes, proférant contre les étrangers des cris de mort. Heureusement un vaisseau de guerre anglais se trouvait alors à Itchang. Les soldats débarquent et parviennent, mais non sans peine, à rétablir l'ordre.

En 1898, nouvelle panique et, cette fois, de plus longue durée. C'est l'époque du martyre du Père Victorin et de plusieurs chrétiens indigènes massacrés par des bandes chinoises que les mandarins ne voulaient ou ne pouvaient arrêter. Trois cents personnes sont réfugiées dans la communauté. A chaque instant on s'attend à l'arrivée des brigands ; mais le martyre n'est pas fait pour effrayer nos Religieuses. Rien de plus admirable que les lettres écrites au jour le jour, dans ces circonstances critiques, par la mère Supérieure. Ses préoccupations sont pour les autres, non pour elle ; en ce qui la concerne, elle n'a qu'une crainte, c'est que Dieu ne la juge pas digne du martyre. Et elle ajoute avec un calme qui en pareille circonstance touche à l'héroïsme : « Si nous ne sommes pas tuées avant le départ de l'autre bateau, je tâcherai de vous envoyer sur notre *paroisse* quelques détails qui, j'en suis sûre, vous amuseront ; car, mère bien-aimée, jamais nous n'avons ri d'aussi bon cœur que ces jours-ci. Ces bons montagnards — les chrétiens réfugiés — nous en font voir de toutes les couleurs[1] ».

Dieu se contenta de la résignation de nos courageuses et dévouées missionnaires. Grâce à l'intervention énergique du vice-roi le danger fut conjuré pour cette fois, mais il n'a pas totalement disparu. Mal vues de la population qui les entoure malgré tous les services qu'elles lui ont rendus, nos religieuses n'osent sortir de leur établissement[2]. Elles trouvent heureusement quelques consolations

[1] *Annales*, janvier 1899, p. 23.

[2] *Ibid.*, janvier 1900. Grâce à l'énergique protection du vice-roi, l'un des rares mandarins qui ont fait leur devoir, les religieuses d'Itchang ont échappé en 1900 au massacre qui les menaçait. Alors que toutes les autres Européennes quittaient le pays pour se réfugier en lieu sûr, elles sont restées, confiantes en la Providence et résignées au martyre. « La situation est bien critique, écrivait l'une d'elles au plus fort du danger ; cependant nous demeurons joyeuses et confiantes. Il est si doux, lorsque toutes les ressources humaines viennent à faire défaut, de se trouver entre les bras de l'aimable Providence. » (*Annales*, septembre-octobre 1900).

Digitized by Google

dans les conversions qu'elles obtiennent parmi leurs malades et dans la foi ardente de leurs néophytes.

La station d'Itchang n'est pas la plus éloignée de celles que possèdent en Chine les Franciscaines Missionnaires de Marie. Ces dévouées religieuses n'ont pas craint d'aller, à la suite des Franciscains, s'établir jusqu'au Chen-si septentrional « une des contrées les moins connues de la Chine, nous dit Elisée Reclus ; à l'exception des missionnaires, nul voyageur européen ne l'a visitée[1]. »

Nos sœurs racontent elles-mêmes que, pour s'y rendre, elles ont dû accomplir un long voyage par des contrées où jamais femme d'Europe n'avait sans doute mis le pied. Guidées par un catéchiste chinois que le vicaire apostolique du Chen-si avait envoyé à leur rencontre à Han-Kéou, grosse agglomération d'un million et demi d'habitants groupés sur les rives du Fleuve Bleu, elles se dirigèrent vers le nord au travers du Houpé, voyageant tantôt par eau dans des barques étroites où elles sont dans l'impossibilité de faire un mouvement, tantôt en palanquin au travers des montagnes. Arrivées à Tong-uien'fang[2], lieu de leur résidence, elles se mettent immédiatement à l'œuvre. Un orphelinat est ouvert et bientôt rempli. Malheureusement survient une épidémie, le typhus, qui enlève deux religieuses, et il faut qu'une nouvelle caravane vienne combler les vides, en 1892, moins de deux ans après l'arrivée de la première.

Outre le typhus qui y fait périodiquement son apparition, nos Religieuses ont à combattre au Chen-si tour à tour les rigueurs de l'hiver et les chaleurs torrides de l'été ; car les températures y sont extrêmes. De plus, là comme à Itchang, la sécurité est loin d'être complète ; les musulmans, qui ont fait en 1860 des millions de victimes, étant toujours en effervescence et tout prêts à recommencer.

Une autre caravane de Religieuses Missionnaires de Marie est allée, en 1899, fonder un nouveau poste à Taï-uien-fou, localité qui, malgré

[1] *Nouvelle Géographie universelle*, t. VII, p. 384.

[2] Tong-uien-fang, village-forteresse où le vicaire apostolique de Chen-si septentrional a sa résidence, n'est pas éloignée de Si-ngan-fou, grande ville d'un million d'habitants qui est la capitale du Chen-si et qui a dû à ses fortifications d'échapper à la dévastation et aux massacres dont toute la région fut victime lors de l'insurrection musulmane de 1868. C'est dans cette ville que se sont réfugiés l'empereur et l'impératrice après leur départ de Pékin, en 1900.

Digitized by Google

son nom peu harmonieux pour nos oreilles françaises, n'en est pas moins une ville de 250.000 habitants et la capitale d'une vaste province, le Chen-si. Taï-uien sert en même temps de résidence au vicaire apostolique du Chen-si septentrional, un Franciscain qui a sous sa direction une quarantaine de prêtres et près de 20.000 fidèles.

Sans être aussi difficile à atteindre que les postes du Houpé et du Chen-si, celui du Chan-si n'est pas encore très accessible. On s'y rend par Pékin et Pao-tin-fou, limite extrême du chemin de fer. Là commence la difficulté. Il faut franchir à pied ou en palanquin une montagne de 2000 mètres par d'étroits sentiers où les chutes peuvent être mortelles. Nos Religieuses ont exécuté ce trajet sans encombres en une dizaine de jours. Arrivées à destination, elles ont pris la direction d'un orphelinat déjà occupé par 200 enfants, en attendant qu'elles puissent ouvrir un hôpital[1].

La même année 1899, les Franciscaines, répondant à une invitation des missionnaires belges chargés d'évangéliser la Mongolie, allèrent s'établir dans cette contrée, à Si-Wan-Tsé, au-delà, mais à peu de distance de la fameuse grande muraille qui limite au nord la Chine proprement dite.

La Mongolie, qui occupe un territoire six fois plus étendu que celui de la France, ne renferme guère que 20 000 catholiques. Elle a été partagée en 1885 en trois vicariats apostoliques. C'est à la Mongolie centrale, le plus vaste de ces trois diocèses, qu'appartient la ville de Si-Wan-Tsé, chef-lieu des missions catholiques en ce pays. Quoique située sur le 41e parallèle, c'est-à-dire à la latitude de l'Italie et de l'Espagne, cette localité est éprouvée par un climat des plus rudes. La moyenne de la température en janvier est de 16 à 17 degrés au-dessous de zéro et on l'a vue descendre à — 31 de-

[1] A cette maison était réservé l'honneur de fournir à l'Institut ses premières martyres. Le 9 juillet 1900 le personnel de la mission, comprenant deux évêques, deux Pères dont un Français d'Albi, et sept religieuses Franciscaines missionnaires de Marie, comparaissait devant le gouverneur du Chan-si qui les avait appelés traitreusement à sa résidence pour y recevoir de sa main des passe-ports qui favoriseraient leur fuite. A peine arrivés, tous étaient saisis et décapités après un simulacre d'interrogatoire.

Trois des Religieuses, dont la supérieure, étaient Françaises. Les autres étaient Belges ou Italiennes.



Digitized by Google

grés. En revanche on a constaté l'été jusqu'à 33 degrés de chaleur.

Ces inconvénients ne vont pas sans quelques compensations. C'est d'abord le charme du pays, qui est très pittoresque. C'est ensuite l'accès relativement facile de la localité qui n'est guère qu'à deux journées de Pékin. Et puis les rigueurs du climat mongol, pas plus que les ardeurs du soleil brûlant du Congo, ne sauraient effrayer nos dévouées missionnaires.

L'horreur qu'inspire naturellement la lèpre, la plus répugnante des maladies, et la crainte de la contagion ne les arrêtent pas davantage. On l'a déjà vu pour la Birmanie où elles ont deux léproseries ; il me reste à dire un mot de celle qu'elles ont fondée à Biwasaki, au Japon, en 1898.

Ce serait ici le lieu de parler des origines du christianisme au Japon ; mais cette histoire, à la fois triste et glorieuse pour l'Eglise, serait trop longue à raconter. Qu'il me suffise de rappeler que ce pays, évangélisé par saint François-Xavier, compta vers la fin du XVI^e siècle près de deux millions de chrétiens, qu'une violente persécution vint arrêter le mouvement de conversion, qu'un millier de missionnaires et près de deux cent mille indigènes sacrifièrent leur vie pour la foi, enfin que la terre de Nagasaki, située au sud de l'île, fut tout spécialement arrosée du sang des martyrs, attendu que là furent sacrifiés les 26 Missionnaires Franciscains ou Jésuites que le pape Pie IX a solennellement canonisés.

Si violente et si universelle avait été la persécution que l'Eglise japonaise semblait complètement étouffée dans le sang. Un silence de deux siècles s'était fait à son sujet, lorsqu'un missionnaire français, fixé à Nagasaki en 1862, mais obligé par les lois persécutrices, toujours en vigueur, à borner son zèle aux Européens de passage au Japon, constata l'existence de plusieurs milliers de chrétiens qui, privés de prêtres depuis près de deux siècles, n'en avaient pas moins conservé, avec certaines pratiques religieuses, leur attachement au catholicisme. La joie fut grande à cette nouvelle, mais elle ne fut pas de longue durée. Les lois qui prohibaient le christianisme leur furent appliquées dans toute leur rigueur. De six à huit mille chrétiens furent déportés et soumis à un traitement et à des tortures si atroces que près de 2000 moururent en prison. Les consuls eu-

Digitized by Google

ropéens, protestants et catholiques, intervinrent, et le gouvernement, honteux de sa conduite, finit par accorder la liberté religieuse. La persécution n'en avait pas moins sévi jusqu'en 1873.

Grâce à ce nouveau régime de paix et malgré les préventions antichrétiennes toujours enracinées dans le peuple, le catholicisme a fait au Japon de sérieux progrès. Les catholiques, actuellement au nombre de plus de 60.000, y sont répartis en quatre divisions constituant une province ecclésiastique ; car la hiérarchie y a été établie en 1891.

A lui seul, le diocèse de Nagasaki compte 36,000 catholiques sur une population de 6 millions d'habitants. C'est dans ce milieu, aujourd'hui très accessible, que les Sœurs Missionnaires de Marie sont allées exercer leur zèle. Elles y arrivèrent en octobre 1898. De Nagasaki, où elles furent admirablement accueillies par leur évêque, Mgr Cousin, un Vendéen, elles se rendirent, par un chemin de fer nouvellement créé, dans la léproserie de Kumomatu, à Biwasaki[1], où le R. P. Corre, fondateur de cet hôpital, leur avait préparé un logement, maison des plus modestes il est vrai, puisqu'elle consistait en une sorte de hangar protégé par des volets de papier contre les regards indiscrets, mais non contre les voleurs et les serpents qui y ont causé plus d'une alerte.

Quant aux malades, elles les soignent soit à l'hôpital qui leur est affecté, soit à domicile dans les misérables huttes qu'ils habitent aux environs. Sur les instantes recommandations de leur Supérieure générale, elles prennent dans leurs rapports avec ces pauvres lépreux quelques précautions indispensables pour échapper, s'il se peut, à la contagion. « Pour le pansement, écrit l'une d'elles à la Mère Supérieure, nous nous servons de tampons de ouate trempés dans l'eau phéniquée. Pour nettoyer les plaies, chacune de nous a une paire de petites pincettes, afin de soulever les peaux et les pourritures, de sorte que nous pouvons panser sans beaucoup toucher la plaie. Le nettoyage fait, nous remettons au malade la bande destinée à recouvrir le pansement et lui-même achève l'opération. Avant de rentrer nous nous lavons les

[1] Le nom précis de la léproserie est Nakaomaru, localité située à quelques milles de Biwasaki, sur la côte orientale du golfe de Nagasaki.

Digitized by Google

mains dans de l'eau phéniquée ; et si le bon Dieu veut que nous mourions lépreuses, nous ne pourrons pas nous reprocher de ne pas avoir été prudentes[2] ».

Encore une fois cette résignation n'est elle pas héroïque dans son calme et sa simplicité ! Espérons que Dieu s'en contentera, sans demander à nos Religieuses le sacrifice de leur vie même. Elles ont tant à faire dans ce pays du Japon où une statistique récente accusait 23 660 lépreux, en ajoutant que ce chiffre était très inférieur à la réalité !

(*A suivre.*)

HAMARD,
*Chanoine de Rennes.*

[1] *Annales*, juillet 1899, p. 134.

Digitized by Google

# LETTRES A UN SOLDAT

## DE L'ARMÉE DU RHIN

## (1793-1799)

(*Suite*[1])

---

Pour mieux faire ressortir l'injustice de ce procédé, on nous permettra de laisser la parole à M. Rouaud qui, dans son indignation, écrivit au Préfet la lettre suivante :

« *28 juin 1817.*

« Monsieur le Préfet,

« Désireux de conserver l'estime que vous avez eu la bonté de me témoigner lorsque vous m'investites de la qualité d'adjoint de la commune ; et, pensant que la meilleure manière d'y parvenir est de vous faire connaître la vérité toute entière parce qu'elle seule vous est agréable, je prends la liberté de mettre sous vos yeux le récit fidèle de la conduite que j'ai tenue en ma commune depuis le 13 juin dernier.

« Si votre arrêté de suspension n'était pas motivé comme il l'est, je me bornerai à regretter de n'être plus à lieu de prouver au Roi mon entier dévouement et à vous, monsieur, ma prompte obéissance ; mais les considérants qu'il contient ; les motifs qui semblent l'avoir dicté ne me permettent pas de rester muet dans cette circonstance.

« Il importe à mon honneur, et je tiens trop à l'estime d'un fonctionnaire tel que vous, pour laisser en votre esprit les fâcheuses impressions que des rapports mensongers ont pu vous donner sur mon compte.

[1] Voir le fascicule de decembre 1900.

Digitized by Google

« Je vous prie, Monsieur, de lire avec quelque attention cette sorte d'historique de ma conduite, depuis le treize juin dernier.

« Ce même jour, dans l'après-midi, il y eut au bourg de la Chapelle-Heulin, quelque rumeur causée par des femmes du peuple qui, s'étant rassemblées dans une auberge, dirent des injures à un marchand de grains qui s'y trouvait avec elles. Ce fait ne vint point sur l'heure à ma connaissance ; et personne, ce jour-là, ne vint me le dénoncer. Le soir du lendemain seulement, le sieur Potier, brigadier de gendarmerie à Vallet, entra chez moi en rentrant à sa résidence et m'apprit que, à cause du grain, il y avait eu, la veille, une légère rumeur au bourg de la Chapelle-Heulin.

« Certain que, ce jour-là, le maire, M. Edelin, était venu deux ou trois fois au bourg, je me suis cru dispensé de m'informer d'un fait qui ne m'avait été dénoncé par personne et pour lequel, (sans compter qu'il s'était passé la veille), M. Edelin ne m'avait point entretenu.

« Tout fut tranquille jusque au mardi suivant. Mais ce jour là, 17 courant, des femmes s'avisèrent d'arrêter des chevaux chargés de grains que des hommes conduisaient à Nantes L'une d'elles ayant jeté à terre deux ou trois sacs de grains, reçut des marchands un coup de fouët auquel elle riposta par un coup de poing. Cette scène eut lieu en présence de gendarmes qui apaisèrent le tumulte. L'un d'eux cependant s'apprêtait à venir me chercher, lorsque M. le maire arriva sur les lieux. Il entendit aussitôt le rapport des gendarmes et apprit d'eux-mêmes qu'ils étaient porteurs d'un mandat du procureur du Roi à Nantes pour arrêter le sieur Joubert, cabaretier à la Chapelle, absent du bourg en ce moment.

« Malgré cela, M Edelin dont la présence était on ne peut plus nécessaire au chef-lieu de la commune (dans un moment où l'effervescence du peuple pouvait à nouveau se manifester et devenir un danger pour l'ordre public), quitta brusquement le bourg pour se rendre à Nantes, bien que plusieurs habitants eussent manifesté le désir de faire sonner le tocsin.

« En partant, il passa devant ma demeure ; et, sans me donner d'autres détails, il me fit part de ce qui venait de se passer. Il m'apprit seulement qu'il avait recommandé au curé de fermer la

Digitized by Google

porte de l'église aussitôt la messe dite. Cette mesure me paraissant très prudente, je le dis à M. Edelin qui partit aussitôt pour Nantes.

« Depuis, les gendarmes qui étaient au bourg passèrent plusieurs fois devant ma porte, sans me rien dire et je pensais que tout était tranquille, lorsque le lieutenant de gendarmerie, accompagné de trois gendarmes, vint me demander un réquisitoire pour arrêter les plus coupables des perturbateurs. A cette demande, (et j'en atteste le certificat que m'a délivré cet officier[1]) je répondis que j'étais prêt à l'accompagner. Mais, au moment de sortir, un autre gendarme nous vint trouver et nous assura que tout était rentré dans l'ordre ; et que même la plupart des portes des maisons étaient closes. Je fus alors remercié par le lieutenant qui se retira ; et, depuis, l'ordre n'a plus été troublé dans le bourg.

« Je vous ai dit, Monsieur, lorsque j'ai eu l'honneur de vous parler que je ne tenais nullement à la place d'adjoint ; et que, si je l'avais acceptée, ce n'était qu'à la sollicitation de M. le Maire actuel et en vue de l'intérêt général.

« Moi aussi je vous demande à me justifier des calomnies avancées contre moi. En conséquence, je laisse à votre justice et à votre équité d'examiner l'accusé et l'accusateur. C'est pourquoi je me borne à vous demander la faveur d'une audience particulière en présence de M. le Maire et là je pourrai établir de nombreuses pièces au sujet de la police de la commune.

« J'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

« ROUAUD. »

[1] Nous soussigné, lieutenant de gendarmerie royale à Nantes, certifions à qui de droit que M. Rouaud, adjoint de la commune de la Chapelle-Heulin, n'a point, (autant qu'il a été à notre connaissance), apporté aucune opposition au rétablissement de l'ordre qui avait été troublé un instant, le 17 dernier, dans la dite commune de la Chapelle-Heulin ; qu'il m'a seulement dit que M. Edelin, maire, qu'il remplaçait pendant son absence ne l'avait mis au courant de rien, eu à égard à la petite sédition qui avait eu lieu, il n'entendait non plus s'immiscer en rien, soit pour la découverte des coupables, soit pour leur arrestation. M. Rouaud s'est offert de nous accompagner dans son bourg pour, conjointement avec nous, s'assurer si la tranquillité y régnait. De quoi, ayant par avance acquis la certitude, avons remercié Monsieur l'adjoint, auquel, sur sa demande, nous délivrons le présent pour lui servir et valoir ce que de droit.

« *Nantes le 26 juin 1817.*

« Signé DE VEZIERS DE CHAMPAGNE. »

Digitized by Google

Comme nous l'avons dit, une nouvelle émeute, non plus causée par l'enlèvement des grains du pays mais bien par la révocation de l'adjoint de la Chapelle, fut sur le point d'éclater dans le bourg; et à l'issue de la grand'messe, on ne se cachait point pour manifester à haute voix l'indignation causée par les manœuvres du maire et la sympathie dont chacun se plaisait à entourer M. Rouaud. Les habitants et les notables se réunirent chez le curé, et adressèrent au préfet de Nantes la protestation qu'on va lire :

« Nous soussignés, habitants et propriétaires de la Chapelle-Heulin, certifions à qui de droit que M. Rouaud, adjoint à la mairie de ladite commune, pendant ce temps qu'il a été reconnu pour tel, a mérité notre affection et notre estime. C'est à notre plus grande surprise que, par un billet publié au prône de la grand'-messe, nous avons su que M. Rouaud, adjoint, était suspendu de ses fonctions ; connaissant surtout son attachement et son dévoûment à l'auguste personne de notre monarque et à sa dynastie, comme il en a fait preuve dans toutes les différentes circonstances qui ont eu lieu et où il s'est trouvé depuis leur restauration au trône de leurs ancêtres.

« En foi de quoi nous avons rédigé, en forme de protestation, le présent certificat.

« *A la Chapelle-Heulin, le 27 juin 1817.*

« Signé : Douaud, major de la garde nationale de la légion de Vallet; Le Chauff de la Blanchetière, capitaine de la cavalerie de la garde nationale à cheval : J. H. Sauvestre, membre du conseil ; Anne-Prudent-Joseph Lévêque, membre du conseil ; Jr. J. Le Loup de la Biliais ; J. J. Lemeignen, curé ; Jean Lévêque ; Pierre Beauruin, J. B Morel, instituteur ; P. Buffetrille ; J. Maillard ; René Motteau ; Fabien Clénet, etc., etc. »

Les gendarmes de Vallet apportèrent aussi à M. Rouaud l'écho de leur témoignage de sympathie[1].

[1] Nous soussignés, maréchal des logis et gendarmes de la résidence de Vallet, certifions à qui de droit que M. Rouaud, adjoint à la mairie de la commune de la Chapelle-Heulin, que pendant le temps qu'il a exercé les fonctions d'adjoint,

Digitized by Google

Le comte Brosses s'aperçut alors qu'il était allé trop vite en besogne et que, avant de recevoir les plaintes mensongères du maire de la Chapelle-Heulin, il eut mieux fait de s'entourer de plus complètes informations.

Il s'apprêtait à revenir sur son arrêté de révocation, lorsqu'il reçut de M. Rouaud, lassé de tant de turpitudes et de calomnies, une lettre ferme et digne où, après avoir exigé la réparation qui lui était due, l'ancien soldat des guerres de la première République adressait au roi sa démission.

« Monsieur le Préfet,

« Lorsque j'ai accepté la place d'adjoint à la mairie de la Chapelle-Heulin, mes intentions n'ont été que de faire cesser les discussions qui y régnaient depuis longtemps, relativement à la diversité des opinions et de remplir les devoirs qui m'étaient imposés par cette place, comme honnête homme et vrai royaliste.

« Je ne sais par quelle fatalité, dans le cours de mes fonctions, je me suis trouvé en butte à la jalousie d'un homme qui m'a calomnié au point de surprendre votre justice et de tromper votre sagacité. Il m'a blessé dans l'endroit le plus sensible et ne néglige rien pour perdre l'honneur de celui contre qui il dirige sa haine. Il l'a prouvé par deux publications qu'il aurait dû taire ; mais qu'il a fait faire au prône de la grand'messe le 22 juin dernier ; dans le but évident de ternir ma réputation et de m'ôter l'estime et la confiance des honnêtes gens.

nous a toujours témoigné le plus grand attachement à la dynastie légitime, comme il en a fait preuve en plusieurs circonstances venues à notre connaissance, par son exactitude à remplir des fonctions dont il était chargé et dans les relations que nous avons eus avec lui.

« *A Vallet le 27 juin 1817.*

« Signé : Vincent, Manceau, Fonteneau, Drouët et Potier. »

Nous, Vincent, Drouët, et Fonteneau certifions en outre que, dans la petite sédition du 17 juin dernier, M. le Maire est arrivé sur les lieux, au moment où nous allions prévenir M. l'adjoint, et c'est pourquoi ce dernier n'a point été requis par nous relativement à cette affaire.

« Signé : Vincent, Fonteneau, Drouët. »

Digitized by Google

« N'ayant point atteint ce but que je m'étais proposé, de rétablir l'union dans notre administration, et ne voulant plus me trouver compromis, je vous prie, Monsieur, de me délivrer un certificat qui prouve au public que ce n'a été ni ma négligence, ni ma façon de penser qui ont été les causes de ma démission.

« J'ai été accusé en public, je dois être justifié en public. Mon honneur et mes intérêts l'exigent ; tenant pour principe que la place n'honore pas tant celui qui l'occupe que la bonne gestion qu'il en fait.

« En vous invitant en même temps à recevoir ma démission d'adjoint à la mairie de la commune de la Chapelle-Heulin, je vous prie de me croire

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« ROUAUD. »

M. Rouaud vécut à un âge avancé et mourut à la Chapelle-Heulin entouré de l'estime et de la vénération de tous ses concitoyens.

Vte ODON DU HAUTAIS

Digitized by Google

# DOCUMENTS

SUR

# LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

*(Suite[1]).*

« Cet évesché de Tréguier a toujours nourry et entretenu grand nombre de gens de guerre tant d'un party que d'un autre. Au mois d'août dernier, on y a envoyé deux régiments francais qui y sont encore, encore qu'il y ait été douze garnisons entretenues tant de l'un que de l'autre party. Et à présent est aussi l'armée anglaise, lesquelles garnisons et autres gens de guerre ont levé et lèvent journellement aussi grand nombre de deniers par ledit evesché, et commettent lesdits régiments et armées anglaises tant de ravage que le peuple n'a plus aucune commodité de vivre ; de telle façon qu'il leur est impossible de payer les rentes qu'ils doivent auxdits ecclésiastiques et à leurs seigneurs, et sont tellement minés et affligés que partye des hommes quittent maisons, et terres demeurent en friche sans être labourées ni ensemencées, et si ledit evesché n'est en peu de temps déchargé des gens de guerre, lesdits ecclésiastiques, même les gentilshommes seront contraints d'aller vivre autre part. »

A dit le témoin Yves du Cosquer qu'encore que lesdits gens d'église n'ayant joui de leurs revenus, ils ont fait toujours devoir en la célébration des divins offices, quoique partyes de leurs logis fussent démolies, les boisages et charpentes brûlés et incendiés les rendant inhabitables.

[1] Voir le fascicule de janvier 1901.

Digitized by Google

Voilà assurément un tableau bien sombre des malheurs de la guerre. Alb Le Granel ne parle guère que des événements qui se passèrent autour de Morlaix ; mais la déposition d'Yves du Cosquer, en ce qui concerne le pays de Tréguier concorde bien avec ce qui est écrit précédemment sur l'état de siège sous lequel vivaient l'évêque et ses chanoines L'évêque du Hallégoet se fit enterrer dans la chapelle de Saint-Gonnéry, en Plougrescant, près de Kergresc. Son tombeau en granit, très bien conservé, porte cette épitaphe que m'a procurée M. le chanoine Le Pon, de douce et regrettée mémoire.

« Ci-gît messire Guillaume du Halgoet, evesque été de Tréguier qui a fondé céans une messe perpétuelle à notes et à tous les dimanches et festes solennelles, les vespres du jour avec les vespres et laudes *Pro defunctis*, avec l'antienne *Domine miserere*, a estre chantée à perpétuité, et pour dotation a baillé mille écus pour estre convertis en rentes au denier quinze, recours à la fondation qui a été rendue parmi les lettres de céans et celle de l'evesché. Priés Dieu pour son âme 1599 ».

*Traitement des chanoines.*

1752 — « La première fondation du Chapitre consiste dans ce qu'on appelle le Minihy Saint-Tudual, dans lequel la dîme ecclésiastique est partout à la 12e gerbe, sans qu'aucun seigneur y ait aucune dîme inféodée ou féodale. Ce Minihy s'étend dans toute la paroisse du Minihy Paul Lantréguiec, celle de Langoat, Mantallot, Lanmérin, Lanvézéac, Berhet et Trézény.

1° Le gros de l'évêque comme chanoine consiste dans une portion de la dîme du Minihy et dans une autre portion à Langoat. 2° Le gros du chantre comme chanoine consiste dans une portion de la grande dîme de Langoat, un tiers de la dîme de Kerlast, Kerderrien et celle de Mantallot. 3° Le gros du trésorier comme chanoine consiste dans une portion de la dîme du Minihy et dans une autre à Langoat. 4° Le gros du scolastique comme chanoine consiste dans un tiers de la dîme de Kerlast et de Mantallot et toute

Digitized by Google

la dîme de Berhet. 5° Le théologal avait une rente affermée 360 livres en 1756.

« Depuis les portions congrues, en 1686, le Chapitre a abandonné mal à propos la dîme de Berhet laquelle vaut en 1752, 400 livres de boni, outre les 300 livres de portion congrue. Il a abandonné celle de Lanmérin qui aurait produit 150 livres, celle de Mantallot aurait valu 100 livres de boni au moins. Cette dîme est affermée 80 écus, 20 boisseaux froment, 10 charrettées de foin ; il y a 82 demi-boisseaux froment comme premier, le pourpris consiste en un verger et plusieurs champs. »

*Tenue des hommages.*

L'hommage ou serment de fidélité, qui ne concernait que les terres nobles, était dû par le vassal, à chaque mutation soit de vassal, soit de seigneur. Le vassal qui le rendait devait déclarer ce qu'il possédait comme fiefs et faire connaître la cause de son acquisition.

1672. — D'après une consulte de Montalembert, du 18 mai 1672, d'ordinaire les biens amortis étaient exempts d'hommage ; mais il n'est pas sans exemple que le seigneur du fief se soit réservé ce droit, et alors les possesseurs de main-morte sont tenus de s'en acquitter. Ce droit se prouve ou par la présentation des titres, ou par la possession qui le fait proclamer (D'ARGENTRÉ, *Coutumes de Bretagne*, édition, 1628, p. 69).

Pour le Chapitre de Tréguier on peut dire que tous les biens anciens sont exempts de charge féodale envers l'évêque, parce qu'ils sont censés procéder de la partition faite entre l'évêque et le Chapitre de la cathédrale, et conséquemment de même nature et dignité. Mais, à l'égard des biens acquis depuis, le Chapitre peut être tenu de faire hommage par un député du corps, si les titres ou la possession justifient de ce droit L'Eglise doit fournir aveu à d'autres seigneurs qu'au roi, et bailler homme vivant, mourant, confisquant, (art. 369 des *Coutumes de Bretagne*).

Au cas où c'est le Chapitre qui reçoit hommage, d'après une

Digitized by Google

consulte de Montalembert, de 1663, la tenue doit être ainsi intitulée : « Tenue des hommages reçus par N. et N. députés du Chapitre en la juridiction exercée par les juges dudit Chapitre. » Ce qui étant présupposé, il est nécessaire que les juges tiennent l'audience, pour conclure et énoncer les défauts, délais et saisies Les députés, pas plus qu'aucun seigneur, ne peuvent tenir l'audience ; ils reçoivent les hommages personnellement, pas autre chose. Il n'est dû aucun salaire au sergent féodé pour l'assistance qu'il doit lors de la tenue des hommages. Le sergent est obligé de servir pendant les hommages, tant pour l'audience que pour conduire et précéder les députés et officiers de la juridiction. Il y a trois sergents, de Kerousy Keralio et Leshildry, en Plouguiel

*Relation de M. de la Grève, chanoine de Tréguier, à propos de la visite qu'il fit à l'église collégiale de Laval, en 1869.*

« Il y a dans cette église une grande châsse revêtue de plaques « d'argent doré, qui est élevée au-dessus du grand autel, au milieu. La tradition « est que ladite châsse est remplie de reliques et parti- « culièrement de saint Tudual, et n'a été ouverte de mémoire « d'hommes. De plus il y a un petit reliquaire contenant une re- « lique dudit saint, que les femmes enceintes vont prier pour leur « heureuse délivrance. A côté du grand autel il y a trois évêques, « saint Tudual tient le milieu, la *tiare* en tête, et la croix en main.

« La grande vitre derrière le grand autel est composée de 30 « panneaux Dans les six en bas sont les Seigneur et Dame de Laval « à genoux, les mains jointes; dans les 24 autres est représentée « une partie de la vie et des miracles de saint Tudual, savoir : au « premier, l'embarquement du saint avec ses compagnons sur une « mer agitée à laquelle il paraît commander de s'apaiser ; — au se- « cond, il y a un dragon qui semble vouloir le dévorer ; — au troi- « sième, un ange le console en sa maladie ; — au quatrième, il y a un « autre dragon qui engloutit une personne et que le saint conjure ; « — au cinquième, il délivre un possédé ; — au sixième, les habi- « tants vont le prier en sa solitude ; — au septième, l'évêque le

Digitized by Google

« reçoit et l'embrasse ; — au huitième, l'évêque l'envoie en mission ;
« — au neuvième, il assiste à l'enterrement de l'évêque ; — au
« dixième, le prince et le peuple l'invitent à accepter l'épiscopat ; —
« au onzième, le roi de France confirme son élection ; — au dou-
« zième, on le consacre évêque ; — au treizième, il reçoit ses reli-
« gieux ; — au quatorzième, il prêche ; — au quinzième, il est
« en prière ; — au seizième, le peuple le prie de le délivrer de
« mouches malfaisantes ; — au dix-septième, un ange l'avertit de
« se mettre en chemin et de faire un voyage ; — au dix-huitième,
« les cardinaux le reçoivent, et l'habillent de pourpre et en
« chape rouge ; — au dix-neuvième, les cardinaux lui mettent la
« tiare sur la tête ; — au vingtième, un ange lui parle de rechef ;
« — au vingt-et-unième, il paraît monté sur une haquenée
« blanche ; — au vingt-deuxième, il paraît malade et environné
« de ses religieux ; — au vingt-troisième, un ange enlève son
« âme en présence desdits religieux ; — au vingt-quatrième, il
« y a un religieux à l'autel, et d'autres qui l'assistent.

« Il est à remarquer que jusqu'à sa consécration il est dépeint
« avec des rayons. »

C'est comme on le voit, la légende de saint-Tugdual y compris le séjour à Rome, son pontificat ? et son retour miraculeux à Crec'Michel, près Tréguier, sur un cheval blanc qu'un ange lui présenta hors de la ville Éternelle, en lui ordonnant d'aller résider en son évêché.

### *A propos de la bulle Unigenitus.*

Quelle était la conduite, quelle était l'opinion du Chapitre de Tréguier au sujet de la bulle *Unigenitus* publiée par Clément XI ? L'histoire de l'Eglise nous apprend que l'évêque de Tréguier, Jégou de Kerlivio (1) suivit les errements du jansénisme, même après la rétractation de l'archevêque de Paris, cardinal de Noailles. Les chanoines se détachèrent de leur prélat, sur ce point, sinon au premier moment

(1) *D'argent au huchet de sable accompagné de 3 bannières d'azur chargé chacune d'une croix pommelée d'or.*

Digitized by Google

du moins dès l'élévation de Mgr de la Fruglaye de Kerver (1) au siège de Tréguier (1733-1745). Cet évêque promulgua la bulle *Unigenitus* et obtint pour son diocèse la grâce du Jubilé dont fut privé en 1725, son prédécesseur, à cause de ses idées jansénistes (Rorbacher).

Le « mémoire de M. Burlot » ne donne pas le mandement, il signale le fait, de même qu'il affirme qu'en 1750 l'évêque Guy Le Borgne de Kermorvan (2) était en conformité de doctrine, ainsi que le Chapitre, avec le pape Benoît XIV. (1746 à 1761).

*Lettre de M. Florentin à l'évêque de Tréguier, du 27 juillet 1731, à propos de la bulle Unigenitus.*

Ce fut le Chapitre qui reçut cette lettre, l'évêque étant mort le 2 août même année. Elle était aux archives : en voici une partie.

« Il est important d'éviter l'expression « *de règle de foi* » que plusieurs donnent à la bulle de Clément XI. Ce n'est point un symbole et une profession de foi. Il faut lui rendre la soumission entière et parfaite qui lui est due, non comme à une simple loi de police et de discipline, mais comme à un jugement dogmatique de l'Eglise universelle, ou, comme le Roi s'est expliqué dans sa déclaration du 24 mars 1730, à un jugement de l'Eglise universelle en matière de doctrine.

« Le Roi est persuadé que vous n'étendrez pas à tous les fidèles indifféremment des précautions qui ne doivent être appliquées qu'à ceux qui ont mérité, par leurs discours ou leurs écrits, d'être regardés comme désobéissants aux décisions de l'Eglise. Sa Majesté compte donc que vous ne souffrirez pas que des ecclésiastiques poussés par un zèle indiscret interrogent des personnes à qui leur état, leur profession, leur sexe, leur incapacité même ne permettent pas d'entrer dans des discussions de doctrine. Ces mêmes personnes ne devront pas être inquiétées par des questions hors de leur portée et plus propres à inspirer la curiosité et l'orgueil dont

(1) *D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules.*
(2) *D'azur aux trois huchets d'or liés et virolés de même.*

Digitized by Google

la désobéissance est presque toujours la suite, que l'édification, la soumission et la piété. S'il arrivait que pour des raisons importantes vous vous crussiez obligé de faire quelques demandes qui puissent avoir des suites, le Roi désire que préalablement vous ayez soin de l'en informer ; vous n'aurez qu'à vous adresser soit à lui, soit à quelqu'un des prélats qui composent son Conseil ecclésiastique, vous aurez ainsi l'avantage de n'agir qu'approuvé par le Conseil du sacerdoce et de l'empire. »

Si le Chapitre de Tréguier n'était pas janséniste, il était néanmoins sévère dans ses jugements au point de vue de la discipline. Les chanoines de Poitiers lui demandent, en 1737, son avis sur un mandement de leur évêque permettant de manger des œufs en carême, sans qu'il en ait conféré avec eux. Le Chapitre répond que le Prélat avait outrepassé ses droits, qu'il était de son devoir de ne pas porter de mandement avant d'avoir consulté son conseil capitulaire.

En note : Le premier évêque de Tréguier qui a permis l'usage des œufs est Mgr de Kerver qui, en 1733, et toutes les autres années de son épiscopat, autorise ses diocésains à en faire usage depuis le premier dimanche de Carême jusqu'au dimanche de la Passion exclusivement.

Mgr Guy Le Borgne de Kermorvan les permet depuis le mercredi des Cendres jusqu'aux Rameaux exclusivement.

---



Digitized by Google

## EPITAPHE DE Mgr GRANGIER

Pour terminer la première partie de ce travail, je place ici l'épitaphe de Mgr Balthazar Grangier, qui a illustré la chaire de Saint-Tugdual par son dévouement, sa science, sa piété et ses œuvres.

Le mémoire la donne sans commentaire, sans description du tombeau qui devait être un monument remarquable.

LEGE ET LUGE
QUEM CLARA PROGENIES
GRANGERIONUM[1] PROSAPIA ET
PARISIENSE CONDIDIT ATHENEUM
HUNC PASTOREM VIGILANTISSIMUM
PRŒSULUM EXEMPLAR
CLERICORUM SEMINARII
ET PAUPERUM PUBLICI XENODOCHII
PROTOPARENTEM
GREGI CHARUM, PARENTIBUS COLENDUM
REGI FIDUM, DEO DILECTUM
NON TAM SENIO QUAM LABORE
IN EXPLENDIS DIU NOCTUQUE
EPISCOPATUS SUI MUNIIS
CONFECTUM
TERRÆ MORS ABSTULIT, CŒLO INTULIT
OMNES VITÆ SANCTITATEM ODORANTUR.

Au bas est écrit :

HUIC HONORIFICE PARENTABAT FRATER CHARISSIMUS ET NEPOTES OBSEQUENTISSIMI.

[1] *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 gerbes de même, au chef vairé d'argent et de gueules.*

Digitized by Google

Et autour de la pierre sont écrits ces mots :

ILLUSTRISSIMUS D. D. BALTHAZAR GRANGIER DE LIVERDIS
EPUS ET COMES TRECOR REGISQUE CHRISTIANISSIMI
A CONSILIIS ET OLIM AB ELEEMOSYNIS, OBIIT 4° NONAS
FEB. ANNO DMI M. D. C. L. X. X. I X. AETATIS LXXIV,
EPATUS XXXIII. REQUIESCAT IN PACE.

A l'entrée du chœur on lit ce distique :

IN CHORO GENTES CARTANT SIMUL ESSE LOQUENTES
DÆMON SCRIBIT IBI CUNCTA LOCUTA SIBI.

Abbé ALLAIN.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# LA PETITE PLAGE

## ETUDE DE MŒURS

(*Suite.*)[1]

### CHAPITRE V

Un bruit étourdissant d'orgues hurle la *Marseillaise*, *Sambre et Meuse*, ou le *Beau Danube*, avec un furieux accompagnement de grosse caisse, cymbales ; les notes cuivrées des trombones dominent tout par instants, puis c'est l'acalmie, le boniment des barnums, des directeurs de théâtre ou des arracheurs de dents. Le « flac » sec et régulier des tirs ponctue ces étranges discours dénués de toute espèce d'élégance mais pourtant curieux parfois... Une odeur de pommes frites, de crêpes se répand partout avec les flots de poussière. Qu'importe, l'on s'amuse toujours, on prend d'assaut les chevaux de bois, remplacés souvent par des animaux beaucoup plus allégoriques... On gagne les macarons, et l'escalier du « théâtre des Deux-Mondes » risque de s'effondrer sous la foule des spectateurs. La caravane d'Auteuil est groupée devant. Le commandant qui a retrouvé sa belle humeur monte seul, parlemente au directeur et obtient des places de faveur pour la représentation. M^me^ de Cabeauve, que cette échappée en pleine foire a rendu joyeuse et jolie comme à vingt ans, s'acharne en compagnie de Georges à gagner le gros lot d'une loterie... Et à l'appel des numéros ce sont des plaisanteries, quelquefois salées, mais qui soulèvent le gros rire des badauds : dix-huit ! à qui l'huître ?... soixante-quinze ! oh ! mince !... Allons, allons, crie le marchand, le quatre-vingt-dix-neuf ! à qui l'œuf ?

[1] Voir le fascicule de février 1901.

Digitized by Google

— 99, c'est moi, fait Georges, assez surpris que la chance le favorise, même pour si peu.

— Voilà, Monsieur, dit le marchand qui voit, non sans peine, le gros lot gagné. Et il tend à choisir une petite jardinière imitant le vieil argent, ou un ustensile, orné de fioritures dorées et d'un œil bleu azur qu'il est inutile de nommer. Georges n'a garde de le prendre et s'empare de la jardinière. C'est très bien cela ! dit en riant Mme de Cabeauve, cette petite jardinière est fort jolie ». D'un geste aimable il allait l'offrir à sa partenaire quand l'essoufflement d'un teuf-teuf vint attirer son attention. La foule se rangeait lentement malgré les énergiques coing-coing de la corne. Mais quel ne fut pas l'étonnement de notre ami en reconnaissant encadrées par les complets caoutchouc des chauffeurs et la figure dissimulée sous d'épaisses voilettes, les deux sœurs, les demoiselles Druner ! Cette fois la chance se montrait franchement son alliée. Le teuf-teuf s'arrêta en tremblant avec un bruit de ferraille, comme il convient à tout automobile qui se respecte. Georges qui autrefois avait aidé les deux femmes à monter en voiture, un jour d'orage, leur tendit cette fois la main pour les en faire descendre. La joie qui éclatait sur son visage, et, pour être vrai, sur celui de miss Juliette avança ce jour-là son amour d'un grand pas. Georges se sentait audacieux, curieux, bavard ; ce simple incident lui permettait de se mettre en avant comme commissaire. Ce fut une avalanche de questions : Votre sœur est donc mieux ? Comment avez-vous pu trouver la route ? Et cette voiture ?... « Voici notre histoire, dit en riant la sœur aînée, Dora, (je dévoile son nom surpris un jour sur un sac à ouvrage) j'étais donc restée souffrante, mais vers midi, je me suis levée. L'air frais, le beau temps m'ont guérie de cette indisposition. Et comme je recevais à cette heure l'aimable visite de nos amis Messieurs Grounld et le baron Sweetter... (ici s'échangèrent des saluts à la mode américaine) je les priai, s'ils disposaient de leur temps, de nous conduire ici puisque je savais où vous alliez ... » « Et nous voici, M. Georges, ajouta Miss Juliette dans un sourire où notre ami crut voir le ciel. Mais, cette courte conversation échangée, les deux chauffeurs comptaient bien enlever à nouveau les jolies américaines... ce fut leur tour d'être déçus.

Digitized by Google

« Comment, vous nous laissez seuls ! oh ! Misses, c'était très mal ! dit M. Grounld, incliné devant les deux sœurs — : « Peut-être, cher Monsieur, mais songez que nous avions promis d'abord de partir ce matin, sans cela vous ne nous auriez pas vues du tout et nous avons en plus le plaisir de vous remercier, ma sœur et moi, d'une promenade à la vapeur : — Oh ! — gémit seulement le chauffeur » — « Soit Miss, reprit discrètement le baron Swetter, plus jeune, assez joli garçon, très blond, l'œil bleu pâle agrandi sous le monocle, nous aurions mauvaise grâce à retenir ces dames. Allons, ajouta-t-il vivement à son ami, prenons congé et repartons. » L'autre lui décrocha un regard furieux mais force lui fut d'accepter les choses.

De nouveaux remerciements se mêlèrent aux adieux. Sur le siège, le baron prêt à partir lança encore cette phrase : « Seulement, Misses, je vous demande de recommencer un jour cette promenade un peu trop courte... » — Mais oui, mais oui, promit Miss Dora.

— « Alors, à bientôt, Miss... Good-by ! Miss Liett ! » L'automobile reprit en soufflant sa course folle et disparut dans la foule et la poussière. « Encore un intime, ce baron Swetter, pensa Georges, il l'appelle Liett ! enfin ne nous plaignons pas aujourd'hui. »

— « Vous voilà content, j'espère, monsieur l'amoureux ? »

C'était Mme de Cabeauve qui, un peu à l'écart pendant la scène précédente, s'approchait du groupe.

« Je suis ravi ! lui dit Georges. »

— « Voulez-vous que je le lui dise ? »

— « Oh ! non, non ! si elle allait s'en froisser !

— « Vous connaissez mal le cœur de la femme, cher Monsieur. »

— « Eh bien, j'ai confiance en vous. Dites ce que vous voudrez, mais je vous en supplie, qu'elle ne prenne rien au sérieux ! »

Au fond Georges en eut été désolé. Il se mit à marcher à côté de Miss Dora. « C'est l'aînée, pensait-il, il faut m'attirer ses bonnes grâces. » Cette réflexion lui fit rappeler qu'il avait sous le bras la jolie jardinière gagnée à la loterie : « Voyez donc, Miss, la chance m'a mis pour dix centimes en possession de cette jolie chose. » Et il tendit son lot : « Oh ! pretty ! c'était très joli, Monsieur Georges ! »

Digitized by Google

— « Ce l'est plus encore entre vos mains et vous me permettrez de l'y laisser, Miss »... ajouta-t-il gracieusement.

— « Oh ! no ! no ! c'est que... »

— « Comprenez-moi bien, Miss, je vais vous la reprendre pour qu'elle ne vous gêne pas, mais elle sera à vous. »

— « Oh, no, no, vous êtes trop aimable, Monsieur Georges.

— « Vous ne pouvez refuser à vous seule ; Mademoiselle, votre sœur (il fut pour dire Juliette) a la moitié des voix, je vais lui demander si elle accepte? »

— « Je veux bien, Monsieur Georges, répondit la jeune fille qui venait derrière avec Mme de Cabeauve et avait entendu la petite discussion.

— « Alors ! j'ai remporté une victoire, dit Georges très heureux, aussi heureux que s'il se fût agi d'une grande bataille.

Le groupe était revenu devant le théâtre. C'était la sortie. On attendit donc le reste des promeneurs qui furent eux aussi très surpris de voir les deux américaines.

— C'étaient deux perles qui manquaient à mon petit royaume, dit le docteur avec un fin sourire, celui qu'il savait prendre pour ses plus jolies malades.

— « Et même les deux seules, n'est-ce pas, ajouta entre haut et bas à Georges, Mme de Cabeauve.

— Certes oui, fit celui-ci.

La mère Moutonnet, toujours encadrée de ses deux filles, dut entendre cette réflexion car elle se tourna vers les Bellassi qui déjà chuchotaient une méchanceté : « Ces étrangères, minauda-t-elle, vont-elles détrôner partout nos filles ! »

— « Oh ! vous savez, dit Olympe, c'était un coup monté, cette rencontre.... »

— Hé bien, après tout, reprit Mme Dusirop, raisonnant juste pour une fois, où serait le mal. Ils sont jeunes, ces enfants, où donc est-il défendu de se plaire ? Moi je suis large pour les choses de cœur.....

Mais cette réplique avait fâché l'austère Olympe, la jalousie de la vieille fille se rallumait contre Mme Dusirop et les jeunes gens en même temps.

« — Possible, reprit-elle, que vous trouviez cela bien ! Moi je suis sans indulgence pour de pareilles mœurs ? »

Digitized by Google

— Olympe! fit sévèrement la mère Bastienne qui voyait à l'horizon un crêpage de chignon possible et redoutait les griffes de Mme Dusirop.

— Oh! oh! s'exclamait cette dernière, subitement devenue l'alliée de notre ami! Indulgence! Je leur répéterai le mot!

— Je vous le défends, Madame! cria Olympe.

— Possible que vous me le défendiez, mais moi je suis à mon our sans indulgence pour les langues de vipères!

— Langue de vipères? Ah! Ah!

« C'est trop fort, vieille..... »

Le mot salé qu'elle allait lancer resta dans sa gorge et Olympe donna à la foule qui déjà s'amassait l'inénarrable spectacle d'une crise de nerfs.

Les autres Bellassi et les Moutonnet la portèrent dans une auberge, mais là, Olympe qui jugeait la galerie trop restreinte cessa bientôt toute sa comédie.

Pendant cette scène comique de gros nuages s'étaient amassés dans le ciel, et la chaleur suffocante annonçait un orage. En effet, quelques larges gouttes de pluie, isolées encore mais qui semblaient montrer le chemin à d'autres, commençaient à tomber.

Tous les autres groupes se dirigeaient vers les bois quand Georges s'approcha du docteur qui disait :

— « Il va pleuvoir! Quel ennui.

— Justement, j'ai pensé à tout. En cas de mauvais temps j'ai loué un piano, il doit être dans le hangar en ce moment, allons-y. L'on va danser. »

— « Ah! vous êtes le roi des commissaires, cher monsieur de Carnac! »

Et l'aimable docteur serra les mains du jeune homme.

On cria au rassemblement : « Ce bonhomme Benoist s'est vengé de mes rires en prenant mon ombrelle, dit le commandant, mais il me le payera! »

Dix minutes plus tard toute la caravane était au complet sous le hall du déjeûner. Les tables enlevées, on avait une très jolie salle. Au fond, sur une petite estrade, se dressait le piano. Georges fut félicité par tous de bon cœur cette fois.

Digitized by Google

— Oui, mais le pianiste ? Demanda Mme de Cabeauve qui s'amusait énormément. » — « Il est à son poste » reprit Georges. En effet, un pauvre diable à tête d'artiste, cheveux trop longs, habit trop court, se tenait tapi, comme honteux, derrière le piano. Georges avait trouvé ce mélomane dans Ville-d'Avray même. Au lieu de payer fort cher un artiste de Paris, il préférait avaler quelques fausses notes peut-être, en faisant gagner un peu ce déshérité en même temps qu'il lui donnait le vif plaisir de se produire en public.

Pour ceci, il pensait juste : le désir de paraître tourmentait le pauvre diable qui n'en avait guère l'occasion, absolument perdu à Ville-d'Avray. Mais en ce qui était des fausses notes, Georges s'était trompé. Louis Duflot, connu autrefois dans les coulisses et sur le boulevard sous le nom de « Beau Loulou » était un ancien premier prix du conservatoire, distinction qui l'avait empêché de se présenter l'année d'après pour le violon. C'était un musicien dans toute la force du terme.

A ces cours où son âme d'artiste se développait, ses yeux avaient jadis été charmés par une gaie et jolie camarade. Longtemps il lui avait fait une cour assidue, pour le bon motif. Mais la jolie fille avait des vues hautes, un peu de talent et beaucoup de vanité. Louis Duflot fut rangé dans le nombre respectable de soupirants qu'elle traînait après elle. A peine quelques baisers furent-ils innocemment échangés. Puis, après de beaux succès au concours de chant, la jeune femme reçut l'offre d'un brillant engagement pour l'étranger. Elle partit .. Une courte lettre qu'elle envoya à son ami apprit à celui-ci les belles espérances de sa dulcinée en même temps que son malheur.

— « Je l'aimais, j'aurais pour elle conquis la gloire ! Je n'aimerai jamais une autre femme ! dit-il en sanglotant à ses collègues.

— Allons donc, reprirent les autres en chœur, tu as du chic ! de l'avenir. Tu plairas aux femmes quand tu voudras ! tu serais bien fou de ne pas te consoler.

— Vous verrez. avait alors répondu le beau « Duflot ». Et il avait tenu son serment.

Après bien des succès, Louis Duflot que le chagrin minait vint

Digitized by Google

un jour se terrer à Ville-d'Avray et passait sa vie parmi sa musique et ses souvenirs. Il avait voulu fuir Paris, les amis, le bruit et le théâtre qui ne donnait pas à son cœur ce qu'il avait rêvé

Très rarement il faisait danser dans quelques villas des environs où on le considérait comme artiste sincère mais un peu fou.

Et maintenant des mèches grises encore timides dans ses cheveux très noirs, des yeux noyés de tristesse mais parfois hagards donnaient à son visage je ne sais quoi de navrant, de désenchanté. Nul des anciens amis n'eût reconnu sous cet être abattu et vieilli le brillant artiste, le séduisant Loulou d'autrefois !

Et sans doute, quand sous ses gammes et ses accords vibrants il entraînait tout un salon, le pauvre artiste, l'amoureux oublié devait évoquer l'image de la jolie chanteuse, disparue, croyait-il, à tout jamais !

(*A suivre.*)

Vte Henry de Fargy de Malno.

Auteuil, juillet 1900.

Digitized by Google

# NECROLOGIE

Notre rédacteur en chef, M. Olivier de Gourcuff, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, Mme de Sallier-Dupin, née Eugénie Fidière des Prinveaux, décédée subitement, le 27 février dernier, en son domicile de la rue Daumier à Auteuil. Originaire de Morlaix, Mme de Sallier-Dupin était bretonne et par sa naissance et par les deux mariages qu'elle avait contractés. En premières noces elle avait épousé M. Charles de Gourcuff appartenant à une des plus anciennes noblesses de Bretagne, dont les armoiries figurent à Versailles, dans la salle des Croisades. Depuis quelques années, elle avait quitté Nantes, après une longue habitation et y laissant les meilleurs souvenirs, pour accompagner son fils à Paris où l'appelaient ses aptitudes et ses espérances littéraires. Cœur franc et généreux, esprit vif et cultivé, Mme de Sallier-Dupin avait su se créer à Paris un nouveau cercle de relations ; elle était très appréciée et très entourée dans le monde des lettrés fréquenté par son fils. Nous adressons à notre rédacteur en chef, si cruellement éprouvé, nos bien vifs et bien sincères compliments de condoléance.

UN AMI.

Le malheur qui me frappe a également atteint deux de mes plus chers amis, deux des plus estimés parmi les écrivains bretons, MM. Christian et Gaëtan de Wismes. Je leur adresse, ainsi qu'à leur frère M. l'abbé de Wismes, les condoléances de la *Revue de Bretagne* et les miennes pour la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur mère, Mme la baronne de Wismes, née de Bruc. La digne et pieuse défunte portait, depuis plusieurs années, le deuil du baron de Wismes, l'érudit, l'artiste, l'homme d'esprit que tout Nantes a connu et estimé. Puisse la douleur de MM. de Wismes être atténuée par l'universelle sympathie dont ils jouissent ! Les consolations de la famille et celles de la religion les aideront à supporter l'épreuve de la séparation.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

La Boîte aux Lettres de l'Enfant-Jésus, par Marie de Harcoet. Tours, Maison Mame et fils.

La plus délicate des plumes féminines pourrait seule retracer ce qu'il y a de gracieux et de tendre, de sainement sentimental et de profondément chrétien dans le récit principal qui donne son titre au recueil de nouvelles de Mme Marie de Harcoët, *La Boîte aux Lettres de l'Enfant-Jésus*. La petite-fille d'un mécanicien ivrogne et franc-maçon glisse dans le tronc d'une église de village une lettre où elle confie ses misères à l'Enfant-Jésus ; le naïf message tombe, par l'intermédiaire du bon curé, entre les mains d'une dame riche, Mme de Lescoat qui vient en aide aux pauvres gens et permet à l'ouvrier converti de mourir en bon chrétien. La petite Louise devient, en religion, Sœur Noella, du nom d'une fille tendrement aimée que pleure sa bienfaitrice. Je sens bien qu'en essayant de l'analyser, j'ai défloré le charme de cette simple histoire qui réside surtout dans les détails. Le petit livre contient deux autres nouvelles, *Fleur de Cimetière* et *Souvenirs d'un aspirant*, qui, moins importantes, moins attachantes aussi, poursuivent le même but, instruire le lecteur, lui plaire en l'édifiant. L'auteur est une Bretonne qui choisit ses sujets et ses types en Bretagne; notre sympathie doit donc à tous égards lui être acquise.

O. de Gourcuff.

∴

La Réalité des Apparitions Angéliques, par le R. P. D. Bernard-Marie Maréchaux. — Paris, Ancienne maison Douniol-Téqui, éditeur, 1901.

Un livre embaumé de suave mysticité et qui, tout en donnant satisfaction par le merveilleux aux aspirations spirites de notre époque, ne s'écarte pas de la plus stricte orthodoxie. Le R. P. Maréchaux, qui a traité précé-

Digitized by Google

demment des apparitions démoniaques, démontre la vérité des apparitions angéliques par deux cents exemples tirés, non seulement de l'Ancien et du Nouveau Testament, des débuts du Christianisme ou du Moyen-âge, temps fertile en miracles, mais empruntés aux siècles d'analyse et de libre-examen, comme le XVII^e, le XVIII^e et celui qui vient de finir. Partout les anges se sont mêlés à la vie des mortels de leur choix, les assistant dans leurs épreuves, les enveloppant de leur protection, prenant même, pour se montrer à eux, une apparence sensible. Je répète que les exemples abondent depuis saint Justin, philosophe du deuxième siècle, jusqu'à la Sœur Catherine Labouré, notre contemporaine. Avec saint Congall et Cronan, son adepte, avec saint Yves et *le pauvre* (admirable légende qu'interprétait récemment le pinceau de M. de Richemont), la Bretagne prend sa part des miraculeuses apparitions. Le R. P. Maréchaux convaincra-t-il les incrédules ? Je le souhaite, et je le croirais volontiers, car à un zèle apostolique, à une vaste science il unit un style charmant; sa description du tableau de Murillo, *La Cuisine des Anges*, est faite pour plaire aux délicats.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

PASSION MODERNE, par Frédéric Berthold. — Paris, Librairies-Imprimeries Réunies, 1901.

Ce joli roman est l'histoire des amours d'un Russe et d'une Française. La visite à Paris de l'amiral Avellan et de ses marins provoque un échange de lettres entre jeunes gens des écoles russes et jeunes filles des écoles françaises. C'est ainsi que Suzanne Périer, élève très avancée du lycée Fénelon, devient la correspondante, la confidente, l'amie de Wladimir Paulovitch, du Gymnase impérial de Tzars Koé-Selo. Ce point de départ assez risqué ne conduit pas, heureusement, les héros aux pires folies. Le Russe, devenu officier, rencontre, par la vertu de la baguette magique des romanciers, la Française mariée ; il aime, il est aimé ; mais il fuit à temps et on regrette que l'auteur l'ait mis sur le chemin d'une nouvelle chute. Tout finit pour le mieux. Suzanne retourne à son mari, à sa petite fille, au monde ; Wladimir, dit Valodia, retourne dans son pays et épousera une Olga quelconque. Ce que j'ai le plus goûté dans le roman très parisien de Frédéric Berthold, ce sont les impressions de Russie et les divagations de l'écrivain Georges Darboy, qui, prêchant pour l'effort, donne au livre sa conclusion morale.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

***

Victor Hugo, auteur du vers célèbre :

Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur

a décrit, dans un poème qui n'est pas son chef-d'œuvre, un rêve de pape. *Le Rêve d'Empereur*, que nous donne M. Charles Bonnefon (Paris, Ollendorff, 1901), procède plutôt du sombre et vigoureux poète des *Tragiques*, le Juvénal protestant, Agrippa d'Aubigné. C'est une satire sociale, d'une amertume peu déguisée. Les nuages qui paraissent devant le jeune *Kaiser* ou César endormi (quand on parle d'empereur, n'est-ce pas toujours de l'universel Guillaume II qu'il s'agit ?) ces figures de prolétaires farouches, de forçats du plaisir, de victimes de l'alcool sont de vagues fantômes qui s'évanouiront au souffle des brises matinales. Conseillons à M. Charles Bonnefon (puisque son poème est le premier d'une série) de serrer de plus près la réalité dans des sujets d'un aussi poignant réalisme ; mais rendons justice à la mâle inspiration de ses vers et au sentiment chrétien qui les anime.

O. DE GOURCUFF.

***

L'excellente Revue, l'*Anjou Historique*, dont nous avons signalé l'apparition, a publié, sous la signature de son directeur, M. l'abbé Uzureau, une bien curieuse contribution à l'histoire de l'enseignement secondaire, pendant les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette étude reparaît aujourd'hui en brochure (Angers, imprimerie Siraudeau, 1901) ; elle se compose d'extraits annotés des *Affiches d'Angers*, relativement aux *exercices publics* qui, dans les anciens collèges de la province d'Anjou, avaient remplacé les représentations théâtrales en usage aux distributions de prix. M. l'abbé Uzureau a reproduit ce qui, dans cet ordre d'idées, intéresse le plus les collèges d'Angers, Saumur, Beaupréau Château-Gontier, Beaufort et la Flèche. Après avoir joué leur rôle dans l'allégorie dialoguée ou l'exercice de rhétorique, plusieurs des lauréats même des professeurs, le continuèrent dans les assemblées révolutionnaires ou dans les carrières administratives. Les trop courts extraits que M. Uzureau a pu donner des harangues officielles timidement libérale en 1789, nettement républicaines en 1791, sont fort caractéristiques de l'esprit du temps. Citons le cas d'un rhétoricien au collège de l'Oratoire d'Angers, en 1790, Etienne Laporte, qui interprétait devant les familles

Digitized by Google

réunies le principal rôle d'un drame en vers de sa façon, et, l'année suivante, rendait compte, dans les *Affiches* de l'*exercice en forme d'entretien*, composé à la louange de la Révolution, par son ex-professeur, M. Mévolhou. Cinq ans auparavant, le professeur d'éloquence du même collège avait combattu les principes de la philosophie du XVIII^e siècle : *O tempora ! O mores !* aurait-il pu s'écrier, d'un ton prophétique.

O. DE G.

*
* *

CONTES DE L'ILLE-ET-VILAINE, par Adolphe Orain. — Paris, J. Maisonneuve, éditeur, 1901.

L'Ille-et-Vilaine est l'un des départements français les plus et les mieux explorés au point de vue traditionniste. Sans parler de M. Paul Sébillot, qui a fait son fief des communes limitrophes de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, deux chercheurs de grand mérite, archéologues et artistes à la fois, ont fouillé en tous sens, pour en extraire de petits trésors, cette notable région de la Bretagne, M. Lucien Decombe a donné un charmant recueil de *Chansons populaires* et voici, à notre connaissance, le troisième volume que M. Adolphe Orain compose avec des traditions et des légendes d'une exquise saveur de terroir.

Le dernier, qui vient de paraître, est un recueil de *Contes* proprement dits que l'éditeur (son souci de conserver aux récits l'allure et l'accent natifs n'est pas sa moindre originalité) a divisés en contes mythologiques, religieux, facétieux et fantastiques. Chacune de ces divisions se subdivise elle-même, comme il sied : une des délicates besognes de M. Orain a consisté à réserver la part du *cycle chrétien*, à ne jamais commettre Dieu, la Vierge et les Saints, dans la compagnie des fées et des magiciens, du diable et des sorciers. On voit déjà quelle collaboration utile, tout en restant discrète, l'érudit écrivain a pu apporter aux conteurs qui, après avoir ému ou réjoui son enfance, lui ont fourni les éléments de son livre, le Père Constant Tual, Nenotte Jumel l'infirme, Angevin, le porteur de contraintes du Grand-Fougeray, et dix autres, instituteurs ou paysans, gens de moyenne ou petite littérature.

La collecte offerte dans le joli volume est des plus attrayantes. Nous avons lu, tout d'une traite, presque tous ces contes, prenant plaisir aux facétieux qui semblent l'écho des fabliaux, intérêt à ceux qui débordent d'imagination ou atteignent par les moyens les plus simples la plus poignante émotion. Nous voudrions qu'un folkloriste avisé signalât

Digitized by Google

les rapports de ces petites comédies ou de ces drames en raccourci avec des récits d'autres pays bretons ou d'autres provinces, ou encore avec Perrault, dont les types de Cendrillon et du Petit-Poucet se retrouvent partout. Parmi les plus beaux contes de M. Orain, nous avons noté *la Bûche d'Or, le Chemin du Paradis*, où une multitude d'incidents ingénieusement amenés concourent au but moral, *Sainte Onenna*, très suave légende, *Le Médecin de Fougeray*, à qui le Diable montrait sur la lande, sous forme de lumières près ou loin de s'éteindre, les âmes des habitants du pays.

Un autre conte, *La Couronne du Roi de Domnonée*, nous a frappé. Il nous prouve que ce roi celte du VI^e siècle, Judhaël, ou Hoël III est demeuré cher à l'imagination populaire. La complainte du petit Judicaël chantée par un pâtre à l'endroit où l'enfant a été tué et enterré par ses frères,

Mes frères m'ont tué...

nous a rappelé un récit de même famille que nous avons entendu conter autrefois à Ingrandes et dont l'héroïne était une petite princesse dépouillée d'une rose d'or et tuée par ses sœurs, et exhalant sa plainte dans ce couplet :

Belle Lavandière,
Porte-moi au bois de mon père
Où l'on m'a tuée cruellement
Pour la rose d'or à ma maman.

Si nous avons évoqué ce très lointain souvenir, c'est pour montrer à M. Orain tout l'agrément et tout le profit que nous avons éprouvés à lire son livre, à le respirer comme un bouquet breton.

O. DE GOURCUFF.

*Le Gérant :* R. LAFOLYE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, Frères.

Digitized by Google

# LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

## DE NANTES

### Ses Attributions, ses Origines, son Personnel, ses Exactions et sa Chute

Dans un petit volume, publié il y a une vingtaine d'années, et intitulé : *Le Sans-culotte Goullin*[1], j'ai raconté à grands traits l'histoire du Comité révolutionnaire de Nantes, dont Goullin avait été le meneur. Une notice consacrée à *Pierre Chaux*[2], le collègue et le principal lieutenant de Goullin, m'a fourni l'occasion de révéler quelques faits nouveaux de la vie de ces deux terroristes. Mais, si rares que soient les papiers, provenant directement des archives de ce comité, dispersées qu'elles ont été par l'effet du procès de Paris, et de celui qu'on instruisit ensuite à Angers, je crois que l'on peut, en les rapprochant de documents d'autres provenances conservés à Nantes, découvrir encore des détails ignorés qui intéresseraient les curieux des choses de la Révolution.

Par ses attentats à la vie des gens, le Comité révolutionnaire ne montra que sa froide cruauté. Dans l'art de vexer et de dépouiller les riches habitants, il déploya une habileté et une perversité vraiment prodigieuses. Si le régime de la Terreur avait duré plus longtemps, les mesures étaient si bien prises qu'aucun suspect nantais n'aurait échappé à la ruine.

[1] In-18, Nantes, Vincent Forest, 1880.

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1881.



Digitized by Google

Avant d'entrer dans le détail des faits de cette nature, que j'appellerai les exactions du Comité, j'exposerai la législation qui régissait les comités révolutionnaires, la connaissance de cette législation permettant seule de juger à quel point fut poussée l'usurpation des pouvoirs. L'indication précise du personnel de ce comité et de plusieurs autres qui fonctionnèrent à Nantes avant celui de Goullin, ne sera pas non plus inutile pour déterminer la responsabilité des gens qui les composèrent depuis le commencement de l'année 1793 jusqu'au milieu de l'année 1794.

## I

De toutes les institutions provisoires de la Révolution, la plus révolutionnaire a été, sans contredit, celle des comités, si justement appelés comités révolutionnaires. Confier à des groupes de citoyens, recrutés au hasard, le droit arbitraire d'arrestation, alors qu'il existait des officiers de police judiciaire, qui ne pouvaient exercer le droit d'arrestation motivée que dans certaines conditions, c'était la négation directe de la liberté individuelle garantie par la Déclaration des Droits de l'homme. Les comités révolutionnaires, organes attitrés de la délation, qui la recevaient, la transmettaient et même la provoquaient, ont été, à Paris comme dans les provinces, les instruments les plus puissants de la Terreur. Petits ou grands, à la ville ou à la campagne, personne ne pouvait se dire si bien caché qu'il fût assuré d'échapper aux regards de tant de surveillants. « Le nombre de ces comités, dit Louis Blanc, devait s'élever, d'après la loi, dans toute la France, à quarante-cinq mille ; le nombre de ceux qui furent en activité atteignit le chiffre de vingt-et-un mille cinq cents[1]. Dans son rapport sur les taxes révolutionnaires du 6 frimaire an III, Cambon dit que, si tous les membres de ces comités avaient reçu le salaire qu'on leur avait fait espérer, le budget eût été grevé d'une somme annuelle de cinq cents quatre-vingt-

[1] *Histoire de la Révolution*, Edit. Lacroix, in-18, 10.
[2] *Réimpression du Moniteur*, XXII, 742.

Digitized by Google

onze millions. Aussi concluait-il, en invoquant certains textes qu'il opposait les uns aux autres, à n'accorder des traitements qu'à certains comités, dont l'existence avait été reconnue par la loi du 4 juin 1793, et aux Comités des villes d'une certaine importance, chefs-lieux de districts ou villes de 8,000 âmes. Pour enfermer toutes les personnes dénoncées par ces comités, il fallut établir d'innombrables prisons, dont la meilleure était plus dure que la Bastille, cette odieuse Bastille que tant de démagogues se faisaient gloire d'avoir détruite.

Il faut rendre cette justice à la Convention qu'elle n'était pas arrivée d'un seul coup à la conception monstrueuse des Comités révolutionnaires. Leur compétence et leurs attributions s'étaient accrues progressivement.

Une loi du 21 mars 1793 avait ordonné l'établissement, dans chaque commune, d'un Comité de douze membres chargé de surveiller les étrangers, de s'assurer de leurs moyens d'existence, et de décider, sur les renseignements pris, s'ils devaient être autorisés ou non à résider en France. Les membres de ces comités devaient être désignés au moyen d'une élection faite dans la commune. Sur mille électeurs, ils devaient avoir obtenu au moins cent voix[1].

Les nombreuses lois de cette époque n'étaient pas strictement appliquées. Il est vraisemblable que celle-là ne le fut que dans les agglomérations urbaines, où il y avait des étrangers.

Le 26 mai 1793, la Convention avait, par un vote, manifesté quelque défiance de ces Comités, dont plusieurs avaient abusé de leurs pouvoirs en faisant arrêter des citoyens français, et elle avait ordonné leur renouvellement. Sur la proposition de Bazire, elle était revenue sur ce vote, le 4 juin et avait ordonné au contraire leur maintien par un décret ainsi conçu : « Les Comités de Salut public établis dans les départements de la République, soit par les commissaires de la Convention, soit par les autorités constituées pour veiller au maintien de la tranquillité publique, sont provisoirement maintenus sous la condition de référer de toutes leurs opérations

[1] Duvergier, *Collection de Lois*, 1re édit. décrets combinés des 21 et 30 mars 1793 V, 258 et 286.

Digitized by Google

aux Comités de Sûreté générale et de Salut public. Renvoie à son Comité de Salut public pour lui présenter un mode d'organisation[1]. »

Dans l'intervalle du 26 mai et du 4 juin avait eu lieu la Révolution du 31 mai, et la Montagne, victorieuse à Paris, n'était pas sans quelque inquiétude sur l'accueil que feraient en province à ce coup d'Etat les membres des diverses administrations de Département, de District et municipales. Ces administrations avaient été renouvelées par élections au mois de novembre 1792, et, dans la plupart d'entre elles, l'opinion girondiste, comme on disait alors, c'est-à-dire l'opinion des vaincus du 31 mai était prépondérante. De même qu'on a dit de la France, en 1830, qu'elle était centre-gauche, on pourrait dire avec plus de vérité qu'en 1793, la France agissante et politique, était girondiste. Les comités établis en vertu de la loi du 21 mars, soit qu'ils eussent été élus, soit qu'ils eussent été nommés par les représentants ou par les corps constitués, étaient de formation plus récente, et par conséquent plus favorables à la Montagne, à une époque où les progrès de la démagogie étaient rapides et incessants. On espérait, non sans raison, que ces comités, avec l'aide des représentants et des sociétés populaires, domineraient les administrations régulièrement élues. Le décret du 4 juin leur enjoignant de correspondre directement avec le Comité de Salut public, ils subissaient l'action de l'autorité centrale.

Ce fut sans doute par l'effet d'une fausse manœuvre que, le 7 juin, Barère déposa, au nom du Comité de Salut public, un projet de décret dont l'article 1er portait : « Tous les Comités révolutionnaires sont supprimés. » Pour les nommer révolutionnaires, il fallait que, déjà, un grand nombre de comités se fussent intitulés de la sorte. Aucune suite ne fut donnée à ce projet, dont la discussion fut ajournée, séance tenante, et ne fut jamais reprise.

L'action des Comités, à ce moment, ne semble pas avoir été exercée directement, mais elle n'en fut pas moins considérable. Les quatre-vingt-deux représentants, envoyés en mission dans toutes les provinces, avaient besoin d'être renseignés sur les gens du pays

[1] *Procès-verbaux de la Convention*, XIII, 72, ni Duvergier, ni le *Moniteur*, ne donnent le texte de ce décret.

Digitized by Google

capables de créer une opposition à la Montagne, et ces Comités étaient de véritables bureaux d'information sur les personnes d'opinions douteuses qu'il convenait de surveiller ou d'emprisonner.

Le 12 août 1793, un obscur député de la Drôme, qui n'était pas régicide, et qui fut même peu après proscrit à cause de son attitude prononcée contre le 31 mai, rappela que tous les aristocrates avaient été mis hors la loi, mais que l'esprit de cette loi avait été mal saisi ; que les traîtres demeuraient impunis, et qu'il était urgent de décréter que tous les gens suspects seraient mis en état d'arrestation. Legendre, Robespierre, et Danton surtout, qui parla longuement de trames et de conspirations, appuyèrent cette proposition, qui fut transformée en décret sous cette forme vague et générale : « Il sera procédé à l'arrestation des gens suspects[1]. »

A la séance du 5 septembre 1793. Bazire fit un long discours contre les ennemis de la république et sur l'inertie des comités révolutionnaires de Paris, dont il proposa l'épuration par les soins du Conseil général de la commune. « La police, dit-il, n'existera réellement que quand, dans chaque section, on se sera assuré d'un Comité révolutionnaire patriote, qui ait le mandat d'amener, le mandat d'arrêt, le droit de visites domiciliaires et de désarmement, et qui pourra agir par lui-même, sans aucun recours à l'autorité centrale, car aujourd'hui les comités révolutionnaires ont besoin de recourir à l'intervention des commissaires de police. » Dans ce même discours, il demandait aussi que l'on définît légalement le terme *gens suspects*[2].

Bazire dut interrompre son discours à l'arrivée de Barère, qui venait au nom du Comité de Salut public donner lecture « d'un rapport, sur différentes mesures, lesquelles, au dire de Thuriot qui présidait, pouvaient s'accorder avec celles que l'on discutait ». Ce rapport a été souvent cité, c'est celui qui, dès les premières lignes, contient ces phrases : « Une armée révolutionnaire exécutera enfin ce grand mot, qu'on doit à la Commune de Paris : Plaçons la terreur à l'ordre du jour ; c'est ainsi que disparaîtront en un

[1] *Réimpression du Moniteur*, XVII, 387 et suiv.
[2] *Ibidem*, n° du 7 sept. 1793, XVIII, 525.

Digitized by Google

instant, et les royalistes et les modérés, et la tourbe contre-révolutionnaire qui nous agite... Les royalistes veulent troubler les travaux de la Convention. Conspirateurs, elle troublera les vôtres. Ils veulent faire périr la Montagne. Eh bien ! la Montagne vous écrasera[1] ».

Au nombre des décrets qui furent rendus ce jour-là se trouve celui qui accordait aux membres des *Comités de Salut public* une indemnité de trois livres par jour, indemnité qui serait payée au moyen d'une contribution sur les riches. Ce même décret excluait de ces comités tous les ci-devant nobles et les prêtres non mariés[2].

Ce fut la fameuse loi du 17 septembre 1793, rédigée par Merlin de Douai et dite *loi des suspects*, qui détermina les signes auxquels on reconnaîtrait les Français de tout âge et de tout sexe, qui méritaient d'être exclus de la Société, et embastillés au moyen de lettres de cachet rédigées dans un style nouveau. Elle établissait de nombreuses catégories, qui pouvaient être indéfiniment étendues, puisqu'elles comprenaient tous ceux qui « soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemies de la liberté... » les ci-devant nobles, les parents d'émigrés, etc. etc.

La mission de dresser « les listes de suspects, de décerner contre eux les mandats d'arrêt, et de faire apposer les scellés *sur leurs papiers* » (et non sur leurs logements comme on le fit à Nantes), était conférée aux Comités révolutionnaires[3].

Les Comités investis de cette mission étaient, aux termes de l'art. 3 de la loi « ceux qui avaient été établis en vertu de la loi du 21 mars 1793, ou ceux qui leur avaient été substitués, soit par les arrêtés des représentants du peuple, soit en vertu des décrets de la Convention. » Leurs attributions étaient démesurément étendues, puisque, de consultatifs qu'ils avaient été jusque-là, ils

[1] *Eod.* n° du 8, XVII, 531.

[2] *Procès-verbaux de la Convention*, XX, 90.

[3] Loi du 17 sept. 1793, Duvergier, *Coll. de Lois*, 1re édit. VI, 213.

Digitized by Google

devenaient exécutifs. Si l'on s'en était tenu aux termes limitatifs de l'art. 3, qui viennent d'être cités, le nombre des comités révolutionnaires aurait été relativement restreint, et il n'y aurait eu de vraiment compétents pour l'arrestation des suspects que ceux qui étaient désignés par le décret du 4 juin. C'est bien ainsi, on l'a vu par la citation empruntée au rapport de Cambon, que le Comité des finances interprétait cet article, puisqu'il proposa de limiter le payement d'une rétribution journalière aux seuls membres des Comités de cette catégorie. L'établissement de Comités révolutionnaires, dans une vingtaine de milliers de communes, si l'on accepte le chiffre de Louis Blanc, fut donc le résultat d'usurpations tolérées ou encouragées par les autorités locales et les représentants en mission, ou bien encore l'effet d'une application abusive de la loi du 21 mars 1793, qui avait prescrit dans chaque commune l'institution d'un comité d'étrangers, loi visée par celle des *Suspects*. Dans maints endroits, il suffit certainement que douze sans-culottes aient pris plaisir au jeu des dénonciations pour qu'un comité se soit trouvé constitué en fait, et ait agi en vertu des pouvoirs qu'il s'était donnés. Dans un décret du 16 frimaire an II, (6 décembre 1793) qui avait pour objet de provoquer la rentrée de taxes indûment levées, décret qui, à la vérité, fut rapporté peu après mais dont le libellé conserve néanmoins sa signification, il est parlé de Comités révolutionnaires, ou *soi-disant tels*[1].

Confié à d'honnêtes gens, un pouvoir arbitraire peut devenir dangereux ; il devait nécessairement conduire aux abus des hommes choisis, la plupart du temps, à cause de l'exaltation de leurs opinions et capables d'exercer pour un écu par jour le triste métier de délateurs.

Un décret du 20 septembre 1793 investit les comités de surveillance des villes de la fonction de reviser les certificats de civisme, ce qui accrut encore leurs pouvoirs, puisque l'absence d'un certificat de civisme était une présomption de suspicion.

[1] Duvergier, *Coll. de Lois*, VI, 402. Le décret du 16 frimaire fut remis en vigueur par un décret du 15 nivôse an II. (*Réimpression du Monit.*, XIX, 137). Voir sur ces taxes, dont rien ne rentrait au trésor public, et sur les vacations de médecins prétendus qui devaient employées au service du culte, le rapport de Cambon du 3 germinal an II, *Réimpression*, XX, 130.

Digitized by Google

Les arrestations ordonnées, à tort et à travers et sans motifs, devinrent si nombreuses que la Convention essaya d'obliger les comités à remettre aux gens arrêtés par leur ordre une copie du procès-verbal contenant les motifs de l'arrestation. Décret du 27e jour du 1er mois de l'an II (18 octobre 1793[1]).

Mais l'arbitraire est d'une pratique si commode que l'on y prend goût dès qu'on a pu l'exercer quelque temps. Il en coûtait à certains membres des Comités révolutionnaires de Paris, qu'on y apportât une limite. Ils adressèrent à la Convention une pétition, à l'effet d'obtenir d'être dispensés de donner les motifs de leurs arrestations[2]. Cette pétition fut accueillie favorablement par le Comité de Sûreté générale, et, sur sa demande, la proposition fut faite de rapporter le décret du 27 du premier mois. Vainement Philippeaux et Lecointre la combattirent. A la suite d'un discours de Robespierre, auquel on ne saurait contester la maîtrise en matière de terreur, les comités révolutionnaires furent dispensés de fournir leurs motifs, et le décret du 27 du premier mois fut rapporté. « Sans doute, dit Robespierre, il faut protéger la liberté individuelle, mais s'ensuit-il qu'il faille, par des formes subtiles, laisser périr la liberté publique ? S'en suit-il qu'il faille faire autant de procédures par écrit qu'il y aura de personnes arrêtées ? L'obligation de dresser les procès-verbaux en forme décourage les citoyens généreux qui ont eu le courage de s'exposer à toutes les fureurs de l'aristocratie. Ces hommes simples et vertueux, qui ne connaissent pas les subtilités de la chicane, voyant opposer à leurs travaux cette action contre-révolutionnaire, ont laissé ralentir leur zèle, etc[3].

Au dire de M. Aulard[4], les abus contre la liberté individuelle étant devenus trop criants, la Convention se serait déjugée encore une fois, en obligeant, par le décret du 17 frimaire an II, les Comités révolutionnaires à motiver leurs mandats d'arrêt. La portée du décret du 17 frimaire est beaucoup plus restreinte, il y est dit seulement que « par rapport aux *individus non compris littéralement*

[1] Duvergier, *Coll. de Lois*, VI, 295.
[2] *Réimpression du Moniteur*, XVIII, 174.
[3] Séance du 3 brumaire, 24 octobre 1793, *Réimpression du Moniteur*, XVIII, 215.
[4] *Histoire politique de la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1901, p. 352.

Digitized by Google

*dans la loi du 17 septembre*, contre lesquels il y aurait lieu de prendre des mesures de sûreté, » les Comités devront insérer sur un registre les motifs de ces mesures, et les communiquer aux représentants, s'il s'en trouve sur les lieux, et, en l'absence de représentants, au Comité de Sûreté générale[1].

A la fin de frimaire, un député ayant apporté la plainte d'un patriote, qui se prétendait vexé par la décision d'un comité révolutionnaire, plusieurs voix s'élevèrent pour déclarer que toutes les fois que des comités révolutionnaires avaient donné lieu à reprocher, on trouvait parmi leurs membres des nobles ou des prêtres, et qu'il y avait lieu de tenir la main à l'exécution du décret du 21 mars, qui excluait des comités tous les ci-devant privilégiés[2].

La législation qui régissait les comités révolutionnaires était, on le voit, des plus simples ; ils avaient le droit de faire emprisonner qui il leur plaisait, ou, si l'on préfère, quiconque leur déplaisait, mais ils n'avaient aucune attribution judiciaire ou administrative.

## II

La ville de Nantes, avant d'être affligée du fameux Comité que les représentants Gillet et Ruelle lui imposèrent, par leur arrêté du 20 du premier mois de l'an II, 11 octobre 1793, en avait subi plusieurs d'origines diverses, à la vérité plus modérés que celui-là, mais dont on ne peut nier le caractère révolutionnaire, puisqu'ils ont ordonné des arrestations suivies d'emprisonnement, sans y avoir été autorisés par aucune loi, et qu'ils n'ont pas respecté les garanties accordées à tous les citoyens par la Constitution.

L'urgence de combattre l'insurrection qui avait éclaté dans la Loire-Inférieure, le 11 mars 1793, avait absorbé tous les soins des diverses administrations de ce département, et on ne s'était pas occupé d'établir les comités chargés de surveiller les étrangers, selon les termes de la loi du 21 mars. Le danger que la ville courait

[1] *Réimpression du Moniteur*, XVIII, 616.
[2] *Eod.* XVIII, 693.

Digitized by Google

d'être envahie par les rebelles avait motivé la réunion, en une seule assemblée, des membres composant les trois administrations du Département, du District, et de la Municipalité. Le 14 mars, cette assemblée avait réparti les divers services à des comités spéciaux qui s'intitulèrent : Comité militaire, des approvisionnements, des rapports, et d'exécution. Les présidents des trois administrations, Beaufranchet, président du Département, Bougon, président du District, Baco, maire, Letourneux, procureur-général-syndic du Département, et Sotin, membre du Directoire de Département, formaient le Comité central supérieur, chargé d'imprimer au commandement l'unité nécessaire.

Dans la séance du 15 mars, il fut décidé que les personnes suspectes de pactiser avec l'insurrection seraient emprisonnées, et que le soin de les désigner serait confié au Comité d'exécution. Les membres de ce comité étaient Gourlay, membre du Directoire, Soreau, Huard, Francheteau, Maurel, membres du Conseil de Département, Brière, Barré, Bellot, Barre, Crucy, Laënnec, Bachelier, Coron, Saveneau, officiers municipaux, ou notables de la Municipalité. Un certain nombre de citoyens soupçonnés de correspondre avec les insurgés furent arrêtés et envoyés au Château.

Dans un pareil moment, il faut le reconnaître, le danger et la nécessité faisaient loi. De plus les membres du Comité d'exécution n'étaient pas les premiers venus. Tous, au mois de novembre précédent, avaient été appelés par une élection régulière, aux fonctions qu'ils occupaient, et avaient obtenu ainsi une marque de la confiance de leurs concitoyens.

Fouché, envoyé dans les départements de l'Ouest, en qualité de représentant en mission, était arrivé à Nantes le 25 mars. Dès le lendemain, il prononça la dissolution de l'organisation formée par les Corps administratifs et désigna les membres d'un nouveau comité central, savoir : Baco, maire, Tourgouilhet, officier municipal, Beaufranchet, Letourneux, et Audubon, membres du Département. Sous la direction de ce comité central, le 2 avril, les anciens comités reprirent leurs travaux. Mais il y a tout lieu de présumer, qu'à partir de ce moment, le soin des arrestations fut enlevé au Comité d'exécution, pour être confié par Fouché à un Comité de Sûreté générale formé par lui.

Digitized by Google

Une proclamation de ce représentant, datée de Nantes le 27 mars, et suivie d'un dispositif intitulé : mesures de sûreté générale, « enjoint (art 8) à tous les citoyens de dénoncer au Commissaire député de la Convention nationale, et *aux adjoints qu'il désignera*, tous ceux qui sont entrés dans la conjuration contre la liberté[1] ». D'autre part, Villenave nous apprend, dans *Le Cri du Républicain persécuté*, (p. 5 et 6), « qu'il fit partie du premier Comité de Sûreté générale organisé par Fouché, et que les membres en furent choisis sur une liste qu'il lui avait présentée, et qui contenait les noms de Chaux[2], Richelot, Houget, et autres sans-culottes, et, qu'en l'absence de Fouché, c'était lui, Villenave, qui présidait le comité. » Fouché annonce qu'il va désigner des adjoints; Villenave dit que ces adjoints furent choisis sur sa liste, il est évident que c'est le comité formé de ces adjoints qui doit être regardé comme le premier Comité révolutionnaire qui ait existé à Nantes.

En l'absence de documents, on ne saurait dire quels membres, autres ceux qui viennent d'être nommés d'après Villenave, composaient ce comité, ni quelle fut sa durée. Nulle part je n'ai aperçu les traces de son action. Vraisemblablement il dura jusqu'au commencement de juin, époque où l'inquiétude de voir l'armée vendéenne marcher sur Nantes avait eu pour effet de laisser le général Beysser devenir le maître unique et absolu de la ville. Sans se soucier d'un décret du 2 juin, qui avait ordonné l'arrestation de tous les suspects dans le département de la Loire-Inférieure[3], Beysser, d'accord avec le représentant Coustard, avait au contraire fait mettre en liberté la plupart des personnes qui avaient été emprisonnées comme rebelles ou comme complices des rebelles.

Le 3 août, Philippeaux arriva à Nantes fort excité contre les fédéralistes et les royalistes. Un arrêté ordonnant « de rétablir dans les maisons d'arrêt » tous les prévenus suspects élargis par Coustard, fut signé par lui et ses deux collègues, Gillet et Merlin, et,

[1] Comte de Martel, *Étude sur Fouché*, Paris, Lachaud ; 1873, t. I, p. 52.

[2] Duvergier. *Collection de Lois*. V, 387.

[3] Le fait de la présence de Chaux dans ce Comité est confirmé par lui-même. (*Coup-d'œil pour servir à ma défense*, p. 9.)

Digitized by Google

comme le Conseil général de la Commune était chargé de l'exécution de cette mesure, ce Conseil invita Philippeaux et Gillet à la confier à un comité composé de deux membres de chaque administration, et d'un membre de chaque société populaire[1]. Le nombre des membres de la Commune fut porté à trois, et ils furent choisis au scrutin. Tourgouilhet obtint 19 voix, Dorvo 14, Bachelier 9. Le Conseil de Département, le même jour, nomma Francheteau (Jacques-Alexis), ancien député des Marches à la Constituante, et Heureux[2]. Les procès-verbaux du District sont absolument muets sur le choix des deux membres de cette administration. D'après une note manuscrite de Dugast-Matifeux, Francheteau devint le président de ce Comité, dit de Salut public, qui aurait de plus compté parmi ses membres Louis Boyer et Goudet, ce dernier vraisemblablement choisi comme membre du club Saint-Vincent.

Le 12 septembre, les membres désignés par le Conseil général de la Commune demandèrent à être remplacés, en alléguant pour raison d'autres occupations, et l'assurance qu'on leur avait donnée qu'ils ne resteraient en fonctions que pendant un mois.

Le Conseil se rendit à leur vœu et nomma : Chauceaulme, notable, qui avait obtenu 7 voix au scrutin du 11 août, et deux officiers municipaux, Douillard, architecte, et Barre, ministre protestant[3].

## III

La loi des suspects, qui dut être connue sinon promulguée à Nantes le 23 septembre, donnait, comme je l'ai dit dans l'exposé de a législation, une importance considérable aux Comités de surveillance, et les membres qui composaient celui du 11 août étaient des patriotes bien tièdes, et, pourrait-on ajouter, mal disposés par leur passé à faire la besogne que l'on attendait d'eux. Un nouveau

[1] Procès-verbaux du Conseil général de la Commune des 9 et 11 août 1793, f^os 73 et 77, (Archives municipales.)

[2] Conseil de Département, 9 août 1793. (Archives départementales.)

[3] Proc.-verb. Conseil gén. de la Comm. f^o 137.

Digitized by Google

comité, choisi parmi les sans-culottes, fut donc institué le 29 septembre 1793, sous le titre de Comité de surveillance, par arrêté de Philippeaux, Gillet et Ruelle, avec la mission « de rechercher toutes les intrigues des gens suspects, d'arrêter et d'incarcérer les conspirateurs, d'interroger tant les anciens que les nouveaux détenus, etc[1]. » Les membres désignés étaient : Badel, qui devint plus tard accusateur public ; Colas, gabarier ; Coiquaud, fils ; Joullain, marchand ; Goudet, professeur de langues ; Bachelier, procureur ; Caussiran, vitrier ; Guillet, cloutier ; Kermen, commis ; et Bertrand, sculpteur.

« Nous avons fondé un nouveau Comité », écrivaient, le 6 octobre, au Comité de Salut public, les représentants Gillet, Turreau, Ruelle, Philippeaux et Méaulle[2]. Dans son *Compte-rendu au Comité de Salut public* (4e partie, p. 28), Philippeaux vantait ainsi son zèle et sa vigueur : « Un ancien Comité de Salut public (celui du 11 août), au lieu d'être la terreur des malveillants, en étai souvent le refuge. Nous lui avons substitué un Comité de surveillance formé de sans-culottes, vigoureux révolutionnaires, mais à la fois sages et prudents, qui ont justifié notre confiance et celle de la Société populaire, en faisant prompte justice des conspirateurs et des gens suspects. »

Les assertions de Dugast-Matifeux, en ce qui concerne les dates et les faits matériels, ont une autorité devant laquelle je suis tout disposé à m'incliner. Aussi convient-il de relever les erreurs de cette sorte, fort rares, qu'il a pu commettre. Dans sa *Vie de Bachelier*, qui n'est qu'une apologie de ce faux bonhomme, mais qui, à l'époque où il la publiait, révélait bien des faits ignorés à Nantes, il s'est trompé (note de la page 17) en disant que la phrase de Philippeaux citée ci-dessus « au lieu d'être la terreur des malveillants en était souvent le refuge » visait le comité institué le 29 septembre, et que « les sans-culottes vigoureux étaient ceux du Comité du 11 octobre, dont il sera question tout-à-l'heure, et qui comprenait

[1] Voir le texte complet de l'arrêté, *le Fédéralisme dans la Loire-Inférieure*, par A. Lallié, (*Revue de la Révolution*, 1889, XVI, 132.)

[2] Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public et des Représentants en mission*, VII, 260.

Digitized by Google

Goullin et Chaux au nombre de ses membres. Le comité modéré, refuge des malveillants, était celui du 11 août, et celui « des sans-culottes vigoureux révolutionnaires », celui du 29 septembre. Les Badel, les Caussiran, les Colas étaient de vrais sans-culottes, et Philippeaux, en les traitant de modérés, leur aurait fait un honneur qu'ils ne méritaient en aucune façon.

Quelle eut été l'attitude des membres du Comité du 29 septembre, qui furent appelés à d'autres fonctions, s'ils s'étaient trouvés, comme ceux qui les remplacèrent, en présence de Carrier? A en juger par celle qu'ils eurent dans les postes qu'ils occupèrent, on peut assurer que cette attitude eut été purement passive, et je n'excepte ni Goudet, ni Kermen, les seuls qui eussent quelque valeur, et qui, le premier au tribunal révolutionnaire, le second, au Département, ne firent en aucune façon preuve d'indépendance. Une attitude passive des membres de ce comité n'en eût pas moins été un grand bien, si l'on considère tout le mal qu'en occupant leurs places ont fait Goullin et Chaux, tous les deux actifs, intelligents, et d'une perversité à en remontrer à Carrier lui-même.

Pour le malheur de Nantes, ces deux hommes avaient deviné que les pouvoirs confiés aux comités révolutionnaires par la loi des suspects donneraient à ceux qui y siégeraient une influence prépondérante, qu'accroîtrait encore l'autorité des représentants en mission, dont ils avaient toutes chances de devenir les guides et les inspirateurs. Apercevant qu'aucune autre fonction ne pouvait aussi bien servir les intérêts de leur ambition, ils avaient souhaité celle-là. Leurs relations avec les représentants, dont ils étaient ou avaient été les secrétaires, rendirent leurs nominations faciles. Ce fut sur leurs indications que le personnel du Comité du 29 septembre fut modifié. Sauf Bachelier, qui était timide, et ne leur portait pas ombrage, tous ceux qu'ils firent entrer avec eux au Comité étaient des nullités.

L'arrêté, qui reconstitua le Comité du 29 septembre, et qui le qualifia Comité révolutionnaire d'une manière officielle, est signé des représentants Gillet et Ruelle ; il est daté du dixième jour de la deuxième décade du premier mois de l'an II, 11 octobre 1793. Les membres, appelés à le former, devaient être au nombre de treize.

Digitized by Google

L'arrêté ne contient que douze noms, savoir : Bachelier, Levêque, Goullin, Chaux, Chevalier, Louis, Naux, Perrochaud, Bollogniel, Proust aîné, Mainguet, et Guillet[1].

Le traitement des membres était de six livres par jour, et de huit livres pour les deux secrétaires ; cette dépense devait être acquittée « sur les fonds additionnels de la commune de Nantes, » sorte de revenus qui n'existaient que dans l'imagination des représentants. Par un arrêté de Carrier et Francastel, du premier de la première décade du deuxième mois, 22 octobre, ce traitement fut élevé à dix livres[2].

La formule du serment prêté par chacun des membres était celle-ci : « Je jure de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la république, la sûreté des personnes et des propriétés, de poursuivre de toutes mes forces les fédéralistes, les feuillants, les modérés et autres ennemis de la chose publique, sous quelque forme et couleur qu'ils osent se montrer ; de ne jamais composer avec l'intérêt personnel, avec la parenté et même avec l'amitié ; de mourir enfin à mon poste plutôt que de fléchir sur les principes de sûreté et de salut public. »

[1] Voici leurs noms, prénoms, âges, professions et domiciles :

Bachelier, Jean-Marguerite, 42 ans, né à Nantes, avoué, rue Contrescarpe, en face le Bon-Pasteur, au 1er étage.

Lévêque, Jean, 37 ans, né à Mayenne, maçon, rue Saint-Nicolas, 6, au premier.

Goullin, Jean-Jacques, 36 ans, né à Saint-Domingue, sans profession connue, rue Félix, sur le Cours, au deuxième étage.

Chaux, Pierre, né à Nantes, 34 ans, marchand failli, place Gracchus, ci-devant Saint-Pierre, autrefois cure Saint-Laurent.

Richelot, entrepreneur.

Chevalier, profession et qualité inconnues, rue Keller, n° 10, près la place Viarmes.

Naux, Louis, 34 ans, né à Nantes, boisselier et faïencier, quai des Gardes-Françaises, (ci-devant Flesselles).

Perrochaud, Jean, 47 ans, né à Nantes, entrepreneur de bâtiments, rue du Bignon-Lestard (actuellement rue Scribe).

Bollogniel, Antoine-Nicolas, 46 ans, né à Paris, horloger, Haute-Grand'rue, n° 38.

Proust, aîné, Yves, cloutier, rue de la Boucherie.

Mainguet, Jean-Baptiste, 35 ans, né à Nantes, épinglier, rue Saint-Nicolas, 23.

Guillet, Pierre, 26 ans, cloutier, rue Saint-Nicolas.

Moreau de Grandmaison, Michel, 38 ans, né à Nantes, maître d'armes, vis-à-vis la Bourse, maison Sagory, sur le derrière, n° 9, premier étage.

[2] Comité de Bô, Correspondance ; lettre du 2 thermidor an II.

Digitized by Google

Bachelier avait signé l'arrêté fédéraliste du 5 juillet, mais il s'en cachait.

Le treizième membre fut nommé au scrutin, par le Comité lui-même, qui choisit Grandmaison, le 11 brumaire an II, 1er novembre 1793.

Dans le cours de son exercice, qui dura jusqu'au 10 prairial an II, 29 mai 1794, le Comité ne fut pas composé des mêmes membres. Richelot en sortit le premier, le 28 frimaire, 18 décembre 1793. Il avait convoité la situation d'architecte-voyer de la ville, qui était occupée par un homme éminent, Mathurin Crucy, et bien qu'il ne fût guère qu'un maçon, il avait obtenu de ses collègues, le 24 brumaire, qu'ils présentassent à la signature des représentants un arrêté rédigé d'avance, qui le nommait architecte-voyer de la ville de Nantes[1]. Gaullier, père, maître d'écriture, fut appelé à le remplacer.

Au commencement de nivôse, Louis Naux, ayant été trouvé la nuit chez un bijoutier par des camarades qui faisaient une perquisition, fut soupçonné de s'être introduit dans la maison pour y commettre un vol, et, pour cette raison, exclu pendant quelque temps du Comité. Il donna de sa présence chez le bijoutier le motif d'un rendez-vous galant avec la servante, et il reprit ses fonctions[2]. On se rappela alors une loi du 7 frimaire, qui interdisait à des parents, jusqu'au quatrième degré, de faire partie du même Comité, et, comme il était beau-frère de Guillet, on inscrivit au procès-verbal qu'il avait démissionné à cause de sa parenté, mais reprenait ses fonctions, en présence du désir exprimé par Guille de se retirer. A partir du 17 nivôse, 6 janvier, le nom de Guillet disparaît complètement des procès-verbaux.

Le 18 pluviôse, Chevalier tomba malade et l'intérim fut confié à Yves Berthault, avec le titre d'adjoint, durant une période qu'il est difficile de déterminer, parce que le nom de Chevalier continua d'être inscrit sur les procès-verbaux et que celui de Berthault n'y figure pas.

[1] Tous ces menus faits sont empruntés au *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, VI, 334, et aux Procès verbaux du Comité Révolutionnaire.

[2] *Bull du Trib. révol.* VI, 287 et 323.

Digitized by Google

A partir du 6 pluviôse, 25 janvier 1794, Louis Naux semble avoir déserté le Comité; on cesse de voir son nom; cependant il ne donna sa démission définitive que le 18 ventôse, 8 mars, en alléguant sa parenté avec Perrochaud et la loi du 7 frimaire. On jouait de cette loi selon le besoin ou la fantaisie.

D'une mention très nette, signée de Garreau, et portée au registre des Déclarations faites à la Municipalité, il résulte que ce Garreau, qui était officier municipal, fut appelé à siéger au Comité à partir du 26 pluviôse, 14 février 1794; mais aucun procès-verbal ne mentionne sa présence.

Le 30 pluviôse, 18 février, on voit apparaître C. F. Petit[1] qui fit jusqu'à la fin partie du Comité. Sur les antécédents de Petit, de même que sur ceux de Chevalier, les renseignements font presque entièrement défaut. Petit avait été nommé membre du Conseil de département, le 19 vendémiaire an II, et y avait siégé jusqu'à l'époque de sa dissolution, le 6 nivôse. Il avait cela de commun avec plusieurs de ses collègues, qu'il était aux prises avec des créanciers[2]. J'aurai dit tout ce que j'ai pu apprendre sur ces deux inconnus, si j'ajoute que Chevalier et Petit avaient, dans la compagnie Marat, chacun un homonyme que je soupçonne avoir été leur frère, et qu'ils ne signèrent aucun ordre de mort. Petit remplaçait Guillet. La place de Naux demeura vacante. On l'offrit à Champenois, qui fit savoir, le 4 ventôse, 22 février, qu'ayant été destitué par Carrier de ses fonctions d'officier municipal, il attendrait, pour accepter, sa réintégration à l'Hôtel de ville.

Proust se retira le 25 germinal, 14 avril. A cette date le procès-verbal porte ces lignes : « Les représentants autorisent le citoyen Proust, membre de notre Comité, de se démettre de ses fonctions, pour se livrer tout entier à la partie des clous, dont la République a un besoin indispensable. »

Les pouvoirs accordés aux Comités révolutionnaires par la loi des suspects, en ce qui concernait les arrestations et les emprisonne-

[1] Petit a déclaré (Registre des Déclar., n° 104, Arch. municip.) avoir été nommé par Carrier le 26 pluviôse, au moment de son départ de Nantes.

[2] Plaquette in-4°, de 7 p., sans nom d'imprimeur, intitulée : *Bouchereau à ses concitoyens*, 2 messidor an II, p. 5, Bouchereau était huissier.



Digitized by Google

ments, étaient illimités, mais bornés à la disposition des personnes, et nullement de leurs biens. Quand la dénonciation qui avait motivé une arrestation était grave, ils devaient la transmettre aux tribunaux. Ils n'étaient, ainsi, qu'indirectement les pourvoyeurs de la guillotine.

La disposition des Comités à lever des taxes s'étant manifestée en divers lieux, la Convention avait cru devoir y apporter un frein en édictant, dans le décret du 14 frimaire, 6 décembre 1793, une disposition ainsi conçue : « *Aucune taxe*, aucun emprunt forcé ou volontaire, ne pourront être levés *qu'en vertu d'un décret*. Les taxes révolutionnaires des représentants du peuple n'auront d'exécution qu'après avoir été approuvées par la Convention, à moins que ce ne soit en pays ennemi ou rebelle. (Art. 10, section III du décret sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire[1]). J'appelle l'attention du lecteur sur cet article, dont le Comité révolutionnaire de Nantes affecta, jusqu'à la fin de son exercice, d'ignorer l'existence.

ALFRED LALLIÉ.

[1] Duvergier, *Collection de Lois*, VI, 395.

Digitized by Google

# LES FRANCISCAINES

## MISSIONNAIRES DE MARIE

(*Suite*[1]).

### 5°. — Afrique

Les Franciscaines Missionnaires de Marie comptent actuellement sept maisons en Afrique dont deux en Tunisie (Carthage et Zaghouan), trois au Congo belge (Bangala, Boma et Stanley-Falls), une à Beïra, dans les possessions portugaises du Mozambique, et une dernière, de date toute récente, dans notre colonie de Madagascar.

Le plus ancien de ces établissements est celui de Carthage. Il fut créé en 1885, à la demande instante du cardinal Lavigerie, à l'endroit où l'on présume que sainte Monique pleura sur son fils partant pour Rome ; aussi a-t-il été dédié à cette sainte. Il est situé sur une colline déserte et dénudée qui domine la mer, à deux kilomètres environ au nord du Noviciat des Pères Blancs et de la magnifique basilique que l'illustre archevêque d'Alger érigea au point culminant de l'ancienne Carthage, sur les ruines mêmes de Byrsa qui en fut la citadelle.

On connait l'histoire, triste et glorieuse, de cette cité. On sait qu'après avoir été pendant plus d'un siècle la rivale redoutée de Rome, elle fut détruite par Scipion Emilien, l'an 146 avant notre ère : qu'elle recouvra sous les empereurs romains quelque chose de son ancienne splendeur ; qu'elle fut arrosée du sang d'innombrables martyrs, parmi lesquels se font remarquer saint Cyprien, sainte

[1] Voir le fascicule de mars 1901.

Digitized by Google

Perpétue et sainte Félicité, dont la prison a été récemment reconnue ; qu'elle a été de nouveau détruite par les Arabes ; que saint Louis y mourut de la peste le 25 août 1270 ; que, depuis cette époque, elle est restée plongée dans un oubli des plus complets, jusqu'à ce que nos archéologues modernes, un Père Blanc, le P. Delattre en tête, soient venus exhumer ses ruines enfouies sous une épaisse couche de terre amoncelée par les siècles. Travail long et délicat que cette exhumation, car des civilisations diverses, anciennes et modernes, profanes et sacrées, se sont succédé en ce lieu privilégié, et il faut un œil exercé pour savoir à laquelle attribuer les innombrables objets mis au jour par la pioche des fouilleurs ; travail fécond toutefois, car, à elles seules, les fouilles du père Delattre ont renouvelé l'archéologie phénicienne et fourni de précieux documents à l'histoire des origines du christianisme.

Bien qu'elles ne soient point indifférentes à ces glorieux souvenirs — leurs lettres le prouvent, — nos Religieuses se disent sans doute qu'elles ont été appelées en Tunisie non pour étudier le passé, mais pour préparer l'avenir. Aussi se sont-elles mises immédiatement à l'œuvre en vue de conquérir au christianisme la génération nouvelle.

Leurs débuts furent pénibles. Deux des religieuses moururent presque dès leur arrivée à Carthage et, parmi elles, la fondatrice de la nouvelle mission, la mère Marie du Saint-Esprit, fille du comte d'Erceville, le principal bienfaiteur de l'Institut. Cette excellente religieuse avait à peine mis le pied sur le sol africain qu'elle tombait malade. Trois jours après son arrivée, elle succombait dans un dénûment digne d'une fille de saint François. « La maison était vide encore ; point de table, point de chaises, un peu d'eau seulement et le lit de douleur où s'éteignait doucement la première victime africaine des missionnaires de Marie[1]. »

Quand il apprit la mort de sa fille, M. le comte d'Erceville, qui avait déjà perdu sa femme, enterrée aux Châtelets, était lui-même très malade. Il n'eut que la force de murmurer : « Tout est consommé. » Ce fut son dernier mot. A l'imitation du divin Maître,

[1] *Notice sur l'Institut*, 1887, p. 20.

Digitized by Google

il mourut dans la souffrance pour revivre d'une vie glorieuse, digne récompense de sa grande vertu et de ses héroïques sacrifices.

La mort de la jeune supérieure de la maison de Carthage et celle d'une autre religieuse qui la suivit de près dans la tombe ne découragèrent pas les survivantes qui ouvrirent un orphelinat et un pensionnat et s'appliquèrent à soulager les malades, soit chez elles, soit à domicile. Que de misères physiques et morales elles constatent dans ces visites qu'elles font aux indigènes ! Ecoutons l'une d'elles nous décrire le mobilier de ces pauvres gens : « la plupart des gourbis ne possèdent ni table, ni bancs, ni chaises. Un vieux sac traînant sur le sol compose tout l'ameublement, et, si vous regardez de près, vous vous apercevrez vite que ce siège unique est occupé déjà par la vermine qui grouille sur toutes les têtes du logis. Les ustensiles de ménage brillent par leur absence. Une marmite en terre pour la marmelade de tomates, un plat en bois pour le *kouskou*, voilà la vaisselle. Pas de fourchettes ni de cuillères ; la main en tient lieu. On boit dans la même écuelle... et encore si on ne faisait qu'y boire ! Un seul lit sert à tout le monde ; c'est, dans une encoignure, un petit mur d'environ un mètre de hauteur, sur trois à quatre de large. Dessus, en guise de paillasse, une natte ou quelques sacs ; puis des haillons accumulés pêle-mêle remplacent les couvertures. Le soir, chacun s'empare d'un chiffon, se range de son mieux et dort aussi longtemps qu'il lui plaît. »

Et quelle nourriture que la leur ! « L'autre jour, continue la religieuse, aussi habile écrivain que fidèle observatrice, deux bons vieux, à l'aide d'un bâton servant de tourne-broche, faisaient rôtir, en plein air, sur des charbons ardents, une tête de chèvre telle quelle. avec poils, barbiches; cornes ; puis ils l'ont dévorée sans pain. C'était navrant. On se croirait, si près de la France, en pays tout à fait sauvage[2] ! »

C'est à régénérer cette population abâtardie que travaillent nos religieuses. L'œuvre sera longue sans doute, car le musulman adulte ne se convertit guère ; mais, par leurs écoles et leurs orphelinats, elles préparent une génération nouvelle qui sera chrétienne

[2] *Annales des Franciscaines Missionnaires de Marie*, septembre 1895, p. 185.

Digitized by Google

ou qui du moins se ressentira déjà des bienfaits de la civilisation chrétienne. En attendant, elles envoient au ciel un certain nombre d'enfants que leur apostolat à domicile leur permet de baptiser. Pour une religieuse missionnaire, c'est bien déjà quelque chose.

Pénétrons maintenant jusqu'au Congo belge, à 5000 kilomètres au sud de Carthage.

Cette immense région, qui doit son nom au fleuve dont elle occupe principalement la rive gauche, a une superficie de deux millions de kilomètres carrés et une population qui ne doit pas dépasser trente millions d'âmes, alors qu'elle pourrait en avoir deux cents millions en restant encore moitié moins peuplée, proportionnellement, que la Belgique dont elle relève. Elle n'est guère connue que depuis l'exploration qu'en fit Stanley en 1876. Le roi des Belges, qui en a le gouvernement, y a créé et y entretient une douzaine de postes, plus onéreux que productifs, dont nos missionnaires ont profité pour propager l'Evangile. C'est dans trois de ces postes : à Boma, la capitale, à Bangala et à Stanley-Falls, à 500 lieues de la côte, que les Franciscaines Missionnaires de Marie sont allées s'établir, à la demande des Pères Belges du Cœur Immaculé de Marie.

La première caravane partit en 1896 pour Bangala, localité située, comme les deux autres, sur les bords du fleuve. Les incidents pénibles ne manquèrent pas au cours de ce voyage qui ne dura guère moins de trois mois. Tout alla passablement jusqu'à l'embouchure du fleuve, même jusqu'à Matadi où elles quittèrent la voie d'eau pour prendre celle de terre. De là, en effet, jusqu'à Léopoldville, c'est-à-dire sur un espace de plus de 200 kilomètres, le Congo roule des eaux si impétueuses, par suite de la pente considérable du sol, que la navigation y est impossible. Pour remédier à cet inconvénient, les Belges ont construit un chemin de fer qui, s'élevant graduellement au travers d'une région des plus pittoresques, relie Matadi au point où le fleuve redevient navigable; mais il n'était pas encore achevé quand nos religieuses se rendirent à leur poste. Aidées d'un missionnaire qui était venu à leur rencontre, elles durent confier à une caravane de 200 porteurs nègres leurs personnes et leurs bagages. Ce voyage, exécuté tantôt à pied, tantôt en hamac, leur coûta de grandes fatigues et leur valut bien

Digitized by Google

des tribulations. Plus d'une fois les porteurs, ces grands enfants du désert, indolents et indociles, jetèrent par terre leurs fardeaux, abandonnant à leur malheureux sort nos pauvres religieuses, isolées et presque dépourvues de nourriture, n'ayant pas même une couchette sur laquelle elles pussent s'étendre et, de plus, persécutées par les rats et les chiques, terribles insectes qui pénètrent sous les ongles des pieds, s'introduisent dans les chairs et y déterminent des ulcères.

Cependant la Providence, sur laquelle elles n'avaient pas vainement compté, vint à leur secours et leur permit d'arriver saines et sauves à Léopoldville où elles reprirent la voie d'eau. Une douloureuse épreuve, plus pénible que toutes les autres, les attendait dans cette nouvelle route. Une de leurs sœurs tomba malade et succomba. Pour l'enterrer dans un cimetière catholique, il leur fallut revenir sur leurs pas, à Berghe-Sainte-Marie.

Enfin les voici arrivées à Bangala, terme de leur voyage. Elles ne sont pas pour cela au bout de leurs peines. La fièvre les visite les unes après les autres, sans toutefois faire des victimes. Ni leur maison ni leur chapelle ne sont bâties, et il leur faut demander un abri aux missionnaires. La propriété qui leur est affectée n'est pas même défrichée et la forêt s'étend jusqu'à leur porte. Elles entendent hurler, à deux pas, le léopard, le plus féroce animal de ces contrées. Lions et serpents abondent également et les empêchent de s'écarter. Le fleuve est plus dangereux encore que la forêt. Les crocodiles y pullulent ; en cinq semaines ils ont fait trois victimes. Les nègres ne sont guère moins redoutables que les bêtes féroces ; car il y a beaucoup d'anthropophages dans le voisinage, et volontiers ils s'empareraient des enfants de la Mission pour alimenter leurs monstrueux festins.

Tempêtes et orages viennent de leur côté exercer la patience de nos bonnes religieuses en démolissant leur toit et en inondant leurs couches. Pour toute nourriture, elles n'ont pendant longtemps que de la viande de chèvre, à laquelle elles finissent toutefois par ajouter des pâtés de fourmis et de serpents. Plus tard seulement elles auront du riz, des patates et des légumes indigènes. Bien entendu, le pain est inconnu. La chaleur est accablante. « Lorsque nous

Digitized by Google

quittons le prie-Dieu d'adoration, écrit la mère supérieure, il est tout baigné par l'eau qui nous coule des mains et du visage[1]. »

Les orphelines mêmes, auxquelles nos intrépides religieuses ont ouvert leur porte, sont pour elles une nouvelle cause de tribulation. « Toutes, sans exception, sont menteuses et voleuses. Il paraît que c'est le propre du caractère du nègre, mais j'avoue que c'est pénible, » dit dans une autre lettre la vénérable supérieure Habituées à la vie libre, elles ne peuvent supporter longtemps l'étroitesse du local où on les tient enfermées. Fréquemment elles s'échappent et vont se perdre dans la forêt, au risque de tomber sous la dent des bêtes féroces ou des anthropophages.

Toutes ces épreuves n'ont pas découragé nos pieuses missionnaires. Leur persévérance méritait d'être récompensée et elle l'a été. Les dernières lettres de la mère supérieure nous en apportent le consolant témoignage. En moins de quatre ans 450 enfants ont été recueillies et baptisées. Un bon nombre d'entre elles, mariées à des orphelins recueillis par les Pères, ont formé un village chrétien qui s'accroît sans cesse et témoigne, par sa bonne tenue relative d'un progrès considérable sur les mœurs des indigènes restés païens.

Quelques mois à peine après la fondation de Bangala, au commencement de 1897, un nouvel essaim de religieuses allait se fixer à Boma, presque à l'embouchure du Congo, et y fondait également un orphelinat et un hôpital. Là aussi l'apostolat a son côté pénible ; il faut compter notamment avec le climat fiévreux du pays et avec la nature vicieuse des indigènes[2]. Mais là aussi les peines et les déboires ne vont pas sans quelques compensations. Nos religieuses entretiennent les meilleurs rapports avec les autorités belges qui leur envoient des fleurs pour leur chapelle et les encouragent de leur sympathie. Chose plus sensible encore à leurs cœurs de missionnaires, elles voient venir à elles un bon nombre d'indigènes qui leur demandent de les instruire de la religion chrétienne ; de

[1] *Annales*, juillet-août 1898.

[2] Une révolte récente (avril 1900) des nègres anthropophages a fait courir de graves dangers à la mission. Grâce à Dieu, nos religieuses en ont été quittes pour quelques légers dégats causés par les balles et autres projectiles.

Digitized by Google

sorte que, grâce à elles, le mouvement de conversion s'accentue de jour en jour.

La même année 1897, qui vit les Franciscaines Missionnaires de Marie s'établir à Boma, les vit également prendre possession d'un autre point encore plus reculé de la côte africaine : je veux parler de la colonie portugaise du Mozambique. Le Mozambique est, on le sait, une vaste langue de terre qui s'étend, sur une longueur de 2.000 kilomètres, du 10° au 26° degré au sud de l'équateur. Il pénétrait jadis beaucoup plus avant dans l'intérieur des terres, grâce aux jésuites portugais qui avaient créé plusieurs missions dans le bassin du Zambèze et cela au profit du Portugal autant que du catholicisme. Mais vint la persécution du ministre Pombal qui expulsa les jésuites de cette région comme d'ailleurs. Le pays, ainsi privé des rares Portugais qui le rattachaient à la métropole, resta à la merci du premier occupant. Ce premier occupant fut l'Anglais, toujours à la recherche de conquêtes nouvelles, mais plus avide encore de ce coin de terre que de tout autre, parce qu'il était nécessaire pour relier, un jour venant, ses possessions africaines du sud à celles du nord. Le Portugal a sans doute protesté, mais vainement ; l'Angleterre a passé outre, infligeant ainsi à ce petit peuple le juste châtiment de la politique sectaire qu'il a trop longtemps suivie.

La ville de Beïra, où nous retrouvons nos Franciscaines, n'est ni la plus ancienne ni la plus remarquable du Mozambique. Perdue au milieu des sables, à l'embouchure du Pongoué, elle doit son importance relative à cette situation, car le Pongoué est la route du Manica, région aurifère qui fait aujourd'hui partie des possessions anglaises et dans laquelle on a voulu voir l'Ophir du temps de Salomon.

Nos religieuses ont été appelées à Beïra pour tenir un hôpital misérablement desservi jusque-là par des infirmiers et infirmières indigènes. L'établissement est situé tout-à-fait au bord de la mer, au point d'être menacé d'inondation les jours de grande marée. « Au-dessus du toit, écrit une sœur, de grands baquets reçoivent l'eau de pluie. C'est la seule ressource de Beira soit pour se désaltérer soit pour arroser les plantations ; aussi le pays s'en ressent. Il

Digitized by Google

n'y a presque aucun légume ni fruit. Le lait est un aliment de luxe : on le paie jusqu'à un franc cinquante le litre ; encore n'est-ce que du lait de chèvre. La seule mais vraie richesse de Beïra, c'est l'or[1]. »

On voit qu'ici encore nos Franciscaines n'ont pas tout à souhait[2]. Un autre désagrément dont elles se plaignaient au début de leur séjour à Beïra était l'absence de chapelle et de prêtre. L'église la plus rapprochée était à trois quarts d'heure de distance ; encore n'y disait-on la messe que le dimanche. Heureusement, une chapelle a été annexée à l'hôpital, et des Franciscains sont venus d'Europe évangéliser cette population soi-disant chrétienne qui, depuis un temps immémorial, n'avait pas entendu un seul sermon. L'un d'eux a été attaché à l'hôpital à titre d'aumônier ; une école et une crèche ont été fondées et, grâce au zèle des Pères et des religieuses, les conversions se sont multipliées et un groupe de catholiques fervents s'est formé dans ce coin de terre africaine jusque-là si délaissé.

A l'Afrique se rattache la grande île de Madagascar, devenue colonie française. La lèpre y abonde : c'est une raison pour qu'on y rencontre aussi nos bonnes religieuses. On dirait que cette terrible maladie, dont le nom seul inspire le dégoût, aurait pour elles je ne sais quel attrait.

La léproserie qu'elles ont pour mission de diriger, et qui compte déjà 600 malades, est située près d'Ambohidratrimo, à quelques lieues au nord-ouest de Tananarive. Une première caravane de cinq religieuses est partie en juin 1900 pour cette destination. Encouragées par le général Galliéni, que le même navire transportait dans la grande île, elles ont dû, au mois d'août dernier, prendre possession de leur poste de dévouement. Leur établissement, composé d'une maison et d'une petite chapelle et entouré d'un jardin, couronne une colline qui domine la léproserie.

Nul doute que là aussi elles n'obtiennent les succès qui, partout, récompensent leur zèle.

[1] *Annales*, novembre 1897.

[2] Deux d'entre elles ont poussé naguère (1901) le dévouement jusqu'à aller se renfermer dans un lazaret affecté aux varioleux, avec la perspective de voir leur exil volontaire se terminer par une mort hideuse et d'être, en attendant, privées du ministère du prêtre.

Digitized by Google

## 6° — Amérique.

L'Amérique, ce pays d'avenir et de liberté, devait naturellement tenter le zèle du nouvel Institut. Une région toutefois avait pour lui un intérêt spécial, parce qu'elle était, en partie, catholique et française : le Canada. A l'espoir d'y faire du bien par ses nombreuses œuvres de charité se joignait, pour notre congrégation naissante, celui de recruter des membres dans les patriarcales familles de ce religieux pays. Aussi est-ce de ce côté qu'une première caravane de cinq religieuses dirigea ses pas en 1892.

Appelées par Mgr Bégin, alors évêque de Chicoutimi, au nord de Québec et du Saint-Laurent, elles se fixèrent d'abord dans la baie de Saint-Paul, qui relève de ce diocèse. Elles n'y firent pas un long séjour. La baie de Saint-Paul était bien loin des grands centres, pour une première maison de l'Institut en Amérique. De plus, Mgr Bégin, qui les avait appelées, n'était plus évêque de Chicoutimi quand elles purent répondre à son appel. Il était devenu dans l'intervalle coadjuteur du cardinal Taschereau, archevêque de Québec. Elles lui demandèrent et obtinrent facilement l'autorisation de le suivre dans cette ville qui est, on le sait, la capitale et le centre des Canadiens d'origine française.

Elles s'établirent d'abord dans un pauvre local de la rue Richelieu où tout leur manquait, aussi bien la nourriture que le mobilier. La charité des voisins, surtout celle des religieuses Augustines, y pourvut. « Les Mères de l'Hôtel-Dieu, écrivait alors l'une des nouvelles venues[1], nous ont envoyé nos repas hier et aujourd'hui, des provisions et nos paillasses. Un maître menuisier, voyant ces paillasses par terre, a été quêter chez tous les gens du métier et nous a apporté ce soir cinq lits et toute une petite batterie de cuisine. Une âme charitable donne une couverture ; une autre un drap. C'est franciscain à ravir ! »

En retour de ces bons offices des excellents habitants de Québec, nos religieuses se consacrèrent au soin des malades, spécialement

[1] Mère Marie-Fidèle du Sacré-Cœur : *Annales*, 7 septembre 1892.

Digitized by Google

de ceux qui étaient atteints de maladies contagieuses. Une lettre de félicitations que leur adressa Mgr Bégin nous apprend que les cholériques, les varioleux, les diphtériques leur furent particulièrement attribués[1].

Sans doute reconnaissant de ce qu'elles font pour ses pauvres les plus délaissés, saint Antoine de Padoue, auquel elles se sont spécialement recommandées dans leur détresse, étend sur elles une protection de plus en plus manifeste. Divers traits consignés dans leurs *Annales* en sont la preuve. Il leur faut 25 francs pour une draperie destinée à couvrir les murs par trop délabrés de leur modeste chapelle : les 25 francs sont remis à point sans qu'elles aient eu un mot à dire. D'autres objets indispensables leur arrivent également juste au moment opportun. Elles demandent au menuisier ce que leur coûteront l'autel et les meubles de leur chapelle : « Rien, répondit-il ; je donne le bois, et mes ouvriers travaillent le soir après leur journée. »

La suite n'a pas démenti ces heureux débuts. L'œuvre s'est développée rapidement. Installée dans un local plus vaste, tout-à-fait au sommet de la ville, à plus de 100 mètres au-dessus du fleuve, elle a ouvert les portes d'un Noviciat aux jeunes Canadiennes, et celles-ci ont répondu en si grand nombre à l'appel qui leur était adressé que, sept ans après, 150 d'entre elles ont déjà prononcé leurs vœux et sont répandues dans les diverses missions que possède le jeune Institut dans les diverses parties du monde.

Ce fut une grande joie pour la communauté de Québec quand la première Canadienne fit sa profession, en 1895. « J'étais bien heu-
« reuse, écrit la Mère supérieure à cette occasion. Je ne pouvais
« m'empêcher de penser à la beauté de notre vocation, à ce privilège
« d'adorer notre divin Maître exposé, tous les jours, sous tous les
« cieux, en travaillant comme de bons soldats, priant et agissant
« tout ensemble. »

Le privilège de l'adoration perpétuelle, nos religieuses de Québec le possèdent dans toute sa plénitude ; car, à l'adoration diurne, qui existe dans toutes leurs autres maisons, elles joignent l'ado-

[1] *Annales*, p. 309.

Digitized by Google

ration nocturne. Une si grande faveur entraînait une chapelle plus convenable que le modeste oratoire dont elles s'étaient contentées au début. Elles le comprirent et la charité des généreux Québecois leur permit de satisfaire leur pieux désir. Bâti sans grand luxe extérieur, mais dans de vastes proportions, surmonté d'une jolie coupole et d'un élégant campanile qui domine toute la cité, splendidement décoré à l'intérieur, le nouvel édifice l'emporte sur toutes les autres chapelles de l'Institut. Ce qui est mieux encore, il est le rendez-vous très fréquenté des pieux Canadiens que plusieurs considérations y attirent. D'abord, il joint au culte du Saint-Sacrement celui de saint Antoine de Padoue qui n'opère pas moins de prodiges et n'attire pas moins les foules au-delà qu'en deçà de l'Océan. Ce saint y a sa statue très vénérée, don des Augustines qui desservent l'hôpital voisin, ces bonnes religieuses ayant poussé le désintéressement jusqu'à se dessaisir en faveur de la nouvelle communauté du privilège séculaire qu'elles avaient de centraliser dans leur propre chapelle le culte envers le saint thaumaturge de Padoue.

De plus, le lieu qu'occupent les Franciscaines rappelle aux Canadiens français des souvenirs nationaux auxquels leur patriotisme ne saurait rester indifférent. Là se trouvaient les plaines d'Abraham où se livra, en 1755, la dernière bataille qui eut pour résultat la conquête du Canada par l'Angleterre et sa perte définitive pour la France. Toujours attachés à leur pays d'origine, les Franco-Canadiens ont été ravis de voir une communauté française s'établir sur ce sol arrosé du sang de leurs ancêtres. A leurs yeux, c'est la France qui reprend possession de cette portion de leur territoire.

Pour tous ces motifs, grande a été la joie des habitants de Québec lorsque, en 1898, le nouveau sanctuaire a été ouvert au culte. « Il vient de s'élever sur les plus hauts sommets de notre belle ville, écrivait l'un d'eux, au-dessus de toutes les autres constructions, un édifice modeste qui en est le couronnement obligé au point de vue religieux et qui représente le vol de l'âme et les élévations de la vie surnaturelle. On n'en sentait pas auparavant le besoin ; mais aujourd'hui qu'il existe, les âmes pieuses comprennent

Digitized by Google

qu'il leur manquait, et le jour viendra où elles se demanderont comment elles ont pu s'en passer si longtemps[1]. »

Parlant l'année suivante dans la nouvelle église, un éloquent prédicateur breton, le R. P Hamon, s'écriait à son tour, à propos des développements qu'a pris l'œuvre des Franciscaines, « développements qui tiennent du prodige » : « On s'est demandé pourquoi ce nouveau couvent dans une ville qui en possède déjà tant. Eh bien! voici sa mission : il remplit vis-à-vis de Jésus le devoir de l'amitié. Il est le représentant de Québec auprès de Jésus-Hostie, et le concert de ses prières qui monte vers le ciel est à la fois une œuvre de réparation pour les fautes du peuple, un chant de reconnaissance pour les bienfaits qu'il a reçus et un cri de miséricorde pour tous ceux qui en ont besoin[2]. »

Le peuple canadien l'a compris de la sorte ; aussi a-t-il été décidé d'un commun accord que le nouveau sanctuaire des humbles Franciscaines serait le siège du Congrès eucharistique de l'an 1901, alors que d'autres églises plus monumentales ou des Congrégations plus en vue, par exemple celle des Pères du Saint-Sacrement de Montréal, semblaient avoir des titres à cette faveur.

Le bon accueil fait à nos religieuses à Québec, la popularité dont elles n'ont pas tardé à jouir dans cette ville, grâce à leurs œuvres nombreuses, grâce spécialement à leur école ménagère où elles apprennent aux jeunes filles la cuisine, le lavage, le repassage, la couture, l'hygiène, l'économie domestique, autant de choses trop négligées dans l'éducation féminine, tout cela ne pouvait manquer d'attirer sur elles l'attention des Canadiens de la province et d'entraîner d'autres fondations. Une première colonie alla, dès 1894, s'établir non loin de Québec, à Sainte-Anne de Beaupré, lieu de pèlerinage qui rappelle Sainte-Anne d'Auray et qui n'est guère moins fréquenté. Là aussi les débuts furent modestes. Le pauvre oratoire des religieuses était bien indigne du Dieu qu'elles y adoraient perpétuellement sous les voiles eucharistiques ; heureusement, il a été remplacé en 1897 par une jolie chapelle

[1] *Annales*, novembre, 1898, p. 462.
[2] *Ibid.*, juillet, 1899, p. 150.

Digitized by Google

qu'une Américaine convertie, aussi pieuse que riche, Mme Raynal, éprise du genre de vie des Franciscaines plus encore que des charmes du paysage, a bâtie au sommet de la colline qui domine le couvent.

Toutefois nos religieuses ne pouvaient oublier qu'elles sont missionnaires avant tout. Leur but, en se transportant au Nouveau-Monde, n'était pas seulement de recruter des vocations ; il était aussi de contribuer, là comme ailleurs, à l'évangélisation du pays par les écoles et les autres œuvres de charité. Recevant beaucoup du Canada, il était juste qu'elles fissent aussi beaucoup pour lui. Telle est la pensée qui a présidé à la fondation de leurs maisons du Manitoba

Pour atteindre ce nouveau champ ouvert à leur zèle, il faut prendre la voie ferrée qui traverse de part en part le continent américain sur une étendue de plus de 4000 kilomètres. Le Manitoba est situé presque à égale distance des deux Océans. Immense pays, récemment ouvert à la civilisation, il est encore très peu peuplé puisqu'il ne contient en moyenne qu'un habitant par trois kilomètres carrés. Cette rareté des habitants tient, en partie, à l'extrême rigueur du climat qui, pendant les deux tiers de l'année, empêche toute culture, en partie aussi à ce que l'ancienne population indigène, qui n'a pas encore été expulsée de cette région par les nouveau-venus, vit exclusivement de chasse, de pêche et d'élevage de bestiaux ; ce qui nécessite pour chaque famille une vaste étendue de terrain.

Au point de vue ecclésiastique, le Manitobà forme un archidiocèse dont le siège est à Saint-Boniface, ville naissante, située au bord de la Rivière Rouge, presque en face de Winnipeg, qui est la capitale de la province. Il est confié aux soins des Oblats de Marie et a l'un d'eux pour archevêque, Mgr Langevin. C'est lui qui, le 2 septembre 1897, accueillit le premier groupe de religieuses venues, à sa demande, pour tenir une école et un orphelinat à Saint-Laurent. Dès le lendemain, les Franciscaines gagnaient leur poste sous la direction du R. P. Camper, supérieur de cette Mission. Un train les conduisait à Reaburn, où des voitures vinrent les prendre et les emmenèrent en quatre heures à Saint-Laurent.

On leur fit dans cette petite ville une réception triomphale. Arcs-

Digitized by Google

de-triomphe, maisons pavoisées, décharges de mousqueterie, tout attestait la joie de la population qui jamais n'avait vu de religieuses.

Le succès de l'œuvre répondit à de si heureux débuts. Les élèves étaient nombreuses ; orphelines et pensionnaires se groupaient à l'envi autour de leurs bonnes maîtresses, lorsque, le mercredi des Cendres de l'année 1898, quelques mois seulement après l'arrivée des religieuses, un de ces incendies si fréquents dans ces contrées, où l'on ne connaît guère les constructions de pierres, vint consumer en quelques heures leur maison et leur chapelle, ainsi que l'établissement des Pères Missionnaires.

Si cruelle qu'elle ait été, cette catastrophe n'a pas découragé nos zélées Franciscaines qui, résignées à l'avance à tous les sacrifices et conservant quand même cette gaieté qui est le trait caractéristique de leur Institut, n'ont vu dans cette épreuve qu'une vengeance du démon, furieux du bien qui se faisait autour d'elles[1]. A l'exemple du R. P. Camper, qui a porté chez les Indiens d'Amérique sa tenacité bretonne, elles ont rebâti maison et chapelle, et sous leur habile direction le succès a de nouveau couronné leurs efforts.

Bien qu'elle soit éloignée des grands centres de civilisation, la mission de Saint-Laurent n'est pas encore un pays sauvage. Elle est entourée de métis plutôt que d'Indiens proprement dits. Il en est autrement du nouveau poste qu'un petit groupe de religieuses est allé fonder chez les Sauteux, au nord-ouest du Manitoba, dans un lieu nommé Pine Creek (crique des pins) à cause des pins et épinettes qui bordent la rivière dont les eaux vont au lac Winipigosis. Cette fois « adieu aux chemins de fer, à l'électricité, même aux pesantes diligences La plaine s'étend à perte de vue, bordée par les lacs mystérieux et les sombres forêts que le pied de l'Indien sauteux peut seul fouler avec sécurité. C'est le désert, c'est le royaume de l'enfant de la nature

« Le voyage même n'est pas sans périls. A partir de Winipigosis il faut se fier à l'habileté du conducteur et à la solidité du cheval ; celle-ci fait souvent défaut. »

Les incidents n'ont pas manqué à nos pieuses voyageuses. « C'est

[1] *Annales*, mars 1898, p. 307,

Digitized by Google

une ornière profonde dans laquelle s'enfonce la voiture ; des arbres jetés en travers de la route ralentissent leur course ; l'obscurité, la neige leur font perdre la vraie direction ; les chevaux énervés s'arrêtent au milieu d'une rivière très profonde et refusent d'avancer ; une racine d'arbre renverse la voiture[1]. »

Elles arrivent pourtant à peu près intactes au terme de leur voyage. Mais le couvent qui les attend n'est guère fait pour les remettre de leurs fatigues. Pauvre abri couvert de chaume, il ne suffit même pas à les protéger contre les rigueurs de l'hiver. Du moins la réception que leur font les sauvages est cordiale, et les enfants viennent nombreux à leur école. Mais ici encore que de sujets de mortifications pour les bonnes maîtresses ! Dissipés et turbulents, les enfants ne peuvent tenir en place. Ils sont, de plus, d'une saleté dégoûtante, et, si on le leur reproche, ils déclarent franchement qu'ils préfèrent cela à la propreté. Chez eux, comme chez leurs parents, la reconnaissance est une vertu totalement ignorée : ils y suppléent par des procédés indélicats et grossiers.

Il faut aussi compter avec le climat. Le froid est intense et le bois manque pour le combattre ; il abonde il est vrai dans la forêt voisine, mais les Indiens sont trop paresseux pour aller en chercher. Les insectes de toutes formes pullulent. Quant à la nourriture, elle est à peu près celle des Indigènes : du poisson et du gibier, quand il y en a.

Rien de tout cela n'épouvante nos intrépides religieuses. Elles se disent qu'elles ne se sont pas faites missionnaires pour avoir leurs aises, et, plus elles éprouvent de privations, plus elles paraissent heureuses. Leur dévouement n'est pas du reste sans produire quelque fruit. Les Pères Oblats, les meilleurs juges en cette matière, nous disent que le bien s'est fait depuis leur arrivée, que la piété a augmenté dans leur troupeau, que les conversions se multiplient et que les vertus sérieuses commencent à pénétrer dans ce milieu jusqu'ici réfractaire à notre civilisation. Donc, là comme ailleurs, le ciel bénit leurs efforts et tout fait espérer pour l'avenir une ample moisson.

HAMARD,
*Chanoine de Rennes.*

[1] *Annales*, janvier 1899, p. 33.



Digitized by Google

# USAGES ET DROITS FÉODAUX

## en Bretagne.

*(Suite[1])*

### VII. — REDEVANCES DIVERSES

*Armes et vêtements de guerre. — Hue et prestations de chasse. — Gants. — Œufs de Pâques. — Tison de Noël. — Animaux. — Fleurs. — Eteufs. — Quilles et boules. — Epices. — Boudins. — Gâteaux. — Salade. — Aiguillettes, etc.*

Sous ce titre général nous voulons mentionner ici des prestations féodales très nombreuses et très diversifiées, dont nous devons donner quelques exemples. Beaucoup de tenanciers devaient des armes et vêtements de guerre et de chasse : ainsi le possesseur de certaines prairies devait au sire de Châteauneuf-de-la-Noë « une épée avec ses gardes dorées et le fourreau couvert de velours. » — Le seigneur de la Chèze en Plélan exigeait du sieur de la Prévostaye, le premier jour de l'an « un arc de couldre blanche encordé et douze sagettes (flèches) non ferrées, mais empannées et cirées de cire verte. » — Au baron de Bonnefontaine étaient dus « des gants de fauconniers, des sonnettes d'argent pour épervier, des peignes, étrilles et éponges pour ses chevaux, enfin un collier à lévrier aux couleurs dudit seigneur. » — Le seigneur des Roncerays était tenu d'offrir à celui de Montbourcher « une paire d'éperons dorés » — et Mme de Sévigné devait au marquis de Blain, à cause de sa terre du Buron en Vigneux, « une paire de bottes et une paire d'éperons dorés. » Au reste il était dû un nombre incalculable d'éperons

[1] Voir le fascicule de mars 1901.

Digitized by Google

dorés ou argentés aux seigneurs bretons. — Les pelletiers de Dol étaient tenus d'offrir chaque année au baron de Combour une pelisse de peaux d'agneaux blancs, assez ample « pour entourer un fût de pipe » et garnie de manches assez larges pour qu'un guerrier revêtu de son armure y passât facilement le bras[1].

La noblesse aimant beaucoup la chasse, tous les grands seigneurs avaient le droit de hue dans leurs forêts où ils chassaient « à cor et à cris ». Aussi voyons-nous, notamment à la Roche-Bernard, à Saint-Mars-la-Jaille, à Souché et ailleurs, « les hommes subjets desdites chastellenies tenus de prendre part à ladite hue, à toute semonce et requeste, chacun garni d'un baston ferré et croisé, soubs peine d'amende[2]. » Par suite aussi, très fréquentes étaient les prestations féodales d'oiseaux et d'ustensiles de fauconnerie, de gibier mort ou vivant.

Ainsi on devait au seigneur d'Apigné au Rheu, le premier septembre de chaque année, « une perdrix rouge en vie, un gant propre à porter oiseau, deux sonnettes de milan et une gaule de chasse, » et à une autre époque de l'année « un touret, des longes de peau de chien, et des sonnettes à épervier; » enfin, à la naissance de son premier fils « un épervier armé, volant et prenant oiseau[3]. » — Au sire de Plélan étaient dus par le seigneur de Beaulieu « quatre campanes à faucon et un gant à fauconnier » et, par celui de Francmont, « quatre vervelles d'argent (anneaux armoiriés placés aux pieds du faucon) et quatre campanes à fauconnier[4] ». — Le seigneur de Saint-Mirel en Trédaniel exigeait, le jour de l'Assomption, à l'issue de la grand'messe chantée en la chapelle Notre-Dame du Haut : « un espervier avec sonnette d'argent, le gant pour le porter et les longes » ou, à défaut, une pistole d'or valant 7 livres 4 sols. — Le vicomte d'Artois en Mordelles avait également droit à « deux sonnettes d'argent pour tiercelet, une paire de gants blancs et une bécasse après la messe de minuit de la fête de Noël. » — Au seigneur de la Ballue étaient dus « à la

[1] Aveu de la baronnie de Combour en 1680.
[2] Aveu de la seigneurie de Souché en 1678.
[3] Aveu de la seigneurie d'Apigné en 1618.
[4] Aveu de la seigneurie de Plélan en 1695.

Digitized by Google

Toussaint une bécasse » et « à Noël une caille vive ». — Au sire de Betton seulement « une bécasse le jour des Innocents ». — Le seigneur du Rocher-Portail devait chaque année au marquis de Saint-Brice « un lévrier blanc ». — A l'issue de la messe de minuit à Noël, il devait être présenté au seigneur de Landal en La Boussac, « un renard à queue blanche, deux canards sauvages vivants et deux torches pour le reconduire à son logis après qu'il aura reçu les deux canards ». — Le baron de Pontchâteau recevait de certains de ses tenanciers : « deux vervelles d'or pour faucon, deux bossettes d'argent convenables au mors d'une haquenée, six couplets blancs pour coupler chiens courants et plusieurs gants à porter oiseaux ». — Enfin le seigneur de Couvran, à cause de ses fiefs en Plévin, avait droit, quand il allait à la chasse, de prendre chez le meunier de la Roche-Suhart « du pain pour ses chiens, de la chair pour son oiseau et de l'avoine pour son cheval ».

Les redevances de gants étaient innombrables chez nous, surtout les gants blancs et le gant à porter oiseau de proie ; nous venons de signaler quelques-uns de ces derniers. Quant aux premiers, nommons seulement le baron d'Aubigné recevant, à chaque fête de la mi-août, une paire de gants blancs du seigneur de Chevaigné, lequel était gratifié lui-même d'une paire de gants semblables que devait lui offrir un de ses tenanciers chaque année à l'issue de la messe de minuit de Noël célébrée à Chevaigné. — A la foire de Saint-Eloi de Mouazé, le sire de Betton pouvait prendre sur l'autel de l'église de Mouazé, dans le plat aux offrandes, « 5 sols pour s'acheter une paire de gants à ladite foire. »

On trouve assez souvent aussi des œufs de Pâques dus aux seigneurs : celui de Texue en Gevezé[1] exigeait qu'on lui en présentât « une douzaine dans un couvre-chef blanc. » — Certain tenancier en devait « quarante-trois » au seigneur de Betton « déposés, à l'issue de la grand'messe de Pâques, au pied de la croix du cimetière paroissial de Betton. »

Au même seigneur de Texue étaient dûs par divers vassaux « une paire de couteaux à manches dorés, évalués 2 l. — deux cierges de

[1] Commune d'un canton de Rennes.

Digitized by Google

cire blanche à la messe de minuit à Noël — deux esteufs blancs de 4 sols — six pommes de caspendu — et un bouquet de fleurs[1] ».

Le tison de Noël était l'objet d'un droit féodal : tantôt, comme dans la forêt de Teillay, il était dû à qnelque monastère : « les forestiers du baron de Châteaubriant sont tenus de poser chaque année le tison de Noël en la cheminée de la cuisine du prieuré Saint-Malo de Teillay[2] » ; — tantôt certains tenanciers doivent l'apporter chez le seigneur : « la veille de Noël les hommes de Bouguenais sont tenus de fournir une charrette attelée de quatre bœufs et un homme pour la conduire, et de charroyer au manoir de Bougon une pièce de bois pour servir de feu et tizon de Noël[3] ». — Tantôt enfin certain cérémonial est de rigueur : « Chez le seigneur de la Maillardière en Vertou quelques vassaux apportent chaque année le tison et le posent dans la cheminée de la salle du manoir, en criant par trois fois : *Noël! Noël! Noël! pour Monsieur de la Maillardière!* »

Les habitants du village de Castennec en Bieuzy[4], sujets du vicomte de Rohan, présentaient certain jour au receveur de la seigneurie de Pontivy « une teste et courée de chevreau entre deux plats d'argent, à peine de 60 sols d'amende » ; mais ils pouvaient heureusement remporter les plats. — Au baron de Clisson étaient dus par le propriétaire de la Triguaye en Cugand « un chevreau à Pasques », par celui du Tail en Gétigné « un mouton à l'Ascension » et par celui de la Rébourgère « un porc d'un an à la Saint-Michel », plus, par le commandeur du Temple de Clisson « un besant d'or valant 25 sols monnoye » et par le commandeur de Saint-Antoine de Clisson « une aiguille d'argent[5] ». — Lorsque le baron de Renac afféagea en 1678 les ruines de son château de la Vieille-Cour en Saint-Just, il le fit moyennant la redevance annuelle d'un « mouton gras et de deux chapons ». — Il était dû au seigneur de Coislin « une becasse à la Toussaint et deux chapons à Noël ». — La nuit de

[1] Aveux de la seigneurie de Texue en 1553 et 1717.
[2] Aveu de la seigneurie de Teillay en 1595.
[3] Aveu de la seigneurie de Bougon en 1580.
[4] Commune du canton de Baud, arrondissement de Pontivy (Morbihan).
[5] Aveu de la seigneurie de Clisson en 1544.

Digitized by Google

Noël, en l'église de Dourdain[1] le seigneur de la Normandaye recevait à son banc et dans sa chapelle prohibitive « un chapon bien cuit et lardé, un pot de vin d'Anjou et un pain blanc d'un sol », le tout à l'issue de la messe de minuit[2]. — Enfin certains tenanciers de Talensac[3] devaient au seigneur du Bois de-Bintin : le jour de Noël un chapon présenté au cri de *Vive l'amour* ! et à la fête de Paques, sur la passée du cimetière, « un pot de vin de Grave, 2 sols de pain et 2 sols de viande, le tout recouvert d une serviette blanche. »

Un singulier devoir d'animaux existait à Saint-Nazaire ; certain employé du port de cette ville devait « présenter, soubs peine d'amende, au seigneur de Saint-Nazaire ou à ses officiers, une fois l'an, le mardy de la Pentecoste, une oie et un chat attachés ensemble à deux pieds de distance l'un de l'autre, et doibvent estre mis dans la mer vis-à-vis l'église de Saint-Nazaire, les y laissant jusqu'à ce qu'y en ait un qui ait noyé l'autre[4]. »

Il y avait encore des redevances féodales en épices : certains habitants de Dol devaient au sire de Combour « une livre de poivre ». D'autres bourgeois de la même ville donnaient à l'évêque du lieu « douze livres d'amandes sans coques, une livre de poivre et une livre de gingembre». — Les gens de Montdol devaient au même évêque de Dol « une livre de gingembre et trois livres de poivre ». — Le marquis de Châteauneuf recevait de ses sujets « nombre de livres de sucre, poivre, cannelle et autres espices » ; et le comte du Plessis-Bertrand « deux livres de gingembre ».

Pour terminer cette énumération des petites redevances variées, citons encore les suivantes : les tenanciers de Campbon devaient au sire de Coislin : l'un « deux giroflées et un œillet », l'autre « deux roses blanche et rouge », un troisième « une demi douzaine d'esteufs » et un dernier « une paire de gants doublés ». — Au seigneur de Chambellé en Feins les vassaux de la Pislaye devaient « un bouquet de fleurs de jardin et six esteufs blancs ». — Les paroissiens d'Antrain étaient tenus de présenter au seigneur de Bonne-

[1] Commune du canton de Liffré, arrondiss. de Rennes.

[2] Aveu de la seigneurie de Normandaye en 1680.

[3] Commune du canton et de l'arrondiss. de Montfort.

[4] Aveu de la vicomté de Saint-Nazaire en 1584.

Digitized by Google

fontaine, chaque année, celui-ci une gibecière, celui-là un jeu de quilles et deux boules. Quand ce même baron se rendait à la messe en l'église de Chauvigné, certain tenancier devait présenter, chaque fois, une mesure d'avoine au cheval de ce seigneur et autant à la haquenée de sa femme. — Le prieur de Combour offrait au seigneur de la Chalopinaye, à cause d'une prairie que celui-ci lui avait donnée, « à l'issue de la messe de minuit de Noël, deux boudins empannés et encornaillés des deux bouts et cirés de cire verte ». — Deux tenanciers du seigneur de Goulaine lui devaient l'un à Noël, l'autre à la fête des Rois « deux gâteaux d'un boisseau de froment chacun ». — Les vassaux du Châtelet en Saint-Etienne-de-Montluc devaient à leur seigneur « cinq cents épingles roussettes et dix esteufs neufs ». — Ceux du sire de Machecoul lui fournissaient à chaque fête de l'Ascension « une salade de chicorée ». — Et ceux du comte de Quintin « au jour de la mi-août une paire de verges de menue bruyère et une douzaine d'aiguillettes de ruban de soie, ferrées de laiton ».

## VIII. — DEVOIRS RAPPELANT D'ANCIENS EXERCICES MILITAIRES

*Quintaine courue à cheval à Saint-Brieuc, Bécherel, Fougeray, Mezières, Montcontour et Malestroit. — Quintaine courue en bateau à Ancenis, Nantes et la Roche-Bernard. — Quintaine courue en chariot à Pontivy. — Bouhours à Gaël, Guer et Loudéac. — Tire-coq à Saint-Suliac. — Le cheval Mallet à Saint-Lumine de Coutais.*

Toutes les seigneuries importantes, tant laïques qu'ecclésiastiques, jouissaient du droit de quintaine. C'était, en effet, à l'origine, un exercice militaire, et, comme tout seigneur était tenu de défendre sa terre et de protéger ses vassaux, il avait intérêt à former les jeunes hommes de ses fiefs au combat contre l'ennemi.

Au temps des Croisades l'ennemi pour nos ancêtres était le musulman : on imagina donc un mannequin représentant certain turc

Digitized by Google

appelé *quintan*, destiné à recevoir les coups des chrétiens et l'exercice lui-même en prit le nom de *quintaine*[1].

Devant un poteau supportant ce mannequin le seigneur assembla les jeunes hommes de ses fiefs — ordinairement ceux qui s'étaient mariés dans le courant de l'année précédente — et arma chacun d'eux d'une lance en bois à pointe de fer. Les quintainiers passaient en courant devant le mannequin et le frappaient de leurs lances ; mais il fallait au coureur atteindre exactement le milieu du mannequin de façon à y engager sa lance, autrement la machine pivotait et atteignait elle-même le maladroit. Souvent toutefois cette figure de turc fut remplacée par un simple pieu de bois, surmonté de l'écusson du seigneur jouissant du droit de quintaine, et muni d'une planche pivotant sur le poteau et représentant grossièrement les bras du turc supprimé. L'exercice demeurait le même : quand les coureurs engageaient bien leur lance — qui parfois n'était qu'une gaule — dans une fente pratiquée au milieu du poteau, la planche demeurait immobile et ils passaient francs ; s'ils frappaient, au contraire, hors de cette fente, la planche en pivotant les punissait de leur maladresse.

On courait en Bretagne la quintaine de trois manières différentes : à cheval, en bateau et en chariot. Nous allons fournir des exemples de chacune de ses courses.

L'évêque de Saint-Brieuc avait droit de quintaine dans sa ville épiscopale. Ogée a décrit cet exercice auquel il dut assister plusieurs fois. Mais il omet de nous dire que cette quintaine était courue le lundi de Pâques, par tous les poissonniers de Saint-Brieuc, « tous à cheval, tenant une gaule à la main avec un bouquet de fleurs printannières au bout[2] ». Voici par ailleurs la description qu'en 1778 Ogée nous donne de ce devoir féodal.

« La quintaine, écrit-il, telle qu'elle se pratique à Saint-Brieuc, est une sorte de jeu ou d'exercice militaire, qui consiste à frapper si adroitement la figure d'un homme armé qu'on puisse éviter le coup qu'on en recevrait soi-même, si on ne le frappait

[1] Voy. de Barthélemy, *Revue de Bretagne et de Vendée*, III, 534.
[2] *Anciens Évêchés de Bretagne*, I, 98.

Digitized by Google

comme il faut. Cette figure est posée sur un poteau et tourne sur un pivot : de sorte que celui qui, avec sa lance, ne frappe pas cette figure au milieu de la poitrine, mais aux extrémités, a fait tourner ; et, comme elle tient de la droite un bâton ou une épée et de la gauche un bouclier, elle en frappe celui qui a mal porté son coup[1]. »

Chez nous cette quintaine à cheval était de beaucoup la plus répandue Voyons comment elle se pratiquait à Bécherel[2] : « Tous les nouveaux mariés des ville et forsbourgs de Bécherel sont tenus l'an de leurs nopces, chacun d'eux au lundy des féries de Pasques, de courir estant à cheval, une gaule de bois à la main, aultrement appelée lance, par trois fois ; et doibvent en frapper du bout un escusson, armorié des armes de la seigneurie, en un post de bois qui est planté au lieu ordinaire nommé la *quintaine* ; et si la lance n'est rompue la première, seconde ou troisième course, le coureur est tenu poyer l'amende suivant l'usage du fief ; et ne doibvent lesdits mariés chausser les esperons, monter à cheval, prendre la dite lance, courir ny descendre de cheval, sans au préalable demander pour chacune chose congé (c'est-à-dire permission) au seigneur ou à ses officiers qui pour luy assistent audit lieu. Si iceux nouveaux mariés estoient en défaut de comparoistre et de faire chacune desdites choses en la manière susdite, ils seroient tenus de poyer l'amende, le seigneur leur fournissant le cheval, les esperons et la lance[3]. »

A Fougeray les quintainiers étaient armés par plusieurs : « Les fournist le seigneur de Fougeray de fust de lance, le capitaine du chasteau de chevaux, le sieur de la Borgnière d'esperons et le propriétaire des vignes de la Sauldre de fer pour ladite lance, de clous, marteau, et tenailles pour couldre ledit fer de lance[4]. » — A Mezières le seigneur de Saint-Etienne devait procurer « l'escu de bois et le rocquet ; » c'est ainsi qu'on appelait parfois le fer terminant la lance. Mais il pouvait « mettre deux hommes à aller

[1] *Dict. hist. et géogr. de Bret.*, (nouv. éd. II, 709).
[2] Chef-lieu de canton, arrondiss. de Montfort (Ille-et-Vilaine).
[3] Aveux de la baronnie de Bécherel en 1504 et 1680.
[4] Aveu du marquisat de Fougeray en 1578.

Digitized by Google

quant et (c'est-à-dire accompagner) celuy qui va courir ladite quintaine dempuis qu'il est monté à cheval, et, chaque fois qu'ils peuvent le prendre le pied hors de l'estrier, appartient audit seigneur de Saint-Estienne deux deniers. » — La quintaine courue également à cheval à Montcontour, sur la place du Martray, le dimanche de la Pentecoste, se terminait d'une façon singulière : « Audit jour et feste est deub au seigneur par toutes les filles de joie qui se trouvent en ladite ville de Montcontour, de chacune d'elle quand elle fait son entrée en ladite ville, soit à la Porte Neuve ou ailleurs, 5 sols, un pot de vin et un chapeau de fleurs[1]. »

Dans les seigneuries situées au bord des fleuves les courses de quintaines se faisaient en bateau.

En la ville d'Ancenis « les nouveaux mariés du mestier de boucherie, les nautonniers et gens allant par eau » étaient tenus d'acquitter ce devoir féodal en bateau et sur la Loire : « Et audit jour que ladite quintaine est assignée, la doibvent courir par eau et doibvent rompre dans trois courses leurs lances contre un posteau qui a acoustumé d'estre planté en la rivière de Loire en lieu commode, proche ladite ville d'Ancenis ; et après que chacun nouveau marié a couru et rompu sa lance, il doibt saillir dans l'eau et est quitte de tout debvoir d'avoine, pourvu que sa femme présente au seigneur baron d'Ancenis un bouquet de fleurs avec un baiser, s'il le désire, son mari estant soubs l'eau. » Le mari assez maladroit pour ne pas rompre convenablement sa lance engagée dans la fente du poteau, ou dont la femme refusait le bouquet et le baiser, était tenu de fournir à la seigneurie « six boisseaux d'avoine[2] ».

A Nantes la quintaine, appartenant à l'évêque, était plantée en Loire sur la Fosse, et les jouteurs montés en barque y prenaient à tour de rôle la lance ou l'aviron ; le propriétaire d'une maison voisine devait fournir l'écusson et la barque « avec vingt nageurs et avirons pour ladite course et le fer et ardon des lances de ceux qui courent[3] ». — A la Roche-Bernard, la quintaine se courait en

[1] *Archives des Côtes-du-Nord*, E, 2782.

[2] Aveux de la baronnie d'Ancenis en 1459 et 1471.

[3] Aveu de l'évêché de Nantes en 1682.

Digitized by Google

bateau sur la Vilaine, et les religieux de l'abbaye de Prières étaient obligés en cette circonstance de fournir « un bateau garni de six avirons et monté par six hommes [1] ».

La quintaine courue en chariot était rare. Voici comment elle se pratiquait à Pontivy dans le duché de Rohan :

« Le mardy de Pasques, au Martray de Pontivy par devant les juges sont tenus les geôliers et sergents (de la juridiction) comparoir... Et le recteur de Pontivy évoqué doit aussi comparoir et présenter au procureur fiscal un catalogue des noms et surnoms des hommes qui ont été bannis et épousés audit Pontivy l'an précédent... Et est tenu le geôlier de faire planter un posteau au milieu de la place du Martray, au bout duquel sont l'écusson et armoiries de la seigneurie (de Rohan). Ce fait, l'on fait faire évocation des cordiers de Pontivy, qui doivent fournir une planche sur quatre petites roues, garnie de cordes, sous peine d'amende de 60 sols. Puis après, les nouveaux épousés sont appelés suivant le mémoire du sieur recteur, et les comparants sont tenus de rompre chacun trois bois d'aulne appelés quintaines contre ledit posteau, où ils sont traisnés à course, estant sur ladite planche, par les rouleurs de vin dudit Pontivy, qui doivent aussi comparoir à cette fin, sous pareille amende de 60 sols monnoie ; et sont tenus les présents mariés courir sur lesdites roulettes, jusqu'à ce qu'ils aient rompus les trois bois en forme de lances contre ledit pilier[2]. »

Pour en finir avec la quintaine, disons encore qu'à Malestroit[3], quand un coureur avait la maladresse de se laisser choir en bas de son cheval, il n'était puni d'aucune amende ; seulement les détenteurs de certains héritages en la ville de Malestroit devaient « du feu et de la paille pour lui brûler... la partie du corps coupable d'avoir quitter la selle[4]. » Aucun aveu de la baronnie de Malestroit n'obmet ce détail[5].

[1] Aveu de la baronnie de la Roche-Bernard en 1684.

[2] Aveu du duché de Rohan en 1682.

[3] Chef-lieu de canton arrondiss. de Ploërmel (Morbihan).

[4] A. de la Borderie. *Hist. de Bret*, III, 128.

[5] « Est deub feu et paille pour brusler le cul de celuy qui tombera. » (*Aveu de 1566*).

Digitized by Google

Le bouhours n'était pas, quoique des savants l'aient écrit, la même chose que la quintaine; en voici plusieurs preuves :

A Gael[1], le jour Saint-Jean-Baptiste, tous les nouveaux mariés de la paroisse devaient au baron de Gaël « les devoirs de quintaine et de bouhours, sçavoir : celuy qui est dans le proche fief aux Domaines est obligé à la quintaine et celuy qui est dans l'arrière fief doit le bouhours : et sont tenus comparoir au jour de Monsieur Saint-Jean-Baptiste, encore qu'il soit feste, pour faire lesdits debvoirs de bouhours et quintaine à peine d'admende[2]. »— A Guer[3] on distingue aussi « les debvoirs de quintaine et de bouhours, qui sont que tous les nouveaux mariés qui ne savent pas escrire doibvent avec une gaule de bois d'aulne de sept pieds, garnie de fer par le seigneur de Boisglé, courir sur un cheval par trois fois et rompre ladite gaule contre le posteau ; et les nouveaux mariés qui savent escrire doibvent bouhourder, deux à deux chacun sur un cheval et faire tomber l'un ou l'autre de cheval soubs peine d'amende[4]. »

Ici l'exercice du bouhours ou bouhourdage semble plus distingué que la quintaine, puisqu'il est réservé à ceux qui savent écrire. Ailleurs il est, au contraire, considéré comme plus grossier, consistant en une lutte de paysans, deux à deux à cheval, et armés de bâtons ferrés par le bout. C'est ainsi qu'il devait se pratiquer à Loudéac[5] le lundi de Pâques. Ce jour-là se formait une sorte de procession faisant trois fois le tour de l'église paroissiale ; on y voyait « les domainiers, nouvellement mariés, montés à cheval équipé et sellé, avec esperons et tenant une quintaine ou lance à la main » et « les cordiers, obligés au droit de bouhourdage, montés à cheval avec mesme équipage, mais tenant une baguette blanche en main. Et sont obligés d'y assister tous les cordiers de ladite paroisse, à la réserve de ceux du village de la Feuillée, qui

[1] Commune du canton de Saint-Méen, arrondiss. de Montfort (Ille-et-Vilaine).
[2] Aveu de la baronnie de Gaël en 1679.
[3] Chef-lieu de canton, arrondiss. de Ploërmel (Morbihan).
[4] Aveu de la baronnie de Guer en 1680.
[5] Chef-lieu d'arrondissement, (Côtes-du-Nord).

Digitized by Google

sont tenus présenter, un genou en terre, un bouquet de houx à messieurs les juges de la juridiction[1].»

Le seigneur de Châteauneuf-de-la-Noë avait droit de faire la jeunesse de Saint-Suliac[2] prendre part à un autre exercice d'adresse militaire; c'était le tire-coq, sorte de papegault féodal, qui chaque année réunissait au bourg « tous les jeunes garçons de la paroisse dudit Saint-Suliac. » Ceux-ci devaient se « trouver à cheval devant la maison du Tire-coq relevant du bailliage de Vaucouleurs, pour tirer le coq » qu'on y plaçait à cet effet. Le seigneur et le trésorier de la paroisse récompensaient le plus habile des tireurs, le seigneur donnant « à celui qui emporte la teste du coq une barrique de cidre et les trésorier et général de la paroisse deux moches de beurre de trois livres chacune. » Détail qui n'est point indifférent comme trait de mœurs : le jeu du tire-coq devait être présidé par les vieillards de Saint-Suliac réunis en ce but, car « on fait évocation des anciens de la paroisse pour l'apurement dudit droit, et, en cas de deffaut, ils sont condamnés par corps[3] ».

Terminons cette revue des exercices militaires rappelés par les droits féodaux, en parlant du cheval Mallet ou Merlette.

Au bourg de Saint-Lumine de Coutais[4], relevant de la vicomté de Loyaux, il se tenait une assemblée le jour de la Pentecôte de chaque année, et voici ce qui s'y passait en 1778 : « Sur la place est un cheval de bois qu'on nomme le cheval Merlette, autour duquel dansent plusieurs personnes vêtues d'une chemise de toile peinte sur laquelle sont dessinées des fleurs de lys, et un de la compagnie est obligé de chanter une chanson nouvelle qu'on envoie en cour. C'est le sacristain qui compose ordinairement cette chanson grotesque. La cérémonie se fait devant les officiers de la juridiction, qui ont tous l'épée à la main[5]. » L'annotateur d'Ogée, usant de recherches locales, ajoute à ce qui précède une foule de

[1] Aveu du duché de Rohan en 1682.

[2] Commune du canton de Châteauneuf, arrondiss. de Saint-Malo.

[3] Terrier *Ms.* du marquisat de Châteauneuf.

[4] Commune du canton de Saint-Philbert de Grandlieu, arrondiss. de Nantes.

[5] Ogée, *Dict. hist. et géog. de Bret.* (nouv. éd. II, 777).

Digitized by Google

détails curieux qu'on trouve également dans un terrier de la châtellenie de Loyaux en 1542 et dans une déclaration de 1680.

Le cheval Mallet était un quadrupède de bois ou de carton, couvert d'un caparaçon tombant jusqu'à terre, le dos percé d'un trou dans lequel se plaçait l'acteur chargé de lui donner le mouvement. « Le dimanche avant la Pentecoste, ce cheval était transporté de chez les anciens marguilliers chez les nouveaux, et escorté de neuf parents ou amis de ceux-ci, vêtus de dalmatiques couvertes d'*hermines noires* et de *fleurs de lys rouges*. » La dalmatique du cavalier servait de housse au cheval, que précédaient deux sergents de la juridiction, porteurs de baguettes ornées de fleurs. Après eux venait un des neuf parents des marguilliers, tenant un bâton de cinq pieds armé aux deux bouts d'un fer de lance. Derrière le cheval deux des autres parents portaient de longues flamberges avec lesquelles ils féraillaient tout le long du chemin, au son de quelques vèses ou cornemuses et de cornets à bouquin. « La veille de la Pentecôte, les marguilliers assisté des sergents et suivis de la foule des curieux, allaient dans quelque bois voisin arracher un chêne qu'ils apportaient à Saint-Lumine au son des musettes.

« Le jour de la Pentecôte enfin venu, on apportait après la première messe le cheval dans l'église et on le plaçait dans le banc du seigneur, où il demeurait pendant toute la grand'messe. Cependant le chêne avait été planté avant cette messe, et, dès qu'elle était terminée, les dignitaires en fonction apportaient Merlette sur la place du village ; son conducteur lui faisait faire trois fois le tour de l'arbre, en caracolant et se livrant aux gambades les plus bizarres que possible. — A cette cérémonie succédait un banquet que les marguilliers donnaient (en partie aux frais des mariés de l'année) aux notables de la paroisse. Après les vêpres, auxquelles il avait assisté dans le banc seigneurial, Merlette, guidé par son homme, venait faire neuf fois le tour de l'arbre, le baisant tous les trois tours. Puis les sergents criaient : *silence !* et le porteur de bâton ferré entonnait une chanson qu'il avait composée aussi longue que son esprit le lui avait permis, mais qui devait contenir toutes les histoires scandaleuses de l'année écoulée. Merlette était ensuite

Digitized by Google

processionnellement reconduit chez un des nouveaux marguilliers, chargé de ce dépôt jusqu'à la Pentecôte suivante[1]. »

Cette grotesque cérémonie du cheval Mallet était un souvenir de la donation faite aux paroissiens de Saint-Lumine, par un duc de Bretagne, seigneur de Loyaux, de la jouissance commune d'un marais situé au bord du lac de Grandlieu. « Elle était évidemment aussi un dernier vestige des exercices militaires des hommes du fief au moyen-âge : on y reconnaît même les diverses catégories : le cheval figurait le seigneur ; — les porteurs d'épées, les nobles ; — et l'homme armé d'un bâton les sujets roturiers[2]. »

*(A suivre.)*

Abbé Guillotin de Corson.
*Chan. hon.*

[1] Ogée, *Dict. hist. et géogr. de Bret.* (nouv. éd. II, 778).
[2] A de la Borderie. *Cours d'hist. de Bret.*, I, 93.

Digitized by Google

# LES PRÊTRES FIDÈLES

## DE L'ÉVÊCHÉ DE VANNES

### SOUS LA RÉVOLUTION

Les premières entreprises de la Révolution de 1789 contre la religion et l'Église — spoliation des biens du clergé, suppression des vœux monastiques et bientôt des couvents, etc., — avaient vivement alarmé toute la partie saine de la nation française, mais principalement les populations si chrétiennes de la Bretagne.

La constitution civile du clergé, autre attentat bien plus grave, œuvre de haine et de basse jalousie des Jansénistes et de quelques prêtres et évêques dévoyés, les jeta dans l'épouvante et la consternation.

C'est que cette constitution civile attaquait la constitution divine de l'Eglise dont elle bouleversait et changeait la hiérarchie et la discipline. Elle renfermait même des erreurs déjà condamnées et était, par le fait même, fortement entachée d'hérésie. Aussi fut-elle désapprouvée dès le premier moment, et bientôt après solennellement condamnée par le chef de l'Eglise.

L'Assemblée Nationale, en décrétant cette constitution civile dans sa séance du 12 juillet 1790, et en la rendant obligatoire au clergé, mettait tous les prêtres dans la cruelle alternative de choisir entre la destitution et la prévarication. Elle ouvrait ainsi, pour notre

Digitized by Google

malheureux pays, une ère de persécution religieuse et de tyrannie sanglante ; car il était facile de prévoir que la plupart des ministres de la religion repousseraient cette constitution schismatique qu'on voulait leur imposer, et préféreraient perdre leurs places ou leurs titres plutôt que de trahir leur conscience et de manquer à leurs devoirs les plus sacrés.

Mais l'Assemblée Nationale, dominée déjà par les factieux et l'esprit révolutionnaire, ne recula devant aucune conséquence.

Pour presser l'exécution de son décret du 12 juillet, elle se hâta de le soumettre à la sanction du roi. Louis XVI hésita longtemps à signer un décret qui répugnait à sa foi et alarmait sa conscience ; mais trompés par les conseils timides de deux prélats que le pape lui avait pourtant désignés comme pouvant le conseiller dans cette grave circonstance, il finit par donner cette signature qui allait attirer tant de malheurs sur la France.

La sanction royale donnait force de loi à la constitution schismatique et l'Assemblée se hâta de mettre cette loi en vigueur.

Par un décret en date du 27 novembre 1790, elle imposa à tous les prêtres réputés fonctionnaires l'obligation de prêter serment à la constitution civile, sous peine d'être destitués de leurs fonctions. Le roi, mal conseillé de nouveau et effrayé par les sectaires, eut encore la faiblesse de sanctionner ce décret tyrannique, 26 décembre.

Dès le lendemain, les évêques et les prêtres, membres de l'Assemblée Nationale, furent sommés de prêter serment. Sur trois cents ecclésiastiques députés, soixante seulement, parmi lesquels on comptait deux évêques et un cardinal, eurent la lâcheté de prêter le serment schismatique. Tous les autres le refusèrent avec énergie, malgré les moyens d'intimidation employés contre eux. A une seconde sommation, ils opposèrent un nouveau refus non moins énergique que le premier.

L'Assemblée, furieuse d'une résistance à laquelle elle était loin de s'attendre, fit décréter, séance tenante, le remplacement immédiat des évêques et des curés qui refusaient de prêter le serment et expédia en même temps au directoire de chaque département le décret sanctionné par le roi.

C'est le 4 janvier 1791 que le fatal décret parvint au directoire du



Digitized by Google

Morbihan qui se hâta de le communiquer aux districts et aux municipalités.

Dans les campagnes, il fut partout mal accueilli. Presque toutes les municipalités protestèrent avec indignation contre la violence qu'on exerçait contre leurs prêtres. Plusieurs d'entre elles refusèrent même formellement de publier ce décret qu'elles regardaient comme impie et attentatoire à leur liberté de conscience.

Mais partout l'inquiétude et la consternation étaient grandes. Les populations chrétiennes tremblaient à la pensée de perdre leurs vrais pasteurs et de voir leurs églises envahies par des prêtres indignes.

Cependant la grande majorité des prêtres du Morbihan refusèrent le serment sacrilège. Environ cinquante seulement le prêtèrent. L'agitation produit dans toutes les localités par la prestation du serment provoqua des attroupements et même des mouvements insurrectionnels qui ne laissèrent pas que d'inquiéter l'administration départementale. La force publique réprima ces mouvements et dissipa ces rassemblements, mais non sans effusion de sang.

L'évêque de Vannes, Mgr Amelot, faussement soupçonné et accusé d'avoir provoqué ces mouvements insurrectionnels, quitta furtivement son palais épiscopal et se déroba, par la fuite, aux vexations dont sûrement il allait être l'objet. Mandé à Paris par l'Assemblée Nationale elle-même, qui voulait lui demander compte des troubles survenus en son diocèse, il se décida à s'y rendre. On sait qu'après un séjour de quelques mois dans la capitale, il gagna la Suisse, puis, peu de temps après, l'Angleterre, où il resta jusqu'à la fin de la Révolution.

Cependant le Directoire du Mobihan avait reçu l'ordre de procéder au choix d'un autre évêque et même de remplacer dans leurs postes tous les prêtres réfractaires.

En conséquence, les électeurs furent convoqués à Vannes pour le 6 mars 1791, à l'effet d'élire un évêque constitutionnel. La majorité des suffrages s'étant portée sur M. Guégan, curé de Pontivy et député, celui-ci fut proclamé évêque du Morbihan.

Mais M. Guégan, éclairé par les avis du pape qu'il avait consulté,

Digitized by Google

refusa le fardeau qu'on voulait lui imposer, et rétracta même le serment qu'il avait eu la faiblesse de prêter.

Les électeurs, réunis de nouveau à Vannes, le 27 mars 1791, élurent, comme évêque du Morbihan, M. Le Masle, curé d'Herbignac. Celui-ci accepta avec empressement, se fit sacrer à Paris, et fit son entrée à Vannes, le 21 mai, au milieu d'un piteux cortège composé seulement des corps administratifs, des employés du gouvernement et de quelques patriotes exaltés. La vraie population vannetaise s'était abstenue de participer à cette cérémonie sacrilège.

C'est ainsi que le schisme fut consommé dans le diocèse de Vannes.

Pour obéir au décret il fallait encore remplacer dans les paroisses tous les prêtres qui avaient refusé le serment. Mais cette opération présentait de grandes difficultés. Le département comprenait 232 communes et il y avait à peine cinquante prêtres jureurs. L'administration départementale, d'accord avec l'évêque intru, s'adressa tout d'abord aux prêtres auxiliaires, qui, n'étant pas reconnus comme fonctionnaires publics, n'avaient pas été astreints au serment.

Tous ou presque tous refusèrent.

On fit alors appel aux moines échappés de leurs couvents. Ceux-ci, moins scrupuleux, s'empressèrent d'accepter des postes qui, en leur créant des occupations, leur procuraient aussi des ressources pour vivre. Ils prêtèrent sans difficulté le serment demandé.

Ces nouvelles recrues furent une bonne aubaine pour les révolutionnaires qui purent tout de suite, dans le courant de mai et juin, disposer de près de quatre-vingts prêtres, et pourvoir de curés et de vicaires constitutionnels environ soixante paroisses.

Plus tard, d'autres apostasies, heureusement très rares et enfantées surtout par la peur, vinrent encore, à différentes époques, grossir les rangs des prêtres prévaricateurs.

Somme toute, dans le diocèse de Vannes, on ne trouve guère que quatre-vingts paroisses envahies par les intrus, du mois de mai 1791 au mois de septembre 1792, époque où parut le décret renouvelant l'obligation du serment et condamnant tous les prêtres réfractaires, sans exception, à l'exil ou à la déportation.

Digitized by Google

Ce furent les deux districts d'Hennebont et de Pontivy qui eurent le plus à souffrir dans cette grande crise.

Il est facile de comprendre que l'expulsion des prêtres catholiques et l'installation des prêtres jureurs dans toutes ces paroisses n'eurent pas lieu le même jour, ni dans les mêmes circonstances. Ce furent les villes et les chefs-lieux de cantons qui furent d'abord pourvus de curés et de prêtres constitutionnels, puis, à différentes époques, vint le tour des localités moins importantes. Mais plusieurs paroisses, par défaut de prêtres jureurs, ne reçurent jamais d'intrus et purent conserver leurs prêtres pendant l'année 1791, et la majeure partie de 1792.

Dans les localités où il y avait des troupes en garnison, ou même de simples gardes nationales un peu organisées, les intrus arrivaient escortés de soldats ou de gardes nationaux en armes. Les vrais pasteurs ne pouvaient que protester, ce qu'ils faisaient souvent en termes très énergiques, et se retirer devant la force. Les fidèles intimidés n'osaient pas non plus résister et se contentaient généralement de gémir.

Là où il n'y avait ni garnison ni garde nationale, on pouvait craindre des désordres et même de la résistance de la part de la population, tant était grande la répulsion qu'inspiraient les prêtres jureurs Mais ceux-ci ne se hasardaient pas à se présenter seuls dans leurs paroisses ; ils demandaient l'appui des municipalités qui souvent le leur refusaient. Ils allaient même jusqu'à implorer le secours des autorités révolutionnaires du canton, et de la force armée des villes ou des bourgs voisins. Plus d'une fois les intrus, ainsi escortés de gendarmes et de troupes, se sont présentés dans les paroisses au moment où tout le peuple était réuni pour l'office divin. Force était aux prêtres fidèles de se retirer, mais non sans protester vivement contre la violence qui leur était faite. Les fidèles consternés quittaient l'église en sanglotant. Parfois les curés et recteurs prévenus d'avance de l'arrivée des intrus, et ne voulant pas provoquer de désordres par leur présence, ou craignant la violence dont ils pouvaient être l'objet, faisaient leurs adieux à leurs paroissiens, au prône, le dimanche précédent, et leur donnaient leurs derniers avis pour la conduite à tenir pendant la terrible crise que l'Eglise et la France avaient à traverser.

Digitized by Google

Mais, quel que fut le mode d'expulsion des prêtres catholiques et d'installation des intrus dans chaque paroisse, il est facile de comprendre qu'il dut, à chaque fois, provoquer des scènes de douleur impossibles à décrire.

Une de ces scènes a été cependant exprimée dans un chant ou complainte qui est presque oubliée dans nos campagnes. Cet oubli est facile à comprendre, si l'on veut tenir compte des événements malheureux qui ont bouleversé la France et surtout la Bretagne pendant près de dix années. Cette complainte a dû être composée à l'époque même de l'expulsion des bons prêtres et chantée pendant quelque temps dans les familles chrétiennes. Or, on sait combien le contre-coup des malheurs de la France s'est fait sentir dans chaque famille bretonne pendant la période révolutionnaire.

Nous avons été assez heureux pour recueillir cette complainte de la bouche d'un vieillard, né sous la Révolution et mort depuis une vingtaine d'années, à l'âge de 82 ans. Il nous assurait qu'il la tenait de ses parents qui avaient traversé les jours malheureux de la Révolution et avaient été témoins du départ des bons prêtres.

Nous donnons cette complainte telle que nous l'avons recueillie, sauf pourtant quelques corrections de style et de rythme presque insignifiantes.

Digitized by Google

# UR PERSON A ESKOPTI GUÉNED

E lar kenavo d'é bobl é amzér er Révolusion.

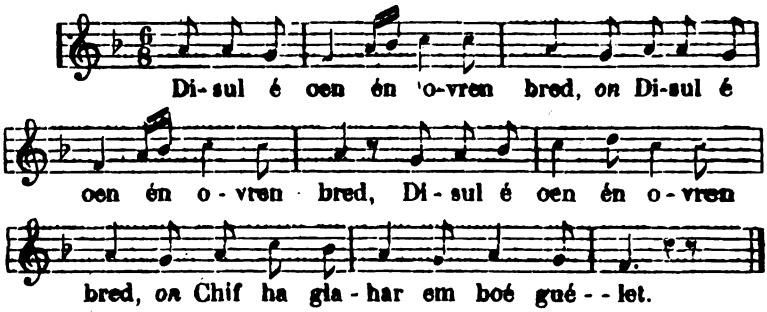


Disul é oen én ovren bred, *on* (ter)
Chif ha glahar em boé guélet.

M'em boé guélet chif ha glahar,
la sur mar dès bet ar en doar.

Er Person, bar én devizeu,
E laras d'emb fal zouéréieu :

« Mem bugalé, cheleuet mat,
Rekis e vou d'ein hou kuittat.

« Hou kuittat eit mont de vęz-bro,
Ha d'oh é laran kenavo.

« Tud fal, tud kri, tud didalvé
E ven gobér brezel de Zoué :

« Ha groeit ou dès ur hourhemen
Énep de Zoué ha d'é lézen.

« É peb bro, é peb eskopti
É vennant ma sentér doh-t-hi.

« Sentet doh-t-hi nemb e garou,
Ataú ne vou ket mé e vou.

« Guèl é get-n-ein merúel mil guéh
Aveit treissein men Doué ur huéh.

« Mem bugalé dalhet fidel
De Zoué ha d'é lezen santel.

Digitized by Google

« Dalhet ataú ar hou kreden
Ha héliet peb gourhemen.

« Me bedou aveid oh bamdé;
O aveid-on pedet eúé.

« Pedamb aveit ma tei er bèh
Én Ilis hag ér Rantelèh ».

II

El sen é konzas hum Person,
Get ankin vras én é galon.

Ha doh er bobl el mé konzé,
Ol, kouh ha iouank, e ouilé.

Kri a galon sur vehé bet
E neb n'en devehé ouilet.

O péh un amzér maleurus,
Eid omb-ni ken diskonfortus !

Piú e zevérou er ré klan
Pe n'en dès mui a véléan !

Piú e larou en overen,
E ziskou d'emb er guir lézen,

E ziskou d'emb er guir lézen,
Hag e rei d'emb en asolven ;

E vadéou er vugalé,
E hrei gobér ou fask dehé !

Piú e hrei en èrèdenneu,
E venigou er béieu !

Men Doué, men Doué hou pet truhé,
Truhé doh hou kèh bugalé !

Eit hun sekour d'arriú én Ean,
Dakoret t'emb hun béléan ;

Hun béléan dakoret t'emb.
Ha lausket ind berpet get-n-emb !

Digitized by Google

TRADUCTION

# ADIEU D'UN RECTEUR DE L'ÉVÊCHÉ DE VANNES

## A son peuple au temps de la Révolution.

Dimanche, assistant à la grand'messe, je vis grande douleur et grande désolation.

Je vis grande douleur et grande désolation, aussi grande certes qu'on en ait vu sur la terre.

Au prône, notre Recteur nous fit connaître de bien tristes nouvelles :

« O mes frères, écoutez-moi bien : Je suis obligé de vous quitter.

« Je suis obligé de vous quitter pour aller en pays étranger ; et je vous fais mes adieux.

« Des hommes pervers, sans foi ni loi, ont déclaré la guerre à Dieu.

« Ils ont fait une loi contre Dieu et sa sainte doctrine.

« Et veulent que dans chaque contrée, dans chaque diocèse, on lui obéisse.

« Qu'ils lui obéissent ceux qui le désirent ; pour moi je ne le ferai pas.

« J'aime mieux mille fois mourir que de trahir mon Dieu une seule fois.

« Mes enfants, restez fidèles à Dieu et à sa sainte loi.

Digitized by Google

« Gardez votre foi et observez bien les commandements.

« Je prierai pour vous tous les jours ; oh ! priez aussi pour moi.

« Prions pour que la paix revienne dans l'Église et dans le royaume. »

II

Ainsi parla notre Recteur, la douleur et la mort dans l'âme.

Pendant qu'il parlait au peuple, tous, jeunes et vieux, pleuraient.

Il eut eu le cœur bien dur celui qui n'eût pas pleuré.

Oh ! quel temps malheureux, et pour nous si désolant !

Qui administrera les derniers sacrements à nos malades, puisque nous n'avons plus de prêtres !

Qui nous dira la messe, qui nous enseignera la vérité !

Nous enseignera la vérité et nous absoudra de nos fautes !

Baptisera nos enfants, et leur fera faire leurs Pâques !

Qui fera les mariages et bénira les tombes !

Mon Dieu, ayez pitié de vos pauvres enfants !

Rendez-nous nos prêtres pour nous aider à parvenir au ciel.

Rendez-nous nos prêtres et laissez-les nous toujours.

---

Digitized by Google

Les prêtres fidèles, ainsi expulsés de leurs églises et de leurs cures, eurent cependant la liberté de continuer à séjourner dans leurs paroisses. Ils reçurent de toutes les familles chrétiennes les témoignages de la plus vive sympathie et de la plus profonde vénération. Chacune d'elles se fut estimée heureuse de les recevoir, de leur donner l'hospitalité et de partager avec eux le pain de chaque jour ; mais, par esprit de charité et par mesure de précaution, ces confesseurs de la foi voulurent s'éloigner le plus possible de leurs églises paroissiales envahies par les intrus. Ils s'établirent, de préférence, à proximité des chapelles frairiales ou de quelques oratoires, quand il en existait sur le territoire de la paroisse. Là ils n'étaient pas sous l'œil jaloux des intrus, et, grâce à ces chapelles ou oratoires, ils pouvaient célébrer plus convenablement la sainte messe, entendre les confessions des fidèles, et administrer les autres sacrements. Car les prêtres insermentés, pour avoir été chassés de leurs églises, ne se regardaient pas comme affranchis des obligations de leur ministère. En conscience ils se croyaient toujours obligés de prendre soin des âmes qui leur avaient été confiées.

A défaut d oratoires ou de chapelles, les prêtres fidèles disaient la messe et administraient les sacrements dans un appartement quelconque, une simple chambre convertie en chapelle, une grange et même en plein air.

Les fidèles y accouraient de toutes parts et s'éloignaient avec soin des intrus.

Ces marques de sympathie de la part des populations, leur attachement et leur fidélité à leurs vrais pasteurs étaient une grande consolation pour les prêtres persécutés et tempéraient quelque peu l'amertume de leurs épreuves.

Ce qui leur causait de la peine était de se voir presque complètement à la charge des familles qui les avaient recueillis. Ils eussent désiré les indemniser pour l'hospitalité et la nourriture qu'elles leur donnaient si généreusement. Mais ils se trouvaient presque tous dénués de toute ressource. L'expulsion fut si violente et si soudaine qu'ils ne purent presque rien sauver de leurs effets et de leurs biens.

Digitized by Google

Il est vrai que l'Assemblée Nationale, par un reste de générosité qui ne lui était plus ordinaire, leur avait alloué à chacun une somme de cinq cents francs par an. Mais, en raison de leurs besoins, cette somme était minime et tout à fait insuffisante. Ceux qui n'avaient pas de patrimoine ou quelques économies en réserve se trouvaient forcément dans le dénûment et le besoin. Pour vivre ils ne pouvaient compter que sur la générosité des fidèles.

D'ailleurs ceux-ci ne manquèrent pas à ce devoir de charité chrétienne.

De toutes parts ils venaient en foule vers leurs prêtres vénérés, leur offrant ce dont ils avaient besoin, et leur demandant en retour des secours spirituels pour leurs âmes. C'était à leur ministère qu'ils voulaient toujours avoir recours, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs enfants, pour leurs malades. Ils ne voulaient entendre d'autre messe que la leur, et, le dimanche comme les jours de fêtes, ils bravaient toutes les fatigues et toutes les difficultés pour se procurer ce bonheur.

Les églises occupées par les intrus restaient à peu près complètement désertes.

Les révolutionnaires en étaient exaspérés, et ils cherchaient par tous les moyens, par la persuasion aussi bien que par la menace et la violence, à arrêter le courant qui entraînait les populations chrétiennes vers leurs prêtres légitimes.

Les intrus eux-mêmes ne purent supporter longtemps le mépris dont ils étaient l'objet, l'isolement auquel ils se voyaient condamnés. Ils s'en plaignirent aux autorités constituées et en rejetèrent la cause sur les prêtres insermentés, les accusant d'influencer les fidèles pour les empêcher de se rallier à l'église nouvelle.

L'administration départementale transmit ces plaintes à l'Assemblée Nationale. Mais, sans attendre la décision de la Chambre, elle prit, dès le 1er juin, un arrêté qui plaçait tous les prêtres réfractaires sous la surveillance des municipalités, et donnait à chaque citoyen l'ordre de dénoncer à son district respectif les ecclésiastiques dont la présence ou la conduite pouvait susciter des troubles.

C'était encourager la délation et l'ériger en système.

Digitized by Google

Or le fait même d'avoir administré un sacrement constituait une cause de trouble aux yeux des révolutionnaires.

Il est facile de comprendre que les dénonciations ne tardèrent pas à pleuvoir au siège de chaque district. En conséquence, le directoire du département fit arrêter une trentaine de prêtres qui furent internés, les uns dans la citadelle de Port-Louis et les autres dans la prison de Lorient.

Le sort de ceux qui purent rester dans les familles où ils s'étaient installés ne fut guère plus heureux : les révolutionnaires et les intrus ne cessaient de les calomnier et de leur faire subir toutes sortes de vexations. Ils s'efforçaient surtout de les rendre odieux au peuple et de les faire passer pour traîtres à la patrie, parce qu'ils avaient refusé le serment sacrilège. Mais les populations ne se laissèrent point tromper. Elles connaissaient parfaitement la fausseté de ces calomnies et continuaient à s'adresser aux prêtres insermentés qu'elles appelaient les bons prêtres.

L'administration départementale, furieuse de ne pas pouvoir amener le peuple à communiquer avec les prêtres jureurs, redoubla de rigueur envers les confesseurs de la foi. Par un arrêté du 3 septembre, elle condamna tous les curés et vicaires, qui avaient été remplacés dans leurs paroisses, à s'éloigner sans délai, à dix lieues des paroisses où ils avaient exercé leurs fonctions.

Voilà donc ces prêtres vénérés condamnés à changer de domicile, à quitter les familles qui les avaient si généreusement accueillis, à abandonner les troupeaux dont ils étaient chargés et à chercher un refuge dans un pays inconnu! Tous sont frappés par ce décret d'exil, les vieux comme les jeunes, et ceux qui les poursuivent ainsi de leur haine ne s'inquiètent pas de savoir s'ils ont les forces ou les ressources suffisantes pour supporter de telles fatigues et faire face à de telles dépenses.

Par bonheur cet exil dura peu.

L'Assemblée Nationale venait d'achever la nouvelle constitution qu'elle élaborait péniblement depuis 89. Le roi consentit à sanctionner cette constitution. Le 14 septembre 1791 il se rendit même au sein de l'Assemblée, et en jura solennellement l'observation. Mais en même temps il demanda une amnistie complète pour les événe-

Digitized by Google

ments relatifs à la Révolution. Cette amnistie fut accordée. En conséquence, au grand mécontentement des révolutionnaires, et surtout des intrus, les prêtres exilés, ainsi que ceux qui étaient détenus à Lorient ou à Port-Louis, eurent la faculté de rentrer dans leurs paroisses. Mais ils ne devaient pas y rester longtemps.

L'Assemblée Législative qui remplaça la Constituante le 1er octobre 1791, avait hérité de sa haine contre les prêtres catholiques, et ne tarda pas à renouveler la persécution. Du reste, les intrus avaient eux-mêmes recommencé leurs plaintes et leurs calomnies. Le directoire du département, qui venait d'être renouvelé par moitié, voulant donner des preuves de ses sentiments révolutionnaires, s'empressa de transmettre ces plaintes au siège de l'Assemblée. Celle-ci, par un décret du 29 novembre, exigea de nouveau le serment de tous les prêtres, sous peine d'être privés de leur maigre pension[1], d'être réputés suspects de révolte et soumis à la surveillance des autorités constituées.

Le roi refusa énergiquement de sanctionner cet atroce décret qui ne put ainsi être mis à exécution:

Mais les administrations départementales, sûres de l'impunité, n'en continuèrent pas moins leurs rigueurs contre les prêtres insermentés. Les meilleurs ecclésiastiques furent poursuivis comme des malfaiteurs pendant le dernier mois de l'année 1791.

L'année 1792 devait être encore plus terrible pour les prêtres catholiques.

Dans le Morbihan, dès les premiers mois, plusieurs prêtres très distingués et très zélés furent de nouveau condamnés à s'éloigner à dix lieues de leurs paroisses, sous peine d'être saisis par la gendarmerie et conduits, à leurs frais, à Lorient et de là transférés à l'île de Groix. Pour voir jusqu'où allait la haine antireligieuse de l'administration du département, il suffit de lire le discours que prononça un administrateur le 7 février 1792 devant le directoire : il accuse les prêtres insermentés de conspirer contre le gouvernement et leur attribue tous les troubles et tous les désordres qui avaient désolé et désolaient toujours les populations. A la suite de ce discours, le directoire sollicita de l'Assemblée Législative un dé-

[1] 500 fr. payés en assignats déjà bien dépréciés.

Digitized by Google

cret qui l'autorisât à faire mettre en arrestation les prêtres perturbateurs c'est-à-dire tous les prêtres insermentés.

Ce décret ne devait être rendu que plus tard.

En attendant, la persécution contre les bons prêtres et même contre les simples fidèles s'aggravait tous les jours. Par ordre du directoire, plusieurs ecclésiastiques furent arrêtés dans les différents districts du Morbihan et enfermés de nouveau dans la citadelle de Port-Louis. D'autres durent se cacher pour ne pas subir la même peine. En même temps, un grand nombre de maisons religieuses furent définitivement fermées.

Parmi elles on peut citer la maison des Récollets de Pontivy, où il ne restait plus que quatre religieux, les autres étant en fuite ou ayant prêté serment pour devenir curés constitutionnels. Jusqu'à ce moment plusieurs prêtres, qui n'avaient pas été remplacés par des intrus, avaient pu se maintenir dans leurs paroisses, malgré toutes les vexations qu'ils eurent à subir de la part des révolutionnaires. Mais désormais ils seront aussi maltraités que les autres, et leur sort ne tardera pas non plus à devenir intolérable.

Un décret du 6 avril, qui prohibait tout costume ecclésiastique et religieux, vint encore aggraver la situation des prêtres catholiques en fournissant de nouvelles armes à leurs persécuteurs.

Du reste l'Assemblée Législative elle-même, pour satisfaire la haine dont elle était animée contre la religion catholique, poussait à la persécution et multipliait ses menaces de rigueur contre les ministres fidèles. Elle préparait en même temps un décret qui allait porter à son comble la persécution religieuse.

Ce décret fut rendu le 26 mai 1792. Il enjoignait à tous les prêtres de prêter le serment exigé, sous peine de *déportation*.

Le roi Louis XVI, indigné d'une injustice aussi révoltante, refusa énergiquement de sanctionner ce décret barbare.

Ce refus exaspéra au dernier point les révolutionnaires et provoqua, à Paris, l'envahissement du palais des Tuileries par la populace ameutée, dans la journée du 20 juin.

De toutes parts arrivaient au roi des lettres de supplications ou de menaces pour le décider à sanctionner le décret.

Le directoire du Morbihan lui-même crut devoir faire des remon-

Digitized by Google

trances au monarque, et, pour se venger de son refus à sanctionner l'odieux décret, il fit arrêter de nombreux prêtres qui furen enfermés dans la citadelle de Port-Louis.

On sait qu'après la journée du 10 août, le roi s'étant réfugié au sein de l'Assemblée, fut suspendu de ses fonctions et enfermé au Temple avec sa famille. Le véto royal contre les décrets de proscription était par le fait même annulé. L'Assemblée Législative, s'arrogeant alors tous les pouvoirs, se hâta de sanctionner elle-même ces décrets et de les envoyer dans les départements, 26 août.

Ces décrets, condamnant à la déportation tous les prêtres qui refuseraient le serment ou qui, après l'avoir prêté, l'auraient rétracté, furent reçus à Vannes le 1er septembre 1792, et notifiés aussitôt à tous les districts.

La formule du serment était ainsi conçue : Je jure d'être fidèle à la nation, et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en la défendant.

Tous les prêtres fidèles refusèrent ce serment. En conséquence ils durent, pour obéir aux décrets, se présenter devant le directoire de leur district respectif ou devant leur municipalité pour y déclarer le pays étranger dans lequel ils désiraient se retirer, et recevoir un passeport.

Ils devaient être tous hors des limites du district sous huit jours et hors du royaume dans la quinzaine. Ceux qui n'obéiraient pas aux décrets devaient être déportés à la Guyanne Française.

Seuls les infirmes et les sexagénaires étaient exemptés de ces dispositions.

« Parmi les ecclésiastiques détenus à Port-Louis, nous dit M. Le Mené dans son *Histoire du diocèse de Vannes*, six furent envoyés à Vannes comme sexagénaires ou infirmes, et trente-quatre furent embarqués pour l'Espagne, le 18 septembre. Parmi les ecclésiastiques libres, quelques-uns avaient pris les devants et s'étaient retirés en pays étrangers ; les autres se partagèrent en deux parties : une bonne moitié prit des passeports pour l'Espagne ou l'Angleterre, et l'autre moitié resta dans le pays, cachée sous des travestissements et résignée à tout souffrir pour sauver les âmes ».

C'est contre ces derniers que se tourna alors toute la rage des

Digitized by Google

révolutionnaires. La Convention Nationale qui succéda à l'Assemblée Législative le 21 septembre 1792 avait ordonné de poursuivre à outrance tous les prêtres insermentés. Entrant dans ses vues, le directoire du Morbihan chargea les gardes nationaux de chaque localité de parcourir la campagne, de traquer comme des bêtes fauves tous les prêtres réfractaires, et promit même une récompense de soixante livres à tout citoyen qui parviendrait à capturer ou à faire capturer quelqu'un des dits ecclésiastiques.

Plusieurs prêtres ne tardèrent pas à être arrêtés. Les uns furent enfermés dans la citadelle de Port-Louis, d'autres furent envoyés à la Guyanne. Les sexagénaires furent laissés dans la maison de Retraite des femmes, à Vannes.

Cependant les administrateurs du Morbihan, malgré leur zèle à poursuivre les prêtres catholiques, furent accusés de fédéralisme et de modération par Prieur de la Marne, envoyé dans l'Ouest par la Convention Celui-ci les fit tous arrêter et emprisonner le 29 novembre 1793. Les nouveaux administrateurs qui les remplacèrent montrèrent aussitôt toute la haine dont ils étaient animés contre les prêtres réfractaires, en les poursuivant avec la dernière rigueur. Le tribunal criminel de Vannes fut transféré à Lorient avec ordre de ne pas ménager les prêtres insoumis qui seraient traduits à sa barre.

Il n'obéit que trop bien à cette injonction, car presque tous les prêtres qui furent déférés à ce tribunal furent condamnés à mort et guillotinés dans le plus bref délai.

Malgré les poursuites et les dénonciations, une foule de prêtres cachés dans le pays réussirent à se dérober à toutes les recherches et purent ainsi assister les pieux fidèles et leur procurer, pendant la période révolutionnaire, au péril de leur vie, tous les secours spirituels dont ils avaient besoin.

J.-M. Cadic.

Digitized by Google

## POÉSIE FRANÇAISE

A propos de *Quo Vadis*, on a rappelé *Les Martyrs* de Chateaubriand, dont *Henrych* Sienkiewicz a pu s'inspirer en effet, mais peu de personnes ont songé aux *Derniers Jours de Pompéï*, ce maître roman de *Bulwer Lytton*, qui a eu, lui aussi, son heure de triomphe. On trouve déjà là un vivant tableau de la décadence Romaine, en face du monde chrétien naissant, ainsi que des scènes de banquet, et une scène d'amphithéâtre d'autant plus émouvante qu'elle se termine par l'éruption du Vésuve.

Le roman de Bulwer Lytton renferme en outre plusieurs petits poèmes antiques des plus gracieux. C'est à la plume élégante d'Hippolyte Lucas, poète et romancier lui-même, qu'on doit la traduction des *Derniers Jours de Pompéï*, dans la collection Hachette. Nous empruntons à cette excellente traduction l'hymme qui suit :

## HYMNE D'HÉROS

Non loin des bords si frais que le Céphise arrose,
S'éleva dans les airs un chant délicieux.
Téos d'un vif éclat vit s'empourprer sa rose :
Des colombes soudain descendirent des cieux.

Laissant tomber des fleurs, les Heures, pour l'entendre,
Arrêtèrent leur vol d'avance si réglé.
La terre murmura le soupir le plus tendre,
De l'antre du dieu Pan à la grotte d'Eglé.



Digitized by Google

« Aimez, aimez, mortels soumis à mon empire,
Je suis le dieu d'amour, le plus ancien des dieux.
L'Olympe tout entier s'éclaire à mon sourire ;
Mon baiser du matin entr'ouvre les beaux yeux.

« Les astres sont à moi, mon regard sur eux brille ;
Ils subissent aussi mon prestige charmant.
Si Phœbé sur les monts triste et pâle scintille,
C'est un dernier rayon jeté sur son amant.

« A moi toutes les fleurs, violette, anémone ;
La plus humble retient le zéphyr amoureux.
A moi les jours de mai comme les jours d'automne ;
Dans les bois dépouillés les rêves sont nombreux.

« Aimez, aimez, mortels ; aimer c'est être sage,
Regardez en tout lieu, le monde est plein de *moi*,
Les vents ont pour les flots, les flots pour le rivage,
Des baisers caressants ; ainsi le veut ma loi.

« Tout enseigne l'amour. » — Cette voix comme un songe
S'évanouit au sein des bosquets embaumés ;
Mais le son, qui dans l'air quelque temps se prolonge,
A la brise du soir semble redire : *Aimez !*

HIPPOLYTE LUCAS.

Digitized by Google

# DOCUMENTS

SUR

# LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

*(Suite[1]).*

## IIe PARTIE

### Paroisses de Tréguier.

Il y avait trois paroisses à Tréguier : *Minihy*, paroisse actuelle du même nom ; la *Rive* ou *Saint-Sébastien* à l'est de la cathédrale jusqu'à la mer; l'*Hôpital* ou *Saint Vincent*, comprenant le territoire de l'hôpital, le séminaire et la rue Colvestre. Il y avait aussi trois cimetières : celui du Minihy, celui de Coatcolvézou et celui de Saint-Fiacre, qui est le cimetière actuel, voisin de Coatcolvézou. Une autre église, Notre-Dame de Coatcolvézou jouissait du droit de fournir les tentures funèbres aux enterrements et services, qui se faisaient dans la cathédrale, et en percevait seule la totalité des profits. Cette prérogative donna lieu à un procès entre le Chapitre et la communauté de ville, sous l'épiscopat de Mgr de Rogère, de 1767 à 1779. (P. Chardin, *Cath. de Tréguier*, p. 60.)

Les trois recteurs avaient part aux obits et fondations de la cathédrale ; ils étaient chargés de la grand'messe ; après leur mort ils étaient revêtus de l'habit de chœur ou de l'aumusse, et l'on récitait pour eux le bréviaire du chœur.

Le recteur du Minihy était à la portion congrue depuis 1686, c'est-à-dire à 300 livres qui lui sont payées par les gros décimateurs

[1] Voir le fascicule de mars 1901.

Digitized by Google

savoir : l'évêque, le trésorier et les onze prébendes. De plus, les paroissiens donnent 100 livres par an pour son logement, et les Paulines une rente censive de 7 livres sur l'hypothèque de l'ancienne cure de Minihy.

Le recteur de la Rive n'avait d'assuré en propre que 12 livres de rente sur la Fabrique, et une petite maison dans la rue Trens, dépendant de la chapellenie Le Galloudec. Le recteur de Saint-Vincent ou de l'Hôpital n'avait de fixe que ce qu'il touchait du miseur, qui se monte à 60 livres suivant l'arrêt du conseil de 1681. Le gouverneur de l'hôtel-Dieu lui verse annuellement la somme de 84 livres pour chauffage, éclairage, messe du Dimanche, catéchisme breton à Saint-Fiacre pendant le carême. Enfin, pour chaque enterrement des pauvres décédés à l'hôpital, il perçoit du gouverneur 2 livres sur lesquelles il donne 5 sols pour la fosse.

Un acte du 21 mai 1578 indique que la cathédrale comptait six vicaires, dont les uns avec cure, les autres sans cure. Ils étaient tenus de résider actuellement et d'assister personnellement aux offices divins, de chanter, psalmodier et célébrer la grand'messe à leur rang. A la date du 4 juin 1417 nous trouvons un acte portan en effet « fondation, érection et institution faite par le seigneur évêque Chrestien de Hauteripve d'un 4e vicaire sans cure pour le soulagement des trois vicaires curés de l'église cathédrale, en la célébration de la grand'messe et des anniversaires, avec deux offices de diacre et sous-diacre pour assister ledit vicaire en la semaine qu'il desservira. » Le fondateur se réserve durant sa vie la nomination et présentation à cette charge ; et après sa mort elles appartiendront aux chantre, chanoines et Chapitre ; l'évêque en aura la collation et institution. La dotation de ce titre est de 30 liv. monnaie de rente, à être acquises par la somme de 420 liv. par lui baillées à cette fin au procureur de la Fabrice.

D'après Albert Le Grand, l'évêque de Tréguier était en 1417 Chrestien de Kermarec, de la paroisse de Buhulien.

L'abbé Tresvaux désigne, avec nous, l'évêque Chrestien de Hauteripve comme auteur de cette fondation ; ce qui semble admissible, l'acte en question étant authentique, d'après la copie garantie trouvée dans les archives.

Digitized by Google

## Fondation du Séminaire et de l'Hôpital.

Avant de parler des chapellenies, mentionnons à part la fondation du Séminaire, par M. Thépault de Rumelin, d'abord recteur de Pleumeur-Bodou et de Plougasnou, puis chanoine de Tréguier et pénitencier du diocèse, et sa sœur Mme de Trézel. Les armes des Thépault sont : *De gueules, à la croix alésée d'or, et une mâcle de même en franc canton,* avec la devise : *Dieu en tout*, ou *Dieu sur le tout.*

C'est sous l'épiscopat de Mgr Grangier, le 16 mars 1654 que « messire Michel Thépault de Rumelin donne au Révérend Père Vincent de Paul un hôtel, des cours, jardins et clos, puis une autre maison, deux autres clos et des rentes éparses dans tout le pays, et la somme de sept mille sept cents livres, pour être construit sur ledit emplacement un séminaire dont les prêtres de la mission auront la conduite ». (*Arch. départ.* citées par M. le chanoine Daniel dans le Discours prononcé à Tréguier, lors de la translation des restes de messire Thépault de Rumelin, p. 17). L'évêque vise le contrat de donation le 23 mai 1654, que saint Vincent de Paul accepte à son tour, et ratifie le 25 juillet suivant (*Ibid.*).

Les Lazaristes y étaient venus au nombre de quatre. M. Brisacier, titulaire du prieuré de Saint-Jean, de la Roche-Derrien, demanda à Mgr de Saillant, successeur de l'évêque Grangier, de le résigner en faveur du Séminaire, tout en conservant, sa vie durante, tous les fruits de son prieuré dont l'évêque était collateur. Le 17 avril 1681 cette proposition fut acceptée, et l'acte confirmé par lettres patentes du mois de juillet suivant. M. Brisacier, en demandant son entrée au Séminaire, voulait affecter ses revenus spécialement aux retraites et en avoir la direction. Il y avait deux retraites pour les laïques pendant la quinzaine de Pâques, l'une commençait le samedi des Rameaux, l'autre le Samedi-Saint. Une autre se donnait ordinairement la semaine de la Quinquagésime. L'assistant du supérieur se chargeait d'habitude de présider ces exercices et de prêcher.

Digitized by Google

Outre ces revenus, le Séminaire possédait à l'angle de la rue des Perdrix et de la rue Saint-François, ou rue de Plouguiel, le vieil hôtel de Kermorvan acheté par Mgr Grangier et par lui légué aux prêtres de la Mission et Séminaire de Tréguier (*Arch. départ.* : Discours de M. Daniel) ; — plus des rentes données par le chanoine Jean Soufflour ; — plus Pont Rouzault, qu'on prétend avoir été une léproserie, en Minihy ; — enfin la propriété de Kerbeulven, en Penvénan.

## Fondation de l'Hôpital Général.

Une note du « Mémoire » mentionne la fondation de l'Hôpital Général de Tréguier par messire Henry, trésorier, Duval, théologal, et Soufflour, chanoine (acte du 7 juillet 1660). C'est à la même époque que le seigneur Pierre de Loz[1], de Kergouanton, et sa fille Mme de Coëtmeur offrirent une grande partie de leur fortune, pour la même destination, à l'illustre évêque de Tréguier. Aujourd'hui encore il y a deux maisons qui n'en font qu'une pour la direction : l'hôpital des malades, et celui des vieillards et infirmes, toujours appelé l'Hôpital Général, en souvenir de la fondation faite par les chanoines. Ils y avaient affecté une maison « avec ses appartenances et dépendances. » Le revenu, non compris cette maison, se monte à la somme de 1391 livres 6 sols 4 deniers. Les charges sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| 1° pour Messes. . . . . | 191 liv. 10 sols. |
| 2° pour réparations de maisons. . . . | 300 liv. |
| 3° pour rentes foncières. . . . . | 84 liv. |
| 4° pour gages des domestiques. . . . | 100 liv. |
| Total. . . . . | 675 liv. 10 sols. |

Il reste donc 715 liv. 16 sols 5 deniers pour fournir le pain, le vin, le luminaire, entretenir la chapelle, blanchir, nourrir les pauvres et payer les journaliers.

[1] De Loz : *de gueules à trois éperviers d'argent, becqués, membrés et grilletés d'or, brisé d'un franc canton, chargé d'un lion.*

Digitized by Google

Nous allons traiter maintenant des fondations faites à la cathédrale et à Saint-Yves du Minihy, — des Confréries, — des Indulgences, — des faveurs accordées à l'église de Tréguier par les Papes, les Ducs de Bretagne et les Rois de France, par dévotion à saint Yves et saint Tugdual.

Les *Notes* du chanoine Burlot mentionnent les actes de fondations, les chapellenies, les revenus, les charges, et souvent les noms des chapelains, des présentateurs et collateurs des bénéfices, depuis 1283 jusqu'à 1759 environ. Il ne m'a pas été toujours possible de rétablir l'état primitif de ces donations, ni de leur fixer une époque précise. De plus, les chapelles de la cathédrale ayant plusieurs fois changé de vocables, il est difficile de déterminer les autels où se desservaient certaines fondations. J'ai eu recours pour me guider, à *La Monographie de la cathédrale de Tréguier*, par M. Pol de Courcy, et au *Bulletin monumental : Cathédrale de Tréguier*, par M Paul Chardin, 6e série, t. II. » J'ai essayé de suivre encore l'ordre chronologique, m'arrêtant plus particulièrement sur les fondations qui concernent saint Yves.

Notons, une fois pour toutes, que la plupart du temps, les fondateurs se réservaient à eux et à leurs héritiers la présentation et nomination des chapelains, donnaient à l'évêque, et plus souvent au Chapitre, le droit de provision et de collation des bénéfices.

## Chapellenie Saint-Nicolas, aujourd'hui Mont-Carmel.

La première fondation en date, relatée dans « le Mémoire » que j'ai eu entre les mains, est celle de Rév. messire Alain de Bruc[1], évêque de Tréguier, au temps de saint Yves. L'acte est de 1283, deux ans avant la mort du Pontife. Il établit une chapellenie de trois messes par semaine, en l'honneur de saint Nicolas. Son revenu consiste partie en froment, partie en argent, et sera payé tant sur le grenier de l'évêque que sur les terres et héritages à lui appartenant dans la paroisse de Lanmérin et celle de Trézény au fief de

[1] De Bruc : *d'argent à la rose de gueules percée d'or.*

Digitized by Google

Kermorvan et en la juridiction de Goasven-Quinan. Le chapelain est nommé et pourvu par l'évêque de Tréguier, et doit assister aux trois heures principales au chœur.

Par acte du 18 mai 1441, dame Catherine de Troguindy[2], dame du Parc, seigneur de la Roche-Jagu, fonda trois messes en l'honneur de saint Nicolas, et à son autel. Le revenu consistait en sept *pipes* de froment, à prendre sur les dîmes appartenant aux fondateurs dans les paroisses de Penvénan, Plouguiel et Plougrescant.

Raoul Guiton, chapelain, fit priser ces dîmes et obtint du duc Jean V lettres de prince à les posséder en droit amorti. Du consentement des chanoines d'une part, et d'autre part des héritiers et exécuteurs testamentaires des seigneurs du Parc de la Roche-Jagu, ce revenu estimé 50 liv, fut annexé à la Psalette nouvellement fondée à la cathédrale, par l'évêque Jean de Plouec (acte du 18 janvier 1443).

## Chapellenie Saint-Jacques.

Messire Yves Garnier, chantre de la cathédrale, fonda une chapellenie de six messes par semaine à être célébrées sur l'autel Saint-Jacques, en la nef. Il y avait pour la desservir deux chapelains portant l'habit au chœur, et soumis à assister aux trois heures principales. Le fondateur s'était réservé la nomination, durant sa vie ; après son décès elle appartenait au chantre et au Chapitre. Le revenu était de 24 liv. monnaie sur l'hypothèque de l'héritage du fondateur. L'acte d'acceptation par le Chapitre est du 21 juillet 1419, signé O. DE HAYA.

*(A suivre).* Abbé ALLAIN.

Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

**Mes Amis et mes Livres**, par Marie Jenna. — Paris, Ancienne maison Douniol, Téqui, éditeur, 1901.

Le charmant poète qui a signé « Elévations poétiques et religieuses », « Enfants et Mères », s'essaie aujourd'hui, avec une grâce nouvelle, dans la critique littéraire. Marie Jenna ne parle que d'auteurs et d'œuvres qu lui ont plu ; parfois même va-t-elle un peu loin dans l'éloge. Pourquoi nous en plaindre, si les *livres* qu'elle aime sont dignes de devenir des *amis ?*

Ce sont les orateurs, les historiens, les poètes catholiques de ce siècle qui se partagent ses préférences. A Trébutien, qui vivifia l'archéologie normande, à Antoine de Latour, gentilhomme de lettres accompli, à Mgr Dupanloup, si justement qualifié « l'apôtre de la charité », à Auguste Nicolas, qui renoua la tradition des apologistes chrétiens, à l'éloquence vibrante et persuasive, *divine et humaine* du Père Lacordaire, à d'aussi robustes et brillants défenseurs de la foi que Henri Lasserre et Louis Veuillot, Marie Jenna consacre des pages qui sont comme le reflet de ces auteurs préférés. Elle n'est pas moins heureuse dans ses jugements sur des romanciers comme Alphonse Daudet, Dickens ou Currer Bell, sur le vieux Brébeuf des *Entretiens solitaires* ou le jeune Déroulède (il n'avait encore *claironné* que les *Chants du soldat*). Mais où son tact de femme lui dicte le plus d'ingénieux aperçus et de touchantes effusions, c'est quand elle étudie d'autres âmes féminines, l'exquise Eugénie de Guérin, la trop spirituelle marquise de Sévigné, ou Mlle de Condé, qui ébaucha avec M. de la Gervaisais un délicieux roman d'amitié. Marie Jenna nous parle encore des Félibres de Provence — longuement — et des poètes populaires de Bretagne — brièvement — mais elle a, pour caractériser ceux-ci, des bonheurs d'expression bien rares. « La joie bretonne, nous dit-elle, a quelque chose d'attendri et de voilé, comme si elle contenait le ressentiment des longues douleurs. » Cela est aussi vrai que poétiquement exprimé.

O. de Gourcuff.

Digitized by Google

*
* *

La Trilogie de l'Amour, poème par Marin Follet. — Paris, librairie A. Charles, 1900.

De jeunes ombres, douloureuses et mélancoliques, hantent le Parnasse breton, tels Le Braz, premier du nom, le naïf auteur des *Armoricaines*, et le compagnon de suicide d'Escousse, telle la plaintive Elisa Mercœur, tel Lud Jan qui connut du moins, avant de mourir, le bonheur d'être compris d'une élite, tel ce Marin Follet dont une pieuse main fraternelle a recueilli la moisson poétique, fraîche et charmante, les essais qui sont mieux que des prémices de talent.

Un critique au goût très exercé, M. Léo Lucas, a déjà entretenu nos lecteurs bretons de la *Trilogie de l'Amour*, que Marin Follet acheva et d'un autre poème, le *Sacrifice*, qu'il ébaucha. Je n'y reviens que pour rendre hommage à mon tour à un écrivain qui aurait doté la Bretagne d'une œuvre de rêve et de vie, qui aurait pu devenir, les circonstances aidant, une sorte d'Alfred de Musset breton.

Le poète cherchait encore sa voie; il se serait affranchi, sans doute, du réalisme, physiologique à demi, qui lui a dicté certains détails d'une des parties de *la Trilogie*, *l'Amour de l'Outre-Tombe*, cantique sinistre des plaintes des noyés et d'où il a tiré le sujet même du *Sacrifice*, l'acte de dévouement d'un poète qui s'inocule la tuberculose, dont sa maîtresse est atteinte, pour ne pas lui survivre. L'égoïsme de l'amour ôte beaucoup de grandeur à ce sacrifice, et il n'est pas permis de se souvenir ici de la *Nouvelle Idole* de M. de Curel, où l'héroïsme d'un médecin profite à l'humanité tout entière. Par contre, il me semble qu'une haute leçon, une protestation contre le suicide ressortent de la description des tortures endurées par les noyés après leur mort volontaire. Dante a oublié, dans son *Enfer*, ce cercle des noyés, et Marin Follet n'a pas exprimé, sans une émotion poignante, les tourments posthumes de ces pauvres coupables :

Où sont nos regards clairs? La vase emplit nos yeux
Et nos membres gonflés ne sont plus que risibles,
Hélas! Plains-nous, poète, et ne viens pas vers nous :
Car la houle toujours est grosse de souffrance!
Vois : mon sein qui se gonfle est bleui par les coups
D'implacables rochers! Songer à l'espérance,
Au repos nous paraît désormais criminel;
Nous sommes les jouets du roulis éternel!

Digitized by Google

Et je transcris quatre vers encore pour ceux que n'effarouche point la littérature faisandée d'un Baudelaire ou d'un Rollinat.

Les crabes, retirés sous les rochers massifs,
Comme de braves gens, soupant au coin de l'âtre,
Rongent, à petit bruit, la chair molle et verdâtre
Des noyés déchirés aux pointes des récifs.

Il y a là de l'originalité et la marque d'un talent curieux. Mais Marin Follet, qui était un noble poète, aurait fait de plus en plus sienne la devise de Longfellow « Excelsior » ; il aurait monté vers la nue au lieu de descendre vers l'abîme ; épurant son inspiration, il aurait aussi dégagé sa forme, évitant de composer à l'avenir des *Nuits* qui rappellent trop, de titre et de style, les incomparables poèmes de Musset. On jugera de ce qu'il promettait, de ce qu'il donnait déjà en lisant un passage de la troisième partie de la *Trilogie*, *Le Paria d'Amour*, où le poète entasse sur un bûcher imaginaire les œuvres de son génie, qui furent son honneur et sa joie, et dit à la bien-aimée de les broyer pour qu'il n'en reste plus de trace. De cet accès de délire romantique Marin Follet a tiré des effets neufs et puissants ; il se représente, un peu comme Sardanapale dans l'orgueil de ses richesses amoncelées :

Et rassemblant ainsi tout ce que mon cerveau,
Sous cette ondée, étincelante de génie,
Avait produit, torrents lumineux d'harmonie,
Et noirs torrents de haine évadés du tombeau,
J'en fis un piédestal éblouissant et sombre,
Eloquent et splendide et morne et surhumain,
Plein des rayons de l'aube et des houles de l'ombre,
Où le ciel et l'enfer se tenaient par la main.

Ce n'est plus à Musset que je pense ici, c'est à certains passages de la *Semaine* de du Bartas, de la *Chute d'un ange* de Lamartine, où l'abondance ne nuit pas à la beauté. Notre jeune poète breton n'avait qu'à persévérer dans cette voie pour y trouver la gloire, sinon le succès ; les fruits, selon l'expression du vieux Malherbe, auraient passé les promesses des fleurs.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

MÉMOIRES EN FAVEUR DE L'ALLIANCE AVEC LA RUSSIE ET CONTRE L'IDÉE DE LA CONQUÊTE DES BORDS DU RHIN, faits en 1863 et en 1868 par un Diplomate. — Fontenay-le-Comte, Ch. Claireaux, imprimeur, 1901.

L'excellente *Revue du Bas-Poitou* a déjà publié, en 1895 et en 1897, ces *Mémoires* que leur auteur, M. le baron de Mesnard, réunit aujourd'hui dans une brochure, en y ajoutant quelques notes inspirées par de récents événements. Après ce que les journaux de Paris, de notre frontière des Vosges et des provinces de l'Ouest, ont imprimé de justement élogieux sur ces *Mémoires*, nous voulons surtout en signaler la justesse d'idées et la convenance de style ; *rien de trop* pourrait être leur devise littéraire. Ainsi qu'on l'a rappelé à propos, M. le baron de Mesnard est un diplomate de race, attaché aux traditions qui ont fait la France grande et forte Pensant comme Henri IV « que toute la langue française doit demeurer à la France », il avait adressé, en 1868, au marquis de Moustier, ministre des Affaires Étrangères, un *Mémoire* aussi précis que documenté sur l'annexion, vraiment réalisable alors, de la Belgique à notre pays. Ce *Mémoire* méritait à tous égards d'être réuni aux deux autres qui, en 1863 et en 1868, préconisaient l'alliance russe et nous détournaient, soit d'un chimérique projet de reconstitution de la Pologne, soit d'une guerre de conquête contre l'Allemagne, dont les effets ont été désastreux. On peut dire que dans les courts et vigoureux écrits du baron de Mesnard toutes les idées comme tous les mots portent. Nous allions écrire que, dans sa patriotique clairvoyance, l'ex-chargé d'affaires de France à Lisbonne s'était rencontré avec notre attaché militaire à Berlin, le colonel Stoffel. quand un article du *Gaulois*, cité dans la brochure, nous a appris que c'était l'opinion de M. Guizot. Un pareil suffrage est tout à l'honneur de M. de Mesnard et lui marque sa place parmi les Français qui ont le plus intelligemment servi la France.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Les *Mémoires* de François Grandet, conseiller au présidial et maire d'Angers à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, n'étaient probablement pas destinés à la publicité. Ecrits à la sollicitation de l'historien Joseph Grandet, frère de l'auteur, ils dormaient dans quelque rayon de la Bibliothèque pu-

Digitized by Google

blique d'Angers, d'où l'érudite curiosité de M. l'abbé Uzureau vient de les exhumer. Je pense que nous n'avons sous les yeux, dans la brochure tirée à part de l'*Anjou Historique*, qu'un choix d'extraits de ces *Mémoires*; ils sont, en tout cas, intéressants, spirituels et justifieraient, pour le style, les éloges qu'un bon juge, Paul-Louis Courier, décernait aux moindres productions littéraires du grand siècle. François Grandet n'est pas tendre pour les Jansénistes ; il malmène assez irrévérencieusement le grand Arnauld, frère du vénérable évêque d'Angers. Nous l'aimons mieux quand il se gausse d'un certain Trochon, juge à la Prévoté, à qui mal en prit de vouloir porter la robe rouge réservée aux seuls membres du Présidial, ou quand il se montre obtenant du Roi-Soleil, que les plus fiers n'osaient regarder en face, une audience qui eut pour résultat l'établissement de l'Académie des Belles-Lettres d'Angers.

O. DE GOURCUFF.

***

M. Trévédy voudrait que l'on rétablit, dans la Bretagne bretonnante, le culte *collectif* et non pas isolé ou étendu à des personnages étrangers des *Sept Saints de Bretagne*, qui étaient autrefois honorés par un pieux pèlerinage, *le Tour de Bretagne*, TRO-BREIZ. L'éminent érudit est revenu sur ce sujet qui lui est cher dans une communication faite au Congrès de l'Association bretonne de Châteaulin et aujourd'hui publiée en brochure (Quimper et Rennes, 1901). Pourquoi, demande M. Trévédy, la cathédrale de Quimper ne suivrait-elle pas le bon exemple récemment donné par l'église Saint-Patern de Vannes, et ne rétablirait-elle pas, dans une de ses chapelles, le monument, détruit par les vandales de 1793, à la gloire des Sept Saints de Bretagne, dont cinq, les saints Corentin, Paul-Aurélien, Tugdual, Patern et Samson comptent parmi ses patrons? Nous nous rallions de tout cœur au vœu que M. Trévédy, avec sa science et son zèle, est de force à faire passer dans le domaine des réalités.

O. DE G.

***

Nous recevons la lettre suivante :

Lehon, 11 mars 1901.

MONSIEUR,

Permettez-moi de rectifier l'omission commise par le *Journal de Rennes*, au sujet de ma présence aux obsèques de M. Arthur de la Borderie.

J'étais présent, en costume de chœur, avec Mgr Bourdon et M. le Curé de Saint-Etienne, lors de la levée du corps, à la gare de Rennes ; j'ai même présidé à l'église la cérémonie des Vêpres; seul enfin des cha-

Digitized by Google

noines, j'ai accompagné, avec M. le Curé de Saint-Etienne, le funèbre convoi jusqu'au cimetière.

Je n'aurais certes point réclamé contre cette omission d'un simple article de Journal, si la *Revue de Bretagne*, en faisant comme un récit officiel, ne le reproduisait dans sa livraison de février.

Je ne veux pas que l'on puisse supposer que j'ai manqué dans cette douloureuse circonstance, de vénérée sympathie à la mémoire de M. de la Borderie, et de reconnaissance à l'amitié sincère dont voulait bien m'honorer ce défenseur si dévoué et si regretté du Prieuré de Saint-Magloire de Lehon.

Veuillez agréer...

FOUÉRÉ-MACÉ,
*Chanoine honoraire.*

*
* *

Un grand journal scientifique, qui nous semble un modèle du genre vient de faire son apparition à Saint-Pétersbourg. Il est imprimé sur quatre colonnes et rédigé en quatre langues, russe, français, anglais, allemand. *Climat* paraît, le 1er et le 15e de chaque mois; chaque numéro comprend 16 pages de grand format et 4 cartes. Parmi les sérieuses études originales que nous y lisons, et qui intéressent surtout la météorologie, citons celles de M. de Glasenapp sur le *Mouvement lunaire*, de M. A. Poincaré, et du rédacteur en chef lui-même, M. Nicolas Demtchinsky, dont la généreuse initiative mérite tous les encouragements.

O. DE G.

*
* *

LA PEINTURE FRANÇAISE AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE, par Olivier Merson. — Paris, Société Française d'Éditions d'Art, L.-H. May, S. D., (1901).

La critique d'art est souvent confiée aujourd'hui à des écrivains superficiels, qui, faute de le connaître, traitent le passé avec un magnifique dédain. On n'en doit que plus honorer les critiques au goût sûr, à l'érudition consciencieuse et vaste, qui abordent ce passé en connaissance de cause et le jugent avec respect. M. Olivier Merson est un de ces Aristarques, comme on disait jadis; émule de Charles Blanc, continuateur de Paul Mantz, appréciateur éclairé des œuvres d'art à l'examen desquelles il a voué sa vie, il était désigné pour écrire le livre dont vient de s'enrichir la Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, une histoire sommaire de la Peinture française au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Dire tout en peu de mots et le bien dire; trouver la formule neuve et

Digitized by Google

personnelle de l'éloge, appliqué à des artistes souvent jugés déjà ; éviter la sécheresse et la diffusion : voilà quelques-uns des mérites par où se recommande le travail de M. Merson. Quant à la description documentée des tableaux, elle tient forcément moins de place ici que dans d'autres ouvrages plus spéciaux du même auteur, son *Catalogue* raisonné du Musée de Nantes, par exemple ; mais elle n'est point absente, et le chapitre sur les portraitistes du grand siècle, Rigaud et Largillière en tête, est, à cet égard, un des plus précieux.

Je regrette qu'il n'y ait point, au commencement de ce livre, une préface résumant à grands traits l'histoire et les gloires de la peinture française pendant les deux siècles où elle a le plus brillé. M. Merson, qui analyse avec une clarté, une précision rares, n'eût pas moins excellé dans la synthèse, et les réflexions, les jugements d'une saine critique, d'une portée philosophique incontestable, dont s'illumine la biographie d'un Poussin, d'un Le Brun, d'un Watteau, d'un Greuze, d'un David, auraient été rassemblés dans un tableau d'ensemble, que l'analogie des sujets aurait permis d'appeler un tableau de maître.

Mais, sous la forme qu'il a plu à l'auteur de lui donner, le livre restera l'un des meilleurs qu'aient inspirés la connaissance approfondie, l'admiration raisonnée de nos illustres peintres du passé. Pour la masse des lecteurs, il sera un manuel d'une sûre doctrine et d'une utilité constante ; à ceux qui savent déjà il apprendra encore quelque chose, car M. Olivier Merson a rapporté de son commerce assidu avec les maîtres, des *Mémoires* et des correspondances de leurs contemporains, des traits de caractère qui aident à mieux comprendre le talent, des anecdotes oubliées ou ignorées.

Le critique tient la balance égale entre les deux siècles ; mais, quelle que soit son admiration pour un Watteau, un Boucher, un Greuze, un Chardin, et quoiqu'il donne en passant mieux qu'un souvenir aux émules de ces maîtres, portraitistes comme Latour, peintres de fêtes galantes, comme Lancret ou ce Pater dont il rappelle les triomphes au Pavillon allemand de l'Exposition, quoiqu'il n'omette ni les animaliers, tels Desportes et Oudry, ni même les roses,

Sous les doigts de Nattier nouvellement écloses,

roses que certains amateurs d'aujourd'hui respirent avec délices, M. Merson a des préférences absolument justifiées pour les grands peintres du grand siècle, et ce qu'il dit de « la décadence aimable et galante » de l'école de Le Brun, il doit l'appliquer à l'art entier d'une époque où le joli remplaça le beau.

Digitized by Google

Poussin, Le Sueur, Le Brun, trinité de génie, ne furent jamais plus équitablement admirés. Un long chapitre est consacré à chacun d'eux; une phrase résume, à propos de Mignard, leur supériorité. « Poussin mettait dans ses œuvres plus de raison et de réflexion ; Le Sueur, plus de grâce attendrie; Le Brun, de chaleur et de variété. » Impossible de mieux caractériser le peintre du *Déluge*, celui de *Saint Bruno*, le merveilleux décorateur du Louvre et de Versailles.

Après le chapitre sur Louis David, un des plus complets, un appendice, où les débuts de quelques-uns de ses élèves déjà connus avant 1800 sont brillamment résumés, nous conduit au seuil du XIXe siècle. Nul ne jugerait avec plus d'équité, moins de parti-pris, que M. Olivier Merson les peintres modernes et contemporains ; depuis longtemps, il fait dans ses *Salons* annuels ses preuves en cet ordre d'idées. Je souhaite donc, en terminant, que la Société Française d'Éditions d'Art lui confie encore la *Peinture au XIXe siècle*, digne complément du présent ouvrage, et du précédent, la *Peinture Française du IXe au XVIe siècle*, que Paul Mantz avait pu achever et dont M. O. Merson a écrit l'introduction.

O. DE GOURCUFF.

***

Un volume de vers, *Arvor*, des scènes lyriques d'une forme accomplie ont fait apprécier M. Adrien de Carné et contribué à l'éclat d'un nom déjà illustré dans les lettres bretonnes. Récemment l'auteur a écrit un livret d'opéra, et, malgré l'exemple de Scribe, de MM. Gallet, Blau et consorts, il n'a pas craint d'y introduire la poésie. *Nitokris* (Paris, typographie Davy), est la légende d'une belle Egyptienne, épousée par un roi à la façon du prince charmant épousant Cendrillon, et qui se venge des meurtriers de son mari en les engloutissant avec elle-même sous les ruines d'une nécropole. Ce dénouement est empreint d'une tragique splendeur ; les chœurs de jeunes filles, le rôle entier du mage chaldéen, débordent de poésie orientale. Nous souhaitons qu'un musicien, séduit par les beautés de *Nitokris*, marie ses notes aux rimes du poète.

O. DE GOURCUFF.

*Le Gérant :* R. LAFOLYE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, Frères.

Digitized by Google

# LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

## DE NANTES

### Ses Attributions, ses Origines, son Personnel, ses Exactions et sa Chute

(*Suite*[1]).

IV

Les pouvoirs illimités des représentants légitimaient toutes les mesures, soit qu'ils les eûssent ordonnées directement, soit même qu'elles eûssent été seulement tolérées par eux, et ce fut à la connivence de Carrier que le Comité révolutionnaire de Nantes dût de pouvoir empiéter, comme il le fit, sur les attributions des administrations et des tribunaux. Carrier, uniquement occupé de détruire les milliers de prisonniers vendéens amenés à Nantes et assuré que le Comité était *à la hauteur*, lui avait laissé la complète domination de la ville de Nantes et de ses habitants. Il n'autorisa jamais formellement le pillage des magasins et des maisons des suspects, mais il ne s'inquiéta jamais d'apporter une limite aux abus de pouvoirs du Comité.

Ces abus de pouvoirs allaient jusqu'à disposer du patrimoine des suspects. On voit, par exemple, qu'à la date du 9 nivôse (29 décembre 1793), Idlinger réclame du Comité qui l'a dépossédé les sommes nécessaires pour acquitter des traites protestées. Le 12 nivôse, (1er janvier 1794), le Comité décide, par un arrêté, que les créanciers *patriotes* de Perrotin, riche négociant, ne seront payés que sur la production d'actes authentiques.

[1] Voir la livraison d'avril 1901.



Digitized by Google

Après le départ de Carrier, l'habitude de ces abus continua. On lit au procès-verbal du 5 ventôse (23 février), la décision suivante : « Les débiteurs des détenus devront faire leur déclaration dans le délai d'un mois, sous peine d'être déclarés suspects. On tiendra aussi note des fournisseurs créanciers des détenus. » Imaginerait-on un moyen plus ingénieux pour connaître les disponibilités de la fortune mobilière de chacun des habitants d'une ville? Qui, en vertu des exigences de la vie courante, n'est pas débiteur ou créancier, et même les deux à la fois ? De cette façon, le Comité savait à quelle porte, ou plutôt à quelle caisse il pouvait frapper.

Le 9 ventôse (27 février), le Comité arrêtait : « Les voitures employées à la conduite des gens suspects seront payées à chaque maître de fiacre proportionnellement à ce qui est dû à chacun, et les riches subviendront à cette dépense. » Une note de 4.362 liv. fut ainsi acquittée par des personnes présumées avoir de la fortune, et l'avance, sinon le payement, en fut faite par les citoyens Fleury, Fruchard, Geslin et autres[1]. Le négociant Perrotin dut contribuer pour 100 liv., bien qu'il ait été reconnu qu'il avait été arrêté sans raison, et que la voiture ne lui avait servi que pendant quelques instants[2].

Ce n'était pas assez d'emprisonner les négociants suspects et de leur rendre impossible la direction de leurs maisons de commerce, le Comité s'ingérait de pénétrer chez eux et de vendre leurs marchandises. On lit au procès-verbal du Comité du 1er germinal (21 mars) : « Extrait du journal tenu par le citoyen Clavier, receveur des Domaines, des recettes et des dépenses faites pendant les trois décades de ventôse, pour le produit des sucres et autres marchandises vendues *pour le compte* des incarcérés. » Que le produit de ces ventes n'allât pas dans la caisse du Comité, ce n'en était pas moins une illégalité de l'attribuer aux Domaines. Une loi avait prononcé la confiscation des biens des émigrés, mais il n'en existait pas qui eût prononcé celle des biens des suspects. En admettant que les Domaines ne fissent qu'un encaissement provisoire, comme

[1] Déclarations à la Municipalité, de Dupoirier, n° 80; de Dubois, nos 121 et 183.
[2] *Bull. du Trib. révol.*, VI, n° 58, 229.

Digitized by Google

semblent l'indiquer les mots « pour le compte des incarcérés », le commerçant dont la marchandise était vendue à contre-temps, sans son intervention, au prix du maximum, sinon au-dessous, était nécessairement lésé, et, ce qu'il perdait ainsi ne pouvait profiter qu'à des acheteurs peu scrupuleux, comme il s'en trouve toujours.

Les commerçants n'étaient pas seuls exposés à ces perquisitions. Les membres de la compagnie Marat, et, après sa disolution, les commissaires du Comité, dont plusieurs avaient fait partie de cette compagnie, se faisaient ouvrir les portes de toutes les maisons, où ils espéraient trouver quelque chose à piller. Il leur arrivait même quelquefois de forcer la porte sans prévenir l'habitant. C'est ainsi qu'un médecin connu, nommé Tréluyer, demeurant rue Crébillon, trouva, en entrant chez lui, le 3 frimaire,(23 novembre,) René Naux et Giret en train de faire la revue du contenu de ses meubles ; ils s'étaient introduits tout simplement au moyen d'un passe-partout[1].

Ces perquisitions étaient le plus souvent suivies d'une apposition de scellés qui se faisait d'une manière dérisoire, et sans aucune des garanties qui auraient pu justifier l'emploi de cette formalité. Il est probable même que ces appositions de scellés n'avaient d'autres motifs que l'extorsion d'un impôt supplémentaire au profit du commissaire. Un prisonnier avait besoin d'un objet quelconque qu'il avait laissé chez lui, il chargeait un commissaire d'aller le lui chercher, ou de le remettre à une personne désignée ; l'enlèvement et la réapposition du scellé procuraient à ce commissaire une aubaine de 3 liv. 10 sous[2]. Si, d'aventure, un procès-verbal de la perquisition était dressé, il l'était hors de la présence de l'habitant dont le domicile avait été visité. Le scellé collé avec de la cire, on y appliquait un cachet quelconque ; plusieurs fois on se contenta de l'empreinte du dé de la cuisinière, et même simplement de celle du pouce[3]. Gicqueau, administrateur du Département, rappela que, chez M. Roselly, demeurant rue du Château, qui, à la vérité, n'était pas seulement suspect, mais émigré, on avait bien mis les scellés sur les

[1] Déclar., n° 112.

[2] Proc. verb. du Comité du 7 nivôse. Décl. de Guichard, n° 37. Gallon faisait même payer 4 liv. 10 sous, Déclar de Gaullier, membre du Comité, n° 67.

[3] *Bull. du Trib. révol* VII, 13 ; VI, 236, 245.

Digitized by Google

portes, mais qu'on avait laissé un passage permettant l'accès à un cabinet qui contenait des objets précieux[1]. Du reste, il paraît que, le plus souvent, on ne mettait les scellés sur les meubles qu'après en avoir extrait les bijoux et l'argent comptant. C'était, dit le président Dobsent, « la louable habitude du Comité révolutionnaire »[2]. Une levée de scellés, qui mérite d'être notée, est celle qui eut lieu, sur l'ordre du Comité, inscrit au procès-verbal du 18 pluviôse, (6 février) : « Ordre à Gallon de lever les scellés chez Coutance, maison Bellevue. » L'appartement de M. de Coutance était contigu à celui qu'occupaient Goullin et Gallon ; M. de Coutance, envoyé à Paris, venait d'y mourir en prison ; sa femme était au Bon-Pasteur. Goullin trouvait commode de s'installer dans ce logement, ce qu'il fit. Le Comité fit vendre ceux des meubles des Coutance dont Goullin ne trouva pas avoir l'emploi[3]. Aucune décision judiciaire n'avait atteint ni M. ni Mme de Coutance.

La liste détaillée et nominative des exactions du Comité, que je donnerai plus loin, est longue; néanmoins, je puis affirmer qu'elle est fort incomplète. Lors du procès de Paris, il fut fait un premier envoi des pièces les plus importantes des archives du Comité ; il en fut fait un second à Angers, lorsque les membres acquittés à Paris furent traduits devant le tribunal criminel de Maine-et-Loire.

Voici la preuve de ces envois : à la date de la 2e sans-Culottide de l'an III, (18 septembre 1795), on lit sur le registre de la correspondance du District de Nantes, f° 113, la copie d'une lettre adressée au directeur du jury du tribunal d'Angers, dans laquelle il est dit que, le 26 fructidor an II, à l'époque où s'instruisait le procès de Paris, on a envoyé « un grand nombre de pièces, même les originaux ». A la date du 7 nivôse an IV, (28 décembre 1795), sur le même registre, f° 123, on constate qu'un dossier, comprenant notamment les livres trouvés chez Durassier, (ancien membre de la Compagnie Marat) a été envoyé à Angers. D'autre part le procès-verbal du Comité de Surveillance, qui avait succédé au Comité poursuivi,

[1] *Bull. du Trib. révol.*, VI, 347.

[2] *Eod.* VI, 288.

[3] Voir sur Goullin et la famille de Coutance. *Le sans-culotte Gaullies*, p. 80 : *Les cent trente-deux Nantais*, p. 93. — Emigrés, 26 prairial an III f° 165.

Digitized by Google

porte, à la date du 1er complémentaire an III, (17 septembre 1795), que les registres confiés à un nommé Constantin, pour être remis au greffe du tribunal d'Angers, étaient : 1° un petit registre, écrit jusqu'au f° 4, contenant les noms des citoyens qui ont déposé des sommes ; 2° un registre intitulé *Journal*, commencé le 19 nivôse, et écrit jusqu'au f° 19 ; 3° un registre intitulé *Journal des assignats, bijoux et argenterie*, commençant à la même date.

Vers la fin de nivôse, milieu de janvier, au moment où le Comité publia son *Compte-rendu au District, d'après la loi du 14 frimaire*, pièce qui fut imprimée, il reconnaissait avoir reçu des dons qui s'élevaient à la somme de 64,450 livres et faisait état 1° de la somme de 61,882 livres 19 sous, et 2° de 556 marcs d'argenterie pris à des personnes sous le coup de la loi.

Les registres envoyés à Paris et à Angers permettraient seuls d'établir avec exactitude le bilan du Comité. Ils ont disparu, et on ne les trouve dans aucun des dépôts d'archives de ces deux villes. Ont-ils été détruits par des amis des membres du Comité ? Ont-ils été détournés dans le trajet de Nantes à Paris et à Angers ? Cependant Laënnec, dans une lettre datées de Paris pendant le procès, parle de liasses de documents qui accusent le Comité. Ce qui est bien certain, c'est que le compte-rendu des débats ne mentionne point de pièces produites par l'accusateur public contre les membres du Comité, autres que celles imprimées par Phelippes dans ses *Mémoires*, et les *Pièces contre Carrier remises à la Commission des vingt-et-un*. Faut-il attribuer seulement à la négligence du président Dobsent, et de l'accusateur public Leblois, que, par exemple, il n'ait point été parlé dans le cours des débats, d'une lettre qui était pourtant de nature à éclairer les jurés sur la valeur des déclarations des accusés, et dont la teneur est révélée par la mention suivante, au registre déjà cité du Comité de Surveillance qui succéda au Comité mis en accusation : « Lettre trouvée dans les papiers du Comité, et signée Naux, agent de la Commission civile et administrative, datée de Nantes le 12 floréal an II (un peu plus d'un mois avant les poursuites exercées contre le Comité), dans laquelle il propose, aux membres du Comité, de prendre un arrêté fraternel, dans lequel on se jurera amitié et secours en cas que quelqu'un fût inculpé pour

Digitized by Google

les occupations ordonnées par le représentant du peuple et, en marge : « envoyé cette lettre à Paris[1] ». Cette précaution n'indiquait-elle pas, de la façon la plus claire, la conviction des membres du Comité qu'ils pouvaient être inculpés de complicité pour les *occupations* ordonnées par Carrier, euphémisme assez heureusement trouvé, et, de plus, qu'ils se soutiendraient les uns les autres s'ils étaient accusés ?

De tous les registres du Comité, un seul a été conservé, celui des procès-verbaux des séances de chaque jour. Quoique sommaires, ces procès-verbaux forment un recueil de renseignements précieux et précis, sur les arrestations opérées, sur le personnel qui composait ce Comité, sur un certain nombre d'exactions, et sur les décisions importantes. Toutes celles qui ont été citées, dans les pages qui précèdent, ont été copiées sur ce registre. Les dates sont certaines, chaque procès-verbal étant daté et signé des membres présents à la séance. Les vingt premiers, jusqu'à novembre, ont pu néanmoins avoir été refaits et corrigés ; en tout cas, il est bien certain qu'ils ont été recopiés, et, ce qui le démontre, c'est que, du 11 octobre au 2 novembre, ils sont datées vendémiaire et brumaire, à un moment où l'année républicaine n'avait pas encore reçu les dénominations nouvelles. A Paris, le numéro du *Moniteur* du 28 octobre est encore daté du 7 de la première decade du deuxième mois, et c'est sur celui du 29 octobre seulement qu'on voit apparaître le nom de brumaire, « octidi, première décade de brumaire. — Mardi, 29 octobre 1793, vieux style. »

Ce n'est qu'en usurpant, très illégalement, certaines attributions administratives, telles que la répurgation des rues, l'établissement de nouvelles prisons, etc., ou, en s'ingérant dans l'exécution de mesures révolutionnaires inavouables, telles que les noyades, que le Comité révolutionnaire de Nantes avait été amené à ordonnancer des dépenses, dont le payement devait, dans ses prévisions, incomber aux riches de la ville. Il provoqua, pour les solder, des offrandes d'argent, que les riches lui apportèrent aussi volontairement que

[1] Procès-verbal du Comité de Surveillance nommé par Bô, 3 frimaire an III (23 novembre 1794.)

Digitized by Google

fait le voyageur isolé qui, la nuit au coin d'un bois, vide ses poches à l'appel de brigands qui lui demandent la bourse ou la vie. La tenue d'une comptabilité régulière est la première des obligations qu'impose le maniement des fonds d'autrui, mais les membres du Comité avaient la prétention de travailler pour le Salut public ; or, en temps de révolution, le Salut public est un genre de travail que, ceux qui s'y dévouent, regardent volontiers comme assez méritoire pour être à l'abri du contrôle. Insouciance ou calcul malhonnête, personne au Comité ne songea à mettre de l'ordre dans la gestion de ces finances improvisées. Tout, pourtant, n'était pas cadeaux dans les recettes du Comité. Il y avait l'argenterie des églises ; celle aussi des particuliers, dont maintes pièces furent confisquées par des membres de la Compagnie Marat, qui trouvaient toujours le moyen de justifier leurs prises en invoquant le décret du 23 brumaire an II, le décret qui déclarait confisqués au profit de la République, « tous métaux, monnayés, ou non, tous objets précieux qui seraient découverts, ayant été cachés ou enfouis, dans la terre, dans les caves, les combles, les cheminées, et autres lieux secrets[1] ».

Garreau, cet officier municipal, qui avait, d'après son dire, siégé quelque temps au Comité, rapporte, dans sa déclaration à la Municipalité, que Barras, « secrétaire salarié du Comité », inscrivait sur une feuille volante les dons des citoyens, et que Chaux en faisait autant pour les souscriptions qu'il provoquait en faveur de son chemin de Bourg-Fumé.[2] Goullin, ajoute-t-il, était trésorier, et déposait, dans une armoire dont il avait la clef, une quantité d'objets précieux. Perrochaud avait aussi la clef d'une armoire et d'un grand coffre qui renfermaient de l'argent et des assignats[3]. Proust,

[1] Duvergier. *Collect. de lois.* VI, 349.

[2] Chaux possédait une petite campagne dans la région de Saint-Luce, et, comme le chemin qui y conduisait était mauvais, il avait entrepris de le faire réparer, au moyen de subventions qu'il sollicitait des personnes qui venaient au Comité. D'après sa déclaration au procès, « les subventions n'auraient pas dépassé trois mille livres, qui furent consciencieusement employées » (*Bull. du Trib. révolut.* VI, 300.) Le compte détaillé du Comité montre que cette somme s'élevait à 15.100 liv.

[3] Registre des déclarations ouvert à la Municipalité à la suite de la mise en accusation du Comité N° 104. (Archives municipales).

Digitized by Google

le membre du Comité, a confirmé cette déclaration et y a ajouté, en déposant, qu'il se rappelait, qu'à un certain moment, probablement durant le voyage de Goullin à Paris, ce fut Bachelier qui eut la clef du trésorier[1]. On lit, dans la déclaration faite par Mainguet, autre membre du Comité, homme borné, presque inconscient du rôle qu'on lui faisait jouer : « Il a été porté au Comité une grande quantité de louis d'or et d'argent monnayé. Il y a environ quinze jours, (ce qui, d'après la date de la déclaration, reporte au milieu de prairial, commencement de juin) on comptait encore l'argent blanc. J'en aperçus une grande quantité, que l'on mettait dans des sacs. J'en parus étonné, et demandai d'où venait cet argent. — Bast! me répondit Goullin, cela te regarde bien! »[2] Bonamy, Agent-national du District[3], a déclaré, comme témoin au procès, que, toutes les fois qu'il est allé au Comité, il a remarqué beaucoup de désordre, et qu'il voyait Goullin manier des bijoux de grande valeur... Un jour que le Comité avait fait remettre à la Commission de Salubrité une somme de dix mille livres, il se trouva que l'un des sacs ne contenait que 850 livres. Présent au Comité, au moment de la réclamation faite à ce sujet, il osa dire qu'il serait désirable que le Comité nommât un caissier, qui mettrait de l'ordre dans les recettes et les dépenses. Il lui fut répondu que c'était inutile, parce qu'il ne se produisait jamais d'erreurs[4].

Voici enfin, sur la même comptabilité l'opinion exprimée par Joseph Hérié, menuisier, l'un des membres du Comité nommé par Bô, pour remplacer celui de Goullin et de Chaux : « J'ai trouvé, dit-il, dans la caisse, une somme de 200,000 liv.; j'ai trouvé tous les objets réclamés par les détenus ; cependant j'ai trouvé peu de recettes et beaucoup d'articles de dépenses[5] ».

Il a été fait, en passant, allusion à un voyage de Chaux et de Goullin.

[1] *Bullet. du Trib. révol.* N° 98, p. 403 ; et déclaration de Gaullier n° 67.

[2] Registre des déclarations, n° 121.

[3] Les Agents nationaux avaient été institués par la loi du 14 frimaire pour exercer les fonctions attribuées auparavant aux procureurs-syndics.

[4] *Bullet. du Tribunal révol.* VI, 299.

[5] *Eod. VI*, 340. Hérié se trompait sur le chiffre ; l'inventaire de l'encaisse ne s'élevait qu'à 87,000 liv.

Digitized by Google

Tous les deux avaient été appelés à Paris, par le Comité de Sûreté générale, pour déposer dans un affaire où se trouvait impliqué un officier général nommé Joznet-Laviollais, à la légère accusé d'un crime. Pour s'être faits simplement les éditeurs de cette dénonciation téméraire, on les avait supposés capables d'en apporter les preuves. En réalité, ils ne savaient rien de l'affaire, puisque le prétendu crime avait été commis aux colonies. Les deux camarades étaient partis joyeusement pour la capitale, le 24 ventôse, (14 mars 1794) emmenant chacun avec eux, une couple d'amis, et emportant un viatique de quatre mille livres, *empruntées* à la Caisse du Comité ; somme qui fut insuffisante comme nous le verrons tout-à-l'heure.

Durant leur séjour à Paris Goullin et Chaux semblent avoir fait complètement trêve à leurs fonctions patriotiques. Les procès-verbaux du Comité ne mentionnent la réception de leurs lettres qu'à très longs intervalles. En voici cependant, une de Goullin que j'ai rencontrée dans la collection Dugast-Matifeux, et qui n'est pas sans quelque saveur. Goullin s'y révèle tout entier ce qu'il était, fanfaron, léger, prodigue, et besogneux :

Paris, 11 germinal an II, (31 avril 1794)

AU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE NANTES, EN LA PERSONNE DE BACHELIER, GOULLIN.

« Je m'adresse à toi, de préférence, mon bon camarade, et nos collègues ne s'en plaindront pas quand ils en connaîtront les motifs.

« Ma foi, c'en est fait de nous, ou plutôt de notre bourse, si tu ne viens à son aide, ou si la Convention nationale ne nous renvoie bien vite à nos fonctions. L'abondance règne ici, mais pour le riche seulement. Le haut prix des denrées les rend rares pour le peuple, et équivaut à la disette. Loyer, bonne chère ou plutôt médiocre chère, vin, blanchissage, et autres frais imprévus et indispensables, tout cela ne s'obtient qu'au poids de l'or. En vérité, en vérité, il faut être opulent pour ne pas exister sans malaise à Paris. — Avec toute la

Digitized by Google

sobriété et toute l'économie que tu me connais, chaque jour nous coûte plus de 40 livres ; ajoutez à cela les frais énormes d'un long voyage, et tu verras, avec deuil, que chaque heure d'absence entraîne, pour Chaux et pour moi, 6 ou 7 fr. après elle. Ah ! qui m'eut dit que le sans-culotte Goullin causerait un jour une telle dépense ! Cette idée m'étourdit et me chagrine. Oui, je mourrai de désespoir si l'on ne me replace à mon poste, ou si, m'employant plus utilement pour ma patrie, je ne lui suis en même temps moins à charge. — Je croyais, et tu en fus témoin, que les 4.000 livres que réclamait sagement Chaux, eussent suffi, et au delà, pour notre expédition, mais je reconnais, un peu tard, que, si elle dure quarante jours, six mille livres passeront. Six mille livres pour un Jomet, c'est beaucoup plus que nous ne l'estimions.

(Ici quelques lignes pour faire connaître que Jomet s'est justifié des accusations portées contre lui, et que le Comité de Salut public lui a rendu sa confiance.)

« En conséquence, mon bon ami, je t'exhorte à nous faire passer, par le prochain courrier, les 2000 en assignats de 400 liv. Consulte, sur ce point, nos collègues, et dis-leur que, si notre bon ange nous ramène parmi eux plus tôt que nous l'imaginons, nous saurons tenir compte de nos dépenses. Ainsi, dans tous les cas, expédie-nous promptement l'objet de notre demande, quitte à rendre s'il devient inutile. Paris est calme, point de nouvelles saillantes. Je vous assure qu'il ne se passera rien d'extraordinaire sans que Goullin ne vous le fasse tenir de la première main. Ecrire ne me coûte pas. Vous savez que c'est ma manie. Ici, je trouve peu matière à l'exercer, aussi je m'en venge sur mes amis. Indulgence, Bachelier, pour ma faiblesse. Ce sera une nouvelle preuve de ton attachement. Ton sincère ami, GOULLIN ».

Les deux voyageurs ne rendirent jamais compte de leurs dépenses. Interrogés à ce sujet par le président du Tribunal révolutionnaire, ils prétendirent n'avoir dépensé pour eux-mêmes que 1600 livres, et répondirent que le surplus l'avait été par leurs amis, qui restaient débiteurs, et qui n'ont jamais cessé de l'être.

Goullin et Chaux ne revinrent à Nantes que le 13 floréal, (2 mai). Les agréments de la grande ville leurs avaient fait oublier le

Digitized by Google

sage proverbe : Les absents ont tort. Eux partis, le Comité s'était trouvé décapité ; les autres membres se sentaient incapables, à l'exception de Bachelier, d'un caractère timide, et qui n'était guère que le plumitif de la bande. Leur insuffisance les avait rendus modérés, et les arrestations étaient devenues plus rares. Moins effrayés, les habitants commençaient à reprendre leur sang-froid. Si beaucoup de gens vivaient et profitaient des abus du Comité, le nombre de ceux qui souffraient de l'arrêt à peu près complet des affaires était bien autrement considérable. Sans oser se démasquer, le mécontentement se propageait sous le manteau. A durer, la tyrannie s'use comme les autres choses de ce monde, et il arrive toujours un certain moment où il suffit, pour en avoir raison, d'un homme hardi et résolu. Cet homme fut Phelippes-Tronjolly, l'ancien président du Tribunal révolutionnaire.

*(A suivre)* ALFRED LALLIÉ.

Digitized by Google

# USAGES ET DROITS FÉODAUX

## en Bretagne.

*(Suite[1])*

### IX. — AUTRES JEUX DE FORCE OU D'ADRESSE

*La soule à Antrain, Vieuxviel, la Chapelle-sur-Erdre, Rochefort, Assérac, etc. — Les pelotes et la paume à Rennes, à Saint-Brieuc, au Pont-Saint-Martin, à Barbechat et à Moulins. — Le saut des mariés à Rennes, au Vieux-Bourg-Quintin, à Baguer-Pican, à Romagné et à Brest. — La fleurette de Lamballe.*

Outre les exercices militaires dont nous venons de parler, certains autres jeux, de force ou d'adresse, étaient l'objet de devoirs féodaux. L'un des plus communs en Bretagne et l'un des plus violents était le jeu de soule.

La soule était ordinairement une boule de cuir remplie de filasse ; parfois mais rarement une boule de bois. Elle était offerte certains jours, habituellement au commencement ou à la fin de l'année, par le dernier marié de la paroisse, au seigneur du lieu. Cependant à Josselin on la présentait à midi, le jour du Mardi-Gras devant la croix du Martray, entre deux plats, avec deux pains, deux pots de vin et deux verres. Au Gué-de-l'Isle on la déposait sur le banc seigneurial dans l'église de la paroisse à l'issue de la grand'messe. A Vitré la présentation se faisait pendant la messe même, entre les deux élévations, à la fête de Saint-Etienne.

Le vrai jeu de soule se faisait à l'aide de bâtons recourbés appelés crosses ou quillards, au moyen desquels on lançait la boule de manière à l'éloigner de ceux qui étaient sur le point de l'atteindre ; il

[1] Voir le fascicule d'avril 1901.

Digitized by Google

s'agissait de la faire parvenir à un certain but, ou de l'amener dans une certaine direction : tant pis pour ceux qui se trouvaient trop rapprochés quand le bâton tombait sur la soule. Quelquefois au lieu de bâton on se servait simplement du pied pour diriger cette boule.

La soule était lancée d'abord soit par le seigneur, soit, le plus souvent, par son sénéchal. Elle était souvent disputée par les hommes mariés et les célibataires, parfois par les habitants de deux paroisses ou de deux fiefs rivaux.

« Je suis convaincu, dit M. A. de Barthélemy, que le monopole du droit de soule attribué aux seigneurs n'était simplement qu'une mesure de police. Ce jeu si populaire et si dangereux, condamné par l'autorité épiscopale et par le roi, ne pouvait disparaître que graduellement ; les seigneurs ne le permirent qu'un jour dans l'année et à certaines personnes ; tout naturellement, lorsque ce jeu parut devenir une obligation, il tomba peu à peu en désuétude[1]. »

Donnons quelques extraits d'*Aveux* relatifs au jeu de soule en Bretagne : »

« Doit le prévost d'Antrain[2] comparoir à la principale porte du cimetière de l'église parrochiale du dit Antrain, chaque feste de Noël, à l'issue de la messe du point du jour et y jeter une soule ou boise de la part du seigneur du Pontavice, laquelle soule sera courue par les dits paroissiens d'Antrain non nobles ; et celui qui la rapportera sera quitte l'année suivante du devoir de quintaine, en la rapportant au dit seigneur où à son procureur[3]. »

Au bourg de Vieuxviel[4] le droit de soule s'exerçait le lundi de Pâques : « A l'issue de la grande messe, les trésoriers de l'église de Vieuxviel sont tenus de présenter au seigneur du Chastellier, à son chasteau (situé à demi-lieue de Vieuxviel) les soules et boules, pour les jeter et ensuite estre soulées jusqu'au bourg de Vieuxviel par les officiers de la Juridiction et messieurs les recteurs et prestres de Vieuxviel et de Sougeal. Et ladite soule estant arrivée audit bourg de

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, VI, 351.

[2] Chef-lieu de canton, arrondiss. de Fougères (Ille-et-Vilaine).

[3] Aveu de la seigneurie du Pontavice en 1685.

[4] Commune du canton de Pleine-Fougères, arrondiss. de Saint-Malo.

Digitized by Google

Vieuxviel, il doibt estre présenté sur la passée du cimetière, proche la porte mortuaire, (par certains vassaux désignés), aux souleurs deux costes de lard sur une feuille de chou, une livre de pain blanc et un pot de vin rouge[1] ».

Le jour Saint-Jean l'Evangéliste (27 décembre) « les nouveaux mariés de la Chapelle-sur Erdre[2] doivent chacun une soule et un billard, un pot de vin mesure de la Chapelle et un pain blanc, » le tout présenté au seigneur de la Gascherie ou à ses officiers incontinent après la grande messe ; laquelle soule ledit seigneur a droit de donner à ses hommes et vassaux pour estre par eux poussée et soulée[3]. »

Il paraît qu'on affectionnait singulièrement le jeu de soule dans le pays d'Assérac[4], car le marquis du dit lieu n'en jetait à ses sujets pas moins de cinq chaque année: à Herbignac le jour Saint-Etienne, le premier jour de l'an et à la fête des Rois — à Assérac le jour Saint-Hilaire, — et à Pont-d'Arm à la fête de Saint-Jean l'Evangéliste[5].

A Rochefort-en-Terre le dernier marié de l'année apportait la soule au seigneur de Rochefort à la fête de l'Epiphanie : il devait la jeter par-dessus le four à ban féodal, en ayant un pied posé contre le mur du cimetière de Notre-Dame de la Tronchaye ; s'il manquait de force ou d'adresse en cela, il payait une amende[6].

Au dernier siècle plusieurs seigneurs, reconnaissant le danger du jeu de soule, remplacèrent le devoir de fournir la soule par une offrande faite à un sanctuaire. Ainsi en 1729 le seigneur de Menart, en Chavagne près Rennes, demandait au dernier marié de la paroisse deux cierges de cire blanche présentés à la chapelle de son manoir au lieu de la soule qui lui était due le dernier dimanche de l'année. — Son voisin, le seigneur de Cherville, en Moigné, se contentait en 1775 de recevoir à la fête des Rois en son église paroissiale un

[1] Déclaration de 1782.

[2] Chef-lieu de canton, arrondiss. de Nantes.

[3] Aveu de la seigneurie de la Gascherie en 1679.

[4] Commune du canton d'Herbignac, arrondiss. de Saint-Nazaire.

[5] Aveu du marquisat d'Assérac en 1681.

[6] Aveu de la seigneurie de Rochefort en 1554.

Digitized by Google

cierge d'une-demi livre en place « de la soule qu'on avoit coustume de temps immémorial de présenter à ses prédécesseurs. »

Un autre divertissement analogue à la soule mais moins violent et figurant souvent parmi les droits féodaux, fut le jeu de pelotes annobli sous le nom de jeu de paume.

Les pelotes ou éteufs étaient en usage au moyen-âge parmi les ecclésiastiques les plus vénérables et les plus haut placés : le chapitre de Rennes se rendait chaque année, le dimanche de la Quasimodo, après dîner, à l'église paroissiale Saint-Étienne de cette ville « pour férir (frapper) les pelotes ; de quoy le curé dudit Saint-Étienne doibt fournir à chacun dudit chapitre trois pelotes à ses dépens, et le sous-chantre de l'église doit fournir de barrel de bois (bareau ou raquette) ô quoy férir lesdites pelotes, et doit bailler et jeter les pelotes à chacun pour les pouvoir férir[1]. » — A Saint-Brieuc, le jour de Pâques, le recteur de la paroisse Saint-Michel était tenu d'offrir à son évêque cinq balles de paume et à chaque membre de son chapitre trois balles, avec des raquettes[2].

Les seigneurs laïques n'aimaient pas moins que les ecclésiastiques à se récréer au jeu des pelotes. Nous avons déjà pu remarquer, parmi les petites redevances féodales signalées plus haut, quantité d'éteufs ou ballotes dus par les tenanciers à de nombreux seigneurs. En voici encore d'autres exemples : le sire de Bougon, ayant accordé de nombreuses franchises aux paroissiens de Pont-Saint-Martin[3], se borna à leur demander en signe de reconnaissance « chacun premier jour de may des gants et des esteufs pour jouer à la paulme[4]. » — Le lendemain de la Pentecôte, chaque année, les nouveaux mariés de Barbechat[5] étaient obligés de se rendre « après midy aux communs du village de la Boissière et d'y porter chacun trois battoirs et trois ballons de cuir, et iceux donner à leur seigneur, lequel, ayant marqué un espace de vingt-quatre pieds en quarré, leur jette à chacun les trois ballons qu'ils sont tenus de recevoir

[1] Livre des usages de l'église de Rennes, *ms.* de 1415.
[2] *Anciens Évêchés de Bret.* I, 187.
[3] Commune du canton de Bouaye, arrondissement de Nantes.
[4] Aveu de la seigneurerie de Bougon en 1580.
[5] Commune du canton du Loroux-Bottereau, arrond. de Nantes.

Digitized by Google

avec l'un de leurs battoirs et faire passer les bornes dudit espace de vingt-quatre pieds[1]. » — A Moulins[2] existait le devoir de treiche consistant en ceci : « Les nouveaux mariés et mariées, ayant épousé en l'église parochiale dudit Moulins et couché en cette paroisse la première nuict de leurs nopces, doibvent se présenter le jour de la Pentecoste, à l'issue des vêpres au bourg dudit Moulins ; et là est tenu chaque marié frapper d'un baston ou quillard par trois fois trois ballotes que lui jette le seigneur de Montbouan. » Quant aux nouvelles mariées, « après avoir esté présentées audit seigneur par leurs dits maris, elles doibvent chacune dire une chanson et danser en danse ronde. » Faute de rendre ces devoirs féodaux, mariés et mariées étaient condamnés à payer à la seigneurie « chacun deux pots de vin blanc et 60 sols d'amende[3] ».

Un droit analogue appartenait au vicomte de Rennes. Les derniers mariés de la paroisse Saint-Hélier, à Rennes, étaient, en effet, « tenus comparoir le dimanche de la Quasimodo, moitié avant et moitié à l'issue de la grande messe parochiale, proche le cimetière de l'église dudit Saint-Hélier, devant les juges de la vicomté. Et doibt chacun desdits hommes présenter deux esteufs ou ballotes bien unis et sans couture, pour estre l'un d'eux jeté par ordre desdits juges dans la place du Cep vis-à-vis du cimetière ; et doibt ensuite celuy marié à qui appartient ledit esteuf monter sur le mur dudit cimetière et sauter dans le chemin pour l'aller ramasser ; et les femmes (desdits mariés) doibvent comparoir dans ledit chemin et dire chacune d'elles une chanson en dansant[4]. »

Ce devoir féodal attirait beaucoup de monde à Saint-Hélier où l'on allait voir sauter et danser les mariés, et c'est l'origine de l'assemblée de la Quasimodo qui subsiste encore.

Ceci nous amène à parler des autres devoirs de saut imposés par quelques seigneurs.

Nous avons déjà signalé le saut des poissonniers qui sentait la pénalité ; il y avait en usage d'autres sauts qu'on peut considérer

[1] Aveu du marquisat de Goulaine en 1680.

[2] Commune du canton de La Guerche, arrond. de Vitré.

[3] Aveux de la seigneurie de Montbouan en 1470 et 1751.

[4] Aveu de la vicomté de Rennes en 1682.

Digitized by Google

comme des exercices d'adresse imposés aux jeunes gens. Au Vieux-Bourg-Quintin les nouveaux mariés étaient tenus, le dimanche après la Saint-Jean, sous peine de 15 sous d'amende, de sauter par-dessus une fosse remplie d'eau, creusée dans une prairie nommée *Prat Poul Beniguet* (le pré de la cave bénite) ; une rainure, longue d'environ dix pieds, pratiquée dans le mur de l'église, au pignon du portail, marquait la largeur de la fosse[1]. — De même à Baguer-Pican[2] tous ceux qui s'étaient mariés dans l'année devaient se réunir devant l'auditoire de la seigneurie de la Mancellière « et saulter publiquement le bacquot proche le cimetière, à l'issue de l'audience et en présence des officiers du seigneur. » — Enfin les derniers mariés de la paroisse de Romagné[3] devaient au seigneur de Larchapt, le lundi de la Pentecôte, à l'issue des vêpres, « sauter par-dessus ou dedans une cave pleine d'eau estant dans le pastis de la Hardouinaye, par trois fois ; et ledit seigneur de Larchapt doib aux dits sauteurs dix sols monnoye pour estre convertis en vin. » Afin de prévenir les accidents, le seigneur devait préalablement faire nettoyer cette cave et la faire « paver de mottes ».

Le droit féodal de saut existait aussi à Brest et s'y exerçait naturellement en mer : lorsqu'on installait un nouveau maire de Brest, la dame de la Palue, à cause de son fief de Kerinou, avait le droit de réunir devant ses officiers les nouveaux mariés de l'année et les bâtisseurs de maison venus depuis trois ans ; tous étaient tenus, sous peine d'amende, de sauter à la mer. « Cette coutume, écrit M. le docteur Corre, cachait sans doute une préoccupation constante de maintenir en ses goûts et qualités maritimes la population brestoise[4] ».

Un mot sur le droit de fleurette pour terminer agréablement cette revue des jeux féodaux.

Tous les tanneurs de la ville de Lamballe[5] devaient, le mardi de Pâques, accompagner le seigneur de la Villebilly dans le bois de ce

[1] A. de la Borderie, *Cours d'Hist. de Bret.*, I, 90.
[2] Commune du canton de Dol, arrondissement de Saint-Malo.
[3] Commune d'un canton de Fougères.
[4] *Documents de criminologie rétrospective*, 26.
[5] Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Brieuc.



Digitized by Google

nom en la paroisse de Maroué. Ce seigneur y cueillait une fleur ou une feuille et la montrait par trois fois aux tanneurs. On se rendait ensuite à la chapelle Saint-Sauveur en Lamballe, et là le sire de la Villebilly, assis au pied d'une croix de pierre, appelait chaque tanneur et condamnait à une amende tous ceux qui ne comparaissaient pas ou qui ne pouvaient pas montrer une fleur ou une feuille semblable à celle qui avait été cueillie par lui. L'amende en 1709 n'était que de 2 sous, 6 deniers.

Cet usage féodal rappelle un jeu dont parle La Fontaine et encore assez répandu il y a quelques années. « Au commencement du printemps on était obligé de porter une feuille désignée. *Je vous prends sans vert*, disait-on en abordant une personne au moment où elle s'y attendait le moins et, si elle ne pouvait montrer la feuille ou la fleur convenue, elle payait une amende ou subissait une punition[1]. »

*(A suivre.)*

L'abbé Guillotin de Corson,
*Chanoine honoraire.*

[1] De Barthélemy, *Revue de Bret. et de Vendée*, II, 182.

Digitized by Google

UN

# CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE LAMBALLE

Bâti l'an 991, le château de Lamballe avait été démoli, en 1420, par ordre du duc Jean V, après la révolte des Penthièvre. En 1555, reconstruit en partie sur l'emplacement de l'ancien par Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et duc d'Étampes[1], il pouvait, dit-on, grâce à ses fortifications et à sa position sur un rocher escarpé, soutenir le siège et l'assaut d'une armée de 10,000 hommes avec 500 soldats de garnison. Ce n'était donc pas une place méprisable, et s'il est vrai qu'Henri IV en apprenant la mort de La Noue Bras-de-Fer ait qualifié cette forteresse de bicoque, il y a lieu de croire que ce roi avait été inexactement renseigné. Mais si le château était défendu par de sérieux ouvrages, il n'en était pas ainsi de la ville dont les murailles avaient été démantelées l'an 1420. En 1555, le duc d'Étampes avait bien songé à les rétablir en même temps que celles du château et il avait même fait dresser à ce sujet « un état authentique des maisons, cours, jardins situés sur les murs, dans les douves et sur les contrescarpes de l'ancienne clôture de la ville » ; mais pour des raisons que nous ignorons, il n'avait pas donné suite à ce projet, et depuis les choses étaient restées telles quelles. Aussi, pendant la Ligue, la situation des habitants de Lamballe fut-elle des plus malheureuses. Plusieurs fois la ville fut dévastée par les royalistes. *La Chronique de Lamballe*, écrite par les chanoines de la

[1] Jean de Bretagne, arrière petit-fils de Jean de Brosse et de Nicole de Châtillon, rentré en possession des biens de la maison de Penthièvre en 1535, fixa sa résidence à Lamballe. Il embellit cette ville par de nombreux travaux et fit bâtir les maisons de plaisance du Bocage et de Lanjouan. Il mourut à Lamballe en 1565 et fut inhumé à Guingamp dans l'église des Cordeliers.

Digitized by Google

Collégiale de Notre-Dame fait notamment mention de la prise de la ville le 17 septembre 1589, après vêpres, par l'armée royale qui égorgea et pilla « avec violement de filles et de femmes ». L'année suivante, au mois de janvier, le prince de Dombes s'étant emparé de Moncontour vint attaquer le château de Lamballe. L'approche du duc de Mercœur et l'énergique résistance de la garnison qui, sous les ordres des capitaines Ménage et la Fresnaye fit une sortie dans laquelle elle tua beaucoup d'ennemis, l'obligèrent à battre en retraite. Mais, cette fois encore, les infortunés Lamballais eurent à endurer la violence et les déprédations de la soldatesque huguenote. Les lansquenets royalistes, après avoir mis le feu en divers endroits, livrèrent les églises au pillage, enlevèrent les vases sacrés, foulèrent aux pieds les hosties et répandirent les saintes huiles. Enfin, en juillet 1591, le prince de Dombes, renforcé de la compagnie de gendarmes de Montgommery et de dix huit cents lansquenets et ayant auprès de lui l'illustre La Noue qu'Henri IV avait envoyé pour l'aider de son expérience et de ses conseils, revint assiéger le château.

Ce siège demeuré célèbre à cause de la blessure mortelle qu'y reçut La Noue, fut entrepris à l'instigation du marquis d'Assérac et du baron de la Hunaudaye qui voyaient dans la forteresse de Lamballe un danger pour leurs châteaux situés dans le voisinage. Le baron de la Hunaudaye était alors René Tournemine, chevalier des Ordres du roi, seigneur de la Guerche en Rays, qui avait hérité de la baronnie et de la seigneurie de la Hunaudaye, après le décès de sa cousine Magdeleine d'Annebaud, fille de Claude d'Annebaud, amiral de France, et de Françoise Tournemine[1]. René Tournemine avait été nommé par Henri III, en 1575, lieutenant-général de Bretagne. Poste important qu'il conserva sous son successeur à qui il rendit des services signalés. Il gouverna notamment cette province en l'absence du jeune prince de Dombes et contribua à faire rentrer dans le parti du roi la grande ville de Rennes. Aussi était-il considéré, et écouté. Malgré les avis de Montmartin[2] qui représenta que

[1] Du Paz, *Histoire généalogique des Maisons illustres de Bretagne.*

[2] Jean du Mats, seigneur de Terchant et de Montmartin, gouverneur de Vitré, a laissé sur les troubles de la Ligue des Mémoires qui se trouvent aux preuves de Dom Morice.

Digitized by Google

le château avait une nombreuse garnison, que l'on était sans argent et que les forces royalistes n'avaient pour toute artillerie que deux canons traînés par des bœufs, qu'enfin Mercœur n'était pas loin et qu'il pouvait à l'improviste tomber sur les quartiers de l'armée et les enlever; malgré le sage de Poigny qui assura que l'on s'embarquait sans biscuit, le siège fut décidé ; il le fut même après que La Noue eût reconnu la place et déclaré que l'entreprise était au-dessus de ses forces.

Le château fut donc investi, et les deux canons ayant été mis en batterie firent une petite brêche à la muraille, mais sans entamer le rempart fortement protégé par des fascines et du gazon. Le 18 juillet, vers midi, La Noue Bras de Fer voulant s'assurer par lui-même de l'état de la brêche, monta dans une échelle plantée derrière des ruines. Il avait ôté son casque qui, ce jour-là, était garni de laurier. Comme il allongeait la tête pour mieux observer, une balle d'arquebuse ayant donné contre une pierre vint par ricochet le frapper au front[1]. Renversé par la violence du coup, La Noue demeura suspendu entre deux échelons par une jambe blessée au siège de Paris et qui n'était pas encore guérie. Débarrassé par ses gens et transporté à son logis, il demeura une heure sans connaissance. Trois jours après, conduit à Moncontour, il ressentit de vives douleurs à la tête. Les chirurgiens consultés étaient d'avis de lui faire subir le trépan. Mais celui qui le soignait habituellement, et en qui il avait une extrême confiance, soit présomption, soit méchanceté, s'opposa à cette opération. Le mal ne fit dès lors qu'empirer et le quinzième jour de la maladie, la paralysie s'étant mise sur la langue, La Noue ne tarda pas à perdre l'usage de la parole. Alors Montmartin qui ne le quittait pas, lui prit la main et lui dit: Monsieur, souvenez-vous de ce passage de Job : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, et qu'à la fin des temps, il me ressuscitera de la poussière, et lorsque mes membres seront de nouveau revêtus de ma peau alors dans ma chair même je verrai Dieu. »

— Vos os et votre chair le verront, ajouta Montmartin, ne le croyez-

[1] On croit généralement que l'endroit où La Noue Bras de Fer fut atteint mortellement est un impasse situé au haut de la rue de Bario.

Digitized by Google

vous pas ? — A cette parole, le moribond levant la main au ciel en signe d'acquiescement la tint quelque temps dans cette position, puis regardant les assistants du même œil qu'il les conduisait au combat, rendit tranquillement l'esprit[1].

Ainsi mourut, à l'âge de soixante ans, François de La Noue, une des gloires les plus pures de ce temps. Il fut à la fois regretté des catholiques et des protestants, et Henri IV qui l'aimait sincèrement, fit de lui un éloge remarquable en disant « qu'il perdait un grand homme de guerre, mais encore plus un grand homme de bien ».

La blessure de La Noue Bras-de-Fer[2] causa la délivrance du château de Lamballe. Le prince de Dombes, reconnaissant l'impossibilité de réduire la place avec si peu d'artillerie et de munitions, se retira avec son armée entre Lamballe et Moncontour, mais ses lansquenets et les anglais du général Norris laissaient d'horribles traces de leur séjour. Ils avaient brûlé la maison d'Olivier de Tronquidy, ravagé la vigne, dévasté les métairies et les moulins de la seigneurie, démoli la halle.

Lanjouan, l'ancienne maison de plaisance du duc d'Étampes, à peu de distance de la ville, n'avait pas davantage été épargné ; le pavillon et la chapelle étaient devenus la proie des flammes. Enfin quantité de maisons avaient été détruites.

Le duc de Mercœur, en apprenant l'attaque du château de Lamballe, s'était porté au secours de cette place. Il s'avança jusqu'à trois lieues de la ville, mais ayant appris la levée du siège, il se retira avec ses Espagnols vers Pontivy et Josselin. Le prince de Dombes alla se loger à Saint-Brieuc où il fut rejoint par le marquis de Lavardin qui lui amenait du Maine un renfort de 900 arquebusiers et de 80 ou 100 hommes de cavalerie bien armés. Le duc de Mer-

[1] Voir Dom Morice.

[2] Chez La Noue Bras-de-Fer le désintéressement égalait la bravoure. Témoin le trait suivant : En 1589, les ligueurs ayant mis le siège devant Senlis, les royalistes trop peu nombreux pour les attaquer se bornèrent à vouloir faire entrer dans la place des munitions et des vivres, mais les marchands ne voulaient pas les livrer sans argent et les traitants refusaient de l'avancer. « Tant que j'aurai, dit La Noue, une goutte de sang et un arpent de terre, je l'emploierai pour la défense de l'État où Dieu m'a fait naître », et aussitôt il donna comme gage une de ses terres aux marchands qui devaient fournir les munitions.

Digitized by Google

cœur dont les forces s'étaient augmentées dans le même moment d'une troupe de 1200 Espagnols, craignant que son adversaire n'attaquât de nouveau Lamballe, se rapprocha de cette ville et s'établit à Jugon. Le prince de Dombes marcha aussitôt à sa rencontre et prit position à Plestan. Les avant-gardes des deux armées en vinrent aux mains à la tombée de la nuit ; à peu de distance de Jugon. Les ligueurs furent obligés de se retirer, mais firent prisonnier La Tremblaye, un des principaux officiers de l'armée ennemie. Le lendemain, le prince de Dombes alla se poster à Collinée « grand village au bord de la lande du Menez (1) ». Là, il essaya de se mesurer de nouveau avec son adversaire. Le duc de Mercœur ne voulut pas quitter la position avantageuse qu'il occupait. Il se borna seulement à attaquer la compagnie de du Liscouet qui était fort belle et à laquelle il enleva quelques chevaux. Alors, comme la maladie et la mort faisaient de grands ravages parmi les Anglais, victimes de leur intempérance, le général Norris demanda que l'on prît le chemin de Saint-Brieuc où il voulait refaire sa troupe. Le prince de Dombes y consentit, et l'armée royale, quittant Collinée, gagna Moncontour, puis Saint-Brieuc. Son séjour n'y fut du reste que de courte durée. Son chef, brûlant de plus en plus du désir de combattre, se remit à la poursuite de Mercœur qui se dirigeait vers Saint-Méen. Mais il ne fut pas plus heureux cette fois que la précédente. Le duc de Mercœur s'était fortement établi aux environs de Saint-Jouan dans un endroit d'accès difficile. Les chefs royalistes s'étant concertés n'osèrent engager le combat et furent d'avis de battre en retraite. Les bataillons du prince de Dombes, s'ébranlant de nouveau, prirent la direction de Rennes et de Fougères.

Mercœur était arrivé à ses fins sans courir les risques d'une bataille, il était parvenu à empêcher une nouvelle attaque contre le château de Lamballe. Son lieutenant, Saint-Laurent d'Avaugour, fut moins heureux et se fit battre complètement. Il assiégeait l'antique Tour de Cesson qui, par sa situation, commandait l'entrée du Légué, lorsque Rieux Sourdéac, gouverneur de la Basse-Bretagne pour

[1] Voir Montmartin, *Mémoires*.

Digitized by Google

Henri IV, vint au secours de la forteresse assiégée Sans abandonner le siège, Saint-Laurent, à la tête d'une troupe d'infanterie et de cavalerie, se porta à sa rencontre. Le combat tourna à l'avantage des royalistes. Saint-Laurent, fait prisonnier par le bourreau des lansquenets qui saisit son cheval par la bride, fut enfermé dans la tour où il s'était proposé d'entrer d'une autre façon, puis à Guingamp d'où il trouva moyen de s'évader. Quant à ceux de ses gens qui étaient demeurés au siège de la Tour, abandonnant canons et bagages, ils se retirèrent à Lamballe commettant, sur leur passage, de nombreux actes d'indiscipline et de pillage. C'est ainsi qu'au bourg de Planguenoual[1], ils s'emparèrent des ornements d'église, des provisions et des meubles du recteur qui avaient été cachés dans le clocher[2].

Au cours de l'année 1596, les affaires du duc de Mercœur prirent une mauvaise tournure. Les pluies ayant été très abondantes en Bretagne, toute la récolte fut perdue Le peuple des campagnes souffrit cruellement de la disette. Dans les villes la majeure partie des habitants était réduite à mendier, et, par suite, s'irritait fort contre une guerre qui avait semé partout la ruine et la désolation. Le mécontentement avait même gagné les villes du duché de Penthièvre, patrimoine de la duchesse[3]. « Cette année-là, écrit M. Cornillet, les vassaux de la seigneurie de Lamballe ayant refusé de travailler aux fortifications, le duc de Mercœur par lettres expédiées de Nantes, le 30 décembre, et adressées aux juges et officiers, les condamna chacun par défaut à une amende de 10 sols. Cela, d'après le compte de Guillaume Guérin, produisit une somme de 4141 livres qui fut employée à fortifier le château. »

Chaque jour les défections se faisaient plus nombreuses dans les rangs de ses partisans. Ses lieutenants même commençaient à l'aban-

[1] A deux lieues de Lamballe.

[2] Cornillet, *Notes manuscrites sur Lamballe.*

[3] Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, beau-frère de Henri III, avait épousé en 1575 Marie, fille unique de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre. Marie était de la descendance de Charles de Blois, et c'est pour faire valoir les anciens droits de sa femme à la souveraineté de la Bretagne que Mercœur entra dans le parti de la Ligue.

Digitized by Google

donner. En 1597, Quinipili d'Aradon, Montigni firent leur soumission au roi et lui rendirent Hennebont, Vannes et Succinio. Montmartin compare alors l'état du chef de la Ligue en Bretagne à celui de « ces oiseaux désemparés qui ne peuvent plus voler par la perte de leurs plumes et ailes ». La prise de Dinan lui porta un coup funeste. Il entretenait dans cette place une nombreuse garnison que commandait Saint-Laurent, son homme de confiance. Les habitants, fatigués des insolences et des exactions de certains officiers, résolurent de s'emparer de la ville et de la remettre au roi. Ils firent parvenir à Saint-Laurent une fausse lettre du duc disant que les places qui couvraient la Loire étant fort exposées, il lui ordonnait de venir le rejoindre en ne laissant à Dinan que les hommes strictement nécessaires pour la garde de la ville. Saint-Laurent donna dans le piège et partit avec ses meilleures troupes Or une nuit de février, les habitants prirent les armes et, avec l'aide des Malouins, s'emparèrent des tours de l'Hôtellerie. Ils assiégèrent ensuite le château qui se rendit après quelques jours de résistance et dont la garnison, aux termes de la capitulation, fut envoyée à Lamballe.

La prise de Dinan et la nouvelle que le roi de France s'avançait vers la Bretagne avec douze mille hommes d'infanterie, deux mille chevaux et douze pièces de canon déterminèrent le duc de Mercœur à demander sérieusement la paix. Déjà il avait fait proposer à Henri IV le mariage de sa fille Françoise, âgée de six ans[1], avec le fils naturel du roi et de la duchesse de Beaufort[2], César de Vendôme qui n'en avait que quatre[3], mais cela sans succès. Il renouvela sa proposition, et, pour arriver plus facilement à son but, s'adressa directement à la mère du jeune prince qui, paraît il, n'avait pas été mise au courant des précédents pourparlers. Celle-ci dont l'empire sur le roi était considérable, et qui ne pouvait souhaiter un plus bel établissement pour son fils, manœuvra si bien qu'elle finit par gagner le monarque. Henri IV, malgré ses conseillers, Sully entre autres, fit à son ennemi des conditions très acceptables. On peut dire que ce

1 Né à Nantes en 1592.
2 Gabrielle d'Estrée.
3 Née à Coucy en 1594.

Digitized by Google

dernier, à l'exception du gouvernement de la province qu'il était impolitique de lui laisser, obtint à peu près tout ce qu'il désirait.

En effet, le roi en considération du mariage de son fils avec Mlle de Mercœur, et en même temps pour le dédommager de sa place de gouverneur de Bretagne, lui accordait une somme de 235,000 écus, en outre une pension de 16,666 écus par an. Il l'autorisait à garder une compagnie de 100 hommes d'armes, lui permettait de lever 5000 écus sur ses vassaux du duché de Penthièvre, enfin lui garantissait l'entretien de 50 hommes pour la garde des villes et châteaux de Lamballe, Moncontour, Guingamp et Bréhat[1].

Comme on le voit, Mercœur s'en tirait à bon compte. C'est ce qui se disait hautement dans l'entourage du roi. Quand, après la vérification de l'Edit par le Parlement (26 mars), il vint en grand équipage saluer Henri IV qui chassait dans les environs d'Angers, il reçut un accueil si bienveillant que les meilleurs serviteurs de ce prince en furent surpris, choqués. A quelques jours de là furent célébrées avec autant de pompe que pour des enfants de France les fiançailles de César Monsieur et de Françoise de Lorraine. Le cardinal de Joyeuse présidait la cérémonie. Le contrat passé au château d'Angers portait que le duc et la duchesse de Mercœur faisaient à leur fille une dot de seize mille écus de rente sur le duché de Penthièvre et la vicomté de Martigues. Le roi donnait à son fils le duché de Vendôme avec le titre de duc et pair de France, la duchesse de Beaufort le duché de ce nom et l'instituait son héritier[2]. Ainsi se termina cette longue et sanglante guerre de la Ligue qui déchaîna tant de maux sur la Bretagne. Celle-ci demeura longtemps à panser ses plaies. Ce fut seulement après la conclusion de la paix que Lamballe commença à se relever de ses ruines et que l'achèvement de la Halle permit d'y établir le marché qui, depuis le siège s'était

[1] Voir Dom Morice.

[2] Désillusionné, jugeant opportun de quitter la France, Mercœur se retira en Hongrie où il servit contre les Turcs. Sa valeur, son expérience des choses de la guerre lui valurent d'être nommé général en chef de l'armée de l'empereur Rodolphe. Il était sur le point de rentrer en France pour voir sa femme et sa fille, lorsqu'il mourût de la fièvre pourpre à Nuremberg le 19 février 1602, à l'âge de 42 ans.

Digitized by Google

tenu dans les écuries du Jeu de Paume, dépendances du pavillon de l'écuyer. C'est seulement à cette époque que fut repris le pèlerinage annuel de saint Sébastien en Pléhérel, interrompu pendant toute la durée des troubles[1]. Dans son prône à ce sujet le recteur de Notre-Dame engageait beaucoup ses paroissiens à y prendre part attendu que « la contagion régnait fort de par le monde ». En effet, la peste sévissait violemment et faisait d'innombrables victimes. Elle dura depuis le mois de mai jusqu'en décembre. A cela il faut ajouter la disette, puis le brigandage qui, depuis le commencement des hostilités, avait pris un développement considérable. Dès 1593 le duc de Mercœur avait fait venir à Lamballe M. Leprince de la Vannerie, lieutenant de son prévôt avec plusieurs archers pour juger et punir les voleurs. Mais les quelques exécutions qui furent faites n'avaient pu enrayer le mal, et le duché de Penthièvre était sillonné par des bandes de brigands qui, se disant ligueurs, volaient, rançonnaient et tuaient journellement[3]. Il fallut pour les détruire employer souvent des forces nombreuses et bien commandées.

Le désordre était partout. Au mois de juin 1603, dit M. Cornillet, la duchesse de Mercœur obtenait de Jean du Bec, évêque de Saint-Malo, l'autorisation de publier à Dinan et ailleurs un monitoire pour parvenir à la découverte des meubles, tapisseries, titres et lettres qui avaient été transportés des châteaux de Lamballe et Moncontour en celui de Dinan et qui avaient été pillés et dispersés lors de la prise de cette ville par les royalistes. En 1613 la duchesse en faisait lire un autre dans les églises et les chapelles de l'évêché de Saint-Brieuc pour le recouvrement des titres égarés ou perdus pendant les troubles de la province.

César de Vendôme prit possession du Penthièvre en 1619. C'était, comme on l'a dit justement, un homme d'esprit, mais remuant et sans portée politique. En 1626, voulant renouveler les prétentions

[1] Le pèlerinage à cette chapelle située à quatre ou cinq lieues de Lamballe exista jusqu'à la Révolution, et chaque année le clergé s'y rendait « croix en tête et bannières déployées ».

[2] Si l'on en croit Ogée, il n'y avait alors pour toute la province que vingt-neuf cavaliers de maréchaussée.

Digitized by Google

de son beau-père sur la Bretagne, il entra dans le complot formé contre Richelieu par Gaston d'Orléans et le comte de Soissons, mais les temps étaient changés, et il n'était plus possible de recommencer les exploits de Mercœur La main du redoutable cardinal s'abattit sur César Monsieur qui, arrêté en même temps que son frère le grand prieur, fut enfermé à Amboise (12 juin.)

Bien plus, on lui retira le gouvernement de Bretagne et Louis XIII, à la demande des États réunis à Nantes, ordonna la démolition des forteresses de Lamballe, Guingamp et Moncontour. Cette ordonnance en ce qui concerne Lamballe fut exécutée avec une rigueur extrême. Le château fut complètement rasé en quelques semaines par les paysans des paroisses voisines dirigés par un exempt des gardes du roi[1]. Il ne resta de cette vieille forteresse que sa remarquable collégiale connue sous le nom d'église Notre-Dame[1] et une tour située à l'occident. Encore cette dernière fut-elle démolie en 1730, lorsque le sieur Plancher, agent général du duché, fit bâtir l'Hôtel de Penthièvre. Vingt ans plus tard, sur l'emplacement du château, Julien Chauvel, syndic de la Communauté, fit planter des arbres. C'est là l'origine des promenades de Lamballe qui, par leurs frais ombrages et leur bel horizon, sont un des jolis sites du pays.

César de Vendôme mourut à Paris le 22 octobre 1665. Depuis 1650 il était grand-maître et surintendant général de la navigation et du commerce en France. Ce haut et puissant seigneur qui passa une partie de sa vie dans les cabales et les complots ne se montra guère généreux à l'égard de ses vassaux de Lamballe. En effet, après la démolition du château, ceux-ci ne voulant pas se soumettre au paiement du droit de guet, César s'en plaignit à Louis XIII qui, par lettres patentes du 22 octobre 1639, lui donna l'autorisation de

[1] La démolition commencée le 15 septembre fut terminée le 28 octobre.

[1] La construction de Notre-Dame remonte au XIII[e] siècle: en 1435, le duc Jean V érigea en cette église une collégiale sur le modèle de Saint-Guillaume de Saint-Brieuc. Le même duc la pourvut d'un Doyenné en 1437 et l'année suivante d'une chantrerie. D'après l'acte de fondation 36 livres de rente étaient allouées à chacun des chanoines et 70 au doyen. Celui-ci avait le privilège d'assister aux délibérations de la Communauté de Lamballe.

Digitized by Google

les y contraindre[1]. La communauté de ville ne lui en garda pourtant pas rancune et voulut rendre publiquement hommage à sa mémoire. Le 3 novembre 1665, elle fit célébrer dans l'église Saint-Jean avec tout l'éclat possible un service à son intention. L'église était entièrement tendue en blanc et en noir jusqu'à la hauteur du lambris. Le chœur était garni de satin blanc et noir avec 250 écussons armoriés, peints, dorés et argentés sur toile ; 10 douzaines de cierges entouraient la chapelle ardente. L'oraison funèbre du prince fut prononcée par messire Clanchet, l'un des trois recteurs de Lamballe. Les frais de la cérémonie dépassèrent 600 livres.

Quatre ans après, Françoise de Lorraine suivit son époux dans la tombe. Ses deux fils moururent également en 1669. L'un, Louis de Vendôme, duc de Mercœur, qui était entré dans les ordres après la mort de sa femme, Laure Mancini, nièce de Mazarin, était, lorsqu'il mourût, cardinal et légat du pape Clément XIV en France. L'autre, François de Vendôme, duc de Beaufort[1], surnommé pendant la Fronde « le Roi des Halles » dont il parlait le langage, dit le président Hénault, eût une fin glorieuse à Candie où il commandait avec le duc de Navailles les forces que Louis XIV avait envoyées au secours de cette place assiégée par les Turcs. Dans une sortie, en voulant rallier les siens, pris de panique par l'explosion d'un magasin de poudre, il reçut un coup de mousquet qui lui troua la poitrine. On ne retrouva pas son cadavre, mais certains historiens racontent que les Turcs, l'ayant reconnu, lui coupèrent la tête et envoyèrent ce sanglant trophée à Constantinople (25 juin).

A. Botrel.

[1] En 1649, la régente ordonna que la province de Bretagne compterait au duc de Vendôme 330.000 livres comme dédommagement de la démolition de ses places-fortes de Lamballe, Guingamp, Moncontour et Ancenis. (Cornillet.)

[1] D'après la tradition, le duc de Beaufort aurait été élevé au château de Lanjouan dont il a été question plus haut.

Digitized by Google

# ALEXIS TRANSON

## CHARCUTIER, PHILOSOPHE ET ANTIQUAIRE

(1775-1847)

*Extraits d'un journal pour les années 1799-1801.*

## INTRODUCTION

Alexis Transon a déjà été l'objet de plusieurs travaux. En 1848, M. Foulon-Ménard a publié sur lui une spirituelle notice, dans les *Annales de la Société académique*; une seconde édition du même ouvrage fut donnée en 1874, avec un joli portrait, entouré d'ornements fort bien choisis (Nantes, Jules Grinsard, successeur de Charpentier, 33 et 34 rue de la Fosse; broch. de 48 pp.); enfin on peut lire dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, vers 1885, une nouvelle biographie d'Alexis Transon, par M. René Huette qui en entretint la Société Archéologique, dans sa séance du 1er juin 1886 (Bulletin de 1886, 1er semestre, p. XLII.)

Alexis Transon ne fut pas exempt de singularités et de manies; mais, dans son humble condition, il montra un goût pour les beaux-arts et l'archéologie, bien rare à son époque, et sut réunir une importante collection d'objets de toutes sortes et notamment de gravures, qui malheureusement fut dispersée en 1848, et dans de mauvaises conditions.

Esprit curieux, il notait tout ce qu'il voyait ou entendait d'intéressant. L'un de ses livres-journaux nous a été conservé : il fait partie des manuscrits du fonds Chevas, à la *Bibliothèque municipale de Nantes* (fonds français 1409). C'est un petit volume in-4°, non relié, formé de plusieurs cahiers cousus ensemble et assez mal

Digitized by Google

écrits, qui contient les mentions des faits compris entre le 23 septembre 1799 et le 22 juillet 1801. Nous en extrayons les passages les plus notables pour l'histoire de notre ville, à cette époque troublée.

VENDÉMIAIRE, AN VIII.

17. Mercredi *(9 octobre 1799)*. — Départ de la première compagnie franche, capitaine Le Feuvre, conduite au pont du Sens par la municipalité, les troupes de ligne et la garde nationale. Destination à Nozay.

20. S. — Courrier arrêté par les chouans. Bonne nouvelle : traité d'alliance de Buonaparte avec le Grand Turc.

21. D. — Départ de la seconde compagnie franche pour Nord. Combat singulier entre eux, à la bayonnette ; deux morts et six blessés.

23. M. — Départ d'une colonne de 350 hommes, troupe de ligne et garde nationale, pour Nord.

27. S. — Commandé d'aller sous les armes, à cinq heures du soir. Sur le cours, six cents hommes, divisés par douze à chaque poste. Cartouches délivrées à Saint-Pierre ; un paquet par homme de renfort au château.

28. D. *(20 octobre 1799)*. — Vers les trois heures et demie ou quatre heures, alerte. Les chouans entrent à Nantes, par la route de Vannes, au nombre de deux mille et quelques cents. Brumes. La générale a battu. Les citoyens, en sortant de chez eux, tués, désarmés, emmenés et battus par ces scélérats. Plusieurs cavaliers brigants à la tête d'un détachement de chouans. Les brigants, au pas de charge, criant : *vive le roi et la religion !* se répandent dans toute l'intérieur de la ville. Beaucoup de citoyens désarmés et forcés de crier : *vive le roi !*

La prison du Bouffay ouverte : quinze prisonniers délivrés, plusieurs condamnés à mort, le prêtre Lévêque du nombre.

Le président de la municipalité blessé à la halle ; cuisse coupée. Bernier tué au milieu de la rue du Couëdic ; Poissonneau blessé, mort ; Garos, idem ; Prud'homme, mort. Pellerin tué à l'entrée de

Digitized by Google

Bel-Air, en chargeant au nombre de sept ; ses bottes et pantalon ôtés et nu, un cheval tué, spectacle affreux.

Les brigands évacuent la ville, poursuivis au pont du Sens par les carabiniers de la 60e demi-brigade et la garde nationale.

Brigant tué à la Petite Hermitage, les armes à la main, cocarde blanche, paysan de trente et quelques années. Un autre au pont du Sens, bas et culotte ôtés. Un chef tué au-dessus de la Barberie. Un grenadier blessé à la cheville du pied, un carabinier à l'épaule.

En ville, un autre brigant tué contre Sainte-Croix. un chef rue du moulin. Un jeune garde national, nommé Frémont, tué carrefour Casserie ; un autre idem. Savariaux tué. Plusieurs blessés à l'hôpital. Thibeau, père, de six enfants, tué. Hubert, caporal des grenadiers de l'Egalité, tué en sortant de chez lui. Le garde-magasin des vivres de la marine tué au pont de la Bourse. Sapeur désarmé manque d'être tué. Chasseur à cheval tué, rue des Halles, avec son cheval ; enterré par ses camarades.

Renseignements. — Avis, donné avant le jour, de faire des détachements de cent hommes, par les rues, pour rembarrer les chouans. Point suivi et regretté. Châtillon[1] reconnu à la tête des révoltés, entrés sous le nom de colonne mobile. Deux hommes tués en allant reconnaître : Hospitalier et Marie.

La ville mise en état de siège par Des Brosses, commandant le château. Le commandant de la place, Du Saci, blessé à mort par les chouans, sur la place des Gracques[2].

Les caisses publiques mises au château. Illumination ordonnée, fusils distribués, cartouches délivrées. Marins offrent leurs services.

Avis donné la veille à la municipalité, par les citoyennes Blanchard et Chassinol, que les chouans étaient à Carquefou, en grand nombre, et qu'ils se proposaient d'entrer à Nantes. Sauvées par argent.

Les chouans entrèrent par quatre colonnes, aux postes de Paris, de Rennes, de Vannes et de Barbin.

[1] Le comte Godet de Châtillon. V. « *Hist. de la Vendée militaire* », par Crétineau-Joly, dernière édition in-8, IV, pp. 19-24.

[2] Nom donné alors à la *place Saint-Pierre*.

Digitized by Google

Trois hommes se présentèrent au poste de Rennes, sous le prétexte de venir chercher des sages-femmes, et, s'en retournèrent une heure après disant n'en avoir pas trouvé.

Vers les onze heures, les chouans entrèrent avec une ambulance, pour emporter leurs morts et blessés. Plusieurs furent jetés dans la rivière d'Erdre, et entr'autres Dupré, dit Tête-Carrée, menuisier de Maumusson[1].

29. Lundi. — Tranquillité rétablie. Les brigants ont passé les rivières d'Erdre et de Loire à Sucé et à Mauves, et ont gagné la Vendée. Garnison de Machecou arrivée.

De Bruc, âgé de seize ans, croix de Saint-Louis, tué, son cheval pris et amené à Nantes, plumet blanc à la queue. Plusieurs autres tués vers le Port-Saint-Père; Jasson et Monier de Richebourg, à Saint-Mars-de-Coutais. Première compagnie franche arrivée. Grenadiers de Graslin arrivés. Les morts enterrés sans honneurs. Le général Grigni et son aide-camp arrivés. Illumination. Legal, officier de gendarmes, tué par le domestique de Jasson.

### Brumaire an VIII

1er Brumaire. — Mercredi (23 octobre 1799). — Tentes, au nombre de soixante et plus, sur les cours. Forts commencés. Craintes. Les autorités au château. Illumination.

2. Jeudi. — Enfants de quatorze ans commandés pour travailler aux forts. Illuminations du bivouac.

4. Samedi. — Signé une pétition pour porter plainte à l'Assemblée Législative de la négligence des autorités de Nantes, pour n'avoir pas fait plus tôt relever les forts, n'avoir pris que de faibles mesures pour repousser les chouans, n'avoir envoyé que douze hommes de renfort à chaque poste, une réserve de deux cents hommes à Saint-Pierre et deux pièces de canon sur la place, et avoir fort peu distribué de cartouches, tandis que, la veille, ils avaient été prévenus que les chouans venaient s'emparer de notre ville. Réverbères allumés. Canons sur les forts.

[1] Voir au 27 vendémiaire an IX.



Digitized by Google

5. Dimanche. — Arrêté de police qui défend à tous cafetiers et cabaretiers de donner à boire passé huit heures. Trésor arrivé de l'île d'Oléron, escorté de huit cents hommes. La Roche prise par les chouans, ainsi que Vannes. Cinquante volontaires désarmés sur la route de Paris. Le duc d'Yorck fait prisonnier. Impôt levé sur les gens aisés, pour payer les indigents qui travaillent aux forts. Défense de tirer par les fenêtres, sous peine d'être traduit devant la commission militaire. Illumination. Activité pour les forts. Enfants commandés.

8. Mercredi. — Pièce de canon mise à la barrière de Paris. Activité pour les forts. Cinquante volontaires des compagnies franches désarmés ; plusieurs gardés à Bain.

9. Jeudi. — Brigands révoltés. Guerrande pris par les chouans. Nantes menacé. Précautions. Canons sur les routes de Rennes et de Vannes ; pièce de dix-huit placée.

10. Vendredi. — Fête annoncée par la trompette, Canon tiré au sujet des victoires de l'Helvétie, de la Hollande et du Rhin. A la comédie : *Bonaparte en Egypte* ou *la reprise d'Aboukir*, *l'Amour et la Raison*, *les Voisins*.

11. Samedi. — Les brigands chouans à Saint-Nazaire. Pièce de canon placée à Gigant.

14. M. — De garde à Saint-Jacques. Bande de chouans à Monnières.

17. V. — Chef de chouans amené, pris par Belver.

18. S. — Remuement. Inquiétude. Beaucoup de garde nationale commandée dans la nuit. Rassemblement de chouans à la Petite-Hermitage et du côté de Miséricorde. Sortie de plusieurs compagnies franches et de volontaires. Aux Aubiers, six mille chouans défaits et mis en déroute, cinq cents de tués.

19. D. — Menace des brigants. Garde renforcée. Affiche pour déclarer les armes.

20. L. — Activité et travail accéléré au fort de Rennes. Proclamation du général Hédonville pour faire rentrer les paysans dans

Digitized by Google

leurs chaumières et quitter la partie des chouans sous trois jours. Camp sur le cours Forbin[1].

22. M. — La quatrième compagnie franche, partie, le 10, pour le Croisic, avec trente volontaires, allant par terre, à cause du mauvais temps et du vent contraire, attaquée sur la route, au Temple. Un blessé. Courrier extraordinaire apportant la nouvelle que l'assemblée législative tient ses séances en la commune de Saint-Cloud, et nomme le général Bonaparte commandant de la force armée de Paris et environs.

23. J. — Sortie de 150 hommes du côté de Saint-Etienne et Sautron, contre les chouans, au nombre de 600, mis en fuite ; trente tués, les fusils brisés, deux caisses de tambour, en cuivre, prises.

Courrier extraordinaire apportant la nouvelle que le Directoire est dissous et que Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos sont nommés consuls, soixante-et-un membres de l'Assemblée exclus et les autres membres renvoyés au 1er ventôse ; vingt-cinq des deux conseils gardés pour former un comité, la constitution violée, le peuple tranquille.

25. S. — Bonaparte manque d'être assassiné par Arena. Grande sensation. Un grenadier du corps législatif, nommé Thomas Torné, blessé au bras pour lui. L'épouse de Bonaparte lui donne un diamant pour récompense.

26. D. — Les cours couverts de tentes.

27. L. — Courrier conduit par les chouans jusqu'à la barrière de Paris. Quelques coups de fusil tirés dans la nuit.

29. M. — Les réfugiés de Vallon[2], bloqués dans leur clocher par les chouans. Renfort pour les sauver. Arrivée du général Travot. Aux Herbiers, deux colonnes presque détruites par les chouans ; le capitaine, le lieutenant, le sous-lieutenant et soixante hommes tués. Leur mort vengée par la 60e demi-brigade. Cette action est du 23.

30. J. — Grande parade. Ordre de prendre les armes pour faire un nouveau serment, ainsi conçu : fidélité à la république, à la liberté, à l'égalité et au système représentatif. Paix avec les chouans.

[1] Sans doute le quai Forbin, sur l'île Feydeau.
[2] Commune du cant. de Loué, arr. du Mans.

Digitized by Google

FRIMAIRE AN VIII

1. V. (*22 novembre 1799*). — Coups de fusils dans la nuit. Inquiétude au poste de la Maison-Blanche.

4. L. — Prêtres tolérés, culte permis. Armes déposées.

6. M. — Affiche du général Hédouville, concernant la pacification.

8. V. — Bruits de pacification ; les citoyens n'y croyent pas.

12. M. — Suspensions d'armes avec les chouans.

13. M. — Les Anglais débarquent à Billiers des armes et des munitions pour les chouans. A Paris, on parle beaucoup d'un roi, et sans se cacher.

14. J. — Inquiétude sur le sort de la république. Chef de chouans entré à Nantes, se promenant dans les rues, sans que le peuple en dise rien. Proclamation des royalistes dans le journal de Berjou ou Courrier nantais.

15. V. — Chefs de chouans se promenant en ville librement.

17. D. — Affiche de l'administration municipale concernant les faux bruits de la malveillance, à l'égard des chouans. Ordre de rompre avec eux.

18. L. — Ordre du général Hédouville de marcher sur les chouans qui refusent de rendre les armes et d'obéir à la république. Prétentions des chouans qui veulent posséder Nantes, Rennes et Angers, jusqu'à la paix générale.

Un vaisseau, deux frégates et deux avisos anglais aux environs de Quiberon. Débarquement de caisses d'armes, de canons, d'argent et munitions.

19. M. — Le mètre et le kilogramme adoptés pour être les mesures de la république. Médaille frappée pour en conserver la mémoire Départ de canonniers pour Nozay.

21. J. — Projet de constitution annoncé. Trouble parmi les chefs de chouans. Arrivée de la deuxième compagnie franche du Croisic.

Digitized by Google

26. M. — Arrivée de deux chefs ds chouans, avec plumet et cocarde blanche. Ils se promènent dans la ville sans inquiétude, et veulent entrer au château. La sentinelle leur fait ôter leurs insignes de révolte.

NIVÔSE AN VIII

2. L. — (*23 décembre 1799*) Bruits de paix. Détachement fourni pour accompagner les corps constitués. Constitution proclamée au bruit du canon.

12. J. — (*2 janvier 1800*) Arrivée de 2.000 hommes, venant de la Hollande.

15. D. — La paix avec les chouans annoncée officiellement.

17. M. — Les chouans de la Roche-Sauveur[1] coupent la marche de la 22e demi-brigade, en passant les chalands sur l'autre rive de la Vilaine. Avant-garde désarmée, soi-disant à Pontchâteau. Voiture de grain arrêté.

19. J. — Arrivée de la proclamation de Bonaparte, pour la reprise des hostilités. Les murs bas qui renferment la Bourse, commencés.

20. V. — Mention d'une victoire remportée par Canclaux sur les chouans. Revue des troupes, pour leur publier la reprise des hostilités.

24. Mardi. — Proclamation pour exterminer les Chouans, écrite avec énergie et affichée par l'administration municipale.

26. J. — Chouans surpris et battus à Blain.

27. — V. — Expédition de Blain revenue avec peu de blessés ; soixante chouans tués.

PLUVIÔSE AN VIII

1. Mardi. — (*22 janvier 1800*) Sept hommes guillotinés pour cause de vol, ayant des surnoms atroces. Jamais insolence n'a été montrée au supplice, comme celle d'un nommé Fleury dit Tranche-Montagne, allant la pipe à la bouche. En regardant passer ses camarades, il dit : « je suis f... comme les autres ! Faites-moi place dans le chariot ! »

Digitized by Google

Le général Brune à Nantes, accompagné de ses guides, belle troupe ayant des bonnets carrés.

3 J. — Départ de la 60e demi-brigade, avec canons et caissons, pour aller faire une armée dans le Morbihan.

Plusieurs départements mis hors de la constitution ; celui de la Loire-Inférieure du nombre. Pétition au général Brune, pour faire lever ce décret à l'égard de notre département.

4. V. — Les chouans font leur paix, annoncée officielle.

5. S. — Le chouan Bourmont fait sa paix. Rives droite et gauche de la Loire pacifiées. On travaille aux murs de la Bourse.

Bataille livrée par Georges près de la forêt d'Elven.

6. D. — Arrivée du 21e de chasseurs à cheval, allant à l'armée de l'Ouest.

8. Mardi. — Arrivée de la 40e demi-brigade, allant à l'armée de l'Ouest. Le chouan Bourmont s'est rendu.

12. S. — Grande pacification avec une partie des chouans et deux chefs, dont La Prévalaye.

13. D. — Arrivée de la 31e demi-brigade légère, un bataillon allant à l'armée de l'Ouest. Dix mille chouans bloqués, dit-on, dans la forêt d'Elven.

14. L. Départ du 21e de chasseurs pour l'armée de l'Ouest.

15. M. — Beaucoup de chouans tués aux environs du Mans.

16. M. — Départ des 9e et 31e demi-brigade, pour l'armée de l'Ouest. Belle proclamation du général Brune aux habitants du Morbihan et aux révoltés.

17. J. — Bruit de paix parmi les chouans du Morbihan : 1,500 hommes se sont rendus. Contre-ordre donné à la 45e demi-brigade.

18. V. — Paix avec les rebelles. Plusieurs brigades reviennent de l'armée de l'Ouest.

19. S. — Arrivée de la 9e demi-brigade, revenant de l'armée de l'Ouest, avec la 40e.

20. D. — Le ballon n'est pas lancé; remis au 29. Revue des troupes.

Digitized by Google

23. M. — Beaucoup d'avantages remportés sur les chouans insoumis. Le S , la corvette le Brûle-Gueule, venant de l'Ile-de-France, s'est perdue près de Brest. Beaucoup de noyés. Départ de troupes pour la Vendée.

29. Mardi. — Ex-chouans amalgamés et formés en brigade. Prédiction écrite.

30 M. — Deux ballons lancés, le premier à 1 h. et quart, l'autre dix minutes après. Demi-heure après être lancés, ils paraissent comme un chapeau rond.

VENTÔSE, AN VIII.

4. D. (*23 février 1800*). — Prêtre venant de l'île d'Oléron.

9. V. Arrivée de beaucoup de prisonniers Autrichiens et Russes, nu-pieds, mal vêtus. Ils campent sur le cours, sous des tentes. Aumônes de beaucoup d'habitants à leur égard.

11. D. — Arrivée de beaucoup de troupes et de prisonniers.

14. M. — Tentes ôtées de dessus le cours. Compagnies franches formées en légion.

20. Mardi. — Jeunes gens arrêtés pour avoir porté des ganses blanches, comme uniforme des chouans.

26. L. — Arrivée de la 58e demi-brigade, venant de l'armée de l'Ouest, allant à Dijon.

29. F. — Conduite aux canonniers ouvriers du château, partant pour Auxonne. Départ d'un convoi d'artillerie.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

# VISIONS NANTAISES

Aux amis Nantais.

Je venais de quitter ma chambrette joyeuse
Et, pensif, par la nuit morne et mystérieuse,
Le long des larges quais Nantais, j'errais, tout seul :
La neige, à gros flocons, tombait silencieuse
M'enveloppant dans son linceul...

J'aime à rôder ainsi le long des quais de Nantes ;
J'y découvre toujours des choses surprenantes,
Soit que la Loire chante une de ses chansons,
Soit que la Nuit s'emplisse aussi de voix tonnantes
Et de sanglots et de frissons :

Hymnes religieux et complaintes naïves,
Lugubres *liberas*, barcaroles plaintives,
Guerz bretons, chants français et refrains étrangers,
Tout ce qu'en deux mille ans chantèrent sur ces rives
Martyrs, soldats, marins, bergers !...

Et, me penchant alors, des chansons plein la tête,
Sur la Loire grondante ou doucement discrète,
Je crois voir, tour à tour, au rythme d'un refrain,
Surgir du fleuve après l'Ancêtre, le Namnète
O Nantes ! qui fut ton parrain,

Les Romains orgueilleux dressant leur tête altière ;
Puis encor Donatien et Rogation son frère
Qui confessaient le Christ en marchant à la mort ;
Et le chef des Bretons, à l'âme rude et fière :
Conan Mériadek-le-Fort ;

Digitized by Google

Puis, c'est des Huns velus la hideuse cohorte
Et — plus hideux encor — Lambert ouvrant la Porte
Aux farouches Normands qui pillent la cité ;
Mais voici les vengeurs : c'est Alain Barbe-Torte
Après le grand Nominoë ;

Et c'est Pierre de Dreux vainqueur de Jean-sans-Terre ;
Puis, hélas ! rougissant d'un même sang la terre,
Jean de Montfort luttant contre Charles de Blois :
Et voici que surgit, tout à coup, l'Angleterre
Traîtresse et jalouse à la fois ;

Puis, dans un gai refrain qui monte plus à l'aise
La Duchesse Anne accourt qui fit Nantes Française
En recevant deux fois le nuptial Anneau ;
Puis la Ligue et Mercœur ; et puis Quatre-vingt-treize
Et Charette et Cathelineau !...

... Oui, vous dis-je, les pleurs, les rires, les alarmes,
Les chants victorieux, les cris d'appel aux armes :
Ce que Nante entendit la Loire le redit :
Si bien qu'en l'écoutant mes yeux emplis de larmes
Ont des visions dans la nuit !

... Et c'est ainsi qu'hier, en voyant, par la ville,
Le fleuve charrier des glaçons à la file
Sous la neige épandant une glauque clarté
Je songeais à tous ceux qui, par mille et par mille,
Autrefois, l'ont ensanglanté...

Et, comme j'arrivais aux confins de l'Histoire,
Chacun des lourds glaçons qu'entraînait l'onde noire
Me parut, en la nuit où mouraient des sanglots,
Un noyé de Carrier qui descendait la Loire
La bouche ouverte et les yeux clos !

THÉODORE BOTREL.

*(Février 1901.)*

Digitized by Google

# L'AVRIL NOUVEAU

Toc, Toc, Toc !... — Qui va là ? Qui frappe de la sorte ?
Maugréa Mars, rageur, troublé dans son sommeil.
Puis il fut, à pas lents, sur le seuil de sa porte
Où, par hasard, filtrait un rayon de soleil.

Il vit un bel enfant riant avec malice.
Admirablement beau dans de frais atours verts.
L'Inconnu, dans sa main, tenait un blanc narcisse.
Et de jaunes coucous aux boutons entr'ouverts

Le voyageur avait un manteau de rosée
Négligemment jeté sur un jabot de fleurs ;
Sa figure enfantine était tout irisée
Par ces perles d'argent, semblables à des pleurs.

D'où viens-tu ? lui dit Mars. — Je descends du nuage
Qui m'a servi de char. — Enfant, pourquoi courir
Si tôt les grands chemins ? — Je t'apporte un message.
Mars lut, devint livide, et se sentit mourir.

De neige et de grésil, il chargea son échine ;
Son règne allait finir : demain il ferait beau !
Sur le feuillet tendu — pétale d'églantine —
Mars, tremblant, avait lu : Place à l'Avril Nouveau.

CAMILLE NATAL.

Digitized by Google

# AU LARGE...

Voilà bientôt un mois qu'ils ont quitté le port,
Sans pouvoir arriver au terme du voyage.
Partis du sud ; le vent souffle à peine, et du nord...
Un esprit de révolte a gagné l'équipage.

Le commandant, déjà, n'est plus le maître à bord
Et son dernier conseil lui valut un outrage :
Des Bretons, cependant, jadis toujours d'accord,
Mais qui, las de repos, ont perdu tout courage.

Il leur faut la tempête, à ces gars, l'ouragan,
Au lieu du calme plat, du ciel bleu, des jours vides,
De ces loisirs forcés, sur une mer sans rides.

Que le gros temps s'annonce et plus d'air arrogant,
Le péril unira la pauvre grappe humaine,
Tous entendront, soumis, la voix du capitaine !

JEAN PLÉMEUR.

Digitized by Google

# UN NOUVEL HOMMAGE

## A SAINT YVES

Nous venons proposer aux Bretons qui aiment saint Yves et à tous les dévots de saint Yves, en France et hors de France (il y en a partout), de rendre un nouvel hommage à leur grand et puissant patron : c'est de lui ériger un autel e une statue dans la basilique du Vœu National où il aura une place, si nous la demandons par des pétitions et des souscriptions assez nombreuses. Le plus illustre des saints Bretons n'y a-t il pas droit ? Le patron des avocats et des gens de justice n'a-t-il pas sa place marquée, au rang des autres patrons de corporations et des saints les plus éminents qui ont des trônes d'honneur à Montmartre ? Saint Yves, le savant universitaire, saint Yves, le défenseur de la veuve et de l'orphelin, saint Yves le justicier incorruptible, saint Yves « le miroir des ecclésiastiques », le curé accompli, le père des pauvres, l'appui et le conseil de tous, saint Yves n'est-il pas l'un des plus grands saints que la France ait jamais honorés, l'un des plus populaires, l'un des plus invoqués sur terre, l'un des plus exaucés au ciel ?

Les miracles éclatent de toute part, après sa mort. — « On peut affirmer qu'après saint Martin, écrit dom Guéranger, saint Yves est le thaumaturge de la France. » — « De la Bretagne aux Flandres et de Paris à Rome, disait naguère Mgr Freppel, à l'inauguration du monument de Tréguier, Yves de Kermartin reçoit les hommages des petits et des grands. Partout des confréries se forment en son honneur : les Universités et en particulier les Facultés de droit se placent sous son patronage : les Parlements, les Cours de justice implorent sa protection. » Des statues, des chapelles, des églises se dressent partout en son honneur. Paris, où il avait vécu dix ans, parmi les étudiants dont il était le modèle, Paris lui érigea un ora-

Digitized by Google

oire, dans le quartier des Ecoles, l'année même qui suivi sa canonisation : une confrérie d'ecclésiastiques et de gens de lois s'y réunissait fréquemment. Cette chapelle de la rue Saint-Jacques a disparu au commencement du siècle seulement.

La dévotion à saint Yves toujours très vivace en Bretagne n'est plus sans doute aussi florissante qu'autrefois, dans le reste de la France, mais ne serait-ce pas une œuvre pie que de la restaurer pour le bien des âmes, nous osons dire le bien public? Toutes nos principales gloires catholiques, anciennes ou nouvelles, doivent rayonner autour du Sacré-Cœur de Jésus, comme une émanation de sa grâce et un reflet éblouissant de son amour envers la France. Assurément saint Yves fut une de ces gloires-là, au XIII^e siècle. Qui ne serait surpris et même scandalisé de son absence dans le Panthéon chrétien élevé à Montmartre par la piété populaire? Mais la Bretagne, fidèle à saint Yves, ne saurait permettre une pareille omission. Nous faisons donc appel à ses enfants, qu'ils soient dans leur pays ou loin de leur pays. Que tous apportent leur signature et leur obole : le denier de la veuve sera reçu avec reconnaissance. Le clergé, le barreau, la magistrature (s'il y en a encore une), le notariat, les universités catholiques, les écoles viendront à la rescousse : Saint Yves n'est-il pas leur patron, comme jadis ? Ni le cœur, ni l'argent ne manqueront et nous verrons un jour à Paris un monument aussi beau qu'à Tréguier, pour l'honneur de saint Yves et la gloire de son divin Maître.

V^te Hippolyte Le Gouvello.

Nous espérons que cet appel sera entendu, et nous étudions les moyens de donner, au vœu formulé éloquemment par notre collaborateur, une prompte consécration. Les Bretons sont légion à Paris, ils doivent y vénérer l'image de leur patron, de ce patron qui, en pleine cité ouvrière, à Montmartre, plaidera pour son client le pauvre et étendra sur lui sa main protectrice.

O. de G.

Digitized by Google

# LES BRETONS AUX « SALONS »

Nous n'avons pas la prétention, dans le court espace qui nous est accordé, de faire l'éloge ou la critique de tous les exposants bretons des *salons* de 1901 : vingt pages de cette revue suffiraient à peine à cette tâche. Jamais la Bretagne artistique ne fut plus brillamment représentée. Nantes vient en tête, avec plus de peintres qu'aucune grande ville de France, Paris excepté ; Rennes suit de très près. Pour la sculpture, c'est Nantes encore qui occupe le premier rang. Mais il n'y a si petite ville de Bretagne, où l'art ne soit en honneur et coin si désert de la côte où les étrangers, à défaut des Bretons eux-mêmes, ne puisent des sujets d'inspiration.

C'est à la Société Nationale des Beaux-Arts que nous trouvons les deux œuvres les plus caractéristiques de la race et de la nature bretonnes. Nous voulons parler des *feux de la Saint-Jean*, de M. Cottet et de la *Procession* de M. Simon. Les paysannes aux traits durs enveloppées dans leurs capes, que nous montre M. Cottet ; les paysans d'allure hiératique qui suivent le dais dans le tableau de M. Simon ne ressemblent guère aux paysans d'opéra comique d'un *Pardon de Ploermel* quelconque, mais, dans leur rusticité naïve, ils ont gardé l'héritage de plusieurs siècles d'un dur labeur et d'une immuable fidélité aux traditions.

Nous nous sommes étendu sur Messieurs Simon et Cottet, nous aurions pu nous arrêter devant les *Pont-Labbéennes* de M. Piet, les *Lannionnaises* de M. Kœnnuig, parce que ces diverses œuvres débordent de sincérité : au même titre et dans une note plus aimable devons-nous citer la scène de *Pardon* de M. Deyrolle, qui, lui, est un Parisien de Bretagne et son portrait plein de saveur d'un de ses frères en talent, M. Alfred Guillou. Cette année, le peintre de Con-

Digitized by Google

carneau a deux tableaux de chevalet d'une jolie naïveté apprêtée : — *Pour la couronne* et *Jeune fille au lapin* — bien moins vignettes que leurs titres ne pourraient le laisser croire.

Deux excellents portraits doivent être mis hors pair, celui de Madame Constans, admirablement modelé par M. Paul Chabas, celui de M. Carlier, peint par M. Joseph Aubert avec la simplicité expressive des vieux maître hollandais.

M. Edgard Maxence est un chercheur de voies nouvelles, il s'y aventure heureusement avec *le livre aux œillets rouges* qui peut passer aussi pour un pastiche des primitifs italiens. Quant à son plafond, *les Papillons*, avec des parties délicatement traitées, il manque de la légèreté aérienne que l'on serait en droit de lui demander.

Citons maintenant, avec le regret de ne pouvoir y insister, la marine un peu âpre de madame Elodie Lavillette, vue prise à *Quiberon*, celle de M. Jousset que l'on reconnaît, à sa fine et blonde coloration, voisine de l'embouchure de la Loire ; un gracieux tableau de genre de M. Godeby, *La Fortune et le jeune enfant* ; une scène mythologique bien peinte de M. Chantron, *Les Nymphes s'amusent* ; *Une douce vision* de M. Douillard, sujet gracieux, exécution un peu fade.

M. Le Sénéchal de Kerdréoret fait des marines normandes, et M. Joubert des coins de paysages des environs de Paris ; nous le regrettons pour la Bretagne à laquelle M. de Penguern reste fidèle avec son *Coup de soleil sur la lande* où se révèle un aspect riant du Finistère et aussi M. Maufra dont *le Coup de vent* formidable, ébranlant les arbres d'alentour, n'a jamais soufflé qu'au bord de l'océan celtique.

M. Mesnager, qui exposait l'an passé une si délicate reminiscence de Trianon, a été gagné lui aussi par la majesté de la mer bretonne, *La côte de Mevez* est un bon début de mariniste. Si nous disons que M. Beauquesne demeure un de nos meilleurs peintres militaires et M. Baader un de nos plus gracieux peintres de genre, que MM. Cornillier, Bellet, Nobillet, Duvanel, Levreau, Ridel, M^lle^ Giquel mériteraient mieux qu'une sèche mention, nous en aurons à peu près fini avec les peintres bretons.

Digitized by Google

La sculpture se résume dans un artiste et dans une œuvre: Charles Le Bourg, nantais d'origine, expose le modèle en plâtre de la statue *de Jeanne d'Arc*, qui doit être érigée dans la ville où il est né. C'est une statue équestre de belle et fière allure qui ne rappelle aucune des *Jeanne d'Arc* déjà existantes. Le statuaire a représenté l'héroïne à Patay : on la sent sûre de la victoire ; bien campée sur sa selle, d'une main elle retient son cheval, tandis que de l'autre, en un geste plein d'enthousiasme et de confiance, elle fait flotter son étendard comme un appel et un signe de ralliement pour tous les courages qui se joignaient au sien. Vibrante de noblesse guerrière, elle donne l'impression d'une force non encore pressentie : la foi en la Patrie, qui devait naître de la haine de l'Anglais. Le Bourg, du talent duquel il n'y a plus à faire l'éloge, a su donner à la Pucelle une beauté inspirée sans être extatique, mâle sans être virile, double écueil que ses devanciers n'ont pas toujours évité. Statuaire blanchi sous le harnois, Le Bourg a produit là une œuvre pleine de vigueur et de sentiment dont tout artiste aurait le droit d'être fier.

J. LE BOUTEILLIER.

Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye, publiés d'après le manuscrit original, par G. Vallée et P. Parfouru. — Paris, Perrin et Cie, libraires-éditeurs, 1901.

Si les « Mémoires » ont foisonné au XVIIe et au XVIIIe siècle, ils sont assez rares au XVIe. Quand ils joignent à la saveur du style un véritable intérêt historique, ils deviennent des documents de haute valeur. Aucun de ceux qui liront les *Mémoires* de Charles Gouyon, ou, pour parler plus exactement, le *Brief discours* que ce seigneur consacre à la mémoire de Claude du Chastel, sa digne épouse, ne trouvera l'éloge exagéré.

Noble d'ancienne extraction, « enfant d'honneur » de Charles IX et du jeune roi de Navarre, Charles Gouyon, baron de la Moussaye, s'illustrait encore en épousant une descendante du célèbre prévôt de Paris, Tanneguy du Chastel. Toute la première partie de son *Brief discours* est une généalogie, puisée sans doute aux meilleures sources, de la famille de sa femme ; toute la seconde, un tableau de son bonheur conjugal, un récit de ses chastes amours qui, d'abord contrariées par la question religieuse, triomphèrent des obstacles pour ne se terminer qu'à la mort prématurée de celle qu'il nomme « sa très fidelle et loyalle amye ».

Le baron de la Moussaye ne tarit pas d'éloges sur le compte de sa femme ; il l'aime et l'admire à ce point qu'on peut s'étonner qu'il ait contracté une seconde union, après avoir professé une opinion bien diffrente de celle que La Rochefoucauld formulait ainsi : « Il y a de bons mariages, il n'y en a pas de délicieux. »

Non seulement les deux érudits collaborateurs, MM. G. Vallée et P. Parfouru ont minutieusement décrit, savamment analysé le manuscrit du *Brief discours*, que possède l'un d'eux ; mais ils l'ont accompagné de notes, de pièces justificatives, d'une table très complète des noms d personnes et de lieux et d'une série de trente-deux planches (portraits de personnages, vues de châteaux, *fac-simile* d'écritures anciennes) qui sont le commentaire vivant et animé d'un texte déjà attrayant par lui-même.



Digitized by Google

Un livre ainsi compris ne laisse aucune place à la critique. Les lecteurs regrettent seulement de n'avoir pas sous les yeux l'image de l'auteur et celle de l'idéale épouse que « pour tous les biens du monde il n'eust voulu fascher ».

C'est en Bretagne surtout que les *Mémoires* de Charles Gouyon, qui, au jugement motivé des éditeurs, se confondent avec le *Brief discours*, seront consultés et appréciés. Personnages et paysages sont bretons, presque sans réserve. Sauf les châteaux du Muret et de Ducey, résidences temporaires de Claude du Chastel, les nombreux manoirs dont il est ici question, ceux de la Moussaye, de Trémazan, de Fontenay, de Plouer, du Val-de-Guildo, de Miniac, de Coetquen, de Châteauneuf, de la Garaye, d'Espinay, de Vitré, de Quintin, appartiennent à la haute ou à la bassse Bretagne. Si nous mentionnons à part le château de Combour, c'est que deux siècles avant le plus illustre de ses hôtes, Châteaubriand, il vit Charles et Claude échanger des serments d'amour, préludes de l'union féconde d'où devaient naître onze enfants.

Nous ne doutons pas que l'excellente publication de MM. Vallée et Parfouru ne soit très favorablement accueillie. Le document original valait la peine d'être présenté avec ce luxe et cette coquetterie d'érudition. On nous montre qu'une idylle conjugale, toute parfumée des grâces naïves du vieux langage français, pouvait fleurir dans l'atmosphère troublée des guerres de religion ; et il nous plaît qu'elle se soit épanouie en Bretagne.

O. DE GOURCUFF.

* * *

LE FOLK-LORE DES PÊCHEURS, par Paul Sébillot. — Paris, J. Maisonneuve, éditeur, 1901.

Il y a vingt ans, pour mes débuts de critique littéraire à la *Revue de Bretagne*, je rendais compte d'un volume, *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, qui venait de paraître et recommandait le nom de son auteur aux amis de la Tradition. Depuis, M. Paul Sébillot n'a pas cessé d'écrire, et j'ai eu souvent l'occasion d'entretenir nos lecteurs de ses savantes et attrayantes publications, sans parler de cette *Bretagne enchantée* par laquelle il s'est révélé poète de valeur. Je me flatte d'être l'un de ses plus anciens et de ses plus fidèles appréciateurs ; je me réjouis d'avoir à présenter aujourd'hui son dernier livre, qui, comme la *Littérature orale*, fait partie de la jolie collection elzévirienne de l'éditeur Maisonneuve. Sur quarante volumes que compte cette collection, M. Sébillot en a donné pour sa part sept ou huit.

Digitized by Google

Et le dernier venu, *Le Folk-Lore des Pêcheurs*, mérite plus d'éloges qu'aucun des précédents; c'est une œuvre toute personnelle, encore que, pénétrée de l'esprit populaire, M. Sébillot a coordonné, relié les unes aux autres les centaines d'observations qu'il a recueillies, souvent par lui-même, sur le pêcheur, sa naissance, son mariage, sa mort, ses fêtes religieuses et profanes, ses superstitions, ses mœurs et coutumes, l'exercice du métier qu'il accomplit sur les bancs de Terre-Neuve ou dans les passes d'Islande, au péril de sa vie.

Si les coutumes des pêcheurs sont intéressantes, caractéristiques, leurs légendes, les contes qui les entraînent loin du monde réel, sont assez rares. M. Sébillot, à qui rien de la tradition la plus lointaine, la plus exotique n'est étranger, n'a glané, dans leur littérature orale, qu'un petit nombre de récits merveilleux. Pour les chansons, sa collecte se borne à une barcarole de Venise, à une chanson de Lesbos, à un refrain saintongeais que j'ai entendu chanter à des enfants :

A la pêche aux moules
Je n'veux plus aller, maman,

a quelques couplets flamands. Je lui indique une variante de la chanson du quartier-maître, qu'il cite d'après Alexandre Dumas : cette chanson qui commence ainsi s'agrémente, dans les marches militaires, de beaucoup de floritures :

Il était une frégate } *bis.*
Et l'on larguait les ris }
Qui s'nommait *Danaë*
Larguez les ris dans les basses voiles
Qui s'nommait *Danaë*
Larguez les ris dans les huniers.

C'est l'histoire connue du matelot qui seul échappé du naufrage, parce qu'il savait nager, aborde à un rivage inconnu, est aimé d'une princesse, etc.

M. Paul Sébillot est admirablement renseigné, autant que M. Le Goffic lui-même, sur les hommes et les choses de la mer bretonne ; le sentiment religieux, si intense, si profond chez les pêcheurs de nos côtes, sollicite longuement son attention, et il énumère les saints patrons de la pêche; il décrit (en s'aidant de ce livre savoureux, le *Guionvac'h* de Dufilhol), un baptême, une bénédiction de bateau avec autant de soin qu'une construction ou un lancement.

Digitized by Google

Si l'auteur avait mentionné des œuvres de fantaisie dans la petite bibliographie qui précède son *Folk-Lore des Pêcheurs*, il aurait eu, sans doute, un souvenir pour les romans nautiques d'Eugène Sue, ceux d'Edouard Corbière et les *Amours jaunes* de l'autre Corbière, Tristan, où le pêcheur breton a sa place. Mais, prenant tout ce qui était et rien que ce qui était adéquat à son sujet, il a fait un livre où tout se tient et s'enchaîne, qui, composé avec ordre, se lit d'un bout à l'autre sans fatigue et n'écrase pas un instant le lecteur sous l'immense érudition dont il l'a remplie.

O. DE GOURCUFF.

* * *

*Sous le Cercle Polaire.* — LE NAVIRE-EGLISE-HÔPITAL, par P. Giquello, ancien aumônier des Œuvres de Mer. — Tours, maison Mame. S. D (1901).

Nos lecteurs ont toujours présentes à la mémoire les pages émouvantes sans emphase et colorées sans faux éclat qui ont paru dans la *Revue de Bretagne* sous ce simple titre : *Dans la mer d'Islande*. Ils se réjouiront avec nous que la grande maison d'édition Mame publie aujourd'hui le *Journal de mer* de M. l'abbé Giquello et le répande ainsi dans la France et dans le monde.

Quoique l'esprit d'observation, nuancé tour à tour de mélancolie bretonne et de belle humeur gauloise, les qualités d'écrivain et le sens du pittoresque se retrouvent à chacune de ses pages, l'œuvre vaut surtout par le côté religieux et moral. Homme de foi, homme d'action, l'aumônier du *Saint-Paul* raconte simplement sa vie d'apôtre portant, à travers mille dangers, les consolations spirituelles aux pauvres marins perdus dans la nuit noire.

Maint passage du livre s'élève, sans y prétendre, à l'éloquence qui vient de l'âme et arrive au beau par le chemin du bien. Lisez « la messe au bord du navire de guerre », la pénétrante analyse des lettres de marins, l'adjuration aux sans-patrie ou cette phrase tombée d'un cœur endolori : « Il faut partout se résigner à porter sa croix, on arrive tout au plus à « la jeter d'une épaule sur l'autre — ce qui ne délasse pas, mais les « meurtrit toutes deux. »

Les paysages de cette Islande (désespoir des navigateurs, *ultima Thule*) se détachent en plein relief sur la trame du récit. La description du soleil de minuit, succédant à une poétique évocation des feux de la Saint-Jean en Bretagne, atteste chez le voyageur des facultés d'artiste. *La Bretagne !* L'abbé Giquello ne l'oublie jamais, les gars de Paimpol n'ont

Digitized by Google

pas besoin de la lui rappeler ; se trouve-t-il avec des Dunkerquois, cet aveu lui échappe : « Je leur ai parlé de mon mieux ; mais voilà, avec les Bretons, le cœur y était peut-être davantage ! » Je suis sûr que les Dunkerquois ne s'en sont pas aperçus.

Sous le titre synthétique « Navire Eglise-Hôpital » et sous une couverture semée de fleurs du Nord, le *Journal* de M. l'abbé Giquello va commencer un autre voyage et conquérir le grand public. Il s'est grossi chemin faisant, de précieux appendices sur la *Grande Pêche* et les *Œuvres de mer ;* il s'est orné d'images, de reproductions de photographies, où revit, sous des aspects variés, la merveilleuse et effrayante nature boréale ; il nous fait faire connaissance avec l'aumônier et le docteur du *Saint-Paul*, nous montrant, à côté du portrait du médecin des corps, celui du médecin des âmes.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

ETUDES ET PRÉLUDES, par R. Vivien. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1901.

Je crois que c'est un livre de début ; mais le poète, déjà maître de son instrument, n'a pas butiné sans profit dans le jardin fleuri de la poésie amoureuse de tous les temps.

Le livre de M. R. Vivien est, en effet, un livre d'amour : plus des trois quarts des pièces qui le composent nous rendent l'écho, le reflet aussi, des joies et des peines amoureuses, car il y a, chez notre poète, du peintre qui cherche le motif d'art et du musicien qui trouve prétexte à la chanson Sur un sujet vieux comme le monde, il ne pouvait innover ; son mérite réside dans une forme distinguée, nullement entachée de décadentisme, et sa mièvrerie même n'est pas sans grâce. Quant à l'originalité de son inspiration, elle apparaît dans quelques morceaux d'une singulière franchise, *Lucidité*, par exemple, où s'exprime énergiquement le regret d'un amant « possédé d'une indigne tendresse », eût dit Alceste.

Je ne doute pas que, dans un prochain recueil, M. R. Vivien, n'épure sa pensée et n'élargisse son horizon ; rimant moins de ces piécettes amoureuses qui sont toujours, avec des parfums plus compliqués, des *bouquets à Chloris*, il aura tout à fait le droit de s'écrier :

Je te méprise enfin, souffrance passagère !
J'ai relevé le front, j'ai fini de pleurer,
*Mon âme est affranchie*, et ta forme légère
Dans les nuits sans repos ne vient plus l'effleurer.

Digitized by Google

« Affranchir son âme », c'est un noble but, et si M. Vivien nous donne, à l'avenir, plus de poésies comme son grave et doux *Sourire dans la mort*, il sera digne d'atteindre ce but. Je m'empresse d'ajouter que ses *Etudes* sont tracées d'une main ferme et que ses *Préludes* sont mieux que des promesses de talent. O. DE GOURCUFF.

*
* *

*La Revue du Bien*, voilà, sans doute, un beau titre ; le programme que nous a tracé son directeur, l'excellent poète Marc Legrand, et les efforts heureux qui se manifestent déjà en ce premier numéro, nous prouvent que le titre n'est point trompeur. *La Revue du Bien dans la Vie et dans l'Art* veut montrer à ses lecteurs ce qu'il y a de meilleur dans l'homme et dans l'écrivain ; les encouragements qu'elle a reçus, les collaborations qu'elle s'est assurées lui permettront d'atteindre ce noble but, et de réagir autant contre une indifférence coupable que contre un pessimisme malsain. Sous deux rubriques loyalement remplies « Le Bien qu'on fait », « Le Bien à faire », la *Revue* enregistrera de belles actions et donnera de bons exemples. Dirigée par un poète à l'inspiration saine et franche, elle devait être aussi la *Revue du beau* ; des vers d'Emile Blémont, un conte de Sienkevicz, le triomphateur de *Quo Vadis*, commencent à lui donner ce double caractère. Nous lui souhaitons prompt succès et longue vie. Elle nous offre un réconfortant spectacle, celui d'hommes de bonne foi, qui, ne désespérant pas de l'avenir de l'humanité, cueillent dans les jardins de la vie les *fleurs du bien*. O. DE G.

*
* *

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, par Albert Soubies. — *Belgique* (Le XIXe siècle). — Paris, Librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur, 1901.

Au point de vue de l'art musical, M. Albert Soubies ne juge aucun pays plus favorablement que la Belgique ; et il donne les raisons de ce qu'on peut appeler, non pas une préférence (il tient la balance égale entre toutes les nations), mais une sympathie éclairée. C'est, en effet, une terre d'élection pour la musique, celle qui vit naître et se développer, dans le cours d'un siècle, des compositeurs comme Grisar, César Franck, Peter Benoît, des écrivains musicaux comme Fétis, Gevaert, Kuffrath, des exécutants comme Vieuxtemps, Servais, Ysaye. Je nomme seulement quelques-uns des artistes qui ont forcé l'admiration, M. Albert Soubies leur consacre plusieurs pages, résumant leurs glorieux travaux

Digitized by Google

avec son élégante précision habituelle ; mais il n'oublie aucun de leurs contemporains moins illustres, et telle œuvre oubliée, tel maître méconnu lui permettent de mieux expliquer, comme il dit, que la musique ait tenu, au XIXe siècle, « une large place dans les préoccupations du public belge ». Il se montre, à l'occasion, très au courant de la littérature de nos voisins, associant les noms de Maeterlinck, Verhaeren, Rodenbach, aux noms d'autres poètes, ceux de la musique, et il démontre à merveille, à la fin de son charmant petit livre, que la Belgique occupe, entre l'esprit français et l'esprit allemand, une situation privilégiée.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

BLOND MARQUIS, romance, poésie de Camille Natal, musique de G. Mercier. Pottier. Prix net 1 fr. 50. J. Hamelle, éditeur, 22, boulevard Malesherbes Paris. Envoi franco contre mandat ou timbres.

Qu'il est donc réussi le joli menuet chanté qui a pour titre *Blond Marquis !*

*Qu'il est charmant, le blond Marquis !*

dit la poésie ; et que charmante est la musique ajoutons-nous, sans crainte d'être démenti par les connaisseurs.

Aux sons de ce menuet — pastiche fort réussi de la musique ancienne, — on croit voir le blond marquis lui-même danser, avec sa perruque poudrée et son jabot en dentelle, cette danse chère à nos grand'pères.

*Blond Marquis* est un succès. Lecteurs, n'hésitez point à vous procurer cette romance. La poésie est extraite de la *Gerbe d'Œillets* de Camille Natal, éditée par Chamuel, 55, rue de Savoie, Paris. (1 fr. 50). Ce volume a été couronné par la Société de l'Encouragement au Bien. La seconde édition est encore sur le point d'être épuisée.

*
* *

BAL CHAMPÊTRE, poésie de Camille Natal, musique de M. Nepveur. E. Weiller, éditeur. Paris. Prix : 1 fr. 50.

Musique gaie et facile d'un compositeur de beaucoup d'avenir. La poésie est également extraite de la *Gerbe d'Œillets*.

Digitized by Google

En Dansant la Pavanne, poésie de Camille Natal, musique de F. Chantaize. L. Gregh, éditeur, 78, rue d'Anjou, à Paris. Prix net 1,50, envoi franco contre mandat ou timbres.

Dans le vieux salon vert
On danse une pavanne,
Et le page Robert
Sourit près de Suzanne, *etc.*, *etc.*

Sur la pavanne, poésie, le compositeur a adopté une musique *tempo du pavanne*, tout à fait charmante. La mode est à ce genre ancien et la mode a raison, surtout quand ce sont des œuvres de talent. F. Chantaize le compositeur, qui signa déjà plusieurs romances délicieuses est un compositeur de talent. *En Dansant la Pavanne* va se trouver sur tous les pianos. C'est une *nouveauté*, car cette romance sort de presse. Les professeurs seront heureux qu'on la leur signale pour leurs élèves, et les chanteurs, pour leurs concerts.

. . . . . .
Le jeune et beau Robert
Sourit près de Suzanne
Dont le cœur s'est ouvert
En dansant la pavanne.

Ils rêvent d'avenir,
Invoquant l'Espérance;
Le ciel peut les unir
Ces deux amis d'enfance.

Les paroles, on le voit sont de celles qui peuvent être chantées par tous et par toutes ; et la musique, nous ne saurions trop le répéter, est vraiment délicieuse.

***

Ma Treizième Entrevue (monologue). par Camille Natal, Chamuel, éditeur, 5, rue de Savoie. — Paris, prix : 1 fr. Envoi franco contre mandat ou timbres.

Nous sommes heureux d'annoncer un nouveau monologue de Camille Natal : *Ma Treizième Entrevue*, qui a les mêmes qualités d'entrain que ses frères aînés : *Presque mariée* et *Plume brisée*. Les monologues pour jeunes filles et jeunes femmes sont très rares. Camille Natal s'efforce de combler cette lacune et elle y réussit pleinement. Lisez *Ma Treizième Entrevue* et vous serez de cet avis.

---

*Le Gérant :* R. LAFOLYE.

---

Vannes. — Imp. LAFOLYE, Frères.

Digitized by Google

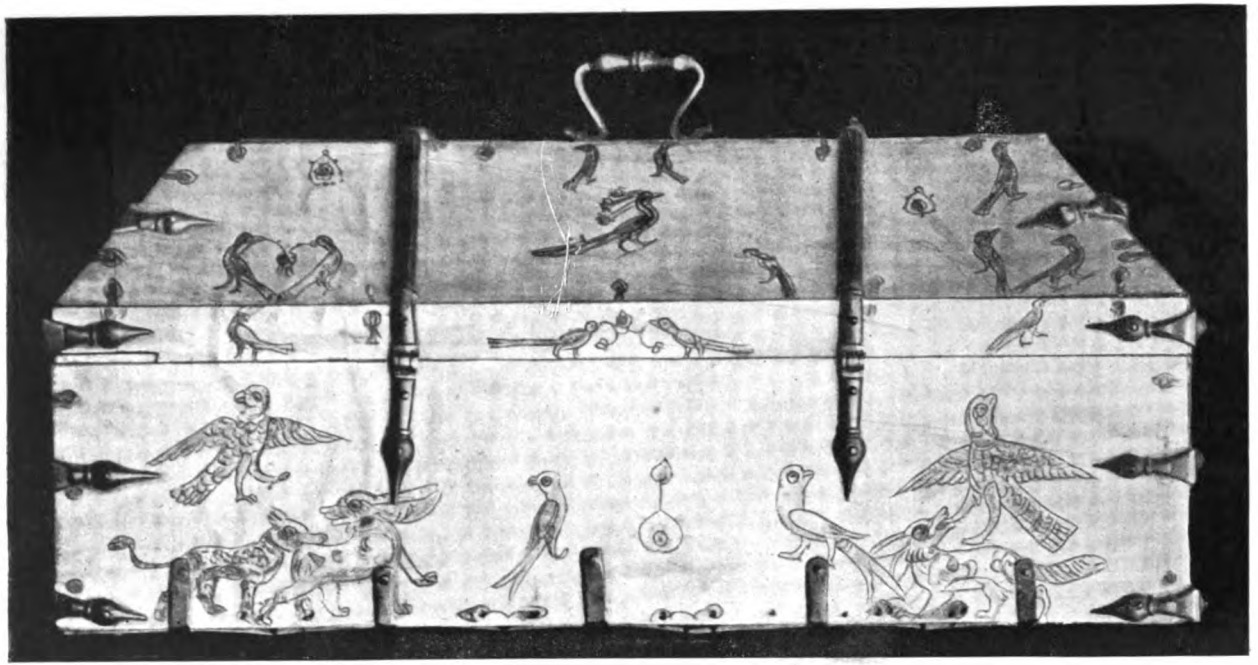

COFFRET EN IVOIRE DE SAINT TUGAL DE LAVAL

Digitized by Google

Digitized by Google

# LES RELIQUES DE SAINT TUDUAL

## ÉVÊQUE DE TRÉGUIER[1]

Au IXe siècle, lorsque les évêques et les moines de Bretagne emportèrent en toute hâte les reliques de leurs saints pour les soustraire aux Normands envahisseurs, il ne resta rien à Tréguier de celles de saint Tudual. La troisième légende, rédigée au XIe siècle, fait à deux reprises allusion à la présence des reliques du saint[2], mais il semble que le souvenir de celles-ci se soit effacé ensuite de la mémoire, ou qu'elles aient disparu dans l'un des pillages qui désolèrent le pays pendant les guerres de la Ligue, car il faut descendre jusqu'au XVIIe siècle pour en constater la présence à Tréguier; et, cette fois, on apprend que la relique de saint Tudual avait été donnée par le Chapitre de Chartres.

En 1620, la cathédrale de Tréguier n'avait qu'un bras « de monsieur saint Tugdual » ainsi que le constate un inventaire rédigé à cette date. Ce reliquaire fut sauvé lors du grand incendie qui, en 1633, détruisit la plus grande partie du Trésor. Nous avons à ce

[1] V. la notice que j'ai consacrée à la plus ancienne vie de saint Tudual, en 1884 dans les Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France; ainsi que l'étude sur les trois légendes du saint, par Arthur de la Borderie, Paris, Champion, 1887.

[2] D'abord à propos d'un jeune homme noyé et rappelé à la vie : « Dum « baccatur plebs talia, quidam clericorum sœpedicti sancti reliquiis defuncti « signat ora. Ad quarum tactum adolescens surgit a feretro ». — Plus loin, il s'agit d'un incendie et le fait est daté par la présence de l'évêque Martin (milieu du XIe). « De domo enim, jam magna ex parte cremata nulla habeba- « tur cura. Presul itaque manu silentium indicens, securitatem monet. Dein « sanctissimi Tutguali reliquiis quas secum curationis causa infirmantium « ferebat, signans aquam, sanctamque invocans Trinitatem incendium spargit. « Qua non etiam ad trabes pervenient, jam victor per aera volvens flammarum « globos extinguitur ignis, ac si maximi perfunderetur impetu flaminis. »



Digitized by Google

sujet le témoignage de Jean de Trévou, s^r de Balloré[1]. En 1635, l'évêque de Tréguier s'informait du culte rendu à saint Tudual dans la cathédrale de Chartres ; 38 ans plus tard, lorsque l'on pensait à imprimer les offices de saint Yves et de saint Tudual, M^re Le Roux, recteur de Plougonver, écrivait au chanoine Isambert, à Chartres, une lettre qui a sa place ici.

« Mons. Permettez-moi de vous demander encore une chose au « sujet de nostre patron S. Tugdual dont on va enfin imprimer « l'office avec celui de S. Yves. J'ai leu dans quelques mémoires « imprimés et manuscrits que vous en avez le chef dans le Trésor « de vostre église et je l'ai mis dans la 6^e leçon de son office. Ce « pendant nostre Chapitre prétend en avoir aussi ce même chef. Je « vous serais obligé si vouliez bien me donner quelque éclaircissement « là dessus, comme aussi de m'informer s'il est vray comme je l'ai « entendu dire à quelques particuliers de ce diocèze que nous « n'avons icy des reliques de S. Tugdual que ce qu'il plut à vostre « Chapitre d'envoyer, il y a quelques années, à un de nos évêques. « Voici les termes dont je me sers à propos de tout cecy : Sacras ejus « reliquias, Danis Trecorum nono saeculo vastantibus, Goveranus « episcopus aufugiens Carnutum asportavit ubi etiam nunc caput « videtur. » — A Morlaix, en Basse-Bretagne. le 1^er septembre 1703[2].

L'os du bras de saint Tudual a été conservé à Tréguier jusqu'à la Révolution ; à cette date le reliquaire en argent fut envoyé à la fonte, mais la relique elle-même, soustraite au pillage et cachée fut, plus tard, rendue à la Cathédrale. On la déposa dans un bras en bois doré après avoir été préalablement reconnue, le 28 avril 1801, par M. Garat de Saint-Priest, grand vicaire, assisté de plusieurs ecclésiastiques parmi lesquels se trouvait M. de la Motte-Rouge, ancien

[1] « Fors un bras d'argent auquel sont les reliques du bienheureux saint « Tugdual patron de laditte esglise, trouvé au milieu et au plus fort de l'em- « brasement, et l'auroient retiré et remarqué tout entier sans que ledit feu y « eust faict auchune fraction ny offense, ce qu'avons veu en présence des dicts « sieurs chanoines et de tous les assistans estre véritable ; ce qui ne peult estre « que par une divine grâce spécialle et miracle tout particuliers, nous ayant « asseurés, lesdicts chanoines, que ledict bras estoit audit endroit de ladite presse « qui a esté brûlée. » (Arch. des Côtes-du-Nord.)

[2] Extr. des rég. capitul. de Chartres.

Digitized by Google

chanoine. Le 25 avril 1809, l'évêque de Saint-Brieuc constata de nouveau l'authenticité de cette relique qui est aujourd'hui conservée dans la même châsse que le chef de saint Yves.

De son premier évêque la cathédrale de Tréguier ne conserve donc que cette relique et une sculpture en bois, sur une stalle du chœur qui le représente au moment où il dompte le monstre marin qui dévorait ses paroissiens dans le voisinage du monastère récemment fondé par lui[1].

STALLE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

Revenons maintenant à l'exode du dernier quart du IXe siècle et suivons les pieux fugitifs à leur première station, Chartres.

Le plus ancien témoignage de la présence des reliques de saint Tudual à Chartres est dans la troisième vie du saint dont Ar de la Borderie place la rédaction à la seconde moitié du XIe siècle : « Quibus (reliquiis) partim Landonicum usque hodie celebre habetur

[1] 3me Vie de saint Tudual, § 7. — L'inventaire dressé par le sieur de Balloré mentionne « une image de M. saint Tugdual marchant sur un dragon avecq une « tiare papalle, ayant le bout de sa crosse rompu et destaché tenant seulement « à un fil. »

Digitized by Google

« castrum, nec non et felicissimi capite patroni gloriatur Carnutum. »

Une chronique de la fin du XIII^e siècle conservée à la Bibliothèque de Chartres parle de la présence des reliques de notre saint dans le Trésor de la Cathédrale Des bréviaires du XIV^e siècle mentionnent sa légende ; l'un d'eux provenant de la paroisse de Morancez à laquelle il aurait été donné en 1394 paraît l'avoir emprunté à la seconde Vie en l'abrégeant considérablement ; dans un autre bréviaire, de la fin du même siècle, l'emprunt est à peu près complet.

Les bréviaires imprimés de 1661, 1783, 1864 mentionnent l'office de saint Tudual au 30 novembre, semi-double : aujourdhui le souvenir de l'évêque breton n'est guère connu des personnes qui lisent le bréviaire.

En 1665, l'évêque de Tréguier demandait au Chapitre de Chartres des détails sur les reliques de saint Tudual et sur le culte dont elles étaient honorées ; le 10 novembre on lui répondait : « Sub arca « retro majus altare servantur in capsis sex corpora seu reliquiae « sanctorum inter quas est capsa in qua conditur corpus sancti « Tugdualdi, episcopi Lexobiensis nunc Trecorensis, cujus festum « quotannis in dicta nostra ecclesia et diocesi Carnotensi die secunda « mensis decembris semi duplex celebratur et in honorem dicti « sancti Tugdualdi, in illa die ante dictam capsam accenditur lumi- « nare cereum urens tota die, et ob reverentiam dicti festi nulla « fit congregatio Capitularis, quod fideliter testamur» .

La châsse à laquelle il est fait allusion a été décrite d'une manière assez détaillée par le chanoine Estienne en 1682 ; elle était en argent doré ; M. de Mély a reproduit cette description dans le *Bulletin monumental*[1]. L'analogie que l'on peut constater de cette châsse avec celle dont nous parlerons plus bas à propos de Laval permet de penser qu'elles dataient toutes deux du XIV^e siècle[2]. Il est regrettable que le chanoine Estienne n'ait pas pu donner une transcription plus exacte de l'inscription signalée sur l'un des « côtés de la couverture ».

Lors de la Révolution, toutes les reliques conservées à Notre-Dame

[1] 51^e Volume, 1885.

[2] On ne doit pas négliger de rappeler ici la notice publiée en 1892, dans cette *Revue* par Lucien Merlet sous le titre de « *Une Colonie de Bretons à Chartres.* »

Digitized by Google

de Chartres furent jetées en une fosse creusée dans un ancien cimetière près de la cathédrale, et recouvertes d'une couche de chaux vive. A la suite d'une exhumation faite avec le plus grand soin en 1816, on put retrouver les reliques de saint Piat avec une certaine quantité d'ossements, impossibles à identifier ; ils ont été recueillis dans une châsse déposée dans la chapelle de Vendôme. Il est probable que des reliques de saint Tudual se trouvent dans ce dépôt.

C'est à Laval que le culte de saint Tugdual eut le plus de notoriété ; c'est dans cette ville que l'on peut, aujourd'hui, voir encore de ses reliques. Et cependant la présence de celles-ci ne commence à être mentionnée qu'au commencement du XVe siècle, lorsqu'elles furent transportées, disait-on, de la chapelle du château, dans la chapelle du Bourg qui devint la collégiale de saint Tudual et la chapelle seigneuriale.

Il est à noter que le martyrologe du diocèse du Mans, document du XIIIe siècle, qui a pour base le martyrologe d'Usuard avec addition des Saints Manceaux ou honorés dans le Maine, ne mentionne pas le saint breton ; il ne figure pas non plus dans les bréviaires du XVIe siècle et il faut arriver à celui de 1693, édité par Mgr de la Vergne de Monthenard de Tressan, qui reconnut l'authenticité des reliques en 1774 et qui en prit un fragment, destiné à être incrusté dans sa crosse, pour trouver un office de notre saint qui, cependant, était récité dès 1605[1].

J'ai pu, en effet, consulter une plaquette de la Bibliothèque de Laval dont voici le titre : « Officium divinum quod recitatur in B. « Tugali Trecorensis episcopi et confessoris festo et per ejus octavas, « nec non in ejus translatione, ex manuscriptis codicibus ecclesiæ « Lavalensis dicti confessoris descriptum Rhedonis apud Petrum « Marcigen Typographum et bibliopolam, M. D. C. V.

Dans cette plaquette, l'office de saint Tudual est emprunté à la Vie du saint du XIIe siècle en y changeant un mot :

[1] Cet exemplaire appartenait en 1676 au sous-prieur Pierre ; il contient cinq pages manuscrites dans lesquelles un jésuite, du nom de Pierre, discute sévèrement les leçons de l'office.

Digitized by Google

| LAVAL | 3me Vie |
| --- | --- |
| Inter quos Germanus qui Trecorensis ea tempestate presul habebatur exultatus ossa Tugali asportavit quibus partim *Lavalis* usque hodie celebre habetur castrum, nec non et felicissimi capite patroni gloriatur Carnutum. | Inter quos Guvernanus qui Trecorensis ea tempestate presul habebatur exultatus ossa Tutguali secum asportavit quibus partim *Landonicum* usque hodie celebre habetur castrum nec non et felicissimi capite patroni gloriatur Carnutum. |

Les historiens locaux s'accordent à dire qu'entre 1399 et 1407, les reliques de saint Tudual, conservées au château de Laval dans une chapelle dédiée à Notre-Dame, qui aurait été fondée par Gui V de Laval et Anne d'Angleterre, sa femme, au XIIe siècle, furent transférées dans la chapelle Notre-Dame du Bourg-Chevreau, où le seigneur du lieu fonda une collégiale sous le vocable du saint breton. A cette époque, le sire de Laval était Gui XII « prince merveilleusement devôt aux églises » Anne, sa fille, et son gendre et successeur Jean de Montfort (Gui XIII) continuèrent et complétèrent son œuvre particulièrement en ce qui concernait la Collégiale.

Je ne suis pas éloigné de croire que cette translation de reliques n'eut pas lieu, et que la Chapelle Notre-Dame du Château et celle de Notre-Dame de Bourg-Chevreau ne faisaient qu'une même fondation; autrement dit que cette dernière fut toujours la chapelle castrale. A l'appui de mon opinion, je rappellerai un passage de la charte de Gui V (milieu du XIIe siècle) mentionnant » capella sua que sita est juxta *aulam suam* villa « Lavallensi ». Remarquons qu'en 1453, Anne de Laval, à propos du droit des chanoines de faire du bois mort dans ses forêts, cite un passage de la charte de 1170 comme extrait « de l'acte de fondation de Saint-Tugal ».

Je crois qu'en l'absence de textes à retrouver, il n'est pas en ce moment possible de dire quand et à quelle époque des reliques de saint Tudual furent déposées à Laval. Les traditions locales ne peuvent permettre de conclure à cet égard. Les uns prétendent que l'évêque de Tréguier, reconnaissant de l'accueil bienveillant du seigneur de Laval, lui en avait laissé quelques fragments ; mais le château de Laval existait-il à la fin du IXe siècle et à qui appartenait-il ?

Digitized by Google

D'après une autre tradition, le diacre qui portait les reliques fut miraculeusement arrêté sur le pont et, ne pouvant avancer, dut séjourner dans un lieu où le saint témoignait sa volonté de rester. — Cette légende était connue à Châteaulandon qui tenait de Laval tous les souvenirs relatifs à saint Tudual.

De la Collégiale relevait une paroisse qui n'avait pas de circonscription définie ; ses paroissiens étaient le personnel du haut et du bas chœur, ses serviteurs, le bedeau, les nobles et gentilshommes portant armes et autres gens de guerre, même non originaires de Laval, mais demeurant dans la ville et faubourgs.[1]

Ce détail vient corroborer l'opinion que j'ai émise plus haut, à savoir qu'avant de devenir la Collégiale de Saint-Tugal, la chapelle Notre-Dame du Bourg-Chevreau avait été la chapelle des seigneurs de Laval. Pendant le cours du XV^e siècle, les seigneurs de Laval et principalement Anne de Laval, veuve de Guy XIII, donnèrent un grand développement à la collégiale et au culte de saint Tudual. C'est à Anne de Laval, morte en 1485, et ensevelie à Saint-Tugal que l'on doit le reliquaire et la verrière dont je parlerai plus loin. Il est à remarquer que cette rénovation du culte de saint Tudual semble correspondre à ce qui se passa à Chartres et que, ainsi que je l'ai dit plus haut, la châsse signalée dans la cathédrale de cette dernière ville était contemporaine de celle de Laval.

Lorsque l'église de Saint-Tugal fut fermée le 25 janvier 1791, l'orfèvre Lasnier rédigea l'inventaire de l'argenterie dans lequel on constate que la châsse pesait 12 marcs d'argent ; tout fut fondu, mais les reliques furent sauvées par le s^r Bourny, ancien sacristain : elles étaient dans un coffret en ivoire entouré d'un ruban de soie portant le sceau de l'évêque du Mans. Nous reviendrons sur ce coffret. L'ancienne collégiale a disparu ; sur son emplacement on construisit la bibliothèque publique de Laval. Les reliques furent déposées dans l'église de la Trinité dont le patron secondaire, saint Tudual, fut désigné par l'évêque du Mans.

Nous avons vu qu'en 1665 l'évêque de Tréguier s'informait, à

[1] Cf. Isid. Bouillier. *Recherches historiques sur l'église et la paroisse de la Trinité de Laval.*

Digitized by Google

Chartres, des reliques et particulièrement du sort du chef, ainsi que du culte de saint Tudual ; il demanda aussi à Laval, et, en 1669, le sieur de la Grève, chanoine de Saint-Tugal, fournit les détails suivants dans une note conservée aux archives de la cathédrale de Tréguier.

« Jésus et Maria. Du lundy 5 avril 1669, à Laval, en l'église collégiale de Saint-Tugdual, dit Tugual.

« Il y a une grande châsse d'environ deux pieds de longueur, deux de hauteur sur un de largeur, couverte en dos d'asne, qui est revêtue de plaques d'argent ; elle est élevée au-dessus du grand autel, au milieu et posée de sa longueur. Du bout de l'Evangile ou de la sacristie il y a une sainte Vierge qui tient son enfant en ses bras, du bout de l'epistre il y a un évêque dépeint comme saint Nicolas. Du costé qui regarde le grand autel, il y a trois évêques, saint Tugdual tient le milieu la tiare en teste et la croix à la main : à l'opposite qui regarde la grande vitre sont trois saints et il n'y a aucune inscription ny écriture à ladite châsse.

« La tradition veut que laditte châsse soit remplye d'ossements saints et particulièrement de saint Tugdual et n'a esté ouvert de mémoire d'homme[1], ainsy on ne sait si le cheff y est ; leur office étant le jour de la translation dit qu'il est à Chartres et, à Chartres, il n'en est fait aucune mention. De plus il y a en ladite église un petit reliquaire où il y a une relique dudit saint que les femmes grosses vont vénérer pour estre délivrées de leurs enfans ».

A la suite, le chanoine de la Grève fait une longue description de la grande verrière placée derrière le maitre autel, donnée par Anne de Laval. Je l'ai publiée dans le *Bulletin Monumental*. Cette belle page de verre, dont il ne reste rien, reproduisait la légende de saint Tudual[2].

Les reliques du saint, exposées aujourd'hui dans la cathédrale, ancienne église de la Trinité, se composent d'un radius, d'un cubitus.

[1] Le trésor de la Collégiale possédait en outre des reliques de saint Etienne, saint Laurent, sainte Agathe, sainte Catherine, saint Sébastien, saint Vincent Ferrier, ainsi qu'un reliquaire contenant une parcelle de la Vraie-Croix.

[2] M. l'abbé Allain a aussi reproduit la description de cette verrière dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, mars 1901.

Digitized by Google

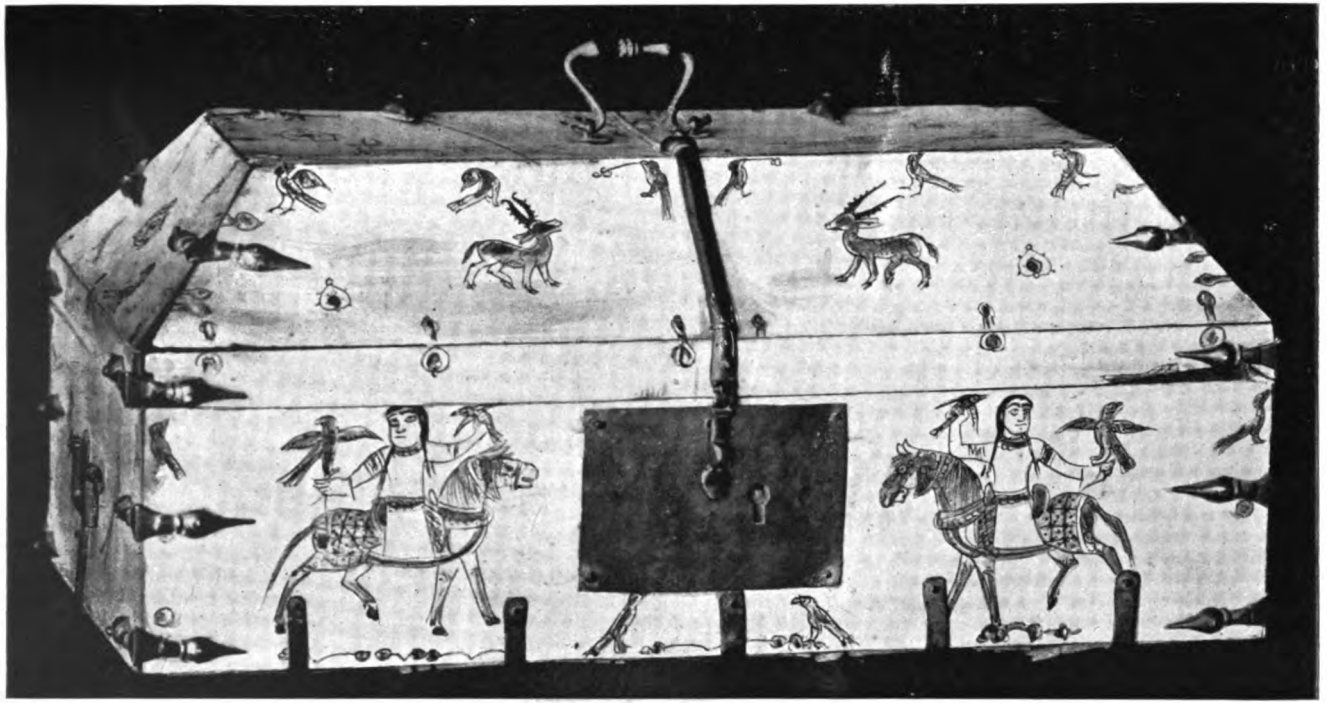

COFFRET EN IVOIRE DE SAINT TUGAL DE LAVAL

Digitized by Google

Digitized by Google

d'un tibia et d'os du bassin ; ils reposent dans un reliquaire moderne, de style gothique, en cuivre doré. De la châsse en argent, fondue lors de la Révolution, il semble qu'il ne reste que ce qui était contenu dans le coffret en ivoire dont il est question plus haut.

Ce coffret, en forme de tombeau, formé de plaques en ivoire juxtaposées et assemblées par des attaches de cuivre, est garni à l'intérieur d'une étoffe de coton blanc dite zondenidji ; son origine persanne est incontestable et il peut remonter au XIII^e siècle. Il a o^m33 de longueur, o^m16 de profondeur et o^m18 de hauteur.

La Perse, par le commerce, expédiait un peu partout des objets de ce genre qui étaient singulièrement recherchés : peut-être est-il permis de supposer qu'il appartint à Anne de Laval qui s'en défit pour contenir des reliques du saint breton auquel elle témoignait une dévotion particulière. A l'appui de cette hypothèse, on peut observer que le coffret n'avait jamais été ouvert avant 1674, date à laquelle les reliques furent reconnues par Mgr de Tressan.

Sur chaque face et sur son couvercle, le coffret est orné de dessins gravés au trait en noir et rehaussés de couleur verte et de dorure. Sur la face antérieure, de chaque côté de la serrure qui est moderne, on voit un fauconnier, à cheval, tenant sur le poing gauche un faucon et, de la main droite, un oiseau, probablement le produit de sa chasse ; ces fauconniers sont assis sur des selles garnies de housses vertes en feutre brodé, appelées berconstouvan ; ils ont des bracelets et des ceintures dorées, le faucon est également doré, l'autre oiseau est vert. Les autres côtés du coffret sont ornés d'animaux et de sujets de chasse : on remarque des bouquetins guettés par des oiseaux de proie, ou poursuivis par des guipards, un loup ou une hyène se jetant sur un lièvre, un faucon saisissant un renard, des paons, des perruches, des perroquets[1].

La présence à Châteaulandon des reliques de saint Tugdual est établie par la légende du XII^e siècle dont j'ai cité, plus haut, un passage. Un manuscrit anonyme de la Bibliothèque de Fontainebleau

[1] Il m'a été assuré que l'on avait disposé de ce coffret en faveur d'une personne qui avait témoigné le désir de le posséder ; le fait serait regrettable, car il semble que l'on eut dû le conserver précieusement et le déposer dans la nouvelle châsse.



Digitized by Google

mentionnait que les moines de Saint-Séverin, menacés par les Saxons, en 774, se seraient réfugiés, en emportant la châsse en argent de leur patron, sous la protection du château dans une chapelle construite à la hâte et dédiée à saint Etienne. En 1195, il y avait dans cette ville une « ecclesia sancti Tudualdi » dont le roi Louis VI attribuait les annates, ainsi que celles de Saint-Séverin à l'abbaye de Saint-Victor à Paris[1]. Plus tard, en 1151, lorsque Saint-Séverin fut érigée en abbaye, le roi Louis lui adjoignit Saint-Tudual qui devint un prieuré-curé[2]. En 1159, sous l'abbé Garnier III, il y eut entre Saint-Séverin et Saint-Victor une transaction ayant pour but d'indemniser la seconde abbaye de la libéralité de Louis VI[3].

B. L. Lezille, chanoine de Saint-Séverin, a laissé une notice manuscrite conservée aujourd'hui au presbytère du Châteaulandon. Dans ce travail dont j'ai eu communication, on trouve deux offices, l'un pour la fête du Saint, le 1er décembre, l'autre pour sa translation, le dimanche dans l'Octave de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Mais, faute de documents, ces indications ne m'apprennent rien de précis sur l'arrivée des reliques à Châteaulandon. La troisième leçon du second office dit seulement que ces reliques furent apportées de Laval, au temps des invasions normandes : or je crois avoir démontré qu'elles n'arrivèrent dans cette dernière ville qu'au commencement du XVe siècle. La leçon dont je donne un passage en note[4] me parait avoir été rédigée lorsque l'on voulut donner une certaine notoriété à Saint-Tugal de Châteaulandon au moyen de renseignements fournis par les chanoines de Laval. La Collégiale de Laval avait alors, grâce aux libéralités des seigneurs, une véritable renommée et l'on venait y chercher les légendes et les souvenirs du saint patron plutôt qu'à Chartres et à Tréguier.

Le prieuré de Saint-Tugal de Châteaulandon était dans une chapelle, dédiée précédemment à saint Étienne, située entre l'abbaye de Saint-Séverin et le château. Il n'en reste plus qu'une tour attribuée

[1] G. Dubois, *Hist. eccles.* Paris, II, 80.

[2] Archives Nat., cantons des rois, p. 219. *Gall. Christ.* VII, cal. 450.

[3] *Gall. Christ.* VII. 659, pr. col. 31.

[4] Ingruente eodem Normannorum bello, exportata sunt præcipue hujus beati pontificis ossa in castrum Nantenis ubi miracula fulgent et religiose colunt in ecclesia suo numine consecrata.

Digitized by Google

au XII^e siècle. L'église fut vendue nationalement, le 25 thermidor an IV, au sieur Morcau, pour le prix de 122 # 12 s.

Un inventaire de 1589 mentionnait deux châsses de saint Tudual, l'une plus ancienne que l'autre, garnies toutes deux de brancards qui servaient à les porter en procession. Dans la seconde on conservait des fragments du sépulcre de Notre-Seigneur et de la Vierge, plus un bras en argent sur piédestal en cuivre jaune doré « où est un des bras de saint Thugal ». La châsse était alors déposée sur le maître-autel; elle fut détruite avec les autres meubles et ornements de l'église pendant les guerres de religion, mais le bras du saint breton fut alors sauvé.

En juillet 1611, ce bras était processionnellement porté au cimetière; en 1624, 1625 et 1719 il était encore porté à Ferrières. A cette dernière date, à la suite d'une sécheresse qui faisait craindre la famine, les prieurs de Notre-Dame de Châteaulandon et de Saint-Tugal firent vœu d'aller à Ferrières avec les quatre paroisses de la ville: « On partit le lundi matin, 19 juin, pour Ferrières avec un ordre et une dévotion admirables; on porta les châsses de saint Tugal avec ses bras et toutes les autres reliques qui sont à Saint-Tugal[1]. »

Pas plus dans le diocèse de Sens que dans celui de Beauvais on ne trouve le culte de saint Tudual mentionné, à ma connaissance, dans les nécrologes et dans les bréviaires; cependant, à Crépy en Valois il y avait une notable partie de ses reliques. Bien plus, on les y trouve associées à celles d'un saint *Briocius* qui était peut-être saint *Brictius*, évêque de Tours; en effet, on s'accorde à dire que les reliques de saint Brieuc étaient partagées entre Saint-Serges d'Angers et la cathédrale placée aujourd'hui sous son vocable.

Les anciennes traditions locales relatives à ces saints bretons aussi oubliés aujourd'hui à Crépy qu'à Châteaulandon disent qu'à la fin du IX^e siècle, pour soustraire leurs reliques aux Normands, en voyageant d'étapes en étapes, on les apporta à Crépy à la fin du X^e siècle. Thibaud de Nanteuil aurait, un siècle plus tard, fondé une chapelle dans son château et déposé dans la crypte les reliques de saint Aubin, de

[1] *Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais*, t. II, p. 191.

Digitized by Google

saint Tudual, de saint Briocius et de saint Papuce. La chapelle, depuis collégiale, reçut le vocable du premier qui était le plus connu.

Un manuscrit des archives de l'Oise dont je dois la connaissance à l'obligeance de mon confrère, M. Coüard, contient quelques indications précieuses et intéressantes. Daté de 1782, il est intitulé : « Catalogue des reliques et des corps saints de l'église Saint-Aubin de Crépy. »

Au folio 1, je trouve la mention d'un inventaire rédigé le 8 mai 1467 par Fr. Tudgual, abbé de N.-D. de Cuissy, au diocèse de Laon ; ce document fut reproduit le 23 mai 1641 par Antoine de Bethisy, prévôt de Saint-Aubin qui, le 10 septembre 1649, fit encore un résumé de l'histoire de ces reliques. Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, le 22 septembre 1626, avait présidé une cérémonie de translation sur laquelle je reviendrai.

En 1626 les reliques étaient renfermées dans trois paquets formé chacun de trois enveloppes, linge, *coustil* et *damas caphart* blanc et rouge. Dans chacun des paquets se trouvait un morceau de parchemin mentionnant le nom du saint en écriture très ancienne.

1°. paquet : *Sanctus Tuguadus, confessor, p. p.* Deux grands ossements de la cuisse, entiers ; l'os de la hanche entier ; le grand os de l'épaule ; cinq os de l'espine ; deux os des costes ; deux os de la hanche.

2°. paquet : *Sanctus Papucius, martyr.* Les deux grands os de la cuisse, entiers : six os de l'espine ; deux os des costes ; deux os de la hanche.

3°. paquet : *Sanctus Briocius, confesssor*, le grand os de la cuisse entier, fors qu'il a été brisé par un bout ; un grand os de la jambe, entier ; l'os sacrum ; l'os de la hanche ; cinq os de l'espine ; l'os œsophagique ; cinq os de la coste ; un gros os de l'espaule ; deux os des vertèbres de l'espine ; une parcelle de l'os de la coste.

Ces reliques, jusqu'en 1625, étaient déposées dans une châsse en bois, alors vermoulue, qui semblait avoir été autrefois couverte de lames d'argent ou d'un autre métal. A cette date on fit une autre châsse en bois doré d'or brun, ornée de plusieurs sculptures et figures. — Ce fut à cette substitution de châsse que présida l'évêque de Laon,

Digitized by Google

Comme à Châteaulandon, la châsse où reposaient les reliques de saint Tudual était portée processionnellement lors des grandes sécheresses : les laboureurs et les vignerons en soumettaient alors la demande au Chapitre ; les magistrats et les corps constitués faisaient partie du cortège. « On n'a pas vu, dit le chanoine Bethisy, que la susdite fierte ou châsse ayant été ainsi portée en procession et qui demeure par après exposée au peuple, que Dieu n'aye exaucé les prières et n'octroye ce dont la nécessité le requeroit. »

L'église Saint-Aubin, le reliquaire et les reliques ont aujourd'hui disparu, et du fondateur de l'évêché de Tréguier il ne reste plus de souvenir qu'à Tréguier même et à Laval.

A. DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

# LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

## DE NANTES

### Ses Attributions, ses Origines, son Personnel, ses Exactions et sa Chute

(*Suite*[1]).

IV

Mais avant de raconter la lutte de Phelippes contre les membres du Comité, il convient d'entrer dans le détail de leurs vols et de leurs exactions. En voici la liste, établie au moyen de documents de provenances diverses, dont les principaux sont :

1° Les déclarations faites par les spoliés sur un registre ouvert à la Municipalité, le lendemain de l'arrestation des membres du Comité ; abrév. : *Déclarations*.

2° Les comptes-rendus du procès du *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, ou d'autres journaux du temps ; abrév. : *Bulletin* :

3° Les procès-verbaux des séances du Comité révolutionnaire ; abrév. : *Comité* ;

4° Divers comptes, fort incomplets, dressés par les membres du Comité, dans les jours qui précédèrent leur arrestation, et mentionnant certaines recettes ; abrév. : *recette*.

**Allonneau** ; vols nombreux d'argenterie à son domicile, par Ducoux, et autres membres de la compagnie Marat, le 22 brumaire ; Allonneau, emprisonné à l'Eperonnière le même jour. (Déclar. n°s 22 et 91). L'argenterie envoyée à la Monnaie le 18 nivôse.

[1] Voir la livraison de mai 1901.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| **Allotte**, père. Don pour la salubrité, le 12 ventôse : | 4.200# |
| Pour le chemin de Chaux : (Déclar. n° 15) . . . | 1.800# |
| **Anonymes :** | |
| Le 15 frimaire, par la citoyenne Rousseau, provenant d'un prêtre déporté : (porté en recette au 9 prairial). . | 300# |
| Le 15 frimaire, argent saisi sur des brigands par Corra, gendarme au Loroux : (porté en recette au 9 prairial). . . . . | 516# |
| De divers guillotinés : (Comité, 29 frimaire, f° 64). . | 534# |
| 3 nivôse, saisi sur des brigands, en deux fois : (porté en recette au 9 prairial). . . . . | 3.167# |
| 4 nivôse ; de Barbier de Montaigu, brigand ; (en recette au 9 prairial). . . . . | 55# |
| 12 nivôse ; saisi avec un serment à Louis XVI : (Com.). | 450# |
| 14 nivôse ; argenterie reçue du directeur de l'hospice révolutionnaire ; (quantité non indiquée). . . . | |
| 2 pluviôse : Reçu d'un anonyme : (Comité). . . | 650# |
| 5 pluviôse ; id. . . id. . . . | 1.500# |
| 6 pluviôse ; id. . . id. . . . | 400# |
| 7 pluviôse ; id. prix de vente de divers objets. (Recette au 9 prairial). . . . . | 132# |
| 9 pluviôse, d'un brigand. (Recette, au 9 prairial). | 28# |
| 21 pluviôse ; d'un brigand : (Recette, 9 prairial). . | 12# |
| Du capitaine de la chaloupe *Le patriote* : (Déclar., n° 11). . . . . | 3.510# |
| 17 ventôse ; vente de patates saisies : (Recette du 9 prairial). . . . . | 100# |
| 21 ventôse ; trouvé sur un prisonnier, et en dépôt aux mains de Forget, 35 louis en or : (Comité f° 139). | 740# |
| Ventôse ; de Picault, prix de bijoux saisis sur divers, et vendus les 17 et 30 germinal. (Comité, 17 germinal — Recette au 9 prairial). . . . . | 9.518# |
| Autre vente de bijoux, suivant procès-verbal détaillé au journal : (?) (Recette, au 9 prairial.) | 3.972# |
| *A reporter* . . . . . | 31.644# |

Digitized by Google

*Report*. . . . . 31.644#

Sur la façon dont se faisaient ces ventes de bijoux, V. *Le Sans-culotte Goullin*, p. 85, et *Journal des lois*, compte rendu du procès, nos des 10 brumaire et 7 frimaire an III.

**Armand**, mis en état d'arrestation chez lui, jusqu'à ce qu'il ait fait un don proportionnel à sa fortune (Comité 7 ventôse).

**Arrault** ; a remis en don au Comité 150 liv. ; fut volé de 116 boucants de tabac, dont on ne lui a jamais tenu compte. Déclarat., n° 126 bis . . . . . 150#

**Babin** ; de messidor, (Saint-Etienne-de-Montluc), pris chez lui ; (porté en recette ; et Déclar., n° 51). . . . 105#

**Babut** ; veuve ; don au Comité : (Déclar., n° 51). 2.000#

**Bailly** ; versé par sa nièce Marie Lieutaud, le 13 ventôse : (Décl., n° 194. — *Bull.*, VI, 302). . . . . 5.000#

**Ballan** ; rue Pigalle ; pris chez lui : (porté en recette au 3 nivôse). . . . . 749#

**Baudouin** ; au moment de son arrestation, on saisit sur lui : (Comité, 26 frimaire, f° 61). . . . . 5.000#

Le 21 pluviôse, il fit un don de : (Comité f° 110 Déclar. n° 56) . . . . . 3.600#

**Bedert**, Jacques, ancien négociant, place de l'Egalité, maison Tarin ; arrêté par Coron, le 19 brumaire ; donna de suite 550# pour le Comité. et 50# pour le chemin de Chaux, et évita ainsi d'être compris au nombre des cent trente-deux ; (Déclar., n° 27). . . 550#

**Béconnais**, veuve, avait promis 20.000 liv. pour obtenir la liberté de son mari envoyé à Paris et donna : (Comité, 9 ventôse. — Déclar., n° 52). . . . . 10.000#

**Bellabre**, dame de, saisi chez elle ; (porté en recette au 1er pluviôse). . . . . 400#

*A reporter*. . . . . 59.558#

Digitized by Google

*Report* . . . . . 59.558#

**Bernard**, l'aîné, don au Comité : (Déclar., n° 185. (Comité, 15 ventôse). . . . . 1.000#

**Berthou-Laviollaye** ; arrêté le 7 frimaire ; on lui prit chez lui : . . . . . 4.000#

Il demanda, par requête du 28 germinal, la restitution de cette somme, et fut mis en liberté, le 11 floréal par ordre de Grandmaison et Bachelier, qui reconnurent qu'il avait été emprisonné par erreur. Affligé d'un tic nerveux, il s'était arrêté à lire des affiches patriotiques et ses gestes avaient semblé être un signe de désapprobation de ces affiches. Richard et Clément, membres de la Compagnie Marat, l'avaient mené en prison et lui avaient volé de nombreux effets à ce moment, sans parler de 4000 liv. qu'ils lui avaient prises. Ils lui offrirent sa liberté s'il voulait leur donner 2.400 liv. (Requête origin. Arch. dép. (Déclar., n° 169).

**Biarge** et **Brancourt**, dames. Dans une perquisition faite chez elles, de nombreux objets furent saisis par L'évêque et Perrochaud, membres du Comité. Le 5 frimaire Pinatel, commissaire, remit à ces dames un reçu qui ne visait qu'une minime partie des objets enlevés. (Déclar. n° 82 bis). Sur le compte du 9 prairial, se trouvent comme portés en recette au 3 nivôse, 1595# en assignats et 80# en argent : . . . . . 1.675#

Le registre du Comité mentionne un reçu du directeur de la Monnaie relatif à l'argenterie de Mme Brancourt. (Com. 13 nivôse).

**Bizeul**, veuve ; a remis au Comité qui a porté en recette au 3 nivôse comme provenant d'un nommé Morin de Saint-Etienne-de-Montluc : . . . . . 2.519#

*A reporter*. . . . . 68.752#



Digitized by Google

*Report* . . . . . 68.752#

**Budan**, veuve ; reçu d'elle et porté en recette au 3 nivôse : . . . . . 904#

**Canel**, Urbain, rue J. J. Rousseau 11 ; don au Comité : (Déclar., n° 123.) . . . . . 3.000#

**Caradeuc**, Thomas, condamné à mort, le 9 frimaire ; Gourlay trouva sur lui une somme de 2376# en or, remise au Comité. (Repert. des Emigrés, n° 822.) . . 2.376#

**Carheil**, veuve de, volée à sa propriété qui fut pillée et incendiée en octobre 1793, par Pinart et sa bande qui lui prirent en assignats : (*Bull. du trib. révol.* VI, 351.) . . . . . 4.000#

Pinart prit aussi, le même jour, dans les poches de sa belle-sœur, M^lle^ de Carheil, 21 louis en or, et 150# en papier. (Déclar., n° 258.). . . . . 554#

**Carrier** versa à Perrochaud, pour le Comité, une somme de dix mille livres : (Notes d'audience de Bachelier et *Bull. du trib. révol.* VI, 246). . . . . 10,000#

**Chambellé d'Héry**, saisi sur lui : (porté en recette, compte de prairial, au 9 pluviôse) . . . . . 560#

**Chamois**, qui a déserté depuis ; porté en recette au 26 pluviôse comme reçu de lui : . . . . . 50

**Chandenier**, dame ; Mainguet et Gallon lui prirent, au moment de son arrestation, 78 marcs d'argenterie, des pierreries et des bijoux qui furent envoyés à la Monnaie, le 21 frimaire. (Déclar. de Fleurdepied, concierge du Bon-Pasteur).

**Chapron**, Jean, emprisonné aux Saintes-Claires ; on prit sur lui, au moment de son arrestation. . . 350#

**Charet-Meslier**, veuve ; on saisit chez elle : (porté en recette au 15 frimaire). . . . . 4.150#

*A reporter*. . . . . 95.696#

Digitized by Google

*Report* . . . . . 95.696#

**Chauvet**, jeune, place Egalité, 9; don au Comité, par les mains de Thomas, chirurgien : (Com., 8 ventôse. Déclar., nos 92 et 118). . . . . 1.000#

**Chevigné de Boischollet**, prêtre ; saisi chez lui, dans une cachette, or et argent : (porté en recette au 6 nivôse). . . . . 1.770#

**Chiché**. Dans une lettre adressée par lui à une personne de Blaye, et qui fut saisie à la poste, le Comité trouva et s'attribua le contenu s'élevant à : (Comité, 4 ventôse, f° 122). . . . . 2.520#

**Clanchy**. Cave de vins fins pillée par Gallon. (Déclar. de Coignard, n° 65).

**Coudé**, Marc, pris chez lui : (Recette au 25 pluviôse). 107#

**Courson**, veuve de ; dépouillée, le 16 ventôse, de toute son argenterie par des agents du Comité(Déclar.). n° 61).

**Courtois**, Jean, négociant, place de l'Egalité. Goullin l'avait taxé à 30.000# ; il dit dans sa déclaration, qu'il paya : (Com., 21 ventôse, f° 139. Bull. VI, 299. Déclar. n° 87). . . . . 6.000#

**Coutance**, veuve de ; remise au Comité, par Perrochaud, d'un mandat de 600#, sur la Caisse du District, trouvé dans une lettre adressée à Mme de Coutance, à ce moment emprisonnée au Bon-Pasteur. (Comité, 6 floréal, an II, f° 41). . . . . 600#

Voir sur les pillages dont Mme de Coutance fut victime : *Le Sans-culotte Goullin*, p. 80 et suiv. ; Phelippes, dans sa déposition, (*Bull.*, VI. 236 et 247) dit qu'on a volé à cette dame plus de 50.000# d'effets au porteur, et en argent, effets, bijoux peut-être trois cent

*A reporter*. . . . . 107.693#

Digitized by Google

*Report* . . . . . 107.693#

mille livres. On avait pris notamment 800 # en écus de 6 fr. cachés dans un lit, lors de la vente arbitrairement ordonnée de son mobilier. (Emigrés, 26 prairial, an III, f° 165). . . . . 800#

**Cruau**, Pierre; détenu au Sanitat; envoyé, par Bouché, au Comité, « pour le soulagement des frais de la cité » : (Déclarat:, n° 77). . . . . 1.000#

**Dallais**, prêtre, principal du collège de Thouars; découvert à Couffé, par la Commission d'Enquête et de propagande, et fusillé aussitôt par ses ordres, le 15 germinal; somme saisie sur lui, argent : 1610#., assignats : 200# ; le tout remis au Comité par Picault : (porté en recette au 17 germinal). . . . . 1.810#

**Debrosses**, dit Ménard, chirurgien, brigand, guillotiné; le maire de la Chapelle-Basse-Mer trouva sur lui : (porté en recette au 5 nivôse). . . . . 268#

**Deloynes des Vareux**, chef vendéen; arrêté à Carquefou le 1er nivôse; guillotiné : on trouve sur lui : (porté en recette au 5 nivôse). . . . . 224#

**Deurbroucq**, Piter; don pour la salubrité : (Com., 9 germinal). . . . . 6.000#

**Dhavelooze et Dumaine**, négociants; don au Comité : 2.000# (f° 66) et 50# pour le chemin de Chaux: (Déclar., n° 119). . . . . 2.050#

**Doucet** offrit, le 7 ventôse, 10.000# au Comité pour obtenir sa liberté; le Comité refusa le 17 ventôse; offre de la même somme réitérée et refusée le 3 floréal; (Comité, aux dates), donna, le 3 floréal, les 10.000 au citoyen Paimparay pour la frégate. (Déclar., n° 29). . .

*A reporter*. . . . . 119.845#

Digitized by Google

*Report* . . . . . 119.845#

**Drouin** ; don au Comité : 3.000# et 300# pour le chemin de Chaux, le 17 ventôse : (Com. et Déclar., n° 60). . . . . 3.300#

**Drouin**. Charles, rue Racine, 2, don au Comité : 1.000# et 400 pour le chemin de Chaux : (Décl., n° 75). 1.400#

**Dubois-Violette** ; pour le chemin de Chaux : (Décl., n° 186) fut transféré de suite de l'Eperonnière au Sanitat, et évita ainsi d'être envoyé à Paris. (Com., 3 frimaire, f° 40). . . . . 2.000#

**Dumais**, veuve du concierge de l'Entrepôt, a déclaré avoir déposé au Comité, provenant d'un prêtre d'Angers, noyé le 15 frimaire, 44 louis en or : (*Bullet.* VI, 268. . . . . 1.056#

**Edelin** ; au procès-verbal du Comité du 6 germinal, on lit : « n'a pas donné assez d'argent, quoiqu'ayant des moyens conséquents du côté de la fortune ; » avait sans doute donné quelque chose.

**Fleury**, Alexandre, demeurant au bas de la Fosse ; donna : pour le Comité, 4.000# ; pour le chemin de Chaux, 2.000#, et 2.362# pour les voitures des incarcérés, (déclar. n° 116). Voici, d'après les *Mémoires* du greffier Blanchard, dans quelles circonstances ces sommes furent remises : « Le bonhomme Fleury, riche capitaliste, fut arrêté par la compagnie Marat, qui, à sa prière, le conduisit devant le Comité. Fleury, étant devant les membres de ce Comité, les pria de lui faire part des motifs de son arrestation afin de s'en justifier. Point de réponse. Pendant ce monologue, Goullin ne cessa pas d'écrire, sans donner attention à ce que disait Fleury. Celui-ci ne sachant plus que dire pour sa justification demanda enfin : Est-ce

*A reporter*. . . . . 127.601#

Digitized by Google

*Report* . . . . . 127 601 #

parce que je suis riche que vous m'arrêtez ? Alors, Goullin, sans lever les yeux de dessus son papier, répondit en souriant : le pauvre bonhomme connaît son faible. De suite, on conduisit le bonhomme en prison. Fleury fut pressuré avant de sortir de prison, où il fut atteint d'une maladie qui le conduisit au tombeau peu après sa sortie. » L'un des Drouin, en déposant dans le procès du Comité, a raconté cette anecdote sur Fleury à peu près de la même façon, avec cette variante qu'il attribue à Bachelier le rôle que Blanchard, avec plus de vraisemblance, attribue à Goullin. (*Journal des Lois*, n° du 26 brumaire an III) . . . . . 8.362 #

**Forget**, ancien parlementaire, demeurant quai Bouhier ; on saisit chez lui une grande quantité d'argenterie. (Déclar., de Juguet, commis auxécritures, n° 201).

**Foucault** ; 400 liv., don au Comité ; (Com. 18 frim.), et 1250 liv. (Com. 4 nivôse). Total. . . . 1.650 #

**Frère** offrit au Comité 5 écus de 6 liv., qu'il ne voulait pas conserver parce qu'ils portaient l'effigie de Capet. . . . . 30 #

**Fruchard**, père et fils ; don au Comité, le 23 pluviôse : (Com.). . . . . 3.600 #

**Fruchard**, fils, le 8 ventôse : (Déclar., n° 59). . . 1.750 #

**Galbaud du Fort**, dame Victoire ; pillée de toute son argenterie et de trois cents aunes de toile. (Déclar. n° 166).

**Gautier** père, remit au Comité, pour obtenir les effets de sa femme laissés au Bon-Pasteur, et qu'il ne put obtenir qu'à cette condition : (Com., 2 pluviôse ; Déclar., n° 168). . . . . 650 #

*A reporter*. . . . . 143.643 #

Digitized by Google

*Report* . . . . . 143.643#

**Gelet**, prêtre constitutionnel de Dijon, venu à Nantes où il fut condamné pour vol ; trouvé chez lui, dont 3150 en argent, (porté en recette au 3 nivôse). . . 20.153#

**Gerbier** aîné, pour les voitures des incarcérés : (Déclar., n° 70). . . . . 100#

**Geslin** père ; on lui confisqua deux cent mille livres de tabac. (*Bull. du trib. révol.* VI, 279). D'après une déposition, il aurait donné 30.000 liv. au Comité ; *Bull.* VI, 279). Bachelier, dans des notes d'audiences, reproduisant une affirmation de Goullin, a écrit que cette somme de 30.000 liv. aurait été donnée aux hôpitaux et à la Société populaire. Le président Dobsent affirma, au contraire, que Geslin, pour ne pas être envoyé à Paris, aurait donné 80.000 liv. ; acceptons seulement le chiffre de la déposition. . . . . 30.000#

**Geslin**, René, donna une somme pour les voitures des incarcérés. (Déclar., n° 192). . . . . .

**Girard**, remit, à un nommé Berry, une grande quantité d'argenterie. (Lettre de la Commission militaire, mentionnée au procès-verbal du Comité du 29 pluviôse, f° 117).

**Gohin de Montreuil**, frères, compris dans la noyade du Bouffay du 24 frimaire ; on avait, auparavant, dépouillé l'un d'eux d'une somme en or, qui fut remise au Comité par Bernard Laquèze, concierge du Bouffay, et qui s'élevait à : 801# (Com. 29 frim., f° 64 ; porté en recette au 29 frimaire) . . . . . 801#

**Grollaud**, ailleurs J. **Claud**, valet de chambre de M^me^ Grou, fut volé d'une somme de : (Déclar., n° 85). 623#

**Grou** dame veuve dut mourir en 1793 ; elle était représentée, à la fin de cette année, par M. et M^me^ Walsh,

*A reporter*. . . . . 195.320#

Digitized by Google

*Report* . . . . . 195.320#

et par un Anglais nommé O'Schiell. Le pillage de sa maison fut célèbre. Un inventaire de son riche mobilier ayant été fait récemment, on put se rendre compte de l'importance des détournements. Tout fut volé, vins, linge, meubles, voitures. Un premier procès-verbal de perquisition, du 18 frimaire, constate la saisie d'une grande quantité d'argenterie, 187 marcs, et de quelques valeurs, qui furent dirigées, les valeurs, sur la Caisse du District, et l'argenterie, vers la Monnaie, à la date du 27 frimaire par les soins de Perrochaud. Au lieu de 3600# en assignats saisis, on ne voit figurer à la recette que 1790# au 5 nivôse, et 84# en argent au 3 nivôse. (V. Emigrés, 4 nivôse an II, f° 135. Comité, 27 frimaire et 1er nivôse. Déclar., O'Schiell. n° 128). . . . . 3.600#

De nouvelles recherches, dans l'appartement de la place Scevola, (Petite Hollande) firent découvrir, derrière une cloison élevé le long d'un mur, une cachette contenant des bijoux dont voici la liste : une paire de bracelets garnis de gros diamants, dans l'un portait une miniature de Mme Grou, et l'autre le chiffre : A. W. dessiné en diamants sur une pierre bleue ; un Saint-Esprit en diamants ; trois bagues ; un solitaire en diamants ; un gros rubis et de belles tabatières, dont l'une en lapis lazzuli etc. Le Comité donna l'ordre à Gallon d'apporter ces trésors à son bureau avec la boîte qui les contetenait. Les membres du Comité se firent, pendant quelque temps, un plaisir de montrer ces bijoux à leurs amis. La rumeur publique grossit l'importance de ce trésor. Forget, le concierge de Saintes-Claires, en déposant au procès du Comité, ajouta, aux objets énumérés ci-dessus, une certaine boîte d'or, que l'on appelait, dit-il, *la boîte du prétendant* (*Bul. du trib.*

*A reporter*. . . . . 198.920#

Digitized by Google

*Report* . . . . . 198.920#

*révol.*, VI, 294). Ces bijoux furent ainsi confiés à Gallon, et une dame les vit chez lui en prairial. (Déclar. Lacanterie, n° 221.) bien que l'ordre eût été donné. par le Comité à Bollogniel, le 12 ventôse (Com. f° 130). de les remettre au receveur du District. Ces bijoux ne figurant point dans la liste imprimée des objets remis à la Monnaie, un bijoutier nommé Jutard, signala cet oubli à la Municipalité par une déclaration en date du 26 prairial an II. . . . . .

M^me^ Walsh, détenue à l'hospice de la Réunion, (Sanitat), tandis que son mari l'était à la maison de Lusançay, réclama ses bijoux par une requête du 7 messidor, dans laquelle elle exposait qu'ils avaient été cachés pour les soustraire au pillage des brigands, à une époque antérieure à la loi qui attribuait à la République tous les objets précieux cachés et découverts. Il est fort douteux que M^me^ Walsh soit rentrée en leur possession ; une lettre du District, du 29 vendémiaire an III, mentionne, à cette date, leur envoi à la Trésorerie générale de Paris (Reg. Correspond. District. an III). . .

*A reporter*. . . . . 198.920#

(*A suivre*). ALFRED LALLIÉ.

Digitized by Google

# DOCUMENTS

SUR

# LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

*(Suite[1]).*

## Fondation du duc Jean V.

« Le duc Jean V, dit M. Ropartz (*Vie de saint Yves*, p. 287) doit être compté parmi les plus dévots à saint Yves. Ce prince, petit-fils de Jean de Montfort, consacra sa vie à réparer les maux que l'interminable guerre de succession avait faits au pays. Son règne ne fut troublé que par l'attentat des Penthièvre, petits-fils de Charles de Blois. » On sait qu'il alla donner dans le piège odieux qui lui était tendu, le 13 février 1409, qu'il fut traîné de prison en prison, ses ennemis lui tenant toujours la dague sur la gorge. Il demanda et obtint sa délivrance par l'intercession de saint Yves, à qui il promit son pesant d'argent. Après avoir recouvré la liberté, Jean V entreprit la construction de la chapelle qui devait abriter ses restes à côté des reliques du thaumaturge breton ; on commença en même temps le tombeau du saint. Le vœu de Jean V représentait un poids d'argent de 380 marcs, sept onces, ce qui valait 20 360 livres 18 sols 6 deniers.

La piété du bon duc ne se contenta pas de l'érection de ce riche mausolée. « Par acte du 7 octobre 1420, Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, pour la dévotion qu'il avait à saint Yves, choisit sa sépulture en l'église de Tréguier, et fit une fondation de services, messes et anniversaires à perpétuité comme

[1] Voir le fascicule d'avril 1901.

Digitized by Google

il suit : 1° une messe quotidienne à note devant la tombe de saint Yves, célébrée par un chanoine, avec diacre et sous-diacre, et tout le bas chœur qui viendront en procession à la chapelle du saint, en chantant l'antienne et l'oraison de saint Yves, et l'oraison pour le duc, en sa vie et après sa mort ; — 2° douze anniversaires solennels à chaque premier jour du mois non empêché. Il ordonne la distribution des honoraires, et la part qui revient à l'évêque célébrant, chantre, dignitaires et suppôts du chœur. Ni le prélat ni aucun membre du Chapitre ne peuvent se dispenser d'assister à tout le service, à moins qu'ils ne fassent valoir leurs raisons. Avant d'être reçu dans le Chapitre, il fallait prêter serment d'observer les présentes volontés du Duc. (Voir M. Ropartz, p. 291, et Alb. Le Grand, 2e édit. p. 79, 180).

Pour l'entretien de ce service, Jean V donne à la cathédrale 500 liv. monnaie de rente annuelle à prendre sur les port et hâvre de la Roche-Derrien. « Il sera fait assiette desdites 500 liv. le plus tôt possible, de façon que, les terres étant amorties, on ne soit plus tenu à faire hommage, rachat ou autre redevance quelconque. » Et par acte du 19 décembre 1423, le duc donna aux chanoines, pour assiette de la dite fondation, la seigneurie de Plouguiel et de Plougrescant estimée 180 liv. de rente ; les 320 autres livres étaient dues sur les port et hâvre de la Roche-Derrien.

Les terres de Plouguiel et Plougrescant furent confisquées sur Olivier de Blois, naguère comte de Penthièvre, par Jean V qui les donna à Henri du Parc[1], seigneur de la Roche-Jagu, son premier chambellan. Ce chevalier avait poursuivi à main armée la délivrance du duc de Bretagne, et en obtint cette récompense « pour lui et ses « héritiers mâles issus de loyal mariage ; et en cas de décès sans « hoirs, ce don, consistant en terres, rentes, domaines, moulins, « distraits, héritages, droits et devoirs seigneuriaux, passera à son « frère Alain du Parc, lequel du Parc et ses vassaux, dit le Duc, « voulons qu'ils obéissent à notre barre de la Roche-Derrien, « quoique Olivier de Blois obéit en chef à notre barre de Rennes.

[1] Du Parc, *d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois coquilles de gueules.*

Digitized by Google

Ledit acte fait par le duc Jean V à Nantes, le 13 juillet 1420, ratifié à Rennes au Parlement général le 14 octobre 1420.

Le Chapitre percevait déjà sur les dîmes de Plougrescant cinq pipes de blé de rente pour entretenir « les lampes devant le Saint-« Sacrement, au grand autel, et pour un anniversaire par an, pour « une dame de la Roche-Derrien qui avait fait cette fondation ».

Dans son acte de donation aux du Parc, le duc Jean obligeait les seigneurs de la Roche-Jagu à continuer cette rente aux chanoines. Henri du Parc étant mort sans enfants, son frère Alain entra en possession de son héritage ; mais il ne voulut pas accepter cette clause, et, lorsqu'il mourut ne laissant pas d'héritier, le duc, par lettres datées de Dinan, 25 mars 1439, donna ces terres de Plouguiel et Plougrescant au Chapitre « pour en jouir sans aucune charge en retour, comme en jouissait feu Alain du Parc ».

Nous trouvons en effet un aveu fourni pour Plouguiel en 1572, où il est dit « qu'appartient au Chapitre droit et émolument de fief « es terres étant sur les trois prévostés, et leur est dû foy et rentes, « le cas s'offrant sans devoir de chambellenage que 2 deniers mon-« naie seulement, et sans aucun devoir de rachapt ; il y est dit que « nous est dû sur les port et hâvre de la Roche-Derrien 320 livres « monnaie pour fondation ducale, et pour autre 40 sols ; — il y est « dit qu'on a vendu au seigneur de Lanvénau le moulin de Haréré « en Plougrescant, avec son distrait et obéissance sous les hommes « au proche fief des paroisses de Plouguiel et Plougrescant, plus au « *mezo* les devoirs d'arrérages dûs audit Chapitre sur les maisons « estant esdites prévostés, qui étaient deux sols six deniers monnaie « chacun an sur chacune desdites maisons, lorsqu'il y avait veuf « ou veuve. »

Revenons à la fondation ducale. Il y avait dans les archives du Chapitre un acte du 13 mai 1441, signé par le duc François, fils aîné de Jean V, et ses frères Pierre et Gilles, par lequel ils attribuent la délivrance de leur père à l'intercession de saint Yves, approuvent l'accomplissement de sa fondation, et promettent de faire porter son corps en l'église de Tréguier, près du tombeau, soit qu'il meure en Bretagne ou hors de la Bretagne.

Le bon duc mourut au manoir de la Touche, le 28 août 1442. Le

Digitized by Google

Chapitre de Nantes refusa de donner le corps aux dignitaires que les chanoines de Tréguier avaient députés pour prendre ces restes vénérés. Malgré les lettres et le testament de Jean V, malgré l'acte souscrit par le duc François, à la date du 8 septembre 1442, renouvelant la promesse de transporter à Tréguier son père, dont le corps avait été déposé dans la cathédrale de Nantes, à cause des grandes chaleurs, le Chapitre de Tréguier et l'évêque ne purent obtenir ses dépouilles qu'après un long et curieux procès que Jean de Lantillac[1], archidiacre de Plougastel, soutint contre les Nantais, avec une rare énergie.

En 1451, les ossements du prince furent délivrés aux commissaires du Chapitre de Tréguier, qui les apportèrent jusqu'à l'église de Runan, insigne chapelle dédiée à Notre-Dame. Jean de Plouec, évêque de Tréguier, assisté des chanoines et du Chapitre de la cathédrale, des chapelains et prêtres des villes et paroisses circonvoisines, alla au-devant du Duc, l'emporta en sa chapelle, et l'inhuma un peu plus bas que le tombeau de saint Yves (Ropartz).

Un aveu du Chapitre, 6 mars 1514, à la duchesse Anne et au Roi-Duc, les reconnaît eux et leurs prédécesseurs, pour les donateurs et bienfaiteurs de la cathédrale, où tous les jours se célèbrent les offices divins à leur intention et pour leur prospérité.

## Fondation de Kermartin.

Tout le monde sait que saint Yves fonda, à Kermartin, « au bout des robines de la maison paternelle », une dévote chapelle en l'honneur de Notre-Dame et de saint Tugdual. La fondation fut acceptée et ratifiée par l'évêque Alain de Bruc qui pourvut de ce bénéfice le saint fondateur lui-même.

L'exemple de saint Yves fut suivi, sans doute, tôt après sa mort ; nous avons lieu de croire que les messes en son honneur, et les revenus attachés, par des personnes pieuses, à la chapellenie de Kermartin et à celle de saint Yves de Tréguier, remontent à l'époque de sa canonisation.

[1] Lantillac, *d'argent à la fasce de sable frettée d'or, accompagnée de trois roses de gueules.*

Digitized by Google

En effet, il est fait mention dans le manuscrit du chanoine Burlot, d'une bulle du Pape Callixte III, de 1455, où « est énoncé que la Chapellenie de Kermartin est à la pleine disposition de l'évêque, et sera unie au premier canonicat ou dignité qui vaquerait ». Ce qui laisse entendre qu'il y avait eu déjà des contestations à ce sujet, puisqu'on recourait à l'arbitrage du Pape.

Au bout de la chapelle, il y avait un hôpital ou hôtellerie « pour les pauvres qui venaient en dévotion à Kermartin ». Le nom du fondateur est inconnu. Rien d'étonnant qu'un personnage riche, évêque, clerc ou laïque ait songé à ces amis préférés du glorieux avocat des pauvres, et que, par humilité, il ait caché son nom. Cet établissement fût exempté par Jean V d'impôt et de billots du temps.

Le chapelain résidait dans une maison que saint Yves avait construite de ses ressources personnelles, et qui était adjacente à la chapelle. « Une avenue de hautes futaies faisait communiquer cette « chapelle avec le manoir de Kermartin, et la maison contiguë a « été remplacée au XVI^e siècle par la belle construction qui n'en est « séparée que par le chemin, et qu'on appelle toujours : *ti ar Cha-* « *pelan.* » (*Etude sur la vie de saint Yves,* par M. France, archip. de Lannion). Le chapelain recevait, en 1418, pendant trois ans, « outre « les 12 livres accoutumées, 29 livres par an, parce qu'il sera tenu de « visiter tous les jours les ouvriers qui travaillent à la chapelle, de « leur demander de s'occuper assidûment de leur ouvrage ; de plus, « pendant ces trois ans, il devra tenir en état et réparer la maison « et le jardin adjacent à la dite chapelle. »

Par transaction datée de 1443, la quatrième partie des offrandes fut accordée, pendant sa vie, au chapelain, parce qu'il avait rebâti *a fundamentis* la maison de la chapellenie. Présents en Chapitre : les chantre, trésorier, archidiacre de Plougastel et scolastique.

Le seigneur de Kerhir-Trolong avait donné une maison « sise au pignon du sanctuaire, et terres en dépendantes pour fournir le vin des messes qui y seraient célébrées ».

Impossible de fixer l'époque de la plupart des autres fondations que nous allons citer, et qui ont été établies par diverses personnes, d'après les revenus considérables qui y sont affectés et qui sont situés dans différentes paroisses des environs de Tréguier et de Minihy.

Digitized by Google

1° La métairie près de la chapelle, affermée . . . 250 livres.
2° Une pièce de terre, en Pommerit-Jaudy . . . 66 livres.
3° En la paroisse de Plouec, une rente de. . . . 20 sols.
4° Sur les offrandes de la chapelle, une rente de. 12 livres.
5° Sur une pièce de terre, en Troguéry, une rente convenancière de 9 boisseaux froment et 2 sols.

Il existe une déclaration des vassaux de la chapellenie de 1682. prouvant que les rentes étaient payées régulièrement.

« Les titres de fondations ne portent aucun service religieux, « mais l'usage a été toujours de célébrer une messe tous les « dimanches, à Kermartin.

Le Chapitre de Tréguier, protecteur né de cette fondation, soutint plusieurs procédures contre le seigneur de Kermartin, qui prétendait aux droits de fondateur de la chapellenie de Saint-Yves et des Agonisants, de la cathédrale, sous prétexte qu'il avait acheté la terre de Kermartin, en 1601. Il voulut mettre ses armes dans la chapelle ; opposition fut formée contre cette innovation, en 1678, parce que dans l'acte d'acquêt il n'est parlé ni du droit de patronage ni du droit de présentation. La famille de la Rivière à cette époque, propriétaire de Kermartin, était alliée aux de Quélen. — « En 1790, mademoiselle de la Rivière, marquise de la Fayette, vendit Kermartin à monsieur de Quélen, de la Ville Chevalier, père de l'archevêque de Paris. » (M. Tresvaux.)

En 1663 Mgr de Saillant, évêque de Tréguier, maintient qu'il est collateur de ce bénéfice (Kermartin) contre M. de la Rivière qui prétend avoir le droit de présentation. Il y eut, à ce sujet, sentence du présidial, qui ne jugeait pas la question, elle appointait seulement. Au décès de Mgr de Saillant, Mgr de Kervilio conféra à M. Le Gonidec de Toulborzo le titre de chapelain. Celui-ci en demeura paisible posseseur, par péremption d'instance au présidial, sans qu'il y ait de jugement au fonds. Lors de la vacance de ce bénéfice en 1732, le Roi conféra en régale à l'abbé de Trécesson ; M. de la Rivière nomma M. de Catuélan, qui eut des provisions du Roi sur cette nomination ; ils ont eu un procès, mais qui n'a pas été jugé. M. de Catuélan se désista, et M. de Trécesson jouit en 1752.

M. de Kergolleau avait fondé, à Saint-Yves de Kermartin, deux

Digitized by Google

messes par semaine ; le revenu consistait en un cours de dîmes, en Pléhédel, évêché de Saint-Brieuc. La présentation en appartenait à M. de Goasfroment, qui depuis la mort de M. Cavorzo, prêtre de Pléhédel, arrivée en 1731, n'a point présenté de chapelain.

Anne du Parc, dame de Léshildry, en Plouguiel, avait fondé une messe par semaine, à dire tous les vendredis, à Saint-Yves de Kermartin. La présentation du chapelain appartenait à M. de Lezervot. Le revenu était de 12 boisseaux froment, 4 liv. 6 sol, un mouton gras et quatre chapons, sur la métairie du Castel, en Plougrescant.

## Fondations en l'honneur de saint Yves dans la cathédrale de Tréguier.

Marguerite de Kermel[1], dame du Pénity, fonda deux messes par semaine qui se disaient sur l'autel de Saint-Yves, dans la cathédrale, et dont le chapelain était à la nomination de M. de Moustérou, par représentation de ladite fondatrice. Le revenu était de 45 livres, savoir : 30 liv. de rente foncière sur le lieu du Cosquer, en Langoat, et 15 liv. de rente constituée sur une maison, rue Saint-François, qui appartient aux héritiers de mademoiselle de Coatdon, en Plouguiel. Titulaire : M. le Saulx, en 1752.

## Saint Yves le pauvre.

Cette chapellenie a été fondée en l'honneur de saint Yves le pauvre[1], (c'est la seule fois que cette qualification se rencontre dans les archives du Chapitre), par René Clec'h, recteur de Langoat. Le revenu était de 18 livres, plus une maison située rue des Perdrix, sur laquelle est dû 4 sols monnaie de recette. Par testament du 10 avril 1634, le fondateur veut qu'une messe par semaine soit dite, le samedi, en l'honneur de saint Yves. Il nomme chapelain M. Guill. Lucas, et, après sa mort, il donne le droit de nomination au Chapitre. « Cette messe hebdomadaire doit se dire dans la cha- « pelle de Saint-Jean l'Evangéliste, dite à présent de Saint-Joseph. »

[1] De Kermel porte : *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 2 léopards d'or.*

Digitized by Google

Nous trouvons un acte du 28 mai 1648, concédant à Nicolas Dragon, architecte, à Jacques Le Gorre et Guillaume Garlot, maîtres menuisiers, et à François Le Guen, maître charpentier, l'autorisation « de clore et décorer la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, et y « mettre l'image de Saint-Joseph, sans pouvoir néanmoins y pré- « tendre aucun droit prohibitif, la disposition étant entièrement « réservée au Chapitre d'accepter les dessins des décorations qui se « feront à ladite chapelle, avant de les apposer par lesdits menui- « siers et charpentiers ». Le Chapitre était représentée par M. Pierre Favois, scolastique et Yves Guymarc'h, chanoine.

Autres fondations à la cathédrale, à Saint-Yves. Un sieur Bodiou, une messe matinale tous les mardis. M^me^ de Mezlan, une messe tous les mercredis. M^lle^ Symon, une messe tous les mardis. M^lle^ de Kerozec, une messe tous les dimanches à 6 heures. Le manuscrit n'indique ni les revenus du Chapitre ou des Chapelains, ni la date des fondations.

## Notre-Dame de Pitié et la Madeleine.

Jouhan Le Maillot, bourgeois de Tréguier, fonda deux messes hebdomadaires, « l'une à être dite en la chapelle de Sainte-Made- « leine, à l'Hôpital ; — l'autre, tous les vendredis, sur l'autel de « N.-D. de Pitié, donnant du bout à l'autel Saint-Vincent, près « duquel il choisit sa sépulture, à côté de la tombe de Jean de « Lantillac, archidiacre de Plougastel. »

Le fondateur se réserve la nomination et présentation des chapelains ; le Chapitre aura la présentation et la provision. Ceux qui jouiront de ce bénéfice seront sujets aux trois heures principales du chœur. Cette altaristie est dotée de maisons, héritages et rentes situées en la rue Poul-Raoul. L'acte de fondation est datée du 28 janvier 1462, signé Jean de Plœc, épisc. — Barbuti, trés^r^. et G^me^ Tourance, Scholast. — Nous voyons que des présentations sont faites en 1486, 1535, 1554, par Jean Le Maillot, Raoul et Marguerite Le Maillot, héritiers habitant la paroisse de Plouguiel.

(*A suivre.*) Abbé Allain.

Digitized by Google

# ALEXIS TRANSON

## CHARCUTIER, PHILOSOPHE ET ANTIQUAIRE

(1775-1847)

---

*Extraits d'un journal pour les années 1799-1801.*

(SUITE)[1]

---

GERMINAL AN VIII.

1. S. (*22 mars 1800*). — Arrivée de Letourneur, de La Manche, préfet de la Loire-Inférieure. Grands honneurs rendus, contre son attente. Bel homme, criant souvent : *vive la république !*

2. D. — Garde nationale et troupe de ligne sous les armes, pour accompagner le préfet. Destitution des autorités constituées. Reproches aux administrateurs du département de n'avoir pas pris de mesures pour empêcher l'entrée des chouans.

4. Mardi (*25 mars 1800*). — Fête de la Vierge. La générale battue. Prise d'armes pour passer la revue du préfet. Il prononce un discours.

6. J. — Commandé pour aller au devant du général Brune qui arrive vers les sept heures et demie, avec son escorte.

9. D. — Mot à la mode : *avale ça !* remplaçant celui-ci : *et puis voilà !*

11. Mardi (*1er avril 1800*). — Le frère de Bonaparte, nommé Louis, arrive à Nantes et se promène en habit de dragon, panache blanc, petit tour verd, épaulettes de chef de brigade. Petit homme, bon air, élégant.

[1] Voir le fascicule de mai 1901.

Digitized by Google

12. M. — Troupe payée. Disputes partout, batteries occasionnées par la boisson.

13. J. — Mode : collet juponné, petit chapeau rond, bordé d'un large velours noir. Après la défense de porter la ganse blanche, on n'en porte plus du tout.

18. Mardi. — Affiche du préfet, engageant à partir pour le camp de Dijon ceux qui voudraient servir volontairement.

20. J. — Jour du Jeudi-Saint. Beau reposoir à Saint-Nicolas, visité par beaucoup de monde : Jésus portant sa croix.

23. D. — Jour de Pâques. Messe dite partout, dans les chambres et églises, comme il y a trois ans. Depuis environ trois semaines, liberté de culte entière. Concours de monde étonnant, surtout autour des prêtres rentrés ; toute sorte de monde, surtout de la classe bonne et laborieuse.

24. L. — Promenade à Loquidy. Rassemblement de beaucoup de monde, pour entendre la Messe, réuni dans une cour spacieuse et participant par la foi au saint mystère.

29. S. — Le général Brune ne sort qu'avec six hussards et deux ou trois aides-de-camps, ou par sûreté ou pour se faire remarquer.

## Floréal an VIII

1. L. (*21 avril 1800*). — Mauvaise conduite du général Brune dévoilée : 25 louis donnés à une cathau et plusieurs autres bêtises.

2. M. — Départ du général Brune pour Paris ou Dijon. Point d'affluence de monde comme à son arrivée, et emportant le mécontentement du peuple nantais

11. J. — Arrivée du général Hédouville.

24. M. — Arrivée de 80 Algériens, peuple barbare, portant la barbe et le turban. Revue passée de la 31e et de la 5e légère.

25. J. — Départ des 80 Algériens pour Bayonne.

29. L. — Jour des rogations ou prières publiques pour la conservation des biens de la terre.

Digitized by Google

PRAIRIAL AN VIII.

1. Mercredi (*21 mai 1800*). — Le préfet et le maire installés. Promenade dans plusieurs rues, accompagnés de garde nationale et de troupes. Ils se tiennent en voiture, tandis qu'en frère et père du peuple, ils devraient partager les fatigues de leurs concitoyens.

5. D. (*25 mai 1800*). — Vers midi, événement aussi surprenant que malheureux[1]. L'endroit où se faisaient les artifices, au château, a sauté en l'air, et l'explosion a démoli une tour de vingt pieds d'épaisseur, dont il n'est pas resté pierre sur pierre. Les maisons d'alentour abîmées et inhabitables ; plus de trois cents personnes tuées ou blessées dans ce terrible accident.

Un canon avec son affût est lancé au plus haut des toits. Une personne vendait du poisson au bout du pont de la Poissonnerie ; une pierre lui tombe sur la tête, la partage en deux, et sa cervelle se répand sur le pavé. Toute l'aile gauche du château démolie en moins d'une minute, avec un vacarme épouvantable qui se fit entendre à plusieurs lieues.

Toutes les vitres des maisons du cours et environs cassées, et les maisons endommagées ; les arbres abîmés et couverts de pierres ; maintes personnes à la promenade tuées.

A Saint-Pierre, vitres et couverture brisées ; rue St-Laurent, Haute rue du Château, Basse rue *idem*, rue des Carmélites, des Jacobins, toutes les maisons d'alentour abîmées. Quantité de personnes tuées et enfouies sous les délivres.

Poignant, officier de la 2e compagnie d'ouvriers, tué : une demi-heure avant ce cruel événement, il était à la maison à causer avec moi. Fournier[2], ci-devant Carme, maintenant contre-maître des ouvriers, tué en mangeant la soupe, avec une femme et une petite fille.

Plusieurs personnes, ayant peur, s'en vont à la campagne, crainte que le feu, se communiquant aux autres magasins à poudre, ne fasse courir les plus grands dangers.

[1] V. « Explosion de la poudrière du Château de Nantes », par J.-C. Renoul (*Soc. académique de Nantes, 1857*). Deux vieilles peintures, conservées au Musée archéologique de Nantes, représentent le château après l'explosion.

[2] Ancien sacriste de la cathédrale. Il mourut sans avoir pu révéler l'endroit où il avait caché les reliques des SS. Donatien et Rogatien.

Digitized by Google

M. Guibert, prêtre de Sainte-Croix, en disant la Messe, est blessé par le même événement : un enfant auprès de lui (non pas son répondant), tué Mr Dabaut, prêtre de St-Nicolas, continua sa Messe, sans crainte.

Le récit de cet événement n'est rien. Il faut en voir les malheureux effets, pour s'en persuader et en estimer la grandeur.

La maison Vallin[1] endommagée de manière à ne pouvoir servir. Une demoiselle du quatrième tombe par la fenêtre, et se tue sur le pavé.

Les débris des murs, tombant dans les fossés, font sauter des anguilles des douves très profondes sur le pavé.

Tous les environs de la place Cincinnatus[2], couverts de pierre, comme si elle était pavée Une maison contre les ci-devant Minimes, toute en débris, et les barres de fer les plus fortes, rompues.

Tous les habitants sont consternés tant de cet accident que de tous les autres malheurs qui nous sont arrivés : guerre, famine, peste, explosion, tremblement de terre. On estime à plus de six millions la perte occasionnée en moins de deux minutes.

La générale a battu de suite, et tous les habitans se mirent sous les armes ou en travail.

De la garde des 30 grenadiers du bâtiment de la Concorde, il y en eut 1 tué et 5 blessés.

Travaillé toute la journée à sauver le peu de butin qu'il a été possible de retirer, et à dégager les pauvres cadavres.

Les conjectures sur cet accident sont : trop de munitions sur un mauvais plancher qui, en s'écroulant, a fait prendre feu aux artifices. D'autres croient que le feu n'a pris que quand les ouvriers étaient à dîner, et qu'il a été mis par malice ; d'autres que c'est par trahison et que c'est un coup des Anglais ; d'autres que c'est par peu de précaution ou par insouciance et négligence, ou par l'habitude d'entrer dans ce lieu avec des souliers ferrés. La conjecture la plus probable est que le poids excessif des munitions a fait écrouler le plancher, et que le choc et le froissement ont occasionné le feu. D'autres enfin

1. A l'entrée de la rue Basse du Château.
2. Aujourd'hui : de la Duchesse Anne.

Digitized by Google

croient que quelqu'un, en montant par l'escalier avec une pipe, a fait tomber une parcelle de tabac allumé qui, poussée par le vent, a causé le malheur. Toujours est-il que l'accident est arrivé, et qu'au milieu des conjectures, la véritable cause en est bien obscure et difficile à découvrir.

De la garde, il n'y a que 2 morts et 9 blessés[1].

6. L. — Proclamation du préfet, assurant les indigents et les malheureux qui ont perdu dans ce triste événement, qu'il s'emploiera de toutes ses forces auprès du gouvernement, pour demander des secours. Les artistes du théâtre offrent une représentation au profit de ceux qui ont été frappés par ce désastre. La municipalité fait publier à son de trompe que l'argent de ceux qui voudront aller au spectacle sera employé en secours. Divers cadavres trouvés dans les débris. Moulin, armurier, perd trois enfants et son futur gendre qui devait se marier le 10 prairial. Sa femme est tirée presque morte des décombres.

Après vérification, il a été décidément reconnu que le plancher est tombé et que la chute a enflammé la poudre qui a fait sauter la tour par le pied. Cette tour se nomme la tour des Espagnols et fut bâtie vers 1460, sur une vieille qui datait de l'an 400 environ. Ces détails se trouvent dans les journaux Malassis et Berjou, à la date de l'événement.

7. M. — Nouvelle recherche dans les décombres. Quête pour les malheureux, frappés par ce cruel accident. J'ai logé, pendant dix jours, un cordonnier, nommé Hamel, et sa femme. Arrivée de plusieurs bataillons de la 31e.

8. M. — Arrivée du général Bernadotte.

9. J. — Recherche dans le château. Le général va le voir et passe la revue de 400 gendarmes à pied et à cheval, ainsi que de la 31e.

10. V. — Décade. Plusieurs mariages[2]. Départ de la 31e pour l'armée. Levée de l'état de siège pour la ville. Discussion, à cet égard, entre le commandant de la place et le préfet.

[1] Voir un effet de l'explosion, au 15 thermidor.

[2] Les mariages se célébraient chaque jour de décade.

Digitized by Google

On croit à la trahison au sujet du château. Plusieurs endroits ont été menacés du feu. Menaces, le jour de l'accident, et surtout pour la salle de spectacle de Bordeaux. Départ de Bernadotte.

11. S. — Mention de victoire. Voyez le *Courrier de Nantes* ou le *Publicateur du temps*.

12. D. — La Pentecôte, fête chrétienne.

16. J. — Passé devant le château. Petit écroulement. On m'offre d'y entrer. On y ressemble à des morts sortant de dessous les débris.

17. V. — Mention d'un débarquement d'Anglais à Quiberon.

18. S. — Inquiétudes sur la destination des Anglais.

19. D. — Mention d'un combat avec les Anglais qui se sont rembarqués, après avoir pillé tous les habitants de Quiberon.

21. Mardi. — Vers les 10 heures et quart du soir, apparaît une colonne d'un feu clair et éblouissant, suivi d'un bourdonnement. Le tout a duré près d'une minute, trente secondes, et beaucoup de personnes ont été surprises et stupéfaites d'une aussi singulière clarté. Ce feu tomba jusqu'à terre, et la lumière en était plus éclatante que celle du plus beau soleil. Le phénomène a passé à Nantes, du côté de la Vendée. Le temps était très sombre. J'ai aussi été étonné d'un long bruit qui paraissait venir de bien loin. Plusieurs personnes disent que l'on a vu dans le ciel divers signes surprenants.

22. M. — Le bruit se répand qu'une expérience du citoyen Harbrefeuille, chirurgien et physicien, a causé le feu aperçu hier. Ce phénomène est un phosphore.

23. J. — Jour de la Fête-Dieu. Soirée passée à Loquidy, où l'on a fait une procession. Assemblée considérable.

24. V. — Nouveau débarquement d'Anglais sur la côte de Piriac.

25. S. — Mention de beaucoup de ravages d'un ours, du côté d'Aigrefeuille[1]. Chassé et tué, à ce que l'on dit.

28. Mardi. — Départ pour le Pellerin. Bourg presqu'incendié ; tristes effets de la guerre. Je vais à Buzay, ancien monastère, célèbre

[1] Voir aux 15 et 19 thermidor.

Digitized by Google

par son étier et ses bonnes prairies Le feu y fut mis par les brigands. Ruines de l'église, avec sa haute tour qui sert de remarque aux nautonniers. On voit avec peine la destruction de cette belle architecture moderne, d'ordre ionique, ainsi que de la maison, le tout bâti à neuf.

30. J. — Retour à Nantes. Grande canonnade entendue la veille, sur le soir, et aujourd'hui. Présumée être des Anglais.

MESSIDOR AN VIII

5. Mardi *24 juin 1800*. — La Saint-Jean-Baptiste, fête chrétienne. Grande illumination à Nantes, pour la nouvelle de la prise de douze villes d'Italie.

6. M. — Promenade à la foire de Villeneuve, ancien monastère ruiné pendant la guerre. Singuliers effets du vent : une colonne d'air frappe l'eau d'un étang, la fait bouillonner et rejaillir sur les bords, l'espace d'une minute. Cet étang est proche du monastère, bâti en forme de fer-à-cheval, où il y a un superbe écho.

7. J. — Détails de la fameuse bataille de Marengo. Mots de Bonaparte, annonçant son caractère et son génie.

10. D. — Plusieurs fêtes remises à ce dimanche : décade, Saint-Pierre, anniversaire et récompense nationale à trois citoyens qui ont retiré des décombres du château le citoyen Lecoq, ouvrier : couronne civique et accolade fraternelle données par le préfet. Assemblée à Bouguenais. Divertissements sans nombre. Il s'y voit une ourse et deux chameaux, mâle et femelle.

11. L. — Pétition portée au Préfet, au sujet de la réquisition. Les gens en place toujours les mêmes. Un habit simple n'a jamais touché les gens de notre époque. Tristes hommes, serez-vous toujours aussi insolents, et ne regarderez-vous qu'avec mépris celui qui vous donne du pain ?

12. Mardi. — Ménagerie sur la Petite-Hollande, île Feydeau. Dans la case du citoyen Maison, où l'on montrait la résurrection des morts et autres choses, on voit maintenant plusieurs animaux curieux.

Digitized by Google

14. J. — Ordre aux barrières d'arrêter tous les chevaux de ceux qui prétendent porter des vivres à Brest, ne pouvant l'approvisionner par mer, à cause des Anglais qui empêchent les navires de passer au bas de la rivière, et font même souvent des descentes infructueuses.

16. S. — Ordre aux prêtres de célébrer leurs offices dans les temples, et non dans des chambres et autres lieux, comme ils le font.

19. Mardi. — Arrivée d'une centaine d'Anglais prisonniers, au Bon-Pasteur. Pris du côté de Noirmoutier, en mettant le feu au stationnaire et autres bâtiments.

20. M. — Première communion aux enfants, à la chapelle de Toutes-Aides, par les bons prêtres. Grand concours de monde.

21. J. — Les prêtres nouvellement rentrés font faire la première communion, à Loquidic, à beaucoup d'enfants.

23. S. — Préparation d'une fête nationale, appelée *le 14 juillet*. Mise en vigueur des lois de 1798, pour mariages et divorces.

25. L. — Fête commandée pour l'anniversaire de la fédération. Coups de canon, prise d'armes. Promenade du préfet et du général Chabot, homme très petit, avec des drapeaux en trophée. Au cirque, grand concours de monde. Discours prononcé par le préfet Letourneur. Grand éloge du général Desaix. Chanson en l'honneur de Bonaparte. Garde nationale en bataille sur le cours. Discours du général Chabot. Inscription mise à la colonne qui est entre les deux cours : *Aux braves qui sont morts pour la défense de la patrie*. Chacun se sépare, après avoir défilé devant le général et le préfet. Illumination le soir, mais peu fournie, par insouciance.

30. S. — Installation du maire et de la nouvelle municipalité, suivant la constitution de l'an VIII. Les généraux ne vont plus à pied. Leur luxe est exagéré jusqu'à faire faire des brides de galon d'or, pour décorer leurs chevaux.

### Thermidor an VIII

5. J. (*24 juillet 1800*). — Habitants commandés pour protéger les barrières. Le feu prend à la corderie du citoyen Biré, vers les



Digitized by Google

10 heures et demie. Feu épouvantable, pris dans trois endroits à la fois, présumé mis exprès. Mèche trouvée et remise aux généraux Chabot et Drigni et au préfet Letourneur.

6. V. — Bataillon entier commandé pour aller garder les effets brûlés et pour éteindre le feu qui brûle encore. Le malheur n'est pas si grand que l'espéraient ceux qui ont provoqué l'incendie. Câbles sauvés, chanvre point endommagé. Tout se réduit à deux magasins de chanvre brûlés, quant au bâtiment.

11. Mercredi. — Grand concours de monde sur la nouvelle promenade de la Bourse. Le haut genre y tient la première place. Les autres promenades sont abandonnées pour celle-ci qui est bien trop petite.

12. J. — Beaux arrêtés de Bonaparte. Il décerne des récompenses à douze habitants de Noirmoutier et Beauvoir, et ordonne au préfet de les lui envoyer à la capitale Chacun est maître de garder tel jour qu'il lui plaira, pour se promener. La décade ne sera observée que par ceux qui sont salariés par le gouvernement. Les mariages se feront du consentement du père et de la mère, à moins que l'on n'ait vingt-cinq ans accomplis. Pour être unis en mariage, les conjoints devront être publiés pendant huit jours.

13. V. — Il court le bruit qu'une bête monstrueuse court la campagne[1] et fait des ravages terribles. Elle a, dit-on, dévoré deux enfants, du côté d'Aigrefeuille, et on lui fait la chasse, à ce que l'on dit.

14. S. — Bulle du Pape qui engage les prêtres à faire des prières de quarante-heures, pour avoir de la pluie.

15. D. — Vu une pierre qui fut jetée, par l'explosion du château[2], à l'extrémité du cours de la Liberté[3], pas loin du corps de garde. Inscription avec le poids : 200.

16. L. — Mention d'une conspiration découverte, qui avait pour

[1] Voir au 25 prairial et au 19 thermidor.
[2] Voir au 5 prairial.
[3] Aujourd'hui : cours Saint-Pierre.

Digitized by Google

but de débarquer à Brest le comte d'Artois et le duc de Berry, et d'établir une contre-police.

17. M. — Mention d'épidémie à Angers et autres endroits. Mort subite de plusieurs personnes à Nantes. Temps très chaud. Promené sur la Bourse, seul endroit où se promène le grand genre.

18. Mercredi. — Mention d'un commencement de volcan, du côté de Pontivy, par l'apparition de beaucoup de fumée qui sort de la terre.

19. J. — Depuis longtemps il était question d'une bête qui faisait beaucoup de ravages dans la Vendée[1], mangeait des enfants et autres personnes. On regardait cela comme une fable. Cependant aujourd'hui cet animal a été surpris par un paysan qui l'a tué et vient de l'apporter au Département, et qui sans doute aura été récompensé. Cet animal se trouve être une louve.

Grand cercle blanc uniforme, paraissant aller de l'Est à l'Ouest, vu pendant plus d'une heure et demie, et par un beau temps.

20. V. — Décade. D'après l'arrêté des consuls, proclamant la liberté pour chacun de garder tel jour que bon lui semblera, les boutiques et ateliers se trouvent aujourd'hui ouverts, et les ouvriers travaillent comme les jours ordinaires.

Les chemins vont être rétablis, ainsi que les ponts, endommagés pendant la guerre.

Prière de quarante-heures, pour demander à Dieu qu'il fasse tomber de la pluie, dont la terre a extrêmement besoin.

25. Mercredi. — Mention de bruit dans la Vendée ; 4 pièces de canon, parties pour Montaigu, avec une compagnie de canonniers. Mention d'un projet de descente des Anglais.

L'on trouve dans les mots : *révolution française*, un anagramme. Supprimant le mot *veto* qui s'y trouve, et réunissant les autres lettres, on forme cette phrase : *un Corse la finira*.

Distribution de vinaigre aux troupes, à cause de la chaleur.

26. J. — Beaucoup de pétards et fusées, pour la fête de la Sainte

[1] Voyez aux 25 prairial et 15 thermidor.

Digitized by Google

Vierge et pour les Maries à qui on porte le bouquet. Grand concert sur la place, vers le milieu de la nuit.

27. V. — Fête chrétienne. Les boutiques et ateliers fermés.

28. S. — Mention de quelques troubles du côté de Petit-Mars et à Palluau, par des insurgés.

29. D. — Manège du citoyen Balp. Première représentation. C'est un homme de plus de 50 ans, qui fait de très beaux tours d'équilibre sur les chevaux. Prix : 12 sous. Il y a 13 années qu'il est ici.

Mort subite en plusieurs endroits. Cela prend au cœur et à la tête, et on a la gorge enflée.

On parle d'un débarquement d'Anglais. Départ de plusieurs compagnies pour Guérande.

### Fructidor an VIII

1. Mardi (*19 août 1800*). — Petite pluie. La chaleur a monté au 31e degré, sur le thermomètre exposé au Nord ; au soleil, au 48e.

2. M. — Pluie qui rafraîchit le temps.

7. L. — Georges débarqué chez les chouans, avec un million en espèces. Il vient d'Angleterre et cherche à réorganiser une nouvelle armée de révoltés. Il paraît malheureusement que les hostilités vont recommencer sur les frontières.

10. J. — Promenade au Petit-Hermitage, brûlé le 6, par malice, croit-on.

11. V. — Louis répandus par l'Angleterre dans la république, reconnus faux. Organisation de chouannerie.

17. J. — Service extraordinaire : 18 hommes commandés pour faire des patrouilles. On ne parle que d'incendies. Le feu prend, depuis peu, du côté de Grenoble.

20. D. (*8 septembre 1800*). — Depuis que les prêtres sont rentrés, on voit les pères et mères courir à leurs offices, et faire faire la première communion à leurs enfants.

21. L — Jour de fête chrétienne, dédiée à la Sainte Vierge

Digitized by Google

(Nativité)[1]. Bonaparte engage les préfets à choisir trois citoyens du département, surtout parmi les acquéreurs de biens nationaux, qui puissent se rendre à Paris, à leurs frais, pour la fête du 1er vendémiaire.

25. V. — Arrêté des consuls, qui rappelle les prêtres déportés par le Directoire. Ces deux arrêtés sont rendus le même quantième, l'un l'an IV, l'autre l'an VIII.

26. S. — Les évêques et les prêtres cherchent à se réorganiser. Arrêté des consuls pour la fête du 1er vendémiaire an IX.

### Vendémiaire an IX

1. Mardi (*23 septembre 1800*). — Fête. Boutiques fermées. Le préfet, le général Chabot et le commissaire-général de police se rendent au cirque. Grand concours de monde. Colonne élevée à la gloire de Desaix et de Kléber. Inscription : *La bataille de Marengo a rendu l'Italie à la France ; la bataille d'Héliopolis a rendu l'Égypte à la France*. Sur la colonne : *A la mémoire de Desaix et de Kléber la patrie reconnaissante*.

Distribution de prix ; plusieurs discours. Le préfet verse des larmes en mettant une couronne de laurier sur le piédestal de la colonne funéraire. Grande musique. Le cortège se rend sur le cours. Le général Chabot prononce un discours, au milieu du bataillon carré. Exercice à feu par les volontaires de la 21e demi-brigade. Le soir, feu d'artifices, illumination.

4. V. — Les nouvelles des préliminaires de paix avec l'Empereur arrivent à Nantes. Grande sensation.

22. Mardi. — Les condamnés à la peine de mort courent à l'échafaud et reçoivent le châtiment, les uns en disant des sottises, les autres la pipe à la bouche, et ne paraissent pas plus émus que si de rien n'était.

27. D. — Il y a un an, à compter de ce jour, que les brigands entrèrent à Nantes, où ils firent tant de mal à plusieurs pour en sau-

[1] C'était la veille, le 8 septembre.

Digitized by Google

ver un, c'est-à-dire qu'ils tuèrent beaucoup d'habitants, pour délivrer un prêtre émigré, condamné à mort [1].

29. Mardi. — Mécontentement du préfet. Il est un de ceux qui ont signé la mort du roi.

### Brumaire an IX

1. J. (*23 octobre 1800*). — Une église s'établit près le pont Communeau, sous des appentis ; très bien décorée et desservie par un nommé Allotte, prêtre rentré. Une autre s'établit au Coudray. D'autres en plusieurs endroits. On semble voir, par ces nouveaux établissements, les premiers temps de l'église et l'établissement du christianisme.

3. S. — Tous les ouvriers qui se disaient bons patriotes et qui, les premiers, mirent la main pour anéantir les objets du culte catholique, et qui criaient le plus haut, s'empressent aujourd'hui à en rechercher les tristes restes, pour les réparer. Ils courent au devant de ceux qui les employent à rétablir ce qu'ils ont ruiné, et baisent les mains de ceux qu'ils voulaient jadis égorger. Ainsi sont les hommes du temps présent. J'ai vu tout, et, homme privé, comme je suis, je ne pus faire ni bien ni mal. Au moins restai-je spectateur de tous les événements, tant heureux que malheureux.

Il est question de faire rentrer sans inquiétude tous les prêtres et autres qui naguères étaient au nombre des plus coupables.

5. L. — Beaucoup de prêtres reviennent d'Espagne, et exercent leurs fonctions avec autant de liberté qu'ils étaient suspects sous les autres gouvernements. Plusieurs enfants font leur première communion chez Charle, pensionnat, rue du Château.

9. V. — On lance une frégate à la Basse-Indre.

10. S. (*1er novembre 1800*). — Fête de la Toussaint, fête chrétienne. On lance une autre frégate.

12. L. — Arrivée de 2 bataillons de la 81e demi-brigade. Ces troupes viennent des prisons d'Angleterre ; échangées contre les Anglais fait prisonniers, en Hollande, avec le duc d'Yorck.

[1] Voir au 28 vendémiaire an VIII.

Digitized by Google

18. D.— Dans la nuit, sur les 5 heures, tempête. Sur l'île Feydeau, chute de plusieurs toitures, et aussi sur la place du Bouffay, plusieurs maisons endommagées.

25. D. – Beaucoup d'émigrés rentrent. On donne des pièces au théâtre qui exhortent et engagent chacun à rentrer dans son pays ; le *Chaudronnier* ou *l'Homme d'état imaginaire*, et *le Club des bonnes gens* ou *le Curé*.

Les prêtres rentrent aussi et viennent d'Espagne où ils avaient été exilés sous les lois de Robespierre et du Directoire. Ils font faire la première communion à beaucoup d'enfants. Toujours grand concours de monde à eux. On dit que ceux qui viennent d'Espagne n'aiment pas ceux qui sont restés, vu, disent-ils, qu'ils ont fait la guerre.

### Frimaire an IX

26. L. (*15 décembre 1800*). — Les brigands arrêtent partout les diligences et les pillent.

### Nivôse an IX

11. J. (*1er janvier 1801*). — Fête chrétienne. Plusieurs prêtres arrêtés pour un baptême, par la grossièreté d'un parrain maladroit.

13. S. — Le commissaire-général de police Deforges est supprimé. Il part remplir cette fonction à Lyon ; car la population nantaise n'est pas assez nombreuse pour qu'il soit besoin de ce fonctionnaire. La mairie exerce l'emploi dont il était chargé.

25. J. — Un ordre du premier Consul porte que les diligences seront escortées de cinq soldats, ayant chacun vingt coups à tirer, sur la voiture, et de quatre gendarmes à cheval.

26. V. — Pastorale sur la naissance de Jésus-Christ. Depuis quelque temps cette pièce est jouée partout.

30. Mardi. — Projet et ordre de rendre les grandes routes praticables, par arrêté du 25 nivôse an IX.

Digitized by Google

PLUVIÔSE AN IX

11. S. (*1er février 1801*). — Arrivée, vers les 6 heures et demie, de trois voitures de déportés, bien escortées jusqu'à l'endroit où ils ont été embarqués sur un stationnaire. Grand concours de monde. Il y en a beaucoup de mal vêtus et qui ont l'air d'ouvriers. Ils sont au nombre de 39.

18. S. — On poursuit partout les brigands.

27. L. — Il paraît que M. Pitt est destitué. Grande gaîté parmi tout le monde. Les préliminaires de paix signés à Vienne La musique de la 68e demi-brigade, avec la municipalité, l'annonce par toute la ville. Ce traité de paix a été conclu à Lunéville, le 20 pluviôse.

VENTÔSE AN IX

2. S. (*20 février 1801*). — Il paraît que depuis que la gendarmerie est en activité, les brigands se dispersent de tous côtés et se trouvent dans l'impuissance de faire le mal.

7. J. — Arrivée du 14e escadron de dragons. Etablissement de la halle aux toiles aux ci-devant Cordeliers.

8. V. — Opération de la vaccine et établissement d'un tribunal de commerce.

10. D. — Formation d'une halle aux toiles dans l'église des ci-devant Cordeliers. Ordonnance de police pour le balayage des rues, tous les matins, par le moyen d'une sonnette qu'un homme porte dans chaque arrondissement. Il y a amende pour les contrevenants.

11. L. — Arrivée d'un bataillon du département du Nord, allant à l'armée d'observation de la Gironde. Projet présenté pour l'administration des bois et forêts.

12. M. — Les Anglais ne veulent plus permettre la pêche, et font prisonniers les malheureux pêcheurs.

14. J. — Arrivée de deux bataillons de réquisition du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, venant de Belle-Ile et allant à l'armée d'observation de la Gironde.

P. DE BERTHOU.

FIN.

Digitized by Google

# UNE FEMME D'EXPÉRIENCE !

Comédie en un Acte, en Prose

PERSONNAGES

MARGUERITE DUVIVIER, *baronne*,
ALBERT DE MOURADE, *vicomte*,
FRITZ, *groom*.

(*A Paris, de nos jours.*)

*Elégant salon moderne, portes à droite, et au fond à gauche. — Fenêtres à gauche. — Canapé entre les fenêtres, console et pendule dans le coin de droite, piano contre le panneau de droite. — Au fond, paravent et plantes vertes.*

*Au premier plan, table chargée de périodiques, albums, timbre, livres et accessoires de bureau. — Sièges variés.*

## SCÈNE I

MARGUERITE, *assise à droite de la table.*

Veuve !!... à vingt-cinq ans... au triomphe de la vie, en somme, quand l'on se sent, hélas !.. tout ce qu'il faut pour être aimée.. Est-ce dûr ! (*Un temps*) et cependant, s'il était question de... rompre avec ma solitude, je sens que j'aurais quelque peine à m'y résoudre.

C'est si délicat au fait, un remariage !.. La première fois au contraire, ça va tout seul : qu'appréhenderait une pauvre fillette sans expérience, à qui ceux qu'elle regarde (ça va sans dire), tels des oracles, viennent affirmer gravement, comme si autrui en savait

Digitized by Google

jamais quelque chose. « Oui c'est bien là mon enfant, le mari qui te convient, agrée-le !.. Tu seras heureuse !... »

Pour peu que le susdit soit joli cavalier, ou simplement passable, il arrive communément que.. par confiance acquise, respect, excitation d'amour-propre, dans l'espoir souvent d'une liberté plus grande, l'on cède, et... voilà la chaîne rivée !...

La chaîne parfaitement ! — Si le mot vous semble trop dur, c'est qu'une Fée meilleure s'est enquis de vos destinées... Je vous en félicite. Pour moi, si j'avais mieux connu Christian, jamais je ne l'eus épousé, je le jure !..

Non pas que le feu baron fut un monstre, (ce qui n'a d'ailleurs, croyez-le, rien de si désespérant, au contraire), la femme qui n'a point... conquis son mari, ne se doute pas de la grandeur de son rôle ; elle ne saurait rêver meilleur triomphe. Toutes, c'est vrai, n'y sont point appelées ; *(Se désignant elle-même)*... la preuve !... Dieu sait pourtant, si j'y ai mis de la complaisance... avouez aussi que le sujet ne prêtait guère, (sans calembourg), — *(Avec dédain.)* Un financier !!!... Et Christian devait être le modèle du genre *(Souriant)*... Non ?...Alors...

Imaginez-vous un monsieur joyeux comme... dix bonnets de nuit, au front toujours pensif, n'ouvrant la bouche que pour parler de... cote, anxieux quand ça hausse, bourru si ça baisse, incapable du moindre enthousiasme dès lors qu'il ne s'agit plus de chiffres, n'ayant jamais ni un égard, ni un mot tendre, (vétilles peut-être, mais qui aident à avaler le reste), car en somme, quel est le ménage ? Se souciant de sa femme enfin, à peu près comme du grand Turc !.. Franchement, là, est-ce drôle un être pareil ? *(Elle hausse les épaules.)* Surtout quand on a rêvé d'un esprit large... d'une âme artiste, aux inclinations généreuses, chevaleresques.

Quelle vie, mon Dieu !.. Pardon, quel calvaire ! Et l'on s'étonnerait de ma prudence ?...

Nul ne sait ce que l'avenir lui garde, mais si jamais je le redis ce « Oui » terrible, ce ne sera qu'à bon escient, je le déclare, bien averti... comme dit le proverbe, il faudra montrer patte blanche ! Ça... jeune femme n'est point jeune fille au bout du compte, elle est... arrêtée ; elle peut attendre. *(Coups à la porte du fond)*... Entrez !...

Digitized by Google

## SCÈNE II

MARGUERITE, FRITZ.

FRITZ

Le courrier de madame la baronne *(Il pose le plateau sur la table).*

MARGUERITE

Merci ! *(Fritz salue et sort au fond.)*

## SCÈNE III

MARGUERITE, *dépouillant son courrier.*

Dieu ! Que de prospectus !.. Une vraie pluie !.. C'est Bacchus qui tient la corde, effet du phylloxera sans doute *(Elle rit.)* Ah ! une lettre voyons donc.... *(Elle lit.)*

MA CHÈRE MARGUERITE,

« Je t'annonce la prochaine visite de mon frère qui sera à Paris en effet, demain dans la matinée...

*(Elle regarde la signature et la suscription.)*

Quimper ?.. *(Joyeusement)* c'est de Clotilde !.. demain, dit-elle, par conséquent aujourd'hui *(Regardant la date)* le 3 absolument !.. Ah ! je vais donc enfin le connaître, ce fameux monsieur de Mourade... *(Visible admiration.)*

*(Continuant sa lecture.)*

« Figure-toi que de plus en plus obsédé par sa sotte manie de littérature...

*(S'interrompant, et à part.)*

Elle appelle ça une manie... O ! Province !.. *(Scandé...)* sa sotte manie *(Elle rit)* ah ! ah ! pas contente, la sœurette ; je ne m'étonne plus qu'on m'en parlât si peu de ce frère... soyez donc la gloire des vôtres ! *(Léger haussement d'épaules.)*

*(Reprenant sa lecture.)*

« Il vient d'obtenir enfin je ne sais trop quel privilège, une mission

Digitized by Google

soi-disant d'avenir... toujours ; mais qui va en attendant, l'entraîner dans un voyage aux Antipodes, ou à peu près !.. — Folie, toute pure, ma bonne, dont j'ai vainement essayé de le guérir. Tu le vois il m'échappe ! Faut-il donc abandonner tout espoir ?... C'est à craindre, mais telle pensée est si navrante, que je n'ose réellement m'y arrêter.

« Connaissant, ma chère Marguerite, la sûreté de ton affection, permets-moi d'y recourir en cette occurence difficile...

(*S'interrompant et avec quelque surprise.*)

Bah ! (*Continuant sa lecture.*)

« Convaincu que tu auras sur mon malheureux frère plus d'influence que moi-même, je te l'adresse tout simplement... (*A part.*)

Ça c'est gentil... (*Elle reprend sa lecture.*)

« Il en paraît charmé d'ailleurs... » — Et moi j'en suis très flattée je l'avoue. (*Légère inclination de la baronne.*)

(*Elle continue.*)

« Tâche donc, je t'en conjure, de le convaincre de son erreur, et de l'en dissuader (*Scandé*) par tous les moyens possibles !.. » (*A part*) Oh ! Oh ! (*Elle continue*) « Merci d'avance, et bien à toi,

*Ta vieille amie.*

CLOTILDE. »

Allons ! J'ai de la marge, (*Elle sourit*) si j'échoue, ce ne sera vraiment pas de sa faute. (*Un temps.*) Pauvre bonne amie, combien je comprends sa tristesse. et avec quelle joie je lui viendrais en aide... Certes ! mais comment m'y prendrais-je bien dans ce but ! (*Un temps.*) C'est que je n'en vois pas tant que ça de moyens (*Souriant*) possibles... (*Un temps.*) Ce sauvetage d'un inconnu me parait plutôt compliqué... hum !... fort difficile, même (*Après réflexion.*) — Bast Ne nous martelons point l'esprit d'avance, trop prévoir ne mène souvent qu'à se forger des idées fausses, dont il faut se défendre ensuite. Total : (*Moqueuse*) (comme on dit dans la finance), une complication de plus. Et la situation n'est déjà point si limpide. Donc. du calme, au moins jusqu'à nouvel ordre... Plus tard, quand on s'est vu, causé, quand on se connaît enfin, (autant toutefois que vous le permettent des visites,) c'est différent. Alors, vous pouvez

Digitized by Google

sonder, chercher un joint, et, l'inspiration du moment aidant, lancer la charge... réussir, peut-être ?

Qui sait ? mais condamnonstoujours notre porte, *(Elle frappe sur le timbre)* afin que personne ne nous dérange.

*(Le groom paraît au fond.)*

## SCÈNE IV

MARGUERITE, FRITZ

MARGUERITE

Ecoutez ! Fritz, un monsieur va venir me demander tout-à-l'heure, vous le ferez entrer.

FRITZ

Bien, madame.

MARGUERITE

Mais gardez-vous d'introduire toute autre visite, sauf avis préalable... compris ?

FRITZ

Oui, madame, *(Le timbre retentit.)*

MARGUERITE, *congédiant le groom.*

Allez !... *(Fritz salue et se retire au fond.)*

## SCÈNE V

MARGUERITE

Serait-ce déjà mon voyageur ? *(Coup d'œil à la pendule.)* Deux heures et demie... C'est probable. Il était temps qu'on me le signalât, car la consigne est formelle, depuis le jour de mon veuvage, loin pourtant de deux années, je n'ai encore reçu aucun homme... l'idée ne m'en est même pas venue... preuve d'une disgestion laborieuse... *(Convaincue)* O ! combien !

*(Le groom annonce :)*

Monsieur le vicomte de Mourade !...

*(Entrée du vicomte au fond.)*

Digitized by Google

## SCÈNE VI

MARGUERITE, LE VICOMTE

MARGUERITE, *à part, après un regard discret sur le visiteur.*

Charmant !...

LE VICOMTE, *d'une politesse plutôt militaire.*

Madame ! *(Il s'incline.)*

MARGUERITE, *lui tendant la main.*

Soyez le bienvenu, monsieur, dès lors que je vous sais l'envoyé de Clotilde....

LE VICOMTE, *avec rondeur.*

Mille grâces!.. Madame, veuillez être assurée en retour du meilleur souvenir de ma sœur.

MARGUERITE, *gracieusement.*

*(A part.)* Il me paraît très ouvert.— *(Au Vicomte en lui désignant un siège... tous deux s'asseyent.)* — Je n'en ai jamais fait doute, l'amitié qui résiste à une séparation aussi longue, n'est point banale en effet... Songez, monsieur, que nous ne nous sommes revues qu'une seule fois depuis le couvent, au sortir duquel nous nous étions fait pourtant de bien belles promesses.

LE VICOMTE

Il y a tant d'imprévu dans la vie.

MARGUERITE

Hélas !

LE VICOMTE, *galant.*

Pas toujours, madame, certaines surprises sont au contraire, fort agréables. Je vous l'assure. *(Il s'incline.)*

MARGUERITE, *après une légère et gracieuse inclination.*

*(A part.)* Galant !.. — *(Au vicomte.)* Quelques-unes, c'est vrai, *(A part)* cà... voyons !. il faut que j'entamme... *(Au vicomte.)* Puisque

Digitized by Google

nous causons surprises, je vous dirai, monsieur de Mourade, que je me berçais un peu de l'espoir que votre chère sœur vous eût accompagné dans ce voyage...

LE VICOMTE

Elle !!. Jamais, madame... Clotilde prenant la clef des champs... quittant son « home » tout son amour, sa chose, pour partir à la découverte... Y pensez-vous ?..

MARGUERITE, *riant.*

Ah ! Ah ! Ah !

LE VICOMTE

Non ! mais ce serait..., comment dirais-je ? le comble de l'inexpliplicable... du vertige, un pur phénomène dont je ne fus jamais témoin pour mon compte. Vous aurait-elle par hasard ?...

MARGUERITE

Du tout, mais il arrive parfois qu'on se ravise à la dernière heure ; n'était-ce point une occasion toute trouvée ?...

LE VICOMTE

Sans doute. Notez qu'elle en est convenue elle-même, ce qui m'a donné une lueur d'espoir, malheureusement, là s'est borné ce bel enthousiasme dont vous étiez très certainement la cause.

MARGUERITE

Ce qui vous a privé du charme de sa compagnie.

LE VICOMTE, *évasivement.*

Oui...

MARGUERITE

Et moi, monsieur, du vif plaisir de l'embrasser, j'en eus été si heureuse...

LE VICOMTE

Je conçois... *(Railleur)* une si rarissime faveur.

MARGUERITE

Vous l'avez dit, et puis enfin, j'augurais bien de sa présence, elle m'eût certainement enhardie... soutenue.

Digitized by Google

LE VICOMTE

*(Étonné et à part.)* Tiens !

MARGUERITE

*(A part.)* Du courage ! *(Au vicomte.)* Tandis que seule j'ai vraiment très peur...

LE VICOMTE, *surpris.*

Bah !... Et de quoi donc, madame ?

MARGUERITE

Mais... *(Hésitation, s'arment de courage.)* Tant pis, je vais vous l'avouer tout franchement : de ne me point acquitter comme il faut, de... certaine... mission.

LE VICOMTE, *surpris.*

Une mission ?.. *(A part)* c'est le temps paraît-il.

MARGUERITE

Fort délicate, on peut le dire, et dont cette chère Clotilde a jugé bon de me charger, je ne sais vraiment trop pourquoi...

LE VICOMTE

Parce qu'elle vous en savait digne, madame, au reste, je puis vous attester que ma sœur a en vous la plus extrême confiance...

MARGUERITE

Trop grande, hélas ! Je le crains bien, car enfin, comment a-t-elle pu espérer, je vous le demande, me voir moi simple étrangère en somme... *(Elle hésite, attention croissante du vicomte.)*

LE VICOMTE

Et puis ?...

MARGUERITE

Réussir dans une tentative, où elle, une sœur, si affectueusement persuasive d'ordinaire, a malheureusement échoué...

LE VICOMTE

*(A part)* Compris ! *(A Marguerite.)* Je crois que j'y suis, baronne.

Digitized by Google

MARGUERITE

*(A part.)* Tant mieux! *(Au vicomte )* Il est certain que je la plains de toute mon âme, la pauvre chérie, ne se connaître qu'un seul frère. *(Geste du Vicomte signifiant: « c'est vrai, mais que voulez-vous que j'y fasse. »)*

Tendrement aimé, j'en ai la preuve *(Elle désigne la lettre de Clotilde)* et le voir ainsi... Mais vous allez me trouver bien osée décidément.

LE VICOMTE

Du tout. madame.

MARGUERITE

Le voir, dis-je, se lancer de gaieté de cœur..

LE VICOMTE

*(Souriant et à part.)* Hum !...

MARGUERITE

Dans une entreprise aussi hasardeuse, Dieu ! que ce doit être pénible !...

LE VICOMTE

Croyez, madame, que ma sœur s'exagère étrangement les choses.

MARGUERITE

Peut-être?... Nous sommes femmes. — Néanmoins, quelle équipée! Et franchement je n'en vois pas la rime. Autant je conçois qu'un incompris pénétré de son sacerdoce, *(Léger sourire du vicomte)*, enflammé par ses théories, consente de grands sacrifices pour attirer l'attention sur elles, coure enfin après la renommée qui les consacre; cela, au risque même de sa vie; soit !.. autant, permettez-moi de vous le dire, la manœuvre me paraît singulière, inexplicable, dès lors qu'il s'agit d'un écrivain franchement célèbre, *(Étonnement du vicomte)* lancé au point que toutes les revues se disputent ses œuvres.

LE VICOMTE, *interloqué.*

Hein ?

MARGUERITE, *s'emballant.*

Qu'on le nomme respectueusement mon « cher maître ».



Digitized by Google

LE VICOMTE, *de plus en plus surpris.*

*(A part).* Ah çà ! mais...

MARGUERITE

Qu'il n'a enfin qu'à patienter un peu pour voir l'académie heureuse et fière lui ouvrir ses portes toutes grandes, *(A part)* ouf !..

LE VICOMTE

*(A part).* Oh ! Clotilde !... *(Il hausse les épaules)*, mais, madame...

MARGUERITE

Réellement ça me dépasse.

LE VICOMTE

*(A part.)* Et moi donc... *(A Marguerite).* Je dois vous dire que le portrait...

MARGUERITE, *le clouant d'un geste.*

Point de vaine modestie ! Elle siérait mal en vérité à l'auteur de : (*Avec admiration*) *Sous nos vieux chênes* !.. La *branche de Gui !*... Le *Cœur de Jéhanne*... cette scénette si spirituelle et fraîche ! un bijou ! *(Gracieuse inclination du vicomte)* toutes compositions enfin d'un tour éminemment délicat, si local, si poétique, dont j'ai fait mes délices, je l'avoue. *(Nouvelle inclination du vicomte.)* Vous voyez que l'on vous connaît, monsieur de Mourade...

LE VICOMTE

*(A part)* Oh ! Les sœurs !.. *(A Marguerite)* Trop heureuse, madame, d'avoir pu vous être agréable quelques instants. Cette assurance si bienveillante est l'encouragement le plus précieux que je pusse recevoir. Veuillez en demeurer convaincue *(Avec élan)* que ne tenterais-je désormais pour m'en rendre vraiment digne?..

MARGUERITE, *d'un air navré.*

*(A part.)* J'ai soufflé sur l'incendie, *(Au Vicomte )* vous ne sauriez l'être davantage, vicomte.

LE VICOMTE, *modeste.*

Pardon !

*(Geste navré de Marguerite. — Après un instant de réflexion.)*

Digitized by Google

MARGUERITE

Mais, à propos, quelle contrée voulez-vous donc explorer au fait ?

LE VICOMTE

L'Inde, madame.

MARGUERITE, *avec effroi.*

Vraiment !

LE VICOMTE.

D'une façon générale, mais plus spécialement la région limitée par le Tigre, la Caspienne, et l'Indus ; y compris, (ça va sans dire,) l'Arménie, la Perse, l'Afghanistan, le Beloutchistan et enfin l'Indoustan !

MARGUERITE

Voilà, certes, un champ d'études intéressant, et je conçois qu'il vous passionne. Malheureusement que d'anicroches, d'embûches, de périls de tout genre, peuvent vous assaillir durant ce voyage ! C'est effrayant...

LE VICOMTE

Pas tant que ça, baronne.

MARGUERITE

Allons donc, vous avez tout contre vous, au contraire, à commencer par le climat, les fièvres...

LE VICOMTE

Bagatelles ! J'ai fait un plein congé en Afrique, et, vous le voyez, je ne m'en trouve pas plus mal. — Simple question d'hygiène, de sobriété, de sulfate de quinine à la rigueur.

MARGUERITE

Et la férocité des Indigènes ? Vous pouvez être scalpé, torturé, empalé, mis à la broche, que sais-je ?..

LE VICOMTE

Ce n'est déjà point si mal, me semble, mais rassurez vous, chère madame. . Non ! Nous serons d'abord en nombre, bien résolus, armés de toutes pièces... Avec cela, et la protection... ambiante de la mère-patrie. .

Digitized by Google

MARGUERITE, *railleuse*.

Oh ! très ambiante !..

LE VICOMTE

Que pouvons-nous redouter en somme ?... Fort peu de choses. — Naturellement, je ne le crierais point sur les toits, ça nuirait à l'effet d'ensemble. Tout explorateur qui se respecte, devant toujours courir à la boucherie, c'est dans l'ordre. Aussi ne donne-t-il de ses nouvelles que pour faire dresser les cheveux sur la tête, c'est-à-dire par dépêches, de style aussi palpitant que invariable. Oyez plutôt : « Colonne surprise par Cannibales, lutte acharnée, résistance héroïque, pertes cruelles dans l'escorte, le reste échappé par miracle, (bien qu'on n'y croie plus guère).. Vive la France !!!.. Puis, plus rien que l'à-propos du silence... pour la fermentation des cervelles...

Chacun alors glisse son mot, produit son tuyau... de l'extrême dernière heure possible, (ça va sans dire), et le plus sensationnel l'emportant toujours, même chez l'élite, voici bientôt notre héros enseveli à jamais dans la tombe, et dans la gloire !!...

Veuillez remarquer, baronne, qu'il se porte au contraire comme le Pont-Neuf : la preuve c'est qu'un beau matin il débarque à l'ébahissement de la galerie, mais mûr cette fois pour le triomphe... Par ici, les trompettes !.. battez tambours ! Quel enthousiasme.. quel délire !.. De l'apothéose !!.. -- Pensez donc, une victime, Non ! un martyr de la science... Saluez !...

Bref, il n'y en a plus que pour lui... Enfin, baronne, il ne faut pas demander l'impossible ; convenons plutôt que les temps sont durs, et... trop heureux qui peut encore, *(Gouailleur)* même à tel prix... découvrir son chemin de Damas.

MARGUERITE

Attendons-nous donc à frissonner... merci ! Vous ferez tout probablement quelques conférences au retour ?

LE VICOMTE

Sur le zend et le sanscrit comparés à la langue celto-armoricaine

Digitized by Google

MARGUERITE

Ah ! polyglotte, aussi ? — Et que pensez-vous, en passant, de la fusion des idiomes ?

LE VICOMTE

Que l'immuabilité n'est point de ce monde, madame ; autrement dit, que tout arrive, et à son heure, ou à peu près.

MARGUERITE

Eh ! quoi, monsieur de Mourade, internationaliste, vous aussi !.. Vous contempteur du génial langage des Boileau, des Racine, des Molière et tutti-quanti, que vous maniez si bien à leur exemple ?... Quelle hérésie, quelle ingratitude !

LE VICOMTE

Pardon, madame, nul au contraire, ne professe pour ces grands classiques d'admiration plus profonde que votre serviteur. Leur œuvre, à mon humble avis, ne saurait entièrement périr, et je nous en félicite. Mais que les siècles futurs s'en tiennent pour leur courant usage, à ce « *modus loquendi* » pur et simple, rien ne nous autorise à le croire. Qui donc aurait pu, il y a deux mille ans, madame, supposer que nos maîtres modernes détrôneraient un jours sans les avoir égalés loin de là, les Sophocle et les Eschyle, voir leurs brillants rivaux de la Pléiade latine? Personne assurément, et pourtant c'est un fait accompli à cette heure. Qu'est-ce après tout que cette langue française, entre autres, dont nous nous proclamons si fiers ? La résurrection sous une forme nouvelle des grandes mortes de Rome et d'Athènes, à laquelle les nations voisines apportent chaque jour leur contingent fatal. Les rapports des différents peuples devenant à toute heure plus fréquents, leurs emprunts réciproques ne feront naturellement que s'accroître, altérant de mieux en mieux chaque dialecte national, d'où l'âge inévitable du baragouin, du charabia...

MARGUERITE

Un renouvelé enfin du chaos babélique...

Digitized by Google

LE VICOMTE

Quelque chose du même genre... bien commencé d'ailleurs, et comment voulez-vous qu'on en sorte ? Le monde ne revenant pas en arrière, je ne vois à cela qu'un remède : l'adoption d'un parler nouveau, né évidemment de tous ces instincts, de ces mille besoins confondus, et pouvant seul les satisfaire. C'est-à-dire : la langue universelle de l'avenir.

MARGUERITE, *souriant*

Le volapuk ?

LE VICOMTE

Si vous voulez, madame, le nom importe peu a l'affaire, et la recherche m'en semble au moins prématurée. Pourquoi, au surplus, se tant soucier d'un état de choses encore enfoui en grande partie dans les brouillards de l'avenir, et que nos remplaçants, guidés comme nous par la raison des circonstances, trouveront sans doute très naturel ?

MARGUERITE

Comme vous le dites *(A part)*. Impénétrable... cherchons ailleurs *(A monsieur de Mourade)* Oui, vous avez raison, vicomte, que le présent seul nous préoccupe, aussi, pour Dieu ! Soyez prudent ! Je vous en conjure, prenez surtout bien garde... aux fauves !.. Encore un danger que j'oubliais...

LE VICOMTE

Les fauves ?... Il n'y en a plus... qu'en rêve.

MARGUERITE

Ah ! par exemple !

LE VICOMTE

Ou si peu ! .. Souvenez-vous, baronne, des efforts de ce malheureux Tartarin cherchant partout son lion, et obligé de se rabattre sur de misérables panthères qu'il n'a point trouvées davantage.

MARGUERITE, *riant.*

Pour son plus grand bonheur au reste...

Digitized by Google

LE VICOMTE

Moi, je ne compte pas me donner tant de mal, croyez-le bien !

MARGUERITE

Je vous y engage.

LE VICOMTE

Merci, baronne, et cependant, ne pensez-vous pas qu'une belle balafre ?... *(Il se lève).*

MARGUERITE, *avec effroi en détournant la tête.*

*(A part)* Dieu ! ! — J'en désespère. *(Voyant le vicomte debout).* — Mais, me quittez-vous sitôt, monsieur de Mourade ?

LE VICOMTE

Trop aimable, madame, c'est que j'ai promis d'être à trois heures au Ministère.

MARGUERITE, *plutôt triste.*

S'il en est ainsi, je n'ose plus vous retenir.

LE VICOMTE

*(A part)* Tiens !... *(A la baronne)* Une simple entrevue d'ailleurs, et à deux pas, comme vous le savez ; juste le temps d'accomplir quelques formalités d'usage... Croyez à tous mes regrets.

MARGUERITE, *vivement et se levant à son tour.*

A bientôt ! alors...

LE VICOMTE

Je ne vous ai donc point trop fatiguée avec tout mon bavardage ?

MARGUERITE

J'en demeure fort intéressée, au contraire.

LE VICOMTE

Charmé, madame ; j'aurai l'honneur, en ce cas, de revenir vous informer du résultat de ma démarche.

Digitized by Google

MARGUERITE

Très touchée, vicomte. (*Elle lui tend la main.*)

LE VICOMTE, *lui baisant la main,*

A tout à l'heure !... (*A part en se retirant au fond*) Exquise !!.

(*A suivre*) C^te H. LE NOIR DE TOURNEMINE.

Digitized by Google

# LES PASSEURS

Ils sont partis en guerre,
Et revenus piteux,
L'un est manchot, l'autre boîteux,
Les pauvres souffreteux,
Lors plus ne valent guère !

Ils tiraient l'aviron
Passeurs à la rivière,
L'un à l'avant l'autre à l'arrière :
Pour suivre leur carrière
Leur manque un paleron !

Ils avaient des amours,
Et chacun sa chacune,
L'un sa blonde, l'autre sa brune,
Jurant aux soirs sans lune,
Tous de s'aimer toujours !

Ah ! c'était la bombance,
Chacun d'eux s'escrimait
L'un godillait l'autre ramait ;
Ah ! comme l'on aimait,
Plus lors n'ont d'espérance !

Tous deux vivent en frères,
Les braves mathurins,
L'un sans un sou, l'autre sans grains,
Nourris d'âpres chagrins
Et des noires misères !

Digitized by Google

S'en vont dans la bruyère
Garder moutons et bœufs,
L'un fait le guet, l'autre les feux,
Et reviennent tous deux
Par l'ancien cimetière.

Les voyez-vous là-bas
En vieux habits de toile?
L'un à la croix, l'autre l'étoile,
Ils donnent sous la voile,
Ah ! pauvres qu'ils sont las !

Parfois levant les yeux
Vers le bleu de l'espace
L'un songe à Dieu, l'autre à sa grâce,
Et tous deux à la châsse
Pour les conduire aux cieux

CH. LE BOURG.

Digitized by Google

## QUATRE SONNETS

# LA LÉGENDE D'IS

### IS

Abaoué beuzet Ker-Is
N'ent ket havet par da Paris.

A la pointe du raz, à l'ouest de Douarnenez,
Florissait, autrefois, une puissante ville.
C'était Is, l'orgueilleuse, aussi belle que vile,
Célèbre par son faste et ses goûts effrénés.

Les jades, les onyx et les marbres veinés
Étaient profusément, avec un art habile,
Répandus en tous lieux, portant, indélébile,
La marque d'un talent fait pour plaire aux Phrynés.

Dans son port spacieux, le long de ses quais larges,
Les galères venaient, coulant bas sous leurs charges,
Déposer les butins au monde entier ravis.

Et, derrière ses murs, les orgiaques fêtes
Se succédaient sans fin, pendant que, des prophètes,
Les habitants riaient, de luxure assouvis.

### GRALLON

— « Grallon, je t'en préviens, ta ville est condamnée,
L'impure capitale a lassé les destins;
Laisse-la se ruer à ses derniers festins
Et, sans perdre un instant, selle ta haquenée.

Digitized by Google

Prends tes joyaux et pars. De toute la journée,
N'arrête point tes pas. D'Is les fils libertins,
Par le bras du Dieu fort, enfin vont être atteints.
Toi, qui fus juste, va. Ta mort est ajournée. — »

Au vieux roi Gaélique ainsi la voix parla.
Puis, comme il hésitait, elle ajouta — « Voilà
La vague vengeresse ; implacable, elle arrive » —

Le prince épouvanté vit, en effet, le flot
S'élever et bondir tout-à coup sur la rive
Et, les cheveux dressés, il s'enfuit au galop.

## AHÈS

Or, Grallon, en fuyant la vengeance des dieux,
A pris, pour la sauver, sa fille Ahès en croupe.
La terreur éperonne et fait voler le groupe ;
Mais les flots aussi prompts ne les suivent que mieux.

Une voix derechef, semble sortir des cieux.
— « Roi, dit-elle, il te faut du fiel vider la coupe.
Si tu veux désarmer la mugissante troupe,
A toute pitié ferme et ton cœur et tes yeux.

Au trépas qui l'attend, livre, livre en pâture,
Sans remords ni regrets, l'horrible créature
Dont l'infâme impudeur égala la beauté. — »

Déjà l'embrun terrible à les couvrir s'apprête.
Le père alors, vaincu par la fatalité,
Lui livre son enfant et le fléau s'arrête.

## MOGUER-A-IS

Donc Is n'existait plus.... Ses superbes murailles,
Ses maisons, ses palais, tout s'était effondré
Sous le liquide assaut. Grallon avait livré,
Au funèbre Océan, le fruit de ses entrailles.

Digitized by Google

Et les champs, jusque là, réservés aux semailles,
Ce sol, par la charrue, au printemps labouré,
Le hallier, la forêt, la jachère et le pré,
Des filets, sur leur front, virent flotter les mailles.

Depuis lors, quand le vent bouleverse la mer,
Faisant de cet endroit un cercle de l'enfer,
On entend, dans la nuit, des plaintes lamentables.

C'est de Moguer-a-Is que partent ces accents,
Soupirs d'âmes en peine accablés ou perçants,
Des terreurs d'autrefois échos indubitables.

H^le^ Bout de Charlemont.

Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

TABLEAUX DES PARENTÉS DE MES ENFANTS, par M. le baron de Saint-Pern (imprimé pour l'auteur à Bergerac, 1901, un volume, in-4° de 700 pages, en deux parties[1].

Le beau livre que notre érudit ami, M. le baron de Saint-Pern, vient de terminer est né d'une haute et pieuse pensée, dont la formule empruntée à Bossuet lui a servi d'épigraphe : « Dieu veut qu'on conserve « le souvenir des origines communes, si éloignées qu'elles soient et qu'il « en dérive des obligations particulières : il veut que les hommes res- « pectent toutes les liaisons du sang[2]. »

Bossuet est dans le vrai ; mais les « liaisons du sang, » il faut les connaître, et tant de personnes les ignorent ! Déjà, sous l'ancien régime, on se plaignait — nous en avons la preuve — d'être souvent mal instruit des parentés collatérales. Depuis 1789, les tempêtes politiques, les exigences de la vie et les hasards des carrières ont amené de telles dispersions que, dans beaucoup de familles, des enfants sont arrivés à l'âge d'homme sans avoir jamais entendu parler autour d'eux de parents plus éloignés que le degré d'aïeul ou d'oncle : et l'insouciance aidant à l'ignorance, ils ont vécu et ils sont morts, comme s'ils étaient à peu près seuls sur la terre. N'est-ce pas regrettable ?

Ne serait-il pas au contraire conforme aux vues providentielles que tous ceux qui ont des aïeux communs, qui ont le même sang dans les veines, se connussent et resserrassent leurs liens, qu'il y eût entre eux

[1] La première partie comprend les parentés du côté paternel (Saint-Pern), la seconde les parentés du côté maternel (Vélard). — Cet ouvrage n'est pas dans le commerce : l'auteur ne livre au public qu'un album contenant, outre l'introduction et l'index bibliographique, les tableaux de quartiers et synoptiques, avec une table alphabétique des noms qui y sont portés et les notices généalogiques sur les feuilles formant les 128 quartiers (J. Castanet, imprimeur, 3, rue Saint-Esprit, à Bergerac).

[2] *Politique tirée de l'Ecriture Sainte*, liv. IX.

Digitized by Google

tous des relations cordiales et des échanges de bons offices ? Comme on se sentirait plus fort sur le chemin souvent rude de l'existence ! Que d'amitiés durables et pleines de charme on nouerait ainsi avec ces parents qu'aujourd'hui on traite en étrangers, dont même on ne soupçonne pas l'existence !

Et l'intérêt successoral est-il si méprisable qu'on doive le négliger ? Nos pères, qui n'en faisaient pas fi, se préoccupaient beaucoup, à ce point de vue, de la destinée de leurs collatéraux. Pourquoi abandonner à des agents d'affaires, à des « dénicheurs de successions, » le bénéfice de découvertes qu'ils feraient rarement si chacun connaissait bien sa famille ?

En lisant les « tableaux des parentés » que l'auteur a composés avec le seul souci de l'exactitude et de la vérité, ses enfants, pour qui il a principalement travaillé, auront les notions les plus précises sur les deux familles (de Saint-Pern et de Vélard) auxquels ils appartiennent par leur père et par leur mère. Il eût été bien fâcheux que ce travail si vaste, d'une exécution si ingrate et si difficile, poursuivi pendant tant d'années avec une infatigable persévérance fut resté manuscrit. Dans les limites d'une publicité restreinte, il sera soustrait aux chances de destruction ; et avec quelle utilité il sera consulté pour y puiser de précieux et innombrables renseignements.

Nous félicitons M. de Saint-Pern d'avoir conçu l'idée de ces tableaux, d'en avoir arrêté le plan, à la fois simple et rationnel, et réuni les éléments, sans s'être laissé rebuter par les obstacles qu'il a rencontrés : sa volonté énergique les a surmontés. Grâce à un labeur sans trève, à une active correspondance, aux ressources de sa riche bibliothèque et des dépôts publics, au concours de parents et d'amis heureux d'associer leurs efforts aux siens, il a pu achever et il eu a la satisfaction de voir sortir des presses d'un habile imprimeur le magnifique ouvrage que nous avons sous les yeux.

Comme le titre l'indique très clairement, l'auteur n'a pas fait l'histoire des maisons de Saint-Pern et de Vélard : son but était tout autre. Il s'est borné à faire connaître à ses enfants leurs parentés jusqu'au quatorzième degré et à remonter à leur sixième aïeul de chaque côté paternel et maternel : il a ainsi établi leurs 128 quartiers, soit en tout 64 mariages dont il a reconstitué toute la descendance directe, jusqu'en 1901, en mentionnant tous les lieux et dates de naissances, mariages et décès qu'il a connus. Cet immense répertoire ne présente aucune confusion : chaque mariage donne lieu à un chapitre distinct, avec notices généalo-

Digitized by Google

giques sur chacune des familles alliées : une table alphabétique rend les recherches faciles : pour plus de clarté, l'auteur a dressé deux grands tableaux des quartiers et joint aux chapitres les plus touffus des tableaux synoptiques abrégés qui font embrasser, d'un coup d'œil, la suite et le développement des filiations.

C'est pour la première fois — si l'on excepte une généalogie récemment publiée de la famille de Riverieulx dans laquelle on retrouve en partie le plan de M. de Saint-Pern exécuté très sommairement — qu'un travail de ce genre est imprimé. Nous applaudissons sincèrement à l'initiative intelligente de notre laborieux ami et nous espérons qu'elle sera imitée. Son œuvre excellente et consciencieuse, dans laquelle les noms les plus illustres côtoient des noms moins notoires, est aussi complète qu'il a pu la faire. Son introduction explique comment il n'a pas été toujours secondé comme il devait s'attendre à l'être, d'où quelques erreurs ou omissions qui n'enlèvent rien à la valeur de l'ouvrage et qu'il espère réparer. Il accueillera avec reconnaissance toutes les additions et rectifications qui lui seront adressées.

M. de Saint-Pern rappelle, dans son introduction, la rassurante approbation que son projet a reçu de l'éminent généalogiste, M. le comte Ernest de Cornulier-Lucinière, devenu son grand-père par alliance et son premier collaborateur. A côté de lui, il a trouvé les plus doux encouragements, ceux d'une compagne aimée que Dieu a prématurément enlevée à sa tendresse. Le souvenir de cette jeune femme pleine de rares qualités, chez qui le cœur et l'intelligence étaient à l'unisson, est inséparable de cette œuvre qui est dédiée à sa mémoire et dont elle eût été justement fière.

F. Saulnier.

***

## Vieilles Chansons du Pays Nantais.

Dans un album, coquettement illustré et paré de jolies faveurs bleues, sont renfermées les Vieilles Chansons du Pays Nantais. Avec une recherche patiente et un labeur incessant, elles ont été recueillies et harmonisées par M. Abel Soreau. M. J. Pohier, d'un crayon alerte et plaisant, les a superbement enluminés. M. Dugas enfin, le très consciencieux imprimeur nantais, a parachevé l'œuvre en présentant au public une édition de luxe, d'un goût très éclairé et très sûr.

Et je comprends à merveille qu'on ait si bien fait les choses. Elles

Digitized by Google

sont charmantes, vraiment, ces VIEILLES CHANSONS, tour à tour pimpantes et joyeuses ou mélancoliques et attendries. Avec une saveur de terroir, exquise et pénétrante, elles dégagent encore le parfum des ajoncs d'or et des œillets sauvages des dunes.

Est-il besoin d'ajouter que M. Soreau, avec une grande fidélité d'expression et une intensité harmonique très forte, a rendu la naïveté et les troublants propos contenus dans ces rapsodies populaires et que M. Pohier, par l'image, les a traités lui-même d'une façon très artistique.

Voici le titre des chansons contenues dans la première série : 1° *Las! si j'étais p'tite alouette grise* (Saint-Joachim); 2° *Je vais vous dire une chanson* (Prinquiau) ; 3° *Dans la forêt, sous les chênes* (Le Grand-Fougeray) ; 4° *Au village de la P'ianche* (Vieillevigne) ; 5° *La voilà, la jolie vigne!* (Port-Saint-Père) ; 6° *Martin prit sa serpe* (Saint-Père-en-Retz) : 7° *Là, quand j'étais chez mon père* (Machecoul) ; 8° *Charbonnier mon ami* (Campbon) ; 9° *A Paris, y a un petit grain d'or* (Le Croisic) ; 10° *Jean du p'tit coq, p'tit coq, riqui* (Assérac).

La première série vient à peine de paraître qu'on annonce déjà la seconde. Il serait difficile de faire un choix parmi tous ces riens charmants, tous ces pimpants bibelots du passé. On les admire tous, sans s'arrêter plus particulièrement sur aucun d'eux.

On trouve, au prix de 4 francs, les exemplaires de la première série, à la librairie des Ecoles, à Nantes, 5, quai Cassard, chez M. Dugas, éditeur.

En outre, il a été tiré, de cette édition, vingt-cinq exemplaires sur papier de Chine.

V^te ODON DU HAUTAIS.

*
* *

Le Voyage de Henri IV dans l'Ouest de la France, au printemps de 1598, a laissé des traces profondes. La signature de l'Edit de Nantes en fut le principal événement ; l'histoire enregistre aussi l'acte de mariage de César de Vendôme (fils naturel du roi et de Gabrielle d'Estrées) avec la fille du duc de Mercœur, dont les conventions furent arrêtées à Angers et qui scella la réconciliation du chef de la Ligue avec son souverain. Dans les *Affiches* d'Angers de 1786, M. l'abbé Uzureau a retrouvé un excellent travail sur le voyage de Henri IV, dû au secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de cette ville, l'abbé Rangeard ; il s'est acquis, en le publiant dans l'*Anjou Historique*, puis en brochure, un nouveau titre à la reconnaissance des érudits angevins.

O. DE G.



Digitized by Google

*
* *

LES LÉGENDES EN HISTOIRE, par M. E. Orieux. — Nantes, imprimerie C. Mellinet.

La *Revue de Bretagne* a publié l'an dernier une très attachante étude de M. Edouard Lemé sur M. Eugène Orieux. Par l'examen de deux ouvrages de M. Orieux, l'*Heure du Rêve* et la *Géographie de la Loire-Inférieure*, le critique faisait ressortir, avec sa pénétration habituelle, la délicatesse et la sensibilité du poète, la scrupuleuse exactitude de l'historien — qualités rarement unies et d'autant plus appréciables.

M. Eugène Orieux traite aujourd'hui des *Légendes*, mais non point des légendes poétiques où se retrempe l'imagination des lettrés. Il fait comparaître à sa barre *les Légendes en histoire*, exagérations ou travestissements de la vérité, que le préjugé ou la paresse entretiennents transmettent d'une génération à l'autre; et, sans pitié pour des opinion, qui n'ont rien de respectable, il les exécute.

Ainsi succombent, sous les traits acérés de la critique, la légende de l'Exode des Moines de Vertou (la réfutation ne vise heureusement que l'endroit où la traversée de la Sèvre eut lieu et ne conteste pas le transport des reliques de saint Martin) ; la légende absurde des Bretons détournant la Mayenne de son cours et mettant à sec la flotte des Normands qui assiégeait Angers; la légende des colonies ou établissements des Saxons à Grannone (qui n'est pas Guérande), et au Croisic, celle du dépeuplement de l'Armorique aux Ve et VIe siècles, celle du passage de Jules César, allant soumettre les Venètes, dans le pays nantais.

L'éminent historien breton, le regretté Arthur de la Borderie, aurait félicité M. Orieux du redressement méthodique d'erreurs accréditées; en histoire de Bretagne, la vérité est assez belle pour pouvoir se passer de la légende.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

La réunion en un volume d'un certain nombre des conférences faites au groupe français de l'Ecole Internationale de l'Exposition est aujourd'hui un fait accompli ; ce volume a paru (à Paris, Rousseau, éditeur ; Lafolye, imprimeur), et, tout en faisant grand honneur à l'Ecole Internationale, il restera l'un des plus durables souvenirs de l'Exposition Universelle. Fidèles à l'excellente méthode qui dominait leurs travaux, les deux secrétaires généraux, MM. Choublier et Delvolvé, publient les conférences d'art, d'économie sociale, d'hygiène, de géographie qui leur ont

Digitized by Google

paru les plus caractéristiques et qui ont été le mieux accueillies du public ; mais ils ont eu l'embarras du choix et un autre in-octavo aussi volumineux n'aurait pas été de trop pour contenir ce qui s'est dit d'intéressant dans la salle basse du Petit-Palais, à propos des merveilles réunies sur les deux rives de la Seine. Quel charme de retrouver ici les conférences de M. Magne, de Mordant sur l'art (et pourquoi pas celles de M. Molinier sur le mobilier et le trésor de Conques ?), les conférences de M. Ballu sur les ruines de Timgad, de M. Blondel sur la navigation allemande, de M. Charles Brun sur les provinces françaises à l'Exposition, ou le tableau si simplement tracé par le chef de l'expédition lui-même, M. de Gerlache, de l'héroïque voyage de la *Belgica* au Pôle Sud !

Dans un ouvrage de cette importance, quelques lacunes étaient inévitables ; l'absence de quelques conférenciers, en particulier de M. Ribert qui traita magistralement son sujet « Esquisse d'une civilisation » s'explique, sans doute, par leur modestie. A côté de tant de noms appréciés, on regrette de ne pas rencontrer celui de M. Paul Seguy, qui mit au service de l'Ecole Internationale son double talent d'ingénieur et d'artiste, parlant de l'électricité ou de la verrerie avec presque autant de charme que des poésies de Victor Hugo et d'Alfred de Musset en musique, et imposant ainsi à l'admiration des étrangers les savants, les poètes, les musiciens français. Collaborateur de Paul Seguy dans sa tâche artistique, j'aime à le louer hautement ici. Je ne pourrai jamais, au surplus, me rappeler l'Ecole Internationale de l'Exposition sans avoir présente à l'esprit la phrase de La Fontaine : J'étais là, telle chose m'advint.

O. DE GOURCUFF.

∴

*Enseignement agricole féminin en France et à l'étranger* est le titre d'une brochure de Mlle Madeleine Lajoye (Paris, édition de *La France Scolaire*, 1901).

A côté des vaines revendications du féminisme, celle qui consisterait à faire de bonnes fermière et ménagères, par la diffusion d'un enseignement agricole technique et pratique, serait favorablement accueillie de tous. En dressant un tableau comparatif de cet enseignement en Europe et en Amérique, l'auteur se crée des droits à la reconnaissance.

Nous regrettons que la France ait été, dans cette voie, distancée par d'autres nations, mais nous nous plaisons à constater que la Bretagne, par la création d'écoles-modèles de laiterie à Coëtlogon (Ille-et-Vilaine) et à Herviler (Finistère), a donné, encore une fois, le bon exemple.

O. DE G.

Digitized by Google

*
* *

*Jephtah Victorieux !* de M. Roger de Goelj (Paris, librairie Fischbacher), nous est donné comme un drame lyrique. L'auteur dit, dans son avant-propos, sur le vers blanc, la prose rythmée et la décadentisme, d'excellentes choses. Sa poésie n'est malheureusement pas à la hauteur de sa critique ; tout au plus a-t-il ébauché un livret d'opéra pour les compositeurs qui seraient tentés de mettre en musique la douloureuse aventure de la fille de Jephté.

L'alliance franco-russe a eu ses poètes officiels, les académiciens qui ont célébré le Pont Alexandre III, mais il lui manque encore son barde populaire. Dans *France et Russie* (Paris, Bureaux de la *France scolaire*) M. Gustave Vallat essaie avec les plus louables intentions de combler cette lacune. Il propose à l'admiration de ses lecteurs la Révolution française et le Transsibérien. C'est une cantate pour Exposition Universelle qui retarde d'un an.

L'*Homme de fer*, poème de M. Paul Gourmaud (Bibliothèque de l'Association, 1901) stigmatise la guerre de conquête. Les vers de cette satire sont parfois mâles et fermes :

> Hommes des jours de deuil chéris de la victoire,
> Dans un manteau de pourpre ils ont drapé l'histoire,
> Et pareils aux géants, dieux des siècles passés,
> Sous le poids des lauriers leurs bras furent lassés !

J'ai relu *La Marseillaise de la Paix* de Lamartine.

O. DE G.

*
* *

LE SOULIER DE NOEL, de M. Paul Gourmand, (Bibliothèque de l'Association, 1901) est un poème d'allure romantique, de visées sociales ; il renferme même un pastiche assez réussi de la fameuse apostrophe à Voltaire, dans *Rolla*.

> Dors-tu tranquille, — ô riche, et sur les couches molles
> Lourd de vols et d'argent quand tu tombes le soir,
> Entends-tu les pleurs des pauvres que tu t'immoles,
> Leur spectre à ton chevet vient-il jamais s'asseoir ?

Le poème, d'ailleurs, est sinistre et de conception bizarre. Au lieu de l'Enfant-Jésus, qui, la nuit de Noël, met des jouets dans des souliers d'enfants, c'est une fée (libératrice) qui met la mort dans les souliers de deux désespérés.

O. DE G.

Digitized by Google

*
* *

M. Sullian Collin a publié, dans l'*Hermine* d'abord, puis en brochure (Rennes, F. Simon, 1901) la conférence qu'il a faite sur Pierre Thielemans à Guingamp, au Congrès de l'Union Régionaliste bretonne, le 30 août 1900. C'est une étude, aussi attrayante que substantielle, sur un éminent artiste, né en Belgique, mais qui devint breton jusqu'au fond de l'âme, et par sa vie d'organiste chrétien, ne séparant pas l'idéal artistique de l'idéal religieux, et par son œuvre que la cantate « Les deux Bretagnes », l'opéra de *Michel Columb*, la cantate en l'honneur de Saint-Yves pénètrent, imprègnent du plus pur sentiment breton. En faisant l'éloge du vaillant et modeste artiste, M. Sullian Collin atteint l'éloquence vraie, celle qui vient du cœur ; à nous, qui le lisons avec tant de plaisir, il ne donne qu'un regret, c'est de ne l'avoir pas entendu.

O. DE G.

*
* *

Ceux qui ont connu le général Mellinet, qui l'ont admiré et aimé — ce sont les mêmes — liront, les larmes aux yeux, une lettre que lui écrivait, en 1892, son illustre compagnon d'armes, le maréchal de Mac-Mahon A l'appel des souvenirs glorieux d'Afrique, de Crimée, d'Italie, tous les cœurs français tressailleront ; et des remerciements iront à M. Dominique Caillé pour avoir livré au public une lettre qui mérite de prendre place parmi les états de service des deux héros de Magenta.

O. DE G.

*
* *

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, par Albert Soubies. — ETATS SCANDINAVES. — Paris, Librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur, 1901.

Croirait-on que M. Albert Soubies a trouvé la matière de tout un volume sur l'histoire de la musique dans les Etats Scandinaves, des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? C'est qu'il a fouillé tous les traités latins écrits sur la musique par des Suédois ou des Danois, depuis la *Dissertatio de imagine soni seu echo* du professeur Nordmark jusqu'au *De prudentia in cantionibus ecclesiasticis adhibenda* de l'évêque Wallin ; c'est qu'il connaît les maîtres de chapelle de Gustave III comme ceux de Gustave Wasa ; c'est que la collection de portraits de musiciens formée

Digitized by Google

au XVIII^e siècle, par Schwérring lui est aussi familière que peut l'être à un musicographe d'aujourd'hui celle de M Malherbe à la Bibliothèque de l'Opéra. Quand il traitera du XIX^e siècle, M. Soubies dira du nouveau sur des sujets connus : ici il aborde, avec une parfaite compétence, des sujets inconnus à la majorité de ses lecteurs.

O. DE G.

∴

M. Paul Cottin prend à tache de ne publier, dans sa *Nouvelle Revue Rétrospective*, que des documents historiques et littéraires d'un intérêt réel, d'une piquante variété. Le tome XIII de cette *Revue* (juillet-décembre 1900) ne le cède, sous aucun rapport, à ceux qui l'ont précédé. Des rapports officiels très pompeux sur le séjour de Napoléon à Dresde (1812-1813) exhumés de la Bibliothèque nationale par M. le V^te de Grouchy, une correspondance d'un officier de la grande armée, qui se proposait la Tour d'Auvergne pour modèle, Louis Pécheur, les *Lettres* du général Kellermann à sa femme, le *Journal* de J.-C. Lechat, ancien secrétaire de Murat, abondent en renseignements précieux sur le premier Empire, et quelle utile contribution apportent à l'histoire du second les extraits de lettres du capitaine d'artillerie Lucien Le Clerc sur les Derniers jours de Sébastopol! Parmi les documents de moindre étendue, citons, surtout parce qu'ils intéressent nos provinces, les billets de Chateaubriand au chevalier de Cussy, et une lettre au même personnage écrite par Maujard, le secrétaire du grand homme, quelques jours avant la mort de celui-ci ; un mémoire daté de 1791 où Louis de Frotté, qui allait émigrer, faisait d'éloquentes doléances à son ami de Lamberville ; un placet en vers adressé, en 1796, aux membres du Directoire, par un bizarre auteur dramatique rennais, Hyacinthe Dorvo, que Charles Monselet devait comprendre dans une nouvelle édition de ses *Oubliés et Dédaignés*. On le voit, il y a dans l'excellente *Nouvelle Revue Rétrospective* beaucoup à glaner pour le chercheur breton.

O. DE GOURCUFF.

∴

Une solennité patriotique a eu lieu, le 13 mai, à Pont-Aven ; il s'agissait de la remise d'un drapeau à la Section des Vétérans des armées de terre et de mer habitant cette ville. M le marquis de Bremond d'Ars-Migré, conseiller général du Finistère, à qui avait été dévolue la présidence d'honneur de la fête, a prononcé à la cérémonie et au banquet

Digitized by Google

d'excellents et charmants discours que nous trouvons reproduits dans la petite brochure commémorative (Quimperlé, imprimerie de l'*Union Agricole et Maritime*, 1901). Notons aussi la belle allocution de M l'abbé Le Braz, recteur de Pont-Aven, pendant le service funèbre, les discours pleins d'enthousiasme de M. Guillard, ancien maire d'Auray, du capitaine Le Guillou, président de la section de Concarneau. Devant le sous-préfet de Quimperlé, M. Tavera, qui eut le mérite de s'associer franchement à cette fête du drapeau et de l'armée, nos Bretons se sont affirmés ou révélés orateurs, l'amour de la patrie les a heureusement inspirés. O. DE G.

***

La 2e édition de *Pour l'Amour*, le drame de M. Auguste Dorchain, joué à l'Odéon, vient de paraître chez Lemerre. La pièce a pu provoquer des réserves, au point de vue scénique, mais la lecture confirmera, fortifiera même l'impression de pénétrante analyse, de beauté morale, de haute tenue littéraire que l'œuvre a donnée aux spectateurs. La place de poète de l'âme que M. Sully Prudhomme occupe dans la littérature française reviendra de droit, après le maître, à M. Dorchain, son meilleur disciple. O. DE G.

***

Le monument de Saint-Yves au Sacré-Cœur de Montmartre.

A la suite de l'article publié dans le dernier numéro de la *Revue de Bretagne*, notre rédacteur en chef, M. Olivier de Gourcuff, a eu l'honneur d'être reçu par Mgr Richard, cardinal-archevêque de Paris, qui lui a témoigné sa sympathie pour l'œuvre projetée. Aussitôt qu'un emplacement aura été désigné pour la statue, nous ouvrirons une souscription dans nos colonnes.

***

*Les Vertus du Cœur de Jésus*, par le P. L. Boussac. (Paris, Téqui, éditeur, 1901), sont une série de méditations appliquées aux retraites du premier vendredi de chaque mois. Ce petit livre, exclusivement réservé à de très pieuses personnes, est tout embaumé de mysticité.

***

Il y a des idées dans l'air. M. Olivier de Gourcuff soumettait, aux Veillées de Plaisance, le plan d'une veillée bretonne quelques jours avant qu'un décentralisateur bien connu, M. Ch. Brun, développât la même idée devant les adhérents de la Paroisse Bretonne

Digitized by Google

Les deux projets ne se font aucun tort. Il a été décidé, d'un commun accord, que la *Veillée* de la *Paroisse Bretonne* précéderait l'autre.

*
* *

On vient de représenter, avec succès, au Nouveau Théâtre, au bénéfice de l'Œuvre de l'Hospitalité Universelle, un drame en vers de l'excellent poète breton M. Louis Le Lasseur de Ranzay. En exprimant la honteuse complicité de l'autorité judiciaire dans certains trafics, le titre de l'ouvrage : « La police tolère » ne le révèle pas tout entier : c'est tout au long la trop véridique histoire d'une jeune fille de campagne qui croit sauver son père ruiné en prenant à la ville un métier honnête, et que des infâmes poussent au cloaque d'où elle n'est retirée que par miracle. Des scènes variées des caractères finement ou vigoureusement observés, une langue poétique d'une richesse extrême qui rappelle (et ce n'est point un mince éloge) celle du *Chemineau* de Richepin, donnent une haute valeur littéraire au drame si profondément moral malgré son poignant réalisme de M. Le Lasseur. La zélée fondatrice et présidente de l'Œuvre de l'Hospitalité Universelle, Mademoiselle de la Tour du Pin, a, dans une éloquente allocution, indiqué le remède près du mal que venait de signaler le poète.

O. DE G.

Digitized by Google

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

# SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

## ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

### SÉANCE DU 29 JUIN 1901

Sous la présidence de M. Henri Le Meignen, Vice-président.

La Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie le samedi 29 juin 1901 à cinq heures du soir dans un salon du Cercle des Beaux-Arts à Nantes.

Etaient présents : MM. Le Meignen, vice-président, Blanchard et de l'Estourbeillon, secrétaires, Boubée et Josse, trésoriers, Claude de Monti, Rousse et Lallié, conseillers, Alizon, de Berthou, Armel de la Bigne de Villeneuve, Boismen, Goujon de Grondel, Henri Gousset, Maître, Say, Soullard et Gaëtan de Wismes.

Admissions

Sont reçus membres de la Société : M. Henri Srot, à Rennes, présenté par MM. Plihon et Hervé.

M. G. Mignen, docteur en médecine, à Montaigu (Vendée), présenté par MM. Le Meignen et Baugé.

M. Le Meignen rappelle qu'aux termes de la convocation des membres de la Société, l'objet de la réunion est de procéder au remplacement de M. de la Borderie, notre regretté président, aussi bien

Digitized by Google

qu'au renouvellement triennal du Bureau. Ses pouvoirs sont expirés depuis un certain temps déjà ; mais diverses circonstances n'avaient pas permis d'effectuer, à l'époque voulue, de nouvelles élections.

Remplacer M. de la Borderie, nul ne l'ignore, est chose impossible, et ce n'est point ici le moment de répéter des éloges que toutes les revues et tous les journaux de la Bretagne ont imprimés, et que les collègues à l'Institut de notre éminent président ont prononcés. Appelé dès le premier jour à diriger nos séances, on sait avec quel talent il s'en acquittait. Il fut l'âme de notre Société. Une partie de nos publications furent les siennes, les autres il les inspira ou les dirigea. Aussi, depuis vingt-cinq ans qu'ils existent, les Bibliophiles Bretons ont-ils produit de fort bons travaux qui resteront.

Il s'agit maintenant de continuer l'œuvre de M. de la Borderie. M. Le Meignen propose d'ajourner jusqu'à la prochaine réunion le renouvellement du Conseil et des délégués de la Société, et de désigner seulement aujourd'hui les membres du nouveau Bureau. Afin de ne point laisser s'égarer les votes, M. Le Meignen signale divers noms qui, après entente avec l'ancien Bureau, lui ont paru devoir rallier les suffrages de l'Assemblée.

Il est alors procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

*Président :* MM. Henri Le Meignen ;
*Vice-Présidents :* Comte Elie de Palys ; M^is Régis de l'Estourbeillon ;
*Secrétaires :* René Blanchard ; Paul de Berthou ;
*Trésoriers :* Eugène Boubée ; Joseph Josse.

Le nouveau président remercie ses collègues de la preuve de confiance qu'ils viennent de lui accorder. Il compte sur le concours de tous pour ne pas être trop au-dessous de la tâche qui lui incombe. Il propose d'insérer au procès-verbal, à l'adresse de sa veuve, l'expression des regrets unanimes de la Société au sujet de la mort de M. de la Borderie.

Nous venons de faire une autre perte en la personne de M. Grimaud, notre imprimeur. La perfection typographique qu'il a su don-

Digitized by Google

ner à nos volumes sortis de ses presses n'a pas peu contribué au succès des publications des Bibliophiles Bretons. Quelque temps avant sa mort, M. Grimaud a fait don à la Bibliothèque de Nantes d'un excellent portrait de M. de la Borderie, peint en 1872 par Marquerie, alors que notre président était député à l'Assemblée Nationale

Un projet pour l'extension des pouvoirs de nos délégués sera soumis aux Bibliophiles, afin d'attirer des départements éloignés de Nantes un plus grand nombre d'adhérents.

Le trésorier donne lecture du bilan de la Société. Il en résulte que certaines dépenses devront êtres réduites. Quant aux voies et moyens, le nouveau Bureau les examinera soigneusement.

### Etat des publications.

M. de Berthou fait imprimer la seconde partie de l'*Itinéraire de Bretagne en 1636*, par Dubuisson-Aubenay. Le volume est plus d'à moitié tiré, le travail marche rapidement et la mort de M. Grimaud ne le retardera pas.

### Exhibitions.

Par M. Camille Dupuy : 1° *Les Caractères de l'Imprimerie*, par Fournier le jeune. Paris, place de l'Estrapade, 1764, In-16.

2° *Epreuves de caractères*. Biesta, Laboulaye et Cie, successeurs de Firmin Didot. In-8°. Belle reliure de Simier.

La séance est levée à six heures et demie.

*Le secrétaire*,

René Blanchard.

Digitized by Google

Digitized by Google

## TABLES DU PREMIER SEMESTRE 1901

# TABLE MÉTHODIQUE PAR ORDRE DE MATIÈRES

## ÉTUDES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

*Les Franciscaines Missionnaires de Marie*, par M. l'abbé Hamard, p. 34-45, 224-236, 283-297.

*Documents sur le Chapitre de la Cathédrale de Tréguier*, par M. l'abbé Allain, p. 50-56, 243-250, 331-356, 426-433.

*L'Eglise de Runan, ses origines, son histoire*, par M. l'abbé Louis Monier, p. 57-67, 198-203.

*Le Culte de sainte Anne avant la manifestation de la statue miraculeuse*, par M. Joachim Le Bras, p. 110-126.

*Les Prêtres fidèles de l'Evêché de Vannes sous la Révolution* (avec une poésie bretonne), par M. l'abbé J.-M. Cadic, p. 312-328.

*Un Nouvel Hommage à saint Yves*, par M. le Vte Le Gouvello, p. 388-389.

*Les Reliques de saint Tudual, évêque de Tréguier*, par M. A. de Barthélemy, de l'Institut (avec trois planches), p. 401-413.

## ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE. — MÉMOIRES

*Usages et Droits féodaux en Bretagne* (suite), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 26-35, 220-223, 298-311, 356-362.

*Le Comité révolutionnaire de Nantes, ses attributions, ses origines, son personnel, ses exactions et sa chute*, par M. Alfred Lallié, p. 265-281, 345-355, 414-425.

*Un chapitre de l'Histoire de Lamballe*, par M. A. Botrel, p. 363-373.

*Alexis Transon*, charcutier, philosophe et antiquaire (1775-1847). Extraits d'un *Journal* publié par M. P. de Berthou, p. 374-383, 434-448.

Digitized by Google

## BIOGRAPHIE BRETONNE. — NÉCROLOGIE

*M. l'abbé Guilloux*, p. 80.

*Mort de M. Arthur de la Borderie*, par Olivier de Gourcuff, p. 81.

*Arthur de la Borderie*, par M. Barthélemy Pocquet, p. 83-94.

*Récit des obsèques*, p. 95-98.

*Discours* de MM. Saulnier, de Palys, Le Meignen, Parfouru aux obsèques de M. de la Borderie, p. 99-108.

*Lettre de M. H. Tortelier* relative à M. de la Borderie, p. 108-109.

*Hommage à M. de la Borderie*, par un Disciple (M. l'abbé Pâris-Jallobert), p. 185-190.

*La Borderie à l'Assemblée Nationale*, par M. Alfred Lallié, p. 123-197.

*Note sur M. de la Borderie*, par O. de G., p. 197.

*Lettre de M. l'abbé Fouéré-Macé* relative à M. de la Borderie, p. 341-342.

*Une Centenaire Bretonne*, Mlle L. de Lisle du Fief, par N., p. 166-174.

*Madame de Sallier-Dupin*, par un ami, p. 259

*Madame la baronne de Wismes*, par O. de Gourcuff, p. 259.

## MÉLANGES BRETONS

*Le XIXe siècle en Bretagne*, p. 5.

*La Statue d'Arthur de Richemont*, p. 79.

*Le Médaillon de Charles Monselet*, p. 79-80.

Conférence du R. P. Terrade sur *Quo Vadis* et *les Martyrs* de Châteaubriand, p. 183.

*Les Cartes postales bretonnes*, par O. de Gourcuff, p. 184.

*Lettres d'un soldat de l'armée du Rhin*, publiées par le Vte Odon du Hautais, p. 237-242.

*Les Bretons aux Salons de 1901*, par J. Le Bouteillier, p. 390-392.

*Remise d'un drapeau à la section des Vétérans de Pont-Aven*, p. 478-479.

*Représentation au profit de l'Œuvre de l'Hospitalité Universelle*, fondée par Mlle de la Tour du Pin, p. 480.

*Une Veillée Bretonne*, p. 479-480.

## POÉSIES BRETONNES

*Adieux d'un recteur de l'évêché de Vannes à son peuple au temps de la Révolution* (complainte bretonne, suivie de la traduction française), p. 318-321.

Digitized by Google

## POÉSIES FRANÇAISES

*En Route*, par M. Ch. Le Bourg, p. 46-47.
*Elégie*, par M. Dominique Caillé, p. 48-49.
*Le Mendiant à la croix d'or*, par M. F. Marchais, p. 162-164.
*Le Petit Chanteur*, par M. F. Le Bihan, p. 165.
*Les Quatre Gentilshommes* (à la mémoire de M. de la Bordesie), par M. Joseph Rousse, p. 191-192.
*Hymne d'Eros*, par Hippolyte Lucas, p. 329-330.
*Visions Nantaises*, par M. Théodore Botrel, p. 384-385.
*L'Avril nouveau*, par Camille Natal, p. 386.
*Au Large*, par Jean Plemeur, p. 387
*Les Passeurs*, par M. Ch. Le Bourg, p. 465-466.
Quatre sonnets, *La Légende d'Is*, par M. Bout de Charlemont, p. 467-469.

## ŒUVRES DE THÉATRE

*Le Vœu de Guiscriff*, drame en trois actes et dix tableaux en vers, d'après un roman de M. Louis de Carné, par M. Perrousset, p. 6-25, 127-144, 204-219.
*Une Femme d'Expérience*, comédie en un acte, en prose, par M. le Cte Le Noir de Tournemine, p. 449-464.

## NOUVELLES ET RÉCITS

*La Petite Plage*, étude de mœurs, par le Vte H. de Farcy de Malno, p. 156-161, 251-258.
*Yseult*, nouvelle par Rozeven, p. 145-155.

## COMPTES-RENDUS DE LIVRES

*Les Anciennes Faïenceries rennaises*, de M. Lucien Decombe, par le Vte de Lisle, p. 68-69.
*La Maison de Laval* (1020, 1605), de M. le Cte Bertrand de Broussillon, par M. René Blanchard, p. 69-72.
*Les Personnages de l'Epopée romane*, de M. le Vte C. de Calan ; *Dom Couturier*, abbé de Solesmes, de M. A. Houtin ; *Le Grand Jubilé de l'an 1300 et la Divine Comédie de Dante*, du R. P. Terrade ; *Le Magnifique*

Digitized by Google

*Sauvage*, d'un vieux Celte ; *Les Méditations sur les Saints Ordres*, de l'abbé Henry Perreyve ; *Les Sources de la régénération sociale*, du P. A. Gratry ; *Almanach des Spectacles*, de M. Albert Soubies ; *Auguste Rodin*, de M. Léon Riotor ; *Trois Héros Nantais*, de M. le baron de Wismes ; *Histoire de la Vendée*, de M. l'abbé Deniau ; *Revue de la Renaissance*, de M. Léon Séché ; *Le Secret de Molière*, de M. Louis Tiercelin : par M. Olivier de Gourcuff, p 72-79.

*Nouvelles poésies*, de M. Frédéric Bataille, par M. Léo Lucas p. 175-176.

*Brume et Soleil*, de M. Jos Parker ; *Le Connétable de Richemont*, de M. Trévédy ; *Promenades en Extrême-Orient*, du commandant de Pimodan ; *Les Visions et les Voix*, de M. Emile Gabory : *Osval et Rosamonde*, de M. Paul Gourmand ; *Le Chemin du repos*, de M. Maurice Pottecher ; *La Musique en Hollande*, de M. Albert Soubies ; *Publications pieuses* de la librairie Téqui ; *Procès-verbaux du Congrès international des Traditions populaires*, de M. Paul Sébillot ; la Revue *La Vogue et les Limites de la Décentralisation :* par M. Olivier de Gourcuff, p. 176-183.

*La Boîte aux lettres de l'Enfant Jésus*, de Mme Marie de Harcoët ; *La Réalité des apparitions angéliques*, du R. P. D. Maréchaux ; *Passion Moderne*, de M. Frédéric Berthold ; *Le Rêve d'Empereur*, de M. Ch. Bonnefon ; *Les Affiches d'Angers*, de M. l'abbé Uzureau ; *Contes de l'Ille-et-Vilaine*, de M. Adolphe Orain : par M. Olivier de Gourcuff, p. 260-264.

*Mes amis et Mes livres*, de Marie Jenna ; *La Trilogie de l'Amour*, poème de Marin Follet ; *Mémoires en faveur de l'alliance avec la Russie et contre l'idée de la conquête des bords du Rhin*, de M. le Bon de Mesnard ; *Les Mémoires de François Grandet*, publiés par M. l'abbé Uuzureau ; *Le Culte collectif des sept saints de Bretagne*, de M. Trévédy ; *Le Climat*, journal scientifique de Saint-Pétersbourg ; *La Peinture française au XVIIe et au XVIIIe siècle*, de M. Olivier Merson ; *Nitokris*, de M. Adrien de Carné : par M. Olivier de Gourcuff, p. 337-344.

*Mémoires de Charles Gouyon*, bon de la Moussaye, publiés par MM. G. Vallée et P. Parfouru ; *Le Folk-Lore des Pêcheurs*, de M. Paul Sébillot ; *Sous le Cercle Polaire*, *Le Navire Eglise-Hôpital*, de M. P. Giquello ; *Etudes et Préludes*, de M. R. Vivien ; *La Revue du Bien ; Histoire de la musique en Belgique*, de M. Albert Soubies : par M. Olivier de Gourcuff, p. 393-399.

*Blond Marquis*, *Bal Champêtre*, *En dansant la pavanne*, poésies ; *Ma treizième entrevue*, monologne de Camille Natal, par X. p. 399-400.

*Tableaux des parentés de mes enfants*, de M. le bon de Saint-Pern, par M. F. Saulnier, p. 470-472.

Digitized by Google

*Vieilles chansons du pays de Nantes*, recueillies par M. Albert Soreau, par M. le Vte Odon du Hautais, p. 472-473

*Les Légendes en Histoire*, de M. E. Orieux ; *Conférences du groupe français de l'Ecole Internationale de l'Exposition de 1900 ; Enseignement agricole féminin en France et à l'Étranger*, de Mlle Madeleine Lajoye ; *Jephtah Victorieux*, de M. Roger de Goelj ; *France et Russie*, de M. Gustave Vallat ; *L'Homme de fer*, *Le Soulier de Noël*, de M. Paul Gourmand ; *Conférence sur Pierre Thielemans*, de M. Sullian Collin ; *Une Lettre du maréchal de Mac-Mahon au général Mellinet*, publiée par M. D. Caillé ; *Histoire de la musique dans les Etats Scandinaves*, de M. Albert Soubies ; *La Nouvelle Revue Rétrospective* (Tome XIII), de M. Paul Cottin ; *Méditations* du R. P. Boussac ; *Pour l'Amour*, de M. Auguste Dorchain, par M. Olivier de Gourcuff, p. 474-480.

Digitized by Google

# TABLE DES NOMS D'AUTEURS

## PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE


ALLAIN (Abbé). — *Documents sur le Chapitre de la cathédrale de Tréguier*, page 50-56, 243-250, 331-336, 426-433.

UN AMI. — *Madame de Sallier Dupin*, p. 259.

ANONYME. — *M. l'abbé Guilloux*, p. 80 ; *Une Centenaire Bretonne, Mademoiselle de Lisle du Fief*, p. 166-175. Obsèques de M. A. de la Borderie p. 95-99.

Compte-rendu des *Poésies* et du *Monologue* de Camille Natal, p. 399-400.

BARTHÉLEMY. — (Anatole de) de l'Institut. — *Les Reliques de saint Tudual, évêque de Tréguier*, avec trois planches, p. 401-413.

BERTHOU (P. DE). — *Alexis Transon*, charcutier, philosophe et antiquaire, Extraits d'un *Journal*, p. 374-383, 434-448.

BLANCHARD (René). — *La Maison de Laval*, du Cte de Broussillon. p. 69-72.

BOTREL (A.). — *Un Chapitre de l'Histoire de Lamballe*, p. 363-373.

BOTREL (Th.). — *Visions Nantaises*, poésie, p. 384-385.

BOUT DE CHARLEMONT (Hte). — *La Légende d'Is*, quatre sonnets p. 467-469.

CADIC (L'abbé J.-M.). — *Les Prêtres fidèles de l'évêché de Vannes sous la Révolution*, (avec une poésie bretonne), p. 312-328.

CAILLÉ (Dominique). — *Elégie*, p. 48-49.

FARCY DE MALNO (Vte H. de). — *La Petite Plage*, étude de mœurs, p. 156-161, 251-253.

GOURCUFF (Olivier de). — Comptes-rendus de livres, p. 72-79.

*Mort de M. Arthur de la Borderie*, p. 81.

Comptes-rendus de livres, p. 176-183.

*Les Cartes postales bretonnes*, p. 184.


Digitized by Google

*Note sur M. de la Borderie*, p. 197.
*Madame la Baronne de Wismes*, p. 259.
Comptes-rendus de livres, p. 260-264.
Comptes-rendus de livres, p. 337-344.
Comptes-rendus de livres, p. 393-399.
*Remise d'un drapeau aux Vétérans de Pont-Aven*, p. 478-479.
Comptes-rendus de livres, p. 474-480.

GOUVELLO (Vte Le). — *Un Nouvel Hommage à saint Yves*, p. 388-389.

GUILLOTIN DE CORSON (Le chanoine). — *Usages et Droits féodaux en Bretagne*, p. 26-35, 220-223, 298-311, 356-362.

HAMARD (le chanoine). — *Les Franciscaines Missionnaires de Marie*, p. 34-45, 224-236, 283-297.

HAUTAIS (Vte Odon du). — *Lettres à un soldat de l'armée du Rhin*, p. 237-242; *Vieilles chansons du pays de Nantes*, recueillies par M. A. Soreau, p. 472-473.

LALLIÉ (Alfred). — *Arthur de la Borderie à l'Assemblée Nationale*, p. 193-197. *Le Comité révolutionnaire de Nantes, ses attributions, ses origines, son personnel, ses exactions et sa chute*, p. 265-282, 345-355, 414-425.

LE BIHAN (F). — *Le Petit Chanteur*, poésie, p. 165.

LE BOURG (Charles). — *En Route*, poésie, p. 46-47. — *Les Passeurs*, poésie, p. 465-466.

LE BOUTEILLIER (J.). — *Les Bretons aux Salons de 1901*, p. 390-392.

LE BRAS (Joachim). — *Paroisse de Plœmeur, Le Culte de sainte Anne avant la manifestation de la statue miraculeuse au pays d'Auray*, p. 110-126.

LE MEIGNEN. — *Discours prononcé aux obsèques de M. A. de la Borderie*, p. 104-106.

LISLE (Vte de). — *Les Anciennes Faïenceries rennaises*, de M. Lucien Decombe, p. 68-69.

LUCAS (Hippolyte). — *Hymne d'Eros*, poésie, p. 329-330.

LUCAS (Léo). — *Nouvelles Poésies*, de M. Frédéric Bataille, p. 175-176.

MARCHAIS (F.). — *Le Mendiant à la croix d'or*, poésie, p. 163-164.

MONIER (L'abbé Louis). — *L'Eglise de Runan, ses origines, son histoire*, p. 57-67, 198-203.

NATAL (Camille). — *L'Avril nouveau*, poésie, p. 386.

PALYS (Cte de). — *Discours prononcé aux obsèques de M. de la Borderie*, p. 102-104.

Digitized by Google

PARIS-JALLOBERT (L'abbé). — *Hommage d'un disciple à M. Arthur de la Borderie*, p. 185-190

PARFOURU (P.) — *Discours prononcés aux obsèques de M. de la Borderie*, p. 106-108.

PERROUSSET. — *Le Vœu de Guiscriff*, drame tiré d'un roman de M. Louis de Carné, p. 6-25, 127-144, 204-219.

PLÉMEUR (Jean). — *Au Large*, poésie, p. 387.

POCQUET (Barthélemy). — *Arthur de la Borderie*, p. 83-94.

ROUSSE (Joseph). — *Les Quatre Gentilshommes*, poésie, p. 191-192.

ROZEVEN. — *Yseult*, nouvelle, p. 145-155.

SAULNIER (Frédéric). — *Discours prononcé aux obsèques de M. de la Borderie*, p. 99-102. — *Tableaux des parentés de mes enfants*, de M. le b^on^ de Saint-Pern, p. 470-472.

TOURNEMINE (Le C^te^ de). — *Une Femme d'Expérience*, comédie, p. 449-464.

*Le Gérant :* R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google